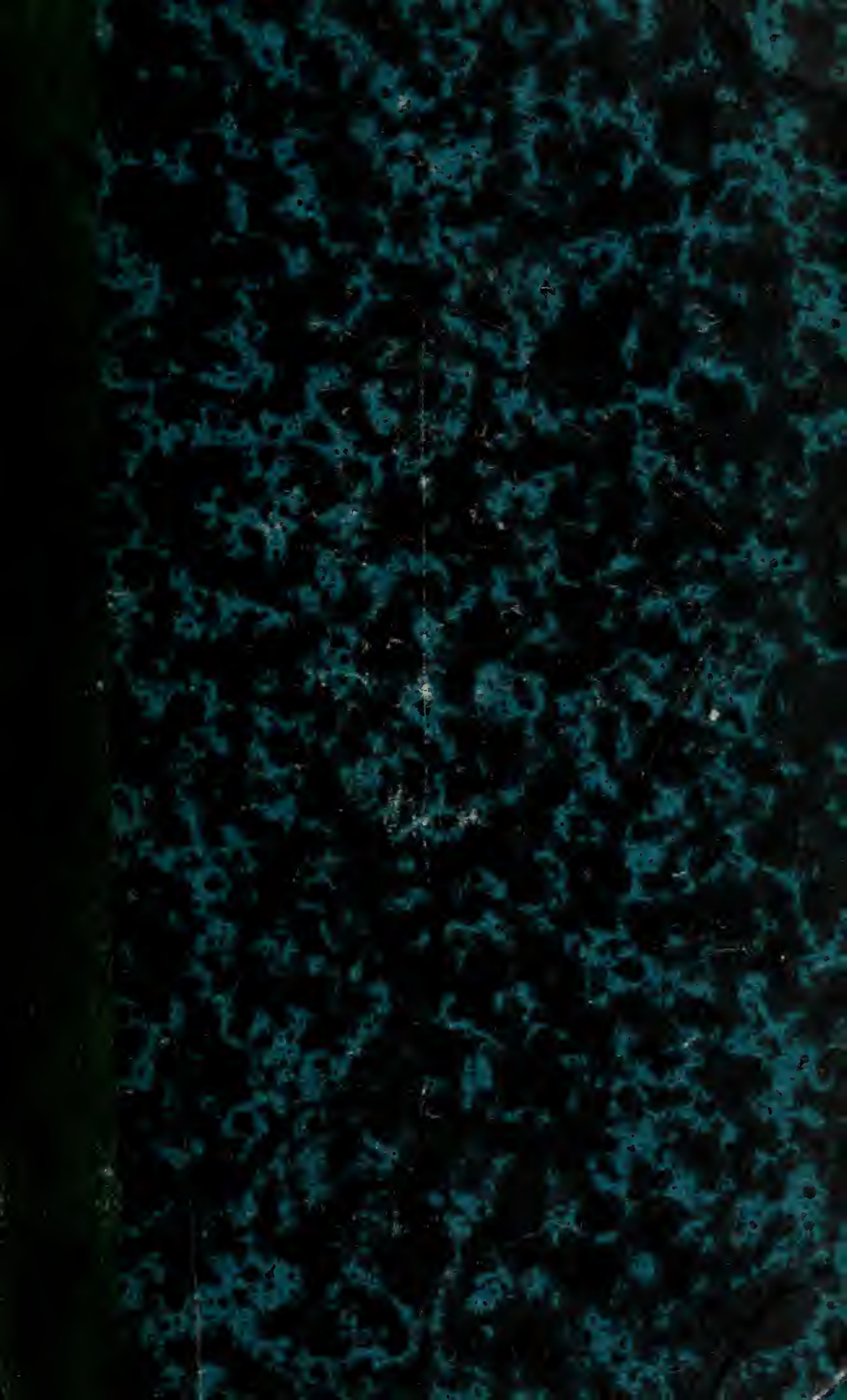
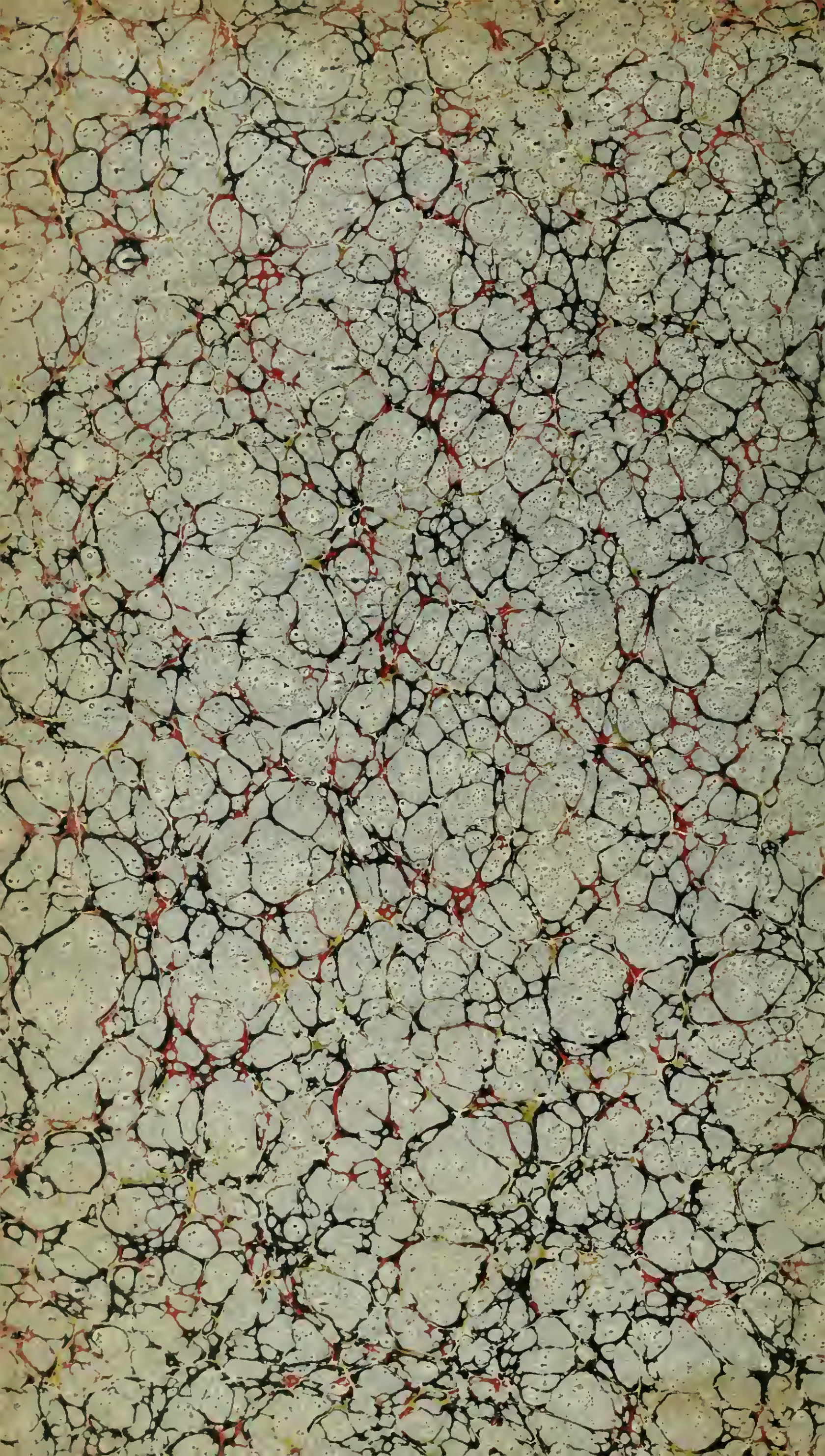
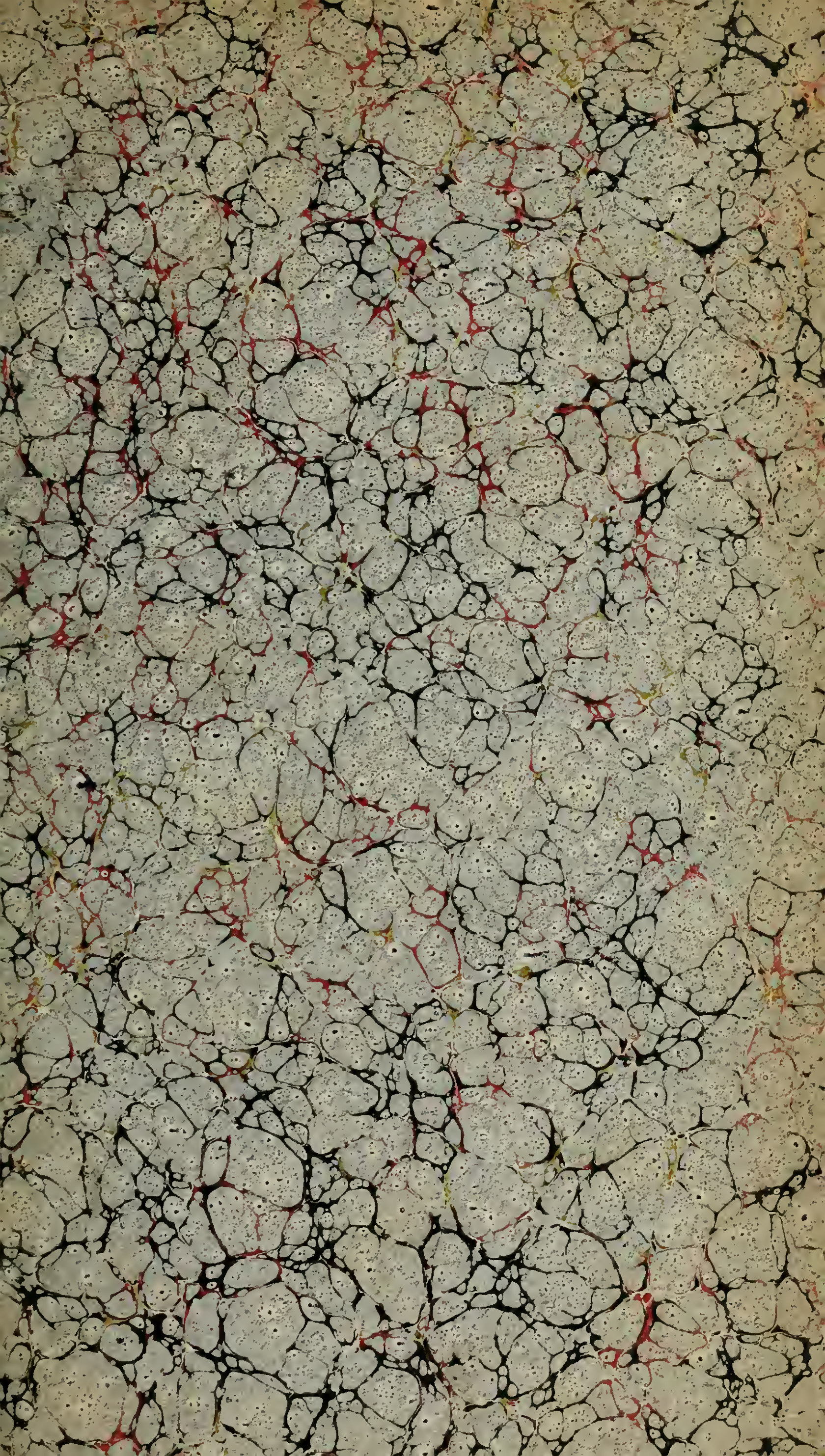






ANNALES

CATHOLIQUES

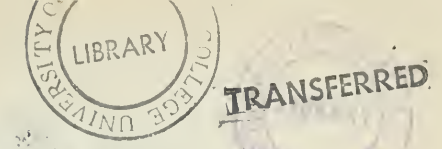
NOUVELLE SÉRIE

I

JANVIER-MARS

1878

Paris. — Imp. Soussens et Cie, 51, rue de Lille.



ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE NANTES, DE NEVERS, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, DE CARACAS,
DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TOME PREMIER

JANVIER-MARS

1878

(TOME XXIII DE LA COLLECTION)



PARIS
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

PRÉFACE

Nous avons promis de faire connaître à nos lecteurs d'autres lettres épiscopales dont nous avons été honoré ; nous ne saurions placer une plus belle préface en tête du tome XXIII des *Annales catholiques* qui commence avec le présent numéro.

Nous avons cité, il y a huit jours, les lettres qui nous sont venues de NN. SS. les Évêques d'Amiens, de Coutances, de Chartres, de Cahors, de Limoges, de Fréjus, de Nevers, et de Mgr l'archevêque d'Aix.

Mgr l'Évêque de Montpellier nous a fait écrire, à la date du 19 décembre, par son secrétaire particulier : « Mgr l'Évê-
« que a lu avec beaucoup d'intérêt le Bref très-élogieux que
« viennent d'obtenir du Saint-Père les *Annales catholiques*
« dont vous êtes depuis six ans le Directeur. Sa Grandeur,
« qui connaissait déjà le bien que fait cette publication, si
« chrétiennement et si savamment rédigée, n'est point sur-
« prise des témoignages d'estime et des hautes approbations
« dont elle se glorifie à bien juste titre. Elle me charge de
« vous dire, Monsieur, qu'Elle s'y associe de tout cœur et
« qu'Elle sera heureuse d'en recommander la lecture. »

Mgr l'Archevêque de Besançon nous a fait l'honneur de nous écrire le 20 décembre : « J'ai bien regretté, à mon
« arrivée à Besançon, de ne pas y trouver le recueil de vos
« *Annales catholiques* que j'avais reçues avec tant de
« plaisir pendant mon séjour à Grenoble, et que j'ai dû
« laisser en partant dans la bibliothèque de l'Évêché. Cétte
« publication, qui contient la réunion la plus complète des
« actes pontificaux, et dans laquelle on trouve, quand on
« le veut, sous la main l'histoire de tous les grands événe-
« ments religieux de notre époque, me paraît d'une utilité

« incontestable. Je vous promets de la recommander à mon « clergé et je vous prie de m'inscrire pour un abonnement « annuel à partir du 1er janvier prochain. »

Le même jour, Mgr l'Évêque de Troyes nous écrivait : « Je bénis de bon cœur votre personne et votre œuvre, et « je vous prie de me faire inscrire au nombre de vos abon- « nés. »

Le même jour encore, Mgr l'Évêque de Saint-Dié nous écrivait : « J'ai depuis longtemps beaucoup d'estime et de « sympathie pour votre publication, et je suis heureux que « le Saint-Père vous ait accordé la plus glorieuse comme la « plus efficace de toutes les bénédictions... Je serai en toute « occasion heureux de recommander votre revue, qui a pris « rang parmi les œuvres catholiques. »

M. le Vicaire Général de Mgr l'Évêque de Châlons nous a écrit, à la date du 21 décembre : « Vous savez depuis « longtemps avec quel sympathique intérêt Mgr l'Évêque « de Châlons suit les développements que les *Annales catho-* « *liques* ont pris d'année en année entre vos mains habiles « et dévouées. — Toutefois, en vous félicitant aujourd'hui « du Bref dont Sa Sainteté notre bien-aimé Pie IX vient de « récompenser votre zèle et d'encourager vos efforts, Mon- « seigneur tient à vous exprimer de nouveau toute l'estime « qu'il professe pour un recueil hebdomadaire entièrement « voué, comme le dit si bien le Bref apostolique, *à défen-* « *dre la saine doctrine, à la faire pénétrer dans les* « *esprits du peuple, à exposer et élucider les choses de* « *la religion.* Immense bienfait à toutes les époques, mais « bienfait plus grand encore à l'heure présente, où les doc- « trines malsaines menacent de se donner de plus en plus « carrière et de se propager de plus en plus librement. — « Monseigneur forme des vœux pour le succès toujours

« croissant de votre noble entreprise. Sa Grandeur se fera, « comme par le passé, un devoir de recommander votre « excellente Revue à son clergé, auprès duquel elle jouit « déjà d'un si grand et si légitime crédit. — Voilà, Monsieur « le Rédacteur en chef, ce que Mgr de Châlons m'a chargé « de vous écrire en son nom. Puissé-je n'avoir pas été un « interprète par trop infidèle de la pensée de Sa Grandeur « au sujet des *Annales*, de leur rôle plus précieux que « jamais, ainsi que du rare mérite de leurs zélés et éminents « rédacteurs ! »

Nos lecteurs comprendront que de tels éloges, plus mérités par la bonne volonté que par les faits, nous obligent à des efforts de plus en plus grands ; nous osons dire qu'ils ne les obligent pas moins à nous continuer un concours sans lequel ces efforts deviendraient inutile, et nous sommes heureux d'ajouter que ce concours, qui ne nous a pas manqué jusqu'ici, nous paraît s'étendre de plus en plus : nous en remercions nos Abonnés, moins pour nous que pour le bien plus grand qu'ils nous mettent à même de faire et qui est ainsi autant leur œuvre que la nôtre.

Nous pourrions ici leur dire quelles améliorations de rédaction nous nous proposons d'introduire dans ce nouveau volume des *Annales ;* nous aimons mieux les leur laisser constater par eux-mêmes. Nous nous contenterons donc d'affirmer ici que nous commençons l'année 1878 avec u redoublement de courage et de confiance : la bénédictio Pie IX, les encouragements de nos Évêques, le con de nos Abonnés justifient cette confiance et affermis courage. La lutte pour la vérité et pour la justic de plus en plus nécessaire ; nous lutterons ensemb deux grandes choses, en citoyens qui aiment en chrétiens, qui aiment l'Église.

BREF DU SAINT-PÈRE

A M. CHANTREL, CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

Directeur des ANNALES CATHOLIQUES

PIE, IX PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Votre hommage, vos témoignages d'obéissance et de dévouement, et les heureux souhaits exprimés dans votre lettre, cher Fils, Nous ont été d'autant plus agréables que, dans ces temps si tristes pour l'Église, Nous vous avons vus, vous et vos collaborateurs, employer activement vos soins à défendre la sainte doctrine, à la faire pénétrer dans les esprits du peuple, et à exposer et élucider les choses de la religion. Ce qui montre que vos travaux sont utiles et efficaces, ce n'est pas moins la série déjà considérable de vos écrits, que le grand nombre de ceux qui, donnant leur assentiment à votre proposition, se sont empressés de contribuer à la souscription par laquelle vous vouliez attester votre zèle et votre amour pour ce Siége Apostolique. C'est pourquoi non-seulement Nous vous félicitons, mais Nous avons la confiance bien fondée que ce noble concours d'un si grand nombre acquis par vos soins vous donnera un nouveau courage et de nouvelles forces à poursuivre avec encore plus d'élan l'œuvre entreprise pour la gloire de Dieu, la défense de l'Église et l'utilité du prochain.

Nous vous assurons d'ailleurs de Notre gratitude, tant pour vous et vos collaborateurs que pour tous ceux qui ont voulu avec vous Nous témoigner leur amour par une offrande ommune, et faisant les meilleurs vœux pour tous, Nous mmes assurés que vous obtiendrez les secours et les dons stes opportuns et abondants. Comme présage de ces et comme gage de Notre paternelle bienveillance, ous accordons avec amour la Bénédiction Apostoli- ous, cher Fils, et à vos collaborateurs, ainsi qu'à qui ont contribué à cette commune offrande.

Rome, près Saint-Pierre, le 2 juillet de l'an e Pontificat la trente-deuxième année.

PIE IX, PAPE.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *Provision d'Églises:* Allocution du Saint-Père; préconisation d'évêques; création de cardinaux. — II. *Situation générale:* guerre d'Orient, révolution, persécution; la médiation anglaise; craintes d'une guerre générale. —. III. *Faits divers:* un nouveau livre de l'abbé Curci; le schisme chaldéen; nouvelle réunion des cardinaux, les prières publiques en France.

3 janvier 1878.

I

C'est tout d'abord la voix du Saint-Père que nous avons à entendre au commencement de cette nouvelle année; rien ne pouvait mieux inaugurer le nouveau volume des *Annales catholiques* que cette parole souveraine et infaillible, qui réjouira tous les fidèles inquiets sur la santé de Pie IX, en même temps qu'elle leur rend grâces pour les témoignages d'affection donnés pendant la maladie et qu'elle les exhorte à persévérer dans la prière pour le Pape et pour l'Église. Le Souverain-Pontife ne dissimule pas le danger : il parle du combat pressant à soutenir, des difficultés de la situation présente, des injures auxquelles l'Église est soumise, et c'est dans la prière qu'il voit l'arme la plus puissante pour le combat et pour le rétablissement de la paix promise aux hommes de bonne volonté. Pie IX sera écouté; les fidèles continueront de prier pour le Pontife intrépide dont les années peuvent affaiblir le corps, mais dont l'âme reste toujours aussi forte et aussi vaillante, et Dieu, nous l'espérons, le laissera longtemps encore à la tête de l'Église dont il est le Chef, le modèle et l'ornement.

Les cardinaux se sont réunis le 28 décembre 1877 dans le Palais apostolique du Vatican, et le Saint-Père a prononcé l'Allocution suivante:

Vénérables Frères,

Votre concours et le spectacle que Nous donne votre présence Nous offrent l'occasion que Nous avons si vivement

désirée, à savoir de rendre grâces à chacun de vous pour les marques d'affection dont vous Nous avez comblé avec tant de charité en ce temps où Nous avons été affligé par la maladie.

C'est là un devoir de reconnaissance que Nous sommes heureux d'accomplir aujourd'hui, vénérables Frères, et Nous Nous réjouissons dans le Seigneur d'avoir éprouvé combien vous êtes de fidèles appuis pour soutenir la charge du ministère apostolique, et en même temps d'avoir ressenti cette douce consolation de voir les nombreuses tristesses de Notre âme adoucies par votre vertu et par la constante affection de votre charité.

Mais, en Nous réjouissant ainsi de votre tendresse et de votre zèle pour Nous, Nous reconnaissons très-bien que chaque jour Nous avons un plus grand besoin de votre coopération et de celle de tous nos vénérables Frères et des fidèles, afin que le secours de Dieu Nous soit toujours présent dans les besoins si grands que Nous éprouvons avec l'Église en notre temps.

Aussi Nous vous exhortons puissamment, vénérables Frères, et surtout ceux d'entre vous qui exercent le ministère épiscopal dans le diocèse qui leur est confié, non moins que chacun des pasteurs qui dirigent le troupeau du Seigneur dans l'univers catholique tout entier, à répandre pour Nous et pour l'Église, devant la Divine Clémence, leurs prières assidues.

Oui, que ces prières lui soient offertes, afin qu'elle Nous donne, malgré la faiblesse de notre corps, la force de l'âme nécessaire pour soutenir vaillamment le combat qui presse ; qu'elle jette un regard sur les difficultés et les injures auxquelles l'Église est soumise ; que, remettant toutes nos fautes, elle donne la gloire à son très-saint nom, et qu'elle Nous accorde, avec le don de la bonne volonté, le fruit de cette paix que les chœurs des anges annoncèrent aux hommes lors de la naissance du Seigneur.

Voici le texte latin de cette Allocution :

Venerabiles Fratres,

Frequentia et conspectus vester jucundissimam nobis

opportunitatem affert quam vehementer optavimus, nempe ut Vobis singulis universis gratias habere possimus pro iis dilectionis officiis, quibus Nos hoc tempore adversa valetudine affectos perhumaniter prosecuti estis. Hoc grati animi munus libentissime implemus hodie, Venerabiles Fratres, et gratulamur in Domino, quod sicut Vos fidissimos adjutores ad Apostolici Ministerii onus ferendum experimur, ita ex vestra virtute et constanti charitatis affectu dulcem consolationem habemus, qua multiplices acerbitates animi Nostri leniri sentimus. Sed dum de vestra in Nos dilectione ac studio gaudemus, probe cognoscimus Nos vestra ac omnium Venerabilium Fratrum et Fidelium cooperatione in dies magis indigere, ut præsens Dei auxilium in tantis nostris et Ecclesiæ necessitatibus assequamur.

Summopere igitur hortamur Vos, Venerabiles Fratres, ac eos præsertim ex Vobis, qui episcopale ministerium in Diœcesi sibi credita exercent, itemque singulos pastores, qui Dominico Gregi in toto catholico orbe præsident, ut assiduas preces pro Nobis et Ecclesia ad Divinam Clementiam effundant, ac offerri curent ut Ea Nobis, dum corpus affligitur, vires animi donet ad certamen quod fervet strenue sustinendum, Ecclesiæ autem respiciat labores et injurias, ac demittens universa delicta nostra, det gloriam nomini suo, det bonæ voluntatis munus cum fructu pacis illius, quam angelici chori nascente Domino hominibus annuntiarunt.

Le Saint-Père a ensuite daigné pourvoir comme ci-après les Églises suivantes :

L'Église archiépiscopale de Nazianze (Cappadoce), *in partibus infidelium*, pour Mgr *Ange* DI PIETRO, transféré de Nyssa (Cappadoce) *in partibus infidelium.*

L'Église archiépiscopale de Chieti (royaume de Naples), avec l'administration de la cathédrale de Vasto, pour Mgr *Louis* RUFFO, des princes de Scilla, de Naples, né à Palerme, prélat domestique de Sa Sainteté, protonotaire apostolique surnuméraire, chanoine de la basilique patriarcale de Latran, prélat adjoint à la la Sacrée Congrégation du Concile pour recevoir et examiner les relations des Ordinaires sur l'état de leurs diocèses, auditeur de Camerlingat de la sainte Église romaine, licencié en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droits ;

L'Église cathédrale de Fano (États de l'Église) pour le R. D. *Camille* SANTORI, prêtre romain, recteur et professeur de théologie dogmatique au Séminaire pontifical romain, chanoine de Sainte-Marie *ad Martyres*, professeur émérite de diplomatie à l'Académie pontificale des ecclésiastiques nobles, théologien de la Daterie apostolique, examinateur du clergé romain, sous-secrétaire au Concile du Vatican, membre du tribunal de l'Inquisition, consulteur de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires et de celle de la Propagande pour les affaires du rite oriental, et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Tricarico (royaume de Naples), pour le R. D. *Camille* SICILIANO des marquis de Rende, prêtre diocésain de Naples, ancien curé dans l'archidiocèse de Westminster, attaché à l'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, à Naples, pour l'instruction des pèlerins et pour la conversion des protestants à la foi catholique ;

L'Église cathédrale de Nice (France), pour le R. P. *Mathieu-François-Régis-Victor* BALAIN, prêtre diocésain de Viviers, Oblat de la Congrégation de Marie-Immaculée, recteur du séminaire diocésain de Fréjus et ancien professeur de théologie au séminaire d'Ajaccio ;

L'Église épiscopale de Pella (Palestine), *in partibus infidelium*, pour le R. D. *Gustave-Léonard* DE BATTICE, prêtre de Gand, professeur de liturgie sacrée, directeur et président du grand séminaire de Gand, chanoine honoraire du chapitre de cette ville, examinateur prosynodal et député coadjuteur, avec future succession, de Mgr Henri-François Bracq, évêque de Gand.

Après avoir pourvu les Églises précitées, le Souverain-Pontife a daigné créer et publier cardinaux de la sainte Église romaine :

De l'ordre des Prêtres :

Mgr *Vincent* MORETTI, archevêque de Ravenne, né à Orviéto, le 14 novembre 1815 ;

De l'ordre des diacres :

Mgr *Antoine* PELLEGRINI, doyen des clercs de la Chambre apostolique, né à Sonnino.

Enfin, on a fait au Saint-Père la demande du Sacré Pallium pour les Églises archiépiscopales de Chieti et de Baltimore. Ce dernier siége vient d'être occupé par Mgr Jacques Gibbons, qui a succédé, à titre de coadjuteur, au défunt titulaire.

—

Les Cardinaux ont remarqué avec bonheur que le Saint-Père paraissait tout à fait rétabli ; sa voix était forte, son aspect plein de vie, et l'on peut espérer que Dieu le conservera longtemps encore à la tête de son Église.

Nous avons déjà fait connaître en quelques mots les deux

nouveaux cardinaux qui viennent d'être créés. Quelques détails de plus, que nous donnons d'après le *Monde,* intéresseront nos lecteurs.

Mgr Vincent Moretti, archevêque de Ravenne, est né à Orviéto, le 14 novembre 1815. Préconisé évêque de Commacchio dans le consistoire du 17 décembre 1855, il fut transféré au siége épiscopal de Césène le 23 mars 1860, et à celui d'Imola, le 27 mars 1867. Il est archevêque de Ravenne depuis le 28 octobre 1871. Une science profonde et étendue, jointe à une grande piété et à une grande modestie, le recommandaient au choix du Souverain-Pontife.

Mgr Antoine Pellegrini appartient au patriciat romain. Il est né à Sonnino, près de Rome, le 11 août 1812. Distingué de bonne heure par Grégoire XVI, qui le nomma camérier secret surnuméraire en août 1831; en mars 1842, il fut admis parmi les référendaires de l'une et l'autre Signature; en 1843, il fut nommé ponent de la Sacrée Congrégation du Bon-Gouvernement; en 1846, il fit partie de la commission dirigée par Pie IX pour former un établissement agricole. Son mérite et son amour du travail ne cessèrent de lui faire confier des charges de plus en plus importantes. En 1847, il était attaché à la légation de Velletri en qualité de vice-légat; en 1850, il était nommé votant de la Signature de justice; en 1863, il devint président de la commission établie pour la révision des comptes de l'administration générale des États pontificaux de 1835 à 1850; le Saint-Père le nomma doyen de la Chambre des clercs et président des Archives, en 1868; en 1869 et 1870, il était scrutateur au Concile du Vatican; enfin, lorsque Pie IX l'appela au cardinalat, il faisait partie de la Sacrée Congrégation du Concile et était consulteur de la Sacrée Congrégation de l'Immunité et des examens pour les paroisses de Rome, et trésorier général du conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. C'est un jurisconsulte distingué, très-versé dans les affaires. Il n'était pas encore entré dans les ordres sacrés lorsque Pie IX lui fit savoir qu'il voulait le créer cardinal. Préparé depuis longtemps à la réception de ces ordres, il fut successivement ordonné sous-diacre et diacre, et enfin prêtre le jour de la fête de saint André, au couvent de Saint-André du Quirinal, dans la chambre de saint Stanislas Kostka.

II

Où en est le monde, au moment où s'ouvre cette nouvelle

année qui porte en elle tant d'événements inconnus? Nous le disions il y a huit jours: c'est la guerre au dehors, la Révolution au dedans, la persécution ou la lutte partout.

Depuis huit jours, un événement nouveau est venu ajouter aux complications de la question orientale. La Turquie a officiellement demandé la médiation de l'Angleterre pour faire la paix avec la Russie. Or, il y a en Angleterre deux courants: l'un russophile, conduit par M. Gladstone, qui voudrait reconquérir le pouvoir; l'autre turcophile, présidé par lord Beaconsfield, actuellement premier ministre de la reine d'Angleterre. Au fond, les deux grands partis qui divisent l'Angleterre veulent sauvegarder les intérêts de leur pays: les uns croient qu'il vaut mieux rester en bons termes avec la Russie, les autres pensent que, si on laisse la Russie s'agrandir encore en Asie, l'empire de l'Inde sera bien menacé. Lord Beaconsfield est de ce dernier avis, et il paraît que la reine pense comme lui. C'est pourquoi, contrairement à l'usage, le parlement anglais a été convoqué pour le 17 janvier. Jusque là, il faut que l'opinion publique devienne assez forte en faveur de la guerre, pour que la politique de lord Beaconsfield triomphe.

La médiation demandée par la Turquie peut conduire à ce résultat. L'Angleterre l'a acceptée, et déjà elle l'a fait savoir à la Russie, en faisant dire au Czar qu'elle ne doute pas que, fidèle aux paroles de modération prononcées au commencement de la guerre, il ne conclue avec la Turquie une paix qui soit de nature à ne pas inquiéter l'Europe. Le Czar n'a pas encore répondu officiellement; mais les journaux officieux, comme le *Nord* de Bruxelles, indiquent assez quelle sera la réponse, quand ils insistent sur la nécessité pour la Turquie de s'entendre *directement* avec le czar, et, pour la Russie, d'obtenir des avantages proportionnés aux sacrifices qu'elle a faits. Or, la paix conclue directement entre la Russie et la Turquie, c'est l'agrandissement de la première et le démembrement de la seconde, c'est le remaniement ou plutôt l'annulation des traités de 1856 et de 1871, et l'Angleterre prétend, avec raison, que des traités consentis et ratifiés par l'Europe entière, ne peuvent être révisés et modifiés qu'avec le concours et le consentement de l'Europe. Si donc la Russie, qui est en cela évidemment soutenue par l'Allemage, persiste à traiter directement avec la Turquie, ce qui revient à rejeter la médiation de l'Angleterre, c'est une menace et un affront pour celle-ci: l'Angleterre reculera-t-elle devant la menace? acceptera-t-elle l'affront?

C'est ici que lord Beaconsfield espère entraîner l'opinion après lui. S'il réussit, ce sera la guerre déclarée à la Russie, ce qui, probablement, entraînera l'Allemagne à son tour. On voit que la guerre générale peut sortir de cette situation ; c'est un assez grave commencement pour l'année 1878.

Et ce n'est pas la France qui pourra s'interposer entre les belligérants, ou faire reculer les deux grandes puissances alliées, l'Allemagne et la Russie, en menaçant de prendre le parti de la Turquie et de l'Angleterre. La France est impuissante à se faire respecter au dehors, il n'est pas sûr que son gouvernement soit capable même de maintenir l'ordre au dedans. Voici que l'administration est bouleversée de fond en comble : le ministère, encore aux mains des modérés d'une certaine espèce, est poussé par les avancés du Comité de salut public qu'on appelle Comité des Dix-Huit; on a démoli l'administration des départements, on va démolir celle des communes par les élections municipales; on cherche à démolir l'armée et la magistrature, et quand tout ce travail de démolition sera terminé, la Révolution, maîtresse de toutes les positions, ne trouvant plus d'obstacles devant elle, se montrera à découvert: ce sera l'heure des terreurs et des ruines.

La Révolution, qui triomphe chez nous, triomphe à peu près partout, car, la Révolution, c'est la guerre à l'Église, et quel est le pays où cette guerre ne soit pas poursuivie à outrance par les ennemis de Dieu et de la société? C'est d'elle que l'Allemagne se sert pour dominer l'Europe, c'est par elle qu'elle a partout des alliés et qu'elle est si puissante, et c'est par elle, probablement, qu'elle châtiera l'Europe, avant de succomber elle-même sous le poids des haines qu'elle aura excitées contre elle.

III

Quelques faits divers.

L'ex-Père Curci vient d'achever son ouvrage intitulé : *L'esprit moderne entre l'Église et l'Italie, considéré dans un cas particulier*. Le livre est divisé en huit chapitres : Les dogmes et les vérités qui s'y rapportent; les pouvoirs légitimes et leurs modifications possibles; origine et développement d'une soi-disant doctrine religieuse (le rétablissement du pouvoir temporel du Saint-Père); d'un accord possible entre la Curie et l'Italie et de certaines concessions sur le terrain politique; la presse catholique, le *Syllabus* et les catholiques-libéraux; suites malheureuses de la lutte voulue entre l'Église et l'État et conséquences

que cette lutte entraînera encore; du fait qui a donné naissance à cet ouvrage; et enfin, les vues d'une conciliation qui découlent des études précédentes.

L'*Osservatore romano* publie une lettre de Florence qui assure que M. l'abbé Curci, qui habite actuellement Fiesole, a été sommé par Mgr l'archevêque de Florence, sous peine d'être suspendu *a divinis,* de soumettre son livre au jugement de l'autorité ecclésiastique. Le correspondant ajoute que M. Curci a obéi à cet ordre.

—

M. Windhorst, chef du parti du centre au parlement prussien, a déposé sur les bureaux de la Chambre des députés de Berlin la motion suivante, signée par tous les députés du centre :

Qu'il plaise à la Chambre des députés de sommer le gouvernement :

1° De rembourser à la commune de Marpingen la somme de 4,000 marcs, prélevée l'année dernière par contrainte, sur un ordre du préfet de Trèves, sous prétexte de solder les frais extraordinaires de police, faits contre la volonté expresse de la dite commune ;

2° De révoquer l'arrêté du maire payé de la dite commuue, daté du 8 mars, et qui interdit l'accès du bois dit du Haertelwald ;

3° D ordonner des poursuites contre ledit maire et contre les autres agents de l'autorité pour excès de pouvoir.

Cette motion amènera probablement des débats intérressants.

—

De bonnes nouvelles arrivent de Mossoul, relativement au schisme chaldéen.

Grand nombre de néo- schismatiques ont fait retour à l'Église. La destitution de Cyriaque, l'évêque intrus de Zaku, et la remise de son bérat à l'excellent P. Stephan Mattous ont porté au schisme un coup fatal. On en est redevable à l'ancien ministre des affaires étrangères. Safvet pacha, qui, accueillant la demande de Mgr Azarian, a retiré le bérat à l'évêque intrus. Kupélian et son acolyte Enfiedjian, qui soutenaient le parti schismatique auprès de la Porte, cherchaient au contraire à faire destituer le patriarche chaldéen, S. B. Mgr Audou. Ils encourageaient les néo-schismatiques et leur faisaient espérer que la destitution de Mgr Audou était imminente et que Cyriaque le remplacerait.

—

Au moment où nous mettons sous presse nous arrive le compte-rendu d'une nouvelle réunion des cardinaux qui a eu lieu au palais du Vatican, le 31 décembre. Dans cette réunion, le Saint-

Père a remis le chapeau aux éminentissimes cardinaux Régnier, Manning, Brossais Saint-Marc, Moretti et Pellegrini, puis il a pourvu à plusieurs Églises, entre autres à celles d'Antidone *in partibus*, pour Mgr Gay, auxiliaire de Poitiers, et de Zoara, *in partibus*, pour Mgr Obré, auxiliaire de Beauvais. Nous donnerons les détails dans notre prochain numéro.

—

Nous apprenons que M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes, a, par une circulaire en date du 24 décembre, non publiée jusqu'ici, invité les évêques à célébrer, le 13 janvier, les prières publiques demandées par la Constitution pour la rentrée des Chambres.

PETITE CAUSERIE

Nos vœux.

Nous ne voulons pas que notre premier numéro de l'année 1878 paraisse sans porter à nos Abonnés et Lecteurs les vœux que nous faisons pour leur bonheur. Nous désirons qu'ils trouvent pendant de longues années encore plaisir et profit à lire les *Annales catholiques*, nous les remercions de leurs constants efforts pour la propagation de notre œuvre, et nous faisons des vœux bien sincères, — ils n'en doutent pas, — pour que ces efforts soient de plus en plus heureux.

Souscription pour les abonnements.

L'idée que nous avons émise, il y a huit jours, pour venir en aide aux Abonnés qui ne peuvent continuer leur souscription ou qui né peuvent souscrire, malgré leur désir, à cause de l'insuffisance de leurs ressources, a été, — nous en avons la preuve, — bien accueillie.

Un de nos Abonnés nous a envoyé les fonds nécessaires à un abonnement de plusieurs mois en nous désignant la personne en faveur de laquelle il versait la somme envoyée; cette personne recevra le présent numéro et les suivants jusqu'à épuisement des fonds qui nous ont été remis.

Un vénérable curé de Paris nous a aussi remis le prix d'un abonnement annuel; nous allons servir l'abonnement à une excellente lectrice qui nous écrivait ceci, il y a quelques semaines:

C'est le cœur bien gros que je viens dire adieu, du moins pour cette année, à mes chères *Annales catholiques*. Ayant pris de grands enga-

gements et ne pouvant les tenir qu'en me privant de toutes les jouissances les plus douces à mon cœur, j'ai dû dire adieu à bien des petites dépenses ; mais la privation qui me coûte le plus, c'est bien votre tout intéressant journal, que j'attendais toujours avec impatience. Je n'aurais pas eu le courage de renvoyer les *Annales ;* aussi ai-je mieux aimé vous le dire par écrit.

Nous pensons que le charitable curé de Paris qui nous a remis le prix d'un abonnement approuvera l'emploi que nous en faisons. Nos lecteurs comprendront aussi la douleur que nous éprouvons lorsque nous recevons de semblables lettres et le courage que cela nous a donné de faire un pressant appel à la charité fraternelle de ceux qui sont plus favorisés du côté de la fortune.

Le portrait du Saint-Père.

Un grand nombre de nos Abonnés ont déjà profité de l'occasion que nous offions d'acquérir à peu de frais (1 fr. 50 au lieu de 6 francs, *franco* par la poste), un très-beau portrait du Saint-Père. Les demandes ont été si nombreuses, que nous n'avons pu les servir toutes le jour même où elles arrivaient ; aujourd'hui sont servies toutes celles qui nous sont parvenues jusqu'au 3 janvier; les autrest le seront dans l'ordre de l'arrivée.

Nous répétons que la faveur que nous avons obtenue de la Société pontificale d'Oléographie s'adresse à tous ceux qui voudront bien se servir de notre intermédiaire, Abonnés, Lecteurs ou autres personnes, et que la même personne peut demander un nombre indéterminé de portraits. C'est un cadeau fait à toutes les familles chrétiennes ; toutes les familles chrétiennes voudront profiter de l'occasion qui leur est offerte.

Le renouvellement de janvier.

Bon nombre de nos Abonnés sont en retard pour le renouvellement de leur souscription. Nous préférerions un avis venant d'eux, et nous indiquant leur intention de continuer à recevoir les *Annales* avec la date à laquelle ils doivent solder leur abonnement; mais nous nous contentons de l'avis indirect qu'ils nous donnent en ne renvoyant pas le premier numéro qui suit l'expiration de leur abonnement, et nous les prions seulement, dans ce cas, de vouloir bien se mettre en règle le plus tôt possible.

LE BUDGET DES CULTES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Avant d'aborder l'examen des chapitres, il convient de remarquer que le budget des cultes présenté par M. Caillaux dépasse de 165,000 fr. le budget qui avait été présenté par M. Léon Say.

La commission n'accepte pas cette augmentation et propose, en outre, comme la précédente commission, une économie de 500,000 fr. sur les chapitres 11 et 12, concernant les édifices diocésains et diverses cathédrales.

CHAPITRE I[er]. — *Personnel des bureaux des cultes.*

Crédit demandé par le Gouvernement : 243,000 francs, 1,000 fr. de moins qu'au budget voté pour l'exercice 1877.

Admis par la commission sous la réserve des considérations suivantes :

Le ministre, sur ce chapitre, demande une diminution de 1,000 fr., au sujet de laquelle il s'abstient de toute explication. Nous sommes obligés de suppléer à son silence.

Cette somme de 1,000 fr. avait été portée au budget de 1877 pour assurer l'exécution de l'article 12 de la loi de finances, votée le 4 décembre 1876 par la Chambre des députés et le 28 décembre par le Sénat.

L'article 12 est ainsi conçu : « Il sera dressé, pour être publié et distribué aux membres des deux Chambres, dans le courant du premier semestre de 1877, l'état de toutes les communautés, congrégations et maisons religieuses, quelle que soit leur dénomination, autorisées ou non autorisées, qui existent en France, avec la désignation des communautés qui relèvent directement ou indirectement des supérieurs résidant en pays étrangers.

« Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique transmettront au ministre de la justice les documents en leur possession sur toutes les communautés religieuses de leur ressort, charitables ou enseignantes, qu'elles soient autorisées ou non autorisées. »

Cet article ne prescrit que le renouvellement d'un travail déjà fait lors du recensement de 1861. A la séance du 27 novembre 1877, il ne provoqua pas de débat dans la Chambre des députés ; M. Dufaure, garde des sceaux, n'hésita pas à lui donner son adhésion, et il fut adopté par 340 voix contre 121.

Plus tard, M. Martel, garde des sceaux, M. Jules Simon,

ministre de l'intérieur, M. Waddington, ministre de l'instruction publique, déclarèrent à la commission du budget qu'ils s'occupaient sérieusement de l'exécution de l'article 12, et que l'état des congrégations religieuses serait publié et distribué pour le 1er juillet, terme extrême du délai prescrit par la loi.

Cependant, le 1er juillet est arrivé, les mois se sont écoulés, l'état des congrégations religieuses n'a pas été publié, et, dans les notes annexées au budget déposé le 12 novembre, M. de Meaux, ministre des cultes, gardant le silence sur l'article 12, semble avoir complètement mis en oubli la loi dont son devoir était d'assurer l'exécution.

Il nous est difficile d'entrevoir quels motifs l'ancien garde des sceaux et ses collègues peuvent faire valoir pour excuser la violation de la loi. Il s'agit seulement, en effet, de mettre à jour le travail de 1861, en tenant compte des accroissements survenus depuis dans le nombre des congrégations religieuses et de leur personnel.

Les procureurs généraux et les procureurs de la République, les préfets et les sous-préfets, le service de la sûreté publique, les inspecteurs de l'instruction publique, qui, tous, ont pour devoir de veiller à l'exécution des lois, ne peuvent ignorer, ni laisser ignorer aux ministres dont ils relèvent quelles sont les congrégations religieuses existant dansleur ressort. Ce travail a été rendu encore plus facile par le recensement de la population fait en 1876; il a bien fallu alors compter les religieux et les religieuses pour connaître le nombre exact de la population française. Les états du recensement sont à la disposition du Gouvernement; il n'a qu'à les consulter.

Quant à savoir quelles sont les congrégations religieuses autorisées et celles qui ne le sont pas, cela ne peut faire difficulté; car ces congrégations ne peuvent être autorisées qu'en vertu de lois, d'ordonnances ou de décrets qui sont exactement recueillies et coordonnées dans les archives du ministère de la justice; cela est si vrai que j'ai vu et touché au ministère des cultes l'état des congrégations autorisées. Le Gouvernement possède donc tous les documents que la loi de finances du 28 décembre 1876 lui prescrit de publier.

Le ministère républicain pouvait et voulait obéir à cette loi; le ministère du 16 mai avait le même pouvoir et le même devoir, pourquoi n'a-t-il pas eu la même volonté? Pourquoi a-t-il gardé le silence sur les motifs de cette flagrante violation de la loi?

Peut-être le Gouvernement a-t-il refusé de parler à cause de la gravité même des faits qu'il avait à révéler; car, s'il faut en croire les témoignages les plus autorisés, l'accroissement des congrégations religieuses, leurs ressources, leurs ramifications, leur puissance dépassent toutes les suppositions, et la divulgation de la vérité aurait porté un coup décisif au parti clérical.

Le recensement de 1861 constate qu'à cette époque le nombre des congrégations religieuses d'hommes et de femmes montait à 14.020 maisons contenant 108,119 religieux et religieuses. Aujourd'hui ces chiffres, déjà si considérables, sont dépassés. De plus, les congrégations rattachées à un centre commun constituent, en France, un État dans l'État, un gouvernement occulte avec ses circonscriptions par diocèses, par cures cantonales, avec son budget, ses rôles de contributions, dominant toutes les administrations, tous les corps de l'État, et surtout celui du clergé qui lui est complétement asservi; gouvernement d'autant plus redoutable qu'il n'usurpe pas seulement les pouvoirs publics, mais que, chaque jour, il envahit de plus en plus le foyer domestique. De sorte qu'au XIXe siècle, sous la République, nous sommes menacés de voir, comme aux temps des guerres de religion, la France divisée, déchirée par une ligue nouvelle, rebelle à nos lois et n'obéissant qu'à la cour de Rome.

Ces appréhensions sont-elles fondées ou exagérées? Le Gouvernement du 16 mai le savait; une loi lui prescrivait de parler, et il a gardé le silence. Cependant, il est de notoriété que le nombre et l'influence des congrégations grandissent chaque jour, que le clergé soumis à leur domination méconnaît nos lois nationales, qu'il abuse de ses prérogatives légitimes et incontestées pour intervenir dans l'ordre politique qui lui est interdit.

Tel est le développement des congrégations religieuses que l'honorable M. Keller, qui n'est pas suspect d'hostilité à leur égard, a pu dire à la Chambre des députés, sans être contredit, que la suppression de ces congrégations entraînerait pour les classes ouvrières une perte annuelle de 100 millions. Quel est donc le budget de congrégations qui, outre la dépense de leur personnel et l'accumulation toujours croissante de leurs richesses, avouent qu'elles mettent 100 millions par an à leurs munificences? (1).

(1) Quel est donc cet ami du peuple qui, de gaieté de cœur, au mépris de la liberté des cultes et des droits des citoyens, veut priver le peuple de 100 millions de ressource? (N. des *Ann.*).

Le Gouvernement du 16 mai, en pleine possession de la vérité, mis en demeure par le législateur de la publier, a refusé de la publier; bien plus, il l'a niée. Selon lui, le parti clérical n'est qu'une fable inventée dans un intérêt électoral.

Le parti clérical existe, c'est le parti qui s'efforce de soumettre le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, le magistrat au prêtre, le gouvernement national au pape; parti si menaçant que les agents de l'autorité publique, par ambition ou par faiblesse, reculent devant l'exécution des lois qu'il brave et qu'il outrage.

Le parti clérical, depuis des siècles, a été regardé par tous les gouvernements de la France, sans exception, comme l'ennemi le plus dangereux de la tranquillité intérieure et de l'indépendance nationale. C'est contre lui que la monarchie a décrété tant d'ordonnances, que les parlements ont rendu tant d'arrêts, émis tant de règlements; c'est en vue d'opposer une barrière à ses envahissements que le concordat a été conclu, que les lois organiques de 1802, que le décret de 1810 ont été promulgués, que les arrêts de la cour royale, en 1826, ont été rendus, qu'ils ont été exécutés sous la Restauration, sous le Gouvernement de Juillet, sous le second Empire; c'est lui qu'en 1867 le Corps législatif et le Sénat, dans une discussion mémorable, signalaient comme une puissance occulte travaillant à l'asservissement du monde catholique.

Les ministres du 16 mai, désertant la défense de l'ordre légal, ont toléré la violation des lois malgré l'ordre du jour du 4 mai, qui met le Gouvernement en demeure de les faire respecter. Ils n'ont tenu aucun compte de la loi du 28 décembre 1876 sur l'état à produire des congrégations religieuses. Ces faits soulèvent une question de responsabilité qui n'est pas de notre compétence.

Nous entendons rester dans la question financière, et après avoir rappelé les faits dont la gravité justifie notre conclusion, nous acceptons la diminution de 1,000 fr. proposée sur le chapitre 1er « Personnel des bureaux des cultes », en nous réservant de demander sur le chapitre 2 « Matériel des bureaux des cultes », une augmentation de 3,000 fr. afin d'assurer la pleine et entière exécution de la loi du 28 décembre 1876. (1)

(1) Voilà une conclusion qui n'est guère en rapport avec les déclarations qui précèdent. Pour obvier au péril clérical, on diminue de 1,000 francs le personnel des bureaux des cultes et l'on augmente de 3,000 francs le matériel des mêmes bureaux. Mais on voit que ces

CHAPITRE II. — *Matériel des bureaux et des cultes.*

Crédit demandé, 36,000 fr. comme en 1877.

La commission propose 39,000 fr. Cette augmentation de 3,000 fr. est nécessaire pour l'impression de l'état des congrégations religieuses, prescrit par l'article 12 de la loi du 28 décembre 1876; elle trouve naturellement sa place dans ce chapitre dont l'un des articles s'applique aux documents à publier.

CHAPITRE III. — *Cardinaux, archevêques et évêques.*

Crédit demandé : 1,650,000 fr., 10,000 fr. de plus qu'en 1877 pour le supplément de traitement d'un sixième cardinal.

Admis.

CHAPITRE IV. — *Vicaires généraux, chapitres et clerge paroissial.*

Crédit demandé: 39,920,295 fr., augmentation sur le budget de 1877, 56,250 fr. proposé par M. Léon Say, et admis par la 1re commission.

Admis par la commission actuelle.

L'augmentation demandée par le Gouvernement et admise par la commission se décompose ainsi :

1° 27,000 fr. pour ériger 30 nouvelles succursales à 900 fr. chacune.

2° 18,000 fr. pour 10 nouveaux titres de desservants, ou de vicaires en Algérie.

3° 11,250 fr. pour l'indemnîté de 450 fr. aux titulaires de 25 nouveaux vicariats.

Au sujet des 30 nouvelles succursales, le ministre des cultes a communiqué la liste des 30 succursales érigées en 1876. il est saisi, en ce moment, de 167 propositions régulières de succursales, approuvées par l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile ; il est saisi en outre de 45 affaires en instruction. Les localités qui demandent l'érection de 30 nouvelles succursales ont rempli les conditions exigées, et s'imposent les sacrifices que l'État est en droit de réclamer d'elles. Ces localités contribuant aux frais du culte dans les autres communes, il est juste de leur accorder la réciprocité.

Les mêmes motifs existent pour admettre les 18,000 fr. desti-

3,000 francs ont pour but de mener à bonne fin l'enquête demandée, dont le but évident est de dresser un grand acte d'accusation et de proscription contre les communautés religieuses (N. des *Ann.*).

nés à 10 nouveaux titres de desservants, ou de vicaires en Algérie, et les 11, 250 fr. pour l'indemnité de 25 nouveaux vicariats à créer. Les listes des desservants et des vicaires institués en France et en Algérie pendant 1876 ont été communiqués à la commission.

Au même chapitre, un crédit de 25,000 fr. est demandé pour 1878, comme pour 1877, ayant pour objet le traitement de 14 desservants aumôniers militaires à 1,800 fr. chacun. La commission a dû rechercher si ces 14 aumôniers militaires en Algérie, portés au budget des cultes, ne font pas double emploi, dans une certaine limite, avec les 45 autres aumôniers militaires d'Algérie, figurant au budget de la guerre pour la somme de 23,700 fr.

Des explications données par le ministre des cultes, il résulte que ces 14 aumôniers reçoivent, outre leurs 1,800 fr. du ministère des cultes, 600 fr. du ministère de la guerre, à raison des services qu'ils rendent comme aumôniers militaires. Dès qu'ils remplissent leurs fonctions de desservants, il n'y a pas de motifs pour diminuer leur traitement sur le budget des cultes; mais il y a lieu de remarquer qui si les aumôniers civils peuvent, en Afrique, malgré les distances et les difficultés de ce pays, remplir les deux fonctions, et faire le service d'aumôniers militaires, cela leur est encore bien plus facile en France, et fournit une preuve de plus que la création des aumôniers militaires n'a pas un caractère de nécessité (1).

(La suite au prochain numéro.)

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — V. les numéros du 15 et du 29 décembre).

Que de malades ont fait éclater en ce jour l'expression de leur reconnaissance !

Nous avons sous les yeux douze certificats insérés dans le journal de la Saar, qui donnent la relation de douze guérisons miraculeuses.

Ces guérisons s'obtenaient toujours de la manière suivante :

(1) Cette remarque indique assez que l'aumônerie militaire sera l'objet d'attaques prochaines (N. des *Ann.*).

Les petites voyantes prenaient la main de l'infirme, de l'estropié, de l'aveugle, du fiévreux, du mourant et la posaient sur le pied de Celle que l'Église, depuis des siècles, invoque sous le nom de *Salut des infirmes*. Puis elles demandaient quelle pénitence il lui plaisait d'imposer. Nous avons dit que c'était presque toujours le *Sub tuum*, le *Veni sancte Spiritus*. Parfois elle y ajoutait trois *Pater*, le *Memorare*, le *Salve Regina*. L'apparition désignait ces prières en langue vulgaire.

Les malades devaient réciter ces prières trois fois par jour. Qui est-ce qui n'y verrait pas un hommage à l'adorable Trinité ? — Pendant huit jours — ce n'était pas une neuvaine mais une octave. L'octave se trouve plus dans les usages de l'Église.

Pour montrer combien la sainte Vierge récompense la prière fervente, la confiance qui ne se lasse pas, la confiance inébranlable, opiniâtre, nous citerons la guérison de Suzanne Andrès.

La demoiselle Suzanne Andrès d'Immweiler, âgée de vingt ans, était depuis huit ans éprouvée par des attaques d'épilepsie. Elle tombait souvent trois fois par mois au milieu d'affreuses convulsions.

Elle aussi accourt à Marpingen. Elle a de la peine à se frayer un chemin à travers la foule compacte. La voilà enfin à l'endroit tant désiré ! Elle se prosterne, elle touche le pied sacré.

— Quelle sensation de douceur j'éprouvai à la main, dit-elle ! Il me sembla toucher du velours soyeux.

A son retour elle eut un accès terrible, mais sa confiance n'en est pas diminuée. Dès qu'elle est revenue à elle, elle se dit avec plus d'énergie : « Elle ne m'abandonnera pas. Elle me guérira. »

Elle reprend le chemin du Haertenwald (forêt de Marpingen), elle se jette à genoux avec une incomparable ferveur. Elle adresse à la Vierge des prières si vives, si ardentes. Elle se lève et ne doute plus un instant de sa guérison. En rentrant elle dit à sa mère : Je suis guérie !

En effet son mal avait disparu. Des mois ont passé depuis, et Suzanne n'a plus senti d'atteinte de sa cruelle infirmité.

L'eau de la source.

De nombreuses guérisons sont dues à l'eau de la source du Haertenwald désignée par l'Apparition.

Guillaume, fils de Jacques Huber, d'Ottweiler, souffrait de la poitrine depuis cinq ans. On le croyait phthisique. Des plaies béantes à la jambe gauche et à l'épaule vinrent aggraver son mal.

Les médecins Wallnay, d'Ottweiler, et Redel de Neunkirchen, le traitèrent sans résultat. Il gardait souvent le lit et ne marchait qu'à l'aide de béquilles.

Telle était sa triste position, lorsque ses parents consentirent à l'accompagner au Haertenwald. Son aspect misérable faisait pitié à tous ceux qui le voyaient. « Pauvre garçon ! disait-on ! Il n'en a plus pour longtemps ! »

Mais Guillaume espère fortement dans le secours de Marie. Il boit de l'eau de la source, il s'en sert pour laver ses plaies, à l'instant même il se sent mieux.

Huit jours après, les plaies séchèrent, se cicatrisèrent et quelque temps après il était radicalement guéri.

La fille d'un gendarme gardait le lit depuis cinq ans. Les médecins la visitaient sans succès. Le curé donne à boire à la pauvre malade quelques gouttes d'eau de Marpingen, et elle commence une dévotion en l'honneur de la sainte Vierge. Le lendemain elle était guérie et quittait toute seule le lit de douleur qu'elle gardait depuis cinq ans.

Le prêtre célébra une grand'messe d'actions de grâces en reconnaissance de ce bienfait signalé. La mère de la jeune fille est protestante, elle y assista avec recueillement. Sa figure baignée de larmes témoig ait de son émotion.

La femme Anne Kahn, de Kell, âgée de quarante-deux ans, était atteinte depuis trois ans et demi de la carie des os au pied droit. Ce pied était affreusement enflé et se dépouillait de la peau et de la chair. Les douleurs étaient extrêmes.

Le médecin de la petite ville de Hermeskell avait déclaré l'amputation nécessaire. Mais la malade s'y refuse. Elle songe à un remède plus efficace. Elle se fait apporter, le 19 juillet 1876, de la terre du lieu de l'apparition de Marpingen ; elle la mêle à de l'eau bénite, en frotte trois fois son pied et récite pendant huit jours la pénitence ordinairement imposée par la sainte Vierge. Le sixième jour elle se rend à l'église, sans béquille. Elle était guérie.

Le 22 juillet 1877 elle alla déposer sa béquille elle-même dans l'église de Marpingen.

Marpingen est occupé par des soldats.

(13 *juillet.*)

Ce jour-là la foule des pèlerins était immense comme la veille. De tous côtés l'on n'entendait que les chants des hymnes pieuses et

la récitation du chapelet. Les coteaux et les vallons étaient couverts d'hommes, de femmes et de voitures. C'était un spectacle grandiose, saisissant.

Le site de Marpingen n'est pas sans charme. Une partie du village est assise sur la pente de collines cultivées, l'autre s'étend le long de la petite rivière de l'Als. Des bouquets d'arbres fruitiers s'élèvent au milieu de champs de blé, de pommes de terre et de gazons de trèfle.

Le village est entièrement catholique et compte 1,600 habitants. Ils se livrent soit à l'agriculture, soit à l'extraction des mines de charbon dans le bassin de la Saar, de là leur nom de mineurs. Les mœurs y sont encore simples et champêtres. Les modes et les toilettes n'ont pas encore envahi la population pieuse et chrétienne de Marpingen.

Dans cette journée du 13, les malades étaient si nombreux qu'à peine le dixième put être admis à toucher le pied béni de la sainte Vierge.

Mais la Mère de Dieu était bien osée de faire des miracles sans la permission de M. de Bismarck, dans une forêt du puissant empire qui a entrepris le *Kulturkampf* (la lutte civilisatrice) !

A la tombée de la nuit, au milieu de cette multitude fervente, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, au milieu de ces chrétiens animés avant tout de pensées de charité et de paix, arrive à l'improviste, sans bruit, à pas de loup, une compagnie de soldats.

Qu'on se représente la terreur de ces milliers de pèlerins. Le capitaine ordonne à sa troupe de charger les armes et de mettre la baïonnette aux fusils. Le roulement du tambour se fait entendre et les soldats se jettent sur les paisibles pèlerins pour les disperser.

Impossible de décrire le désordre et la confusion qui s'en suit. C'est un sauve-qui-peut général, un pêle-mêle affreux. Les plus à plaindre sont les estropiés, les infirmes qui ne peuvent pas s'enfuir ou courir assez vite. La foule se précipite vers le village.

Plusieurs personnes sont blessées par des coups de crosses et de baïonnettes. Un voiturier déjà arrivé au village et qui n'a pu fuir assez rapidement a eu une épaule démise par un coup de crosse d'un soldat brutal.

Marpingen est traité en pays conquis.

Les habitants retirés dans leurs maisons commencent à se remettre de leur frayeur et à se livrer au sommeil, lorsqu'ils sont tout à coup, au milieu de la nuit, épouvantés par de violents

coups de crosses aux portes et aux fenêtres. Les soldats inhumains font irruption dans leur domicile et réclament impérieusement du pain et des lits.

Un de ces barbares, en découvrant un lit, jeta à terre un petit enfant qui y reposait.

Nous passerons d'autres détails aussi révoltants.

L'occupation militaire dura pendant quinze jours.

M. le curé de Marpingen, les parents des trois enfants et les membres du conseil municipal eurent à loger plus de soldats que leurs autres concitoyens : c'était, sans doute, pour leur faire expier la supercherie des apparitions. L'ouverture de la fontaine des grâces fut murée par ordre du capitaine. Mais l'eau trouva une autre issue et s'écoula un peu plus bas. Pour tenir les pèlerins à distance, les gendarmes élevèrent sur les lieux un corps de garde en planches. Une douzaine de gendarmes eurent leur quartier au village. La commune de Marpingen paya seule toutes ces dépenses.

La conduite des habitants fut admirable de patience et de résignation chrétienne. On ne peut leur reprocher aucun acte de colère ou d'indignation. Ils étaient pleins de confiance dans la protection de Celle qui a toujours été le secours des faibles et des opprimés.

Le jour de l'arrivée des soldats, quelques libéraux lettrés d'Ottweiler, bourg du voisinage, voulurent se donner le plaisir d'assister à l'évacuation de la forêt par la force brutale. Ils le payèrent cher. Au moment où triomphants des exploits des soldats, nos libéraux s'en retournent, leurs chevaux se cabrent et renversent leur voiture. Ils eurent l'un le bras cassé, l'autre, l'épaule démise, celui-ci, le pied foulé, etc.

Le dimanche suivant, 16 juillet, les soldats catholiques de la compagnie furent conduits à l'office paroissial, selon l'usage établi dans l'armée prussienne.

Le hasard voulut que l'Épître de ce dimanche fût particulièrement adaptée à la situation des habitants de Marpingen et comme écrite pour eux. Le digne et respectable curé dont nous allons nous occuper bientôt, laissa tomber d'une voix vibrante et émue ces paroles de l'apôtre du haut de la chaire chrétienne :

« Ne rendez point le mal pour le mal ni injure pour injure ; au contraire, bénissez ceux qui vous maudissent... Qui pourra vous faire du mal si vous faites le bien ? Vous serez heureux si vous souffrez pour la justice. Ne craignez point les menaces et ne vous laissez point troubler. » (S. Pierre i, v. 3.-8.)

(*Vendredi* 21 *juillet.*)

Les premiers jours de l'occupation militaire, les enfants furent retenues chez elles par leurs parents. On comprend combien elles durent souffrir de se voir privées de leurs chères apparitions.

Le vendredi 21 juillet, la petite Marguerite Kunz ne put résister au désir extrême d'aller au Haertenwald. Sa mère ayant refusé à plusieurs reprises de l'accompagner, Gretchen (diminutif de Marguerite) alla trouver une voisine, appelée Elisabeth Dœrr, et la supplia dans les termes les plus pressants de vouloir bien venir avec elle.

La pieuse femme se laissa toucher par la grande affliction et les instances de la jeune fille et, la prenant par la main, elles se dirigèrent vers la forêt.

Elles étaient à peine arrivées au lieu désiré que Gretchen de s'écrier : « La voici, la Mère de Dieu ! »

— Demande-lui, dit la femme Dœrr, si nous ne courons aucun danger ?

— Non, répond la douce voix de la sainte Vierge, vous n'avez rien à craindre. Mais ne vous attardez pas. Priez et partez ensuite sans avoir peur.

Elles récitent toutes les deux le chapelet, cette prière si suave, si consolante, si agréable à la sainte Vierge, l'hymne la plus belle que l'on puisse faire retentir en son honneur.

A Lourdes, l'Immaculée Mère de Jésus apparaît à Bernadette le chapelet à la main ; à Marpingen, elle fait comprendre combien cette prière est chère à son cœur.

Le chapelet, qui n'est que la répétition fréquente de l'*Ave Maria,* nous vient de Nazareth ou plutôt du Ciel, car c'est un messager de Dieu, l'archange Gabriel, qui le laissa tomber pour la première fois de ses lèvres célestes.

Qu'on me permette un souvenir personnel.

Je n'oublierai jamais mon premier *Ave Maria* à Nazareth. Je n'étais arrivé que depuis quelques instants dans cette ville sainte, lorsque l'*Angelus* du soir vint à tinter. Je me trouvais sur la terrasse du monastère, élevé sur le lieu de l'Annonciation. Aux sons argentins de cette cloche chantant l'*Ave*, à l'endroit où il avait été prononcé pour la première fois par Gabriel, l'envoyé du Ciel, j'éprouvai une commotion, un tressaillement inexprimable. Je me jetai à genoux, les yeux baignés de larmes, et je redis lentement les paroles de l'Ange.

Il me semblait entendre ensuite les paroles prophétiques pro-

noncées par l'humble Vierge de Nazareth, à trente lieues de là, dans la maison de Zacharie:

« Toutes les nations m'appelleront Bienheureuse! »

Et je réfléchis à l'accomplissement si merveilleux de cette prophétie... Cherchez un lieu sur le globe terrestre, où l'on n'invoque pas Marie!

Plus tard, à Lourdes, autour de la grotte, cet *Ave Maria* chanté par des milliers de pèlerins, ces voix dominant le bruit du Gave et allant réveiller les échos des vieilles Pyrénées me causèrent des émotions semblables.

Après la récitation du chapelet, la femme Dœrr pria l'enfant de demander à l'Apparition si elles pouvaient revenir.

— Oui, répondit-elle, dans une demi-heure.

Elles retournent chez elles. Elles avaient à peine quitté la lisière du bois, qu'elles voient s'avancer une patrouille qui ne remarque pas les deux délinquantes et qui les laisse continuer leur route sans les inquiéter.

Gretchen, revenue à la maison, place la cruche d'eau qu'elle avait puisée à la source des grâces dans une armoire et va retrouver la voisine pour la prier de l'accompagner de nouveau dans la forêt. Celle-ci refuse d'abord. Mais se rappelant les paroles de la sainte Vierge, les assurant qu'elles n'avaient rien à craindre, elle accompagne l'enfant pour la seconde fois.

Marguerite trouva la Mère de Dieu triste et vêtue de noir. Sa tête était inclinée par la douleur, comme au pied de la croix.

— Prie la sainte Vierge, dit la voisine, de te dire si nous sommes en sûreté ici.

— Oui, répond Marguerite, la sainte Vierge nous l'assure, elle nous engage à réciter quelques *Pater* et de partir sans crainte.

(La suite prochainement.) SŒHNLIN.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ÉCOSSE (1)

Le catholicisme ne semble être opprimé dans un pays que pour repousser dans un autre, avec cette vigoureuse vitalité qui est sa faculté divine et inaliénable. Les raisonnements dont le

(1) Le travail que nous publions ici nous a été adressé d'Angleterre par une personne qui est parfaitement en situation d'être au courant du sujet qu'elle traite. (N. des *Ann. cath.*)

philosophisme moderne attaque le christianisme, et la tyrannie dont use le radicalisme vis-à-vis de l'Église, ne serviront qu'à séparer dans le van la mauvaise graine d'avec la bonne, et partant à affermir la solidarité de l'Église catholique.

Dans les ténèbres de l'affliction ou de la persécution, et dans les flots vagues de l'infidélité, qui de temps en temps semblent prêtes à engloutir la barque de Pierre, il ne manque jamais, de l'un ou l'autre côté de l'horizon, un fanal d'espérance aux fidèles.

Pie IX, durant son long pontificat a eu le chagrin d'assister à de bien tristes événements et de voir de lamentables défections. Mais il a porté son regard vers le nord de l'Europe et vers le Nouveau-Monde. Il a eu la consolation de voir réorganiser et augmenter l'épiscopat en Amérique, de rétablir une hiérarchie en Angleterre et en Hollande. L'Écosse va s'ajouter au nombre de ces pays, car l'on attend à bientôt l'élection d'une hiérarchie régulière en cette contrée.

Ce sujet ne peut pas être sans intérêt pour nos lecteurs quand on se souvient des relations qui existaient anciennement entre les royaumes de France et d'Écosse, et de l'alliance avec le roi François II de l'infortunée Marie Stuart, la dernière souveraine catholique de l'Écosse. Il ne sera donc pas mal à propos de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire du catholicisme en Écosse depuis les commencements de la Réformation jusqu'aux développements qu'il a pris de nos jours.

La Réforme protestante, œuvre, en Angleterre, d'un despote sanguinaire et voluptueux, présentait dans l'origine un tout autre caractère en Écosse. Dans ce dernier pays elle était plutôt un mouvement populaire qu'exploitaient des nobles factieux dans un but de cupidité ou d'ambition.

Déjà, pendant le règne de Jacques V, le protestantisme avait fait des progrès désastreux, nonobstant la rigueur que déployaient ce prince et son ministre, le cardinal Bethune ou Beaton, contre les hérétiques.

La même année vit la mort de Jacques V et la naissance de sa fille Marie Stuart, dont son père semblait à la dernière heure pressentir la triste destinée. Quatre ans plus tard le cardinal Beaton fut assassiné par un fanatique.

Le royaume se trouvait ainsi exposé à la discorde civile, aux incursions des Anglais, et à l'activité des réformateurs. Les violentes prédications de l'hérétique Jean Knox enflammaient l'animosité des protestants contre les catholiques. Les luttes de

la régente, la reine-mère, Marie de Guise, veuve de Jacques V, contre ceux-là ne firent qu'embarrasser son gouvernement, et les mesures de répression que lui conseillaient ses frères le duc de Guise et le cardinal de Lorraine ne réussissaient pas. Le protestantisme allait croissant. Bientôt il y eut en Écosse non-seulement deux partis mais deux armées ; d'un côté celle de la reine, composée d'un petit nombre d'Écossais et de troupes françaises, et de l'autre côté, celle des lords de la Congrégation, sorte de ligue des réformés, qui était secrètement soutenue par Élisabeth d'Angleterre. Cette guerre de religion dura jusqu'à la mort de la reine en 1560.

Cette même année un parlement s'assemble et déclare le protestantisme presbytérien religion de l'État; en même temps le catholicisme, si longtemps religion nationale de l'Écosse, est déclaré idolâtrique, et le parlement menace de peines ceux qui persèvereraient dans la croyance de leurs pères. Les historiens même protestants attestent que le partage des biens de l'Église, ici comme ailleurs, ne comptait pas pour peu dans les motifs qui poussaient cette assemblée.

La mort de sa mère rappelait en Écosse la reine Marie Stuart qui était restée depuis l'enfance à la cour de France. Son époux François II était mort, et rien ne la retenait plus en France. Les catholiques surtout désiraient son retour. Elle quitta donc, avec bien du chagrin le pays de sa jeunesse, et débarqua à Leith en 1561, pour voir sa religion interdite, outragée. Selon les prédicateurs protestants, « permettre l'importation d'une seule messe dans le royaume serait une mesure plus fatale que d'y amener une armée de dix mille hommes. » Les réformateurs allèrent jusqu'à troubler violemment la messe que Marie fit célébrer dans sa chapelle particulière. Elle eut même à subir personnellement les remontrances fanatiques que Knox lui administrait sans ménagements.

Enfin le triomphe de la réforme en Écosse était complet, il ne restait qu'une minorité peu considérable de catholiques qui s'attachaient à la cause de leur souveraine, laquelle était sans cesse harassée des intrigues d'Elisabeth. Nous connaissons la carrière de l'infortunée reine, ses imprudences, ses défaites, son emprisonnement, son abdication forcée, sa longue captivité en Angleterre, et sa mort à Fotheringay.

Patrice Hamilton avait le premier introduit en Écosse les erreurs de Luther. Mais la funeste marche de l'hérésie dans ce

pays était principalement due aux prédications fanatiques de Jean Knox, qui bouleversèrent les esprits et parvinrent à y éteindre presque complètement la foi catholique. Les réformés d'Écosse, rejetant toute dignité ecclésiastique au-dessus de celle du prêtre, prirent le nom de Presbytériens, tandis qu'en se vantant de rétablir la pureté du christianisme primitif, ils se glorifiaient du nom de Puritains. La ruine de bien des monuments, d'archives, ou d'embellissements d'églises est résultée du nouvel iconoclasme de ces fanatiques du Nord.

Chassé d'abord de l'Écosse, puis exilé d'Angleterre pendant le règne de Marie la Catholique, l'hérétique Knox était passé à Genève où il s'était imbu des sombres doctrines inventées par Calvin, qui « ne voulait ni pape, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni aucune des cérémonies saintes usitées dans l'Église,... qui prêchait qu'on ne devait pas écouter l'Église, ni lui obéir, mais qui exigeait des autres une soumission aveugle pour tout ce qu'il lui plaisait de décider. » Voilà l'enseignement que Knox revint plus tard répandre dans l'Écosse.

—

Depuis le règne de Marie, les catholiques d'Écosse ne formèrent plus qu'un petit nombre dénué de tout pouvoir. Cependant ils étaient traités par le parti dominant, fut-il des presbytériens, fut-il des épiscopaliens, avec une rigueur que seule une faction puissante et menaçante aurait nécessitée. L'action du conseil d'État à l'égard du comte de Nithsdale en 1631, montre combien les catholiques étaient devenus impuissants devant leurs ennemis. Nithsdale était un *papiste* suspect; le conseil considérant que « sa « société serait un danger pour son fils, et que dans ses ten- « dres années elle l'infectera et l'empoisonnera d'opinions dont « il sera plus tard difficile de le détourner, » arrête que l'enfant sera enlevé à la tutelle de son père, et entreprend de diriger lui-même son « éducation et instruction dans la vraie (presbytérienne) religion! » Nithsdale était pourtant l'homme le plus influent de l'Écosse méridionale; il avait occupé des charges à la cour, et le roi lui avait confié un important commandement dans l'armée.

Dans la persécution qui frappait les catholiques il y avait beaucoup plus de fanatisme que de politique. Loin de menacer l'État par des complots dont on était toujours prêt à les accuser, ils songeaient plutôt à s'éparpiller dans le royaume, afin de ne

pas attirer l'attention sur eux. La pratique de leur religion était devenue difficile et périlleuse. Ils étaient espionnés, guettés, dépistés, livrés au conseil d'État, qui souvent ne leur infligea pas une punition aussi sévère que le voulaient les dénonciateurs. « Une histoire détaillée de l'Écosse durant les règnes de Jacques VI et de Charles, dit un auteur protestant, M. R. Chambers, ferait connaître d'admirables traits d'héroïsme, de dévouement et d'enthousiasme dans la cause de la religion catholique. »

Le sacerdoce de la vraie foi confère à ceux qui obtempèrent à sa discipline, et qui répondent à la grâce qu'il offre, une constance, un courage, et une abnégation de soi-même qui de tout temps illustrent l'Église. Aussi ne manquait-il pas de prêtres qui se consacrèrent au service du danger qui les attendait en Écosse, en administrant les sacrements, en célébrant la messe, et en ranimant et soutenant la foi des catholiques opprimés, cachés, suspects.

Une figure des plus héroïques entre ces courageux missionnaires, fut le capucin Leslie, que l'on appelait le Père Archange. Fils d'un gentilhomme écossais, il était encore jeune lorsque son père mourut. Celui-ci manda dans son testament que son fils fût envoyé à Paris pour y recevoir l'instruction qui convenait à sa foi et à son rang. Il reçut les ordres sacrés et revint dans sa patrie exercer son ministère parmi les fidèles, à qui il portait une affection que le compatriotisme et l'affliction ne rendaient que plus touchante. D'une amabilité et d'une douceur qui lui assuraient une grande influence sur les esprits, il était infatigable à prodiguer les consolations spirituelles de son office. Son zèle ne se borna pas toujours là, il fit même des conversions, il osa prêcher en plein air aux presbytériens, comme ils revenaient de leurs assemblées. Banni du pays, il revint après quelque temps au champ de ses labeurs; il parcourait le royaume, partout encourageant et confortant les catholiques. Partout soupçonné, traqué, chassé, ce saint confesseur perdit la vie par une fièvre gagnée dans un voyage où il avait échappé à la poursuite de ses persécuteurs.

Les réunions pour assister au divin sacrifice se tenaient en cachette, le plus généralement dans la maison de quelque seigneur catholique. Il fallait s'y rendre à la dérobée, et une assemblée même peu nombreuse, surtout un dimanche, pouvait amener la découverte. De zélés espions et délateurs étaient toujours prêts à indiquer aux autorités municipales les papistes

suspects. On se perfectionnait dans l'art de faire des « saisies », c'est-à-dire on faisait des razzias dans les maisons des personnes suspectes, le plus souvent à l'heure où les catholiques étaient réunis pour entendre la messe. Cela leur épargnait la peine de chercher des preuves en fournissant ample évidence du dangereux « crime » d'être papiste. On emmenait prisonniers le prêtre, le maître de la maison et les principaux personnages. On déployait un grand soin à rechercher tous les objets usités dans le culte catholique. Après avoir été exhibés en preuve contre les captifs, ils devaient former la matière d'un feu de joie sur la place publique de la ville voisine.

Les archives du conseil d'État contiennent de fréquentes mentions de ces « saisies ».

Nous traduisons la relation d'une saisie opérée le 26 juin 1698 : « Ce jour étant dimanche, les magistrats d'Aberdeen ont découvert une réunion de papistes dans la maison d'un certain Alexandre Gibb, commerçant de leur ville. Ils trouvèrent l'autel, le livre de messe, la clochette, la croix, les statues, les cierges, et l'encens, les vêtements du prêtre, etc., et ils emprisonnèrent A. Gibb, etc., mais les prêtres se sont sauvés par une issue secrète. Le conseil d'État remercia les magistrats, et manda que les livres, spécialement le registre des baptêmes, confirmations et mariages des papistes, fussent envoyés sous bonne garde à Edimbourg. »

En consultant ces mêmes archives, nous trouvons, à différentes époques, beaucoup de catholiques ou en prison, ou sous la surveillance du conseil, ou confinés dans certains districts, dont ils ne peuvent sortir à moins de perdre les cautionnements déposées à cet effet, et qui s'élevaient souvent à des sommes très-considérables. Les prêtres n'étaient guère jamais libérés de prison qu'à condition de quitter le pays, et l'on exigea souvent de fortes cautions qu'ils n'y remettraient plus jamais les pieds.

Malgré la rigueur de ces mesures, on n'arriva pas à extirper entièrement le catholicisme, qui a été maintenu dans les maisons et sur les terres de plusieurs anciennes familles restées fidèles à la foi de leurs ancêtres.

Le nombre des catholiques a reçu dans les temps récents un grand accroissement par l'affluence de beaucoup de pauvres irlandais dans les grandes villes, comme Glasgow et Dundee. La religion catholique continue de faire de lents mais solides progrés. De temps en temps on jette les hauts cris sur les

« apostasies (backslidings) » à l'Église romaine de plusieurs membres de la noblesse écossaise, tels que le marquis de Bute, la duchesse de Buccleugh, la duchesse douairière d'Argyll, quelques membres de la famille Lothian, etc.

Il y a quarante ans, l'Écosse catholique comptait à peine soixante-dix prêtres et quatre-vingts églises, y compris les chapelles attachées aux maisons des particuliers. Depuis ce temps-là la charité et le zèle ont été actifs, et non sans résultat. Aujourd'hui, il y a plus de deux cent cinquante prêtres et deux cent quarante églises ou chapelles, dix communautés religieuses d'hommes et treize de femmes. La population catholique s'élève au chiffre de 320,000.

Au mois de septembre 1876, fut posée la première pierre d'un monastère de Bénédictins, aux bords du lac Ness, en la présence d'une compagnie distinguée de catholiques écossais réunis pour assister à la cérémonie. En 1729, le gouvernement britannique avait fait bâtir un fort dans le but d'imposer respect aux clans des montagnes alors mal disposés envers la maison de Hanovre. Le fort est assez grand pour loger une garnison de trois cents soldats. Mais déjà depuis longtemps aucun souffle de désaffection ne trouble la paix et la loyauté des Highlands, où est maintenant la demeure choisie de la reine Victoria.

Le gouvernement a donc été content de vendre ce bâtiment et l'emplacement à lord Lovat en 1867. Ce seigneur a fait un libre don de ce fort, appelé Fort Augustus, et du site pittoresque aux Bénédictins, et voilà plus d'un an que l'on travaille à convertir l'ancienne forteresse en un monastère. Voir une institution d'une pareille importance s'établir, voir le retour des moines de saint Benoît après trois cents ans d'exil, voir ouvert à la jeunesse catholique de la nation un collége dirigé par un ordre aussi renommé par sa profonde érudition, a dit le marquis de Ripon, ne peut être qu'un événement du plus haut intérêt pour les catholiques de l'Écosse.

La hiérarchie catholique de l'Écosse consistait, au règne de Jacques V, en deux archevêchés dont le premier avait huit et le second trois suffragants. L'évêché de Saint-Andrew (*maximus Scotorum episcopatus*) était le plus ancien siége épiscopal du royaume. Du temps de l'épiscopat de Patrice Graham il fut élevé en archevêché, l'an 1470 ; il était le siége métropolitain, et avait pour diocèses suffragants : Aberdeen, Brechin, Caithness, Dunblane, Dunkeld, Moray, Orkney et Ross. Le siége de Glasgow était le second tant en ancienneté qu'en importance ; les diocèses d'Argyll, de Galloway et des îles en étaient les suffragants.

Durant la seconde moitié du XVI[e] siècle, les évêques catholiques furent graduellement remplacés par des protestants, quelquefois même on mettait des laïques en possession des évêchés qui jouissaient ainsi des biens temporels de l'Église.

Le dernier prélat de l'ancienne hiérarchie de l'Écosse fut Jacques Bethune ou Beaton. Exilé de sa patrie, il mourut à Paris le 2 avril 1603. Il dota dans son testament le collége écossais à Paris. Après lui deux préfets apostoliques (Guillaume Ballantyne (1652-1661), et Alexandre Winchester (1661-1694) se succédèrent dans l'administration de l'Église d'Écosse. En 1694, le pape Innocent XII nomma un vicaire apostolique dont la juridiction s'étendait sur toute l'Écosse. Le pays ne forma qu'un seul vicariat jusqu'en 1731, où il fut partagé en deux districts : le district des Basses-Terres (Lowland District) et le district des Hautes-Terres (Highland District). A présent il y a trois districts ecclésiastiques : le district occidental, gouverné par Mgr Eyre, archevêque d'Anazarbe *in partibus,* qui réside à Edimbourg ; le district oriental et le district septentrional, gouvernés chacun par un évêque. La division actuelle date de 1827. Nous ne pouvons pas espérer de voir établir une nouvelle hiérarchie aussi nombreuse que l'ancienne. Peut-être même le nombre actuel des diocèses ne sera-t-il pas augmenté. En tout cas l'Écosse catholique peut se féliciter de l'événement que nous croyons proche.

H. W.

UN MIRACLE A LOURDES

(Suite. — Voir le numéro précédent).

IV

M. Édouard Guerrier, juge de paix à Beaune, avait épousé il y a environ quinze ans une femme des plus chrétiennes, Mlle Justine Biver. Mlle Biver appartenait à une honorable famille. Son père est un médecin distingué ; ses frères occupent dans l'industrie des positions considérables. L'un d'eux est directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain ; l'autre est directeur des célèbres manufactures de glaces de Saint-Gobain et de Chauny.

Dieu avait béni cette union. Trois enfants étaient successivement venus au monde, tous bien portants, tous heureusement

doués. Ces trois enfants grandissaient en âge, en taille et en sagesse, sous le regard et par les soins maternels. Mme Guerrier les élevait elle-même, leur apprenant les lettres humaines, et, avant tout, l'amour des pauvres et la science de Dieu.

Ainsi s'écoulèrent onze années de bonheur non interrompu. Onze ans de bonheur sans interruption, c'est bien court et c'est bien long!... C'est bien court! car les jours de félicité s'enfuient si rapides, qu'ils semblent ne durer qu'un instant. C'est bien long! car il est rare qu'un tel espace de temps, en cette vallée de larmes, ne soit pas traversé çà et là de douleurs et de catastrophes.

En 1874, cet horizon si pur s'assombrit tout à coup. La santé de Mme Guerrier s'altéra rapidement. A la suite de violents maux de tête, de syncopes fréquentes et d'un affaiblissement progressif, un état général de paralysie atteignit successivement les organes les plus importants. L'épine dorsale perdit toute force; les jambes refusèrent tout service; la vue se troubla et s'obscurcit. Mme Guerrier ne pouvait se tenir assise sur son lit, et était obligée d'être toujours couchée. La partie inférieure du corps finit par tomber dans un état d'insensibilité absolue: non-seulement les pieds et les jambes étaient incapables de faire aucun mouvement, mais, si on les piquait et les pinçait, la malade ne le sentait même point.

Plusieurs fois, pendant ses longs évanouissements, on craignit un trépas soudain. La mort frappait à la porte, et déjà le deuil était entré dans cette maison, naguère si rayonnante de joie et si heureuse.

Impuissante à continuer l'éducation de ses enfants et à suivre leurs leçons, la pauvre mère n'assistait plus qu'à leurs entretiens avec Dieu. Réunis autour de son lit, elle les entendait prier chaque soir et chaque matin, et demander sa guérison.

V

La maladie durait depuis environ deux ans: 1876 était arrivé. Alice, la fille aînée, allait faire, le 2 avril, sa première Communion. Et ce grand jour, en lequel l'enfant devait recevoir son Dieu, était la constante préoccupation de cette mère chrétienne. Elle y pensait pour sa fille, et aussi un peu pour elle-même. Il lui semblait impossible qu'en venant prendre possession du cœur de son enfant, le Sauveur miséricordieux n'apportât point quelque soulagement à ses propres maux, et ne laissât en la maison quelque royal témoignage de sa visite et de son séjour. N'avait-

il pas jadis, entrant dans la demeure de Simon Pierre, ordonné à la belle-mère malade de se lever et de les servir?

— J'en suis certaine, disait Mme Guerrier, je me lèverai et je marcherai ce jour-là.

Le 2 avril, Alice reçut pour la première fois le corps de Jésus-Christ; et le soir un dîner cordial, auquel était convié le prêtre qui avait préparé la jeune fille, réunissait quelques membres de la famille. Mais nul changement ne s'était opéré dans l'état de la mère... Et sa place allait rester vide comme elle l'était depuis quinze mois, lorsque, — au moment même où on se mettait à table, — Mme Guerrier, retrouvant tout à coup ses forces disparues, se fit habiller et vint s'asseoir au milieu des convives, stupéfaits de joie et d'étonnement. La vue était claire et nette; l'épine dorsale avait recouvré son jeu naturel; les jambes portaient le corps comme au temps d'autrefois.

Le prêtre entonna le cantique d'actions de grâces, auquel chacun répondit: tous comprirent que Celui qui le matin s'était donné lui-même au banquet divin, était invisiblement présent aux agapes du soir.

Durant la nuit le sommeil fut doux et profond.

Mais le lendemain, hélas! quand Mme Guerrier voulut quitter son lit, ses jambes sans force lui refusèrent tout service. Elles étaient retombées dans leur état d'inertie.

VI

Était-ce donc un rêve ou une illusion que cette soirée de la veille où elle avait, en pleine santé, fait elle-même les honneurs de la maison et fêté le plus beau jour qui se fût encore levé pour sa fille? Était-ce un effort de volonté, un effet d'imagination, un effet nerveux, comme disent parfois les médecins? Non, non! ne le croyez point.

Le Maître de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie, avait disposé toutes choses, de manière qu'il fût impossible de méconnaître sa main et d'attribuer à la nature ce que sa grâce avait fait.

Le jour de la première Communion de la fille, il n'avait point voulu tromper l'espérance et la foi de la mère; et, la touchant invisiblement de son doigt, il lui avait commandé de servir les convives, comme il le fit jadis pour la belle-mère de Simon Pierre. Mais après avoir montré de la sorte, par un acte de

sa puissance, qu'il était le Dispensateur souverain, il voulut faire comprendre que, pour un but caché et connu de lui seul, son dessein était qu'elle portât encore le poids de l'épreuve. Et, afin de bien marquer que c'était Lui-même qui avait agi, en même temps qu'il ordonna à l'infirmité de reprendre les jambes, il commanda à la maladie de quitter la partie supérieure du corps. Les intolérables douleurs de tête ne revinrent plus, les syncopes disparurent, et la vue demeura claire et nette.

Combien il avait raison, le centenier de l'Évangile, lorsque, essayant d'exprimer la soumission de la nature à la toute-puissance du Sauveur, il empruntait sa comparaison à la soudaine et ponctuelle obéissance de la discipline militaire. « Je n'ai qu'à dire : Va-t'en ! à l'un des soldats qui sont sous mes ordres, pour qu'il s'en aille. Qu'à un autre je dise : Viens ! et il vient. De même à mon serviteur : Fais ceci, et il le fait..... »

Ainsi avait commandé Jésus dans une maison de la ville française de Beaune, de même qu'il avait autrefois commandé en la cité juive de Capharnaüm.

Comme un chef qui fait mouvoir ses soldats d'après un plan de bataille que les soldats ignorent, il avait dit à la maladie :

« Va-t'en. » Il avait dit : « Viens ! » Il avait dit « Fais ceci. » Et tout, à sa parole, s'était aussitôt accompli.

Pourquoi ? Pour quelle raison, après cette guérison totale, cette rechute partielle ? Quel était le but mystérieux que Jésus poursuivait ? Il était seul à le savoir ; et sans doute, si on lui eût posé au sujet de cette femme une telle question, il eût répondu comme il le fit à l'occasion de l'aveugle-né :

« — S'il en est ainsi, c'est pour que la gloire de Dieu éclate en sa personne. »

Est-il besoin d'ajouter qu'à partir de ce jour la résignation de Mme Guerrier, déjà très-grande, devint plus grande encore ? Son âme, ainsi que son corps, avait reçu une grâce d'en haut. Les ténèbres qui lui cachaient le visage de ses enfants, de son mari, de tous ceux qu'elle aimait, avaient disparu sous un souffle du Ciel, et, quoique toujours étendue en son lit, elle était dans la joie.

VII

Depuis le commencement de sa maladie, elle n'avait point eu le bonheur d'embrasser ses vieux parents. Elle demeurait à Beaune, dans la Côte-d'Or. Son père et sa mère habitaient Saint-

Gobain, dans le département de l'Aisne. Cent quarante lieues séparent ces deux villes. Or, le bon docteur Biver était alors dans sa quatre-vingt-deuxième année, et tout voyage lui était difficile. Sa fille désirait ardemment le revoir. Depuis avril jusqu'en septembre, ce désir grandit dans son cœur.

Vainement on lui objecta qu'elle était malaisément transportable, qu'un trajet si fatigant pourrait la précipiter dans une pire situation ; toutes ces considérations furent moins fortes que le besoin filial d'aller presser en ses bras la mère qui l'avait nourrie de son lait, le vieillard qui l'avait bercée sur ses genoux quand elle était tout enfant.

On fit donc l'imprudence de partir.

Ainsi que les médecins l'avaient prévu, le voyage amena une aggravation considérable dans les souffrances de Mme Guerrier. La maladie en vint au point qu'il lui fut impossible, même après quelques semaines de repos, de reprendre le chemin de fer et de retourner à Beaune. Le moindre mouvement, comme par exemple lorsqu'on essayait de la transporter d'une pièce dans une autre, produisait en elle une sorte de vertige et les crises les plus pénibles.

La conséquence d'un tel état, en de telles circonstances, était le brisement même de la famille. Ses fonctions de juge de paix obligeaient le mari d'habiter Beaune : les infrangibles liens de l'infirmité et de la maladie retenaient l'épouse à Saint-Gobain. Mme Guerrier avait demandé à avoir ses enfants auprès d'elle. Toutes les huit ou dix semaines, le magistrat faisait, entre deux audiences, un voyage de cent quarante lieues, afin de passer quelques rapides journées auprès de ceux qui étaient toute sa vie.

Environ un an s'écoula ainsi.

On était à l'affût d'un instant de mieux pour se hasarder à reconduire la malade chez elle, dans la Côte-d'Or ; mais ce mieux n'arrivait pas, et, tout au contraire, la paralysie commençait à gagner le bras gauche.

L'expérience de l'aller rendait très-alarmante la tentative du retour.

VIII

Dans le courant du mois d'août dernier, M. Guerrier se trouvant à Saint-Gobain, désolé comme toujours de cette situation sans issue, sa femme lui dit :

— Mon ami, je veux faire le pèlerinage de Lourdes. Et j'y guérirai.

Cette parole effraya fortement le mari. Les perspectives les plus inquiétantes se présentèrent d'elles-mêmes à son esprit. Il combattit vivement une idée qui lui semblait devoir infailliblement amener de funestes résultats.

— Ma chère femme, lui répondit-il, tu me demandes l'impossible. Souviens-toi de ce qu'il nous en coûte pour avoir, il y a onze mois, cédé à ton désir et nous être risqués à faire le voyage de Beaune à Saint-Gobain. Songe que depuis lors tu ne peux même point être transportée au jardin et rouler, pendant quelques pas, dans une chaise longue. Et tu veux maintenant t'aventurer à traverser toute la France, et aller dans un pays où nous ne connaissons personne, avec la belle chance de ne pouvoir en revenir ! N'y pense point, mon amie. Ce serait tenter Dieu et se jeter dans des hasards insensés.

— Je suis certaine que je serai guérie à Lourdes, reprenait Mme Guerrier. Je veux y aller.

C'était la lutte de la raison, ou du raisonnement, contre la foi et l'espérance. Énergique de part et d'autre, cette lutte dura plusieurs jours.

La foi de Mme Guerrier avait fini par ébranler ses deux frères, les directeurs de Saint-Gobain. Ils conseillèrent à M. Guerrier de céder; et ce dernier, de guerre lasse, en arriva à se laisser arracher son consentement. Muni du certificat de médecin, constatant l'état de sa femme, il demanda au ministre un congé de quelques semaines pour la conduire dans les Pyrénées.

Le voyage fut définitivement résolu en principe, le samedi 8 septembre, en la fête de la Nativité.

Que de prières ils adressèrent tous ensemble ce jour-là à Notre-Dame de Lourdes, dans cette même matinée où son grand serviteur, le curé Peyramale, quittait la terre et entrait dans ce pays de toute vérité où les pervers reçoivent leur châtiment, et où les justes sont couronnés de puissance et de gloire !

M. Guerrier cependant était assez préoccupé de se trouver, en cas de fâcheuses éventualités, dans une ville étrangère où il n'aurait ni aide ni soutien, sans autre secours que les soins mercenaires et indifférents que l'on rencontre dans les hôtels.

— Que je voudrais, répétait-il souvent, avoir là-bas quelqu'un qui pût nous guider un peu ! Je suis effrayé de cet inconnu.

C'était le 10 ou le 11 septembre.

A cette date, M. l'abbé Poindron, curé de Saint-Gobain, qui les visitait fréquemment, apprit, par un journal, la mort de Mgr Peyramale; et, dans le récit de ses derniers instants, il remarqua le nom de M. l'abbé Martignon, l'ancien curé d'Alger, dont nous avons parlé au commencement de cette histoire. Il se rendit aussitôt auprès de Mme Guerrier.

— Vous aurez quelqu'un à Lourdes pour vous recevoir et vous guider, dit-il à son mari. Je connais M. l'abbé Martignon, et je vais lui écrire pour vous annoncer et vous recommander à ses bons soins. Télégraphiez-lui en route l'heure de votre arrivée. Il sera prévenu.

IX

Le moment précis du redoutable départ fut dès lors arrêté, et fixé au jour le plus proche, au mercredi 12 septembre. Il fut décidé qu'on se reposerait un jour à Paris, et qu'ensuite le voyage, si c'était possible, se ferait tout d'un trait jusqu'à Lourdes. La Compagnie du chemin de fer reçut l'ordre de tenir prêt un wagon-lit.

C'était un grand émoi dans cette famille. Mme Guerrier avait une confiance absolue en sa prochaine guérison. Ses frères, entraînés par sa foi, espéraient avec elle. Le mari, tout en cédant à la volonté de sa femme, était plein de crainte. Il voyait les difficultés matérielles, tandis qu'elle semblait ne pas même y penser. Elle regardait les possibilités divines: il regardait les probabilités humaines.

Habitués à n'entendre sortir des lèvres de leur mère que des paroles de vérité, et inclinés d'ailleurs, comme on l'est surtout à à cet âge, à croire aisément à la réalisation de leurs désirs, les enfants se réjouissaient à l'avance.

— Oui, oui, vous serez guérie, disait l'aînée.

Marie, la plus petite, qui ne se souvenait point d'avoir jamais vu sa mère autrement qu'infirme et dans son lit, s'écriait:

— Maman va nous revenir comme une autre maman! Et nous aurons une maman qui marche.

— Et elle pourra nous prendre sur ses genoux, ajoutait Paul, qui avait eu souvent le cœur serré de ne point goûter ce bonheur.

D'autres fois ils s'attristaient de ce long voyage qui avait pour eux des proportions illimitées, de ces jours et de ces nuits où ils seraient si loin des baisers maternels:

— Mère, demandaient-ils, pourrez-vous, de là-bas, nous envoyer votre bénédiction ?

Rien n'est pénible comme les hésitations, les angoises, les tiraillements divers qui précèdent une décision grave. On en avait épargné au vieux père de Mme Guerrier, à M. Biver, les inutiles émotions et les ennuis. Ce fut seulement quand tout fut arrêté, sauf son consentement, que sa fille lui annonça le projet d'aller chercher, en ce sanctuaire lointain, auprès de la Mère de Dieu une guérison que la science des hommes avait été impuissante à opérer.

A cette nouvelle, devant ce suprême parti de quitter les moyens de la terre pour recourir à la puissance du Ciel, le vieux médecin fut profondément remué. Des larmes montèrent à ses yeux.

— Je consens à ce que vous voulez, dit-il.

Et, à l'heure du départ, il étendit sur sa fille ses mains vénérables et la bénit.

Le voyage se fit avec la plus cruelle fatigue. A Paris, on transporta, non sans de grandes difficultés, Mme Guerrier à l'appartement de son frère, M. Hector Biver.

Leur beau-frère, M. Louis Bonnel, professeur au lycée de Versailles, s'était rendu, tout anxieux, à leur rencontre.

— Je viens de m'informer si M. Henri Lasserre est à Lourdes, leur dit-il. Je l'ai connu autrefois dans une réunion dont nous faisions tous deux partie. C'était un de mes amis. Voici une lettre pour lui.

Et c'est ainsi que celui à qui Dieu fait aujourd'hui la grâce de raconter cette histoire, devait se trouver plus tard amené à en apprendre tous les détails.

On se remit en route.

Malgré le courage de la malade, elle était tellement défaite au moment où le train entrait en gare à Bordeaux, que le mari épouvanté n'osa pas aller plus loin et voulut absolument qu'elle prît encore un jour de repos.

(La suite au prochain numéro.)

HENRI LASSERRE.

MONSEIGNEUR BERTEAUD

ÉVÊQUE DE TULLE (1)

Deux hommes ont inauguré la phase, maintenant radieuse, de la prédication régénérée, Mgr Berteaud et le P. Lacordaire. L'un vint avant l'autre et reste au-dessus; mais chacun d'eux a concouru, selon son génie propre, à la création de cette école oratoire qui seule maintenant fait autorité, après avoir supporté les interdits infligés au grand Dominicain et les plates réserves maugréant contre l'illustre chanoine de Limoges, aujourd'hui Mgr Berteaud. Au milieu des enthousiasmes qui répondaient de toutes parts en France aux accents inspirés de l'abbé Berteaud, le vieux gallicanisme des Pithou et l'art ramolli des Médicis râlaient leurs derniers grognements. Il sera toujours plus difficile de réformer que de produire, et, par le ministère de ce prédicateur alors étrange, le Verbe de Dieu voulait essayer en France un miracle de réformation en restaurant l'enseignement apostolique du surnaturel, comme il avait établi le surnaturel lui-même : *mirabilius reformasti*. Le Verbe divin était avec le prédicateur, le prédicateur a triomphé avec le Verbe divin. Je défie qu'on trouve aujourd'hui un indifférent pour le génie de l'évêque de Tulle, parmi ceux auquel le catéchisme n'est pas étranger.

Lacordaire, ce type magistral que je retracerais au second plan de cette petite étude, si j'avais à faire un parallèle, effaroucha les préjugés acclimatés chez nous à cette époque, au point que dans certains séminaires il était défendu sous peine d'exclusion de lire les conférences de Notre-Dame. Plusieurs de nos Évêques lui avaient, dit-on, fermé leurs chaires, et, si l'on osait acclamer cet orateur, il fallait se résigner à passer pour un sectateur du Romantisme échevelé! Tout en reconnaissant que de tels hommes sont inimitables pour le grand nombre, un esprit observateur nierait-il qu'ils ont donné au jeune clergé un branle électrique d'où sont nés l'amour de l'étude, l'estime de la science sacrée, le goût des idées supérieures, la préférence des méthodes scholastiques, la vigueur littéraire et l'art de faire avouer par tout le monde que le prêtre catholique est encore le tabernacle

(1) Extrait d'une brochure sans nom d'auteur, imprimée chez Seguin, à Avignon, sous ce titre : *L'évêque de Tulle et ses quatre-vingts ans.*

vivant du savoir et le roi des esprits?... Saluons cette pléiade de prédicateurs qui entraînent aujourd'hui les foules, et disons: il y a là de la puissance des Lacordaire! Sourions de consolation et d'espérance devant cette pépinière d'intelligences cléricales qui ont grandi, fleuri et fructifié pour l'honneur du sanctuaire, de la presse, de nos universités, et disons: il y a là de la sève des Berteaud! On connaît des évêques déjà couronnés de l'auréole des docteurs en renom, qui se disent tout haut les disciples ou au moins les inspirés de l'évêque de Tulle. On connaît des publicistes admirés de l'Europe, qui vont prendre langue chez l'aigle de la Corrèze et qui ne parlent jamais si bien que lorsqu'ils affectent de l'imiter, ou qu'ils l'imitent sans s'en douter, comme le mouvement d'une artère imite la pulsation du cœur. On connaît des prédicateurs qui ont blanchi dans la carrière de l'apostolat, des écrivains qui ont multiplié les volumes, et jamais ils n'ont prévu un discours ou commencé une page sans passer de la Bible aux œuvres du grand Prélat, pour allumer tout ensemble leur foi et leur verve au foyer des nobles et pures inspirations. Que nul de ces contemplateurs du beau doctrinal, littéraire et oratoire ne réussisse à en profiter autant que le Corrége dont la vue d'un chef-d'œuvre fit un maître aussi; c'est vrai. Mais chacun peut y puiser une ressource et un élan qui le soustrairont à la médiocrité quand ils ne l'élèveront pas au faîte. J'en prends à témoin les clergés de Tulle et de Limoges, tous les pays qu'évangélisa le chanoine théologal, tous les écrivains qui l'ont étudié.

Deux religieux se retrouvaient un jour sur le seuil de leur couvent après quelques semaines de séparation, et, en s'embrassant, selon l'usage, ils se jetèrent l'un à l'autre une exclamation, qui ajoutait beaucoup à l'expression joyeuse du revoir: Quelle rencontre! dit celui-ci. Quelle trouvaille! dit celui-là. Tels furent leurs premiers mots échangés ou plutôt heurtés l'un par l'autre entre leur accolade fraternelle. Quelle était cette rencontre? quelle était cette trouvaille? L'un avait *vu*, l'autre avait *lu* l'évêque de Tulle, et c'était pour la première fois! L'avenir a prouvé qu'ils se sentirent frères une fois de plus dès ce moment d'expansion, mais d'une expansion qui avait tous les caractères d'un pressentiment filial, vis-à-vis de ce grand Évêque que l'espace et le temps ne sépareront jamais de leurs cœurs, quoiqu'ils soient personnellement bien loin de lui.

Mgr Berteaud est une résurrection de l'évêque antique: il a reculé au moins de dix siècles pour prendre l'attitude qu'on lui

connaît; mais quel progrès dans ce retour au passé! Quelle élévation dans cette modestie! Quelle senteur d'éternité dans cette dignité qui n'est pas de son temps !... Comme le chef des Apôtres, il est arrivé à son poste, déployant son filet aux souffles de la parole: *In Verbo autem tuo laxabo rete.* Il préside de haut, mais seulement de haut, le mouvement administratif, sans jamais avoir oublié le parti pris des premiers évêques, de n'être assidus qu'à la prière et au ministère de la parole : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* Il agit dans le silence humain et il parle dans l'action divine. Il prêche, et pour prêcher il est à la disposition du dernier curé de ses montagnes, plus volontiers qu'à celle des archevêques qui lui demandent des retraites pastorales, ou des foules qui lui demandent des discours au Colysée. Il prêche le prône dominical à sa cathédrale, il prêche par sentiment du devoir, partout où il a charge d'âmes et, sans s'en douter, partout où devant lui s'entame une conversation. On l'a vu maintes fois, simple convive d'un dîner officiel, tout-à-coup transformé en orateur séduisant jusqu'à dissiper chez ses auditeurs tout autre appétit que celui de sa parole, et obliger tout le monde à convenir que l'homme ne vit pas seulement de pain. Jetez-lui un mot qui l'intéresse, faites une allusion historique, provoquez un bruit qui ne soit pas un bruit de fourchette ou de sottise dont il a pitié, il prendra cela au vol pour en faire un appât à votre imagination et l'emporter sur les ailes d'une parole savante, poétique, merveilleuse, jusque dans les plus hautes sphères de la philosophie, de la morale et de la religion. Que mille personnalités l'entourent à la fois avec leurs spécialités d'antécédents, de talents, de position, s'il a la parole (et on l'oblige toujours à l'avoir) vous verrez cette parole diriger sur chacune de ces têtes l'étincelle qu'il lui faut pour être remarquée et honorée par une courtoisie de bon goût et de genre exquis. J'ai quelquefois comparé cette langue si abondante et si souple à celles qui apparurent au Cénacle, touchant à tous, sans cesser d'être la seule langue du Saint-Esprit. Si la comparaison paraît trop forte, qu'on la réduise en ne songeant plus qu'au miracle du premier prédicateur, saint Pierre, qui, ne parlant qu'un idiôme, était compris et applaudi par des milliers d'individus amalgamés à Jérusalem et ne causant ensemble que comme les discoureurs de Babel.

A force d'aimer et de chanter le Verbe incarné, l'Évêque de Tulle en est devenu la copie, comme un écho est la copie de son

foyer vibrant. *Aut similem invenit aut facit dilectio.* Oui, ce qui est admirable, ce qui est incomparable, ce qui est inimitable dans cet homme dont la formation intellectuelle passe par dessus toutes les écoles pour remonter à l'école de Dieu, c'est sa langue à lui, toujours à lui, même quand elle commente les textes antiques dont tout le monde peut connaître le fond, mais dont elle seule sait extraire le rayonnement. Le prodige de cette nature, c'est sa parole, et non pas seulement sa parole avec sa richesse idéale, mais avec son illustration sensible, c'est-à-dire, avec ses expressions sublimes dans le regard, dans le geste, dans la voix, dans la physionomie tout entière de l'orateur ou simplement du causeur. On retrouve ces ornements majestueux jusque dans sa parole liturgique éclipsant par sa noble dignité toutes les splendeurs de décor et de cérémonie. Qui a vu l'Évêque de Tulle montant en chaire pour imposer une vérité, ou incliner sa houlette pour donner une bénédiction, a dû répéter tout bas ce que Mgr de Mazenod disait à l'un des siens le lendemain d'une visite chez le Prélat limousin : « Ce n'est pas un évêque de ce temps que je viens de voir, c'est une résurrection de saint Basile, de saint Ambroise ou de saint Jean Chrysostome ! » Et de son côté, le Chrysostome de 1850 disait modestement de l'évêque de Marseille : « C'est un autre Paul, et j'étais auprès de lui comme un autre Timothée. »

Nous pourrions ajouter à ces belles paroles du fondateur de la congrégation des Oblats, les manifestations touchantes du peuple, chaque fois qu'une solennité lui permet de voir l'illustre Pontife remplissant ses fonctions, même avec les archevêques et les cardinaux. Nous citerions, entre autres faits de ce genre, les Ostensions des saintes reliques à Limoges, fêtes jubilaires que les prélats de la contrée relèvent toujours de leur présence, mais auxquelles l'évêque de Tulle obtient toujours aussi leurs plus intéressants succès de popularité, par le don qu'il a d'électriser les foules et de les entraîner à lui. Celui qui écrit ces lignes a pleuré avec bien d'autres en voyant les grandes chaînes de ces processions septennales se rompre à tout instant à la place qu'y occupait le doux vieillard, pour laisser passage vers lui à des masses d'hommes, de mères, d'enfants et de pauvres, qui ne voulaient que le voir mieux, baiser son anneau, recevoir personnellement sa bénédiction en offrant une larme d'orgueil et de bonheur à ce compatriote illustre dont chacun est fier. Il fallait des heures d'attente aux autres groupes du cortége pieux, pour avoir la permission de se dérouler de nouveau.

III

Pendand les grandes solennités de Rome en ces derniers temps, aux jours de la canonisation des martyrs, du centenaire de saint Pierre, et surtout aux jours du Concile, on eût dit que la Ville éternelle le disputait à la cité de saint Martial pour remarquer Mgr Berteaud, le suivre, l'acclamer et lui demander des bénédictions. Le rédacteur en chef du journal *l'Univers* disait un jour en voyant cela : « Il n'y en a que deux qui bénissent à Rome, le Pape et l'Évêque de Tulle. » C'est que le peuple romain avait vite reconnu que si, de naissance humaine, cet Évêque est français, de naissance divine il est romain, que son génie est romain, que son cœur est romain, que sa parole est romaine, et qu'il a droit de bourgeoisie dans ces vieux murs qu'il a si souvent chantés. Et ce que nous disons là du peuple de Rome vis-à-vis de notre Prélat, est encore vrai de l'élite de ces multitudes rassemblées alors autour du Pontife-Roi, l'auguste Pie IX. Le petit hôtel de l'Évêque de Tulle était le lieu de rendez-vous d'honneur pour les sommités et les illustrations de ces pèlerinages de toute *nation*, de *toute race*, de *toute langue*. On trouvait chaque jour ensemble, dans ses modestes salons, les grands chrétiens, les grands écrivains, les grands soldats, les grands prélats et même les grands cardinaux qui, pour lui, bravaient l'étiquette. Il y avait là des réunions de savants qui écoutaient, l'oreille tendue, comme s'ils étaient retournés à l'école ; il y avait des Veuillot et des Riancey, des Gautier épiant chacune des paroles du ravissant causeur, pour la saisir au vol et lui prendre l'accent catholique de leur correspondance; il y avait des zouaves pontificaux cuirassés de foi et d'héroïsme une fois de plus, depuis ses prédications à *S. Andrea della Valle* ; des aumôniers des rois qui venaient apprendre l'art de parler de Dieu à leurs maîtres et de parler de leurs maîtrès à Dieu.

Tout Rome retentissait de ce nom de Tulle qui a donné trois papes à l'Église, trois papes dont l'un reporta la Papauté à Rome ; et l'évêque venu de Tulle semblait être aux yeux de tous la promesse d'un nouveau triomphe pour la Papauté.

Le Pape lui-même parut maintes fois complice de cet enthousiasme pour le prédicateur des défenseurs du Saint-Siége. Il savait le reconnaître, le signaler et quelquefois l'interpeller paternellement au milieu de tous les autres princes de l'Église : *Toulle, Toulle,* disait-il, en le pressant sur son cœur... Un jour, Pie IX

quittait un grand nombre de prélats pour monter en voiture, et lorsque tous s'inclinaient de loin une dernière fois, le Pontife suprême aperçut Mgr Berteaud qu'il appela à lui d'un geste plein d'affection. A ce signe répondit un secours; le Pape, en se hissant dans son carosse, faillit tomber et fut retenu dans les bras de l'Évêque de Tulle: *Toulle* qui porte le Pape! dit alors Pie IX en souriant, et l'Évêque de répondre: Le Pape qui porte le monde!...

Si l'on cherchait une explication de cette popularité dans toutes les sphères sociales, de cette dévotion d'extase constatée dans tous les rangs pour un homme que la trompette officielle n'a jamais prôné dans ses réclames politiques, nous pourrions l'indiquer en racontant la noble simplicité de cet oracle chrétien, la dignité idéale et la grandeur innée de ce Prélat sans piédestal de faveur et puis la magique puissance de cet esprit qui fait des merveilles en parlant, et, d'ordinaire, sans recommander à la presse les monuments de ces travaux d'esprit.

Ce dernier trait de son caractère est quelque chose d'à peu près inouï dans notre monde de penseurs et de savants modernes. Cette habitude de si bien parler sans tout écrire est un phénomène de modestie dans le clinquant de tant de vanités. L'évêque de Tulle écrit peu et ne publie ses productions littéraires que dans les cas où la solennité du sujet demande les solennités de la parole épiscopale. Que l'Église soit en péril; que le grand Docteur du Vatican donne l'antienne d'un nouveau thème doctrinal; qu'une œuvre importante pour le royaume du Christ sollicite le concours de l'éloquence et de l'autorité, il jettera plus haut que personne le cri d'alarme! il chantera un commentaire monumental de l'initiative papale; il enverra des invitations ardentes à la charité, au dévouement et au zèle des fils de Dieu. Mais pour des ritournelles périodiques, pour des gloires de paperassiers, ne lui en parlez pas. Je l'ai entendu un jour expliquant à un cardinal, à deux archevêques et à trois évêques, ses raisons de ne pas faire des mandements à époque et heure d'usage; il était sublime! et en respectant nos pontifes français qui croient devoir faire autrement que lui, chacun des assistants était heureux de pouvoir, à travers notre dix-neuvième siècle, rattacher cet Évêque d'aujourd'hui à tous les évêques d'autrefois dont on ne connaît pas les mandements *de ce genre* et à tous les évêques des autres contrées qui écrivent des ordres, mais sans écrire et surtout sans imprimer des discours.

Hélas! il faut l'avouer, si à cela le génie ne perd rien de sa gloire, son école y perd de précieux trésors. Si le chanteur du Verbe incarné peut remplir le monde chrétien de sa doctrine, sans user l'encre de la typographie, les échos de l'avenir ne sauront peut-être plus en redire les accents ! S'il imite son divin Maître qui n'a rien écrit, mais dont l'univers, dit saint Jean, ne suffirait pas à contenir les paroles et les actes, dans le cas où d'autres les écriraient, aura-t-il comme lui des disciples qui sauront le répéter, et la « tradition vivante de l'Église » trouvera-t-elle des héritiers ? Oui, car si la philosophie a vanté l'homme qui ne lit qu'un livre, elle reconnaît qu'un homme n'en fait jamais qu'un, même en multipliant des volumes qui n'en sont que des exemplaires à frontispices variés.

VARIÉTÉS

Les Petits Noviciats.

Nous venons rappeler à nos lecteurs une excellente œuvre qui se recommande si bien par elle-même qu'il suffit d'exposer ce qu'elle est pour que les souscriptions viennent à son secours.

En 1686, le vénérable de la Salle, fondateur des Écoles Chrétiennes, imagina d'ajouter à son Institut une création connue sous le nom de *Petit Noviciat.*

Considérant que les enfants du peuple, à l'enseignement desquels il voulait se vouer, quittaient d'ordinaire l'école vers l'âge de 13 ans, à la suite de leur première communion, et que ceux d'entre eux qui voulaient embrasser son Institut n'y pouvaient entrer qu'à 16 ans, de la Salle désira que ces derniers pussent rester dans la maison pendant ces trois années d'intervalle, pour y cultiver leur vocation par un *Petit Noviciat.*

Mais ce projet n'eut pas de suite.

Cent cinquante ans après, en 1835, le célèbre Frère Philippe fut le premier à ouvrir les yeux sur les services que pourrait rendre le *Petit Noviciat* au milieu de la démoralisation des classes laborieuses.

Sur les instances de l'Institut, *soixante et un prélats,* parmi lesquels six cardinaux et sept archevêques, dont onze français, ont tout à coup pris l'œuvre sous leur protection.

Il ne faisaient en cela que répondre à l'appel du Souverain-Pontife, car on n'a pas oublié les éloquentes paroles prononcées par Pie IX, dans une allocution célèbre : *Ce qui surtout doit exciter votre zèle, ce sont ces écoles sans Dieu où l'on*

travaille à corrompre l'enfance et la jeunesse..... Ils enlèvent la foi à mes pauvres enfants! Ils dévorent l'âme de mes enfants!

Le 27 février 1877, un bref du Souverain-Pontife, donnant une forme pratique à cet éloquent appel, proclama les *Petits Noviciats* comme une institution *d'une grande utilité pour la sainte Église de Dieu,* en confia la protection à Mgr l'archevêque de Paris et leur ouvrit le trésor de ses indulgences.

Sous de pareils auspices, l'œuvre a marché à pas de géant. Les plus grands noms de France ont tenu à honneur de figurer sur la liste de ses protecteurs.

Franciscaines de la Propagation de la Foi.

A propos de l'établissement récent des Religieuses Franciscaines de la Propagation de la Foi, à Lille, la *Semaine religieuse* de Cambrai donne quelques détails intéressants sur cette congrégation encore peu connue.

Ces religieuses, dit-elle, appartiennent à l'une de ces congrégations que Dieu a fait germer si nombreuses sur le vieux sol de la France, après l'orage de la grande Révolution.

Elles prirent naissance à Couzon-sur-Saône, en 1836.

Plusieurs jeunes filles se réunirent dans la pensée de mettre en commun les épargnes qu'elles pourraient tirer d'un travail assidu, et de les offrir à l'œuvre de la Propagation de la Foi. Le cardinal de Bonald leur permit bientôt de prendre l'habit religieux et leur ordonna de suivre la règle de saint François. De là leur nom de Religieuses Franciscaines de la Propagation de la Foi.

La bénédiction de Dieu les multipliant, elles formèrent plusieurs essaims dans le Lyonnais ; puis quelques-unes d'entre elles témoignant le désir de ne plus seulement travailler pour subvenir aux besoins des missionnaires, mais de devenir missionnaires elles-mêmes et de se consacrer dans les pays infidèles, sinon à la conversion des âmes, du moins à la sanctification des converties, elles obtinrent d'aller dans les missions. La maison-mère et le noviciat furent dès lors établis à Lyon.

Enfin, l'une d'elles, guérie miraculeusement par un crucifix qui lui avait été donné par Notre Saint-Père le Pape, demanda et obtint de ses supérieurs la permission de fonder un hospice d'incurables. Elle vint quêter à cette intention dans notre diocèse. Plusieurs personnes à qui elle s'adressa, lui dirent qu'elles

l'aideraient volontiers dans son pieux projet, mais que leurs dons seraient beaucoup plus considérables si elle obtenait de fonder cet hospice à Lille.

La religieuse retourna demander le consentement de ses supérieurs, l'obtint et revint, munie des lettres testimoniales de l'archevêché de Lyon, solliciter l'agrément de Son Éminence Mgr l'archevêque de Cambrai. Elle l'obtint, et le 27 octobre dernier s'est ouvert l'asile libre d'incurables pour les femmes et les filles pauvres, sous le vocable des Cinq Plaies de Notre-Seigneur.

Sept lits sont actuellement fondés par des personnes qui ont donné chacune 10,000 fr., ou 5,000, ou 1,000 fr. Il est à désirer que ce nombre soit augmenté. Lorsque le local et les ressources le permettront, on recevra aussi dans cet asile les jeunes filles idiotes, qui seront ainsi soustraites aux dangers auxquels elles sont souvent exposées.

Série de déductions.

Il y a quatre-vingts ans, écrit-on au *Courrier de Bruxelles,* un illustre protestant d'Angleterre, Lord Fitz-William, dans une suite de lettres adressées aux souverains de l'Europe, leur montrait la connexion intime qu'il y avait entre les vérités catholiques et le bon état de la société temporelle. Voici comment Lord Fitz-William résumait ses idées :

« La vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernements.

« *Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence;* parce que ce tribunal, le plus redoutable de tous les tribunaux, s'empare de la conscience des hommes et la dirige d'une manière plus efficace qu'aucun autre tribunal. Or, ce tribunal appartient exclusivement aux catholiques romains.

« *Il est impossible d'établir le tribunal de la pénitence, sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine ;* parce que sans cette croyance le sacrement de la communion perd sa valeur et sa considération. Les protestants approchent de la sainte table sans crainte, parce qu'ils n'y reçoivent que le signe commémoratif du corps de Jésus-Christ; les catholiques, au contraire, n'en approchent qu'en tremblant, parce qu'ils y reçoivent le corps même de leur Sauveur. Aussi, partout où cette croyance fut détruite, le tribunal

de la pénitence cessa avec elle. La confession devint inutile, comme partout où cette croyance existe la confession devient nécessaire; et ce tribunal qui se trouve ainsi nécessairement établi avec elle, rend indispensable l'exercice de la vertu, de la justice, de la morale. — Donc, comme je l'ai déjà dit,

« *Il est impossible de former un système de gouvernement quelconque qui puisse être permanent ou avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la religion catholique romaine.*

« Voilà donc la solution de la question la plus importante, après celle de l'immortalité de l'âme, qui puisse être présentée aux hommes : *Quel est le meilleur des gouvernements?* Et plus on l'étudiera, plus on verra que cette croyance à la présence réelle s'étend non-seulement sur tous les gouvernements, mais sur toutes les considérations humaines; qu'elle en est comme le diapason et qu'elle est par rapport au monde moral, ce qu'est le soleil par rapport au monde physique — *illuminans omnes homines.* »

(*Lettres d'Atticus,* par Lord Fitz-William).

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

3 janvier.

Le dernier marché financier de l'année a ressemblé à tous ceux de fin du mois. Nous avons déjà remarqué que les bonnes nouvelles sont toujours arrivées à point, à la fin de chaque mois, pour favoriser la liquidation en hausse et battre une fois de plus les vendeurs. La fin de décembre a fait ce qu'avaient fait la fin de novembre, la fin d'octobre, la fin de septembre, etc., etc. Quelques jours auparavant, tout était sombre: la politique allait à la débandade, et les complications se présentaient de plus en plus formidables en Orient. La fin du mois arrive, et voilà que l'absence des Chambres et l'approche de l'Exposition donnent une espèce de détente politique, et qu'il s'agit d'une médiation anglaise qui va assurer le retour de la paix. La liquidation faite, on se rappelle tout à coup que les Chambres vont revenir, et avec elles l'agitation, et l'on s'aperçoit que la médiation anglaise pourrait bien n'être que le prélude d'une guerre générale.

Les premiers jours de l'année ne sont d'ailleurs pas favorables à la spéculation. Il y a d'autres préoccupations, de sorte que le marché languit. Il faudra attendre quelques jours encore pour que la situation se dessine en hausse ou en baisse. La Bourse d'hier a montré une faiblesse qui est d'un mauvais augure pour les haussiers, mais il y a de si puissantes influences mises au service de la hausse, qu'on ne peut répondre de rien. Le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement, les cours de compensation étant établis, à 71, 60, — 102 et 107, 85.

—

Où en sont le commerce et l'industrie? Les derniers jours de l'année ont donné aux affaires une certaine excitation, mais rien n'annonce que ce soit là le commencement de l'ère de prospérité promise par la Révolution triomphante. A l'extérieur, la guerre d'Orient paralyse tout, et ce n'est pas notre situation politique intérieure qui peut donner confiance aux spéculations commerciales et industrielles. L'industrie souffre, en outre, d'un excès de production ; il y a là un trop plein de produits fabriqués qui ne permet pas de rendre aux ateliers toute leur activité. Joignons à cela, pour certaines branches, l'arrivée tardive du froid et l'absence même de froids rigoureux, qui diminue de beaucoup l'importance des achats. On n'achète pas pour se mettre à l'abri des rigueurs d'une saison qui reste comparativement douce, et quand les froids n'arrivent que tardivement, l'on se dit qu'il n'y a que quelques mauvais jours à passer et l'on remet à l'hiver suivant, surtout quand il y a cent autres raisons qui recommandent l'économie.

L'industrie métallurgique souffre moins que les autres, à cause des demandes de l'administration de la guerre et de la marine et des entreprises de chemins de fer. On remarque qu'en général l'industrie du bâtiment éprouve un grand ralentissement, excepté pourtant à Paris, où le percement de nouveaux boulevards et l'approche de l'Exposition universelle donnent une vive impulsion à cette branche d'industrie.

—

On peut maintenant se faire une idée assez exacte du mouvement commercial des céréales, pendant l'année qui vient de s'écouler. Il ressort de la statistique publiée par l'administration des douanes, que l'importation du froment et des autres céréales s'est élevé, du 1er janvier 1877 au 20 novembre, à 3,081, 754 quintaux, tandis que l'exportation atteignait le chiffre de 3,785, 619 quintaux, soit une différence en plus pour l'exportation de 703,865 quintaux. Ce serait là une situation favorable, si la statistique ne constatait que l'excédant de l'exportation était, au 31 octobre, de 1,009,849 quintaux, c'est-à-dire que, du 1er au 20 novembre, il a été importé 305, 984 quintaux de plus qu'il n'en a été exporté. La balance se renverse donc à notre désavantage.

En somme, la situation est loin d'être brillante. 1878 aura beaucoup à faire pour réparer les maux de 1877 ; l'Exposition universelle ne sera qu'un vain palliatif, si les affaires de l'Orient ne s'arrangent pas et si les doctrines révolutionnaires continuent d'inspirer la politique intérieure. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. **Nouvelles lectures pour tous,** *Presse à deux centimes, par Auguste Souyieux,* éditeur, à Toulouse.

Nous ne saurions trop recommander l'œuvre éminemment catholique et populaire fondée à Toulouse par M. Souyieux, il y a quelques années ; c'est assurément l'une des œuvres les plus utiles de nos jours. Un de nos écrivains les plus honorables en envoyant à cet estimable éditeur un excel-

lent petit manuscrit, sous ce titre : *Le peuple ou les œuvres ouvrières,* lui écrit ainsi :

« Les *nouvelles lectures pour tous* à six sous par an, une excellente *Histoire de France* au même prix, une *Bibliothèque catholique* offrant avec la plus riche variété des titres et des sujets, une charmante prodigalité d'illustrations, et tout cela, du bon marché à peine croyable (2 centimes la feuille).

« Dans ce temps où la propagande du mal s'étend chaque jour dans des proportions véritablement effrayantes, vous avez donné à l'apostolat chrétien une arme nouvelle. Il faut que cette arme soit d'une bonne trempe et d'un effet assuré, pour que le meilleur des juges, le Souverain-Pontife, ait bien voulu vous encourager à plusieurs reprises, et en des termes si flatteurs. Voici ces termes :

« Nous aimons à vous té-
« moigner de nouveau Notre sa-
« tisfaction, pour l'ardeur tou-
« jours croissante, avec laquelle
« vous poursuivez votre but, sur-
« tout par vos nombreux petits
« livres que vous publiez, de bien
« minime étendue souvent, et
« d'un prix encore plus minime à
« peine même croyable, préve-
« nant ainsi et déjouant les em-
« bûches qui sont incessament
« tendues aux âmes simples. Nous
« ne pouvons Nous empêcher de
« louer l'heureux choix des su-
« jets, et la manière dont vous
« combattez les erreurs les plus
« répandues. » (*Bref du 4 septembre* 1875).

—

2. **Qualités et défauts des jeunes filles**, par Mme la comtesse Drojowska, in-12 de 268 pages, Paris, Victor Sarlit, 1876.

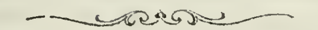
C'est l'*obéissance* qui est de tous les âges, suivant l'estimable auteur, la vertu par excellence. Le devoir, le bonheur, la vie entière, vie terrestre et vie éternelle : tout se trouve dans ce mot si court *obéir*. Obéir exactement, non-seulement à toute loi écrite, qu'elle vienne de Dieu ou des hommes, mais encore à tout appel de la conscience : là est le devoir. (Introduction.)

C'est sur le fond de cette pensée chrétienne que vient se dérouler successivement le double tableau des *qualités et défauts des jeunes filles*, expliqué, commenté et analysé dans une série de 10 chapitres, divisés en deux parties comprenant la *Vie de famille* et la *Vie sociale.* On y voit que l'auteur a longuement étudié son sujet. Ses aperçus sont justes, et bien développés au point de vue chrétien. L'auteur n'est point à son coup d'essai, et ce nouveau travail pour les jeunes filles, comme tous les autres, mérite, au point de vue chrétien, des encouragements. Ajoutons que l'auteur s'est attaché à rendre son livre attrayant en y joignant de nombreux traits et anecdotes qui plaisent et délassent. Quelques-uns de ces traités sont fort touchants. Ajoutons enfin que de nombreuses illustrations donnent un nouveau prix à ce charmant nouveau volume.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille,

ANNALES CATHOLIQUES



I. *Réunion consistoriale :* remise du chapeau cardinalice; évêques préconisés et publiés. — II. *Mort de Victor-Emmanuel :* les dates; appréciation générale; le bien et le mal. — III. *Situation générale:* suites de la mort de Victor-Emmanuel ; la guerre d'Orient; rentrée des Chambres en France; élections municipales. — IV. *Faits divers:* les trappistes à Nouméa; le conseil d'État de Genève; le nonce apostolique au Pérou; nouvelle tragédie à l'Équateur; sacre de Mgr Obré; pèlerinage en Terre-Sainte.

10 janvier 1878.

I

Réunion consistoriale.

Le 31 décembre au matin, le Saint-Père, ainsi que nous l'avons annoncé en deux mots, il y a huit jours, a voulu remettre le chapeau cardinalice aux Émes et Rmes cardinaux Vincenzo Moretti, archevêque de Ravenne, et Antonio Pellegrini, créés et publiés le 28 de ce mois.

A cet effet, les susdits Emes cardinaux se sont rendus à dix heures et demie du matin à la chapelle érigée danc ce but dans les appartements pontificaux; en présence des Emes et Rmes cardinaux chefs d'Ordres, du camerlingue et du vice-chancelier de la sainte Église, ainsi que du camerlingue du Sacré-Collége, ils ont prêté le serment d'usage.

En même temps, l'Eme et Rme cardinal *René-François Régnier*, archevêque de Cambrai, créé et publié le 22 décembre 1873; l'Eme et Rme cardinal *Henri-Edouard Manning*, archevêque de Westminster, créé et publié le 15 mars 1875; l'Eme et Rme cardinal *Godefroi Brossais-Saint-Marc,* archevêque de Rennes, créé et publié le 17 septembre 1875, — lesquels n'avaient pas encore reçu le chapeau cardinalice, — se réunissaient, avec les autres cardinaux résidant à Rome, dans la salle destinée à la réunion consistoriale.

Sa Sainteté étant arrivée dans cette salle, les deux cardinaux plus anciens de l'ordre des diacres se sont rendus dans la chapelle susdite, et ils ont introduit dans la salle consistoriale leurs deux

éminents collègues récemment nommés, lesquels, avec les cardinaux Régnier, Manning, et Brossais-Saint-Marc, assistés par les maîtres des cérémonies, avec toutes les formalités d'usage, se sont rendus au pied du trône pontifical, et là, se prosternant, ils ont reçu du Souverain Pontife, d'après la formule prescrite, le chapeau cardinalice.

Ayant ainsi reçu le chapeau, les cinq cardinaux se sont réciproquement embrassés, et ils ont occupé leur place d'après le rang d'ancienneté.

Après quoi, Sa Sainteté ayant fermé, selon le rite en usage, la bouche aux Emes et Rmes cardinaux Moretti et Pellegrini, a daigné pourvoir aux églises suivantes :

L'*église cathédrale d'Adria*, pour le R. D. *Jean-Marie* BERENGO, chanoine théologal du chapitre patriarcal de Venise, président du tribunal et de l'office ecclésiastique de censure, conseiller à la consulte disciplinaire du clergé, consulteur à la Présidence des cas moraux, préfet des études théologiques, professeur de théologie dogmatique, d'histoire ecclésiastique et de patrologie, actuellement vicaire général de Venise, examinateur et juge synodal, docteur en théologie et en droit canon ;

L'église cathédrale de Suze, pour le R. D. *Edouard* ROSAZ, prêtre de Suze, chanoine de cette cathédrale et recteur du séminaire diocésain, ancien directeur spirituel du Collége communal de cette ville et fondateur de l'Asile pour les jeunes filles pauvres et en péril ;

L'*église cathédrale de Gérone*, pour le R. D. *Thomas* SIVILLA Y GENER, prêtre de ce diocèse, chanoine doctoral de Barcelone et docteur en jurisprudence ;

L'*église épiscopale de Gallipoli, in partibus infidelium,* pour Mgr *Rosaire* FRANGILLO, prêtre napolitain, prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine de l'église métropolitaine de Naples, vicaire capitulaire de cet archidiocèse pendant la vacance du siége, ancien professeur d'Écriture sainte à l'Université de Naples et docteur dans l'un et l'autre droit ;

L'*église épiscopale de Martiria, in partibus infidelium,* pour le R. D. *Joachim* LARRAIN GANDARILLAS, prêtre de Saint-Jacques du Chili, secrétaire et vicaire général de cet archevêché, supérieur des Congrégations du Sacré-Cœur de Jésus et de la Providence.

On été ensuite publiées les églises suivantes, déjà pourvues par Bref :

L'*église cathédrale de Bois-le-Duc,* pour le R. D. *Adrien* GOLDCHAK, jusqu'ici auxiliaire de Mgr l'évêque de ce diocèse ;

L'*église cathédrale de Ross*, pour le R. D. *Guillaume* FITZ-GÉRALD, ancien chanoine de Cloyne.

L'*église épiscopale d'Antedon, in partibus infidelium*, pour le R. D. *Ludovic* GAY, vicaire général de Poitiers et député auxiliaire de Mgr l'évêque de ce diocèse;

L'*église épiscopale de Zoara, in partibus infidelium*, pour le R. D. *Claude-Théodore* OBRÉ, vicaire général de Beauvais et député auxiliaire de Mgr l'évêque de ce diocèse;

L'*église épiscopale de Colophon, in partibus infidelium*, pour le R. P. *Fidèle* DEHM, des Mineurs-Conventuels, député visiteur apostolique de la Moldavie;

L'*église épiscopale d'Evaria, in partibus infidelium*, pour le R. P. *Paul* GOETHALS, de la Compagnie de Jésus, délégué comme vicaire apostolique de Calcutta ou du Bengale occidental.

Ensuite, le Saint-Père a ouvert la bouche, selon l'usage, aux Emes et Rmes cardinaux Moretti et Pellegrini; enfin, Sa Sainteté leur a passé au doigt l'anneau cardinalice en assignant: à l'Eme et Rme cardinal Moretti, le titre de Sainte-Sabine, et la Diaconie de Sainte-Marie-in-Aquiro à l'Eme et Rme cardinal Pellegrini.

Après quoi tous les cardinaux présents à la réunion consistoriale se sont rendus à la chapelle déjà indiquée, où ils ont récité le *Te Deum* et les prières *Super electos,* qui ont été dites par le cardinal-doyen; enfin ils ont donné le baiser de félicitation aux deux cardinaux de nouvelle création.

II

Mort de Victor-Emmanuel.

Un événement inattendu domine actuellement tous les autres. M. Gambetta, arrivé hier, 9 janvier, à Paris, pouvait raconter à ses amis l'entrevue d'une heure qu'il venait d'avoir avec le *roi d'Italie* et se glorifier devant eux des compliments qu'il avait reçus de l'unificateur de l'Italie révolutionnaire; le même jour, dans l'après-midi, Victor-Emmanuel n'était plus. En trois jours, un refroidissement, une pleurésie, tout à coup compliquée d'une éruption miliaire, a emporté, à l'âge de cinquante-huit ans, ce roi qui avait le malheur d'être loué par tous les amis de la Révolution, par tous les ennemis de Dieu et de l'Église.

Il y a cinq ans, le 9 janvier 1873, mourait Napoléon III;
Le 9 janvier 1878 meurt Victor-Emmanuel.

Il y a des rapprochements de dates qui doivent donner à réfléchir.

Cavour, Mazzini, Napoléon III, Victor-Emmanuel sont morts, et Pie IX, sur la mort de qui ils avaient tant de fois compté, Pie IX, arrivé à l'âge de quatre-vingt cinq ans, Pie IX, le vaincu de Napoléon III, le prisonnier de Victor-Emmanuel, vit au Vatican, il vit, pleurant la triste fin des ennemis de Dieu et de l'Église, priant pour eux, intercédant pour eux la miséricorde divine.

Andremo al fondo, nous irons jusqu'au bout, nous irons jusqu'au fond, a dit Victor-Emmanuel dans un de ses discours et le voilà au bout, au bout de cette vie déjà longue, quoique si brusquement interrompue, et remplie de tant d'entreprises iniques et sacriléges, souillée, il faut bien le dire, de tant d'actes réprouvés par la morale la moins sévère.

Il faut, disait-il aux dernières réceptions du Nouvel An, il faut se préparer à tout événement, *ad ogni evento ;* il ne savait guère quel terrible événement se préparait, en effet, pour lui, et il ne songeait guère à s'y préparer.

Roma o morte, Rome ou la mort, criaient les révolutionnaires italiens ; ils ont Rome, Victor-Emmanuel a été le roi de fait de Rome, et ce n'est pas Rome ou la mort, qu'il faut dire, c'est *Rome et la mort.* Quand il entrait dans la ville du Pape par la brèche de la Porta Pia, il entrait dans la ville où la mort l'attendait ; quand il s'emparait du Quirinal, il s'emparait de sa chambre mortuaire.

On dit que Victor-Emmanuel n'aimait pas le séjour de Rome. Il n'y venait qu'en passant, et pour ainsi dire en courant. Il n'y a que quelques jours, pendant la crise ministérielle qui a abouti à la formation d'un nouveau ministère qui ne vaut pas mieux que les précédents, il était hors de Rome ; il venait seulement d'y venir et d'y recevoir le chef des révolutionnaires français, lorsque la maladie le saisit brusquement et l'emporta en trois jours.

Il craignait de mourir à Rome, dans la ville usurpée sur Pie IX, et c'est là qu'il est venu mourir, heureux encore s'il a eu le temps de reconnaître ses fautes, d'accepter volontairement l'expiation terrible que Dieu lui imposait, et de recevoir cette bénédiction de Pie IX qu'il n'aura pas demandée en vain, s'il l'a demandée.

Devant ce cadavre d'un roi pour qui l'histoire sera justement sévère, mais pour qui le chrétien ne peut qu'éprouver la plus profonde pitié et que répandre des prières, — puisque les louan-

ges sont impossibles, — nous voulons respecter la douleur d'une sainte fille, la princesse Clotilde, dont la France a pu admirer les vertus, et d'un fils, le prince Amédée, à qui sa piété attire tous les cœurs honnêtes; nous voulons, ajoutons-le, respecter la douleur du Pontife vénérable dont Victor-Emmanuel n'a pas craint d'être le persécuteur et le geôlier, après en avoir reçu tant de marques de tendresse, après l'avoir prié d'être le parrain de sa fille, la princesse Maria-Pia, aujourd'hui reine de Portugal. Pie IX, aussitôt qu'il a appris la maladie du roi Victor-Emmanuel, s'est informé avec une paternelle sollicitude de l'état du royal malade. Tout dernièrement, il lui avait fait demander de s'opposer à de nouveaux coups que son gouvernement s'apprêtait à frapper contre l'Église, et le roi avait donné au Pontife de bonnes paroles. Puissent ces bons mouvements, puissent la répugnance qu'éprouvait le roi de Piémont à accomplir certains actes et les bons sentiments qu'il avait conservés d'une éducation chrétienne et pieuse, lui avoir attiré la grâce suprême d'un sincère repentir! Au milieu d'une vie désordonnée, dans l'enivrement du succès et des passions, il avait conservé la foi : les prières d'une sainte mère, d'une sainte fille, les prières de Pie IX, celles des prêtres et des religieux, qui avaient tant à se plaindre de son gouvernement, mais qui ne voyaient que son âme, quelques bonnes actions, lui auront valu cette grâce suprême, et cette espérance sera la consolation de ceux qui l'aimaient comme des chrétiens savent aimer.

Nous allons, pendant quelques jours, entendre résonner les louanges du roi de la Révolution, nous allons assister à des manifestations d'une admiration factice et d'une douleur de convention. Pendant ce temps, un fils vraiment chrétien, une fille dont la vie paraît destinée à être une perpétuelle expiation, pleureront et prieront. Laissons passer les vaines louanges et unissons-nous aux prières; la pauvre âme du roi qui vient de mourir a plus besoin de prières que d'éloges.

Une dépêche annonce que Victor-Emmanul est mort muni des sacrements de l'Église : cette nouvelle sera une consolation pour les âmes chrétiennes.

Il serait prématuré de prévoir les événements qui vont suivre cette mort. L'Italie est bien malade; la Révolution y est maîtresse; tout est à craindre. Prions pour l'Église et pour le Pape.

III

Situation générale.

La mort de Victor-Emmanuel, allié de l'Allemagne, modifiera probablement la situation générale de l'Europe. Le caractère connu de son successeur, le prince Humbert, qui a été aussitôt proclamé roi d'Italie, ne peut faire espérer qu'elle se modifie d'abord dans un sens favorable au rétablissement de l'équilibre européen et des droits de l'Église, qui sont les droits mêmes de la conscience humaine. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que le nouveau roi ne soit pas bientôt emporté par le torrent révolutionnaire, qui n'a transporté si haut la dynastie de Savoie que pour arriver au but satanique de la Révolution, la destruction de l'Église et de toute autorité.

Des nouvelles favorables à la paix sont arrivées de Constantinople. De plus en plus pressés par les Russes, qui ont franchi les Balkans, qui se sont emparés de Sophia, le 5 janvier, et qui menacent Andrinople, en Roumélie, en même temps qu'Erzeroum ne paraît pas pouvoir résister en Arménie, les Turcs se sont décidés à demander un armistice. La Porte avait cru pouvoir compter sur les rigueurs de la saison; elle espérait d'ailleurs que la crue du Danube et la rupture des ponts produite par les glaçons que le fleuve charrie, arrêteraient les Russes, menacés de ne pouvoir renouveler leurs approvisionnements. Cette espérance a été déçue. Les armées d'invasion continuent leur marche en avant et la plus grande inquiétude règne à Constantinople. Dans une telle extrémité, il n'y avait guère d'autre parti à prendre que de demander une suspension d'armes. Il paraît que sur ce point la médiation de l'Angleterre a été plus heureuse, et que l'armistice sera conclu. Mais la Porte voudrait six semaines; on ne sait pas encore si la Russie en voudra accorder autant.

En France, nous sommes toujours dans la même situation; mais la rentrée des Chambres va nous replonger dans l'agitation politique qu'ont à peine ralentie les fêtes de Noël et du Nouvel An.

Les Chambres ont repris leurs travaux le mardi, 8 janvier, conformément à la Constitution.

Au Sénat, le président d'âge, M. Gaulthier de Rumilly, a profité de la circonstance pour faire un discours bien républicain et l'éloge de M. Thiers. Il a été fort applaudi à gauche; on est resté silencieux et froid à droite.

A la Chambre, M. Desseaux, président d'âge comme en novembre, n'a pas été moins républicain ; il a eu de plus à annoncer la mort de M. François Raspail, mort la veille au soir; il l'a fait, avec un éloge bien senti du vieux démocrate, séminariste et même professeur de théologie dans sa jeunesse, et devenu l'un des apôtres les plus acharnés de la libre-pensée. Les funérailles de Raspail donneront lieu à une manifestation républicaine et libre-penseuse (il sera enterré *civilement*), qui achèvera de donner au mouvement politique actuel toute sa signification.

Dans les deux Chambres, on a remis la constitution du bureau définitif à aujourd'hui, jeudi. L'élection de M. Jules Grévy comme président de la Chambre des députés ne paraît pas douteuse ; il est probable aussi que M. le duc d'Audiffret-Pasquier sera réélu président du Sénat, mais cette fois ce sera avec le concours des gauches et malgré l'abstention des droites. Cette élection, dont nous ne connaîtrons pas le résultat avant que notre numéro soit sous presse, montrera si le groupe constitutionnel tourne définitivement à gauche. Le rôle joué par M. d'Audiffret-Pasquier dans la crise qui s'est terminée le 13 décembre, ne permet plus de le considérer comme un président conservateur.

Enfin, nous avons eu, dimanche dernier, des élections qui ont renouvelé toutes les municipalités de la France, environ 36,000. Un mot peut en indiquer le caractère général : grand progrès, nous ne disons pas de l'idée républicaine, mais de l'invasion des républicains.

Ce résultat était attendu : les masses vont généralement du côté des vainqueurs, les uns par entraînement irréfléchi, les autres par peur. Il faut ajouter, pour cette fois, le découragement et l'indifférence, qui ont amené un nombre d'abstentions tellement considérable, qu'on peut dire que les élus du 6 janvier n'ont certainement pas pour eux la moitié des électeurs inscrits.

Les conservateurs, — ceux qu'on appelle ainsi par habitude, — ont l'air de se désintéresser de la chose publique ; ils laissent faire, ils laissent passer. Nous n'approuvons pas cette inertie, mais nous la comprenons ; c'était au gouvernement d'agir autrement, s'il ne voulait pas grossir le torrent révolutionnaire, qui l'emportera avec le reste de la société.

La République est donc maintenant, du haut en bas, aux républicains; nous allons voir de quoi elle est capable ; nous allons voir ce qu'il faut entendre par la fraternité, l'égalité, la liberté, la prospérité, le respect de la loi, et tous ces grands

mots qui remplissent la bouche des républicains, mais qu'on ne voit guère passer de la parole à l'acte.

Nous considérons les élections de dimanche dernier comme illégales, mais elles sont un fait qu'il faut bien accepter provisoirement : attendons à l'œuvre les nouvelles municipalités, les nouveaux sous-préfets, les nouveaux préfets, les nouveaux ministres et le président *renouvelé* de la République. Le spectacle pourra ne pas être agréable ; il sera certainement intéressant.

IV

Faits divers.

Les trappistes viennent de s'établir à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Une lettre écrite par l'un des douze religieux qui y sont arrivés le 5 juillet dernier, donne ces intéressants détails :

« Nous sommes entrés dans le port de Nouméa à neuf heures du matin. Mgr Vitte, puis son secrétaire, sont venus à bord, et à midi nous dînions à l'évêché. Le même soir nous partions pour la mission de l'Immaculée-Conception, à deux heures de Nouméa. Là, nous nous sommes trouvés tout à fait au milieu de ces bons Kanaques. Ils s'approchaient de nous sans trop de timidité : ils étaient contents quand on leur parlait. Ils auraient voulu nous retenir toujours au milieu d'eux. Le soir ils récitaient ensemble le chapelet et diverses prières qui m'édifiaient profondément. Dès le premier jour, au moment où je croyais l'exercice fini, voilà que soudain une magnifique voix entonne un cantique au Sacré-Cœur : puis toute cette masse, hommes et femmes, continue en partie. Le cantique était magnifique. Et dire que les pères de ces gens-là se mangeaient entre eux, il y a quelques années seulement ! Le dimanche 8 juillet, j'ai eu un grand bonheur, celui de chanter la grand'messe et de leur donner la bénédiction du Très-Saint Sacrement... J'aime ces chers sauvages, et je serai heureux de me dévouer et de me consacrer à leur service et à la conversion de leurs frères encore infidèles. »

—

Le Conseil d'État de Genève vient de publier l'arrêté suivant :

Le Conseil d'État,

Attendu que des prêtres catholiques étrangers au canton font, à l'occasion du culte qu'ils célèbrent, des prédications excitant au mépris des autorités et des lois, ainsi qu'à la haine entre les citoyens ;

Arrête :

Article premier. — Aucun prêtre catholique romain, étranger à la Suisse, ne pourra célébrer un culte où tout ou partie du public assiste, ni prêcher, ni enseigner dans le canton, sans en avoir obtenu l'autorisation du Conseil d'État.

Cette autorisation est toujours révocable.

Art. 2. — Les contrevenants sont passibles des peines de police, sans préjudice des mesures qui pourront être ordonnées contre eux, à teneur des lois en vigueur.

Art. 3. — Le présent arrêté entrera en vigueur le 15 janvier et aura ses effets jusqu'au 31 décembre 1878.

Le considérant émis en tète de cet arrêté est une calomnie, dit le *Courrier de Genève,* et nous mettons le Conseil d'État au défi de citer sérieusement des faits positifs à l'appui : aucun prêtre étranger n'a fait des prédications qui puissent être incriminées par le pouvoir même le plus ombrageux.

—

De bonnes nouvelles arrivent du Pérou, où Mgr Mocenni, le délégué du Saint-Siége, a été reçu avec les plus grands honneurs.

En remettant ses lettres de créance au président de la République, le Prélat a lu le discours suivant :

Excellence,

Honoré par Sa Sainteté notre Maître, le Pape Pie IX, père commun de tous les fidèles, du titre de nonce apostolique et envoyé extraordinaire auprès de cette glorieuse République, j'ai l'honneur de me présenter devant Votre Excellence et de lui déclarer d'abord que je suis heureux de fouler ce sol privilégié et de me trouver au milieu d'un peuple très-connu et très-renommé par sa foi, par ses principes catholiques, et par là même par son union et son adhésion au Saint-Siége romain. Ces sentiments sont justement appréciés, et Sa Sainteté est heureuse d'y correspondre paternellement par des preuves spéciales de sa bienveillance pour le Pérou. Au nombre de ces preuves, la haute investiture diplomatique qu'elle a voulu donner à son représentant auprès de cette République n'est pas la moindre.

Je me présente à Votre Excellence, non comme un étranger, un représentant du Saint-Siége ne l'est jamais dans un pays où il se trouve en communion de principes, de foi et de religion. La langue de l'Evangile, langue d'amour, de foi, de charité, nous est commune. Usant donc de ce langage, nos relations, Excellence, seront faciles, étroites et durables avec vous et votre illustre Gouvernement. Pour ces motifs, je vous prie de ne pas regarder comme un étranger celui qui vous demande d'être considéré, dès à présent, comme un des enfants du Pérou.

La mission dont je suis chargé est une mission de paix, d'amour et de fraternité. Pour ma part, j'assure à Son Excellence que je mettrai tous mes soins et toutes mes diligences à obtenir la sainte fin de cette mission; à cet effet, je la prie instamment de m'accorder son appui pour maintenir, resserrer et augmenter entre le Saint-Siége et le peuple péruvien, si c'est possible, les liens sacrés de foi et d'unité qui, en ce temps, sont le gage assuré de la vraie civilisation ; ainsi nos relations auront pour but d'attirer la plus grande splendeur sur cette République.

En finissant, j'ai l'honneur de remettre dans les mains de Votre Excellence les lettres de créance par lesquelles Sa Sainteté le Pape Pie IX me nomme son nonce apostolique et envoyé extraordinaire au Pérou.

Le président de la République a répondu :

Grande est ma satisfaction, comme chef d'un peuple catholique, de vous recevoir avec le haut caractère diplomatique dont Sa Sainteté vous a investi, afin de témoigner de sa spéciale affection envers le Pérou.

Vous avez bien raison, Monseigneur, de vous présenter ici, non comme un étranger, mais comme un des nôtres, et de compter que mon gouvernement vous traitera comme un fils de ce pays; car le lien de l'Évangile, qui est un lien commun d'amour, de foi et de charité entre les hommes, nous fait tous membres d'une seule famille. C'est pourquoi je vous considère dans la communauté péruvienne comme le membre le plus illustre et le plus respectable par votre apostolique mission.

Soyez assuré, Monseigneur, que, dans cette mission de paix et de fraternité, vous trouverez dans mon gouvernement une absolue sollicitude et la plus large coopération, attendu que l'accomplissement de cette mission facilitera à la République le progrès dans le chemin de la vraie civilisation, dont elle recherche les bienfaits pour réaliser sur la terre le but que la Providence a imposé aux nations.

Vous pouvez certifier à Sa Sainteté que mon gouvernement et les enfants de cette République, en parfaite union avec elle, la remercient du fond de leur cœur d'avoir choisi pour son envoyé au Pérou une personne aussi digne et aussi éminente que la vôtre, Monseigneur.

—

Les nouvelles récemment arrivées de la république de l'Équateur sont d'un bien autre caractère. Les révolutionnaires qui ont déjà assassiné le président Garcia Moreno et empoisonné l'archevêque de Quito, viennent de commettre un nouveau crime. Ils ont fait mourir par le poison Mgr Lizarzaburu, évêque de Guayaquil. Ce prélat appartenait à la Compagnie de Jésus. Son zèle

contre les actes audacieux des francs-maçons lui a valu de couronner par le martyre une vie pleine de vertus et de mérites.

—

La souscription ouverte dans l'*Univers* pour les affamés de l'Inde dépasse aujourd'hui 137,000 francs.

Nous avons nous-mêmes reçu de nouvelles offrandes que nous remettrons directement à M. le Directeur des Missions étrangères.

—

Le sacre de Mgr Obré, évêque de Zoara *in partibus*, aura lieu, le 15 janvier, octave de saint Lucien, premier évêque de Beauvais, dans la cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais. Le prélat consécrateur sera Mgr l'archevêque de Reims, assisté de Mgr l'évêque d'Amiens et de Mgr l'évêque de Soissons. Le vénérable évêque de Beauvais, Mgr Gignoux, empêché par ses infirmités de sacrer lui-même son auxiliaire, invite les prêtres et les fidèles de son diocèse à assister le plus nombreux possible à cette imposante cérémonie.

—

Le comité de l'Œuvre des pèlerinage en Terre-Sainte s'occupe en ce moment d'organiser une caravane qui se rendra à Jérusalem pour les fêtes de Pâques. Le départ de Marseille est fixé au 4 avril 1878.

Les prix sont de 1,350 francs en première classe sur les paquebots, et 1,165 francs en deuxième classe. Ils contiennent les frais du voyage, de séjour et de nourriture tant sur mer qu'en Terre-Sainte.

Pour les personnes qui limiteraient leur pèlerinage à la visite des sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem, laissant en dehors Nazareth, le prix du voyage aller et retour dans les mêmes conditions serait réduit; en première classe: 872 francs; en deuxième classe : 737 francs.

La durée du voyage, qui est d'environ deux mois, serait ainsi réduite de 18 à 20 jours.

S'adresser à M. Sallèze, rue de Furstenberg, 6, à Paris, le plus promptement possible, pour être assuré de son admission.

Le portrait du Saint-Père.

Nous voyons avec bonheur l'empressement de nos lecteurs à se procurer et à propager le portrait de Pie IX, que nous pou-

vons leur procurer *franco* par la poste, au prix de *un franc cinquante centimes,* au lieu de *six francs.*

Quelques lettres, parmi celles que l'on nous a écrites à ce sujet, montreront à ceux qui ne l'ont pas encore demandé quelle est vraiment la belle occasion qui leur est offerte par les *Annales catholiques.*

Un curé des Landes nous écrit, à la date du 4 janvier :

J'ai reçu le magnifique tableau de Pie IX, et je n'ai qu'un regret, c'est que mes ressources ne me permettent pas, si modique qu'en soit le prix, de le donner à toutes les personnes de ma connaissance qui le recevraient avec bonheur. Mais à mesure que je réaliserai quelques sous, je reviendrai à la charge en vous renouvelant mes demandes.

Une dame, même date :

Je viens vous remercier de m'avoir si promptement fait parvenir le portrait du Saint-Père, et vous prier de m'en envoyer encore *dix* pour lesquels j'ai l'honneur de vous remettre un mandat-poste de 15 fr. Ravie de ce petit portrait, je ne résiste pas au bonheur de donner notre bien-aimé Pie IX à plusieurs de mes connaissances qui sauront apprécier la beauté de ce chef-d'œuvre, et qui, plus encore, seront fières de donner au Saint-Père une place auprès de Jésus et de Marie.

Un ecclésiastique de la Manche, aussi à la même date :

J'ai reçu hier le portrait du Très-Saint Père. Depuis qu'il est chez moi, mes yeux ne le quittent pas. Il me semble que le Saint-Père est devant moi comme Il y était réellement l'année dernière, au mois de mai, à l'époque du Pèlerinage national.

Je vous prie de m'expédier de nouveau une demi-douzaine de ces portraits. J'en ferai une œuvre de propagande pour faire aimer davantage celui que j'aime tant moi-même.

—

Souscription pour les abonnements.

Nous avons reçu de nouvelles sommes pour venir en aide à ceux qui ne peuvent payer intégralement le prix de l'abonnement aux *Annales ;* on nous en promet d'autres ; nous remercions les personnes qui veulent bien nous les remettre. Voici deux extraits de lettres qui montreront quelle reconnaissance excite et quel bien peut faire leur intelligente générosité :

J'étais loin de m'attendre, nous écrit un digne curé, à l'acte si généreux et si charitable dont je suis l'objet de votre part. J'en suis profondément touché, ainsi que des paroles si bienveillantes qui me l'annoncent. Remerciez pour moi, je vous prie, le généreux bienfai-

teur qui me rend si heureux en me continuant la lecture des *Annales* que je lis avec tant de bonheur depuis plusieurs années. Daignez recevoir vous-même l'expression de ma vive reconnaissance, et en mon nom, et aussi au nom des personnes qui, grâce à vos sacrifices personnels, pourront continuer la lecture de leurs chères *Annales*.

Un Frère voué à l'éducation chrétienne de l'enfance nous écrit, entre autres choses :

Pauvres *Annales !* j'ai fait tous les efforts possibles pour les conserver. Je devais les refuser à la fin d'août dernier ; je n'en ai pas eu le courage, parce que j'y suis trop attaché. J'ai cependant réussi à réaliser 3 fr. 50 que je vous ai adressés immédiatement, afin de les recevoir jusqu'à la mi-décembre, et après cela les renvoyer. Mais je n'ai pu m'y déterminer. Il faudra pourtant bien que cela se fisse, car l'argent m'arrêtera. Je vous envoie encore 3 fr. 50 ; je pense que pour cette somme vous aurez la bonté de me servir les *Annales* jusqu'à la fin de mars. C'est sûrement mon dernier effort pour cette année scolaire. Votre dernière et excellente idée de souscription pour de nouveaux modes d'abonnement m'a vivement encouragé, dans la pensée que je pourrais peut-être obtenir de votre bienveillante charité un demi-abonnement gratuit, car six francs est tout ce dont je puis disposer par an. Je vous avoue, monsieur le Directeur, que s'il faut refuser les *Annales*, cela me sera très-pénible, d'autant plus que l'intérêt avec lequel je les suis me fait un jour de fête du jour de leur arrivée.

Nous n'avons rien à ajouter; nos lecteurs voient à quelle bonne œuvre nous les avons conviés.

LES BIENS DE MAIN-MORTE

M. Francisque Sarcey, rédacteur du *XIX*e *Siècle,* répétant une erreur cent fois réfutée, vient encore de se livrer à une de ses odieuses attaques contre les communautés religieuses, en prétendant que ces communautés absorbent des richesses immenses et font un tort considérable au fisc en possédant des biens de main-morte qui ne payent pas de droits de mutation. La *Défense* fait, à cette attaque, une réponse topique que nous n'avons pas vue reproduite dans le *XIX*e *Siècle*.

A entendre M. Sarcey, l'Église possède des biens énormes, ces fameux biens de main-morte qui ont excité si vivement les convoitises de la majorité radicale de 1876. Les 336 en ont ordonné l'inventaire. M. Sarcey estime que le Trésor subit un dommage considérable de l'existence des biens de main-morte.

« Un bien-fonds qui tombe aux mains d'une maison religieuse y demeure éternellement: il est pour toujours retiré de la circula-

tion, elle ne paye plus qu'un droit fixe, *qui est loin d'équivaloir au produit de l'impôt prélevé sur les autres propriétés.* »

Nous allons apprendre à M. Sarcey ce qu'il ignore certainement. Nous l'accusons d'ignorance, afin de ne pas incriminer sa bonne foi.

On appelle bien de main-morte toute propriété impersonnelle dont les possesseurs ne se renouvellent pas, qui ne change pas de main, toute propriété soustraite aux droits de mutation. Il y a donc biens de main-morte laïques, biens de main-morte ecclésiastiques. Le relevé a été fait pour la France en 1867. Voici le résultat :

BIENS LAÏQUES.

Départements	736 hect.
Communes	4.835.324 —
Bureaux de bienfaisance	27.740 —
Hospices	197.841 —
Sociétés anonymes	49.273 —
Divers	4.835 —
Total pour biens les laïques	5.115.749 hect.

BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Séminaires	8.200 hect.
Fabriques	39.069 —
Congrégations	17.342 —
Consistoires	2.016 —
Etablissements de charité	4.770 —
Total pour les biens ecclésiastiques	71.397 hect.

Nous avons compris dans les biens ecclésiastiques ceux des fabriques, des consistoires et des établissements de charité, dont un grand nombre est laïque.

Ainsi la proportion entre la main-morte laïque et la main-morte ecclésiastique était en 1867 de 5 millions à 70,000 hectares.

Ce qui n'empêche pas M. Sarcey de s'écrier que les congrégations frustrent l'État. Il ne souffle pas un mot des main-mortes communales et hospitiales, cinquante fois plus considérables que celle des congrégations.

Mais l'État est-il frustré? M. Sarcey affecte de la croire. « Le droit fixe du bien de main-morte est loin d'équivaloir, dit-il, à l'impôt prélevé sur les autres propriétés. »

Or, les biens de main-morte sont frappés d'un impôt, spécial, annuel, qui s'ajoute à l'impôt foncier. Pour l'établir, on a calculé que la propriété changeait de main en moyenne une fois en vingt ans, et qu'elle acquittait alors en moyenne un droit de mutation égal au montant du revenu annuel. On a donc établi la taxe de main-morte au vingtième du revenu annuel.

La taxe s'est augmentée avec les droits de mutation sur toutes les propriétés. Elle est, depuis 1872, de 70 pour 100 sur le principal de la contribution foncière.

Voilà comment l'État est frustré et comment ce droit fixe est loin d'équivaloir à l'impôt prélevé sur les autres propriétés !

LES PRIÈRES PUBLIQUES

Le 24 décembre 1877, M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, a adressé là lettre suivante à NN. SS. les Évêques :

Monseigneur,

L'article 1er de la Loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 porte que, « chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat « et de la Chambre des députés, des prières publiques seront « adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour ap« peler son secours sur les travaux des Assemblées. »

D'après cette disposition combinée avec le § 1er du même article, les prières publiques prescrites par la Loi constitutionnelle devront avoir lieu le dimanche 13 janvier.

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de cette loi.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : A. Bardoux.

—

NN. SS. les Évêques ont tous prescrit les prières demandées par M. le Ministre, la plupart en montrant combien, plus que jamais, ces prières sont nécessaires pour le salut de la France. On comprend que nous ne pouvons reproduire ici toutes les Lettrees pastorales.

Voici la Lettre adressée à son clergé par S. Ém. le cardinal Guibert, archevêque de Paris :

Paris, le 2 janvier 1878.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Comme les années précédentes, le gouvernement, se conformant aux prescriptions de la Constitution, nous demande d'ordonner des prières publiques pour appeler la bénédiction de Dieu sur la nouvelle session parlementaire.

Nos cœurs éprouvaient déjà le besoin d'offrir au ciel d'ardentes supplications dans ces temps difficiles et pleins de périls où nous vivons. Nous remplirons ce devoir avec plus de ferveur et d'espérance, en pensant que nous ne l'accomplissons pas seule-

ment sous l'inspiration de notre piété privée, mais sur l'invitation des Pouvoirs publics et au nom de la France entière.

Nous aimerons à voir dans cet acte religieux et national comme un solennel démenti opposé aux manifestations d'une impiété chaque jour plus audacieuse, qui voudrait se donner pour l'expression des sentiments de notre pays. Nous y trouverons du moins, pour nous-mêmes et pour les chrétiens fidèles, un encouragement et une force qui nous aideront à supporter l'injustice et à ne pas fléchir devant les épreuves qui nous sont peut-être réservées.

C'est une tactique familière aux hommes qui ont conçu des desseins mauvais de se dire menacés par ceux qu'ils veulent perdre. Nous avons déjà signalé cet artifice, lorsqu'à diverses reprises on a répandu, sans bonne foi, de vaines alarmes sur ce qu'on appelait les empiétements du clergé. Nous avons porté le défi à nos accusateurs de relever dans notre conduite, tant privée que publique, d'autres usurpations que celles qu'ils croyaient voir dans le zèle du prêtre à soulager la misère, à recueillir les orphelins, à instruire les ignorants et accomplir toute sorte d'œuvres de charité.

Aujourd'hui on répète les mêmes calomnies parce qu'on sait qu'il en reste toujours quelque chose, et l'on ne se donne pas davantage le soin de fournir la preuve, parce qu'elle est impossible.

Jamais le clergé n'a montré plus de patriotique abnégation, ni plus de discrétion et de sagesse que dans le temps présent.

Cette attitude réservée nous est commandée surtout par un sentiment de dignité; elle ne saurait diminuer en rien le droit qui nous appartient, comme à tous les citoyens, d'apporter à notre pays le concours de notre influence et de nos services. La France, qui ne peut oublier son passé, retrouve à chaque page de son histoire la trace de l'action civilisatrice et bienfaisante de l'Église, qui a aidé à nos pères à surmonter bien des épreuves redoutables, et que l'état présent de nos affaires devrait faire plutôt rechercher que repousser, si ceux qui affectent de nous craindre cherchaient avec un vrai désintéressement le bien de notre pays.

Mais qu'on se rassure: nous n'imposerons nos services à personne, et nous saurons trouver dans notre mission spirituelle la satisfaction que réclame notre amour pour la France.

Si donc notre chère patrie comptait des ennemis parmi ses

enfants, ce n'est pas dans nos rangs qu'on pourrait les montrer.

Les ennemis intérieurs de la France sont ceux qui voudraient lui ravir un des éléments essentiels de sa vie nationale en supprimant l'enseignement de la religion, son action sur les âmes, la lumière et les consolations qu'elle apporte à notre pauvre humanité.

Le lien qui rattache les intérêts religieux aux intérêts sociaux est si étroit, que l'idée de le rompre a toujours été regardée par les esprits sages comme la plus dangereuse des utopies. Je me souviens de m'être entretenu quelquefois de cette question avec l'illustre homme d'État que la France vient de perdre. Il s'exprimait toujours avec chaleur sur la nécessité de maintenir au premier rang des forces sociales l'influence de la religion. Il me disait, en se servant d'une comparaison familière, mais pleine de justesse, que le char de l'État doit être porté sur quatre roues : une magistrature intègre, une armée solide, une administration bien organisée et la religion qui doit être nommée la première, parce qu'elle est la plus nécessaire.

Aussi on peut le prédire avec certitude, tout ce qu'on tenterait contre la religion tournerait contre le pays et rendrait stériles ou funestes les entreprises des politiques.

Nous demanderons à Dieu, Messieurs et Chers Coopérateurs, dans les prières publiques, d'éclairer l'esprit des législateurs sur ces grands principes d'où dépend la vie des peuples, et ces vœux que nous adresserons au ciel nous seront inspirés par le seul désir de détourner de notre chère patrie de nouveaux malheurs, sans préoccupation aucune de notre propre sécurité.

Nous nous plaçons avec une entière confiance entre les mains de Dieu. Il décidera si nous devons travailler à sa gloire et au salut des âmes dans la tribulation, par l'exercice du zèle ou par le sacrifice et, quoi qu'il arrive, nous bénirons son infinie sagesse de tout ce qu'elle permettra.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Église a appris à subir l'injustice et *à vaincre le mal par le bien,* selon le précepte de l'Apôtre. Ceux qui nous poursuivent de leur aveugle et souvent ignorante hostilité, pourront, s'ils deviennent les maîtres, faire beaucoup de mal à l'Église, mais ils ne pourront jamais nous empêcher de les aimer dans la charité de Jésus-Christ, de leur faire tout le bien qui nous sera possible et de demander pour eux le premier de tous les biens, la connaissance de la vérité et l'amour de la justice.

Les prières publiques auront lieu le dimanche 13 janvier, dans notre église métropolitaine : on célèbrera à midi et demi une messe basse, qui sera précédée du chant du *Veni Creator*. Après la messe on chantera le *Sub tuum* en l'honneur de la très-sainte Vierge, l'antienne pour le Pape et le *Domine, salvam fac Rempublicam,* avec les versets et oraisons correspondants. Dans les autres églises ces prières auront lieu dans le même ordre, à la grand'messe ou à la messe de communauté.

Recevez, Messieurs et Chers Coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement.

† J. Hipp., Cardinal GUIBERT,
Archevêque de Paris.

Mgr l'Évêque de Poitiers a adressé la Lettre circulaire suivante aux fidèles de son diocèse :

Nos très-chers frères,

I. Tous les efforts des hommes sont impuissants si Dieu ne vient à leur aide, et la protection céleste dont ils ont besoin est le fruit de la prière. Cela est vrai des particuliers, mais aussi des peuples. Pour fonder un établissement social nouveau, comme pour conserver et raffermir l'édifice ancien, rien n'est possible et rien n'est durable qu'autant qu'à la main de l'homme se joint la main de Celui qui se glorifie du double titre de « créateur et conservateur du genre humain (1) ». Malheur à ceux qui, voulant se poser en réparateurs et sauveurs de leur pays, se feraient une épouvante de la prière publique ! En perdant leurs droits à la faveur d'en haut, ils ne réussiraient point à conquérir la popularité d'en bas, et ils succomberaient également délaissés du ciel et de la terre. L'Écriture nous parle d'une race de géants qui, n'ayant pas prié, mais s'étant fiés à leur propre force, ont été détruits (2). A plus forte raison, une génération débilitée, et qui, hélas ! n'a point la force des géants, est-elle condamnée à périr, du moment qu'elle craint ou qu'elle néglige de faire entrer Dieu dans ses intérêts.

Volontiers donc nous obéissons à la Constitution qui nous régit, et, sur l'invitation officielle qui nous en est faite (3), nous appe-

(1) Orat. Eccles.
(2) Eccli., XVI, 8.
(3) Lettre de M. Bardoux, ministre des cultes, aux évêques de France, 24 décembre 1877.

lons au pied des autels les autorités publiques et les corps constitués de tout ordre, à l'effet d'obtenir, au commencement de cette nouvelle année et de cette nouvelle législature, le secours de Dieu sur les travaux des assemblées où vont se traiter les affaires de la France. Ces supplications solennelles ne seront pas sans effet. Des hommes qui invoquent le Tout-Puissant seront conséquents avec cet acte public, et ils ne feront rien qui puisse porter atteinte à la cause de la religion. Le langage énergique des saints Livres nous avertit que « si quelqu'un, tout en priant, détourne l'oreille pour ne pas entendre la loi divine, sa prière sera exécrable » : *qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis* (1). Il n'en sera point ainsi chez nous ; et, loin d'être de ceux dont la prière se tourne en péché, selon la parole du psalmiste : *et oratio ejus fiat in peccatum* (2), la nôtre, au contraire, et celle de nos concitoyens nous vaudra les lumières, les grâces et les bénédictions du Ciel.

Et parce que ce temps de l'année est celui où nous rememorons la venue du Fils de Dieu en terre, c'est à Jésus-Christ, à son Évangile, à sa loi doctrinale et morale que nous demanderons le salut. L'histoire contemporaine justifie surabondamment ce qu'a dit l'auteur du livre de l'*Imitation :* « Vous trouverez que vous aurez fait en pure perte, ou à peu près, tout ce que vous aurez tenté auprès des hommes en dehors de Jésus-Christ. » C'est-à-dire, rien ne tiendra de ce que vous aurez posé en dehors de l'élément chrétien, du principe chrétien, de l'esprit chrétien : *Pene totum perditum invenies, quidquid extra Jesum in homine posueris.* Pourquoi tourner vos accusations contre ceux-ci ou ceux-là ? Ne pas chercher le salut en Jésus-Christ, c'est se faire à soi-même plus de mal qu'on n'en peut recevoir du monde entier et de tous les adversaires réunis » : *Plus enim homo nocivior est sibi, si Jesum non quærit, quam totus mundus et omnes sui adversarii* (3).

II. Outre l'appel qui nous arrive des représentants de la puissance publique, une autre voix, celle du représentant de Dieu, vient de nous convier à la prière. Pie XI, après tant d'années d'une vie et d'nne santé florissante, visité aujourd'hui par les fatigues de l'âge et les épreuves de la souffrance, nous envoie des paroles émouvantes qu'il n'aura pas prononcées en vain :

(1) Proverb, XXVIII, 9.
(2) Ps. CVIII, 7.
(3) *De Imitat. Christi,* L. II, c. VII, 2, 3.

« Nous vous exhortons, vénérables Frères, ceux d'entre vous « surtout qui exercent le ministère épiscopal et chacun des « pasteurs qui dirigent le troupeau du Seigneur dans l'univers « catholique, Nous vous exhortons à répandre assidûment et à « procurer des prières pour nous et pour l'Église devant la « divine Clémence ; la suppliant de Nous donner, malgré la « faiblesse du corps, la force de l'âme nécessaire pour soutenir « vaillamment le feu du combat. Que Dieu daigne jeter un « regard sur les épreuves de l'Église et les injustices qu'elle « subit : et que, Nous pardonnant nos péchés, il donne la gloire « à son Très-Saint nom, et Nous accorde, avec le don de la « bonne volonté, le fruit de cette paix que les chœurs angéli- « ques, à la naissance du Sauveur, annoncèrent aux hommes (1). »

Nous avons la confiance, N. T. C. F., que malgré l'affaiblissement de ses forces, le Très-Saint Père continuera longtemps encore de présider aux destinées du monde catholique. Ses infirmités actuelles ne sont pas de nature à nous faire craindre qu'il soit prochainement ravi à l'affection et à l'admiration de ses enfants. Dieu très-bon et très-puissant épargnera à son Église l'immense douleur et l'immense complication qu'apporterait la disparition de son chef suprême dans l'état présent des choses. Mais enfin, c'est un ordre de Providence établi que, même pour les intérêts sacrés de sa propre cause, Dieu veut être prié, et qu'il a égard aux supplications, aux vœux, aux instances de la piété chrétienne.

Encore que nous ayons pratiqué, depuis le premier commencement de la crise, cette « oraison sans intermission (2) » dont l'Église primitive nous a donné l'exemple pendant la captivité du prince des apôtres, nous redoublerons de ferveur, et nous accomplirons des exercices particuliers en vue d'obtenir ce qui importe tant au bien de la religion et de la société humaine. Et puisque Pie IX daigne nous dire que, pour lui, et pour l'Église, il sent davantage de jour en jour le besoin de notre coopération et de celle de tous les fidèles (3), cette coopération de la prière ne lui fera pas défaut.

III. Notre courage d'ailleurs ne se laisserait abattre ni déconcerter par aucun événement contraire ; et, plus le péril

(1) Allocut. pontific. *Frequentia et conspectus vester*, habita in ædibus Vatic. a Pio PP. IX, 28 décembre. 1877.

(2) Act., XII, 5.

(3) Allocut. *Frequentia et conspectus vester.*

deviendrait grand et prochain, plus notre sécurité serait entière. Nous savons que l'Église, avant d'achever sa mission ici bas, traversera des jours de plus en plus orageux et difficiles. Il peut arriver que la tempête dure toute la nuit, et que, pour nous comme autrefois pour ses apôtres, le Christ fasse attendre sa venue jusqu'à la quatrième veille (1). Alors, dit le saint docteur Hilaire, « il retournera vers la barque de son Église errante et presque naufragée ; il la trouvera faisant eau de toutes parts, ballottée et poussée çà et là par le souffle de l'antechrist et par tous les courants et les mouvements du siècle (2). Ses disciples, quand il viendra à eux, seront au comble de l'inquiétude et de la vexation. Et parce que l'approche de l'antechrist et le prélude des œuvres qui lui seront propres auront fait naître des épreuves d'un caractère nouveau, l'arrivée même du Seigneur apportera aux siens de l'étonnement et de l'effroi, et ils craindront d'être victimes de quelque illusion (3). Mais le bon Sauveur élèvera bientôt la voix, et il calmera leur frayeur en disant : C'est moi : *dicetque : Ego sum ;* et la certitude de sa présence dissipera la crainte d'un naufrage sans cela imminent (4).

A la vérité, cette apparition de Jésus-Christ à l'heure de la quatrième veille a été souvent rapportée à son dernier avénement. Mais que de fois, dans le cours des siècles, le Sauveur ne sera-t-il pas intervenu déjà dans des conjectures où tout semblait humainement désespéré, où toutes les issues favorables paraissaient fermées ! La captivité, la spoliation, l'exil, la condition errante et voyageuse, rien de cela n'est nouveau dans les destinées de la papauté. Criminelles de la part des persécuteurs, ces tribulations deviennent toujours fécondes sous la main de Dieu, et leur raison providentielle ne tarde jamais à se révéler.

Quoi qu'il fasse, l'homme ne peut rien contre la vérité ; même

(1) Matth., XIV, 25.

(2) Sed quarta vigilia Dominus venit : quarto enim tum ad Ecclesiam vagam et naufragam revertetur... Sed inveniet fessam, et antichristi spiritu et totius sæculi motibus circumactam. S. Hilar. Commentar. in Matth., c. XIV, 14.

(3) Veniet enim maxime anxiis atque vexatis. Et quia de antichristi consuetudine ad omnem tentationum novitatem solliciti erunt, etiam ad Domini adventum expavescent, falsas rerum imagines metuentes. Ibid.

(4) Ibid.

lorsqu'il travaille contre elle, c'est encore elle qui recueille le bénéfice final (1). Nous l'avons appris ainsi, c'est pourquoi nous demeurons tranquilles sur l'avenir, alors même que le présent pourrait nous effrayer davantage ; et les dangers dont nous sommes principalement affectés sont bien moins ceux de l'Église que ceux de la patrie humaine, qui n'a pas reçu les mêmes promesses d'assistance et de perpétuité. Toutefois, la France elle-même ayant été rattachée, dès son origine, à l'économie surnaturelle de l'œuvre divine du Christ, nos espérances aussi bien que nos prières se portent incessamment vers elle comme vers la fille aînée et toujours fidèle d'une mère qui ne meurt pas.

LE BUDGET DES CULTES

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

CHAPITRE V. — *Chapitre de Saint-Denis, chapelains de Sainte-Geneviève.*

Crédit demandé : 223,000 fr.; diminution sur le budget de 1877, 4,000 fr.

Admis par la commission.

CHAPITRE VI. — *Bourses des séminaires.*

Crédit demandé, 1,172,200 fr.

Crédit en 1877, 1,032,200 fr. Ce dernier crédit avait été proposé par M. Léon Say, pour 1878, et admis par la première commission.

La commission actuelle ne peut admettre l'augmentation de 140,000 fr. réclamée par le Gouvernement. Elle n'est pas justifiée.

Le Gouvernement fait valoir à l'appui de sa demande, d'une part, que le crédit voté par les dépenses des bourses et séminaires, en 1832, était de 1,110,000 fr.; d'autre part, que le crédit voté sur ce chapitre pour 1877 (déduction faite des 80,000 fr. affectés à l'Algérie, dont les diocèses n'étaient pas créés en 1832) n'est que de 952,200 francs, différence en moins 147,800 fr.

Le Gouvernement semble oublier qu'en 1832, le service du culte exigeait un nombre de séminaristes bien plus considérable qu'aujourd'hui. En effet, à cette époque, il ne suffisait pas d'éle-

(1) Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate. II Corinth., XIII, 8.

ver des séminaristes pour remplacer les curés et les desservants que la mort ou les infirmités enlevaient à leurs fonctions, il s'agissait aussi de pourvoir à un grand nombre de cures et de succursales privées de prêtres. En 1832, le budget de cette année en fait foi, le nombre des curés et des desservants ne s'élevait qu'à 30,074 ; celui des vicaires à 6,176. Sur le budget de 1878, le nombre des curés et des desservants est de 35,449 et celui des vicaires de 9,304.

Aujourd'hui que le clergé paroissial est augmenté de 8,513 prêtres, que presque toutes les paroisses sont pourvues des curés, des desservants et des vicaires que les besoins du culte réclament, qu'il ne s'agit plus de combler de nombreuses lacunes, mais de fournir aux vacances normales, le budget, en accordant le chiffre actuel, pourvoit largement aux besoins du culte public, le seul auquel il est tenu de pourvoir.

Si beaucoup de séminaristes, en sortant du séminaire, se livrent à l'enseignement privé, et deviennent précepteurs dans l'intérieur des familles, l'État n'est pas tenu de faire les frais de leur éducation. Ce n'est pas seulement une charge pour le Trésor public, mais aussi une extension de l'exonération du service militaire. Sous ce double rapport, il faut donc se garder de multiplier les bourses au delà des besoins réels du culte public.

Quant au crédit de 1,032,200 fr., chiffre du budget de 1877 redemandé par M. Léon Say pour 1878, la deuxième commission, comme la première, l'admet à la condition expresse que ne seront pas admis au bénéfice des bourses de l'État les séminaires dans lesquels se trouvent des professeurs ou des maîtres faisant partie de corporations ou associations religieuses non autorisées par la loi.

L'observation de cette double condition est aussi conforme à l'équité qu'à la loi. En effet, d'après l'article 11 du Concordat, les évêques peuvent avoir un séminaire dans leur diocèse, « sans que l'État s'oblige à les doter. » L'État allant au delà de ses obligations a concédé, construit, entretenu des séminaires, auxquels il accorde, en outre, un grand nombre de bourses. En même temps, il a exigé que les maximes de l'Église gallicane fussent enseignées dans les séminaires. C'est ce qui résulte de l'article 24 de la loi du 18 germinal an X, de la loi du 28 ventôse an XII (14 mars 1804), du décret du 17 mars 1808, du décret du 25 février 1810 et de l'ordonnance du 16 juin 1828.

Tandis que l'État va au delà de ses obligations, beaucoup de

séminaires sont loin de remplir les leurs, et l'on en compte plusieurs qui choisissent leurs professeurs parmi les congrégations dépourvues de l'autorisation prescrite par les lois. De sorte que l'État, après avoir établi à grands frais des séminaires et leur avoir accordé des bourses, ne recueille, en retour de ses sacrifices, qu'un enseignement donné au mépris des lois.

Les attaques, toujours plus ardentes, des congrégations ultramontaines, ne permet plus à l'État d'attribuer des bourses aux séminaires qui demandent leurs professeurs à ces congrégations. On ne pourrait continuer cet acte de condescendance sans ajouter à la témérité de ceux qui attaquent l'ordre légal, ainsi qu'aux inquiétudes de ceux qui le défendent.

Est-il vrai que les maristes, congrégation non autorisée, donnent l'enseignement dans quatre séminaires, ceux de Nevers, de Saint-Brieuc, d'Agen et de Moulins?

Que les prêtres de la société de Picpus, congrégation non autorisée, enseignent dans deux séminaires, ceux de Rouen et de Versailles?

Que les oblats, congrégation non autorisée, enseignent dans deux séminaires, ceux de Fréjus et d'Ajaccio?

Que les jésuites, non autorisés et condamnés, enseignent dans huit séminaires, ceux de Mende, de Poitiers, de Montauban, de Périgueux, de Valence, d'Aire, de Blois et de Chambéry?

Et-il vrai que, dans ce dernier séminaire, l'enseignement était donné par des prêtres, objet de la vénération publique, et qu'à son arrivée, en 1873, l'archevêque actuel a renvoyé ces prêtres, au grand regret de la population, pour les remplacer par les jésuites?

Est-il vrai qu'au séminaire de Poitiers l'enseignement soit donné par des jésuites qui ne sont pas Français, et que l'évêque de ce diocèse ait obtenu du Saint-Siège la création d'une faculté de théologie qui délivre des diplômes?

Est-il vrai que, dans un séminaire non compris dans l'énumération ci-dessus, on enseigne que le Pape infaillible et impeccable peut instituer, déposer et révoquer les dépositaires des pouvoirs publics?

Les congrégations non autorisées invoquent les lois de 1850 et de 1875 sur la liberté d'enseignement; mais ces lois ne contiennent aucune dérogation à la loi du 18 germinal an X, ni aux autres lois sur l'enseignement dans les établissements de l'État. Les lois de 1850 et de 1875 n'affranchissent en rien les profes-

seurs, ni des lois de 1790, de 1792, de 1809, de 1825 qui régissent les congrégations, ni des articles 191, 192 du code pénal, ni de la loi du 10 avril 1834 sur les associations. En quoi la liberté religieuse des catholiques peut-elle être blessée aujourd'hui par une législation qui n'était pas réputée la blesser au temps où la religion catholique était dominante ?

Quand les congrégations non autorisées attaquent les lois à visage découvert, leur attribuer des bourses, ce serait s'incliner devant l'audace de leurs agressions ; la Chambre n'y consentira pas. D'autant plus que, parmi ces congrégations, celle qui imprime aux autres la suprême direction, non-seulement n'est pas autorisée, mais a été privée de la faculté d'enseigner et condamnée par des arrêts solennels, toujours en vigueur, comme coupable de répandre « des opinions dangereuses et pernicieuses, une doctrine meurtrière et abominable, destructive de tout principe de morale. »

Les congrégations non autorisées qui jouissent et abusent, peut-être, de l'enseignement libre dans leurs établissements, prétendent imposer leurs professeurs à l'État, qui seul ne serait pas libre sous le régime de la liberté d'enseignement. C'est pousser trop loin l'esprit de domination que de comprendre ainsi la liberté.

Nous savons, du reste, que l'hostilité des congrégations ultramontaines s'est toujours mesurée à la faiblesse des gouvernements. Ce fait, nous le retrouvons à toutes les époques de notre histoire. Chaque fois que les dissensions civiles, que de grands désastres ont mis le pays en péril, et, par suite, affaibli l'action du Gouvernement, on a vu ce parti profiter des revers de la patrie pour usurper le pouvoir, s'affranchir des lois et tenter d'attribuer à la cour de Rome une domination destructive de l'ordre public et de l'indépendance nationale. Les évêques de France l'ont reconnu dans leur lettre du 3 avril 1826 à Charles X, lorsqu'ils déclaraient que les prétentions du parti ultramontain « sont nées autrefois au sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait l'Europe. »

Si nous voulons épargner de grands déchirements à l'avenir, préparons-nous à rentrer dans les voies de la légalité ; que l'on se garde de laisser enseigner au jeune clergé le mépris de nos lois, la haine de notre société; efforçons-nous, au contraire, de le faire élever dans l'amour de la paix et de la concorde, afin qu'il soit un jour respectueux des lois nationales.

Le refus d'accorder des bourses aux séminaires, dont les professeurs ou maîtres font partie de congrégations non autorisées, n'est, après tout, que l'application de la règle observée au chapitre 8 du budget des cultes, où nous voyons que l'on n'accorde de secours qu'aux congrégations autorisées.

Remarquez, surtout, que le refus d'accorder des bourses aux séminaires où l'enseignement est donné par des professeurs membres de congrégations non autorisées, n'est pas l'exécution des lois, mais simplement le refus de s'associer à leur inexécution.

Le crédit demandé, réduit de 140,000 fr., est admis pour le chiffre de 1,032,200 fr., sous la condition ci-dessus énoncée qui avait été acceptée dans le sens de la première commission par M. Marcel, garde des sceaux, et M. Waddington, ministre de l'instruction publique.

CHAPITRE VII. — *Pensions ecclésiastiques et secours personnels.*

Crédit demandé, 887,000 fr. comme pour 1877.
Admis.

CHAPITRE VIII. — *Secours annuels à divers établissements religieux. Congrégations de femmes autorisées.*

Crédit demandé, 105,000 fr. comme pour 1877.
Admis.

CHAPITRE IX. — *Service intérieur des édifices diocésains.*

Crédit demandé, 611, 200 fr. comme pour 1877.
Admis.

CHAPITRE X. — *Entretien des édifices diocésains, entretien annuel des bâtiments des cathédrales, évêchés et séminaires.*

Crédit demandé, 800,000 fr. comme en 1877.
Admis.

CHAPITRE X *bis.* — *Travaux aux édifices diocésains de l'Algérie.*

Crédit demandé : 200,000 fr.
Augmentation sur 1877 : 100,000 fr.

La commission ne peut admettre cette augmentation. Les frais du culte catholique, en France, pour 36 millions de catholiques environ, montent à 51,737,095 fr., soit 1 fr. 41 par tête. En Algérie, pour 148,881 Français et 116,749 Européens étrangers, en tout 260,630, les frais du culte montent à 781,000 fr., soit 3 fr. par tête. Il n'y a pas lieu d'augmenter cette proportion en présence de la difficulté de balancer nos recettes et nos dépenses; on en restera convaincu si l'on se reporte à la fin de la note préliminaire du budget des cultes, où le ministre réclame des crédits nouveaux pour l'extension considérable des frais de passage en Algérie, par suite de l'augmentation annuelle du nombre des paroisses, des vicariats, des titres de prêtres auxiliaires, et de nouvelles places de pasteurs protestants et de rabbins.

CHAPITRE XI. — *Acquisitions, constructions et grosses réparations des édifices diocésains.*

Crédit demandé, 2,400,000 fr., économie proposée par la commission, 600,000 fr.

M. Léon Say demandait 2,000,000 fr., la première commission n'accordait que 1,800,000 fr. La commission actuelle persiste à n'accorder que ce dernier crédit.

Depuis de longues années, ce chapitre figure aux budgets pour le même chiffre et semble n'avoir pas été augmenté ; mais, en réalité, les services auxquels il se rapporte ont été l'objet d'augmentations considérables. En effet, ce chapitre comprenait autrefois l'entretien annuel des édifices diocésains qui figure aujourd'hui au chapitre 10 pour 800,000 fr. Il comprenait de plus les dépenses qui sont aujourd'hui l'objet des crédits spéciaux pour diverses cathédrales, composant le chapitre suivant qui monte à 1,080,000 fr. C'est donc, en réalité, de 1,880,000 fr. que se trouve augmenté le crédit destiné primitivement à faire face aux dépenses de l'entretien annuel, des constructions et grosses réparations des édifices diocésains.

Les crédits pour ces différentes dépenses montaient, en 1841, à 1,600,000 fr.; en 1851, à 1,700,000 fr.; en 1860 à 3,200,000 fr. Sur le budget proposé pour 1878, ils montent à 3,880,000 fr., divisés, il est vrai, entre les trois chapitres 10, 11 et 12.

Notre situation financière impose une économie sur ce chapi-

tre. Obligés de maintenir les dépenses dans la limite de nos ressources, de supprimer l'impôt sur les savons, de diminuer les patentes et l'impôt sur la petite vitesse, nous avons dû vous proposer de faire subir aux différents ministères les économies praticables. Les considérations que nous venons de vous exposer justifient l'économie de 600,000 francs à faire sur ce chapitre qui se trouve réduit à 1,800,000 fr.

Nous devons ajouter que, dans un diocèse où il a été déjà acquis, sur les crédits affectés aux édifices diocésains, une maison de campagne et un hôtel considérable pour l'évêque, il est question de racheter encore à l'évêque un hôtel qu'il a acquis sans autorisation; quelque intérêt qu'inspire cette position irrégulière, nous sommes assurés que le ministre, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, ne consultera que les intérêts de l'État.

CHAPITRE XII. — *Crédits spéciaux pour diverses cathédrales.*

Crédit demandé, 1,080,000 fr., comme en 1877. Économie proposée par la commission, 300,000 francs.

Comme nous venons de le rappeler au chapitre précédent, les crédits divisés aujourd'hui entre les trois chapitres 10, 11 et 12, et qui montent ensemble sur le projet de budget au chiffre total de 3,880,000 francs, ne formaient autrefois qu'un seul chapitre qui s'est élevé successivement de 1,600,000 fr. à 1,700,000 fr., à 3,200,000 francs; plus tard, dans les dernières années du régime impérial, divisés en trois chapitres et réunissant des crédits ordinaires et des crédits extraordinaires, ils ont atteint la somme de 6,813,000 fr., savoir: 1,113,000 fr. sur le budget ordinaire et 5, 700,000 fr. sur le budget extraordinaire.

La Chambre remarquera que les crédits spéciaux pour diverses cathédrales ont été introduits en 1864, et continués les années suivantes, à titre de dépenses extraordinaires. Ils n'ont pas un caractère de perpétuité ni d'urgence qui puisse les soustraire aux nécessités de réduction qui pèsent sur tous les ministères. Avec la réduction proposée par la commission, l'ensemble des crédits restera encore supérieur aux crédits de 3,200,000, chiffre de 1860, époque où les charges publiques étaient loin d'être aussi lourdes qu'aujourd'hui. C'est pourquoi la commission a proposé sur ce chapitre une réduction de 300,000 fr. à répartir ainsi qu'il suit :

Economies proposées par la commission.		Chiffre demandé par le Gouvernement.
50.000	Construction de la cathédrale de Gap	150.000
100.000	Cathédrale de Marseille	300.000
50.000	Cathédrale de Clermont	150.000
15.000	Cathédrale de Sens	75.000
15.000	Cathédrale de Nevers	75.000
20.000	Cathédrale d'Évreux	80.000
50.000	Cathédrale de Reims	200.000
»	Cathédrale de Nantes	50.000
300.000		1.080.000

La Chambre remarquera aussi que la restauration de la chapelle de Versailles, évaluée approximativement à 600,000 fr. et qui a déjà coûté 500,000 fr., ne figure pas au ministère des cultes, mais à la deuxième section du ministère des travaux publics, ce qui constitue une augmentation réelle au profit des édifices religieux.

A l'occasion des deux chapitres 11 et 12, nous avons demandé pourquoi, en rédigeant le budget des cultes, on n'avait pas donné à la Chambre les mêmes éclaircissements que ceux qu'on lui donne au budget des travaux publics pour les dépenses qui s'étendent sur plusieurs exercices, en indiquant par colonnes:

1° L'allocation générale, ou l'évaluation approximative de la totalité de la dépense;

2° La dépense approximative au 31 décembre de l'exercice courant;

3° Les crédits restant à ouvrir au 1er janvier de l'année suivante;

4° Le crédit demandé sur le budget en délibération.

Le ministère des cultes, en 1870 et 1871, avait donné ces éclaircissements dans les tableaux de développements, et les années suivantes il avait continué à les donner seulement dans les exposés de motifs. On ne s'explique pas pourquoi ces éclaircissements avaient complètement disparu des projets de budget. Cette suppression a eu pour résultat d'empêcher la Chambre de se rendre un compte exact de l'ensemble des crédits qu'elle accorde. Ainsi rien n'indique à la Chambre que la cathédrale de Marseille, pour laquelle on demande, sur le budget de 1878, un crédit de 300,000 fr., a déjà coûté des sommes considérables, montant à 6,457,397 fr. 86., et qui doivent monter à

7,761,263 fr. 58, chiffre de l'évaluation générale qui menace d'être dépassé, comme il est arrivé souvent, notamment pour la cathédrale de Cambrai.

Au budget de 1870, on lit que l'évaluation générale pour les dépenses de cette dernière cathédrale était de 1,484,173 fr. 66, et que, par suite des crédits précédemment alloués, il ne restait à dépenser, au 31 décembre 1870, que 284,484 fr. 45. Cependant, sur les exercices suivants, depuis 1871 jusqu'en 1876, il a été voté 654,000 fr. de crédits; de sorte que l'Assemblée a voté 369,515 fr. 55 de plus que l'évaluation totale, sans avoir été mise à même de le savoir.

Les éclaircissements demandés ne sont pas moins nécessaires pour le chapitre 11 que pour le chapitre 12, puisqu'il s'agit aussi de constructions neuves et de grosses réparations pour les édifices diocésains.

M. Martel, garde des sceaux, au mois d'avril dernier, avait fait droit à notre réclamation. Dorénavant le projet du budget devait présenter à l'appui des crédits concernant les édifices diocésains, compris aux chapitres 11 et 12, les mêmes éclaircissements que ceux fournis pour les constructions dépendant du ministère des travaux publics. Dans le budget nouveau, le chapitre 12 seulement est accompagné des éclaircissements promis, il n'en est pas de même pour le chapitre 11.

Par suite de l'économie de 300,000 fr. proposée sur le chapitre 12, le chiffre du crédit admis par la commission est de 780,000 fr.

CHAPITRE XIII. — *Secours pour les églises et presbytères.*

Chiffre demandé, 3,150,000 fr. comme pour 1877.
Admis par la commission.

CHAPITRE XIV. — *Personnel des cultes protestants.*

Chiffre demandé, 1,460,500 fr.; augmentation sur le budget 1877, 10,000 fr.
Admis.

CHAPITRE XV. — *Frais d'administration de l'Église de la confession d'Augsbourg.*

Crédit demandé, 10,000 fr. comme pour 1877.
Admis.

CHAPITRE XVI. — *Personnel du culte israélite.*

Crédit demandé, 192,400 fr. comme pour 1877.

Admis.

CHAPITRE XVII. — *Secours pour les édifices des cultes protestant et israélite.*

Crédit demandé, 100,000 fr. comme pour 1877.

Admis.

CHAPITRE XVIII. — *Dépenses diverses et accidentelles, frais de passage.*

Ce chapitre se compose des deux articles suivants :

Dépenses diverses et accidentelles, frais de passage	34.000
Frais de voyage et de séjour à Versailles . . .	6.000
	40.000

La commission est d'avis qu'il y a lieu de réduire à 3,000 fr. le crédit pour voyage et séjour à Versailles, en augmentant de la même somme le crédit de l'autre article que le ministère des cultes assure être insuffisant.

En conséquence, le chiffre demandé par le Gouvernement est admis avec la modification qui vient d'être indiquée.

A la fin de sa note préliminaire, page 1231, le ministre demande que les frais de passage et d'impressions extraordinaires soient ajoutés à la nomenclature de la loi du 16 septembre 1871, adjonction qui permettrait d'ouvrir par décret et en l'absence des Chambres les crédits destinés à compléter les ressources du chapitre 18.

Il résulte des explications données au mois d'avril dernier que les frais de voyage et de séjour à Versailles étant très-restreints désormais, on peut, sur cet article, faire une économie suffisante pour faire face à l'excédant des frais de passage, et qu'il n'est nullement nécessaire de profiter de l'absence des Chambres pour ouvrir des crédits supplémentaires en vue de ce service.

Chapitre 19. — Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance pour mémoire.

Admis.

Chapitre 20. — Dépenses pour exercice clos pour mémoire.

Admis.

PROJET DE LOI

Article unique. — Il est ouvert au ministre de la justice et des cultes, pour le service des cultes sur l'exercice 1878, des crédits montant à la somme de 53,143,995 francs.

Ces crédits demeurent répartis par chapitres conformément au ab leau ci-annexé.

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés par le Gouvernement.	CRÉDITS proposés par la Commission	DIFFÉRENCES en plus.	DIFFÉRENCES en moins.
1	Personnel des bureaux des cultes	243.400	243.400	»	»
2	Matériel des bureaux des cultes	36.000	39.000	3.000	»
3	Cardinaux, archevêques et évêques	1.650.000	1.650.000	»	»
4	Vicaires-généraux, chapitres et clergé paroissial	39.920.295	39.920.295	»	»
5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	223.000	223.000	»	»
6	Bourses des séminaires	1.172.200	1.032.200	»	140.000
7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	887.000	887.000	»	»
8	Secours annuels à divers établissements religieux	105.000	105.000	»	»
9	Service intérieur des édifices diocésains	611.200	611.200	»	»
10	Entretien des édifices diocésains	800.000	800.000	»	»
10 *bis*	Travaux aux édifices diocésains d'Algérie	200.000	100.900	»	100.000
11	Acquisitions, constructions et grosses réparations des édifices diocésains	2.400.000	1.800.000	»	600.000
12	Crédits spéciaux pour diverses cathédrales	1.080.000	780.000	»	300.000
13	Secours pour les églises et presbytères	3.150.000	3.150.000	»	»
14	Personnel des cultes protestants	1.460.500	1.460.500	»	»
15	Frais d'administration de l'Eglise de la confession d'Augsbourg	10.000	10.000	»	»
16	Personnel du culte israélite	192.400	192.400	»	»
17	Secours pour les édifices des cultes israélite et protestant	100.000	100.000	»	»
18	Dépenses diverses et accidentelles. — Frais de passage	40.000	40.000	»	»
19	Dépenses des excercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire	Mémoire	»	»
20	Dépenses des exercices clos	Mémoire	Mémoire	»	»
	Total	54.280.995	53.143.995	3.000	1.140.000

(La suite au prochain numéro.)

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

— Demande, dit la femme Doerr à Marguerite, si les soldats ne feront pas de mal à M. le curé.

— Ils lui feront bien des misères, répondit l'apparition, mais ils ne réussiront pas à lui faire du mal.

— Pourront-ils nuire à ta mère ?

— Non, point du tout.

— Mais à toi ?

— Elle me dit tant de choses, que je ne la comprends pas.

— Adresse-lui encore une fois la même question.

— Je ne comprends pas ce qu'elle me dit.

— Demande-lui si les soldats resteront encore longtemps au village.

— Non, il ne resteront plus longtemps. — En effet, huit jours après une dépêche du quartier général de Coblence, rappela la compagnie.

— Que devons-nous faire ?

— Priez.

Après qu'elles eurent consacré quelque temps à la prière, la femme Doerr s'adressant de nouveau à l'Apparition par le moyen Gretchen : Si la sainte Vierge le permet, nous allons partir et nous prierons en route.

— Partez et priez en chemin, répond la Mère de Dieu.

Elles partent et, comme la première fois, elle passent à côté d'une patrouille, sans être remarquées par les soldats.

Une femme du village, occupée dans la campagne, avait vu les deux fois le danger imminent que couraient les deux délinquantes, à l'approche des soldats. Elle avait eu tellement peur pour la jeune fille surtout, que, par reconnaissance de ce qu'il ne lui était arrivé aucun mal, elle alla recevoir les Sacrements le lendemain !

En rentrant, Gretchen dit à la voisine : « La Mère de Dieu nous accompagne. »

— Demande-lui si je ne puis pas la voir et si j'ai bien prié, dit la femme Doerr à la jeune fille.

— Votre prière a été bonne, mais vous ne pouvez pas la voir.

La vision disparut lorsqu'elles rentrèrent au village.

La sainte Vierge sort de la forêt.

Les enfants étant empêchées d'aller au Haertenwald, la sainte Vierge ne voulut pas les priver de ses douces consolations et se

montra à elles dans les lieux qu'elles fréquentaient. C'est ainsi que les apparitions ne furent pas interrompues pendant l'espace de quatorze mois, comme la sainte Vierge l'avait annoncé aux jeunes voyantes, à deux reprises.

Le lundi 24 juillet, à huit heures du soir, Catherine Hubertus vit la Mère de Dieu sous l'humble toit de ses parents. Aussitôt elle court appeler son amie Gretchen Kunz. Les deux enfants s'agenouillent et vénèrent la Reine des cieux.

Le lendemain, à l'heure de l'*Angelus,* les deux jeunes filles revirent la Mère de Dieu dans la maison de la petite Hubertus.

Le jeudi 27 juillet l'Apparition se montra à l'école. On dirait que la sainte Vierge a jeté un défi aux baïonnettes prussiennes qui voulaient l'empêcher de se montrer. L'institutrice remarqua que les petites Kunz et Hubertus regardaient souvent du côté de la fenêtre et que leur figure était d'une pâleur extrême. Après la classe, Marguerite Kunz dit à la maîtresse : « La Mère de Dieu est là, près de la fenêtre. »

L'institutrice quitta la salle d'école. Les voyantes restèrent et plusieurs personnes vinrent se joindre à elles. L'une d'elles leur dit : « Demandez si elle est vraiment la Mère de Dieu. »

— Oui, je suis Celle qui a été conçue sans péché ! fut la réponse.

— Ne consentirait-elle pas à donner un signe pour lever les doutes des personnes qui hésitent de croire aux apparitions ?

— Pas encore.

— Pourquoi ne détruit-elle pas ses ennemis ?

— Je ne suis pas venue pour détruire, mais pour guérir les malades et convertir les pécheurs.

Consolantes paroles ! C'est la mission de la Mère de Jésus : guérir les infirmités humaines et sauver les pauvres pécheurs.

Vous tous qui souffrez, vous tous qui marchez dans les voies ténébreuses du péché, espérez en Marie ! Invoquez Marie !

Quant aux miracles de la grâce opérés à Marpingen, quant aux nombreux pécheurs ramenés à Dieu par Marie, ce sont les secrets du domaine de la conscience, ce n'est pas à nous à les révéler. Si le curé de Marpingen pouvait parler on publierait des volumes de conversions dues à la sainte Vierge de Marpingen.

Pour ce qui concerne les guérisons corporelles, qui ne sont dans les mains de Dieu que des moyens pour ramener les âmes égarées, M. le curé de Marpingen en comptait quatre cents déjà au mois de décembre 1876.

Le curé Neureuter à Marpingen.

Il est temps que nous parlions enfin du respectable ecclésiastique à qui revient une grande responsabilité dans ces événements, bien qu'il s'en tînt continuellement écarté.

L'abbé Neureuter est un prêtre pieux, éclairé, d'un caractère calme, réservé et exempt des entraînements de l'imagination. Ses paroissiens disent que c'est le plus saint des hommes.

Que de fois l'abbé Neureuter nous a fait penser au très-regretté curé de Lourdes, de sainte mémoire ! Voici ce que le journal de Pau dit de Mgr Peyramale à l'occasion de sa mort :

« Mgr Peyramale n'était pas seulement un apôtre, un homme d'une charité extrême, c'était encore un esprit cultivé, aimable, très-goûté dans ses rapports sociaux. »

On dirait que l'*Informateur* de Pau a voulu tracer en même temps le portrait du curé de Marpingen.

L'abbé Neureuter est né en 1833. Il débuta dans le saint ministère par être vicaire de l'église de Notre-Dame de Coblence (Liebfrauen-Kirche). Il y a laissé les plus honorables souvenirs. Son zèle, son amour pour les enfants des écoles, sa charité pour les pauvres lui avaient gagné tous les cœurs.

C'est en 1865 qu'il fut nommé à la cure de Marpingen. Le diocèse de Trèves est peut-être le plus religieux, le plus catholique de la Prusse. Le vieux-catholicisme y a trouvé peu d'adhérents. Les paroisses y sont restées inviolablement attachées à la foi de leurs pères, à la Chaire de Pierre, centre d'unité et de vérité. Le vieil évêque de Trèves, comme la plupart de ses vénérables collègues dans l'épiscopat, préféra les privations, les souffrances de la prison plutôt que de trahir les intérêts de l'Église. Il est mort immédiatement après sa captivité et ce vaste diocèse est resté sans pasteur.

Aujourd'hui le vieux-catholicisme se meurt en Allemagne. M. de Bismark a eu certainement une immense déception en ne trouvant dans tout son empire que quinze à vingt prêtres infidèles. La lutte, la guerre déloyale qu'on a faite à l'Église n'a servi qu'à tremper les caractères et à les rendre plus fidèles. Les catholiques sont devenus l'admiration des protestants eux-mêmes. C'est toujours un malheur irréparable lorsqu'un État fait la guerre à la conscience.

Les premiers jours des apparitions, le curé Neureuter se trouvait absent. Il ne rentra que le 5 juillet et refusa obstinément de se rendre au Haertenwald, malgré les instances les plus pressan-

tes. Le 6, il fit appeler les trois jeunes filles, leur adressa quelques questions et les congédia en leur disant : « Continuez de prier avec ferveur et restez sages ! » Les réponses des enfants furent courtes, oui ou non, suivant les questions. L'abbé Neureuter continua à ne pas aller à la forêt, bien qu'elle fût souvent, avant les événements, son but de promenade.

Le père de la petite Hubertus étant venu lui demander, si l'on ne devait pas élever une croix à l'endroit de l'Apparition : « N'en faites rien, » fut la réponse du curé.

Lorsque les pèlerins voulaient lui offrir de l'argent pour y ériger une chapelle de la sainte Vierge, il refusait l'offrande en disant : « Attendez encore. »

Il reçut des lettres de Dusseldorf, d'Essen, de Dantzig et d'autres villes pour qu'il expédiât de l'eau de la fontaine miraculeuse. Il répondait toujours qu'il ne se chargeait pas de ces envois.

Lorsqu'on lui reprochait son inertie, son indifférence apparente pour ce qui concernait les apparitions, il avait l'habitude de répondre : « L'évêque de Tarbes attendit six mois avant de nommer une commission chargée d'examiner les événements de Lourdes. » Il répondait d'une manière fort laconique aux journalistes qui le questionnaient.

Il ne conseillait pas à ses malades d'aller se faire guérir au lieu des apparitions ou de boire de l'eau de la fontaine ; il ne cherchait pas non plus à les en empêcher.

Lorsqu'il comparut devant le premier magistrat du district pour répondre à l'accusation de complicité dans les événements du Haertenwald, il répondit avec fermeté au reproche de n'avoir pas combattu la crédulité publique : « J'eusse agi contre ma conscience en le faisant. » Puis il rappela au président les paroles de Gamaliel :

« Ou bien les apparitions sont l'œuvre de Dieu ou elles ne le sont pas. Si elles sont le fruit des fraudes humaines, elles tomberont d'elles-mêmes. Mais si elles viennent du ciel, vous n'êtes pas de force à les supprimer. »

Cette réponse nous rappelle celle que fit, il y a quelques jours, un médecin allemand à deux jeunes ministres protestants dans un restaurant d'Allemagne.

Ces derniers s'amusaient beaucoup des *jongleries* de Marpingen et invectivaient avec chaleur, en blasphémant, contre la *Mariolatrie* des catholiques. « Messieurs, leur dit le médecin, qui était protestant comme eux, vous vous avancez bien

trop ; vous êtes trop prompts à vous prononcer sur des événements d'une si haute gravité et qui demandent de sérieuses réflexions. Je vous défie, avec tout votre esprit et toute votre science, de produire des faits qui attirent et continuent d'attirer des milliers et des milliers de pèlerins de toutes les classes de la société, non-seulement les gens du peuple mais des savants ; je vous défie de produire des faits qui étonnent les esprits les plus sévères et qui déroutent les investigations de la raison et de la science ! »

En effet, depuis dix-huit mois, le flot des pèlerins ne s'est pas ralenti, Marpingen n'a rien perdu de sa célébrité. Des princesses de la maison royale de Bavière et des princes de la maison d'Autriche sont venus se prosterner avec piété et confiance dans la forêt du Haertenwald.

On présenta plusieurs fois à Louise Lateau, la stigmatisée du Bois-d'Haine, durant ses extases, des feuilles du Haertenwald et de l'eau de la source des grâces ; elle y sourit toujours gracieusement comme à l'eau miraculeuse de la grotte de Lourdes.

Suite des apparitions.

Nos lecteurs se rappellent que la petite Suzanne Leist fut privée de la consolante vue des apparitions dès les premiers jours. Ce fut là pour la jeune fille le sujet d'une profonde affliction. Elle supporta cette épreuve avec résignation sans porter envie à ses deux compagnes.

Le 7 août, Suzanne revit avec ses heureuses compagnes la ravissante apparition. Des anges dans une brillante couronne lui formaient une escorte d'honneur. Dans une nuée lumineuse, au-dessus de Jésus et de Marie, planait une colombe, et une voix du ciel, d'une douceur incomparable, répétait par intervalles ces paroles : « C'est ici mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

Ceci se passait dans la maison de Catherine Hubertus.

En ce moment la petite Marguerite Kunz entra. Elle entendit à l'instant les sons de la voix harmonieuse du ciel et s'étonna qu'on ne l'entendît point au village, tellement elle était sonore et retentissait merveilleusement.

L'Apparition s'évanouit. Les trois voyantes s'écrièrent comme d'une même voix : « La Mère de Dieu part, elle s'élève. » Elles sortirent de la chaumière, se frayant un passage à travers les personnes qui occupaient le seuil et regardaient en haut.

« Je vois le ciel qui s'ouvre, s'écrie Marguerite. Voici des anges qui viennent à nous. » Les enfants virent en effet trois, puis six, puis huit anges. Leur nombre augmenta avec celui des personnes qui arrivaient. Elles comptèrent jusqu'à quarante de ces esprits célestes et prièrent les personnes de se ranger et de se compter pour voir si chacune avait son ange gardien.

Pour ne pas attirer l'attention des gendarmes, qui se tenaient dans le voisinage, on s'éloigna et l'expérience proposée par les voyantes ne put pas se faire.

(La suite prochainement.) SŒHNLIN.

UN MIRACLE A LOURDES

(Suite. — Voir le numéro précédent).

X

Le samedi 15 septembre, M. et Mme Guerrier arrivèrent à Lourdes. Le prêtre algérien auquel on les avait adressés, M. l'abbé Martignon, se trouvait à la gare pour les recevoir.

Il les avait attendus dans la salle des voyageurs, en disant son office et en pensant à cette dernière neuvaine dans laquelle il avait concentré toutes ses espérances de guérison. Ayant pleinement foi qu'il avait au ciel un ami et un intercesseur dans la personne du curé Peyramale, c'est-à-dire du prêtre que Notre-Dame de Lourdes elle-même avait choisi pour l'accomplissement de son œuvre, il lui semblait impossible que Dieu se refusât à la prière du fidèle serviteur de sa Mère immaculée.

Il songeait à tous les malades que, depuis plusieurs années, il avait vus guérir à la grotte. Il se disait que son tour était enfin venu, que le lendemain était le dernier jour de la neuvaine, et que le miracle, si longtemps demandé, allait enfin s'accomplir. Le temps passe vite en compagnie de l'espérance ; et c'est ainsi que le bon chanoine avait patiemment attendu les deux voyageurs que nos lecteurs connaissent déjà, mais que lui-même ne connaissait pas encore.

L'abbé Martignon avait tout préparé. Louée à l'avance, une voiture large et commode stationnait dans la cour du chemin de fer. Deux hommes d'équipe y transportèrent la malade, et on se rendit à la maison meublée de Mme Detroyat, où M. l'abbé Martignon avait retenu une chambre.

Or, cette chambre était au premier ou au second étage, et l'état de Mme Guerrier réclamait, comme une absolue nécessité, un appartement au rez-de-chaussée. Le chanoine d'Alger avait été trop vaguement informé de la situation pour avoir songé à cela. Il était fort embarrassé.

— Ne vous tourmentez point, leur dit alors Mme Detroyat. Faites-vous conduire ici, tout à côté, chez M. Lavigne. Il aura peut-être une chambre telle que vous la désirez.

M. Lavigne est propriétaire d'une belle maison, entourée d'arbustes et de fleurs. Par une porte verte à claire-voie, le parterre s'ouvre sur la grande route qui traverse Lourdes et en forme la principale rue. Cette habitation est située dans la partie inférieure de la ville, entre la cité et la gare.

L'excellent M. Lavigne, avec une bonne grâce parfaite, se mit à la disposition des pèlerins.

M. et Mme Guerrier, au lieu de descendre chez Mme Detroyat ou dans quelque hôtel, se trouvèrent donc installés à la maison Lavigne, au rez-de-chaussée, dans une grande salle, momentanément transformée en chambre à coucher et donnant sur un jardin.

Oiseux en apparence, ces détails doivent avoir plus tard leur utilité ou leur importance, et contribuer pour une certaine part à la physionomie particulière des événements dont nous faisons le récit.

Ce fut dans cette salle que Mme Guerrier raconta à M. l'abbé Martignon ses longues souffrances, son infirmité persistante, et le ferme espoir qui l'avait amenée à Lourdes.

A l'énergie pleine de calme avec laquelle elle parlait de sa guérison, il comprit que cette confiance venait d'en haut. Mais quel jour, à quelle heure, en quelles circonstances s'accomplirait cette guérison ? C'était à l'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut, à le déterminer.

Il lui dit quelques mots de sa neuvaine, l'engageant à s'y associer, lui offrant même, par une parole cordiale, de substituer ses intentions aux siennes... On s'entretint des bienfaits sans nombre de Notre-Dame de Lourdes, du souvenir de Mgr Peyramale.....

Après un assez long repos on se rendit à la grotte. M. Guerrier prit avec lui deux domestiques d'emprunt, pour l'aider à descendre de voiture Mme Guerrier et à la transporter aux pieds de la statue de Marie. Il était environ cinq heures.

C'est là que nous eûmes l'honneur de la voir pour la première

fois. M. Guerrier nous remit la lettre de son beau-frère M. Louis Bonnel, et nous connûmes de la sorte les douleurs de cette famille.

La prière de Mme Guerrier fut ardente et recueillie. Immobile et fixe comme dans l'extase, son regard ne quittait point l'image matérielle de la Vierge invisible apparue jadis en ces lieux, et que, de si loin, elle venait invoquer. Tout, dans l'aspect de sa physionomie, dans l'élévation de ses mains jointes, exprimait l'espérance et la foi.

XI

Avant de partir, Mme Guerrier avait reçu l'absolution, et. autant que possible, disposé son âme à demander et à obtenir la miraculeuse grâce qu'elle implorait. Elle était prête. Bien que chrétien pratiquant, M. Guerrier était un peu plus en retard. Ayant eu tous les soucis temporels à sa charge, il avait mis moins d'activité à régulariser le spirituel. Au départ et pendant le voyage il avait, avec une vigilance extrême, préparé toutes choses. Mais il avait un peu négligé de se préparer lui-même, attendant pour cela le moment décisif et la dernière heure.

Ce fut à Lourdes que l'heure sonna.

Assez avant dans la soirée, M. Guerrier demanda à M. l'abbé Martignon de vouloir bien l'ouïr en confession. Ainsi qu'il en avait toujours eu le projet, il voulait le lendemain être à côté de celle qu'il aimait; il voulait que leurs actes fussent d'accord comme leurs cœurs, et que leurs deux prières fussent l'une et l'autre également près de Dieu.

Et voilà comment, dans le mystère du sacrement de pénitence, il ouvrit son âme devant le prêtre de Jésus-Christ. Il lui confessa ses fautes; et il lui dit aussi ses douleurs, ses angoisses, les tristesses de son foyer, ses inquiétudes pour le présent et ses alarmes pour l'avenir. Il avait besoin d'entendre des paroles de courage, et il savait que ce que l'Église appelle « le tribunal de la Pénitence » est aussi le tribunal de la Consolation.

Le détail de ses confidences est le secret de Dieu. Nous l'ignorons et nul ne le pourrait répéter. Mais ce que nous savons, c'est que le confesseur, qui tient un instant la place de Dieu et qui prononce, au nom du Père de toute créature, la parole de miséricorde, éprouve parfois plus que tout autre, plus que le commun des hommes, le sentiment de la pitié.

La compassion de l'ancien curé d'Alger fut grande devant

l'infortune de cet époux désolé; devant le spectacle de cette mère de trois enfants, condamnée depuis si longtemps à l'infirmité et à l'inaction ; devant toute cette famille qui avait encore tant besoin des soins maternels; devant ce deuil universel. *Misericordia motus est,* il fut ému de pitié, pour employer ici une expression des Saintes Lettres qui n'est pas, croyons-nous, déplacée en cette histoire. Il oublia son mal pour compatir au mal d'autrui. Non point cependant que nous voulions dire qu'il ne se souvint plus de sa propre souffrance et de l'immense espoir qu'il avait conçu pour le lendemain. Tout au contraire, il y songea. Mais une pensée d'ordre supérieur, qui s'était déjà vaguement présentée à lui et dont il avait, vaguement aussi, dit quelques mots à Mme Guerrier, monta de nouveau à son cœur, s'y précisa. et il l'exécuta aussitôt.

— Que votre femme ai confiance, et ayez confiance vous-même avec elle ! dit-il à son pénitent, à celui qui dans le saint tribunal l'appelait « mon Père », et à qui il répondait « mon Fils ». Je l'ai vue prier ce soir à la grotte : elle est de celles qui triomphent du cœur de Dieu et qui conquièrent le miracle...

« Voici que moi-même, ajouta-t-il, je fais une *neuvaine* que j'ai commencée au pied du lit de mort où venait d'expirer mon ami, le vénéré curé de Lourdes, Mgr Peyramale. Depuis ce moment, j'invoque son souvenir, et j'ai prié Notre-Dame de Lourdes de permettre qu'*au neuvième jour* ce soit lui-même qui me transmette la réponse à mon instante demande. Nous sommes justement aujourd'hui à la veille de ce jour. Ma neuvaine, commencée le samedi 8 septembre, en la fête de la Nativité, se termine demain dimanche, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. C'est donc demain, à huit heures, que je célébrerai la messe qui est ma dernière espérance...

« Eh bien ! veuillez annoncer à Mme Guerrier que cette messe, non-seulement je la dirai pour elle, mais que, si je dois avoir une part dans la réponse sensible que je sollicite, *je lui fais don de toutes les prières antérieure de cette neuvaine. Je substitue ses intentions aux miennes,* de sorte que, si c'est une guérison qui doive être le signe donné en ce neuvième jour, *ce soit la sienne et non la mienne.* Que ce soir donc, avant de s'endormir, et demain à son réveil, elle mêle et associe à sa prière le nom de Mgr Peyramale ; et, à huit heures, venez tous deux à cette messe, à la basilique. J'ai bon espoir qu'il se passera quelque chose. »

En acceptant avec simplicité une telle offre, M. et Mme Guerrier ne pouvaient mesurer tout l'héroïsme et toute l'étendue du sacrifice que faisait le prêtre d'Alger. Il aurait fallu pour cela connaître un long passé, qu'ils ignoraient.

XII

Donc, le soir avant de fermer les yeux et le lendemain au lever de l'aube, l'incurable paralytique mêla à ses invocations et à ses prières le nom de Mgr Peyramale. Et quand les huit heures du matin approchèrent, elle se fit transporter à la basilique pour assister à cette dernière, à cette suprême messe de la neuvaine, en laquelle M. l'abbé Martignon attendait de son défunt ami la mystérieuse réponse, dont il avait à l'avance abandonné à cette pauvre mère de famille le profit et le bénéfice.

Mme Guerrier n'ignorait point les infaillibles et consolants enseignements de l'Église sur la communion des Saints et la réversibilité des mérites. Aussi, à la suite de l'acte d'abnégation fait en sa faveur, le sentiment de confiance assurée qui l'avait conduite à la grotte de Lourdes s'était singulièrement fortifié. Comment en donner une idée?

En ce lieu de paix et d'édification, nous sommes bien loin des champs de bataille et des luttes sanglantes. Et cependant, c'est au milieu des camps que nous irons chercher notre comparaison, pour bien faire comprendre ce qui se passait au fond de cette âme en prière.

Le capitaine, avec ses troupes, est parti pour livrer le combat. Il connaît le lieu, il connaît l'heure, il connaît l'ardeur de ses hommes et les dispositions de l'ennemi. Il compte sur le succès, et il l'annonce bien haut... Il a campé par la brume, dont les ombres blanchâtres couvrent la campagne, cachant toutes choses à son regard. Mais le terrain lui est familier, et il masse en ordre parfait ses compagnies et ses régiments. De l'autre côté du petit ruisseau, un bruit vague de piétinements et de chocs d'acier lui révèle la présence de celui dont il veut triompher. Le cœur lui bat. Malgré son courage et son assurance, il ne peut s'empêcher de songer parfois en lui-même au petit nombre de ses soldats et à la force de résistance de l'adversaire.

Brusquement le vent se lève et dissipe le brouillard. Et voilà que, se préparant à combattre pour lui et avec lui, le capitaine aperçoit à l'horizon l'armée d'un prince puissant, arrivé, lui aussi, à travers l'épaisseur de la brume, sous la conduite d'un

ami fidèle. « Secours inattendu ! Alliance irrésistible ! Le grand prince est avec nous ! Nous tenons la victoire ! » s'écrie le capitaine en tressaillant d'allégresse.

Ainsi tressaillit en son cœur la chrétienne qui était venue à Lourdes, sans autre secours que ses propres prières et celles de tous les siens ; ainsi elle tressaillit, quand elle vit tout à coup et sans s'y attendre que, appelé à son aide par l'ami fidèle, l'illustre serviteur de la Vierge, le saint curé Peyramale allait unir sa grande prière à son humble prière et sa puissance à sa faiblesse. Elle comprit qu'elle allait triompher.

A Lourdes depuis la veille, les pèlerins de Marseille occupaient presque entièrement la crypte et l'église supérieure. Il eût été malaisé de percer leurs flots pressés en portant une malade, pour laquelle le plus léger mouvement et le moindre heurt étaient une fatigue et une souffrance.

On choisit donc, pour dire la messe, l'une des deux premières chapelles que l'on trouva en entrant. Et on prit celle de gauche, dédiée à sainte Germaine Cousin.

Ce fut dans cette chapelle, où ces circonstances de hasard conduisirent leurs pas, que l'on transporta Mme Guerrier et que M. l'abbé Martignon célébra la messe, en réservant du reste les suffrages du *Memento* des morts pour le défunt vénéré dont la pensée était présente au cœur de tous.

XIII

La malade entendit la messe, assise sur une chaise. Entièrement inertes, ses jambes, depuis si longtemps infirmes, reposaient sur un prie-Dieu placé en face d'elle.

Pendant qu'il lisait l'Épître, le souvenir de Mgr Peyramale se présenta tout à coup avec une netteté extraordinaire à l'esprit de l'abbé Martignon. Ce fut lorsque, parvenu aux dernières lignes, il vit saillir ces paroles, dont l'application saisissante s'imposa irrésistiblement à lui, à mesure qu'il les prononçait lentement : « Le Seigneur a rendu aujourd'hui ton nom si glorieux que ta « louange demeurera toujours sur les lèvres des hommes, qui « garderont à jamais mémoire de la puissance de Dieu. Pour « eux, en vue des angoisses et de la tribulation de ton peuple, « tu n'as point épargné ta propre vie ; et tu t'es au contraire pré-

« senté, *pour parer à la ruine,* devant le Seigneur notre « Dieu (1). »

« Mon corps sera le levain. Il faut que je meure pour parer à « la ruine », avait dit souvent l'homme de Dieu, avant de descendre dans le tombeau.

Au moment de l'*Élévation* tout le monde se prosterna. La malade seule demeura immobile. Quand arriva l'heure du banquet sacré, son mari alla s'agenouiller à la Sainte-Table. Pour elle, en son impuissance, elle resta assise comme toujours, attendant que son Dieu vînt à elle. Et il vint en effet, porté par des mains mortelles, pour nourrir celle qui avait faim et désaltérer celle qui avait soif.

A peine eut-elle reçu le sacrement du Seigneur, que quelque chose d'extraordinaire se passa en elle, dans son corps comme dans son âme. Elle sentit une force invincible qui la pressa de se lever et de s'agenouiller. Et en même temps retentit en son cœur comme une voix souveraine qui lui en faisait le commandement.

Auprès d'elle, prosterné et la tête dans ses mains, son mari se recueillait après la communion, croyant sans croire, et espérant sans espérer.

Tout à coup il entend un frôlement de robe et un mouvement. Il lève la tête, il se retourne. Mme Guerrier, à genoux, priait à côté de lui.

Le respect de l'église arrêta en sa poitrine le cri de reconnaissance, le cri de joie et de stupeur qui fut sur le point d'en sortir. Instinctivement ses yeux se dirigent vers l'autel et son regard se rencontre avec celui du prêtre, qui était, comme le sien, tout brillant d'allégresse et d'attendrissement. Tourné vers l'assistance, le prêtre adressait en ce moment aux fidèles la grande parole sacerdotale :

— *Dominus vobiscum,* Que le Seigneur soit avec vous.

Le Seigneur y était en effet.

La messe s'achève, le dernier Évangile se dit. Mme Guerrier se lève sans effort, se tient debout, et de nouveau se met à genoux... Quant à son mari, il avait peine à ne pas défaillir, et

(1) Hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ propter angustias, et tribulationem generis tui, sed *subvenisti ruinæ* ante conspectum Dei nostri. (Épître de la Messe de N.-D. des Sept-Douleurs. IIIe dimanche de septembre.)

ses jambes tremblaient sous lui. Pâle, ému, frémissant, les yeux tout grands ouverts, mais obscurcis par les larmes, il la regardait sans oser lui parler et sans pouvoir croire au témoignage de ses propres sens. La malade guérie priait et remerciait, dans un recueillement profond. Tout le trouble était pour lui, tout le calme était pour elle.

Le prêtre dépouilla ses ornements sacrés et s'agenouilla au coin de l'autel pour faire son action de grâces.

Elle dut être fervente.

Il avait commencé sa neuvaine au pied du lit de mort du serviteur de Marie, mêlant à ses prières le nom de celui qui avait quitté ce monde, et demandant à Notre-Dame de Lourdes de permettre qu'*au neuvième jour* cet ami vénéré donnât lui-même sa réponse, Puis, au plus fort de son espérance, il avait, par une charité héroïque, transmis à autrui le trésor sur lequel il comptait.

Et voilà qu'au *neuvième jour* et à l'heure marquée, ni plus tôt ni plus tard, à la messe *que lui-même disait dans ce but*, la personne *désignée par lui* se levait debout, subitement guérie, comme les paralytiques de l'Évangile, par le contact de quelque invisible main.

La réponse qu'il avait implorée de la bonté et de la puissance de Notre-Dame de Lourdes venait de lui être faite avec une clarté divine.

Le signe qu'il avait demandé venait de lui être donné, lumineux et éclatant.

Par un tel miracle, accompli en de telles circonstances, Marie lui semblait procéder elle-même à la glorification du serviteur fidèle qui avait été ici-bas l'instrument de son œuvre, de celui que, neuf jours auparavant, Dieu avait appelé à lui pour la fête de la Nativité de sa Mère.

Quelle que fût la joie de la paralytique guérie, la joie du prêtre était plus grande encore. Son ami, le curé Peyramale, parti pour le Ciel, commençait déjà à y manifester sa présence.

(La suite au prochain numéro.)

HENRI LASSERRE.

L'ŒUVRE APOSTOLIQUE.

L'*Œuvre apostolique* placée *sous le patronage des saintes femmes de l'Évangile,* ayant pour but de venir en aide *aux missions étrangères dans le monde entier,* vient de publier la circulaire suivante :

I

Nous assistons à un des spectacles les plus solennels de l'histoire. Deux puissances radicalement opposées, le *catholicisme* et la *révolution*, attirent à elles toutes les forces vives de l'humanité.

Pendant que la révolution enlève au catholicisme des multitudes d'âmes parmi les nations de l'Europe, le catholicisme s'efforce d'en conquérir dans les pays infidèles. C'est une loi : il faut que l'Église regagne d'un côté ce qu'elle perd de l'autre, semblable au soleil, qui ne laisse dans les ténèbres une partie du ciel que pour éclairer de nouveaux horizons.

II

Afin de favoriser les conquêtes du catholicisme, la Providence, qui ne tâtonne jamais, a suscité de nos jours trois œuvres capitales : la *Propagation de la foi,* la *Sainte-Enfance,* l'*Œuvre apostolique.* Les deux premières étant suffisamment connues, il est superflu d'en parler ; contentons-nous de les admirer et de les bénir. Il n'en est pas de même de la troisième. Malgré son âge et ses services, elle reste parmi nous comme une étrangère. Son existence même est inconnue des uns, tandis que sa raison d'être est mal comprise par les autres. De là vient qu'on la confond trop souvent avec l'*Œuvre des tabernacles* et même des *Églises pauvres.* La tirer de l'oubli est un devoir ; le remplir, c'est concilier à cette grande œuvre les ardentes sympathies de tous les catholiques.

III

Fondée il y a trente-huit ans, l'Œuvre apostolique a eu, comme toutes les œuvres qui portent en elles des éléments de grandeur et de durée, d'obscurs et laborieux commencements. Grâce à la protection divine et aux bénédictions du Saint-Siége, elle a vécu, elle a grandi : elle est aujourd'hui formée. Quarante-deux villes de France travaillent à son entretien et à sa prospérité : jamais concours ne fut mieux justifié.

IV

L'Œuvre apostolique poursuit un triple but : *fournir* aux missions étrangères du monde entier les objets nécessaires au culte divin ; *favoriser* les vocations indigènes ; *racheter* les esclaves. De pareilles visées suffisent pour montrer que l'Œuvre apostolique marche l'égale des plus grandes œuvres de notre temps, et pour justifier le mot d'un illustre archevêque, qui l'appelle une *Œuvre colossale.*

1° Fournir aux missions du monde entier les objets nécessaires au culte divin. — Sous ce nom il faut comprendre : les vêtements sacerdotaux, les linges d'autel, les bronzes, les vases sacrés, les tableaux, les statues, les médailles, les chapelets, les scapulaires, etc.

V

Tout en s'occupant de la mission, l'Œuvre apostolique n'oublie pas le missionnaire. Onze fois sur une celui-ci est un enfant de la France. Transporté par le zèle des âmes dans les régions glacées de la Mandchourie ou de l'Amérique septentrionale, il manque souvent des vêtements nécessaires pour se garantir des rigueurs du climat. A son égard l'œuvre accomplit la parole du Sauveur : *J'ai été nu et vous m'avez vêtu.*

VI

D'autres fois, il habite sous le soleil brûlant de l'Inde et de la Chine. Bientôt sa santé s'affaiblit, et il vieillit avant l'âge. Pour prévenir un épuisement complet l'Œuvre lui procure, suivant ses ressources, quelques provisions d'aliments substantiels et de vins généreux. « M'envoyer du vin de Bordeaux, écrivait un de nos vicaires apostoliques, c'est m'envoyer des missionnaires. »

VII

Après le missionnaire viennent les néophytes. Inaccoutumés au travail, vivant de chasse et de pêche, ou de la culture de quelques racines et de champs de riz, la plupart sont pauvres, très-pauvres. Il en est, dans certains pays, dont la misère dépasse tout ce qu'on peut imaginer. « Figurez-vous, nous disait naguère un de nos évêques missionnaires, que j'ai dans mon immense diocèse des néophytes qui ont pour tout vêtement une chemise, et qui n'en ont qu'une pour cinq personnes ! » On comprend avec quel empressement l'Œuvre apostolique demande et avec quelle reconnaissance elle reçoit les linges usés, les

étoffes mangées aux vers, et même les *vieilles toiles d'emballage,* afin de couvrir la nudité de ces nouveaux chrétiens, qu sont nos frères.

VIII

Eu égard à la modicité de ses ressources, comparées aux immenses besoins des missions, l'œuvre de la Propagation de la foi, à part quelques exceptions, fournit à peine le viatique nécessaire aux apôtres de l'Évangile. Il y a telle mission dans l'extrême Orient qui compte 27 prêtres et un évêque, et qui reçoit, pour tous ses besoins, une allocation annuelle de trente mille francs.

Sur une pareille somme comment faire des économies ? comment acheter des ornements, du linge, des vases sacrés ? En général, la même pénurie se fait sentir dans nos missions catholiques, tandis que les envoyés du schisme et de l'hérésie ont de l'argent tant qu'ils en veulent. Ainsi, un de nos plus dévoués missionnaires nous écrit qu'il a pour tout ornement une seule chasuble à moitié usée ; un autre, pour tout vase sacré, un vieux calice tout ébréché ; un autre, pour lampe du sanctuaire. une casserole ; un autre, enfin, pour chandeliers d'autel, deux bouteilles. On le voit, en dehors des secours de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, de grandes lacunes restent à combler. L'Œuvre apostolique ne néglige rien pour les faire disparaître (1).

Tel est son premier but.

IX

2° Favoriser les vocations indigènes. — Sans un clergé indigène, jamais le christianisme ne prendra racine dans les pays infidèles : c'est l'affirmation de tous les missionnaires. Aux yeux des idolâtres, particulièrement en Chine et dans l'Indo-Chine, le prêtre européen est toujours un objet de défiance, un être suspect dont la vie est trop souvent menacée. De là vient

(1) On peut en juger par le tableau suivant :
L'Œuvre apostolique secourt 215 missions. Pendant les quatre dernières années seulement, elle a fourni les objets suivants, qui représentent des sommes considérables : chasublerie, 9,685 ; lingerie, 36,018 ; orfèvrerie, 2,100 ; piété, 331,563 ; à l'usage personnel des missionnaires, 4,224. Elle pourvoit aux frais d'éducation de 32 séminaristes indigènes, et, grâce à quelques-uns de ses membres, elle a donné jusqu'à ce jour 50,000 francs pour le rachat des esclaves. Ne semble-t-il pas qu'une pareille œuvre mérite d'être encouragée?

que, même hors des temps de persécution, il ne jouit que d'une sécurité relative et d'une liberté restreinte. « Il y a vingt-sept ans que je suis à Canton, nous disait Mgr Guillemin, je puis sans crainte me promener dans la ville, mais si je veux aller à quelques lieues visiter nos chrétiens, je suis forcé de ne voyager que la nuit, caché au fond d'une barque. »

X

De plus, le prêtre européen ne peut que très-difficilement, et à la longue, s'initier au langage, aux mœurs, aux habitudes des populations qu'il cherche à évangéliser. Enfin, sous ces climats meurtriers, et à raison d'une alimentation *sans pain et sans vin*, à laquelle il n'est pas habitué, il succombe trop promptement à la fatigue et aux privations. Sous tous ces rapports, il en est autrement du prêtre indigène.

Aussi, tous les vicaires apostoliques s'efforcent de recruter des vocations parmi les néophytes. De tout son pouvoir, l'Œuvre apostolique s'associe à leur zèle. Suivant ses ressources, hélas! beaucoup trop faibles, elle fournit aux frais de l'éducation des jeunes gens déjà avancés dans leurs études, et en qui les évêques reconnaissent les qualités voulues pour devenir des prêtres selon le cœur de Dieu.

Tel est le second but de l'Œuvre apostolique.

XI

3° Racheter les esclaves. — Chrétiens de l'Europe, nés au sein de la liberté, nous ne nous en doutons pas : l'esclavage règne encore sur une grande partie du globe. Chaque année, il s'extrait de l'Afrique environ *quatre-vingt mille* esclaves : hommes, femmes, enfants, vendus comme des animaux sur les marchés de chair humaine. Ce spectacle déchire le cœur de nos missionnaires; ils voudraient être d'or et d'argent, afin de se faire fondre pour racheter quelques-unes de ces malheureuses créatures.

XII

Leur bonheur est au comble lorsque des âmes charitables leur envoient, de temps à autre, de quoi arracher quelques enfants au double esclavage de l'homme et du démon. Leur préférence est pour les enfants, soit parce que leur sort est plus à plaindre que celui des adultes, soit parce qu'il est plus facile d'en faire de solides chrétiens. Grâce à des aumônes isolées, l'œuvre du rachat s'accomplit, mais dans des proportions restreintes, sur

certaines côtes d'Afrique. Néanmoins, elle promet pour l'avenir des colonies acclimatées au pays et comparables déjà, par la vivacité de la foi et l'innocence des mœurs, aux chrétiens de la primitive Église.

XIII

Si consolants qu'ils soient, ces résultats, fruit d'aumônes isolées, ne suffisent pas pour constituer *en grand* l'œuvre du rachat : l'union fait la force. Afin d'atteindre son but, l'Œuvre apostolique *fait un appel aux personnes de bonne volonté*, et leur propose de réunir à ses propres dons toutes les offrandes particulières, de manière à former une somme plus ou moins importante, que ses relations avec tous les évêques missionnaires lui permettent d'envoyer là où les besoins sont plus grands et les chances de succès plus assurées.

Tel est le troisième but de l'Œuvre apostolique.

XIV

En résumé : la Propagation de la foi donne aux missionnaires de quoi vivre, ou plutôt de quoi ne pas mourir; la Sainte-Enfance *recueille* les petits enfants abandonnés, l'Œuvre apostolique *achète* les enfants plus âgés et les adultes. On le voit, loin de faire double emploi, l'Œuvre apostolique est le complément nécessaire de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance. Ce n'est pas assez d'avoir des missionnaires, il leur faut de quoi célébrer les saints mystères : l'Œuvre apostolique le fournit. Les missionnaires européens ne suffisent pas, il faut un clergé indigène : l'Œuvre apostolique s'emploie à le former. Avoir des ornements et des prêtres ne suffit pas encore, il faut des chrétiens : l'Œuvre apostolique en prépare, par le rachat des esclaves. Grâce à elle, ou plutôt grâce à Dieu, l'évangélisation des nations infidèles réunit ainsi tous les éléments de succès.

XV

Pour atteindre son triple but, l'Œuvre apostolique nous demande, à nous chrétiens d'Europe, en faveur de millions d'infidèles, enfoncés dans un double abîme de misère morale et de misère matérielle, les miettes de notre table : *en argent*, quelques aumônes pour l'éducation des séminaristes indigènes et le rachat des esclaves ; *en nature*, des objets qui peuvent servir à l'église, toiles, soieries, robes *démodées*, étoffes qui se mangent aux vers, ou qui jaunissent dans des tiroirs longtemps fermés.

Le Dieu des pauvres, toujours pauvre lui-même dans la personne de ses missionnaires, veut bien les accepter, comme il accepta le demi-manteau, *peut-être un peu fripé,* du bienheureux Martin.

XVI

Telle est, dans son triple but, l'Œuvre apostolique. Qu'est-elle dans sa Constitution ? Le voici : établie par le Saint-Siége sur la base de l'unité, elle se compose d'un conseil général siégeant à Paris, et d'ouvroirs provinciaux, en rapports hiérarchiques avec le conseil général. Chaque année ces ouvroirs expédient leurs produits au centre de l'œuvre, qui, après une exposition publique, en fait la répartition et rend compte de leur emploi.

XVII

L'Œuvre apostolique ainsi constituée est seule reconnue par l'Église, seule canoniquement établie et enrichie de nombreuses indulgences : elle ne peut avoir de rivale. Usurper son nom, sous prétexte qu'on tend au même but, serait élever autel contre autel, et se mettre en opposition publique avec le Saint-Siége.

XVIII

Un seul vœu reste à former : c'est que l'Œuvre apostolique s'établisse partout. La charité est le dernier paratonnerre de la France. D'ailleurs, qu'on se rassure : l'Œuvre apostolique ne nuira pas plus aux œuvres locales ou diocésaines, que la Propagation de la foi et la Sainte-Enfance ; l'expérience est faite. Les bonnes œuvres *sont sœurs, et non rivales.* Dieu est assez riche pour faire prospérer toutes celles qu'il inspire.

XIX

Faire connaître l'Œuvre apostolique et la recommander humblement au zèle de nosseigneurs les évêques et au dévouement de toutes les personnes qui ont à cœur de consoler l'Église notre mère, si cruellement outragée, voilà le but de cette circulaire, *fort approuvée à Rome,* notamment par S. Em. le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, et sur laquelle nous appelons de tous nos vœux les bénédictions du Rédempteur, descendu sur la terre pour sauver tout ce qui avait péri.

Au nom du conseil central de l'Œuvre apostolique,

Le directeur général,

J. Gaume, prot. apostolique.

N. B. — Pour la manière d'établir l'Œuvre dans les provinces,

s'adresser à Paris, soit au directeur général, 16, rue de Sèvres, soit à la présidence générale, 12, rue Monsieur.

—

Voici la lettre que Son Éminence le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, adressait au directeur de l'Œuvre apostolique :

Monseigneur,

J'ai présenté au Saint-Père le compte rendu de l'Œuvre apostolique que vous m'avez adressé. Sa Sainteté a témoigné sa satisfaction des progrès de l'Œuvre et du zèle avec lequel vous la dirigez. Elle vous envoie sa bénédiction apostolique, afin que le Seigneur daigne faire prospérer à jamais une œuvre si utile à sa gloire, et qui contribue si puissamment au bien des missions.

Rome, le 1er février 1876.

A. card. FRANCHI

ENTRE UN MINISTRE PROTESTANT ET UN SAUVAGE

Mgr Faraud, vicaire apostolique d'Athabaska-Mackenzie (Amérique du Nord) écrit du Lac-de-la-Biche, au directeur des *Missions catholiques,* une lettre dont nous extrayons ce qui suit:

Les protestants ont maintenant une organisation complète. Leur évêque se trouve partout; mais il serait en peine, après treize ans de courses et d'efforts, de compter ses adhérents. Nos sauvages, d'après le principe reçu parmi eux qu'il était toujours bon de prendre sans contracter l'obligation de donner, acceptent quelquefois les présents des ministres ; mais il s'en tiennent là. J'en connais un certain nombre qui, décidés à se convertir un jour, ont accepté pendant plusieurs années les cadeaux des ministres, et qui, l'heure de la conversion arrivée, sont venus nous demander le baptême. Un d'entre eux eut avec un ministre la conversation suivante que je rapporte textuellement :

— J'ai ouï dire que tu as été voir les prêtres catholiques.

— C'est possible. Et après ?

— As-tu oublié que je t'ai donné plusieurs fois du thé et du sucre, un bel habit pour toi et une robe pour ta femme ?

— Je n'ai pas oublié cela, mais je t'ai dit merci ; que te faut-il de plus ?

— Je te donnais tout cela pour que tu fusses de ma religion. et il y a déjà longtemps que j'ai écrit ton nom sur mon grand livre que j'ai envoyé à la reine.

— En vérité, je savais que tu étais comme moi, que tu n'avais pas beaucoup d'esprit, mais tu es réellement trop sot. Crois-tu que j'ai envie de vendre mon âme pour du sucre ? Le sucre fond tout de suite et disparaît ; et depuis longtemps j'ai reçu dans mon cœur la bonne espérance que mon âme ne mourra jamais.

— Si tu ne veux pas prier avec moi, je t'obligerai à me rendre ce que je t'ai donné, et je te donnerai au diable.

A ces mots, le sauvage partit d'un éclat de rire.

— De celui qui donne sans condition, on reçoit sans condition et on ne doit plus rien. C'est parce que les conditions n'étaient pas avouables que tu ne les a pas mises. Sache donc, insensé qui mens, qui te dis prêtre et qui ne l'es pas plus que moi, que je ne te rendrai pas une épingle de ce que tu m'as donné. Quant à Satan, il est sorti de mon cœur le jour où le prêtre m'a baptisé, et j'espère bien, avec la grâce de Dieu, qu'il n'y rentrera plus. Toi, tu n'es que le mari de ta femme et le père de tes enfants ; prends garde que le diable, à qui tu veux m'envoyer, ne t'étrangle toi-même, comme il l'a fait, plusieurs fois, dit-on, à des gens de ton espèce.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

9 janvier.

Jusqu'à la journée d'hier tout a paru favoriser les efforts des haussiers : à l'intérieur, les agitations parlementaires n'ont pas commencé, et l'on attribue au ministre des travaux publics des projets capables de donner une vive impulsion à l'industrie, en même temps que l'approche de l'Exposition universelle promet quelque temps de tranquillité et d'activité ; à l'extérieur, il semble aussi qu'il s'opère une certaine détente, l'Angleterre ne pousse pas sa politique aux extrêmes, et elle vient de servir d'intermédiaire à la Turquie pour obtenir un armistice qui peut devenir un préli-

minaire de paix. Que cette paix consacre ou non le démembrement de la Turquie et bouleverse l'équilibre européen, et qu'elle ne soit que le prélude d'une autre guerre plus formidable, ce n'est pas ce qui pourrait peser sur le marché financier qui ne prévoit pas les choses de si loin : ce qu'il lui faut, c'est la perspective de quelques mois de tranquillité devant lui ; hier, il pouvait croire qu'il les aurait, et il se maintenait ferme.

La Bourse d'hier a laissé le 3, le 4 1/2 et le 5 respectivement à 72,65, — 103,25 et 108,65. Ajoutons que le 5 % italien était à 71,25 et les Romains à 74.

Le terrible coup que Dieu vient de frapper en Italie va-t-il changer cette situation et marquer l'heure d'agitations redoutées? Nous ne pouvons encore le savoir au moment où nous écrivons cette revue. Hier, sur les nouvelles inquiétantes qui arrivaient de la santé du roi Victor-Emmanuel, l'Italien a baissé de 20 centimes ; il faut s'attendre à une baisse beaucoup plus considérable... dans quelques jours.

Nous devons signaler aujourd'hui la baisse continue des actions du Crédit foncier ; cet établissement a de puissantes hostilités contre lui ; il vient d'être décrété une enquête qui ne peut favoriser, au moins jusqu'à nouvel ordre, la hausse de ces actions, qui sont descendues, à la Bourse d'hier, de 630 francs à 626,25.

La Banque de France subit aussi une crise. M. le marquis de Plœuc, poursuivi par les hostilités qui ne lui pardonnent ni ses principes ni son attitude énergique pendant la Commune, vient d'être remplacé, et l'on parle de démissions dans la haute administration de notre grand établissement financier. D'une clôture de Bourse à l'autre les actions ont baissé de 3250 à 3225. Un événement important vient de se produire dans la situation de la Banque. Le Trésor, par suite d'un nouveau versement, vient de réduire sa dette envers cet établissement à 300 millions ; c'était la limite convenue avec le Gouvernement pour la suppression du cours forcé des billets. Voilà donc la Banque désormais dans l'obligation d'effectuer ses paiements en espèces à ceux qui le demandent. On sait d'ailleurs que cette obligation ne la gêne pas, et qu'il y a longtemps qu'elle donne des espèces contre le papier à ceux qui le désirent.

Les chemins de fer sont dans une bonne situation ; ils ont repris les plus hauts cours atteints depuis longtemps. Les six grandes Compagnies viennent de soumettre à l'homologation de l'administration un tarif spécial de grande vitesse commune entre elles, pour être appliqué, à titre provisoire, pendant une période d'un an. Si cet essai réussit, il rendra de grands services au commerce. Le tarif spécial dont il s'agit concerne le transport des petits paquets dont le poids n'excède pas 5 kilogrammes et qui sont expédiés « d'une gare quelconque du réseau des six Compagnies contractantes sur une gare quelconque des mêmes réseaux. »

Les prix à percevoir sont fixés suivant la longueur du parcours et d'après les poids des colis. Les parcours sont ainsi divisés : de 1 à 150 kilomètres ; de 151 à 300 ; de 301 à 500 ; de 501 à 700 ; de

701 à 1,000; de 1001 à 1,300, et au delà de 1,300 kilomètres. Le poids des colis n'excédant pas 5 kilogrammes sont taxés : de 0 à 500 grammes; de 500 grammes à 1 kilogramme; de 1 kilogramme à 2 kilogrammes ; de 2 à 3 et de 3 à 5 kilogrammes. Sont exceptés du bénéfice de ce tarif commun les envois de valeur déclarée, et tous ceux dont la valeur est supérieure à 20 fr. le kilogramme.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a signé, le 2 janvier, un décret décidant la formation de six commissions régionales chargées de déterminer le réseau des chemins de fer d'intérêt général. Ces nouvelles commissions ont à s'occuper du triple objet suivant : 1° Dresser pour chacune des régions respectives la liste des voies ferrées restant à établir pour compléter le réseau d'intérêt général, en dehors de celles qui ont déjà été concédées, déclarées d'utilité publique ou prévues par la loi; 2° Rechercher les lignes qui font aujourd'hui partie du réseau d'intérêt local, régulièrement concédées en vertu de la loi du 12 juillet 1865, et qu'il conviendrait d'incorporer au réseau d'intérêt général; 3° classer en une liste unique, par ordre de priorité d'exécution, toutes les lignes du réseau complémentaire, tant celles que l'Etat s'est chargé de construire en vertu des lois des 16 et 31 décembre 1875, que celles qui seraient proposées par les commissions elles-mêmes.

Il y a là une bonne mesure. Si elle ne résout pas la question générale des chemins d'intérêt général et d'intérêt local, pour lesquels on n'a pu encore trouver une définition exacte, elle permettra au moins de désigner les lignes qui, pour le moment, sont d'un intérêt plus général, et ce sera un progrès sur la situation actuelle, qui est un peu chaotique, il faut le reconnaître.

D'autres grands travaux publics se préparent, sur lesquels les chambres seront probablement appelées cette année à se prononcer. Parmi ces travaux, nous citerons l'amélioration méthodique des cours de la haute Saône, de l'Yonne, du canal de Bourgogne, de la Saône et du Rhône, en vue de l'établissement d'une voie uniforme de navigation intérieure de Rouen à Marseille, rejoignant à Lyon celle de Dunkerque à la Méditerranée; l'aménagement du port de Cette; la création, à Boulogne, d'un port en eau profonde, dans des conditions analogues à ce qui existe à Calais, etc.

On parle d'un emprunt d'un milliard et demi qui serait proposé : ce serait une assez lourde aggravation des charges publiques. Si cela est nécessaire pour rendre la vie à l'industrie et au commerce, il faudra bien se résoudre au sacrifice; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'une bonne politique, qui ranimerait et affermirait la confiance, ferait bien plus qu'un pareil emprunt et susciterait des travaux pour une bien plus forte somme, sans qu'aucune nouvelle charge fût imposée au Trésor public et par conséquent aux contribuables. En principe, c'est une chose mauvaise de faire vivre le présent aux dépens de l'avenir.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

3. **Le château de velours**, par Paul Féval; in-12 de 348 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix: 3 francs.

4. **La Fille du Juif errant**, par Paul Féval; in-12 de VI-376 pages; Paris, 1878, même librairie; prix: 3 francs.

Deux nouveaux volumes de Paul Féval, deux œuvres charmantes, comme toutes celles que produit l'habile conteur, et qui offrent un intérêt de plus depuis sa conversion. On n'analyse pas ces nouvelles, — la seconde est suivie du *Carnaval des enfants,* non moins intéressante, — on les signale à ceux qui cherchent une lecture à la fois récréative et honnête, et l'on est sûr qu'ils ne se plaindront ni de l'auteur ni de celui qui leur en signale les œuvres.

5. **La Muse des enfants,** *poésies amusantes et morales,* par Mlle Augusta Coupey; in-12 de 223 pages; Paris, 1877, chez Plon.

Sous ce titre: *La Muse des enfants,* mademoiselle Augusta Coupey publie à la librairie E. Plon et Cie un charmant volume de poésies, destinées au jeune âge. Peu de livres écrits pour l'enfance ont jusqu'ici expliqué aux petits lecteurs avec autant de cœur et d'esprit ce que c'est que l'honneur, le drapeau, le droit, le serment, la liberté, la justice, le dévouement, ces grands principes dont la connaissance acquise dès le berceau forme les mâles vertus de l'âge mûr et porte naturellement l'homme au bien. Aussi toutes les mères de famille, toutes les personnes qui se vouent à l'éducation de l'enfance voudront-elles mettre dans les mains de leurs jeunes élèves cette nouvelle publication de l'auteur de *Marielle* et de *l'Orpheline du* 41e.

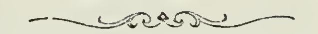
—

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



LES ANNALES CATHOLIQUES ET L'ÉPISCOPAT

Mgr l'Évêque de Tarentaise nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Moûtiers, 14 janvier 1878.

Monsieur,

Je vous félicite du succès obtenu par les *Annales catholiques.* Cette publication, qui a obtenu les bénédictions du Souverain-Pontife et de l'Episcopat, et qui a fait ses preuves, a sa mission spéciale. Elle est la collection des décrets pontificaux. des actes et des travaux des évêques et de tous les documents qui intéressent l'Eglise catholique. Elle traite les questions religieuses et elle résume l'histoire des événements contemporains.

Il est difficile toujours, et souvent il est impossible de retrouver dans les journaux quotidiens et dans les revues qui sont consacrées à quelques-unes des branches des sciences sacrées ces documents et ces faits.

Les approbations si nombreuses que vous avez reçues me dispensent de louer l'esprit catholique qui vous inspire dans tous vos travaux.

Je vous envoie de grand cœur la bénédiction que vous me demandez. Je recommanderai volontiers votre publication au clergé de mon diocèse et je vous envoie un mandat postal représentant le prix de mon abonnement pour l'année 1878.

† Charles-François,
Ev. de Tarentaise.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *Les dates et les prières publiques:* discours de Mgr l'évêque de Versailles. — II. *Intérieur :* les funérailles de Raspail ; travaux des Chambres ; le service funèbre pour Victor-Emmanuel. — III. *La question d'Orient :* les opérations militaires ; négociations pour l'armistice ; attitude de l'Angleterre.

17 janvier 1878.

I

Cette semaine est une semaine de grands événements et de contrastes étonnants : elle s'est ouverte dimanche par une espèce d'apothéose publique de l'athéisme aux funérailles de M. Raspail, et par les prières publiques adressées à Dieu dans toutes les églises de la France; aujourd'hui même, on célèbre à Rome les funérailles de Victor-Emmanuel, le parlement d'Angleterre s'ouvre et commence une session qui pourra être d'une importance capitale pour la paix de l'Europe, et, en même temps, l'on célèbre à Pontmain l'anniversaire de l'apparition si consolante de la sainte Vierge, en 1871.

Nous ne pourrons donner de détails sur les événements du 17 que dans notre prochain numéro; aujourd'hui, nous sommes heureux de dire que les prières publiques ont été suivies partout avec un grand empressement, que les autorités civiles et militaires se sont fait un devoir d'y assister, et qu'on n'a eu à remarquer que l'absence de certaines municipalités qui se disent républicaines, et qui, assurément, sont les plus grandes ennemies de la République, qu'elles rendent odieuse et redoutable aux populations chrétiennes, qui sont aussi les populations les plus paisibles.

A Versailles, où les prières publiques ont un caractère plus solennel à cause de la présence des Chambres, tout s'est passé conformément au cérémonial habituel dans la chapelle du Palais. Mgr Ardin, prélat de la maison de Sa Sainteté et aumônier du Palais, a reçu, vers midi, à la porte de la chapelle, Mgr l'évêque de Versailles, ainsi que le président de la République et les présidents des deux Chambres. Mgr Goux, entouré de ses vicaires généraux, des chanoines de sa cathédrale et de plusieurs de ses prêtres, a entonné le *Veni Creator*. Après le chant de cette hymne, imitant son vénéré prédécesseur, Mgr Mabile, il a

adressé à l'assistance l'allocution suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'élévation :

Messieurs,

La prière est la vie de l'Église, le plus puissant de ses moyens d'action.

Le fidèle prie tous les jours, le prêtre plusieurs fois le jour, et, sans nul doute, les besoins de la patrie ont eu bien souvent leur place dans les demandes de tous les cœurs les plus dévoués et les plus fervents.

Aux époques agitées comme celle que nous traversons, quand la patrie est malheureuse, quand l'union est loin de régner entre tous ses enfants, et qu'on a justement lieu de redouter les effets désastreux de ces divisions intestines, la prière s'impose avec plus de force à ceux qui croient en Dieu et qui aiment leur pays. La prière est un refuge pour l'âme qui craint, un sujet d'espérance pour celui qui souffre et qui pleure, un moyen d'action pour celui qui sait que les moyens humains sont impuissants ou au-dessus de sa portée.

La prière n'est pas un acte inutile.

Non-seulement elle renferme un hommage que nous devons à Dieu, mais elle est encore le secret d'obtenir ce concours providentiel que Dieu met librement à la disposition de sa créature, et qui peut modifier le cours ordinaire et fatal des événements.

Aujourd'hui, messieurs, nous qui prions tous les jours et avec anxiété pour notre cher pays, nous allons prier avec plus de confiance.

Vous êtes l'élite de la nation, ses légitimes représentants. Votre mandat n'a de limites que celles qu'il trouve dans la Constitution. Or, c'est en vertu de cette Constitution, en vertu d'une volonté nationale et réfléchie, que vous êtes ici pour prier. Tous les jours vous représentez la nation devant les autres peuples et devant elle-même; aujourd'hui, vous la représentez devant Dieu.

Puisse le souverain Seigneur de toutes choses exaucer la prière que nous allons tous former! Il a dit par son divin Fils que, lorsque deux ou plusieurs s'entendraient pour lui demander une même chose, il serait au milieu d'eux et qu'il les écouterait. Nous sommes nombreux dans cette enceinte, nous y sommes en nombre presque infini par ceux que vous représentez. Demandons tous ensemble la paix, l'union des cœurs, la prospérité du travail, tous ces biens essentiels d'une nation, demandons-les avec foi, et notre prière ne sera pas superflue.

Qu'elle soit une source de grâces pour notre pays, et en même temps une protestation autorisée contre les négations impies qu'on voudrait lui faire accepter.

On disait il y a quelque temps: L'idée de Dieu est en péril. Véritablement en péril, je ne le crois pas. L'idée de Dieu ne peut pas périr au sein d'une nation, pas plus qu'elle ne peut être chassée de la

conscience des individus, car l'idée de Dieu, selon la parole de Bossuet, est *le fonds de la raison humaine*. La même que l'idée de cause première, elle existe au fond de tous nos jugements, à la racine de la plupart de nos affirmations. L'idée de Dieu ne peut pas périr, mais elle peut s'obscurcir et se dénaturer. Les hommes, pervertis par leurs passions ou égarés par une fausse science, peuvent blasphémer ce qu'ils croient ou rendre à quelque chose qui en soit indigne l'hommage de leurs adorations.

Il est douloureux, mais il est exact de le dire, nous sommes à un de ces moments de vertige où cette négation, qui s'est produite dans tous les temps sous des masques divers, se montre sous le faux-semblant de la science, et se pose avec une audace qu'elle n'avait pas eue depuis longtemps.

Contre cet aveuglement qui deviendrait un malheur social s'il s'étendait davantage, s'il devenait celui de la loi, que votre présence en ce lieu et que votre prière d'aujourd'hui soient une protestation devant les hommes et une réparation devant Dieu. Ajoutez ce sentiment à vos demandes, et une fois de plus vous aurez bien mérité de notre pays. Que la France soit grande, qu'elle soit unie, qu'elle soit heureuse, mais en même temps qu'elle ne soit ni matérialiste ni athée.

Pour cela, laissez-moi vous le dire après le prélat éminent et convaincu dont j'occupe la place, il faut que la France soit chrétienne. La connaissance de Jésus-Christ est devenue en fait, depuis la promulgation de l'Évangile, la condition même de la connaissance de Dieu. Partout où la connaissance de Jésus-Christ a été altérée ou en baisse, la connaissance de Dieu s'est altérée aussi. La science n'y fait rien. Séparée des notions chrétiennes, elle accélère plutôt qu'elle ne l'arrête le retour au paganisme. Il y a plus d'un trait commun entre l'irréligion moderne et les religions anciennes, comme il y a une parenté indéniable entre les matérialistes de tous les temps. Les épicuriens de Rome professaient à peu près la même absence de doctrine que les positivistes d'aujourd'hui. Lucrèce, en expliquant la naissance des êtres, exposait les mêmes théories que Darwin.

Pour éviter ces erreurs, attachons-nous fermement à Jésus-Christ, représenté et continué par son Église. Mais ne croyez pas, messieurs, si je nomme l'Église, que je vienne demander en son nom rien qui puisse répugner à vos consciences ou qui soit contraire à vos droits. L'Église ne rêve aucun empiétement sur le pouvoir civil. Société des âmes, faite pour exercer un empire tout spirituel, elle ne demande à la terre que la place nécessaire pour vivre et la protection indispensable pour accomplir sa mission. Dociles à ses enseignements, ses enfants sont les plus dévoués serviteurs de leur patrie terrestre, les plus fidèles observateurs des lois ; ils ne réclament rien que la paix, la liberté et la justice, toujours prêts à rendre à César ce qui

est à César, pourvu qu'ils puissent rendre à Dieu ce qui n'est dû qu'à Dieu.

Cette déclaration, opportune aujourd'hui en présence d'accusations réitérées avec une persistance calculée, je la fais dans toute la sincérité de ma conscience d'évêque et de citoyen, en union avec tous mes frères de ce collége français, si réservé, si calme devant la calomnie et l'insulte, si facile au pardon, si exercé à la pratique de l'abnégation et de la charité.

Par suite de la nature intime de l'homme, composé de matière et d'esprit, il y a d'inévitables points où les deux cités confinent, où les intérêts de la patrie du ciel touchent aux intérêts de la patrie terrestre. Sur quelqu'un de ces points, messieurs, si jamais vous rencontrez l'Église, si jamais dans l'usage de votre puissance de législateurs vous avez à statuer sur ses intérêts, soyez justes pour elle, nous ne demandons pas autre chose, mais surtout ne la redoutez pas.

L'Église n'est pas une puissance agressive et menaçante, elle ne rêve de conquêtes que sur les âmes, elle ne veut régner que sur des cœurs qui se donnent. Humainement parlant, elle est une faiblesse. Un orateur contemporain, voulant faire ressortir ce caractère de l'Église, disait devant une de nos Assemblées: « L'Église est une femme, l'Église est une mère. » Dans les discordes civiles, messieurs, quoi de plus respectable que cette faiblesse de nos mères ou nos sœurs, quoi de plus sacré qu'une mère! Eh bien! l'Église est une mère. Si quelque danger la menace, vous la verrez émue, tremblant pour ceux qu'elle a mission de garder, peut-être implorant la pitié, non pour elle-même, mais pour ces vierges, ces orphelins, ces vieillards, qu'elle presse sur son sein et qu'elle cherche à couvrir de son manteau, aujourd'hui, ayant une autre sollicitude, celle-ci toute filiale et non moins vive, pour un père, un vieillard couronné par un caractère auguste, par l'âge, par les malheurs. Messieurs, si jamais ce spectacle s'offre par-devant vous, ne vous détournez pas, et Dieu, qui tient à son Église et qui ne laisse rien sans récompense, vous bénira, c'est mon vœu le plus cher, dans vos personnes, dans vos familles, dans notre belle et chère patrie.

La messe fut ensuite célébrée par Mgr Ardin, et la cérémonie se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement.

On remarquait dans l'assistance, à la suite des présidents, plusieurs ministres, plusieurs vice-présidents et secrétaires, ainsi que les questeurs des Chambres. Les sénateurs étaient en assez grand nombre, et les députés en plus petit nombre. Ils avaient après eux les autorités civiles et militaires de Versailles. Les fidèles se pressaient dans les places qui leur avaient été laissées en dehors de la grande nef et dans les tribunes.

II

Parlerons-nous maintenant des tristes funérailles de Raspail ? Pendant que toute la France religieuse implorait le secours et la miséricorde de Dieu, une immense foule se dirigeait vers le Père-Lachaise, criant *Vive la République! Vive l'amnistie!* Les associations ouvrières, les francs-maçons formaient la partie la plus importante du cortége. Il est interdit au prêtre catholique, à Paris, de conduire nos morts publiquement, avec les insignes ecclésiastiques et avec la croix; mais les insignes de la franc-maçonnerie ne subissent pas ces sortes de proscriptions, il peuvent maintenant s'étaler au grand jour, car, aujourd'hui, l'impiété et la Révolution tiennent le haut du pavé, c'est à elles qu'appartient le pouvoir, ou, du moins, c'est à elles que le pouvoir obéit. Les discours prononcés sur la tombe par les coryphées de la Révolution ont été ce qu'on pouvait attendre, une revendication solennelle de l'amnistie pour les communards de 1871, ou plutôt la glorification de ces martyrs qui massacraient les otages et qui brûlaient Paris. Voilà ce qui se passe dans la ville qui se vante d'être à la tête de la civilisation ; voilà ce que fait ce peuple égaré à qui l'on a persuadé qu'il est le plus intelligent du monde !

—

Du cimetière du Père-Lachaise à la Chambre des députés il y a quelques lieues, mais on retrouve quelques-uns des mêmes acteurs et le même esprit. Là on enterre, ici on invalide : c'est à peu près la même chose. Les victimes sont désignées; le Comité des Dix-Huit, maintenant réduit à seize membres, a dressé la liste, et la majorité suit docilement les ordres donnés. Il restait environ cent élections à examiner; en une semaine, on en a examiné cinq; une simple règle de trois suffira pour montrer que ce travail ne peut durer moins de vingt semaines. C'est ainsi que se font les affaires du pays.

Quant au budget, on y pensera plus tard, s'il reste du temps. Il est déjà certain, d'ailleurs, que si l'on rogne sur le budget des cultes, on ne lésinera pas sur d'autres points ; l'on ne parle plus maintenant que d'emprunts de quatre à cinq milliards. Le ministre des travaux publics montre une activité véritablement *dévorante;* mais quand toutes les ressources de la France auront été ainsi dévorées, que restera-t-il? Le présent ne vit déjà que trop sur l'avenir. Y a-t-il un avenir? C'est une chose remarquable comme la croyance à l'avenir est une garantie de bonne et fructueuse économie. L'individu qui croit à l'avenir de

son âme est moins dissipateur et songe à ceux qui viennent après lui ; ainsi des gouvernements : ceux qui voient devant eux de longues années épargnent leurs ressources et songent au lendemain, les autres sacrifient tout au présent.

Le Sénat reste dans l'inaction. Il avait été question d'une interpellation sur les élections municipales; l'interpellation devait venir samedi dernier, puis elle a été remise à aujourd'hui, jeudi, et voici que, à l'occasion des funérailles de Victor-Emmanuel, le Sénat ne sera probablement pas en nombre. C'est donc encore une remise à demain, et qui sait ce qu'on fera demain? La Chambre des députés se repose aussi; elle a déjà tant travaillé! Mais il est bien juste que ceux qui brillaient par leur absence aux prières publiques se trouvent nombreux, aujourd'hui, à la Madeleine, où un service funèbre est célébré pour le repos de l'âme de Victor-Emmanuel. Les grands esprits qui dédaignent de prier Dieu de les éclairer et qui traitent de si haut l'Église catholique, n'ont cependant pas trouvé mieux qu'un temple catholique et qu'une messe pour faire honneur à la mémoire du roi qui a leurs sympathies. C'est un député bonapartiste qui a pris l'initiative, — vilain tour joué à M. Gambetta, l'ami de Victor-Emmanuel; — les républicains ont adopté la proposition avec ensemble, et il a été ainsi démontré une fois de plus que bonapartisme et république sont, au fond, la même chose, c'est-à-dire la Révolution; ils ont été complices dans la spoliation du Pape et dans les coups portés à l'Église, ils se retrouvent dans les mêmes admirations.

III

Les nouvelles de la guerre se mêlent en ce moment aux nouvelles de négociations pour un armistice. Au point de vue militaire, les Turcs sont de plus en plus malheureux. La ville de Nisch a été prise par les Serbes, Philippopolis est menacée, Antivari s'est rendu aux Monténégrins, et les Russes entrent en masse en Roumélie par trois points: le général Gourko, à l'aile droite, par Kamarli et Sophia, qu'il a enlevées ; le général Skobeleff, au centre, par le défilé de Trajan; le général Radetzki, à l'aile gauche, par la passe de Chipka, où il a fait prisonnier tout un corps d'armée turc. Ces trois colonnes tendent à faire leur jonction dans la vallée de la Maritza ; elles marcheront ensuite sur Andrinople, si l'armistice ne les arrête pas.

Cet armistice, dont on avait prématurément annoncé la conclusion, n'est pas encore assuré. On apprend seulement que Réouf

pacha et Server pacha sont en route pour Kasanlik, où les plénipotentiaires russes leur feront connaître les conditions préliminaires de paix auxquelles le gouvernement russe entend subordonner toute suspension des hostilités.

La démarche des envoyés turcs paraît surtout avoir pour but de connaître définitivement ces conditions, afin que le Parlement anglais, qui va se réunir, ait des éléments suffisants d'appréciation. Comme la Russie ne veut pas d'un armistice qui ne comprendrait pas en même temps les bases de la paix, c'est donc, au fond, de la paix qu'on va traiter.

L'opinion générale est que les conditions seront inacceptables pour la Turquie et pour l'Angleterre. En effet, ce ne serait pas moins, en Asie, que la cession de l'Arménie ; en Europe, que la cession de la Bessarabie enlevée à la Russie par le traité de Paris, la péninsule des Balkans divisée en petits États autonomes inféodés à la Russie, et enfin la liberté des détroits. Sur ce dernier point, si l'on en croit les organes officieux de la Russie, cette puissance consentirait peut-être à la continuation de la fermeture, mais ce serait à la condition d'obtenir de plus grands avantages d'un autre côté. L'Angleterre, qui tient essentiellement à la fermeture des détroits, consentira-t-elle, de son côté, à de plus considérables agrandissements de la Russie ? La question en est là. La lutte diplomatique arrive, ce semble, à la crise décisive : on va savoir si l'Angleterre est encore capable d'une vigoureuse action, ou si la Russie et l'Allemagne sont désormais les maîtresses de l'Europe.

Il serait inutile de parler de la position de la France au milieu de ce redoutable conflit : la France ne compte plus que comme une proie réservée pour le jour favorable, et ce n'est pas la république parlementaire et radicale qui changera cette situation.

J. CHANTREL.

LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

Sacre de Mgr Obré, évêque de Zoara.

Mardi dernier, 15 janvier, dans un des plus beaux temples du monde, — quoiqu'il soit resté inachevé, — devant une des plus belles assemblées que puisse présenter une ville de province, — préfet, général, autorités civiles et militaires,

magistrats, foule immense et recueillie, — nous avons assisté à l'une des plus imposantes cérémonies du culte catholique, le sacre d'un évêque, Mgr Obré, qui devient l'auxiliaire de Mgr l'évêque de Beauvais, après avoir été pendant près de trente-cinq ans son vicaire général.

La vaste cathédrale de Beauvais était remplie: plus de trois cents prêtres, le grand séminaire de Beauvais, le petit séminaire de Saint-Lucien, les communautés religieuses de la ville, les Frères des Écoles chrétiennes étaient là, avec la foule laïque qui venait, elle aussi, moins par curiosité que par sympathie pour le nouvel évêque, dont elle apprécie depuis longtemps le zèle et les vertus, et pour rendre un hommage d'affectueuse vénération au viel et vénérable évêque, Mgr Gignoux, que tous les yeux cherchaient parmi les autres Prélats et qui avait la douleur de ne pouvoir, lui, à cause de ses infirmités, assister à cette cérémonie préparée par ses soins.

Dans la foule, tous les rangs étaient confondus; nous voyions avec bonheur quelques blouses mêlées aux vêtements bourgeois, et les bonnets des femmes du peuple mêlés aux chapeaux des dames. C'était évidemment une fête pour la ville tout entière, la fête du peuple de Beauvais, qui aime son évêque et son clergé si fidèle à suivre les exemples de dévouement qui lui viennent de haut.

Le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque de Reims, assisté de Mgr l'évêque d'Amiens et de Mgr l'évêque de Soissons. Tout le monde était frappé de la grâce charmante du prélat consécrateur, de la majesté tout aimable de Mgr d'Amiens, de la simplicité non moins aimable qui cache la science profonde de Mgr de Soissons.

Nous ne décrirons pas ici de nous-même la cérémonie du sacre; nous laisserons ce soin à deux plumes amies, qui l'ont décrite, l'une dans le *Journal de l'Oise,* l'autre dans le *Moniteur de l'Oise*, dont nous ne ferons que reproduire les récits, en complétant l'un par l'autre: les deux rédacteurs nous permettront d'opérer cette fusion, à laquelle nous n'aurons à ajouter pour ainsi dire que le ciment de nos souvenirs personnels.

—

Mgr Obré, évêque de Zoara *in partibus* (l'ancienne Ségor, l'une des cinq villes de la Pentapole, en Palestine), était depuis longtemps désigné par son mérite pour les plus hauts degrés de la hiérarchie ecclésiastique. On sait qu'il fut officiellement nommé évêque de Nancy avant Mgr Darboy. Il crut alors devoir décliner l'honneur qui lui était offert : il lui répugnait trop de quitter le diocèse de Beauvais.

Les fatigues d'un long apostolat ayant déterminé Mgr Gignoux à demander un auxiliaire, Mgr Obré n'avait plus les mêmes raisons pour se soustraire au périlleux honneur de l'épiscopat. Il l'accepta, pour donner quelque repos au vénérable évêque dont il est le dévoué collaborateur depuis trente-quatre ans. Le diocèse s'est réjoui d'une combinaison qui lui conserve son chef bien-aimé, sans lui enlever un administrateur éminent. Si, comme aux premiers siècles de l'Église, le choix de l'évêque auxiliaire appartenait au suffrage du clergé et des fidèles, le nom de Mgr Obré aurait été proclamé par tous, comme il l'a été par la voix de l'évêque du diocèse.

Vers neuf heures et demie, malgré les menaces d'un ciel pluvieux, un long défilé de lévites et de prêtres se dirige vers le palais épiscopal, pour aller au-devant des prélats ; et delà, processionnellement, on regagne la cathédrale. La musique du 51e de ligne, heureuse de rehausser la fête de sa présence et de son concours, ouvre la marche, en jouant un morceau plein d'entrain ; puis viennent MM. les membres du clergé en habits de chœur; après eux, s'avancent les pontifes, Mgr Bataille, évêque d'Amiens ; Mgr Thibaudié, évêque de Soissons, prélats assistants qui accompagnent le nouvel élu, et enfin Mgr Langénieux, archevêque métropolitain de Reims, prélat consécrateur, ferme la marche, en bénissant le peuple fidèle.

Déjà sont à leur poste, sur des fauteuils réservés, les notabilités administratives, judiciaires et militaires de la ville, qui ont tenu à honneur de faire cortége au héros de la fête, en ce beau jour. Au premier rang, nous remarquons bientôt M. Tripier, préfet de l'Oise, M. le sénateur comte de Malherbe, M. le général de brigade Déroja, M. le colonel du 51e, escortés d'un certain nombre d'officiers supérieurs, les présidents des tribunaux, M. Cotelle, président du tribunal civil, M. Alavoine, président du tribunal de commerce, M. Bourgeois, inspecteur d'Académie, M. le sous-préfet de Compiègne, M. le commandant de la gen-

darmerie, M. Doniol, ingénieur en chef du département, M. Doniol, directeur général des postes du département, M. le receveur géneral, M. Léon Harmel, directeur de l'usine du Val-des-Bois, près de Reims, M. Chantrel, rédacteur des *Annales catholiques*, etc., etc.

Une estrade spacieuse avait été dressée entre le chœur et la nef; elle était surmontée de deux trônes destinés, l'un à droite, à Son Excellence Mgr l'Archevêque Consécrateur, l'autre à gauche à Mgr Gignoux, mais qui, malheureusement, a dû rester inoccupé, et de deux autels gracieusement ornés. On y voyait briller les armoiries des Pontifes; mais il nous faut surtout signaler celles de Mgr Obré. Très-heureusement combinées, elles se composent d'une croix sur fond rouge (ou de gueule) et d'une colombe sur fond d'azur, avec cette devise tirée du prophète Isaïe et merveilleusement adaptée au caractère d'auxiliaire qu'a le nouvel élu : *Dominus Deus auxiliator, le Seigneur Dieu est mon auxiliaire.* Cette devise, si juste et si parlante; la croix, symbole du dévouement et du sacrifice; et la colombe, emblême de force et d'amour, quoi de plus propre à exprimer toute une vie de dévouement et de charité et le rôle du nouvel Évêque prés de Mgr de Beauvais ?

A dix heures précises, les membres du clergé, qui s'étaient réunis à l'évêché, ont fait leur entrée dans la cathédrale, précédés de la musique militaire du 51e.

Nous ne décrirons pas tous les détails de la fonction sacrée qui a commencé aussitôt. Mais il faut plaindre ceux qui demeureraient indifférents en présence de rites si imposants. Nous suivions avec une attention émue ce touchant dialogue entre le Consécrateur et l'Élu :

« Voulez-vous assujettir votre intelligence aux enseignements de la parole divine?

« — Je le veux.

« — Voulez-vous obéir à la tradition des siècles chrétiens, à l'autorité du Souverain-Pontife, Vicaire du Christ?

« — Je le veux.

« — Voulez-vous être doux et secourable aux pauvres, aux étrangers, et à tous ceux qui souffrent?

« — Je le veux. »

On demande quelquefois d'où vient l'indestructible vitalité de l'Église catholique. En voilà le secret. Invariable unité dans la doctrine et dévouement inépuisable dans la charité : telles sont

les forces divines qui soutiennent l'Église, et la font immortelle comme la vérité qu'elle proclame et comme la douleur qu'elle console.

Les deux prélats, offrant de concert le même sacrifice et participant à la même hostie et au même calice, présentaient la plus touchante image de la fraternité épiscopale. Et lorsque Mgr Obré, après avoir reçu la mitre, la crosse et l'anneau, insignes de sa haute dignité, parcourut l'immense cathédrale pour donner au peuple et au clergé les prémices de son auguste ministère, nous avons surpris dans bien des yeux les larmes d'un attendrissement irrésistible.

La musique n'a pas médiocrement contribué à l'effet de cette solennité. L'art musical a des affinités aussi puissantes que mystérieuses avec la Religion. Nous l'avons senti mieux que jamais, en écoutant l'*Ave Maria* de Gounod, exécuté par la musique du 51[me]; le *Sanctus* de Beethoven, interprété par les élèves des Séminaires et du Pensionnat des Frères ; enfin ce mélodieux *O Salutaris* de Lesueur, dont le solo a été dit par une voix si ample et avec une méthode si sûre.

Il appartenait à Monseigneur l'archevêque de Reims de clore la cérémonie par une allocution qui en définît le caractère. Jamais l'éminent orateur ne fut mieux inspiré, jamais nous n'avons plus complétement subi le charme singulier de cette parole, élégante et simple, d'un à-propos exquis et d'une spontanéité merveilleuse.

Après avoir rappelé la scène évangélique du Thabor, Mgr Langénieux en a fait une heureuse application au nouvel évêque transfiguré par l'imposition des mains et par les onctions saintes. Il a regretté de ne pas voir à côté de lui, dans la lumière et la joie d'une si belle fête, le vénérable prélat dont « les années ont ébranlé les forces physiques, mais dont elles ont respecté l'esprit et le grand cœur. » Élevant sa pensée jusqu'au chef suprême de l'épiscopat, il a parlé avec une émotion communicative du Souverain-Pontife, de Pie IX qui survit à de plus jeunes, à de plus forts, et dont la tête s'élève toujours au-dessus des ruines du passé et des menaces de l'avenir.

Enfin, se tournant vers Mgr Obré, Son Excellence lui a adressé ce fraternel souhait : *Ad multos annos:* que Dieu vous donne de longues années !

Il est des vœux qui cessent d'être des banalités selon les temps et les personnes. Unissant dans leur respectueux attachement

le vieil évêque momentanément vaincu par la fatigue et le digne auxiliaire qu'il s'est choisi, tous les assistants ont redit d'un cœur sincère l'acclamation liturgique : *ad multos annos !* que Dieu nous les garde longtemps encore! Les longs épiscopats sont des bienfaits divins : le diocèse de Beauvais le sait mieux que tout autre.

Une pensée a vivement frappé dans le discours de Mgr de Reims. Pendant la transfiguration, Moïse et Élie s'entretenaient avec le Christ *de excessu ejus*, de sa passion, et l'évêque aussi, a dit Mgr Langénieux, l'évêque qui vient d'être transfiguré par sa consécration, doit songer à sa passion, car il est un témoin du Christ, il doit s'attendre à souffrir pour lui, il ne doit pas oublier que l'épiscopat est un martyre.

Aux souhaits du Métropolitain pour le nouvel Évêque, pour Mgr Gignoux, pour le Saint-Père, tous les cœurs ont ajouté : *Ad multos annos* aussi pour Mgr de Reims. Alors le ciel, semblant mêler son sourire à la joie de la terre, fit luire à nos regards un rayon de soleil, qui permit de revenir processionnellement, et dans le même ordre que le matin, au palais épiscopal. Que ce rayon de soleil soit un présage de la joie que cette fête est destinée à faire briller dans le cœur de notre cher Évêque, de son digne Auxiliaire et de tous leurs diocésains.

—

Le Rédacteur des *Annales*, qui a eu l'honneur d'assister au déjeûner donné à l'Évêché aux évêques et à leurs vicaires généraux, aux principales autorités de la ville, — celles qui ont été nommées plus haut, — à plusieurs autres personnes, ecclésiastiques et laïques, continuera maintenant le récit que les deux journaux de Beauvais n'ont pas poussé plus loin.

A la fin du déjeuner, auquel Mgr Gignoux avait voulu assister, malgré ses souffrances, Mgr Obré a prononcé le toast suivant que nous sommes heureux de reproduire intégralement :

Monseigneur,

Je vous demande la permission de reproduire ici, devant nos honorables convives, le souhait que j'ai adressé par trois fois à Votre Excellence, au moment où se terminait la grande cérémonie de ce matin. Pour vous témoigner ma vive et profonde

reconnaissance, je vous disais, en empruntant à la liturgie sa formule simple, mais expressive, *ad multos annos!* Cette formule, veuillez trouver bon que j'essaie de la commenter en quelques mots.

Du fond du cœur, avec toute l'énergie du sentiment, je demande à Dieu d'accorder de nombreuses années au Prélat éminent qui, en remplissant vis-à-vis de moi la sainte fonction de consécrateur, m'a conféré le caractère auguste qui, malgré ma faiblesse et mon insuffisance, me donne le droit de prendre place parmi les princes de l'Église.

Ad multos annos!

Nombreuses années au digne Métropolitain, à qui ses vertus et sa science, l'éloquence de sa parole et sa haute sagesse ont mérité de s'asseoir sur un des siéges les plus élevés et les plus illustres de l'Église de France. Puisse la divine Providence l'y maintenir longtemps, bien longtemps, et le conserver ainsi à l'amour filial de ses prêtres, à la vénération affectueuse de ses fidèles diocésains, au respect fraternel de ses suffragants et de ses collègues dans l'épiscopat.

Ad multos annos!

Nombreuses années au Successeur vénéré de saint Remi. S'il n'est pas appelé à baptiser et à sacrer des rois, qu'il ait la consolation de réveiller le souvenir du baptême et de ranimer le sentiment de la dignité chrétienne dans le cœur de ces Francs trop oublieux de Dieu, dans le cœur de ces Sicambres modernes qui, surexcités par une indépendance turbulente, semblent prêts, hélas! à brûler ce que leurs pères ont adoré.

Ad multos annos!

Mais votre regard me le dit, Monseigneur, ces souhaits de longues années, je ne dois pas les former pour vous seul. A côté de vous sont deux prélats qui, en prenant la peine de venir vous assister dans la cérémonie de mon sacre, qui, en devenant comme les Parrains du nouvel Évêque, ont acquis toutes sortes de droits à ma reconnaissance. Donc pour eux aussi, longue et heureuse vie; longue pour suffire aux aspirations de leur zèle, heureuse par les succès et les saintes conquêtes de leur ministère.

Ad multos annos!

Et puis, que n'ai-je pas à souhaiter de force, de santé et de pieuses consolations au Vieillard bien-aimé qui, par un choix dont je pourrais être fier, si je n'avais à craindre de rester trop

au-dessous des espérances qui l'ont dicté, a préparé cette fête et en a voulu rehausser l'intérêt et l'éclat, en y conviant les sympathies les meilleures et les plus honorables. Ah ! il le sait et il a la bonté de le dire bien haut, je lui ai voué, depuis plus de cinquante ans, tout ce que Dieu m'a mis au cœur de respect, de confiance et de dévouement. Mais désormais, plus encore que par le passé, s'il est possible, je veux m'associer à toutes les pensées et à tous les sentiments de sa foi, de son zèle et de sa piété. Je veux l'imiter de mon mieux dans ses travaux apostoliques et dans sa sollicitude si vigilante pour le troupeau qu'il aimait tant à visiter et à nourrir de la bonne doctrine. Je veux être l'appui, le bâton de sa vieillesse, n'ambitionnant point une survivance que rien ne justifierait, mais l'unique satisfaction de remplir jusqu'au bout la tâche si douce d'auxiliaire et d'ami. Je veux enfin contribuer, dans la mesure de mes forces, de concert avec tous ses Prêtres qui le chérissent, avec ses Diocésains qui le vénèrent, à consoler ses infirmités et à prolonger sa précieuse existence. Donc pour notre Évêque et Père, prolongation de vie et de jours consolés.

Ad multos annos!

Est-ce tout? Non assurément. Il est à Rome, sur le siége de Pierre, un vieillard plus auguste que tous les vieillards, un Pontife plus grand que tous les Pontifes, un Docteur dont l'enseignement a droit à la docilité de toute âme chrétienne, un Père qui a pour famille l'immense famille catholique, un Roi dont l'empire spirituel s'étend jusqu'aux confins de la terre. Ce vieillard, ce Pontife, ce Père, ce Roi des âmes a déjà parcouru sans doute une bien longue carrière; mais cette carrière n'est pas encore assez longue au gré de nos désirs et de nos espérances. Par conséquent, demandons à Dieu pour Pie IX d'ajouter de nouvelles années aux années de sa vieillesse; car la continuation de son existence importe plus que tout autre au repos et au salut du monde.

Ad multos annos!

Vivement acclamé, ce toast, qui répondait si bien aux sentiments de tous, a été suivi d'un autre, porté aux Évêques par M. Harmel au nom des ouvriers qu'il représente si bien. Le voici :

Messeigneurs,

Comment oserais-je prendre la parole au milieu de vous, si je

ne le faisais au nom de l'obéissance, vertu d'autant plus belle, qu'elle nous oblige à des actes plus difficiles.

Et puis, n'êtes-vous pas les représentants de ce Jésus qui s'inclinait vers les petits, et qui interrogeait les ignorants?

Or, puisque je dois parler, laissez-moi exprimer les sentiments qui débordent de mon cœur.

Honneur, amour, reconnaissance à nos Évêques !

Ce sont eux qui avaient fait notre France la fille aînée de l'Église et la première nation du monde.

Depuis, la Révolution s'efforce d'arracher notre patrie aux cœurs et aux mains de nos Évêques, pour la précipiter dans les abîmes : elle a entraîné notre société dans les déserts de l'égoïsme et de l'impiété; mais Dieu nous a conservé les anges de son Église, pour lui donner chaque jour le pain de la doctrine et le pain de la charité.

Et tandis que l'ennemi du genre humain se flatte d'avoir chassé Dieu de notre pays, voilà que par les associations ouvrières, les évêques reconstituent un nouveau peuple chrétien et préparent ainsi le salut de la France.

Ils ont convoqué tous les catholiques au glorieux combat de la charité et malgré les tempêtes déchainées, au milieu des craquements qui semblent prédire le naufrage, nous sentons passer sur nos visages un vent de victoire.

A la lueur de l'éclair qui déchire la nue, nous voyons sur le haut de la montagne Notre Père Pie IX, les bras levés vers le ciel.

Et nous voyons de tous côtés nos généreux évêques donnant l'exemple du dévouement jusqu'à l'héroïsme, ranimant les courages qui faiblissent, enflammant les cœurs de la flamme de l'apostolat, travaillant à rétablir partout le règne du Christ.

Toute votre tendresse appartient d'abord à ceux qui souffrent, à ces pauvres ouvriers égarés par les séducteurs du peuple. Hélas! Ils leur ont ravi tous les biens en leur ravissant la foi.

Oh! Merci, Messeigneurs, merci au nom des ouvriers, mes frères.

Ils sont bien malheureux, et vous seuls pouvez panser leurs plaies. Leurs cœurs vous appellent, et se tournent instinctivement vers cette croix qu'on voudrait leur faire blasphémer.

Et puis-je terminer sans parler de mon vieil évêque bien-aimé Mgr Gignoux?

C'est vous, Monseigneur, qui avez formé ma jeunesse, et celle de tous les miens.

Et si dans notre famille il est resté des traditions de foi, si l'amour des ouvriers y fait battre les cœurs, c'est à vous seul que nous le devons. Vous êtes venu au Val-des-Bois, Monseigneur, et quand les enfants ont présenté à ce petit peuple racheté, le Père bien-aimé auquel nous devons tout, plus d'un visage ridé par le travail s'est mouillé de larmes. Et sachant que je venais vers vous, ils m'ont chargé de leurs vœux.

Je vous apporte le cri de leurs cœurs et des nôtres.

Ad multos annos! Vivez longtemps! — Qu'il vive longtemps!

Son Excellence Mgr Langénieux a répondu. S'emparant des pensées si élevées et si chrétiennes de ce patron d'usine qui peut justement être appelé le père de ses ouvriers, le Prélat, dans une magnifique improvisation, montre ce qu'est l'Église pour l'ouvrier, pour le peuple, ce que les évêques n'ont cessé de faire pour ces hommes, moins favorisés que les autres, sous le rapport de la fortune, mais qui seraient plus heureux, s'ils étaient chrétiens, et il prouve, par l'exemple de M. Harmel, que l'usine chrétienne n'est pas une utopie, qu'elle est la vraie solution de cette question sociale qui fait le tourment des meilleurs esprits.

Nous avons eu souvent le bonheur d'entendre Mgr l'archevêque de Reims ; nous ne l'avons jamais vu plus heureux dans le choix des expressions, dans le charme des pensées, dans la grâce du geste ; il paraissait véritablement inspiré, et son enthousiasme passait dans l'âme de ceux qui l'écoutaient.

Nous ne terminerons pas ce récit bien incomplet sans envoyer au vénérable Prélat dont la paternelle invitation nous avait convoqué à cette belle fête, l'expression nouvelle de notre respectueuse et filiale affection. Le diocèse de Beauvais n'est pas un diocèse étranger pour celui qui écrit ces lignes, et l'Evêque de Beauvais sait quels sont pour lui ses sentiments de vénération, de dévouement et de reconnaissance.

J. CHANTREL.

ACTES ÉPISCOPAUX

Son Éminence le Cardinal Caverot a adressé la lettre suivante à MM. les curés de la ville de Lyon :

Lyon, le 21 décembre 1877.

Monsieur le curé,

Nous avons entendu plus d'une fois déplorer les graves abus auxquels donnent lieu certaines *messes musicales* demandées par des sociétés de bienfaisance.

A cette occasion, les règles de l'Église sont mises en oubli, la dissipation s'introduit dans le lieu saint, et le divin sacrifice lui-même ne paraît plus être que le prétexte qui réunit une foule bien plus préoccupée de jouir d'une musique souvent toute profane que d'assister aux saints mystères, et à laquelle on pourrait facilement adresser ce reproche : *Medius autem vestrum stetit quem vos nescitis.* (Joan., I, 26.)

Pour obvier à ces abus et pour conserver à ces solennités leur caractère exclusivement religieux, après en avoir conféré avec notre Conseil et MM. les curés de Lyon, nous avons réglé ce qui suit :

1° Les messes célébrées pour lesdites sociétés, seront interdites à une heure qui ne permettrait pas de réserver aux fidèles la messe de midi.

2° Aucun chant n'y sera exécuté que par des voix d'hommes.

3° On ne fera pas appel, pour les chants, au concours du personnel des théâtres.

4° Ces messes seront annoncées par des affiches de couleur blanche, sur lesquelles ne devra figurer aucun nom d'artiste, et qui ne seront apposées que dans les lieux destinés aux affiches religieuses, après qu'une épreuve en aura été soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

5° Les articles 2 et 3 du présent règlement sont applicables aux saluts du Très-Saint Sacrement.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous n'entendons pas exclure les chœurs de chant des paroisses.

Agréez, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

✝ L.-M., cardinal CAVEROT,
archevêque de Lyon et de Vienne.

Mgr l'évêque de Périgueux a adressé la lettre circulaire suivante à son clergé concernant les quêteurs étrangers au diocèse :

Périgueux, le 28 décembre 1877.

Mon cher curé,

Je suis informé que des ecclésiastiques orientaux parcourent en ce moment la France pour y faire des quêtes, en se recommandant de l'œuvre des Écoles d'Orient.

J'ai également appris que des sœurs franciscaines d'un couvent de Lyon sont récemment arrivées dans le diocèse, et qu'elles y quêtent pour des œuvres qui me sont inconnues, et sans m'avoir demandé aucune autorisation.

Je vous prie, mon cher curé, en conformité de nos statuts synodaux, art. 68, de ne permettre à aucune personne, ecclésiastique ou religieuse, de quêter dans votre paroisse sans que, au préalable, l'autorisation vous en ait été constatée par un écrit signé de moi ou de mes vicaires généraux.

Il est bien entendu que je ne comprends pas dans cette défense les frères capucins, les tourières du couvent de Sainte-Claire et les Petites-Sœurs des pauvres, résidant à Périgueux.

Afin que les fidèles de votre paroisse soient mis en garde contre l'abus que je viens de signaler, je vous invite à lire en chaire la présente circulaire.

Recevez, mon cher curé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† NICOLAS-JOSEPH,
Évêque de Périgueux et de Sarlat.

LE TESTAMENT DE LOUIS XVI

Un funèbre anniversaire s'approche, il convient de le célébrer. La mort de Louis XVI a été un crime national, il convient que la nation l'expie par la prière, si elle ne veut continuer à l'expier par les révolutions et les guerres. Ce sera contribuer à cette expiation que de rappeler l'admirable testament de ce roi qui n'avait voulu que le bien de son peuple, et qu'une partie si considérable de son peuple allait conduire à l'échafaud.

Nous sommes encore dans les fêtes de Noël ; or, c'est du jour même de Noël, 25 décembre 1792, qu'est daté le testament de Louis XVI, qui devait, le lendemain, comparaître pour la dernière fois à la barre de la Convention avant sa condamnation. Cette fête de Noël rappelle les plus grands souvenirs nationaux. C'est le jour de Noël 496 que fut baptisé Clovis et que la nation française acquit son glorieux titre de fille aînée de l'Église ; ce fut le jour de Noël 800 que le pape Léon III couronna Charlemagne, qui venait de fonder le majestueux édifice politique de la chrétienté, et c'est le jour de Noël 1792 que le roi de France Louis XVI, prisonnier au Temple, victime de la Révolution qui achève la destruction de ce majestueux édifice, écrit le Testament qui montre en lui un digne fils de saint Louis, dont il rappelle les dernières paroles et les dernières recommandations faites à son fils.

Voici le testament, tel que le fidèle Cléry l'avait vu écrit en entier de la main du roi et l'avait copié lui-même :

Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils, du Saint-Esprit, aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, roi de France, étant depuis quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 10 du courant, avec ma famille ; de plus, impliqué dans un procès dont il m'est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser :

Je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments. Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur ; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père pour nous autres hommes, quelque endurci que nous fussions et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte Mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par succession non interrompue de saint Pierre auquel Jésus-Christ les avait confiés.

Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Église, les

sacrements et les mystères tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés; *je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'Église suivie depuis Jésus-Christ.*

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne, et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence; ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, ET SURTOUT LE REPENTIR PROFOND QUE J'AI D'AVOIR MIS MON NOM, QUOIQUE CELA FUT CONTRE MA VOLONTÉ, A DES ACTES QUI PEUVENT ÊTRE CONTRAIRES A LA DISCIPLINE ET A LA CROYANCE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE (1), à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance, car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne, ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les

(1) Il s'agit ici de la *constitution civile* et schismatique *du clergé*, signée par Louis XVI, malgré ses répugnances, presque à la même date, deux ans auparavant, le 26 décembre 1790.

liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux : je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes ; de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur. Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et des peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens ; qu'il doit oublier toutes les haines et tous les ressentiments, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois ; mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers

moi comme elles le devaient et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; d'un côté si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis, de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie de recevoir mes remerciments.

Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et de Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune. Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient les mauvais traitements et les gènes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la Tour du Temple, le 25 décembre 1792.

Louis.

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Avant de continuer son récit, puisé aux sources les plus sûres, l'auteur de ces lignes croit devoir déclarer : qu'enfant soumis de l'Église, il ne veut nullement prévenir le jugement de la sainte Église, dans l'exposé des faits merveilleux de Marpingen. Il se conforme d'une manière absolue aux décrets d'Urbain VIII et à tout autre décret apostolique qui pourrait s'y rattacher.

Le mardi 9 août, vers une heure et demie de l'après-dînée, la femme Hubertus, la femme Leist avec leurs enfants, ainsi que Frédéric et Ève Langendœrfer étaient assis devant la maison Hubertus. Les petites voyantes Suzanne et Catherine, qui se trouvaient dans cette société, regardaient attentivement le ciel. La mère Leist leur demande : « Pourquoi regardez-vous ainsi le ciel ? » Les enfants répondent :

— Nous voyons quatre anges descendre du ciel ; l'un est de couleur d'or, le second de couleur d'azur et les autres sont blancs.

Elles virent encore onze anges qui vinrent se joindre aux quatre premiers, de sorte que chaque personne était accompagnée d'un ange, et lorsque l'un des assistants se levait et s'éloignait, son ange le suivait. Cette vision dura jusqu'à quatre heures.

Qui ne verrait dans cette vision une manifestation éclatante sensible, de l'existence des anges gardiens ?

Malgré l'extrême vigilance des gendarmes, les malades continuaient de pénétrer dans la forêt merveilleuse.

Le jeune Pierre Emmerich de Bardenbach, âgé de treize ans, s'était rendu avec sa mère au Haertenwald, tous les deux obéissant à un sentiment de piété. Pierre venait de faire sa première communion.

La mère et le jeune homme s'agenouillent et prient dans un recueillement profond. Tout à coup le dernier s'écrie avec effroi : « O ma mère, je vois la Mère de Dieu ! » Il perd connaissance et tombe évanoui dans les bras de sa mère consternée.

Le lendemain encore, Pierre était tellement ému en racontant sa vision à M. le curé de Marpingen, qu'il eut de la peine à trouver des paroles. Sa mère, tout en larmes, fut obligée de venir à son secours pour achever le récit souvent interrompu.

Le jeune homme était d'une candeur, d'une innocence angélique. Sa pâle figure rappelait celle de Louis de Gonzague. Il décrivait la taille de la sainte Vierge ; il la comparait à celle de sa mère qui est de grandeur moyenne. Quant à la figure de l'Immaculée Vierge Mère, il ne pouvait la décrire. Il n'avait pu soutenir son doux et incomparable regard qu'une seule fois. Les rayons ardents qui éclairaient la tête de la Vierge bénie avaient ébloui ses yeux. Il n'avait pas aperçu l'Enfant Jésus. Marie était debout et non pas assise. Son costume était bleu.

Nous avons déjà parlé du petit *Théodore Klos,* de Marpingen, et du petit *Jacques Dœrr,* de Humes, tous deux âgés de quatre ans, qui furent guéris merveilleusement, et qui eurent l'insigne faveur de voir l'Apparition. On se rappelle la frayeur qui prit tout à coup ce dernier, lorsqu'il dut porter la main à l'endroit indiqué par les voyantes. Il refusa énergiquement.

— Il faut mettre là ta petite main, lui dit son père.

— Non, répond l'enfant ; non, il y a là une belle dame, habillée de blanc, elle est assise. Oh ! que son Fils est beau ! Quelle belle coiffure il a ! C'est dommage que sa mère lui ait fait sa robe si longue. Je ne vois pas ses petits pieds.

Le jeune Pierre Rektenwald, âgé de huit ans, de Nonnweiler, priait à côté de sa mère au lieu de l'apparition. Soudain, il s'affaisse et s'écrie d'une voie agitée : « Je vois la blanche dame ! Allons-nous-en ! Partons ! » Il ferme les yeux. Ses larmes coulent sans que l'on puisse dire qu'il pleure. Il était sans doute ébloui par la lumière.

Après les trois voyantes nous comptons donc quatre garçons qui eurent le privilége de voir la sainte Vierge. Ils étaient âgés, deux de quatre ans, l'un de huit et le dernier de treize ans. Ils rappellent par l'innocence de leur âge et de leur vie cette parole de l'Évangile : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. »

Plusieurs autres personnes s'étant vantées d'avoir eu la même faveur, nous croyons devoir publier la déclaration suivante de M. le curé de Marpingen :

Marpingen, le 13 septembre 1877.

Pour répondre au grand nombre de demandes qui me sont adressées, je donne la déclaration suivante afin d'éclairer le public sur les événements qui se sont passés ici.

Dès le 3 septembre de l'année courante, les apparitions aux trois enfants de Marpingen si souvent nommées, c'est-à-dire Suzanne Leist,

Catherine Hubertus et Marguerite Kunz, ont cessé. Elles ont duré quatorze mois, comme les enfants l'ont déclaré dès l'origine. La parole d'adieu que la sainte Vierge a prononcée en se retirant a été : *Priez beaucoup !*

Depuis le 2 juillet de cette année quatorze autres enfants de Marpingen prétendent avoir vu également les apparitions surnaturelles. La conduite de la plupart de ces enfants a été, il est vrai, sans reproche jusqu'à ce jour, de sorte que je ne crois pas à une tromperie volontaire de leur part.

Les observations que j'ai faites jusqu'ici n'ont pu établir en moi la conviction que ces dernières prétendues visions, qui, dit-on, continuent encore chez quelques-uns de ces enfants, soient réelles et qu'elles viennent de Dieu. L'administration et la justice doivent avoir sans doute connaissance des visions nouvelles dont je parle. S'il en est ainsi, je suis surpris que ces enfants n'aient pas attiré leur attention, tandis que les trois autres pauvres enfants durent subir tant d'interrogatoires et de choses pénibles !

Je suis absolument convaincu de la réalité et de l'origine divine des visions des trois premières enfants. Quant aux apparitions que les autres prétendent avoir, soit à Marpingen, soit à Berschweiler, soit ailleurs, non-seulement je n'en ai aucune garantie, mais je m'en défie.

Signé : NEUREUTER.

Plus de cinq cents personnes proclament qu'elles doivent leur guérison à Notre-Dame de Marpingen. Des milliers d'âmes, frappées des merveilles que Jésus opérait pour glorifier sa sainte Mère, ont changé de vie par une conversion sincère, ou sont devenues meilleures. Le nombre des communions distribuées aux pèlerins atteint un chiffre fabuleux.

Procès de la GAZETTE POPULAIRE DE COLOGNE

Comme nous l'avons vu, les habitants de Marpingen eurent beaucoup à souffrir des brutalités des soldats qui étaient venus pour disperser les attroupements du Haertenwald.

L'abbé Scheeben, rédacteur de la *Gazette populaire de Cologne,* s'était rendu l'interprète de l'indignation publique dans un article qui a pour titre : *Les événements de Marpingen.*

La susceptibilité militaire, blessée par l'article, déféra le courageux écrivain à la justice.

M. l'abbé Scheeben comparut devant le tribunal correctionnel de Cologne, sous l'inculpation d'avoir offensé et calomnié les officiers de la 8e compagnie du 4e régiment.

L'accusé assuma la responsabilité de son article et assura qu'il

n'avait pas dit la dixième partie des procédés odieux, révoltants dont les militaires s'étaient rendus coupables.

Nous donnons ci-après quelques dépositions des témoins à décharge.

Jean Thomé, meunier à Marpingen et membre du conseil municipal dit : « J'ai prêté serment, je parlerai donc selon la vérité. Il y avait trois à quatre mille personnes dans la forêt. De ma maison j'entendis les cris et les gémissements. J'ai vu les soldats poursuivre les pèlerins inoffensifs, la baïonnette au fusil. Le capitaine criait : « Sous-officiers, avec vos soldats, chassez-moi ces gens-là. » On arrêta des habitants de Marpingen et des étrangers qui rentraient paisiblement chez eux. L'aubergiste Thomé et son collègue Blaumeyer furent arrêtés au seuil de leur porte.

« Le capitaine donna l'ordre à dix soldats d'aller chez l'aubergiste Thomé, en ajoutant : « Jetez-moi ces gens-là dehors. »

« Le capitaine ordonna au maire de livrer de l'avoine, de la viande, du pain, des saucisses, des clous, de la paille et cent lits. Le maire répondit : « Je ne pourrai vous livrer de l'avoine, vu qu'il n'y en a pas au village. » Sur quoi le capitaine saisit le chef de la commune au cou, et le secoua violemment en criant : « Vous ne quitterez pas la place que vous n'ayez fourni l'avoine. »

« En m'en allant je vis M. le curé au milieu des soldats. Le capitaine l'accosta et lui dit : « Je n'ai pas besoin de vous; vous êtes cause de tout cela, moralement cause, allez-vous-en tout de suite. »

« J'entendis le capitaine donner cet autre ordre : « Jetez-moi cet individu hors de la route. » Il désignait par là un pauvre voiturier pris entre les militaires et la montagne qui ne pouvait, malgré ses efforts, ni avancer, ni reculer.

« J'eus six hommes à loger et à nourrir. Le sous-officier réclama le matin pour son déjeuner du café et du beurre avec le pain ; à midi de la viande et des légumes ; au goûter encore du café avec du pain et du beurre, et au souper de la viande et des légumes, comme au dîner.

« On ouvrit à mon insu mon écurie pour y installer le cheval du capitaine. Ce dernier ordonna au maire de faire connaître, à l'aide de la sonnette, qu'il était défendu aux habitants de sortir de chez eux jusqu'à quatre heures du matin et que les chemins étaient interdits aux étrangers.

« Sur l'observation du ministère public que le témoin, dans l'en-

quête, avait dit que le capitaine l'aurait saisi à la *gorge,* tandis qu'aujourd'hui il dit au *cou,* le témoin répond : « Mais c'est bien la même chose. »

Le témoin *Jean Baches,* tailleur à Marpingen, dépose en ces termes : « Il y avait environ quatre mille personnes à la forêt. De 9 heures du soir à 4 heures du matin, personne ne put se montrer dans les rues.

« Le 13 juillet, vers 11 heures du soir, j'entendis un bruit affreux à ma porte ; ma femme et mes enfants reposaient déjà. Je dis : « Qui est dehors ? » On me répond d'une voix courroucée : « Ouvre ! » J'essaye de calmer ceux qui viennent nous assaillir, car ma femme était malade depuis cinq mois, et j'ouvre la porte.

« Deux hommes, le sabre au poing, pénètrent chez moi et me signifient de leur montrer les lits. Je leur fais voir le lit d'une femme malade, ceux des enfants ; ils étaient endormis.

« Les soldats ne sont pas satisfaits et continuent de crier : Mais vous devez avoir plus de lits que cela ! Je les prie de se calmer, leur faisant observer que je suis plus vieux qu'eux. L'un d'eux réplique : « Vous n'avez pas d'ordre à donner. Montrez-nous les autres chambres. » Je le conduis dans une pièce louée à une veuve et à ses quatre enfants. Le sergent l'apostrophe en lui disant : « Vous devez donner un lit. » La veuve répond : « Je ne suis que locataire et je ne puis pas vous donner un lit. » Les trois lits, en effet, étaient occupés. Il n'y eut rien à faire, il fallut céder un lit ; plus tard la veuve le retrouva au jardin.

« Alors les soldats s'adressant de nouveau à moi : « Ouvre tes chambres, paysan, tu en as encore d'autres. » Ils se rendent à l'écurie, à la cave, dans ma chambre et trouvent enfin, dans un appartement, un lit occupé par deux enfants endormis.

« Le caporal dit alors : « Il y a donc trois lits, il faut qu'il en cède un, et si nous prenons tous les trois, vous n'aurez rien à dire. » Je leur réponds : « Comment pouvez-vous maltraiter ainsi des compatriotes ? On dirait que vous êtes en pays ennemi. J'ai été soldat moi-même. J'ai fait la campagne de 1870-71. Je n'ai jamais vu chose pareille en France. C'est plus fort que la guerre »

« Il fallut donner une couverture. J'ai été la reprendre le lendemain. »

La veuve *Anna Leist,* de Marpingen fait une déposition à peu près analogue à la précédente.

« J'étais déjà couchée, le 13 juillet, lorsqu'on vient violemment

frapper à ma porte et à ma fenêtre à 10 heures du soir. J'eus à peine le temps de m'habiller et d'ouvrir, lorsque les soldats se précipitent comme un ouragan dans mon appartement et emportent mon lit sans dire un mot. Quelques instants après, arrivent d'autres soldats qui réclament encore mon lit. Je leur réponds que je n'en ai plus et ils partent. On frappe une troisième fois, c'étaient encore des soldats qui me demandaient mon lit. Ils s'en vont lorsqu'ils se sont bien assurés que je disais vrai. Je fus obligée de passer la nuit sur une chaise avec mon enfant malade. »

Le témoin *Paul Bohnenberger,* mineur pensionné de Heiligenwald, ne peut lever la main droite pour prêter serment : son bras est encore en écharpe, à la suite d'un coup de crosse qu'il a reçu le 13 juillet.

« Je vis, dit-il, les gens revenir du Haertenwald disant : Ah ! mon Dieu, comme les soldats maltraitent les pèlerins ! Le capitaine me rencontre et m'apostrophe en ces termes : « Toi, imbécile de paysan, tâche de débarrasser le chemin. » Je réponds : « Je fais ce que je puis : vous voyez que je suis en train de partir. » Le capitaine réplique : « Fais taire ta gueule *(sic),* on ne parle pas ici. Nous avons des armes pour nous en servir. »

« Un soldat me frappe d'un coup de culasse sur le bras, j'eus un vertige et je tombai. Un autre soldat m'emmena. »

Interpellé par le président, le témoin ajoute : D'après moi, le soldat m'a frappé par suites des paroles prononcées par le capitaine.

Le témoin *Jean Thomé,* aubergiste, dit qu'on lui confisqua 80 litres de vins ; cinquante litres seulement lui furent payés.

Déposition de M. le curé Neureuter

J'ai pu juger de ma fenêtre les procédés révoltants des soldats chargés de disperser les attroupements de la forêt.

Tout à coup une femme se précipite au presbytère en poussant des cris lamentables : « Le sang a coulé, » dit-elle.

Des paroissiens vinrent me prier de venir à leur secours. Je me rends au village, cerné par les militaires. Je vais droit au capitaine et je lui offre mes services pour l'aider à rétablir l'ordre.

Le capitaine répond : « Je n'ai pas besoin de vous ; vous êtes la cause du mal. Allez-vous-en. » Je rentre chez moi.

Une heure après, un sous-officier vient me demander pour le

capitaine dix bouteilles de vin cacheté. Je lui fais observer que je ne suis pas autorisé à débiter du vin; mais que si M. le capitaine désirait boire un bon verre, bien que je n'eusse pas de vin cacheté, je l'invitais à venir chez moi.

Un sergent suivi de quatre hommes arrive quelques instants après, la baïonnette au fusil, réclamant impérieusement dix bouteilles de vin cacheté. Il ajoute que si je ne veux pas les livrer, le capitaine viendrait les chercher à la tête de sa compagnie.

Je demande : « A quel titre faites vous cette réquisition? Sommes-nous en guerre ? »

— C'est fort possible, me fut-il répondu.

Je livre les dix bouteilles.

Le lendemain j'eus à loger et à nourrir un lieutenant, un sergent, et quatorze hommes.

Le lieutenant resta dans ma maison durant quinze jours sans me faire l'honneur d'une visite.

Je devais fournir un lit pour chaque soldat et je n'en avais que quatre.

Je vais trouver le capitaine pour lui dire qu'il m'est impossible de fournir seize lits.

Le capitaine répondit : « Quand on est en temps de guerre, le bourgeois couche à terre et le soldat dans le lit. Je vous ferai arrêter sur la moindre objection. »

Le maire me fit apporter les lits demandés.

Jeanne Alf, ménagère de M. le curé, dit entre autres détails humiliants pour cet officier logé au presbytère, que ce monsieur demanda un soir une jeune poule pour le souper. On venait d'offrir à M. le curé un ramier récemment abattu. Je lui propose le ramier.

L'ordonnance vient me dire que M. le lieutenant veut absolument une jeune poule. J'offre deux coqs, car il n'est pas d'usage de manger des poules au mois de juillet. Le lieutenant tient bon et m'envoie la recette pour la préparer.

On tue la poule et je suis ponctuellement les prescriptions de l'officier. On la sert au souper. Il n'en mangea guère, et me faisant appeler il me dit :

— Où avez vous appris la cuisine?

— Chez la sœur de M. le curé.

— Vous n'êtes pas habile. Vous avez mal coupé la tête; il n'y

avait pas assez de persil et votre poule était dure comme la chair de chien.

Tout le monde sait qu'une volaille qu'on vient de tuer n'est pas tendre.

M. le lieutenant buvait deux ou trois bouteilles de vin chaque jour. Presque tous les jours de nouvelles scènes à cause du manger.

Les débats sont clos

L'avocat *Jules Bachem* présente la défense. Le ministère public, se fondant sur les paragraphes 187 et 200 du code pénal, requiert une condamnation à six semaines de prison.

Après une courte délibération le tribunal *prononce l'acquittement de M. l'abbé Scheeben.*

Les violences du capitaine *Fragstein-Riemsdorf* et de sa compagnie sont donc juridiquement constatées.

Le procès de la GAZETTE de COLOGNE en appel.

Le ministère public interjeta appel du jugement qui acquitta le docteur Scheeben. Les débats recommencèrent le 24 mai.

Treize témoins à charge se présentent, et, parmi eux, les trois officiers plaignants.

L'abbé Scheeben produit dix-huit témoins.

La salle d'audience est remplie d'une nombreuse assistance.

Le président, prenant un rôle agressif, reproche à l'accusé de n'avoir pas vu les faits qu'il relate dans son journal et de s'être rendu coupable du délit de calomnie envers la 8e compagnie du 4e régiment du Rhin et particulièrement envers M. le capitaine *Fragstein-Riemsdorf:* c'est le nom du héros de la fameuse invasion. — Nous donnons succinctement quelques dépositions à décharge.

Edouard Thomé, mineur à Marpingen, dépose comme il suit:

« Le capitaine marchait en avant avec une colonne serrée. J'ai été militaire. Il commande : « Chargez ! » Le capitaine a fait son commandement à haute voix, avant le roulement du tambour. Quelques soldats apprêtèrent leur arme; alors vint un autre commandement: « Baïonnette au fusil ! » — Séparez-vous ! »

« Les pélerins gardèrent le plus grand calme et furent attaqués. »

Adam Schumacher, cultivateur de Wustweilerhof, déclare qu'il fut attaqué à l'improviste, blessé d'un coup de baïonnette

au bras droit et frappé de la culasse à la tête en retournant chez lui.

Pierre Kessler, du même village, affirme avoir reçu un coup à l'épaule qui le renversa.

Jacques Zegel, mineur de Marpingen : « Je voulais rentrer chez moi. Les soldats m'arrêtent et m'emmènent. Le capitaine arrive à moi et me frappe sous le menton. Je m'en ressentis pendant huit jours. »

Jacques Saur, cultivateur. Il entendit après dix heures un vacarme effrayant à sa porte; on aurait dit une bande de brigands. La porte vole en éclats. Il a vu le capitaine *Fragstein-Riemsdorf* frapper un homme qui passait paisiblement.

La femme Rektenwald: « Des soldats vinrent frapper à la porte et aux fenêtres; ils me demandèrent un lit. Je leur dis : « Ne voyez-vous donc pas qu'il y a là dedans un enfant ? » Ils emportèrent une couverture. J'étais malade. Je les entendis se vanter qu'ils avaient tous les droits : « *Nous pouvons*, ajoutèrent-ils, *faire ici pire qu'en pays ennemi! Nous n'oserions le faire chez l'ennemi.* » (Sensation dans l'auditoire.)

M. le curé Neureuter répète à peu près sa déposition du tribunal correctionnel.

Interrogé par le président, s'il n'était pas au courant de ce qui se passait dans la forêt, il se contenta de répondre:

— En qualité de prêtre et de curé, j'ai été très-satisfait de ce qu'on priât tant.

Le président. — Mais c'était illégal. Vous deviez le savoir.

Le curé. — Je ne connais pas de loi qui défende la prière dans la forêt.

Après un long réquisitoire du procureur général Cronne, M. l'abbé Scheeben se défend lui-même dans une brillante plaidoirie.

Il maintient avec succès les faits à la charge du capitaine Fragstein-Riemsdorf et de sa compagnie.

La cour d'appel de Cologne maintient le jugement du tribunal de première instance qui acquitte l'honorable accusé.

Nous laissons au lecteur le soin de faire les réflexions que lui suggère ce procès.

Dans tout autre pays civilisé, le capitaine Fragstein eût été mis à la retraite, après les charges accablantes maintenues par les deux procès. Si ses chefs ne l'ont pas fait, le corps d'officiers devait l'exiger au nom de l'honneur.

Le capitaine Fragstein-Riemsdorf devait se rappeler que l'officier est indigne de porter l'épée, s'il ne la tient pas pour défendre l'innocence et la faiblesse.

Après le procès vient l'histoire du mouchard Irlandaïs. L'histoire de cet *Irlandais* de Berlin est ce qu'il y a de plus inique et de plus honteux. Elle est l'éternel déshonneur de l'administration.

(La suite prochainement.) SŒHNLIN.

UN MIRACLE A LOURDES

(Suite. — Voir les trois numéros précédents).

XIV

Ni les uns ni les autres cependant ne faisaient attention aux divers détails de cette petite chapelle latérale où ils se trouvaient, et où une main plus délicate et plus forte que celle des hommes les avait providentiellement conduits. — Et pourtant les pierres, les sculptures, les inscriptions étaient autant de voix mystérieuses qui murmuraient le même nom, ce nom qu'à travers les dernières paroles de l'Épître le prêtre avait cru entendre résonner à son oreille comme un écho des mondes supérieurs.

C'était la première chapelle en entrant, et le commencement de la basilique: et toutes choses y rappelaient les commencements de cette divine histoire de Notre-Dame de Lourdes dont, pour parler comme Mgr Langénieux, le curé Peyramale avait été le *Témoin*, le *Confident* et l'*Apôtre*.

Au-dessous de la fenêtre, le mur entier est couvert par trois grandes plaques de marbre blanc. Et sur ce marbre est inscrit en abrégé le récit des dix-huit apparitions.

Le Curé de Lourdes avait été investi de son grand rôle ici-bas, lorsque la Vierge lui avait envoyé Bernadette par ce commandement formel : « Allez dire aux prêtres que je veux que l'on me construise ici une chapelle. » Or, sur ce marbre on lisait cet ordre célèbre : « Allez dire aux prêtres que je veux que l'on me construise ici une chapelle.... » — Pouvait-elle être remise plus nettement en mémoire, la mission et la personne du premier ouvrier de la première heure, de celui qui avait creusé le premier fondement et posé la première pierre?

Le Curé de Lourdes avait un jour demandé à l'Apparition de

la grotte de faire fleurir les roses parmi les frimas de février. Et la Vierge lui avait répondu par le mot « Pénitence ». — Or, courant par-dessus les frises et faisant le tour de la nef, une longue ligne, composée avec des cœurs d'or, reproduit quelques-unes des paroles de Notre-Dame de Lourdes; et voilà justement qu'au-dessus du grand arceau qui forme l'entrée de cette chapelle latérale se trouve ce mot même que Marie avait répondu à la demande du Curé de Lourdes, et que la vie du saint prêtre avait si douloureusement réalisée : « Pénitence ».

Le Curé de Lourdes, conformément à ce décret de Marie, avait reçu sur son épaule le poids d'une croix terrible. — Or quel était le sujet de la Voie douloureuse que l'artiste avait sculpté à la droite de l'autel, dominant la petite ogive qui conduit à la chapelle suivante? C'était le Cyrénéen, c'était l'Homme portant la croix.

A l'autel où M. l'abbé Martignon venait de célébrer la Messe, les souvenirs de cette même époque ressortaient également, sous le voile transparent des allégories.

Choisie parmi toute la légion des Bienheureux, on y pouvait contempler la Sainte qui figure le mieux la voyante de Lourdes, une bergère comme elle, une innocente enfant de nos contrées méridionales, possédant la même jeunesse, et parlant le même idiome : la très-pure et très-radieuse Germaine Cousin. A son côté est la houlette de la gardeuse de brebis, et sa tête est recouverte de cette coiffure, ressemblante de forme comme de nom, qu'on appelle capuchon dans la région de Toulouse, et capulet dans celle des Pyrénées. « — De tous mes agneaux, disait Bernadette, celui que j'aime le plus, c'est le plus petit. » Aux pieds de Germaine se trouve le petit agneau. — Derrière elle le chien, symbole de la *Vigilance,* de la *Fidélité* et de la *Force,* pour défendre bergère et troupeau; et cette triple vertu rappelait le Pasteur énergique qui n'avait jamais permis à la persécution déchaînée de toucher à l'enfant de Marie.

A la demande des roses, Bernadette, on s'en souvient, était rentrée jadis les mains vides... Mais voici que sur l'autel la sainte bergère a aujourd'hui son tablier tout plein de roses et que ses mains virginales les répandent à profusion devant elle. Et comme aux roses il faut un parfum, voici encore que, devant la pierre du sacrifice, un miracle vient de s'épanouir, embaumant toutes les âmes, et répandant toute bonne odeur sur la mémoire vénérée du serviteur de Marie.

Le vœu du Curé Peyramale était maintenant exaucé.

Autrefois la Vierge avait souri comme pour promettre les roses après cette vie, en la saison du printemps éternel... Notre-Dame de Lourdes venait de tenir la promesse que contenait son sourire.

Arrêtons-nous un instant, et appliquons à ce fait d'ordre surnaturel et à ce symbolisme mystique la simple logique de la raison.

Si, en rendant la santé à Mme Guerrier, Notre-Dame de Lourdes n'avait point eu dessein de préciser d'une façon éclatante le sens manifeste qui frappe tous les esprits, et de mêler à cette guérison le souvenir de son serviteur, n'est-il pas évident qu'elle eût choisi *un autre moment* que ce neuvième jour demandé à l'avance, *une autre circonstance* que cette dernière messe de la neuvaine, célébrée par l'intime ami, *un autre lieu* que cette chapelle significative? Elle eût choisi la veille, le lendemain ou toute autre date; la grotte, la piscine ou même une autre chapelle de la basilique, faisant à un autre prêtre la grâce de dire la messe à l'heure et à l'endroit du miracle. Mais il semble qu'elle ait expressément voulu que le jour, le prêtre et le lieu signifiassent le même nom et donnassent en toute clarté la réponse si instamment sollicitée. Et, sous l'action de sa volonté toute-puissante, tous les détails de l'événement, se faisant écho et reflet l'un à l'autre, proclamaient et mettaient en saillie la même vérité.

Non ! non ! de pareilles concordances et de semblables rapprochements ne sont point de fortuites rencontres du hasard ! Ces délicates harmonies, ces détails exquis, si soigneusement et si heureusement combinés par Celui qui dirige tout, dénotent aussi infailliblement cette main divine, que les agencements d'une montre et le mouvement des aiguilles dénotent l'action d'un horloger. Ces circonstances sont le langage même de Dieu s'adressant aux hommes, langage à la fois clair et énigmatique, comme celui des paraboles qu'il faisait jadis entendre aux foules assemblées, sur les rives du lac de Génézareth ou sur les places de Jérusalem. L'âme naïve écoute, comprend et adore. « A vous, disait le Seigneur à ses disciples, il a été donné de connaître les mystères du Royaume de Dieu ; mais à ceux-ci non pas. Ils ont des yeux, et ils ne voient point. Ils ont des oreilles et n'entendent pas. »

Et voilà pourquoi, en présence de tout fait miraculeux, de

tout acte direct de la puissance divine, il est nécessaire d'ouvrir le regard et d'avoir l'oreille attentive, c'est-à-dire d'en examiner et d'en méditer pieusement toutes les circonstances, afin d'en mettre à profit l'enseignement, après en avoir saisi le sens véritable.

Vous souvenez-vous, dans la Genèse, de ce bel épisode biblique où il est raconté comment Éliézer, s'en étant allé en Mésopotamie, vers la cité de Nachor, chercher une épouse pour le jeune Isaac, il s'arrêta au bord du puits qui est à l'entrée de la ville. Puis il tourna son cœur vers Dieu et prononça ces paroles :

« — Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, venez aujourd'hui à mon aide, je vous en conjure, et que mon maître Abraham trouve grâce devant vous. Me voici près de ce puits, et les filles de la ville vont sortir pour venir y puiser de l'eau. Faites, ô mon Dieu, faites que celle à qui je dirai : « Inclinez votre « urne pour que je boive » et qui me répondra : « Non-seulement « je veux que vous buviez, mais je veux encore donner à boire à « vos chameaux »; que celle-là soit celle que vous avez préparée à votre serviteur Isaac : et par ce signe je comprendrai que mon maître Abraham a trouvé grâce devant vous. »

« Il n'avait pas fini de parler et voilà que, portant sur son épaule un vase à puiser de l'eau, paraît Rebecca... Elle descend, remplit son vase et va s'en retourner, quand Éliézer se présentant :

« — Voudriez-vous, lui dit-il, me donner un peu de votre eau, car j'ai soif ?

« — Buvez, seigneur.

« Et la jeune fille, s'empressant d'abaisser l'urne qui était sur son épaule, la penche sur son bras pour lui présenter à boire.

« Et quand il eut fini :

« — Je veux encore, ajouta-t-elle, puiser de l'eau pour vos chameaux, afin que tous puissent boire jusqu'au dernier...

« Éliézer l'avait contemplée en silence, attentif à l'arrêt que rendait le Seigneur. Cependant il tirait de ses sacs des boucles d'or et des bracelets d'un grand poids.

« Et quand les chameaux eurent bu.

« — De qui donc êtes-vous la fille ?...

« — Je suis la fille de Bathuel, fils de Melcha : mon grand-père est Nachor... »

« Éliézer se prosterna, adora le Très-Haut et s'écria:

« — Béni soit le Seigneur, Dieu de mon maître Abraham, qui l'a comblé de sa grâce et de sa vérité, et qui m'a conduit tout droit à la maison de son frère. »

A cette concordance parfaite entre la prière de son cœur et le signe demandé qui s'accomplissait à la lettre, Éliézer avait reconnu la très-claire réponse du Seigneur Dieu, et la faveur dont jouissait son maître Abraham.

Ainsi faisons-nous, nous aussi, car le Dieu de ce temps reculé est le même Dieu qu'aujourd'hui. Il se nomme l'Éternel et, maintenant comme alors, il répond de même manière au cœur droit de ceux qui l'implorent.

Reprenons notre récit.

XV

Invoquée dans les circonstances que nous venons de raconter, Notre-Dame de Lourdes avait accordé une grâce complète. Mme Guerrier était totalement guérie.

Elle avait prié pour demander. Elle pria pour remercier.

Puis elle se leva, calme, sereine, sans la moindre surexcitation physique ou morale, mais toute rayonnante encore du contact divin. Et, se tournant vers son mari, elle lui dit:

« — Mon ami, donne-moi ton bras... Descendons! »

M. Guerrier ne pouvait croire un tel prodige. Tout ce qui se passait sous son regard lui paraissait impossible. Il lui semblait faire un céleste rêve. Et son inexprimable joie était traversée par la terreur de voir tout à coup s'évanouir ce beau songe. « Elle va tomber, » pensait-il.

Et, dans son trouble, il voulut faire avancer les porteurs.

« — Non pas! non pas! lui dit l'abbé Martignon, le rappelant au sentiment de la réalité, réalité miraculeuse et divine. Laissez-la marcher. »

Et alors, encore tout tremblant, M. Guerrier lui offrit son bras.

Elle le prit; et, sans rien dire, le pressa un instant sur sa poitrine. Cette muette étreinte exprimait mieux que toute parole le souvenir des peines passées et l'immensité du bonheur présent, bonheur de l'épouse, bonheur de la mère, bonheur des enfants et de toute la famille à qui elle pensait en ce moment. De ce cœur, de ces deux cœurs qui n'en faisaient qu'un, montait vers Dieu et vers la Vierge Très-Sainte un incommensurable élan de reconnaissance.

D'un pas plus assuré que celui de son mari, Mme Guerrier franchit les deux marches de la chapelle et traversa le bas de la nef. Les pèlerins de Marseille remplissaient l'église, célébrant par leurs chants la toute-puissance de Notre-Dame de Lourdes, sans se douter que tout à côté d'eux, dans une chapelle latérale, au milieu du silence d'une messe basse, cette puissance venait d'éclater.

En sortant de la basilique, la paralytique guérie descend avec la plus grande aisance les vingt-cinq degrés du grand escalier de pierre, au bas duquel stationnait la calèche.

Le cocher, dans sa stupeur, regardait ce spectacle et demeurait immobile. Sur un signe de M. Guerrier, il approcha la voiture et ouvrit la portière.

« — Non, dit Mme Guerrier, je veux aller à la grotte.

— Oui, sans doute, répond le mari : nous allons faire le chemin en voiture.

— Point du tout. Je veux m'y rendre à pied, à ton bras. »

L'abbé Martignon se penche à l'oreille de M. Guerrier ; et, de cette voix éteinte qui n'est qu'un souffle, il lui fait entendre la parole de la foi :

« — Elle est guérie. Laissez-la faire. »

On la laisse faire. Et tous ensemble descendent à la Grotte, en suivant les lacets Peyramale.

A la basilique, devant l'autel, elle avait fait sa première action de grâces.

A la grotte, devant la statue de Marie, elle fait la seconde.

Sans aide, sans appui, sans aucun secours étranger, elle met les deux genoux en terre et se prosterne. Puis elle se relève, va boire un verre d'eau à la source miraculeuse, et se dirige ensuite vers la piscine où l'on plonge les malades. Elle voulut s'y plonger guérie. Et tout son être y puisa une force nouvelle et comme une agilité plus vive dans le jeu des articulations.

Elle tint à parcourir à pied le chemin qui conduit à la ville. Devant eux, marchant au pas, la calèche les précédait.

A mi-route environ, l'abbé Martignon demanda grâce, non pour elle, mais pour lui.

« — Madame, dit-il, je vous en prie, n'allez pas si vite... Vous êtes guérie, vous, ajouta-t-il en souriant ; mais moi, je ne le suis point : et je vous avoue que je n'en puis plus. Par charité pour moi, montons en voiture.

— Volontiers, » répondit-elle.

Et d'un pied léger elle gravit sans effort le marchepied.

La calèche traverse Lourdes; mais, arrivée un peu au-dessous de l'ancienne église, elle quitte tout à coup la route ordinaire et tourne par la rue de Langelle. Le cocher se trompait-il donc de chemin ?

Il suivait le bon chemin, au contraire, et obéissait à l'ordre de Mme Guerrier. Il s'arrêta à l'endroit qu'on lui avait indiqué.

Mme Guerrier descendit avec son mari et l'ancien curé d'Alger; et, passant par un grossier et rapide escalier de bois, elle pénétra dans la crypte d'une église inachevée.

Là se trouvait un tombeau, encore sans inscription. Elle trempa ses doigts dans un bénitier, et, avec une branche de laurier qui y était déposée, elle jeta sur cette tombe quelques gouttes de l'eau sacrée.

Puis elle s'agenouilla et pria au-dessus des restes du serviteur de Marie : le curé Peyramale.

Et ce fut là sa troisième action de grâces.

Pendant la semaine qui avait suivi la mort de Mgr Peyramale, aucun pèlerinage n'était apparu dans la ville en deuil. C'est en ce même jour, en ce jour de gloire, que vint prier devant ce tombeau le premier pèlerinage, celui de la catholique Marseille, qui avait fait la veille son entrée à Lourdes, portant en tête de sa procession la bannière de Notre-Dame-de-la-Garde. De sorte que la première couronne lointaine, déposée sur ce sépulcre, porte la date même du miracle que nous venons de raconter : *Les Pèlerins marseillais,* 16 *septembre* 1877 (1).

Accompagnés de leur ami le chanoine Martignon, M. et Mme Guerrier rentrèrent enfin au logis, en cette habitation de M. Lavigne, où la malade était arrivée la veille, en proie, depuis plusieurs années, à une incurable paralysie.

Quel étonnement et quelle joie éprouvèrent leurs hôtes ! Il leur semblait que ce fût une bénédiction pour leur propre maison. Avec quelle émotion ils entendirent, détail par détail, le récit de ce qui venait de se passer !... Et comme ils comprenaient, avec l'intelligence et le cœur, les merveilleuses coïncidences,

(1) Inaugurant leurs processions par un acte de gratitude envers le grand serviteur de Marie, les pèlerinages venus à Lourdes depuis cette époque, tels que Tours, le Rouergue, le Piémont, Villefranche, etc., ont passé par le tombeau du Curé de Lourdes en allant de l'église paroissiale à la grotte, et, conformément aux prescriptions canoniques, ils y ont récité les prières de l'Eglise.

qui donnaient à ce miraculeux événement sa particulière physionomie !

— Madame, dit M. Lavigne après avoir tout écouté, savez-vous où vous êtes et en quel lieu précis la Providence vous a conduite, afin que, étant partie tout à l'heure de cette maison, entièrement paralytique, vous y rentriez maintenant entièrement guérie ?

— Je ne sais, répondit-elle en le regardant d'un air étonné.

— Vous êtes dans la maison qui était le presbytère de Lourdes, à l'époque des apparitions. Et vous habitez la salle où M. le curé Peyramale interrogea pour la première fois Bernadette, et où il reçut de sa bouche les ordres de la sainte Vierge.

A cette suprême coïncidence, à cette dernière lumière sur l'action de la Providence et sur son intention en ces événements, il y eut comme un frémissement dans ce petit groupe. La clarté devenait si vive qu'elle semblait un rayonnement.

Tous gardèrent le silence et chacun demeura pensif.

(La fin au prochain numéro).

HENRI LASSERRE.

VICTOR-EMMANUEL

Le sang et l'or de la France n'ont que trop contribué à former l'unité italienne dont Victor-Emmanuel a profité pour prendre le titre de *roi d'Italie*. En 1870, le roi d'Italie et le peuple italien nous ont témoigné leur reconnaissance en nous laissant seuls exposés aux coups de la Prusse. Tout ce que l'on peut dire en faveur de Victor-Emmanuel, dans ses rapports avec la France, c'est qu'il n'a pas porté les armes contre nous et qu'il eût répugné à nous faire la guerre.

Comment se fait-il donc qu'on affecte aujourd'hui de considérer sa mort comme un deuil national pour la France, que la Chambre des députés a décidé de ne pas siéger le jeudi 17 janvier, jour des funérailles à Rome, en signe de deuil et afin de pouvoir assister au service funèbre qui sera célébré à la Madeleine, à Paris, le même jour?

Un seul mot peut expliquer cette énigme : Victor-Emmanuel a été un roi révolutionnaire, il a dépouillé le Pape de ses États, il a été dans ses actes, — quelles qu'aient été ses intentions et ses luttes intérieures — un ennemi de l'Église. Ces titres font oublier qu'il a été ingrat envers la France et qu'il était l'allié de la Prusse.

Nous ne voulons pas davantage insister sur ce point. Aujourd'hui, pour répondre à la légitime, nous pouvons dire à la charitable curiosité de nos lecteurs, nous nous contenterons à peu près de leur faire connaître les renseignements qui paraissent les plus sûrs sur la mort de ce *malheureux* roi.

Une correspondance adressée à l'*Union*, en date du 10 janvier, donne ces détails :

Une sorte de frayeur indéfinissable courbe toutes les têtes, aussi bien des impies que des hommes chez lesquels tout sentiment de religion n'est pas encoro éteint. Tous sentent, sans s'en rendre bien compte peut-être, et sans oser se l'avouer à eux-même, que Dieu vient de frapper un grand coup et que la main de sa justice s'est appesantie sur le Quirinal et sur ses hôtes d'un jour. Le roi Victor-Emmanuel s'est confessé à son chapelain, le chanoine Anzino, qui avait été préalablement muni de tous les pouvoirs spirituels nécessaires par S. E. le cardinal vicaire, et a reçu le Saint-Viatique avec beaucoup de piété. Le récit de cette imposante cérémonie mérite d'être connu, car elle a été un vrai triomphe pour Dieu, son Église et le Pape.

Dès le matin, les médecins avaient donné l'alarme en annonçant que toute espérance était désormais superflue. A onze heures, les ministres et les hauts fonctionnaires de la cour, après une courte discussion, décidèrent de parler au roi pour lui demander s'il consentait à recevoir les sacrements. Ce fut le docteur Bruno, médecin de Sa Majesté, le même qui avait été chargé d'une semblable mission en 1869, qui fit au roi cette importante et difficile demande. Victor-Emmanuel regarda fixement son médecin et lui dit : « Je suis donc bien mal ? » Le médecin chercha comme il put à le rassurer, en affirmant qu'il ne s'agissait après tout que d'une précaution ; mais le roi, qui comprit qu'il n'y avait plus d'illusions à se faire sur la gravité de son état, dit alors

après un instant de silence : « Eh bien, qu'on me porte le Saint-Viatique, je suis prêt. » Il y eut un moment de délibération dans les antichambres, pour savoir si on porterait au roi le Saint-Viatique en grande pompe dans les rues; mais le ministre Depretis s'y opposa. Le chanoine Anzino courut en toute hâte à l'église voisine de la paroisse des Saints-Vincent-et-Anastase, près la fontaine de Trevi, et après avoir remis au curé une déclaration formelle constatant que le roi s'était confessé, il prit le Saint-Viatique et le porta au Quirinal, accompagné seulement par deux clercs portant un cierge à la main.

Pendant ce temps les valets du palais couraient chercher des torches chez l'épicier voisin et les remettaient aux personnages de la cour, et le Saint-Viatique put faire ainsi son entrée solennelle dans l'appartement du roi, au milieu de douze torches. Mais laissons parler ici les journaux libéraux eux-mêmes. « Quand le prêtre, dit la *Libertà,* revêtu du surplis « et de l'étole et le ciboire en main, entra dans la chambre, ce « fut un moment solennel. Suivant une tradition de la Maison « de Savoie, le Viatique fut administré en présence de tous les « ministres et de tous les membres de la maison militaire et de « la maison civile de Sa Majesté. Le prince Humbert et la prin- « cesse Marguerite suivaient le Saint-Viatique, un cierge à « la main, et allèrent s'agenouiller au pied du lit, autour duquel « vinrent aussi s'agenouiller les ministres et les hauts digni- « taires de la cour. Tous pleuraient à chaudes larmes. Le roi « seul se montrait calme. La cérémonie terminée, tous les « membres de la maison militaire et civile du roi et tous les « domestiques défilèrent près du lit, comme pour donner un « dernier adieu à leur maître. Le roi les regarda tous très- « attentivement, les saluant de la tête et appelant quelques-uns « par leurs noms. » Il était alors une heure et demie. Une heure plus tard, Victor-Emmanuel se présentait devant le tribunal de Dieu.

Quel triomphe pour l'Église, que cette cérémonie du Saint-Viatique porté solennellement au roi Victor-Emmanuel dans ce palais apostolique du Quirinal ! Quelle plus grande victoire, que celle de voir ces ministres, incrédules pour la plupart, auteurs de tant de projets hostiles à la religion, et ennemis déclarés du Pape et de l'Église, agenouillés, un cierge à la main, autour de ce roi usurpateur mourant, pour faire honneur et rendre hommage à ce Dieu qu'ils osent appeler l'infâme,

qu'ils ont cherché à écraser et qui les écrasait lui-même par un coup de sa puissance vengeresse !

Le roi Victor-Emmanuel, après s'être confessé, a fait, en présence de quelques officiers de sa maison, appelés expressément pour servir de témoins, une déclaration publique par laquelle il condamnait tous les actes de sa vie contraires à la religion et à l'Église, et demandait pardon au Pape.

C'est à cette rétractation qu'il est fait allusion dans le Communiqué suivant, publié simultanément par l'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità* : « Sa Sainteté, aussitôt qu'elle « eut connaissance de la grave maladie du roi Victor-Emmanuel, « envoya au palais du Quirinal un ecclésiastique distingué, « non-seulement pour savoir des nouvelles de sa santé, mais « surtout pour s'occuper du salut de son âme, afin qu'appelé « à comparaître devant Dieu, il fût fait digne de sa miséricorde. « Cet ecclésiastique ne put pas pénétrer jusqu'à l'auguste malade. « *Nous savons toutefois que le roi Victor-Emmanuel, avant* « *de recevoir le Saint-Viatique, a déclaré qu'il condamnait* « *les torts qu'il avait eus envers l'Église et qu'il en demandait* « *pardon au Saint-Père.* » (1)

Il y a plus. Le roi Victor-Emmanuel a eu, deux ou trois heures avant sa mort, un long entretien confidentiel et en tête-à-tête avec son fils Humbert. Que lui a-t-il dit? Nul ne le sait. Les libéraux insinuent qu'il ne peut lui avoir parlé que de l'Italie, de l'unité, de l'indépendance. Mais nous croyons savoir que le roi défunt, se voyant si près de l'éternité, a tenu à son fils un tout autre langage, et que Dieu, l'Église et le Pape sont entrés pour beaucoup dans ces recommandations suprêmes, qui, nous le savons de bonne source, ont fait sur l'héritier de Victor-Emmanuel la plus profonde impression. Fasse le ciel qu'elle soit durable! Voici, du reste, un fait qui confirme mon assertion.

Hier soir, le roi Humbert a envoyé au Vatican son officier d'ordonnance, le major Giannotti, et l'a chargé de remercier le

(1) Voici le texte italien de cette Note : Non appena il Santo Padre potè conoscere la gravità della malattia del Re Vittorio Emanuele, si afrettò subito ad inviare un rispettabile ecclesiastico al Quirinale, non solo per informarsi dello stato della malattia, ma altresi per occuparsi dell'anima dell'infermo, affinchè, chiamato a comparire avanti a Dio, fosse fatto degno della sua misericordia. L'Ecclesistico non venne introdotto ; ma sappiamo d'altronde che il Re ha ricevuto i Santi Sagramenti, dichiarando di domandare perdono al Papa dei torti di cui si era reso responsabile.

Saint-Père de l'intérêt qu'il avait pris à la maladie du roi défunt et de la bonté qu'il avait eue d'envoyer trois fois Mgr le sacriste prendre de ses nouvelles et lui offrir les secours de la religion. Le major Giannotti a été chargé, en outre, de faire savoir au Saint-Père que le roi Humbert « avait reçu les dernières recom-« mandations chrétiennes du roi Victor-Emmanuel mourant en « faveur de l'Église, et qu'il promettait de se montrer fils res-« pectueux et obéissant de son père et *meilleur que lui.* » Ce sont les paroles précises dont s'est servi le Souverain-Pontife en annonçant cette bonne nouvelle aux cardinaux et prélats réunis aujourd'hui, comme à l'ordinaire, autour de sa personne auguste, à l'heure de midi...

Je vous disais hier que le décret prescrivant un deuil général pour la mort du Pape et ordonnant des funérailles solennelles était déjà prêt et signé par le roi Victor-Emmanuel. Je vous disais aussi que les livrées de deuil pour la cour étaient déjà prêtes. Je vous confirme aujourd'hui ces détails, et j'y ajoute les suivants : Les robes et les chapeaux de la princesse, aujourd'hui reine Marguerite, étaient aussi tout prêts. Ils lui serviront pour le deuil de son père. *O admirabilia judicia Dei* !

—

L'Agence Stefani, traduite par l'Agence Havas, ayant dit, contrairement aux assertions de l'*Osservatore romano* et de la *Voce delle Verità,* que « le roi Victor-Emmanuel « n'avait fait aucune déclaration pouvant démentir sa vie « glorieuse de roi italien, » l'*Osservatore romanò* a répliqué par cette courte Note dans son numéro du 11 : « Nonos-« tante la smentita data dall'Agenzia Stefani alla Nota da « noi ieri pubblicata nella prima pagina del nostro giornale, « confermiamo categoricamente tutto cio che in quella « Nota era asserito. — Nonobstant le démenti donné par « l'Agence Stefani à la Note publiée hier par nous dans la « première page de notre journal, nous confirmons catégo-« riquement tout ce qui était avancé dans cette Note. »

—

Nous lisons dans une correspondance adressée à l'*Univers,* le 9 janvier :

Ils le nient, mais il se montre. Il se montre dans toute la

colère de sa justice, unie cependant à la sublimité de sa miséricorde.

La Marmora, qui avait frauduleusement ouvert les portes du palais apostolique est mort; Victor-Emmanuel, qui avait osé abriter sa royauté sacrilége sous les voûtes de ce palais, vient d'y mourir. Voilà la justice.

Mais La Marmora et Victor-Emmanuel ont tous deux eu le temps de se réconcilier avec Dieu et de recevoir les derniers sacrêments. Voilà la miséricorde.

Dans la ville, tout le monde de la révolution est frappé d'une stupeur profonde. En parcourant les rues, on rencontre des hommes au regard hébété. Toutes les boutiques se ferment. Ce n'est pas le deuil que cause une mort quelconque, c'est la frayeur qui vient d'un éclat de la foudre.

Aux yeux de *tous*, — impies, indifférents, usurpateurs, sacriléges, fonctionnaires hauts et bas, — comme aux yeux des catholiques, la figure de Pie IX revêt une splendeur surhumaine et prend des proportions gigantesques.

Ne résiste-t-il pas aux coups du temps? Ne voit-il pas disparaître un à un dans la tombe ceux qui comptaient sur sa mort?

Ce matin Victor-Emmanuel avait voulu se lever: il n'est pas mort dans son lit, mais assis sur un fauteuil.

Un peu avant midi il a reçu le Saint-Viatique, que son aumônier, l'abbé Anzino, était allé chercher à l'église des SS.-Vincent-et-Anastase, non loin du palais.

Puis il a fait appeler son fils Humbert et sa belle-fille la princesse Marguerite, et est resté seul avec eux.

Je lis dans un journal du soir :

« Quelles ont été les paroles adressées aux princes? *Personne ne le sait.* Mais sans doute ces paroles ont été inspirées par le grand amour que le roi Victor-Emmanuel a toujours eu pour l'Italie. »

Mais c'est un juif qui écrit cela. Il ne comprend pas que le mourant avait autre chose à penser et à dire en ce moment suprême; qu'il avait à remplir un grand devoir de conscience, celui de détourner son fils de la voie de la Révolution.

« Sors de ce palais que profane notre présence. Ne te perds pas comme je me suis perdu. Retourne à nos foyers, s'il en est encore temps, et incline-toi devant le Vicaire de Jésus-Christ que nous avons injustement dépouillé et découronné..... A Turin, on te recevra peut-être. A Rome, tu verrais se réaliser le mot

terrible que, dans mon orgueil, j'ai osé prononcer : *Siamo a Roma e ci resteremo!* Ce mot retombe sur ma tête, et j'en meurs. »

Le roi a-t-il dit ces choses ! *Personne ne le sait.* Mais s'il ne les a pas dites, il aurait dû les dire, et très-certainement il les a pensées.

—

Nous lisons encore dans une correspondance adressée au *Monde :*

Il est d'abord bien certain, ainsi que le confirment l'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità,* que Victor-Emmanuel a reçu, le 9, à midi, le Saint-Viatique, qui, de la paroisse voisine des Saints-Vincent-et-Anastase, lui a été porté par son chapelain particulier. Il est également certain que ce chapelain s'était rendu d'abord au Vicariat pour obtenir la dispense nécessaire afin de porter le Saint-Viatique dans le palais du Quirinal, sur lequel pèse, comme on sait, le plus rigoureux interdit. Cela suppose que le roi avait pu être absous précédemment, au nom du Souverain-Pontife, de toutes les censures qu'il aurait encourues.

J'apprends, en effet, que, dès la veille, le Saint-Père, *motu proprio,* et par un acte de charité vraiment admirable, avait envoyé au Quirinal son propre confesseur et sacriste, Mgr Marinelli, évêque de Porphyre *in partibus infidelium,* avec mission de voir le roi Victor-Emmanuel, de s'informer de l'état de sa maladie et de proposer, si le besoin l'exigeait, l'administration des derniers sacrements. Cette mission supposait aussi, comme je l'ai appris, d'ailleurs, d'une façon positive, que le Souverain-Pontife avait donné à Mgr Marinelli les instructions voulues et d'amples pouvoirs pour absoudre le Roi *in articulo mortis et sub conditione,* c'est-dire à la condition que s'il venait à recouvrer la santé, il tiendrait les engagements solennels que lui imposait alors, sous le coup de la maladie, sa conscience de chrétien.

Le fait est que Mgr Marinelli s'est rendu trois fois au Quirinal en déclarant qu'il désirait voir le Roi au nom du Saint-Père ; mais en vain a-t-il insisté et attendu ; il a été chaque fois éconduit, sous prétexte que le Roi était trop souffrant pour parler avec qui que ce fût.

Cependant la maladie faisait de terribles progrès, et ce n'a été que le matin, vers midi, lorsque déjà la respiration était très-pénible et u s symptômes de la mort devenaient plus

frappants, que l'on a permis au chapelain Anzino de s'approcher du chevet du moribond et de le disposer à la hâte à recevoir le Saint-Viatique. Précipitation effroyable que celle qui réduit le ministre de Jésus-Christ à compter les minutes pour réconcilier une âme avec Dieu à l'approche de l'éternité! Y a-t-il eu une réprobation formelle et sérieuse du passé? une humble demande de pardon que le roi mourant aurait fait parvenir au Pape captif? Terribles mais nécessaires questions qui doivent rester, peut-être, sans réponse!

On dit qu'avant de recevoir le Saint-Viatique, le Roi a pu rester quelques instants avec les princes héréditaires, Humbert et Marguerite de Piémont, et leur adresser d'émouvantes paroles. Peut-être les a-t-il exhortés à tenir désormais une autre conduite que la sienne; mais ce n'est qu'un *peut-être!* On dit aussi que, la nuit, le Roi a voulu se lever et que, dans les moments de délire, il s'est écrié à plusieurs reprise: « Allons-« nous en d'ici, je ne veux pas rester à Rome. » Etait-ce une rétractation de cette autre parole si tristement célèbre et qui s'est vérifiée d'une manière si littérale: *A Roma vi siamo e ci resteremo?* C'est encore un *peut-être.* Nous n'avons que le fait d'une absolution hâtive et de l'administration précipitée du Saint-Viatique... et après cela la miséricorde incommensurable de Dieu!

Ce fait, d'ailleurs, prouve une chose capitale: c'est que les ennemis de l'Eglise, quelle que soit leur dignité sociale, ne peuvent rien souhaiter de meilleur que de recevoir, en mourant, les bénédictions de l'Église, ce qui revient pour eux à reconnaître qu'ils ont eu grand tort de la persécuter de leur vivant.

Une correspondance adressée de Rome à l'*Union,* en date du 13 janvier, donne ces derniers renseignements sur la mort du roi d'Italie :

Le communiqué officiel publié par l'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità* et annonçant une rétractation du roi Victor-Rmmanuel à son lit de mort, n'a pas été du goût du ministère italien, qui s'est empressé de nier cette rétractation par une dépêche officielle envoyée à toute la presse italienne et étrangère. En même temps tous les journaux libéraux publiaient des récits plus ou moins fantaisistes sur les derniers moments du défunt, glissant sur cette circonstance si importante ou n'en parlant que pour la

nier et la dénaturer. Mais aussitôt un second communiqué officiel de l'*Osservatore* venait confirmer, malgré tous les démentis intéressés, les affirmations si explicites du premier. Les libéraux ne se sont pas tenus pour vaincus. Ne pouvant plus nier le fait en lui-même, ils ont essayé de lui enlever toute portée en publiant de prétendues paroles que le roi aurait prononcées à son lit de mort et dans lesquelles, par une machiavélique distinction, il n'était fait allusion qu'à la *personne* du Pape. Mais aussitôt l'*Osservatore* a publié un troisième communiqué, qui a mis fin à toute polémique, nos gouvernants ayant donné ordre à la presse à leurs gages de cesser ce débat dans la crainte de voir publier intégralement le document officiel qui est entre les mains du Saint-Père, muni des signatures de témoins appelés par le confesseur pour constater les affirmations du roi mourant et repentant.

—

Voici enfin, comme curiosité, l'acte de décès de Victor-Emmanuel, rédigé par le commandeur Tecchio, président du Sénat, officier de l'état civil de la maison royale, en présence des grands dignitaires de la cour :

Régnant S. M. Humbert Ier, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, roi d'Italie ;

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, ce jour 10 janvier, à six heures du soir, dans la ville de Rome, capitale du royaume d'Italie ;

Nous, Sébastien Tecchio, chevalier, grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare et de la Couronne d'Italie, président du Sénat du royaume, en notre qualité d'officier de l'état civil de la famille royale, assiste de son Exc. M. Agostino Depretis, chevalier grand'croix des Saints-Maurice-et-Lazare et de la Couronne d'Italie, président du conseil des ministres et ministre secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, député au Parlement national, en sa qualité de notaire de la Couronne, et accompagné de M. le commandeur Marco Tabarrini, sénateur et secrétaire du Sénat du royaume, nous nous sommes rendu au palais du Quirinal, et dans la chambre à coucher au rez-de-chaussée de l'appartement particulier de S. M. le roi Victor-Emmanuel II, dans le but mentionné par les articles 369 et 390 du Code civil en vigueur :

Ont comparu par devant nous, conformément à l'article 386 du Code civil en vigueur, M. le commandeur Lorenzo Bruno, fils de feu Giovanni Battista, sénateur du royaume ; l'honorable

M. le commandeur Guido Baccelli, fils de feu Antonio, député au Parlement national, professeurs, le premier, de clinique chirurgicale à l'Université royale de Turin; le second, de clinique médicale à l'Université de Rome, et M. le chevalier docteur Carlo Saglione, fils du feu Angelo, médecin de S. M. le roi Victor-Emmanuel, l'un âgé de 57 ans, l'autre de 47 ans et le troisième de 41 ans, domiciliés, le premier à Turin et les deux autres à Rome, en notre présence et en celle de LL. EE. le comte Francesco Arese, fils de feu Marco, chevalier de l'ordre suprême de la Très-Sainte Annonciade, sénateur du royaume, âgé de 72 ans, et l'honorable député au Parlement national, Francesco Crispi, fils de feu Tommasso, chevalier grand-cordon de la Couronne d'Iialie, ministre des affaires intérieures, âgé de 58 ans, interrogés et requis, ont déclaré qu'à deux heures et demie de l'après-midi du 9 de ce mois, dans cette ville de Rome et dans la chambre susdite, est mort S. M. Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, qui était né le 14 mars 1820, à *Florence,* de LL. MM. le roi Charles-Albert et de Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, grande-duchesse de Toscane, et était veuf de S. M. la défunte reine Marie-Adélaïde, archiduchesse d'Autriche.

Ainsi constatée la mort de Sa Majesté le roi Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, âgé de cinquante-sept ans, neuf mois, et vingt-six jours, avons rédigé le présent acte d'état civil, écrit sur deux registres originaux, qui seront conservés, l'un dans les archives du Sénat du royaume, et l'autre dans les archives générales de l'État, aux termes de l'article 38 du Statut fondamental du royaume, et de l'article 370 du Code civil.

Lecture de cet acte ayant été faite devant toutes les personnes présentes sus-mentionnées, qui l'ont signé avec moi en double registre original. (*Suivent les signatures.*)

La *Gazetta d'Italia* prouve, documents en main, que le roi Victor-Emmanuel est né à Turin, et non à Florence, et que par conséquent l'acte de décès contient une grave erreur. N'en est-ce pas une plus grande encore que de nommer Victor-Emmanuel *roi d'Italie ?*

LE THÉATRE DE NOS PÈRES

La poésie dramatique étant la satisfaction légitime donnée au besoin qu'éprouve l'homme de mettre en action ce qui fait l'objet

de sa croyance, il n'y a personne qui ne se soit demandé à quelle époque ce besoin intellectuel se manifesta dans notre pays, comment il y fut répandu, par quels caractères se distinguèrent les premières compositions. C'est pour satisfaire à cette louable curiosité que nous publions cette étude. Nous voulons faire passer sous les yeux du lecteur quelques-uns de nos plus vieux drames, en déterminer ensuite la physionomie exacte, tirer enfin de cet examen quelques conclusions. Puissions-nous ainsi faire connaître, et partant aimer, ces drames primitifs à la représentation desquels battirent jadis tant de cœurs et coulèrent tant de larmes ! C'est là notre vœu le plus ardent.

Or, si nous lisons avec soin les premières productions dramatiques, celles des Xe, XIe et XIIe siècles — c'est à cette époque que remontent nos plus anciennes, — en négligeant les nuances pour ne nous attacher qu'aux traits les plus saillants, nous pouvons sans difficulté les ramener toutes à trois types principaux :

Le drame liturgique,

Le drame semi-liturgique,

Le mystère ;

Le second se distinguant des deux autres en ce qu'il n'a plus la parfaite simplicité du premier sans posséder encore la liberté d'allure du second. Ces trois formes, nous devons les examiner successivement. Aussi choisirons-nous dans chacune des catégories un drame spécial ; nous essaierons d'en préciser la nature, et par une généralisation bien permise nous transporterons à l'espèce les caractères distinctifs que nous aurons constatés sans l'individu.

I

Drame de l'Étoile.

De ces trois drames choisis à dessein, le premier, — et nous avons plaisir à le faire connaître dans l'octave de l'Épiphanie — c'est le drame de l'*Étoile* ou l'*Adoration des Mages*. En voici le sujet : des rois de l'Orient, avertis par une étoile miraculeuse de la naissance du Christ, viennent à Bethléem adorer le Sauveur du monde. Quoique le récit de l'évangéliste saint Mathieu soit bien connu de tous, nous croyons cependant devoir le placer sous les yeux, moins pour rappeler les circonstances mêmes du fait que pour remettre en mémoire les expressions dont s'est servi l'auteur. De la comparaison que l'esprit sera

naturellement amené à faire entre ce texte et celui de notre drame, nous pourrons plus tard tirer quelques conclusions. Voici donc la narration de saint Mathieu :

Cum natus esset Jeus in Bethleem Juda, ecce Magi ab Oriente venerunt Jerosolymam dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum ? Vidimus enim stellam ejus in Oriente et venimus adorare eum.

... Et ecce Stella quam viderant in Oriente antecedebat eos usque dum veniens staret supra ubi erat puer. Videntes autem stellam gavisi sunt gaudio magno valde. Et intrantes domum invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et procidentes adoraverunt eum, et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, aurum, thus et myrrham. Et responso accepto in somno ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam (1).

C'est en ces termes que l'Évangéliste nous raconte ce grand pèlerinage des rois Mages, venant, guidés par leur foi, offrir à l'Enfant-Dieu le tribut de leur adoration. Le sujet a certainement en soi quelque chose de dramatique ; qu'a fait le moyen-âge pour rendre plus dramatique dans la forme ce qui l'était déjà dans le fond ?

Le jour de Épiphanie, lorsque Tierce vient d'être chantée, *tercia cantata*, (nous apprend la didascalie (2), trois clercs désignés à l'avance et portant les insignes de la royauté, *more regum induti,* se rendent de trois points différents de l'église devant l'autel ; ils sont suivis de quelques serviteurs, moins richement vêtus, *induti tunicis et amictis*, et chargés de nombreux présents.

La vue d'une étoile qui brille d'un éclat inusité les a frappés d'étonnement en leur rappelant d'antiques prophéties :

Stella fulgore nimio rutilat,
— Quæ regem regum natum demonstrat,
— Quem venturum olim prophetiæ signaverant.

et remplis d'une sainte allégresse ils s'écrient :

Eamus ergo et inquiramus eum offerentes ei munera, aurum, thus et myrrham.

Aussitôt commence la procession ordinaire, pendant laquelle sont chantées des hymnes et des antiennes en rapport avec la fête que célèbre l'Église ; après être entrée dans la nef, elle s'arrête, *processione in navi Ecclesiæ constituta*, *stationem*

(1) Saint Mathieu. Caput. II, 1-13
(2) Livret qui doit guider dans l'exécution du ramo.

faciant. Pendant ce temps brille devant la croix, en forme de diadème, l'étoile qui a guidé les Mages ; ceux-ci ne la quittent pas des yeux, *stellam ostendentes cum baculis,* et se dirigent vers la statue de la Vierge placée à cette intention sur l'autel :

Ecce stella in Oriente prævisa iterum præcedit nos lucida. Hæc stella natum demonstrat, de quo Balaam cecinerat dicens : Oritur stella ex Jacob, et exsurget homo de Israel et confringet omnes duces alienigenarum et erit omnis terra possessio ejus.

Et deux prêtres, revêtus de dalmatiques, debout aux deux côtés de l'autel, se demandent tout étonnés quels sont ces hommes :

Qui sunt hi, qui, stella duce, nos adeuntes inaudita ferunt?

Les mages de leur répondre :

Nos sumus, quos cernitis reges Tharsis et Arabum et Saba, dona ferentes Christo, regi nato, Domino quem, Stella ducente, adorare venimus.

Aussi leur joie est-elle grande quand les deux prêtres, ouvrant le rideau qui cache l'autel, *aperientes cortinam*, leur déclarent qu'ils ont atteint le but de leur pèlerinage :

Ecce Puer adest quem quæritis. Jam properate adorare quia ipse est redemptio mundi.

Ils tombent à genoux, *procidentes ad terram,* adorent l'Enfant :

Salve princeps sæculorum !

lui offrent tour à tour leurs présents :

Suscipe rex aurum !
Tolle thus ; tu vere Deus !
Myrrham signum sepulturæ !

Et le drame, à vrai dire, est terminé. Les Mages continuent bien leur adoration ; mais peu à peu (Voyez comme le récit évangélique est scrupuleusement suivi), le sommeil les gagne, *quasi somno sopitis,* et ils s'endorment. Alors apparaît un enfant, qui tient la place de l'ange : il leur déclare que leur mission est remplie, et qu'il ne leur reste maintenant qu'à regagner leur patrie par un autre chemin :

Impleta sunt omnia que prophetice dicta sunt ; ite ob viam remeantes aliam, ne delatores tanti regis puniendi eritis.

C'est ce que les Mages s'empressent de faire ; ils s'éloignent donc de l'autel pendant que la procession que nous avons laissée

dans la nef, rentre dans le chœur en chantant quelques répons.

Tel est, dans sa forme la plus ancienne, l'un des drames liturgiques les plus populaires au moyen-âge. Nous espérons l'avoir fait suffisamment connaître pour que nous puissions maintenant, en le prenant pour base de notre démonstration, distinguer le *drame liturgique* par ses caractères principaux.

Comme on l'a remarqué, le drame liturgique est avant tout profondément inspiré de l'esprit de l'Église: inspiré quant au fond puisque c'est, à peu de chose près, le récit même de l'Évangéliste, dans sa primitive simplicité; — inspiré quant à la forme, puisque il ne se compose guère que de paroles scrupuleusement empruntées à l'Écriture sainte ou à la Liturgie officielle. Complément naturel de la cérémonie religieuse, il a nécessairement dans son exécution quelques-uns des caractères du culte lui-même. Aussi le célébrera-t-on non pas dans le premier endroit venu, mais dans l'église et plus particulièrement dans la nef et dans le chœur qui fut son berceau. L'heure ne sera pas plus indifférente: *hora tertia cantata ;* c'est après tierce que le drame de l'Étoile doit avoir lieu; intimement lié à l'office qui vient d'être célébré ou qui va l'être, il ne peut arbitrairement en être séparé. C'est un second caractère: l'heure est rigoureusement canonique. Enfin, par une conséquence bien naturelle, pour remplir des rôles aussi élevés, pour jouer un drame aussi liturgique, tous ne peuvent pas être choisis: ce sont des prêtres, ce sont des clercs qui paraissent les acteurs désignés. Troisième trait caractéristique.

Résumons donc ces quelques traits et formulons en une phrase toute notre pensée :

Le drame liturgique est une composition dramatique, profondément liturgique dans tous ses éléments, et représentée dans l'église devant une assemblée de fidèles, par des acteurs entièrement ecclésiastiques.

(La suite au prochain numéro). E. C., *professeur.*

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

16 janvier.

Ils ont juré de pousser le 5 pour cent jusqu'à 110, et du train dont ils y vont, ils y arriveront, peut-être aujourd'hui même où nous écrivons cette petite revue. Les nouvelles d'Orient sont présentées comme bonnes, quoiqu'il n'y ait encore rien de résolu, et,

à l'intérieur, la stagnation même des affaires favorise l'essor de la rente.

Nous prenons un dernier renseignement ; la Bourse d'aujourd'hui s'est terminée ainsi pour le 3, le 4 1/2 et le 5, savoir, pour le premier de ces fonds à 73,30, pour le second, à 103,55, et pour le troisième, à 109,15.

On avait compté sur une plus forte hausse.

On connaît à peu près exactement à cette heure le résultat de la récolte du froment pour 1877 ; la récolte a été au-dessous d'une bonne moyenne ordinaire, qui est de 90 à 92 millions d'hectolitres, tandis qu'on l'a vu monter dans des années exceptionnellement bonnes, à 130 millions d'hectolitres ; elle n'a guère été que de 70 millions d'hectolitres, d'après les calculs les moins pessimistes. Or l'emploi d'une récolte de froment se décompose ainsi : 15 millions d'hectolitres pour les ensemencements, 72 millions pour l'alimentation humaine, 8 millions pour la nourriture des animaux et les besoins de l'industrie; en tout 95 millions. C'est donc un déficit de 25 millions d'hectolitres; c'est, pour qu'il n'y ait pas disette, une importation d'environ 20 millions qu'il nous faut, les 5 autres millions se retrouvant par les économies qui se font sur le pain pour les hommes et sur le blé livré aux animaux et à l'industrie, dans les années où le déficit est aussi considérable.

Au moins y a-t-il eu une compensation dans l'abondance des fourrages, qui a été extraordinaire, dans la récolte de la betterave, qui a été bonne et qui a donné une grande activité aux fabriques de sucre, et dans la récolte vinicole, qui a été supérieure de 6 à 7 millions d'hectolitres à celle de 1876.

Actuellement la situation de la récolte en terre est satisfaisante. Dans l'Est, les blés sont très-avancés ; presque partout ils viennent bien. Mais on n'aurait pas été fâché d'avoir des froids un peu plus vifs et plus prolongés, surtout après une abondante chute de neige. Sous ce rapport, le Midi a été plus favorisé que le Nord ; mais voici que l'hiver semble encore une fois s'éloigner, et l'on peut présumer que la saison va rester assez douce et humide.

L'Exposision universelle va-t-elle enfin ouvrir cette ère de prospérité que nous attendons avec une soif de Tantale ? Jusqu'à présent on ne voit rien venir. Le régime du 16 mai a disparu le 13 décembre ; depuis un mois, nous sommes dans la même situation. La confiance ne renaît pas. Nous croyons bien que le gouvernement y est pour quelque chose, car on ne peut guère reprendre confiance en l'avenir quand on voit abandonner les unes après les autres toutes les garanties de l'ordre ; mais nous ne commettrons pas à l'égard du 13 décembre l'injustice dont les vainqueurs de ce jour se sont rendus coupables à l'égard du 16 mai : c'est partout que le commerce et l'industrie souffrent, parce que la guerre existe en Orient et que nulle part n'est fermement établi l'ordre moral.

Nous ne comptons donc pas beaucoup sur l'Exposition, s'il n'y a que cela pour ranimer les affaires.

—

Sans doute notre ministre des travaux publics, M. de Freycinet, ne compte pas plus que nous sur les avantages de l'Exposition, puisqu'il vient de faire connaître un programme de travaux avec lesquels cette grande fête industrielle n'a rien à faire. Il s'agirait d'établir 16,000 kilomètres de chemins de fer et 6,000 kilomètres de canaux ; le tout coûterait la bagatelle de 5 milliards, qu'on répartirait en dix annuités, ce qui ferait cinq cents millions par an. Ce serait l'emprunt qui fournirait les ressources nécessaires.

Nous aimerions mieux 5 milliards de confiance que 5 milliards d'emprunt, et nous estimons, comme nous l'avons déjà dit, que cela produirait beaucoup plus sans grever le trésor et sans nous faire entrer dans cette voie socialiste où c'est l'État qui fait tout, rien ne restant plus à faire à l'initiative privée. Il y a quelque chose à faire, et nous ne blâmerons pas M. de Freycinet de sa hardiesse ; mais il ne faut pas que la hardiesse aille jusqu'à l'imprudence, et il faudrait prendre garde d'ouvrir la porte aux excès de l'agiotage, sous prétexte d'ouvrir une ère de travail et de prospérité. A. F

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

6. **Les premiers convertis au christianisme,** par l'abbé A. Laurent, docteur en théologie ; in-8° de 334 pages ; Lyon et Paris, 1878, chez Vitte et Lutrin et chez Bloud et Barral ; — prix ; 3 fr. 50, 4 fr. *franco* par la poste.

Les progrès de l'érudition et les découvertes qui se font chaque jour dans les Catacombes de Rome, jettent des lumières de plus en plus vives sur les premiers temps du christianisme, sur ses doctrines et sur les premiers personnages qui les ont adoptés. L'histoire de l'Eglise primitive se complète ainsi chaque jour, présentant un intérêt de plus en plus vif, confirmant les vérités transmises par la tradition, et montrant que, dès les premiers temps, l'Evangile avait pénétré, non-seulement jusqu'aux extrémités de la terre, mais, ce qui était plus difficile, jusque dans le palais des Césars et dans l'entourage même des empereurs. Il y a maintenant une série considérable de travaux récents qui se rapportent aux premiers siècles, et qui sont venus heureusement compléter ceux des grands érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui n'avaient pas à leur disposition d'aussi nombreux matériaux, mais qui en avaient déjà fait un si magnifique usage. Aux Tillemont, aux Muratori, aux Baronius, ont succédé les Rossi, les Gerbet, les Guéranger, les Faillon, les Pitra, les Freppel, les Gaume, les Moroni, etc. ; il y a toute une armée de savants investigateurs et d'éloquents écrivains qui font revivre la primitive Eglise, et l'on sait que ce n'est pas la curiosité seule qui trouve son compte à ces travaux : de nombreuses conversions les ont déjà suivis, parce qu'ils ont démontré que la foi de l'Eglise catholique romaine n'a pas varié et que c'est elle seule qui est la foi des Apôtres. — M. l'abbé Laurent, nous n'hésitons pas à le dire, vient prendre une belle place dans cette phalange de savants qui rendent tant de services à l'Eglise : c'est plutôt une place de vulgarisateur que d'inventeur, sans doute, mais, en coordonnant les découvertes déjà faites, en les contrôlant les unes par les autres et en montrant jusqu'où

l'érudition a été poussée de nos jours, il atteint ce double but de mettre les lecteurs au courant de ces découvertes et de susciter de nouvelles études. Tout le livre nous paraît écrit avec une érudition de bon aloi, avec un très-sage esprit de critique, et il y a des points difficiles qui sont éclaircis avec une remarquable sagacité. — Dix chapitres partagent tout l'ouvrage; en en donnant les titres, nous en montrerons l'intérêt : 1. L'apologétique contemporaine; 2. les disciples du Christ; 3. le christianisme d'après les païens; 4. les premiers chrétiens d'Orient; 5. les chrétiens de Rome; 6. les conversions à la cour de Néron; 7. le chistianisme de Sénèque et de Philon; 8. les chrétiens de la famille de Domitien; 9. personnages réputés chrétiens : 10. les premières Eglises de France. — Le livre de M. l'abbé Laurent est un de ceux qui font honneur à la science du clergé; il est un engagement pris par l'auteur de continuer la route laborieuse et si utile dans laquelle il s'est engagé.

—

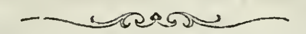
7. **Bibliothèque théologique du XIXe siècle.** — *La dogmatique* du Dr M.-J. Scheeben, traduite par M. l'abbé P. Belet, 1er volume, in-8° de 728 pages; Paris, 1877, chez Victor Palmé; — prix : 7 fr. 50 centimes.

Le premier volume de la Dogmatique du Dr Scheeben, professeur au séminaire archiépiscopal de Cologne, est le troisième volume de la *Bibliothèque théologique* que publie la Société générale de librairie catholique. Il continue très-heureusement cette grande Bibliothèque qui contribuera si bien chez nous à vivifier et à renouveler les études théologiques en ouvrant au clergé des sources jusqu'à présent inaccessibles au plus grand nombre. La théologie ne change pas par son fond substantiel, comme le dit fort bien l'auteur, mais elle a différentes tâches à remplir selon la diversité des époques, soit au point de vue de l'objet, soit sous le rapport de la forme. Il résulte des enseignements du Souverain-Pontife et des travaux accomplis ou préparés par le concile du Vatican que la théologie contemporaine doit surtout viser à neutraliser les effets du naturalisme et du libéralisme. Pour remplir ce but, elle doit s'efforcer : 1° de faire nettement ressortir, en face du rationalisme, le caractère surnaturel de la connaissance théologique; 2° de mettre en lumière, en face du naturalisme, la substance et l'enchaînement des vérités surnaturelles du christianisme, dans toute leur grandeur et leur magnificence; 3° de démontrer contre le libéralisme la légitimité et la valeur de l'influence de l'ordre surnaturel sur toute la vie intérieure et extérieure de l'homme. C'est ce que fait le Dr Scheeben dans l'ouvrage dont nous avons le premier volume sous les yeux. Ce volume traite particulièrement de la connaissance théologique. Il se divise en deux parties : les principes objectifs de la connaissance théologique; la connaissance théologique considérée en elle-même. Nous n'avons pas besoin de dire que ces questions sont magistralement traitées. La réputation du Dr Scheeben n'est plus à faire; nous devons remercier M. l'abbé Belet de le faire connaître en France. — Après la dogmatique générale, dont nous venons d'esquisser le plan, viendra la dogmatique spéciale, qui s'occupe de Dieu, de la Création, de la Rédemption, de l'Eglise, des fins dernières, et c'est ainsi que dans le magnifique plan que s'est tracé l'auteur, la théologie atteint son terme dans la consommation finale de toutes choses, retournant à Dieu comme à son but suprême, après être sortie de lui comme son premier principe et le commencement de toutes choses.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *La question d'Orient:* succès de la Russie; discours de la reine d'Angleterre; perspectives pour l'Europe. — II. *Rome et l'Italie:* funérailles de Victor-Emmanuel; serment et discours du roi Humbert; protestation du Saint-Siége. — III. *Affaires de France:* interpellation de M. de Gavardie au Sénat; protestation de la droite de la Chambre des députés contre les invalidations. — IV. *Faits divers:* utilité de la confession; conversions; la franc-maçonnerie et l'assassinat de Louis XVI.

24 janvier 1878.

I

La question d'Orient.

Débandade complète en Orient: les Russes se sont emparés de Philippopoli, ils ont occupé sans coup férir Andrinople, abandonné par les Turcs; on s'attend à les voir occuper Gallipoli, ce qui empêcherait tout secours européen d'arriver à Constantinople, et il devient probable qu'ils entendent dicter la paix dans la capitale même de l'empire Ottoman. Cependant on avait parlé d'armistice, et des plénipotentiaires turcs sont allés trouver le grand-duc Nicolas à Kasanlyk, au sud des Balkans. Ces plénipotentiaires ont reçu ordre, dit-on, d'accorder à la Russie tout ce qu'elle demandera, parce que la résistance ne paraît plus possible. Mais la Russie ne se presse pas de répondre. Aux propositions que fait la Turquie, elle répond que ce n'est pas assez. On la prie de dire ce qu'elle exige, et elle ne répond pas. Évidemment tout cela est calculé pour obtenir de plus grands avantages et pour se donner le temps d'arriver à Constantinople, tout en ayant l'air de désirer la paix.

Que fait donc l'Angleterre, dont les intérêts paraissent sérieusement menacés? Le parlement anglais s'est réuni le 17 janvier, et le discours suivant a été lu au nom de la Reine:

Milords et Messieurs,

J'ai jugé à propos de vous convoquer avant l'époque habituelle de votre réunion afin de vous faire connaître les efforts que j'ai faits pour mettre un terme à la guerre qui ravage en ce moment la partie orientale de l'Europe et l'Arménie, et d'obtenir l'avis et l'assistance de mon Parlement dans l'état actuel des affaires publiques.

Vous savez qu'après m'être en vain efforcée d'empêcher cette guerre, j'ai déclaré que j'avais l'intention d'observer la neutralité, dans ce différend que je regrettais mais que je n'avais pu écarter, tant que les intérêts de mes États, précisés par mon gouvernement, ne seraient exposés à aucun danger. J'ai fait savoir en même temps que je désirais sérieusement profiter de toute occasion qui pourrait se présenter pour essayer d'amener une solution pacifique des questions qui divisent les puissances belligérantes.

Les succès obtenus par les armes russes en Europe et en Asie ont convaincu la Porte de la nécessité d'essayer de mettre fin à des hostilités qui causent d'immenses souffrances à ses sujets. En conséquence, le gouvernement du Sultan a fait appel aux bons offices des puissances neutres cosignataires des traités relatifs à l'empire ottoman. La plupart des puissances auxquelles cet appel a été adressé n'ont pas cru devoir satisfaire à cette demande et ont communiqué cet avis à la Porte.

La Porte, alors, a résolu d'adresser un appel séparé à mon gouvernement, et j'ai aussitôt consenti à m'informer auprès de l'empereur de Russie si Sa Majesté Impériale accueillerait des ouvertures en vue de la paix.

L'Empereur, dans sa réponse, a exprimé son plus sincère désir de voir se conclure la paix, et a fait connaître en même temps son opinion sur la procédure à suivre pour atteindre ce but.

Des négociations ont eu lieu à ce sujet entre le gouvernement de Russie et la Turquie par mon intermédiaire, et j'ai la sérieuse confiance que ces négociations peuvent amener finalement une solution pacifique des questions en litige et la fin de la guerre. Aucun effort ne sera épargné par moi pour amener ce résultat.

Jusqu'à présent, et tant que les opérations de guerre ont progressé, aucun des belligérants n'a enfreint les conditions sur lesquelles est basée ma neutralité ; je suis très-disposée à croire que les deux parties sont également désireuses de les respecter autant que cela leur sera possible.

Tant que ces conditions ne seront pas enfreintes, mon attitude restera la même ; mais je ne puis me dissimuler à moi-même que, si les hostilités devaient malheureusement se prolonger, quelque circonstance imprévue pourrait me faire un devoir d'adopter certaines mesures de précaution. Ces mesures ne pourraient pas être prises d'une manière efficace sans qu'on y fût convenablement préparé. J'ai donc confiance dans la libéralité de mon Parlement et je compte qu'il me fournira les moyens nécessaires pour obtenir ce résultat. Les documents relatifs à cette affaire seront placés sans retard sous vos yeux.

C'était là un grave document, et il résultait des discours prononcés par les ministres dans la discussion de l'adresse qui a suivi,

qu'il était temps pour la Russie de s'arrêter, si elle ne voulait pas voir l'Angleterre intervenir. Mais la Russie a continué de marcher en avant, et l'on ne voit pas l'Angleterre bouger; on entend des discours, on lit dans les journaux anglais des articles belliqueux, et la flotte anglaise reste en repos, et ce sont les Russes qui menacent d'arriver à Gallipoli, de se rendre maîtres des Dardanelles, avant que cette flotte ait fait un mouvement pour couvrir Constantinople. Peut-il y avoir une preuve plus évidente de l'impuissance où se trouve réduite l'Europe de contenir l'ambition de la Russie et de l'Allemagne?

La reine Victoria, dit-on, a écrit directement au Czar; si cela est, l'on ne voit pas que le Czar se presse de répondre. Pendant ce temps les événements marchent; on a déjà perdu une semaine, et les Russes peuvent maintenant être maîtres de Constantinople, du Bosphore et des Dardanelles avant qu'aucune mesure de secours ait été prise par la Grande-Bretagne. On dit bien que la paix séparée conclue entre la Russie et la Turquie n'aura d'effet qu'autant qu'elle sera ratifiée par les puissances; c'est possible, mais quand la Russie aura pour elle les faits accomplis et l'influence de l'Allemagne, comment s'y prendra-t-on pour la faire reculer? Après avoir laissé écraser la Turquie, lorsqu'elle résistait encore avec succès, méritant, malgré les reproches qu'on était en droit de lui reprocher, l'appui de ceux qui devaient vouloir le maintien des restes de l'équilibre européen, fera-t-on la guerre pour empêcher la Russie de *rectifier* ses frontières et de devenir maîtresse de la presqu'île des Balkans comme protectrice des États dont elle viendra de proclamer l'indépendance? Cela n'est pas probable. On attendra encore, on reculera tant que les intérêts seront directement menacés, et, alors, ce sera la lutte dans des conditions bien moins favorables, et ce sera l'Europe tout entière qui entrera dans l'effroyable conflit.

Nous l'avons dit dès le premier jour, c'est à cette lutte qu'aboutiront toutes les iniquités commises et permises. Sera-ce cette année, l'année prochaine, plus tard encore? Nous l'ignorons; mais le terrible jour de la rétribution arrivera, et, selon toutes les probabilités, ce jour n'est pas éloigné.

II

Rome et l'Italie

On a donc enterré le *premier roi d'Italie,* quelques jours après l'un de ses plus glorieux compagnons d'armes, le général

de la Marmora; l'Église, heureuse de son repentir, lui a accordé des prières publiques, tout en lui refusant les honneurs qu'elle accorde aux autres rois. La Révolution, elle, a célébré les funérailles avec la plus grande pompe; c'était son triomphe qu'elle célébrait, elle n'y a rien épargné.

Le lendemain, le roi Humbert Ier, dans la salle de Monte-Citorio, devant les sénateurs et les députés, a prêté serment en ces termes : « En présence de Dieu, je jure d'observer loyale-« ment le Statut, de n'exercer l'autorité royale qu'en vertu et « en conformité des lois; de faire rendre à chacun, selon ses « droits, pleine et exacte justice, et de me conduire en toute « chose uniquement en vue de l'intérêt, de la prospérité et de « l'honneur de la nation. » Puis il a reçu le serment des sénateurs et des députés, et il a lu le discours suivant :

Les paroles que, dans les premiers moments de ma douleur, j'ai adressées à mon peuple, je viens aujourd'hui les répéter devant ses représentants. Je me sens encouragé à reprendre les devoirs que m'impose ma situation, en voyant combien le deuil de ma maison a trouvé un sincère écho dans le pays tout entier.

La mémoire bénie du roi libérateur a fait de toutes les familles italiennes une seule famille. Une si grande unanimité de sentiments a été un soulagement pour ma chère épouse, qui élèvera notre fils bien-aimé en l'encourageant à suivre les exemples glorieux de son illustre aïeul.

Dans ce deuil inattendu de l'Italie, ont été également une consolation pour nous la part que l'Europe a prise à notre douleur, et la présence des augustes princes et des illustres personnages étrangers, qui est venue donner une signification solennelle aux honneurs rendus, dans la capitale du royaume, à notre premier roi.

Ces gages de respect et de sympathie sont une nouvelle consécration du droit italien.

Je dois en exprimer ici ma profonde reconnaissance. Ils confirment cette conviction que l'Italie libre et une est une garantie de la paix et du progrès. C'est à nous à conserver au pays une situation si élevée. Nous sommes depuis longtemps familiarisés avec les difficultés de la vie publique.

De combien d'utiles enseignements, en effet, ne sont-elles pas remplies, ces trente dernières années de notre histoire nationale qui, par leurs vicissitudes, leurs malheurs immérités et les retours de la fortune, résument à elles seules l'histoire de plusieurs siècles ? En acceptant la haute mission qui m'est imposée, je puise dans cette pensée toute ma confiance.

L'Italie qui a su comprendre Victor-Emmanuel, me prouve aujour-

d'hui la vérité des enseignements de mon glorieux père: que le respect religieux des libres institutions est la garantie la plus sûre contre tous les dangers.

Telle est la foi de ma maison. C'est cette foi qui fera ma force.

Fidèle à la volonté de la nation, le Parlement me guidera dans les commencements de mon règne, avec la loyauté d'intention que le grand roi dont tous honorent la mémoire a su inspirer même au milieu des vives compétitions des partis et du conflit inévitable des opinions.

La sincérité des intentions, la concorde dans l'amour de la patrie, tels seront, j'en suis sûr, les soutiens que je trouverai dans le chemin difficile que nous allons parcourir ensemble, et au bout duquel il n'y a pour moi d'autre ambition que celle de mériter cet éloge : Il a été digne de son père !

En somme, le nouveau roi, qui avait assisté aux derniers moments de son père et qui l'avait vu regretter ses entreprises contre l'Église et ses sacriléges usurpations, promet de suivre la même politique ; il ne rétracte rien, il affecte même de ne pas prononcer une seule fois le nom de Dieu, dont il vient de voir pourtant la main redoutable frapper un si terrible coup. Le roi Humbert est le roi des sociétés secrètes, le roi de la Révolution ; il confirme par son attitude la réputation d'athéisme qu'il s'était faite ; il saura, on peut s'y attendre, mériter les éloges des ennemis de l'Église et de Dieu.

Dans ces graves circonstances, la conduite du Saint-Père reste digne et ferme. La presse révolutionnaire essaye de le représenter comme accablé de la mort de Victor-Emmanuel et comme ne tarissant pas sur l'éloge de ce *grand* roi; c'est une manœuvre pour tromper les populations qui sont restées religieuses, malgré tout ce qu'on a fait pour les pervertir. Elle a annoncé à grand fracas que, sur l'ordre exprès du Souverain-Pontife, on allait célébrer pour Victor-Emmanuel des obsèques dans la basilique patriarcale de Saint-Jean-de-Latran ; l'*Osservatore romano* déclare que ce bruit n'a aucune espèce de fondement. Le Saint-Père a *permis,* il est vrai, certaines cérémonies religieuses qui avaient été *demandées* par les parents du monarque défunt, et il les a permises parce que Victor-Emmanuel est mort réconcilié avec l'Église. Mais il y a loin de cette permission à un ordre exprès de célébrer des obsèques solennelles dans la première église du monde.

Le Saint-Siége n'a du reste pas laissé passer sans protestation l'avénement au trône du nouvel usurpateur de ses États. Cet

avénement et le discours du roi Humbert sont la confirmation et la continuation de toutes les entreprises sacriléges dont le Souverain-Pontife est la victime. Aujourd'hui, comme en 1870, le Chef de l'Église se trouve retenu sous une domination hostile. Ce qui était inique et souverainement injuste il y a huit ans, n'est pas devenu licite parce que l'iniquité se prolonge et se renouvelle. Le Saint-Siége ne pouvait donc que protester une fois de plus contre ce qui s'est fait ; il a fait remettre sa protestation à tous les ambassadeurs et ministres du corps diplomatique accrédités près du Vatican ; cet acte a été remis le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome. Le texte n'en a pas encore été publié, mais on sait que la protestation insiste sur l'impossibilité absolue d'en venir à ce que l'on appelle la conciliation. Le Saint-Siége déclare, au contraire, dit une correspondance du *Monde,* que plus l'usurpation persiste, plus aussi elle démontre qu'elle est absolument incompatible avec la dignité et la liberté du Chef de l'Église.

III

Affaires de France.

En France, le parlement nous a donné le spectacle de deux séances plus particulièrement intéressantes, l'une au Sénat, l'autre à la Chambre des députés.

Le 18, M. de Gavardie a fait enfin entendre au Sénat l'interpellation qu'il avait annoncée dès les premiers jours de la session. Il s'agissait d'interpeller le gouvernement sur les élections municipales, faites si hâtivement, et pendant l'absence des Chambres, alors qu'elles ne devaient avoir lieu, légalement, que dans deux ans, et que, le point de légalité fût-il douteux, il convenait au moins de le porter devant les Chambres ou devant le Conseil d'État. M. de Gavardie a surtout insisté sur cette idée que ce n'est pas au moment où le respect de la loi et de l'autorité se perd, qu'il convient au gouvernement de donner l'exemple de la violation de la loi, et il a justement flétri la manifestation qui avait eu lieu le dimanche précédent aux funérailles de Raspail. Voici un passage du compte-rendu :

M. de Gavardie — Oui, messieurs, je jette un cri d'alarme. Jamais la civilisation n'a couru de plus grands périls. (Oh ! oh ! à gauche.) Veuillez me permettre d'aller jusqu'au bout. (A gauche : Oui ! oui ! allez jusqu'au bout. — On rit.)

M. de Gavardie : Je dis que les périls sont grands, car, dans la

capitale, ces jours derniers, un cercueil passait. (Bruit.) Oh ! je n'outragerai pas la mort ; le cercueil d'où la croix qui a civilisé le monde était absente — ce cercueil était suivi par une foule qui célébrait ces saturnales funèbres aux cris de vive la République et de vive l'amnistie.

On exploitait ce tombeau au profit des passions politiques. (Rumeurs à gauche).

Certes, j'admets la liberté de conscience, mais il ne faut pas que la manifestation des opinions individuelles... (Plusieurs voix : A la question ! à la question !)

M. de Gavardie — Si vous ne voyez pas le lien qui relie ces développements à mon interpellation, je vous plains. (Rumeurs. — Bruits.)

Un homme qui se ménage aujourd'hui, qui met le masque de l'opportunisme... (Réclamations sur plusieurs bancs.)

Une voix à gauche. — Vous insultez un député.

M. de Gavardie. — Cet homme que la Providence avait doué de ses dons... (Bruit).

Cet homme qui a égorgé la République modérée le jour où... (Violentes interruptions à gauche.)

M. le président me dit que je n'ai pas le droit de parler ainsi. Ce n'est pas le membre d'une autre assemblée que j'interpelle, c'est un personnage qui appartient à l'histoire.

Eh quoi ! alors que M. Chesnelong, l'homme de la véritable démocratie (Vive approbation à droite), a été insulté à la Chambre des députés, je n'aurais pas le droit de juger la personne dont je parle ! (Nouvelle approbation à droite.)

M. le président. — Le règlement n'admet pas les interpellations de collègue à collègue, à plus forte raison n'admet-il pas qu'on interpelle les membres d'une autre Chambre. (Très-bien !)

Il y a dans le Sénat aussi des hommes historiques, et je n'admettrai pas qu'on les prenne de cette façon à partie. (Nouvelle approbation.)

M. de Gavardie. — Devant l'insistance de M. le président, je m'arrête. Mais j'en aurai dit assez pour montrer le danger qui menace la société. (Oui !)

Messieurs, il semble que le gouvernement s'en aille, que les mœurs s'en aillent, que les lois s'en aillent, que les énergies s'en aillent.

Une voix à gauche. — Si vous vouliez vous en aller aussi !

M. le président : Cette interruption est inconvenante !

M. Valentin : Tout ce qui se passe à cette tribune a le même caractère ! (Murmures à droite.)

M. de Gavardie : Puisque M. le président a qualifié l'interruption, je ne la relèverai pas.

En résumé, messieurs, je n'ai fait que mon devoir. Pesez ces con-

sidérations, je suis sûr que vous saurez mettre vos cœurs et vos consciences à la hauteur de vos devoirs. (Vive approbation à droite.)

M. Dufaure s'est attaché à démontrer la légalité des dernières élections municipales, et tout s'est terminé là, sans qu'aucun vote du Sénat vînt sanctionner soit l'interpellation soit la réponse. Il semble qu'il y ait maintenant parti pris de laisser tout faire, de laisser tout aller.

A la Chambre des députés, on ne s'occupe guère que de la vérification des pouvoirs. Le scandale des invalidations est devenu tel, que les droites ont enfin songé à protester, surtout après l'invalidation de M. le duc de La Rochefoulcauld-Bisaccia, qui avait obtenu une énorme majorité sur son concurrent et dont l'élection n'avait que le défaut d'être conservatrice. Le député invalidé se contenta de dire qu'il « était fier de sortir d'une pareille Chambre, » et les droites applaudirent. Mais, alors, il eût fallu que tous les députés de la droite sortissent avec la nouvelle victime de la force brutale du nombre. C'était une résolution trop énergique pour aller aux caractères effacés de ce temps, et l'on s'arrêta à formuler une protestation que M. l'amiral Touchard fut chargé de porter à la tribune.

M. l'amiral Touchard présenta donc une proposition ayant pour objet de modifier les articles 4, 5 et 6 du règlement, relatifs à la vérification des pouvoirs. Voici son Exposé des motifs, interrompu à chaque instant par les réclamations de la gauche et même par le président de la Chambre, M. Grévy, qui trouvait trop violentes ou injurieuses les paroles qui n'étaient que la juste expression de la vérité.

Aucune résolution n'est plus grave que celle qui exclut de cette enceinte un député de la France; l'invalidation des pouvoirs d'un député ne doit être qu'une mesure exceptionnelle; elle ne saurait se justifier que si la nécessité s'en impose à la conscience de tous.

En est-il ainsi aujourd'hui? Nous sommes en présence d'invalidations qui réveillent le souvenir des assemblées révolutionnaires.

Les ajournements dont nous avons été témoins ne portent pas une moindre atteinte au droit électoral, car ils mettent en interdit, pour un temps indéterminé, la circonscription dont ils paralysent le représentant.

Ces mesures, que précèdent des atermoiements sans fin, provoquent des protestations sans limites, se multiplient incessamment; tantôt elles se produisent avec l'appui des délibérations des bureaux, tantôt c'est contrairement aux conclusions du rapport qu'elles surgissent de

propositions improvisées et inattendues. Elles ont frappé ici d'anciens députés en possession depuis longues années de la confiance de leurs compatriotes, quand il ne s'élevait aucune protestation sérieuse, et qui semblaient devoir être protégés par un nombre imposant de suffrages; là, de nouveaux venus, que leur influence et leur caractère recommandaient aux électeurs, à l'encontre des candidats abandonnés par le suffrage universel, et qui ne pouvant se résoudre à accepter une défaite, viennent jusque dans les couloirs de l'Assemblée poursuivre leurs sollicitations.

La majorité de la Chambre a trouvé bon de valider tous les siens en trois séances, alors même qu'ils n'avaient sur leurs concurrents qu'un avantage de peu de voix, et que le temps matériel avait manqué pour contester utilement leur élection.

Elle n'a invalidé que des adversaires politiques; elle a décimé et plus que décimé... (Ici le président force l'orateur à retirer son expression).

Jamais atteinte plus profonde a-t-elle été portée à la souveraineté nationale et à la liberté parlementaire? Jamais le droit de toutes les opinions à une équitable représentation et le respect des minorités ont-ils été plus complétement mis en oubli?

Sans doute, la prérogative redoutable donnée par les lois constitutionnelles à la Chambre des députés n'est soumise à aucun contrôle; mais la Chambre par cela même doit à sa propre dignité de s'imposer des règles qui la préservent des entraînements de la passion politique.

La plupart des nations qui pratiquent le régime parlementaire ont su éviter cet écueil en déléguant à une autorité revêtue d'un caractère judiciaire l'appréciation des élections contestées.

En Angleterre, c'est la cour du Banc de la reine qui statue; en Italie, si la Chambre des députés a conservé le droit de prononcer sur l'admission de ses membres, elle s'en rapporte toujours aux décisions d'une commission de jurisconsultes.

Chez nous, où récemment on avait accordé aux conseils généraux le droit de vérifier les pouvoirs de leurs membres, cette attribution a dû leur être retirée à cause de l'abus que certaines de ces assemblées en avaient fait.

Il serait temps de profiter de pareils enseignements; car, si la minorité ne peut que protester contre la façon dont la Chambre exerce sa prérogative constitutionnelle, l'opinion publique, dont les arrêts finissent toujours par être obéis, ne manquera pas de condamner la prérogative elle-même, et d'en exiger l'abandon.

Pénétrés de ces vérités et voulant mettre un terme à des pratiques qui compromettent à la fois l'autorité de la Chambre et les droits supérieurs du suffrage universel, nous venons déposer sur le bureau une proposition dont les termes et les dispositions ont été adoptés par

tous les membres de la minorité de l'Assemblée, sans acception de nuances.

Cette proposition n'est pas seulement une protestation contre les faits accomplis ; elle a pour but de donner désormais des garanties plus efficaces aux élus du suffrage universel, régulièrement investis de leur mandat de députés par les commissions départementales et que la Constitution n'a pas entendu mettre, sous prétexte de vérification de pouvoirs, à la merci de leurs adversaires politiques.

Les nouvelles dispositions réglementaires que nous demandons auront pour résultat :

1° De supprimer tout retard excessif et arbitraire dans l'examen et le jugement des questions de validation ; 2° de déterminer un délai en dehors duquel les protestations contre une élection ne pourront être admises ; 3° de maintenir aux députés, dont l'élection n'est pas vérifiée, ou dont la validation est ajournée, tous les droits et toutes les prérogatives appartenant aux députés définitivement admis ; 4° enfin, d'exiger, pour qu'un ajournement ou qu'une invalidation soit prononcée, une majorité exceptionnelle.

La Chambre entière est intéressée à l'adoption de ces prescriptions protectrices des droits de tous, et qui auront pour effet d'assurer à des décisions rigoureuses un caractère incontestable de justice et d'impartialité.

Je vais donner lecture de la proposition de résolution :

« Les articles 4, 5 et 6 du règlement de la Chambre sont modifiés ainsi qu'il suit :

« L'article 4 est maintenu ; on ajoute seulement :

« Aucune protestation ne sera reçue et discutée si elle n'a été produite dans les quinze jours qui suivent la proclamation du scrutin par la commission départementale de recensement des votes.

« La Chambre doit être saisie des conclusions des rapports d'élections dans le délai de quinze jours à partir de sa réunion, et dans le cas d'élections partielles à partir de l'arrivée des procès-verbaux à la questure.

« Art. 5. — La Chambre prononce, dans le délai de huit jours au plus, sur la validité des élections, et le président proclame le nom des députés dont les pouvoirs ont été déclarés validés.

« Si le bureau conclut à l'invalidation, la discussion ne peut avoir lieu le jour même de la lecture du rapport à la tribune.

« Dans le cas où la Chambre ordonne une enquête, l'ajournement de la décision définitive ne peut se prolonger au-delà de deux mois.

« Aucune invalidation et aucun ajournement ne peuvent être prononcés qu'à la majorité de plus des deux tiers des votants.

« Art. 6. — Les députés dont les pouvoirs n'ont pas encore été validés et ceux dont l'admission définitive a été ajournée par suite

d'une décision de la Chambre ordonnant une enquête, peuvent prendre part aux délibérations et aux votes.

« Ils ont et conservent les mêmes droits que les députés dont l'élection est validée. »

C'était là une protestation énergique; malheureusement ce n'étaient que des paroles, et la majorité, forte de son nombre, ne l'accueillit, après un violent discours de M. Gambetta et une vigoureuse réplique de M. Paul de Cassagnac, que par le vote de la question préalable, ce qui mettait fin à toute discussion.

C'était le 21 janvier : 300 voix contre 177 ont étouffé la discussion en vertu du même principe qui supprimait la royauté 85 ans auparavant.

Depuis, les invalidations continuent. On en compte 17 jusqu'à présent; il y en a 32 autres qui seront certainement demandées; le *Rappel,* bien placé pour être au courant de la question, dit qu'il y en aura en tout 60. Respect au suffrage universel!

Enfin, la Chambre vient de décider qu'elle commecnera lundi à s'occuper du budget ; ce ne sera pas trop tôt.

IV

Faits divers.

L'excellent journal de Marseille, le *Citoyen,* nous apprend que le chef d'une des plus honorables et plus anciennes maisons de la place vient de recevoir la visite d'un Père capuciin ; après quelques circonlocutions, le Père lui faisait la restitution anonyme d'une somme de 4,000 fr. environ. C'est la millième fois que le fait se produit, mais la fréquence même de ces restitutions ne mériterait-elle pas d'attirer la méditation de tous les libres-penseurs, à qui l'on peut voler quelque chose, sur l'utilité de la confession catholique ?

—

Deux belles conversions viennent de réjouir les catholiques en Angleterre. Le Révérend Douglas Hope et le Révérend W. White, tous deux gradués de l'Université d'Oxford, tous deux vicaires de l'église Saint-Jean, à Kensington, viennent d'être reçus dans le sein de l'Église catholique par les Pères Rédemptoristes de Clapham.

—

Le gouverneur turc d'Andrinople a remis tout récemment, de la part du Sultan, au R. P. Galabert, la décoration du

Medjidié, pour avoir donné aux soldats blessés les soins les plus dévoués dans l'hôpital français tenu par les Sœurs oblates de l'Assomption.

—

M. Léon Pagès vient de publier (1) la seconde édition d'une très-intéressante brochure intitulée : VALMY, *les diamants de la couronne de France et les dépouilles des victimes des 2 et 3 septembre, rançon de la République,* brochure dans laquelle il rétablit la vérité historique sur la victoire de Valmy ; cette seconde édition est enrichie d'un document qui jette une vive lumière sur les complots de la Franc-Maçonnerie et sur la part que cette association redoutable a prise à la Révolution. C'est une lettre que le vénérable cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, adressa, peu avant sa mort, à un de ses amis. La voici :

Besançon, 7 avril 1875.

. . . .

Je suis à m'interroger péniblement et à savoir comment il se fait que les puissants de ce siècle ne regardent pas même autour d'eux, et si près d'eux, ce qui les mine et qui les ronge, en attendant leur renversement complet. Je suis très persuadé que la plupart des grands et sinistres événements de nos jours ont été préparés et consommés par la Franc-Maçonnerie. Il y a, dans nos pays, un détail que je puis vous donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon qui faisaient partie de cette société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire de Bouligney, président du Parlement.

Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI fut résolu. MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge et de se garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre-vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez pu en entendre parler ; car il a laissé une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté parmi nous ; je l'ai beaucoup connu, et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans, et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait, à moi et à d'autres. Vous voyez que la secte sait, à l'avance, monter ses coups : c'est là, en deux mots, son histoire.

(1) Librairie Th. Olmer, rue Bonaparte, à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués et très-dévoués.

Signé : ✝ CÉSAIRE,
Card. arch. de Besançon.

P. S. — M. Bourgon était président de Chambre honoraire à la Cour.

Il n'est que trop opportun de livrer cette révélation historique aux méditations des esprits éclairés et des âmes de bonne foi, dans ces jours où le funèbre anniversaire de l'assassinat de Louis XVI est encore l'occasion des plus hideuses glorifications de ce crime. Elle est un avertissement pour ceux qui croient que la franc-maçonnerie est une institution aussi inoffensive dans ses actes que ridicule dans ses rites.

PETITE CAUSERIE

Le portrait du Saint-Père.

Nous sommes vraiment heureux de l'empressement avec lequel on nous demande le portrait de Pie IX, que nous envoyons franco par la poste pour 1 fr. 50, au lieu de 6 francs ; nous sommes doublement heureux de voir que ce sont ceux qui l'ont déjà reçu qui nous en demandent de nouveaux : il n'y a pas de meilleure manière de nous prouver qu'on en est satisfait et que l'éloge que nous en avons fait n'a rien d'exagéré.

Nous avons eu jusqu'à présent à servir environ 1200 demandes; cela est loin encore d'égaler le nombre de nos Abonnés, et c'est pourquoi nous venons encore une fois le rappeler à tous, en leur disant que l'édition actuelle, tirée à 4,000, est près de s'épuiser, et qu'il faudra ensuite attendre plusieurs mois avant une nouvelle édition.

Nous rappelons aussi que ce n'est pas à nos seuls Abonnés que nous offrons le portrait de Pie IX; c'est à tous ceux, Abonnés, lecteurs ou étrangers à notre publication que nous offrons le même avantage, pourvu que la demande nous soit directement adressée avec le prix de 1 fr. 50 par exemplaire.

Voici que le 2 février 1878 amène le soixante-quinzième anniversaire de la première Communion de Pie IX : il y a là une nouvelle fête à célébrer, et nous pensons que l'une des bonnes manières de la célébrer est de répandre le plus possible le por-

trait qui reproduit si heureusement et si fidèlement la douce et souriante figure du Père vénéré de tous les chrétiens.

Nos abonnés d'Alsace-Lorraine.

Nous recevons, depuis quelques semaines, les plaintes les plus vives de nos Abonnés de l'Alsace-Lorraine; quelques-uns nous écrivent lettres sur lettres pour réclamer les numéros qu'ils n'ont pas reçus à la date ordinaire. Il y en a à qui nous avons envoyé jusqu'à trois fois les numéros réclamés, et qui ne les ont pas encore reçus. Nous ne pouvons, ils le comprendront, les envoyer indéfiniment, et ils doivent soupçonner que la faute vient, non de nous, mais de la police allemande qui, sans doute, ne juge pas à propos de distribuer les *Annales catholiques.*

Pourquoi? Nous croyons le savoir, car les plaintes datent précisément de l'époque où nous avons commencé la publication d'articles très-intéressants sur les *Apparitions de Marpingen.* Nous devons croire que ces détails ne plaisent pas au gouvernement prussien, et qu'il supprime les *Annales catholiques* pour en empêcher la diffusion. C'est une persécution à laquelle il faut que nos chers frères de l'Alsace-Lorraine se résignent. Que ceux d'entre eux qui ne reçoivent pas les *Annales* veuillent bien nous indiquer les numéros qu'ils n'ont pas reçus; nous les collectionnerons à leur adresse, et quand ils croiront avoir trouvé un moyen de se les procurer, nous les enverrons par le moyen qu'ils nous indiqueront.

Nous donnons cet avis dans le présent numéro, parce que l'abondance des matières nous empêche d'y publier la suite des Apparitions de Marpingen, ce qui nous donne l'espoir qu'il leur parviendra, — s'il ne s'y trouve pas autre chose qui déplaise au libéralisme d'outre-Rhin.

LE VATICAN ET LE QUIRINAL

On ne saurait trop remarquer, comme le fait justement l'excellent journal catholique de Fribourg, la *Liberté,* la dextérité dont le Saint-Père a fait preuve au milieu des

difficultés que lui créaient la mort et les funérailles de Victor-Emmanuel à Rome. Les négociations de cette épineuse affaire ont été conduites par le Vatican avec une supériorité, une générosité et une fermeté qu'on ne saurait assez admirer.

Le roi excommunié ayant fait avant sa mort le nécessaire pour être relevé de l'excommunication et recevoir les derniers sacrements, il n'y avait aucun motif de refuser à ses obsèques les prières et les cérémonies de l'Église. D'ailleurs, le roi étant mort à Rome, sa sépulture dans la ville pontificale était de droit. Tout autre eût été naturellement la situation si le roi d'Italie était décédé en dehors de l'enceinte de la capitale de la catholicité. Enfin, le roi mort pénitent devait être enterré dans une église, d'après un usage constamment suivi à Rome,

Telles étaient les conditions faites au Vatican par la mort de Victor-Emmanuel et les traditions du Saint-Siége. Mais comment accorder tout cela sans léser en rien les droits de l'Église et les revendications auxquelles le Saint-Siége ne pourra jamais renoncer?

Pie IX a maintenu ce qu'il devait maintenir en exigeant que, dans les cérémonies ecclésiastiques des funérailles, pas un mot, pas un acte n'impliquât la reconnaissance de la souveraineté de Victor-Emmanuel sur Rome. On a fait des offices funèbres ; mais à la formule : *Oremus pro rege* NOSTRO *Victore-Emmanuele,* on a retranché le mot NOSTRO, retranchement qui a une signification ici fort importante. En définitive, c'est un roi de Piémont qu'on a enterré à Rome, et non pas un roi d'Italie. La famille et la cour ont dû consentir à cette condition qui pose le Pape en véritable et unique souverain de Rome.

Le Saint-Siége est même allé plus loin, et pour bien marquer que, si l'Église a eu de suprêmes miséricordes pour son persécuteur repentant, elle ne saurait néanmoins ne tenir compte à aucun degré d'une vie remplie d'injustices et de spoliations, le Vatican a refusé d'accorder pour les cérémonies des funérailles une des quatre basiliques.

La cour et le gouvernement tenaient tout particulièrement à cette concession, conforme aux antécédents, car c'est toujours dans une des basiliques, en général à Sainte-Marie-Majeure, que se font à Rome les offices d'enterrement pour les souverains morts dans ses murs. Mais le Souverain-Pontife a voulu bien marquer que Victor-Emmanuel n'était pas dans les conditions pour obtenir les cérémonies ordinaires des souverains, et la famille et le gouvernement ont dû se contenter de l'église de Sainte-Marie *ad Martyres,* connue aussi sous le nom de Panthéon. (1)

Il est vrai qu'après cela, de sa propre initiative, le Pape a ordonné un service funèbre dans une des basiliques, ainsi que les papes ont accoutumé de le faire pour tous les souverains catholiques morts dans la communion de l'Église. Ici encore, le Pape a fait acte de maître, et traité Victor-Emmanuel comme un simple roi de Piémont.

Le roi mort et embaumé a été placé dans une chapelle ardente dans la Salle des Suisses au Quirinal. Il est d'usage à Rome que des messes et des offices soient célébrés toute la matinée dans les chapelles ardentes des souverains, des princes et des cardinaux. Le Vatican a refusé absolument d'autoriser la célébration de messes dans la chapelle ardente de Victor-Emmanuel.

Cela montre, du reste, que le Quirinal continue d'être frappé de l'interdit et le restera tant que ce palais apostolique sera occupé par les spoliateurs. L'interdit a été levé par une faveur spéciale et par mesure extraordinaire pour donner les secours de la religion au roi Victor-Emmanuel mourant dans le repentir des longues iniquités de sa vie. Mais cet acte de miséricorde suprême accompli, l'interdit pèse comme avant sur le palais du Quirinal.

(1) C'est l'ancien Panthéon d'Agrippa; le nom populaire de ce sanctuaire, avec les souvenirs antiques dont il est entouré, a paru de nature à satisfaire l'imagination romaine. Le Panthéon d'Agrippa, dont on ne peut se faire, quand on ne l'a pas visité, une idée plus exacte qu'en le comparant à l'église de l'Assomption, de Paris, est dans un quartier bas de Rome ; on n'y arrive que par de petites rues.

Nous pourrions faire ressortir plusieurs autres circonstances encore pour montrer avec quel soin scrupuleux le Souverain-Pontife a maintenu, dans une situation excessivement difficile, les droits du Saint-Siége dont le dépôt lui est confié. Mais nous en avons dit assez pour éclairer ceux de nos lecteurs qui auraient pu être surpris de la générosité de Pie IX envers son plus grand persécuteur, et croire à une défaillance quand il y a, au contraire, le maintien le plus absolu des droits de la souveraineté pontificale sur Rome.

Ajoutons que le clergé d'Italie marche sur les traces du Pape. Les évêques des États légitimes de Victor-Emmanuel ont publié des mandements et prescrit des offices funèbres pour le repos de l'âme du roi décédé, ainsi qu'on l'avait fait pour les prédécesseurs du dernier roi de Piémont (1). Mais les évêques des autres parties de l'Italie, et surtout ceux des États pontificaux, se tiennent dans la réserve la plus absolue, comme s'il s'agissait d'un souverain étranger, et si des offices funèbres leur sont demandés (ils ne peuvent les refuser, puisque Victor-Emmanuel est mort réconcilié), ils ne les autorisent qu'avec la suppression du mot *nostro,* comme l'a prescrit à Rome le Souverain-Pontife.

(1) Nous devons dire à ce propos que Mgr Gastaldi, archevêque de Turin, ayant excédé dans une Lettre pastorale les limites de la louange envers le roi défunt, l'*Osservatore romano* a dit, dans une Note qui a un caractère officiel, qu'il ne reproduirait pas cette Lettre parce qu'il « ne peut s'associer à toutes les pensées qui y sont exprimées. »

LE SAINT-SIÉGE ET LA RUSSIE

Au moment où la Russie victorieuse s'apprête à écraser la Turquie, au nom de la civilisation et du christianisme, il est bon de savoir comment cette puissance, qui se donne comme une libératrice des chrétiens et le champion de la liberté de conscience, traite les chrétiens de son empire, et avec quel sans façon, nous devons dire avec quelle grossièreté elle accueille les plus justes représentations. Le *Monde* vient de publier des documents dont l'authenticité n'est pas douteuse, et qui nous font connaître une injure faite au Pape, injure dont on ne trouve pas un second exemple dans l'histoire. Nous publions intégralement ces documents dans un seul numéro, malgré leur longueur.

Les cruelles épreuves imposées aux catholiques de Russie et de Pologne étaient telles que le Pape ne pouvait plus garder le silence ; sur le désir exprimé par le chargé d'affaires officieux de la Russie près le Saint-Siége, il avait consenti à ne se plaindre que par voix diplomatique. Cette condescendance n'inspira pas de meilleurs sentiments au gouvernement de Saint-Pétersbourg, et l'on a vu pour la première fois un mémoire adressé à un gouvernement au nom du Pape traité comme quelque chose de non avenu. A ce procédé outrageant s'est ajoutée la négation arrogante du droit de la plainte dans la bouche du Chef de l'Église catholique.

L'empereur Alexandre se montre donc plus obstiné dans la persécution que l'empereur Nicolas lui-même. On peut remarquer que sa conduite est devenue plus dure envers les catholiques depuis son alliance intime avec la Prusse. C'est ainsi que se poursuit la lutte civilisatrice, qui n'est qu'une forme de la persécution contre l'Église. On s'aperçoit déjà à Berlin que cette lutte n'a point réussi ; on s'en apercevra également à Saint-Pétersbourg, et nous ne craignons pas de dire, malgré les apparences actuelles, que la conduite de la Russie prépare à cet empire des malheurs peut-être plus prochains qu'on ne pense.

Si le libéralisme était autre chose qu'un masque pour dissimuler la haine contre l'Église, les documents qui viennent d'être publiés soulèveraient dans la presse européenne un cri unanime de réprobation contre la Russie. Il n'en est rien. La presse libérale se tait et ne juge pas même les documents assez importants pour les reproduire ou en faire au moins connaître l'existence : ce sont des catholiques qui sont persécutés, c'est le Pape qui est insulté ; il n'y a là rien d'émouvant, ou ce sont des titres de plus de sympathie pour la puissance coupable, dont on oublie le despotisme et la cruauté, dès lors qu'elle est l'ennemie du catholicisme.

Cependant si toute générosité n'a pas disparu du monde, il se trouvera, même parmi ceux qui ne partagent pas nos croyances, de nobles cœurs qui compareront les procédés du Saint-Siége et ceux de la Russie, et qui admireront l'intrépide courage de ce vieillard dont la voix s'élève en faveur des opprimés contre l'injuste tyrannie des gouvernements les plus redoutables, et qui ne craint pas d'irriter les amis de ses geôliers, quand il s'agit de défendre la vérité et la justice. Ce spectacle portera ses fruits, et c'est l'Église catholique qui les recueillera.

Voici les documents dont nous parlons ; nous faisons remarquer que les trois pièces annexées, dont le *Monde* n'a pas donné la date, remontent, les deux premières au 26 juillet 1877, la dernière au 19 août de la même année.

Lettre circulaire

de Son Ém. le cardinal Secrétaire d'État

à S. Exc. Mgr le nonce apostolique près le....

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

J'ai dû entretenir récemment encore V. S. I. et R. des conditions déplorables où se trouve notre sainte religion dans les États de S. M. l'empereur de Russie. Vous n'ignorez donc pas à quelles extrémités on y a porté systématiquement la persécution, dans le but évident, non-seulement d'entraver la liberté de l'Église, mais encore d'en altérer la constitution divine et mettre ainsi en péril son existence même.

Une telle situation exigeait que le Saint-Siége mît en œuvre

toute sa sollicitude pour porter remède aux souffrances si graves et toujours croissantes des malheureuses populations catholiques de ces contrées. Mais les continuelles tentatives dirigées dans le but d'obtenir du gouvernement impérial les remèdes dont il s'agit, n'avaient eu, surtout dans ces dernières années, aucun heureux effet. Aussi le Souverain-Pontife, pour l'accomplissement de son ministère apostolique, s'était-il comme résolu à en faire l'objet de plaintes publiques, avec lesquelles le Saint-Siége aurait encore pu transmettre aux évêques, au clergé et aux fidèles opprimés sous tant do rapports dans leur conscience, des paroles de louange, d'encouragement et de consolation, dont ils ont de plus en plus besoin. Cette résolution était encore dictée par un sentiment de la plus évidente justice. Il répugnait trop, en effet, au cœur paternel de Sa Sainteté, d'abandonner tout un peuple aux souffrances qui lui sont imposées, uniquement parce qu'il est malheureux et parce que les prétendues exigences de la politique moderne conseillent de se désintéresser du sort des malheureux, dès qu'ils sont opprimés, non point par un État faible, mais par un gouvernement puissant et redoutable.

En conséquence, Sa Sainteté, ayant l'intention de remplir ce devoir de son sacré ministère au moment du Consistoire du mois de juin dernier, m'avait ordonné d'en informer, quand l'occasion se présenterait, le chargé d'affaires officieux de Russie près le Saint-Siége, encore résidant à Rome à cette époque. Le Saint-Siége voulait que le gouvernement russe fût aussi prévenu à temps, afin qu'il pût, — ce qui dépendait uniquement de sa volonté, — épargner au Saint-Siége la nécessité de recourir à la mesure indiquée, en remédiant au moins aux maux les plus extrêmes dont l'Église, dans les domaines du Czar, supporte le poids depuis si longtemps.

En effet, l'occasion ne tarda pas à se présenter. Ce fut à l'époque des célèbres pèlerinages qui se rendaient à Rome pour le Jubilé épiscopal du Saint-Père. Une nombreuse députation, partie des provinces de la Pologne qui ne sont pas soumises à la Russie, vint ici porter ses hommages, ses félicitations et ses souhaits au Père bien-aimé de tous les catholiques. Dans ces circonstances, M. le prince Ouroussoff me manifesta, à plusieurs reprises, le désir que Sa Sainteté n'exprimât point de plaintes publiques contre le gouvernement impérial, mais qu'elle adressât de préférence ses réclamations par la voie diplomatique, le prince donnant plutôt à espérer que, sur ce terrain, on pourrait obtenir

quelque avantage en faveur de l'Église catholique de Russie.

Cette demande ayant été rapportée au Saint-Père, Sa Sainteté ne refusa pas d'ajourner pour quelque temps la mesure à laquelle Elle s'était décidée ; et cela, tant par le désir de ne pas laisser croire que le Saint-Siége voulût profiter de la guerre d'Orient, que par l'intention de démontrer une fois de plus que le Chef suprême de l'Église ne prend de résolutions extrêmes que lorsqu'il est intimement convaincu que les ressources de la diplomatie ne peuvent plus aider en rien aux intérêts de l'Église, et qu'il est en mesure de prouver au monde que toutes ces ressources ont été vraiment épuisées.

Les désirs de l'agent du gouvernement russe obtinrent donc satisfaction, et conformément aux ordres reçus du Saint-Père, un Mémoire fut rédigé, contenant les principaux points relatifs aux souffrances de l'Église dans l'empire de Russie et dans le royaume de Pologne. Ce Mémoire, adressé au prince Gortschakoff, fut remis au chargé d'affaires de Russie près le Saint-Siége, avec une note confidentielle de moi. Le but de cette note était de faire comprendre au gouvernement de Saint-Pétersbourg que si le Souverain-Pontife, par un dernier égard pour l'empereur, avait consenti à ne pas recourir, en ce moment, à des mesures si douloureuses, il devrait irrémissiblement le faire dans le cas où Sa Majesté n'apprécierait pas ce trait de délicatesse, et j'ajouterai ici, de tant de longanimité de la part du Chef suprême de l'Église.

Par la teneur de ces documents, dont vous trouverez ci-jointe une copie, V. S. reconnaîtra facilement avec quel soin on s'est appliqué à contenir les justes et naturels sentiments d'indignation que doivent inspirer à toute âme bien née les faits et les actes que l'on y mentionne. Ils ont été conçus en des termes tout-à-fait exempts de récriminations capables de blesser ou d'embarrasser le gouvernement russe. On était donc encore pour ce motif pleinement en droit d'espérer que de tels égards, tant de fois répétés, envers ce gouvernement, en obtiendraient sinon un avantage positif pour les catholiques du pays, au moins quelque soulagement dans les maux qu'ils supportent. On devait particulièrement supposer qu'on les accueillerait non-seulement sans manquer aux régles habituelles de la courtoisie, mais avec les sentiments de reconnaissance que l'on pouvait légitimement attendre.

On comprend donc combien fut grande et au-dessus de toute

expression la surprise du Souverain-Pontife et de tous ceux qui eurent connaissance du fait, quand on apprit que deux semaines après la remise des susdits documents, dont M. le prince Ouroussof ne s'était pas même cru obligé d'accuser régulièrement réception, ce même prince me les avait lui-même rapportés, en déclarant que son gouvernement n'étant pas habitué à subir la censure de qui que ce soit, il ne se croyait pas autorisé à transmettre les pièces en question à la chancellerie impériale. Vainement j'appelai son attention sur l'acte qu'il allait commettre, acte inqualifiable et sans précédent dans l'histoire de la diplomatie, comme aussi sur les conséquences bien tristes qui en dériveraient et qu'il n'avait peut-être pas suffisamment calculées ; il resta inflexible, prenant sur lui toute la responsabilité de sa démarche et ajoutant : « que si le Saint-Siége voulait la guerre, il l'aurait. »

A cette déclaration, je ne pus me dispenser de lui faire remarquer que le Saint-Siége ne soulevait ni ne commençait la guerre contre personne, mais que du moment que cette même guerre était déclarée et poursuivie depuis longtemps par le gouvernement impérial, et que ce gouvernement venait maintenant y ajouter des provocations et des menaces, le Souverain-Pontife, confiant dans l'aide du Seigneur, qui ne lui fera pas défaut, saurait se défendre en proportion des obstacles soulevés soit contre l'intégrité de l'Église, soit contre la dignité de son rang et de son autorité suprême.

Et de fait, comme on ne pouvait tarder à prendre une mesure propre à sauvegarder la dignité du Saint-Siége gratuitement outragée, il fut immédiatement notifié, par ordre exprès de Sa Sainteté, à M. le prince Ouroussoff, que, puisqu'il avait refusé de transmettre à son gouvernement les actes diplomatiques du Saint-Siége, ses rapports avec la Secrétairerie devenaient inutiles.

La lettre par laquelle cette notification fut faite à l'agent russe vous est également adressée sous ce pli. V. S. y verra qu'il ne devait plus être accordé au prince Ouroussoff aucune audience de notre auguste souverain ni de moi-même, à moins d'une réparation préalable et suffisante.

Néanmoins, comme d'après l'assertion du prince, le gouvernement russe n'était entré pour rien dans la mesure qu'il avait prise indépendamment de son gouvernement, il restait au Saint-Siége d'informer la Chancellerie impériale de l'inqualifiable conduite de son agent, afin de donner au cabinet de Saint-Pétersbourg

soit l'occasion de la désavouer, soit d'en assumer la responsabilité.

Mais comme il ne pouvait plus convenir au Saint-Siége de faire directement une pareille communication, et que le Saint-Père ne voulait pas rester dans l'incertitude sur la portée de l'incident, on eut la pensée de recourir aux bons offices d'un gouvernement catholique et ami, pour qu'il entretînt de cette affaire le gouvernement du Czar.

D'après tout ce que l'on a pu savoir dans la suite, il n'est que trop certain que la Chancellerie de Saint-Pétersbourg, outre qu'elle n'a promis de réparation d'aucune sorte, n'a pas confirmé l'assertion de M. Ouroussoff; car tout en assurant qu'elle n'avait pas lu les documents refusés, elle a ajouté que, sur le jugement porté par son chargé d'affaires, elle lui avait donné l'ordre de les refuser.

Il ne me convient pas de m'arrêter ici sur la divergence des deux assertions, ni sur la légèreté dont aurait fait preuve le gouvernement impérial en recourant au parti qu'il a embrassé sur la simple parole d'un agent officieux, mais je dois constater qu'après de pareils procédés, — chacun le comprendra, — le Saint-Siége était, par le fait même, dégagé de tout lien d'égards envers un gouvernement qui se faisait l'auteur de ces procédés en s'en rendant solidaire.

En présence donc d'une telle situation, dont le Saint-Père a voulu que V. S. eût une exacte connaissance, dans le but aussi d'en faire connaître à l'occasion l'histoire vraie, soit au gouvernement près duquel vous êtes accrédité, soit à tous ceux qui pourront vous interroger à ce sujet, vous comprendrez facilement que le Chef suprême de l'Église, dégagé des liens de la réserve et des convenances diplomatiques auxquelles il est resté toujours fidèle, ne puisse plus désormais conserver une attitude passive.

Quand la libre communication de toute une Église avec le Saint-Siége se trouve empêchée par la terrible peine de l'exil infligée à qui correspond avec le Saint-Siége; quand l'éducation du clergé, l'enseignement de la religion elle-même, la prédication du saint Évangile, l'administration des Sacrements, les saints rites de l'Église et la juridiction des pasteurs se trouvent soumis à la volonté de qui n'a pas mission pour en déterminer la notion et les règles; quand des diocèses entiers se voient entraînés au schisme par tous les moyens de la séduction et de la violence, sans excepter même l'effusion du sang des populations qui préfèrent la mort à l'apostasie; quand enfin le recour

à l'action diplomatique pour réclamer contre de tels procédés a été brutalement enlevé au Saint-Siége, l'inaction du Saint-Siége ne pourrait que devenir un sujet de scandale pour toute la catholicité. Ce scandale, du reste, serait aujourd'hui d'autant plus grand que les nations même non catholiques se sont émues au récit des faits déplorables rapportés dans les documents ci-joints, et que les peuples exposés pour la conservation de leur foi aux violences dont il y est question, ont droit d'être soutenus dans leur croyance et éclairés par le Chef suprême de l'Église.

Personne donc ne pourra s'étonner si prochainement le Souverain-Pontife, mettant un terme à un silence qui pourrait être taxé de faiblesse, se voit obliger de sauver les derniers restes de la religion d'une partie si précieuse et si noble de son troupeau, sans recourir à un pouvoir envers lequel le Saint-Siége a épuisé tous les égards possibles, et qui n'y a jamais correspondu par le moindre signe.

Assuré que V. S. saura, en cette circonstance, comme toujours, exécuter avec son zèle et sa prudence ordinaires les instructions contenues dans la présente dépêche-circulaire, dont vous pourrez, si vous le jugez bon, donner lecture et même laisser copie à M. le ministre des affaires étrangères, je me dis de nouveau, avec les sentiments de la considération la plus distinguée, de V. S. I^me et R^me,

le serviteur,
J. Card. Simeoni.

Rome, 20 octobre 1877.

—

Pièces justificatives.

N° I

Mémoire pour S. A. Mgr le prince de Gortschakoff, chancelier de l'empire de Russie. — Principales injustices dont souffre l'Église catholique en Russie et en Pologne.

I. L'interdiction, renouvelée sous les peines les plus sévères, de la libre communication des évêques et des fidèles de ces églises avec le Souverain-Pontife.

Le Saint-Siége, dans cette occasion comme dans d'autres circonstances analogues, se voit contraint à faire observer combien la loi qui défend au clergé et au peuple catholique de communiquer librement avec le Pontife romain, est subversive de la constitution divine de l'Église catholique et quelle injure

elle fait au Saint-Siége lui-même. Cette loi, au sens du gouvernement impérial, considère le Souverain-Pontife comme une autorité étrangère à la Russie et à la Pologne, et veut lui attribuer un caractère uniquement politique. Le Pape, comme chef suprême de la religion catholique, n'est étranger sur aucun point du monde ; car il a, d'institution divine, le devoir d'étendre partout ses paternelles sollicitudes, de telle sorte que ses fils, de quelque pouvoir civil qu'ils dépendent, ont pleinement le droit de recourir librement dans leurs besoins spirituels au Père commun.

On ne nie point qu'à une époque où prévalurent les doctrines condamnées du Fébronianisme, les souverains, grâce aux menées des ennemis de l'Église catholique et croyant à tort fortifier leur propre autorité, n'aient adopté de pareilles lois ; mais ensuite, l'expérience les ayant désabusés et certaines passions s'étant calmées, tous les princes reconnurent que ces lois étaient déraisonnables et laissèrent les fidèles libres de correspondre avec le Souverain-Pontife. Il est nécessaire aussi de remarquer que ces lois n'arrivèrent jamais jusqu'à empêcher les fidèles de communiquer avec une absolue liberté en toutes les matières qui sont strictement de conscience et jusqu'à les priver de recevoir directement sur ces matières les directions du tribunal de la S. Pénitencerie, établi spécialement à cet effet.

D'après cela, chacun peut imaginer de quelles angoisses sont déchirées les consciences des catholiques vivant dans les vastes contrées de la Russie et de la Pologne, se trouvant dans cette dure position d'être forcés de découvrir à d'autres les secrets les plus cachés de leur conscience ou, en gardant le silence, de rester privés des secours nécessaires à la tranquillité et au repos de leur esprit.

II. Le décret, remis récemment en vigueur, du 30 novembre 1843, relatif aux séminaires, par lequel ces établissements sont soustraits de fait à la juridiction des évêques et assujettis aux dispositions du gouvernement, tant pour la réglementation de la discipline que pour celle de l'enseignement doctrinal.

La direction de ces mêmes séminaires a été confiée à un conseil de professeurs dont deux sont *laïques* et non catholiques. Cette réglementation imposée de nouveau aux séminaires, outre qu'elle est contraire aux dispositions du saint Concile de Trente, est en opposition avec les articles du Concordat de 1847.

Nombreux sont les maux qui peuvent dériver de cette régle-

mentation. Les séminaires soustraits à la direction épiscopale, les laïques et les non-catholiques introduits dans ces maisons à titre de professeurs de langue et de littérature russe, les jeunes gens sont détournés des études sacrées, des études principales, pour donner la meilleure partie du temps à ces travaux secondaires. Ils peuvent être écartés de l'ordination, quoique dignes sous tous les rapports, par une simple déclaration de cette sorte de professeurs qui ont la faculté d'inspecter tout ce qui concerne la discipline et l'éducation des clercs, de faire éloigner les ecclésiastiques les plus zélés et de pervertir les esprits des jeunes gens. A cela vient s'ajouter qu'il est interdit d'entrer au séminaire sans l'assentiment de l'autorité civile qui n'est pas très-facile à le donner, et que le subside accordé en échange des biens confisqués est extrêmement minime et de beaucoup inférieur aux premiers besoins même d'un petit nombre d'élèves.

Toutes ces dispositions auront pour conséquence la diminution des séminaires, sinon leur complète destruction.

III. Ensuite, l'instruction religieuse est entièrement soustraite aux évêques, au préjudice du culte catholique et de l'autorité ecclésiastique.

En général, elle est exclue des écoles et restreinte aux églises. On n'autorise pas d'écoles et d'institutions catholiques. Au lieu de cela, des circulaires confidentielles prescrivent que l'instruction des paysans ne soit pas confiée aux catholiques, que la langue polonaise et le catéchisme polonais soient éliminés des écoles, et des ministres non catholiques organisent des écoles rurales dans l'intérêt de la nationalité et de la religion russes. On permet, en outre, la fondation d'une académie de théologie non catholique à Wilna, pour aider à la propagation du schisme, dans le temps même où des ordonnances du gouvernement autorisent l'occupation par des non catholiques de douze chapelles et d'une église paroissiale catholique, dans le diocèse de Minsk. Afin de rendre silencieux et muets les temples sacrés, on enlève aux curés et aux prêtres la liberté de la prédication divine, en leur interdisant de prononcer d'autres instructions que celles qui sont extraites des manuels publiés et autorisés par le gouvernement, et l'on prescrit enfin la règle à suivre pour la censure des instructions composées par les curés, règle qui se traduit pratiquement en ceci que les écrits de cette nature, après avoir subi la révision des membres du consistoire, doivent

être approuvés par le gouverneur civil de la province et ensuite remis à l'évêque et prononcés sous sa responsabilité personnelle.

IV. L'ukase du 27 décembre 1861 (8 janvier 1862), en vertu duquel a été établie une Commission des cultes et de l'instruction publique dans le royaume de Pologne, est également en opposition ouverte avec les principes fondamentaux de l'Église catholique et avec les conventions solennelles du Concordat.

Par cet ukase et spécialement dans la partie qui regarde les cultes, ont été dépassées de beaucoup les bornes du pouvoir civil, puisque toutes les dispositions qu'elle contient se rapportent aux personnes et aux choses religieuses et sacrées, et que, sur les unes et les autres, examine, juge et décide la Commission, composée d'hommes appartenant à diverses religions, Commission qui reçoit l'autorité qu'elle exerce non de l'Église, mais de l'Empereur.

Par cette même loi, on bouleverse le régime, le gouvernement et l'administration de l'Église et de la discipline ecclésiastique : car on envahit en certains points ce qui est réservé à la suprême autorité du Souverain-Pontife sur toute l'Église catholique, et on usurpe en beaucoup d'autres la juridiction des évêques, qui doivent l'exercer sur leurs troupeaux respectifs dans les limites marquées par les saints canons. Examinant, en effet, par manière d'exemple, l'article 8, il est facile de voir comment on est allé jusqu'à assujettir à la Commission gouvernementale les rapports ou affaires du clergé avec le Saint-Siége, de telle sorte qu'il ne reste aux évêques guère autre chose que d'exercer les fonctions sacrées, d'administrer les sacrements et d'employer les censures, sauf le recours à la Commission du gouvernement.

En ce dernier point, l'Église a cependant déjà pourvu, par sa propre constitution, au cas de celui qui se croit injustement frappé par les sentences de son évêque, en l'autorisant à en appeler dans les formes prescrites à l'autorité supérieure, dont le dernier degré est le suprême jugement du Siége apostolique.

Le même ukase viole aussi le Concordat. Il suffit, en effet, de jeter un regard, entre autres choses, sur les attributions de la Commission et sur celles du Collége ecclésiastique, dit catholique romain, pour se convaincre que c'est la Commission avec ses ramifications diverses qui examine, juge et décide sur les matières de discipline ecclésiastique, lesquelles de droit propre, et d'après le Concordat, appartiennent à l'évêque.

A l'évêque prenant l'avis de son Conseil, appartient encore,

selon le même Concordat, le jugement sur les plaintes portées contre les ecclésiastiques pour les chefs y indiqués. Et l'ukase, non-seulement supprime cette disposition, mais va encore plus loin en ordonnant que toutes les plaintes, quelles qu'elles soient, portées contre les ecclésiastiques, soient jugées par la Commission d'après le Code pénal pour les délits qu'il a prévus et qui ont été commis dans l'accomplissement des devoirs dépendant de leur vocation.

V. L'administration des diocèses et l'autorité de juridiction ont été particulièrement troublées par l'ukase du 14 (26 décembre 1865) et par le règlement qui s'y rattache, tous deux relatifs à l'organisation du clergé séculier et aux biens de l'Église catholique en Pologne. Par eux, en effet, a été complétement bouleversée l'organisation des chapitres cathédraux, des églises collégiales, des bénéfices, des paroisses et du patrimoine même de l'Église. Celui-ci est de fait absorbé par le gouvernement, et en échange un titre de rente perpétuelle est constitué au clergé; les églises collégiales et d'autres bénéfices sont supprimés; la collégiale de Kielce est arbitrairement érigée en cathédrale; un nouveau règlement est introduit dans les colléges de chanoines, les paroisses enfin sont classées contrairement aux dispositions canoniques, et l'on impose aux évêques de ne nommer dans ces paroisses ni les titulaires, ni les administrateurs, sans l'exprès consentement de la Commission des cultes.

Cet ukase est extrêmement pernicieux, car il détruit l'organisation même de l'Église. C'est de là que proviennent les difficultés sur les nominations des vicaires capitulaires et les probabilités qui en résultent d'ilégitimes intrusions; de là, l'affaiblissement et l'état déplorable des chapitres cathédraux, maintenant réduits à l'extrémité et presque éteints; de là, les difficultés et souvent l'impossibilité de pourvoir les paroisses, l'exclusion des prêtres zélés des offices ecclésiastiques et, par là même, la collation des offices à de moins dignes.

VI. Au préjudice de l'autorité des évêques et de la liberté du culte, il est défendu aux catholiques, par ordonnance du Gouvernement, de faire les processions en dehors de leurs églises; on ne permet pas aux ecclésiastiques de donner les exercices spirituels dans toutes leurs églises, mais seulement dans les villes de district et avec l'autorisation du gouverneur du lieu; on défend aux prêtres de s'absenter de leur propre paroisse sans la permission expresse, délivrée par écrit, de l'autorité civile, fût-ce

pour aller se confesser; on interdit aux plus zélés d'entre eux de venir en aide à leurs confrères dans les solennités où se produit un grand concours de fidèles, dans les missions, dans l'administration des Sacrements, et de plus ils sont notés comme fanatiques et ennemis de la religion dominante, et à ce titre exclus des bénéfices plus importants et des dignités; et finalement les nominations aux fonctions ecclésiastiques sont réglées de façon à être à peu près toutes soumises à l'autorité du Gouvernement.

VII. La prédication ensuite est entravée par beaucoup de difficultés. Elle est sévèrement interdite en dehors des églises, souvent trop étroites pour la grande affluence du peuple. Il n'est pas permis, sans encourir des peines graves, de parler d'aucun des dogmes et vérités catholiques que la censure gouvernementale a exclu des catéchismes. Les prêtres ne peuvent enseigner le catéchisme que dans les églises paroissiales; et ainsi cette œuvre de suprême nécessité est rendue difficile et moins profitable, car les enfants ont souvent à franchir de grandes distances pour venir à l'église, ce qui ne leur est pas toujours possible, surtout dans la mauvaise saison.

VIII. Par un ukase enfin du 28 novembre 1875, communiqué aux Ordinaires par le Collége C. R. de Saint-Pétersbourg, le 3 du mois de décembre suivant, et remettant en vigueur une disposition abrogée en 1862, il est défendu aux prêtres d'entendre la confession d'une personne inconnue, ou appartenant à une autre paroisse, sans une attestation constatant qu'elle est catholique, attestation qui doit être renouvelée chaque fois que cette personne a recours au saint ministère. Il suffisait primitivement que ce certificat émanât du curé; mais plus tard, dans la Lithuanie spécialement et dans les provinces adjacentes, il a dû être donné par l'autorité civile; et par cette mesure l'on a rendu au peuple très-difficile et très-pénible l'usage des Sacrements.

IX. Et sans parler de tant d'autres lois anticatholiques, mentionnons encore celle dont un édit du gouverneur général de Varsovie, en date du mois d'octobre 1875, impose la rigoureuse observation, et par laquelle il est défendu, sous peine de destitution, aux ecclésiastiques, de baptiser les enfants nés de mariages mixtes, même sur la demande des parents, et d'admettre à la communion quiconque aura une fois communié selon le rite grec. Cette loi est extrêmement outrageante pour la

religion catholique, parce qu'elle tend à détacher d'elle les catholiques par le moyen même des sacrements.

X. En outre, par une injustice manifeste et au détriment de la religion catholique, on maintient, à l'heure présente, en exil Mgr Felinsky, archevêque de Varsovie; Mgr Rzewuski, son vicaire général; Mgr Borowswy, évêque de Luck et Zitomir; Mgr Krasinski, évêque de Wilna, et beaucoup d'autres ecclésiastiques (qui, le plus souvent, sont même dans l'impossibilité de s'approcher des sacrements), lesquels ne sont coupables que d'avoir correspondu avec le Saint-Siége ou de n'avoir pas obéi à l'autorité civile dans des choses contraires à la religion et à leur conscience. Et ici, sans parler de tant d'autres faits, nous voulons en rappeler un vraiment extraordinaire, inouï dans les annales de l'Église, et qui démontre quel compte fait le gouvernement impérial de l'autorité des évêques et même des principes fondamentaux de la religion catholique. Un acte du gouvernement décréta que le susdit archevêque de Varsovie fût privé de toute juridiction épiscopale dans le diocèse. Il défendit à chacun des membres de son troupeau de communiquer avec lui, et il décida que Mgr Rzewuski, son suffragant et son vicaire général, prendrait les rênes à sa place comme administrateur du diocèse. Le Saint-Père, instruit d'une mesure si anattendue, ne put se dispenser d'exprimer à ce sujet les plaintes les plus vives, le 24 avril 1864, au collége Urbain de la Propagande, où il s'était rendu pour vénérer les reliques de saint Fidèle de Sigmaringen et pour assister à la publication de deux décrets de la Sacrée-Congrégation des Rites.

XI. On laisse ensuite vacants les siéges épiscopaux de Plosk et de Samogitie et de tant de suffragants qui devraient exister aux termes du Concordat; pour la vaste étendue des diocèses qui forment les deux provinces ecclésiastiques de Varsovie et de Mohilew, il n'y en a que deux, qui sont ceux de Plosk et de Samogitie. Ont été en outre arbitrairement supprimés, quatre diocèses: 1° celui de Kamenietz, en 1866; 2° celui de Podlachie, en 1867; 3° celui de Minsk, en 1869. Ce dernier siége fut réuni à celui de Wilna et donné à administrer au prêtre Zylinski, qui en prit le gouvernement en fait, et le conserve encore présentement, sans autorisation du Saint-Siége. Le Saint-Père ne pouvant tolérer davantage que l'intrus Zylinski continue à faire la désolation des deux diocèses, demande son éloignement; autre-

ment il se verra dans l'obligation de procéder contre ledit intrus selon toute la rigueur des lois canoniques.

XII. En 1875, au moyen d'un ukase du synode de l'Église dominante, le diocèse grec-uni de Chelm fut supprimé et converti en une éparchie schismatique. Le monde entier ne connaît que trop aujourd'hui les funestes circonstances qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent ce très-douloureux événement. Il n'ignore pas davantage que dès qu'eurent pris fin la pression violente et la terreur extrême sous laquelle se consomma le schisme de l'église de Chelm (la dernière église unie qui restât dans tout l'empire russe), les populations de ce diocèse élevèrent la voix pour se déclarer absolument catholiques fidèles, soumises au Pape, successeur de Saint-Pierre ; par leurs protestations, elles enlevèrent toute valeur aux adresses collectives présentées à Sa Majesté l'Empereur, adresses pour lesquelles elles n'avaient jamais donné aucun mandat ; et elles affirmèrent qu'elles avaient été attirées dans un piége et trahies par le clergé substitué au véritable clergé catholique, lequel presque tout entier avait été éloigné, comme un grave obstacle à ces prétendues adresses.

D'après cela, il est facile de comprendre combien est déplorable et périlleuse pour la foi catholique la condition actuelle des Grecs-Unis de Chelm. Assujettis au schisme par la violence dans tous les actes de la vie publique et officielle, ils ne peuvent professer la foi qu'ils conservent intacte dans leur conscience ; privés presque complétement, ou par la déportation ou par l'exil, des prêtres héroïques qui n'ont point voulu adhérer au schisme, ils manquent des secours nécessaires du ministère sacerdotal ; car ils ne peuvent d'aucune manière se résoudre à recourir, dans leurs besoins spirituels, au nouveau clergé schismatique qui leur a été imposé. Ces faits, que nul prétexte politique ne pourrait justifier, ont tellement affligé le cœur paternel de Sa Sainteté, qu'Elle fait à ce sujet les plus hautes réclamations et protestations, et qu'en même temps Elle demande que l'on mette fin dans l'infortuné diocèse de Chelm à un état de choses souverainement pernicieux au bien spirituel de ces bons et fidèles catholiques.

XIII. La condition du clergé régulier en Russie et en Pologne est profondément triste. A toutes les différentes lois au moyen desquelles les religieux ont été arrachés à la dépendance de leurs supérieurs, lois qui firent le recensement des couvents et

qui les supprimèrent, qui confisquèrent les biens et dispersèrent les religieux, s'ajoute l'ukase du 27 octobre (8 novembre 1864), relatif à la suppression ou à la fermeture presque totale des couvents d'hommes et des monastères de femmes dans le royaume de Pologne; la spoliation de leurs biens adjugés à l'État et l'assujettissement des religieux et des religieuses des couvents et des monastères encore subsistants, à la juridiction ordinaire des évêques. Ces lois, outre qu'elles dérobent et usurpent l'autorité du Saint-Siége et tendent à la désorganisation et à la dissolution de toutes les communautés religieuses catholiques, sont en opposition formelle avec les traités et avec les promesses plusieurs fois répétées du gouvernement impérial.

C'est en vertu de ces lois que, par un décret du général Berg, en date du 16 décembre 1864, a été supprimée la congrégation des Sœurs de Saint-Félix, tandis que, par un autre décret du même général, du 10 du même mois, étaient supprimés cinq couvents de Basiliens existant en Pologne. Enfin, par un édit très-récent, émané du synode de l'Église dominante, le 22 janvier de la présente année, ont été livrés aux moines schismatiques de Saint-Nicolas l'église et le couvent avec ses dépendances, qui appartenaient autrefois aux Carmes, dans la ville de Bialyniczca, gouvernement de Mohilew; de telle sorte qu'une population de 2,000 âmes est laissée sans église et sans prêtres.

XIV. Le nouvel ukase pour l'introduction de la langue russe dans le culte supplémentaire, introduction déjà décrétée dans les diocèses de Wilna et de Minsk, et étendue dès le commencement de janvier 1876 aux diocèses de Luck et Zitomir et de Kamenietz, n'a pas moins lésé les droits et l'autorité du Saint-Siége. Un ukase de 1848 prohibait l'usage de la langue russe pour tous les cultes autres que le culte grec schismatique; cet ukase a été abrogé en 1869, et l'usage de la même langue a été déclaré libre. Or, comme c'était l'intention du gouvernement impérial que l'on adoptât cette langue, il en vint donc à la prescrire. Mais la ferme résistance que l'on rencontra chez les évêques et chez les fidèles engagea le gouvernement à employer le moyen peut-être le plus efficace pour l'imposer : il s'adressa au Saint-Siége pour obtenir son concours; cela se passait dans les années 1872 et 1873.

Le Saint-Siége, après de longues discussions, ne voulut prendre aucune détermination sur une affaire aussi grave, sans connaître préalablement les renseignements et l'opinion des

divers Ordinaires diocésains; ensuite il demanda avec insistance que la rigoureuse interdiction de communiquer avec les sujets catholiques de la Russie fùt levée.

Le gouvernement impérial ne crut pas devoir poursuivre ces négociations avec le Saint-Siége, et cette fois recourut au parti d'imposer la langue russe dans le culte supplémentaire; il commença par les diocèses des provinces occidentales de l'empire, dans l'espérance d'y trouver une moindre résistance. Pour obtenir avec plus de facilité ce résultat, il recourut, l'année dernière, à un nouveau moyen, c'est-à-dire à celui de nommer deux visiteurs diocésains, limités pour le moment aux diocèses de Minsk et de Wilna.

Il résulte des instructions qui leur furent données par Zylinski, l'administrateur instrus de Wilna, que le but direct de ces nouveaux agents est de propager le plus possible l'usage de la langue russe dans le culte catholique. Mais un autre but peut-être plus indirect et plus caché est d'abaisser l'autorité des évêques sur les diocèses, et d'altérer la hiérarchie sacrée, en accordant aux visiteurs diocésains une juridiction, des droits et des honneurs quasi-épiscopaux. De toute façon, cette institution blesse hautement l'autorité des pasteurs, elle est contraire aux lois fondamentales de l'Église, qui n'admet point d'autre juridiction légitime que celle qui dérive directement ou indirectement du Souverain-Pontife.

XV. Le Saint-Père, en l'année 1867, réprimanda solennellement le Collége catholique romain de Saint-Pétersbourg, à raison de son ingérence dans les affaires spirituelles des diocèses. Le gouvernement impérial ayant depuis introduit des modifications dans l'organisation dudit collége, Sa Sainteté, par une lettre encyclique du 2 mars 1875, adressée aux évêques, et communiquée au gouvernement lui-même, déclara que le collége C. R. pouvait être *toléré*, à condition qu'il bornât son action aux affaires purement matérielles de l'administration.

Mais, nonobstant cette défense expresse, le Collége continue à s'immiscer comme précédemment dans les affaires spirituelles des diocèses, rien n'étant aussi commun que les notifications faites par son intermédiaire des décrets du gouvernement hostiles à l'Église. Par conséquent, sur ce point encore, on appelle l'attention du gouvernement impérial pour que l'ingérence du collége soit restreinte aux questions seulement administratives

et matérielles, et afin que le Saint-Siége ne soit pas forcé à condamner de nouveau cette institution.

N° II.

Lettre de l'Éminentissime Cardinal-Secrétaire-d'État à M. le prince Ouroussoff, accompagnant le Memorandum pontifical.

Prince,

La grave et douloureuse condition dans laquelle se trouve depuis de longues années la religion catholique dans les vastes États de S. M. l'empereur de Russie et roi de Pologne, n'a pas cessé de réclamer, à diverses reprises, l'attention du Souverain-Pontife, lequel, par la haute dignité de Chef suprême de l'Église universelle dont il est revêtu, a l'indéclinable devoir de veiller à la prospérité et à l'intégrité de la foi des peuples répandus dans le monde entier.

Ils sont bien connus du gouvernement russe, les efforts continuels et infatigables qu'a faits Sa Sainteté pour améliorer ce triste état de choses, et pour obtenir de ce même gouvernement la révocation des lois, actes et décrets qui offensent à la fois la constitution divine de l'Église et la conscience des évêques, des prêtres et des fidèles mêmes.

De ces efforts rendent témoignage plusieurs actes pontificaux qui, selon la gravité des circonstances, durent être publiés, afin d'ôter tout motif au scandale qu'aurait pu produire, au détriment de la cause catholique, le silence du Pontife suprême. De ces efforts rendent témoignage les conférences et les démarches essayées à diverses époques entre le Saint-Siége et le gouvernement impérial et royal, aussi bien que les réclamations adressées directement par le Saint-Père par le moyen de lettres pontificales au souverain même de la Russie, ou communiquées en son nom sacré, aux représentants du gouvernement impérial, par le cardinal secrétaire d'État.

Votre Excellence elle-même, dans les diverses audiences qu'en certaines circonstances elle a obtenues du Pontife romain, a bien pu entrevoir, de même que ses prédécesseurs, combien étaient vives l'angoisse et l'affliction de son âme au sujet de la situation douloureuse des affaires religieuses dans l'empire. C'est ainsi que récemment le Saint-Père, par l'intermédiaire de Votre Excellence, faisait parvenir à l'auguste empereur de

Russie les plaintes et les réclamations que je n'ai point manqué moi-même de vous répéter souvent, quand j'ai eu l'occasion de m'entretenir confidentiellement avec vous de ce pénible sujet.

Mais, il faut bien le dire, tous ces efforts, toute cette sollicitude, surtout dans ces derniers temps, n'ont eu aucun résultat. Au contraire, la persécution, loin de se calmer, a pris, on peut le dire, un caractère toujours plus grave, toujours plus dangereux pour l'intégrité de la foi des populations catholiques de la Russie et de la Pologne, sans que néanmoins pour cela on ait pu atteindre le but qui semblait avoir conseillé une aussi déplorable conduite.

C'est qu'en effet, si la persécution bouleverse l'ordre hiérarchique de l'Église, et empêche le libre exercice de la religion, loin d'affaiblir le courage des fidèles, elle les excite à supporter de nouvelles et toujours plus graves épreuves; le peuple se fortifie dans la foi au milieu des vexations et des violences, prêt même à répandre jusqu'à son sang plutôt que d'abandonner la religion de ses pères. Les fidèles, au milieu des périls d'une législation qui menace de pénalités et de l'exil les contrevenants, ne laissent pas, suivant le mode que leur suggère leur piété et leur foi, de se tourner vers leur Père commun, pour lui exposer leurs angoisses et les anxiétés de leur conscience, et aussi l'état affligeant des affaires religieuses dans tous les diocèses de la domination impériale.

Et comme si les relations fréquentes et détaillées qui sont envoyées de temps en temps au Saint-Siége ne suffisaient pas, le cri douloureux de tant de consciences violentées et opprimées est arrivé enfin à se faire entendre jusque dans les contrées de l'univers les plus éloignées, grâce à la publication officielle des actes diplomatiques d'un gouvernement non-catholique, lequel, ayant suivi jadis la même voie, se vit conduit, par la force de l'expérience, à l'abandonner, pour rendre la paix aux consciences, la stabilité au trône et la prospérité à la nation tout entière.

D'après cela, personne ne pourra affirmer de bonne foi, que la responsabilité des épreuves qui pèsent sur les populations catholiques de la Russie, incombe à celles-ci; surtout si l'on réfléchit que notre sainte religion inculque à ses fils la soumission aux autorités établies, pourvu que ce ne soit pas au détriment de leur foi. Au contraire, chacun devra reconnaître que les difficultés que le gouvernement impérial rencontre, au grand

dommage de la chose publique, proviennent justement de la guerre que celui-ci fait à la foi de ses sujets, de telle sorte que le peuple, mis dans la dure alternative ou d'apostasier la foi de ses pères, ou de résister à la séduction et à la violence, se trouve dans la dure nécessité de s'attacher au précepte divin qui commande d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

En présence donc d'une situation qui n'est plus désormais tolérable, et qui réclame une sollicitude attentive et efficace de la part du Saint-Siége, le Saint-Père m'a donné l'ordre de mettre sous les yeux du gouvernement impérial la série lamentable des faits et des lois qui bouleversent la Constitution divine de l'Église en Russie; car le Saint-Siége nourrit encore l'espérance que, vu toute l'injustice des mesures prises au détriment de l'Église catholique, on voudra mettre un terme à une situation si violente, en adoptant des dispositions qui ne soient point en opposition avec les lois de l'Église et les obligations inhérentes aux fonctions sacrées de ses pasteurs et de ses ministres.

Que le gouvernement impérial le sache bien, le Chef de l'Église ne saurait devenir une pierre d'achoppement pour les fidèles; par conséquent, si malheureusement ses justes réclamations demeuraient encore cette fois sans effet, il devrait adopter un autre parti qui mettrait à couvert la responsabilité qui pèse sur son auguste personne.

Voilà pourquoi j'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence les feuilles ci-jointes où se trouvent exposés les points principaux relatifs aux lois, décrets et ordonnances qui ont attiré l'attention du Saint-Siége, et dont il demande l'abrogation.

Le Gouvernement de Sa Majesté a expérimenté, dans une autre circonstance, l'accueil empressé fait par le Saint-Siége à certaines propositions d'accord qui servirent depuis de base à une convention intervenue entre les deux gouvernements. L'exécution de ce traité est ce qu'aujourd'hui on réclame avant tout; et l'on veut espérer que de même qu'autrefois l'auguste père de l'empereur régnant accueillit les réclamations de Grégoire XVI, de sainte mémoire, à l'occasion de la visite faite à cet illustre Pontife, ainsi l'empereur Alexandre, dans son équité et sa justice, voudra aujourd'hui se montrer docile à la voix de Sa Sainteté et rendre la paix à la population catholique qui attend de lui le plein rétablissement du libre exercice de la religion catholique dans ses possessions de Russie et de Pologne.

Je profite, etc.

Rome, de la Secrétairerie d'État.

—

N° III.

Lettre de l'Éminentissime Cardinal Secrétaire d'État, dans laquelle on fait part à S. Exc. le prince Ouroussof qu'entre lui et le Saint-Siége tous rapports officieux ont cessé.

Prince,

Par suite de l'outrage fait au Saint-Siége par Votre Excellence, outrage dont il ne se trouve pas d'autre exemple dans l'histoire des rapports du Saint-Siége avec les gouvernements étrangers, — c'est-à-dire, par suite de ce que Votre Excellence, sans même en accuser réception pendant deux semaines, nous a renvoyé une importante communication diplomatique que je lui avais faite et qui lui avait été remise pour être envoyée au gouvernement impérial de Russie, — le Saint-Père, après mûre réflexion, a résolu de vous faire connaître, par mon intermédiaire, qu'en se refusant à la simple transmission à son gouvernement des documents susdits, Votre Excellence a rendu inutile la continuation des rapports qu'elle a jusqu'ici entretenus avec la secrétairerie d'État.

Il m'est pénible aussi d'être forcé d'ajouter que la grave offense faite par cet acte à la plus auguste Autorité qui soit sur la terre, ne permettrait pas que ni Sa Sainteté, ni moi pussions désormais recevoir Votre Excellence, sans qu'une réparation convenable eût été faite auparavant.

De l'une et de l'autre de ces résolutions, communication sera faite au gouvernement impérial, dans le double but de porter à la connaissance de celui-ci ce qui s'est passé, et a ssi afin de connaître ses intentions relativement aux conséquences de l'acte personnel qui a contraint le Saint-Père de recourir, contre son gré, à une pareille mesure.

Dans ces sentiments je renouvelle à Votre Excellence l'expression de ma considération.

Rome, de la Secrétairerie d'État.

UN MIRACLE A LOURDES

(Suite et fin. — Voir les quatre numéros précédents.)

XVI

M. et Mme Guerrier passèrent encore quelques jours à Lourdes. Ils ne voulurent point s'en aller brusquement, emportant le

bienfait, et préférèrent remercier longtemps au lieu même où ils l'avaient reçu.

Puis ils reprirent le chemin de Saint-Gobain, le chemin de la maison paternelle.

Le voyage fut rapide et sans fatigue.

Une lettre de M. Guerrier, que nous avons sous les yeux, contient des détails auxquels nous voulons laisser toute leur saveur.

« — Que je vous retrace, seulement en courant, écrit-il, le prodigieux étonnement du frère aîné de ma chère femme, Hector Biver (1), qui nous attendait à la gare de Paris, lorsqu'il vit sa sœur descendre seule du wagon, prendre son bras et gagner avec lui la voiture; sa complète stupéfaction, lorsque nous fûmes arrivés chez lui, et qu'elle gravit tout naturellement et sans effort l'escalier qui conduit à son appartement; l'ébahissement et les yeux mouillés de larmes de ses domestiques, qui avaient, dix jours auparavant, monté et descendu avec tant de précautions ma pauvre Justine, alors si malade.

« Le lendemain, nous étions à Chauny. Son frère plus jeune, Alfred Biver, directeur de la manufacture de Saint-Gobain, nous attendait à la station, plein d'anxiété, d'inquiétude et de trouble; car, malgré les lettres et les dépêches, il ne pouvait pas croire. Vainement il était prévenu. Quelle ne fut pas sa surprise quand ma bien-aimée femme s'élança dans ses bras; surprise dont il ne pouvait pas revenir, et qui lui arrachait d'incessantes exclamations durant tout le temps que mit la voiture à parcourir les quatorze ou quinze kilomètres qui séparent Chauny de Saint-Gobain! Nous allions vite; les chevaux brûlaient le pavé: nous avions hâte d'arriver. Que ce parcours nous parut long!

« Enfin, voici la maison! Nous apercevons toute notre famille: grands et petits, sœurs, belles-sœurs, neveux et nièces, et surtout nos chers enfants; ils étaient tous accourus à la porte, le cœur bouleversé, avides de voir, de se convaincre, de boire à longs traits le bonheur dons nous étions inondés.

« Ah! lorsqu'ils virent leur mère, leur tante, leur sœur, sortir seule de la voiture et s'avancer vers eux, ce fut un tableau comme n'en saurait peindre nul pinceau humain. Quelle joie! quelles douces larmes! quelles étreintes! La mère de notre Jus-

(1). Directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain, Chauny, etc.

tine était là, ne pouvant se lasser d'embrasser cette fille que Notre-Dame de Lourdes rendait à sa tendresse et qu'elle lui renvoyait debout, marchant d'un pas ferme, guérie.

« Retenu par ses quatre-vingt-trois ans, le vieux père était demeuré dans une pièce dont on était séparé par quelques marches. Nous montâmes. Tous les membres de notre famille, qui nous faisaient cortége, emplissaient l'escalier.

« Sur le seuil de son cabinet, le vénérable octogénaire se tenait debout. Ses mains étaient toutes tremblantes de bonheur plus encore que de vieillesse : son noble visage était baigné de larmes. Il ouvrit ses bras et dit :

« — Ma fille !

« Mme Guerrier s'inclina et se prosterna à genoux.

« — Mon père, dit-elle, tu m'as bénie lorsque, malade et incurable, je partais pour Lourdes. Bénis-moi maintenant que je reviens miraculeusement guérie, comme je te l'avais annoncé.

« Les bras ouverts s'étendirent sur la tête de ma bonne Justine. Puis ils s'ouvrirent encore, et elle pleura sur la poitrine de son père.

« Et comme si rien ne devait manquer à notre félicité, il se trouva que ce jour-là était précisément le jour de la fête de celle qui rentrait ainsi triomphalement à la maison paternelle. Quelle belle Sainte-Justine nous célébrions !

« Mais ce n'est point tout. La famille avait sa large part. L'Église avait voulu avoir la sienne.

« Le zélé et excellent curé de Saint-Gobain, M. l'abbé Poindron, avait demandé à Mgr l'évêque de Soissons l'autorisation de célébrer un salut solennel d'actions de grâces pour l'incomparable faveur que nous avions obtenue.

« Donc le lendemain nous montâmes à la paroisse. Ému, étonné, recueilli, un peuple immense se pressait sur notre passage. Les cloches sonnaient à toute volée. L'église était pleine comme aux jours de grande solennité.

« La statue de Notre-Dame de Lourdes dominait l'assistance. En face de cette image sainte, une place avait été préparée pour celle que Marie avait daigné guérir. Le prêtre monta en chaire et raconta simplement, sans commentaires, le fait considérable qui donnait lieu à cette cérémonie. Après quoi, plusieurs jeunes filles, vêtues et voilées de blanc, allèrent prendre et porter sur leurs épaules la statue de Notre-Dame de Lourdes, et la procession se mit en marche. Derrière cette image de notre céleste Bien-

faitrice, ma chère femme et moi nous marchions au chant des cantiques enthousiastes, au son triomphal de l'orgue, au milieu d'une population pressée, qui ne pouvait retenir ses larmes. Puis le *Te Deum* éclata sous les voûtes. Dieu était sur l'autel... »

Qu'ajouterions-nous à cette lettre? Si la terre a de pareilles fêtes, que doivent être les fêtes du Paradis?

XVII

Nous voudrions arrêter là notre récit et laisser l'âme de nos lecteurs s'ensoleiller à ces rayons du ciel. Mais il n'est point ici-bas de lumière sans ombre, et la vérité nous contraint, pour achever cette histoire, de tourner maintenant nos regards sur un plus mélancolique horizon.

Dans cette même lettre dont nous venons de citer un long extrait, M. Guerrier parlait de M. l'abbé Martignon : « Nous n'ou-
« blierons jamais, disait-il, que la guérison de ma chère femme
« fut la réponse qu'il demandait à la sainte Vierge de lui faire,
« par l'intermédiaire du saint curé Peyramale. Pour le rétablis-
« sement de sa santé, pour sa guérison à lui-même, nous prions
« depuis ce moment. Nous voulons que Notre-Dame de Lourdes
« nous vienne en aide, et qu'elle lui rende au centuple ce que,
« avec une charité toute sacerdotale, il a si généreusement, *et*
« *non en vain,* abandonné à Mme Guerrier. Nous le demandons
« tous ensemble à cette toute-puissante Mère; et Dieu sait si
« dans cette demande nous mettons toute la chaleur et toute la
« reconnaissance de notre cœur!... »

Hélas! ces prières n'ont point été exaucées jusqu'ici. M. l'abbé Martignon ne va point mieux, bien loin de là!... Nous ignorons les célestes desseins, mais nous croyons que la récompense de son dévouement n'est point en ce monde.

Au milieu de sa joie, Mme Guerrier a parfois quelque chose au cœur qui ressemble à un remords :

— Pauvre abbé Martignon! nous disait-elle ces jours-ci, il me semble que je lui ai volé sa guérison!

Et son visage se voila d'un nuage de tristesse.

— Non, madame, vous n'avez volé le trésor de personne, en recevant le don de Dieu. Le Seigneur et la Vierge sainte ont tout permis et tout disposé pour leur propre gloire, peut-être aussi pour la gloire d'un de leurs serviteurs, et très-certainement pour le bien de tous. Vous avez reçu une grande et touchante grâce, et c'est avec des larmes dans les yeux que nous

venons de la raconter; mais croyez-le bien, la grâce la plus insigne est celle qui a été faite au prêtre dont vous parlez, quand il lui a été donné d'accomplir un tel acte d'abnégation et de dévouement, quand il lui a été donné de ressembler en cela au Maître divin, qui a dit en son Évangile, et qui a prouvé, qu'il n'est point de charité plus haute que de sacrifier sa vie pour ses amis. Le bon Samaritain a relevé le blessé; le bon Pasteur s'est immolé pour une brebis du troupeau. Soyez reconnaissante, mais ne le plaignez point!... Il a choisi la meilleure part.

Quelques semaines plus tard, l'abbé Martignon quittait Lourdes, où n'était plus son ami, le serviteur de la Vierge. Trop malade pour suivre le penchant de son cœur, c'est-à-dire pour traverser la Méditerranée et rejoindre sur la terre d'Afrique son paternel Archevêque, il est allé, au commencement de l'hiver, demander au climat d'Hyères de prolonger pour lui les tièdes journées de l'automne. Que les brises de la mer lui soient clémentes! Que le soleil lui soit doux!

Hélas! tandis qu'il cherche sur ces plages méridionales un peu de repos pour son corps, voilà que, volontairement et malgré nous à la fois, notre main amie inflige aujourd'hui à son âme la plus sensible et la plus cuisante douleur, en publiant, contrairement à sa défense formelle, ce récent épisode de sa vie, tel que la Providence nous a permis de le connaître dans ses plus intimes détails.

Que son humilité nous pardonne. Et, du moment où il ne peut contester l'exactitude rigoureuse de ce récit (non-seulement dans ses lignes générales mais même dans le minime iota dont parle l'Évangile) qu'il permette à la vérité, supérieure à toute personne et à toute considération, de briller au regard des hommes.

En nous demandant le silence, il a obéi à cette parole de Notre-Seigneur: « Que ta main gauche ignore ce qu'a fait ta main droite, et qu'ainsi ta bonne action s'accomplisse dans le secret. »

Et nous, en divulguant le secret de la main droite et en refusant de laisser la lumière sous le boisseau, nous avons obéi à cet autre commandement: « Que votre lumière rayonne aux yeux des hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père, Celui qui est dans les Cieux. »

HENRI LASSERRE.

Pièces justificatives.

I

A M. Henri Lasserre, à Paris.

Beaune, 1er décembre 1877.

Monsieur,

Madame Guerrier et moi, nous avons pris connaissance du manuscrit que vous nous avez communiqué et dans lequel vous racontez comment cette dernière a été guérie, le 16 septembre de cette année, au sanctuaire de Lourdes.

Votre récit est en tout de la plus parfaite exactitude, et tous les deux nous nous plaisons à vous l'attester : tous les faits que vous y relatez sont *vrais, vrais* dans les détails, *vrais* dans leur ensemble.

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très-distingués.

Ed. Guerrier. Justine Guerrier, née Biver.

II

Les faits ci-dessus racontés sont de plus attestés :

1° Pour l'état de maladie de Mme Guerrier et tout ce qui s'est passé à Saint-Gobain : — par M. Biver père, docteur en médecine ; — M. Hector Biver, directeur général des manufactures de glaces de Saint-Gobain ; — M. Alfred Biver, directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain ; — M. Louis Bonnel, professeur au lycée de Versailles ; — M. l'abbé Poindron, curé de Saint-Gobain ; — M. Danré, pharmacien dans la même ville ; — M. Viennot, ancien employé au ministère de la guerre, qui attestent en même temps que Mme Guerrier est rentrée de Lourdes totalement guérie.

2° Pour le fait de guérison soudaine accompli le 16 septembre au sanctuaire de Lourdes, en la chapelle de Sainte-Germaine Cousin, à la dernière messe de la neuvaine de M. l'abbé Martignon, et pour les divers détails de ce qui s'est passé à Lourdes : — par le R. P. Thuet, missionnaire du Saint-Esprit, actuellement en la maison de Bordeaux, rue Parmentade, 65, qui servait la messe de M. l'abbé Martignon ; — par M. Lavigne, receveur et entreposeur des contributions indirectes à Lourdes ; — par Mme Détroyat ; — par le Révérend Edwards, au Prieuré de Saint-Augustin, à Newton (Devonshire, Angleterre), et par M. le baron et Mme la baronne de Férussac, rue d'Anjou, 3, à Versailles, qui se trouvaient à Lourdes en ce moment.

3° Pour l'état de maladie de Mme Guerrier, antérieurement à son séjour à Saint-Gobain, et pour tout ce qui s'est passé à Beaune : — par les mêmes membres de sa famille qui l'avaient également vue chez elle ; et, en outre, — par MM. Lebœuf, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Beaune ; Bouhey, vicaire ; Monmont, procureur de la Répu-

blique ; Noirot, juge honoraire ; A. Larcher, juge d'instruction ; L. Lagarde, receveur de l'enregistrement en retraite, juge de paix suppléant ; Henri Morelot, propriétaire, etc., qui attestent en même temps sa parfaite santé actuelle.

LE CORPS DE CHRISTOPHE COLOMB

Il y quelques mois, la nouvelle arriva en Europe que les restes de Christophe Colomb venaient d'être découverts, le 10 septembre 1877, à Saint-Domingue ; puis ce bruit fut démenti, par cette considération qu'on n'avait pu découvrir à Saint-Domingue, en 1877, un cercueil qui avait été transporté à la Havane en 1795. Cependant la nouvelle était vraie. Dans une note adressée d'abord à l'*Univers,* M. le comte Roselly de Lorges, l'ardent et infatiguable avocat de la cause de Colomb, éclaircit le problème de la façon la plus satisfaisante. Nous reproduisons cette note :

I

Au moment ou l'*Agence Havas* se plaisait à répandre le faux bruit du rejet de la cause de Christophe Colomb, ou apprenait en Europe l'heureuse découverte des restes de ce héros, dans la cathédrale de Saint-Domingue, alors qu'on les croyait à la Havane, où en décembre 1795 son prétendu cercueil fut transporté avec une pompe extraordinaire et un enthousiasme tout religieux.

Pendant quatre-vingt-deux ans Cuba s'est glorifiée de ces illustres reliques. Nul ne lui contestait cette précieuse possession. Naguère, lorsque le cabinet italien réclamait à l'Espagne le cercueil de Colomb, au nom de sa terre natale, l'île de Cuba toute entière entrait en fermentation, se déclarant prête à défendre par les armes ces cendres héroïques, et plutôt que de les livrer menaçait de rompre ses liens avec la mère patrie. Devant cette énergie de résistance, l'Italie dut laisser tomber sa proposition. En Amérique aussi bien qu'en Europe, chacun a cru qu'effectivement les restes de Colomb, transportés de Saint-Domingue à Cuba, reposaient dans la cathédrale de la Havane, où une longue inscription latine attire le regard sur son buste, hélas ! aussi peu ressemblant que possible. D'après les documents diplomatiques, le procés-verbal de récognition

et le rapport envoyé à la cour de Madrid par les autorités civiles et maritimes, comment aurait-on suspecté l'identité du cercueil ainsi honoré? Alexandre de Humboldt, lui aussi, comme tous les érudits et les voyageurs contemporains, avait cru voir à la Havane la sépulture définitive du maître des navigateurs.

D'où vient donc qu'aujourd'hui un procès-verbal, également signé par les membres du gouvernement, les principales autorités de la république dominicaine, constate l'exhumation du cercueil de Christophe Colomb dans la cathédrale de Saint-Domingue, et son dépôt provisoire à l'église *Regina Angelorum*?

Une question se présente naturellement à l'esprit : Quel est celui des deux cercueils qui renferme véritablement la dépouille mortelle de l'immortel révélateur du globe ?

Nous n'hésitons pas à répondre : C'est ce dernier.

Néanmoins on se demande comment, en 1795, des hommes aussi graves que le chef d'escadre Gabriel de Aristizabal, le gouverneur de Saint-Domingue, le métropolitain Mgr Portillo y Torrez, don Antonio de Vrizar, ministre du conseil des Indes, président de la cour d'appel, le procureur général don Andrès Calderon, et les deux mandataires du duc de Veraguas, héritier du nom de Colomb, don Oyarzabal et don Andrès de Lecanda ont pu commettre une si lourde méprise.

Il ne sera pas difficile d'écarter de ces honorables personnages le reproche de légèreté, si l'on veut bien remonter plus haut et se reporter au moment de la mort de Colomb.

Tombé en disgrâce, délaissé de tous, indigent, infirme, il expirait le 20 mai 1506, dans une auberge de Valladolid, déjà tellement oublié, que le journal de la ville, *Chronicon de Valladolid*, ne daigna pas même mentionner sa mort. Les franciscains qui l'assistaient à l'heure suprême, emportèrent son corps dans les caveaux de leur couvent. Sept ans plus tard, un ordre royal fit transférer son cercueil à Séville, où, après un service solennel, on le déposa sous les dalles de la Chartreuse-des-Grottes. En 1536, ce cercueil fut embarqué sur une caravelle, et porté à Saint-Domingue. On l'inhuma dans le sanctuaire de la cathédrale, à droite, du côté de l'Évangile. Mais aucune stèle, aucune inscription, n'en signalait la place, et comme le dit la lettre pastorale de Mgr Cocchia, « l'ingratitude humaine ne sut pas trouver une pierre pour y graver son nom, et indiquer sa tombe. »

Sans doute les registres de la cathédrale contenaient des renseignements sur cette sépulture. Mais en 1586, pendant l'incursion des Anglais à Saint-Domingue, sous le commandement du forban Drake, et le pillage de la ville, les archives de la cathédrale furent brûlées ou détruites, hormis un cahier à moitié rongé des vers, contenant les délibérations du chapitre de l'an 1569 à l'année 1593.

Il n'est donc pas étonnant qu'en 1783, lors du voyage de Moreau de Saint-Merry dans la partie espagnole de Saint-Domingue, ses recherches sur la tombe de Christophe Colomb n'aient point abouti à un résultat certain. Il ne put compulser aucun document, et obtenir d'autre attestation que celle donc voici le texte :

Moi, don Joseph Nunez de Caserez, docteur en la sacrée théologie de la pontificale et royale université de l'angélique saint Thomas d'Aquin, doyen dignitaire de cette sainte église métropolitaine et primatiale des Indes, certifie que le sanctuaire de cette sainte église cathédrale ayant été abattu le 30 janvier dernier pour le construire de nouveau, on a trouvé du côté de la tribune où se chante l'Évangile, et près de la porte où l'on monte à l'escalier de la chambre capitulaire un coffre de pierre creux, forme cubique et haut d'environ un vare (à peu près deux pieds et demi de France), renfermant une urne de plomb un peu endommagée qui contenait plusieurs ossements humains. Il y a quelques années que dans la même circonstance, ce que je certifie, on trouva du côté de l'Épître une autre caisse de pierre semblable, et que, d'après la tradition communiquée par les anciens du pays et un chapitre du synode de cette sainte église cathédrale, celle du côté de l'Évangile est réputée renfermer les os de l'amiral Christophe Colomb, et celle du côté de l'Épître ceux de son frère, sans qu'on ait pu vérifier si ce sont ceux de son frère don Bartélemy ou de don Diego Colomb, fils de l'amiral.

En foi de quoi j'ai délivré le présent, à Santo Domingo, le 20 avril 1783.

On le voit : à cet égard la certitude n'avait d'autre fondement que la tradition ; et c'est strictement d'après cette tradition qu'agirent les autorités de Saint-Domingue, en 1795, à la veille de quitter le pays cédé à la France en vertu du traité de Bâle. On savait que le cercueil de Christophe Colomb était muré, à la droite du sanctuaire, du côté de l'Évangile. C'est là qu'on fit pratiquer une ouverture, et qu'on rencontra, dans une sorte de niche oblongue, quelques morceaux de planche et des feuilles de plomb confondus avec des ossements mêlés de poussière humaine. Le tout fut pieusement recueilli et placé dans un cercueil de

plomb doré, recouvert d'un fourreau en velours noir à glands d'or, et, au milieu d'une grande pompe religieuse et militaire, accrue d'une immense affluence, porté processionnellement jusqu'au bord de l'Ozama, en face du vaisseau qui l'embarqua pour la Havane.

Malgré le carillon des cloches, les saluts de l'artillerie, les chants religieux, l'affluence de la foule émue, peu de jours après, les plus âgés d'entre les vieillards assuraient que les restes du grand amiral n'avaient pas quitté Saint-Domingue.

Effectivement, on s'était trompé. Le cercueil dirigé sur Cuba ne contenait point les cendres de Christophe Colomb.

Toutefois, nous pouvons dire de cette erreur: *felix culpa ;* car elle implique un important témoignage de vénération envers le messager de la Providence. A son occasion, un réveil de mémoire s'opérait soudainement; les Antilles célébraient le grand chrétien qui les découvrit. Alors que nul ne pensait à lui en Europe, pendant que l'ingrate et oublieuse Espagne n'avait pas songé à stipuler dans son traité avec la France l'enlèvement de ses illustres cendres, un cri de gratitude s'élevait de la plus ancienne colonie; et, sans prendre l'avis de la couronne, il était résolu qu'on ne céderait pas aux nouveaux possesseurs du sol ces précieuses reliques. Le transport du cercueil qu'on pensait les contenir, eut un caractère hautement religieux; on eût dit la translation de la châsse d'un saint. S'il y avait alors méprise sur l'identité du corps, il y avait assurément vérité quant aux vertus de l'âme qu'ont voulait honorer.

Fait particulièrement significatif: cet élan subit de reconnaissance et de patriotisme n'était nullement un hommage rendu au marin de génie, à l'heureux découvreur, au vice-roi des Indes; il s'adressait uniquement au premier évangéliste des mers, au chrétien qui annonça le Sauveur dans cette partie inconnue du globe. C'est pourquoi le procès-verbal de la translation se tait sur toutes les grandes qualités de Colomb, et n'en signale qu'une seule: sa foi héroïque. Il ne mentionne de lui qu'un seul service: la dilatation de l'Église. Dans cet acte officiel, les titres de Colomb à la reconnaissance publique sont rappelés trois fois; et toujours il s'agit uniquement de son prosélytisme chrétien. On l'appelle « le premier instrument dont Dieu s'est servi pour le bien spirituel, l'extension de la vraie religion et du saint Évangile. » Ce document constate encore que le révélateur du globe

« planta le premier dans ces contrées l'étendard de la croix, et propagea parmi ses habitants la foi de Jésus-Christ. »

Circonstance à noter: tandis qu'ordinairement ce sont des ecclésiastiques, des religieux, des confréries, qui devancent ou confirment l'opinion des fidèles au sujet d'un chrétien mort en odeur de sainteté, ici ce sont des laïques, des marins, des soldats, des administrateurs qui déclarent le caractère évangélique de Christophe Colomb. Au sein de l'Océan, la sainteté du vainqueur de la mer ténébreuse est publiquement affirmée. C'est dans ces régions, prémices de ses découvertes, que l'autorité civile formule officiellement l'attestation de son apostolat.

Après un silence trois fois séculaire, son renom de sainteté a semblé sortir de la terre et surgir tout à coup de l'exhumation comme venant d'outre-tombe. Afin que les ennemis de l'Église ne pussent accuser un jour l'enthousiasme dévot et les intrigues cléricales d'avoir, rétrospectivement, mis à flot ce renom de sainteté, la Providence a voulu que les hommes du monde rendissent d'abord, les premiers, témoignage à celui qu'aujourd'hui la postulation des évêques qualifie dignement de *Héros Apostolique.*

II

Cela dit, pour la sincérité de l'histoire et l'honneur de la vérité, nous n'hésitons pas à déclarer que l'heureuse découverte, faite le 10 septembre dernier, dans sa cathédrale, par l'archevêque de Saint-Domingue, Mgr Roch Cocchia, ne souffre plus aucun doute. Maintenant la réalité s'accorde avec la tradition; et la tradition se voit justifiée par l'événement, car à son appui s'offre une preuve d'identité vraiment irréfragable. On a trouvé dans le sanctuaire, à droite, près du lieu qu'occupe le trône pontifical, non pas simplement, comme en 1795, des débris de planche et de plomb entremêlés de poussière humaine, mais un cercueil dans un état de conservation parfaite. Si extérieurement nulle inscription ne signalait cette sépulture, à l'intérieur, depuis trois siècles, subsistait ignorée la preuve irrécusable du précieux dépôt qu'elle renfermait.

Cette fois, il n'y a plus à s'y tromper : voici enfin les vénérables restes de l'amplificateur de la création, de celui qui nous a révélé l'étendue du domaine terrestre ! Le nom de l'homme enseveli, sa qualité même sont clairement lisibles au dehors et au dedans de son cercueil. On y voit en initiales ces mots : *Descubridor de la America primer Almirante.* On y lit en toutes

lettres, dans la partie interne du couvercle : *Illustre y esclarecido Varon don Cristoval Colon*.

A ces preuves manifestes d'identité, s'en joint une autre, d'autant plus décisive qu'elle est tangible et pondérable. C'est une petite balle de plomb trouvée parmi les ossements. On sait que dans sa jeunesse, Christophe Colomb parcourut les mers du Levant, alors sillonnées par les corsaires musulmans ; dans un de ses combats contre les Turcs, une balle pénétra si profondément ses chairs, qu'on ne put jamais l'extraire ; la cicatrice se rouvrit vers la fin de sa vie, pendant sa dernière expédition, et mit ses jours en danger. Ce détail, que nous avons rapporté dans notre histoire du héros, tire de ce témoignage posthume une irrécusable authenticité. La tombe vient déposer en sa faveur, après plus de trois siècles.

Désormais point d'incertitude au sujet de ce corps vénéré. C'est bien l'Église primatiale des Indes qui possède, suivant son droit d'aînesse, les restes du premier apôtre du nouveau continent. Et il semble que cette glorieuse possession devait naturellement appartenir à la plus ancienne cité des Antilles, capitale fondée par le révélateur du globe, sa ville de prédilection, qu'il espérait devenir le centre de la propagande chrétienne dans le nouveau monde, et où, par l'institution de son majorat, il établissait le premier séminaire des missions étrangères dont on ait eu l'idée, devançant ainsi de cent vingt-quatre ans la fondation du collége de la Sacrée-Propagande, à Rome, par le pape Grégoire XV.

C'est à Saint-Domingue que Dieu couvrit manifestement de ses grâces son messager Christophe Colomb ; que surabondèrent en lui les dons surnaturels, et qu'éclatèrent plus visiblement sa prudence, sa justice, sa force, sa tempérance, sa pauvreté, son humilité. Là, des édifices debout et des murs écroulés attestent également son mandat providentiel. Devant le port dont on lui défendait l'entrée, il prophétisa cette tempête lugubrement mémorable, qui engloutit avec ses persécuteurs la flotte royale, les incalculables trésors qu'elle emportait et cinq cents hidalgos, tous aussi chargés d'or que de crimes.

Sur les hauteurs dominant la plaine de la Conception, le monticule où le Serviteur de Dieu aimait à prier, s'appelle depuis lors la *Sainte-Colline*, et garde aujourd'hui ce nom : *Santo-Cerro*. La croix qu'il y planta fut nommée la *vraie Croix*, tant après sa mort les miracles y devinrent nombreux ; l'empereur

Charles-Quint s'en préoccupa, en écrivit au Pape, et offrit quatre-vingt mille maravédis pour décorer l'emplacement où les fidèles venaient l'adorer.

Nonobstant les convulsions du sol et les bouleversements des hommes, cette croix a été, jusqu'à nous, l'objet d'un culte non interrompu. Malgré l'infinité de parcelles qu'en ont dérobées les pèlerins, elle existe encore en partie. L'ermitage établi non loin des ruines de la Conception, en conserve un très-grand morceau ; et la cathédrale de Saint-Domingue en possède un fragment considérable, renfermé dans un reliquaire d'argent massif, orné de filigranes, don personnel du roi Philippe II, en preuve de sa vénération pour cette Croix miraculeuse.

Mgr l'archevêque de Saint-Domingue, en nous apprenant sa découverte du cercueil de Christophe Colomb, l'appelle *un grand événement.* En effet, c'est un événement de plus haute importance qu'il ne le paraît d'abord. Il est gros de conséquences pour la gloire du catholicisme. Quant à nous, en notre qualité de Postulateur de la cause de cet incomparable chrétien, nous ne pouvons qu'y voir un fortuné présage ; car il vient, tout à point, simplifier et aplanir certaines difficultés de forme, qui nous retenaient jusqu'ici au seuil de la Sacrée Congrégation des Rites.

Le comte ROSELLY DE LORGUES.

LA CHARITÉ CLÉRICALE

Pendant qu'on crie contre le clergé, le prêtre catholique continue ses œuvres de charité ; il les multiplie pour subvenir à toutes les misères qu'enfante une civilisation de moins en moins chrétienne ; ce sont là les empiétements cléricaux, c'est ainsi que le cléricalisme se montre l'ennemi de la Société. Une œuvre récemment fondée à Marseille, et déjà introduite à Paris, vient d'exciter, à juste titre, l'admiration d'un journal étranger, le *Courrier de Bruxelles,* qu'il nous suffira de citer pour faire connaître l'Œuvre et venger une fois de plus la charité du clergé catholique.

Tandis que le libéralisme français, dit le *Courrier de Bruxelles,* se vautre dans la curée des places et travaille avec une ardeur passionnée à exploiter l'ignorance et les mauvais instincts

des masses au profit de ses insatiables convoitises, les catholiques de Marseille et de Paris, en quête permanente des misères nouvelles que sème et fait éclore chaque jour la diffusion de la libre-pensée et de sa fille la libre-jouissance, redoublent d'efforts et de générosité pour parer à ces misères. A peine ont-ils fondé, organisé ou développé une bonne œuvre que des besoins nouveaux appellent leur sollicitude, et nous les voyons infatigables multiplier leurs peines pour mettre leur charité à la hauteur du niveau toujours croissant du mal physique ou moral. Dans cette lutte admirable de la foi catholique contre le « progrès libéral, » se distinguent avant tout ces curés constamment voués au mépris, à l'outrage et à la mort par les plumes venimeuses de la haine anticatholique, et cette Société de Saint-Vincent de Paul objet des calomnies incessantes des vaillants anonymes qui se cachent dans l'ombre des Loges et du journalisme gueux. Plus obstinés au bien que leurs ennemis ne sont acharnés au mal, ils répondent par des bienfaits incessants aux insultes continuelles de la libre-jouissance et partout où celle-ci fait des ruines, on les voit accourir pour se dévouer au sauvetage des malheureux ensevelis sous les décombres.

Un des caractères les plus saillants de la civilisation dite moderne est l'horreur du pauvre et le mépris de l'indigent. Dans tous les grands centres de population où domine le libéralisme, on le voit s'empresser à chasser les malheureux, à les éloigner de ses yeux, à les parquer au loin, à creuser l'abîme que la Révolution a créé entre eux et les riches. La vue du pauvre l'importune ; il ne tolère pas le mendiant, il persécute ou chasse les dévouements qui s'unissent autour de la croix pour se consacrer au soulagement de la misère. Il ne s'occupe du misérable que pour l'avilir, lui enlever la résignation chrétienne et lui ôter jusqu'à l'espérance du Ciel. Il ne respecte même pas sa tombe et le condamne violemment à l'enfouissement imité de celui de la brute.

Or il est une espèce de malheureux, spécialement enfantée par la civilisation moderne, que nos pères connaissaient à peine et qui pullule aujourd'hui dans les rues des grandes villes. Elle se compose :

Du voyageur isolé, dénué de ressources et sans abri ;

Du jeune homme qui ne sait où reposer sa tête, parce que, semblable à l'enfant prodigue, il a fui la maison paternelle ;

De l'ouvrier sans domicile, parce qu'il n'a pas payé son terme ;

Du convalescent qui quitte l'hôpital;

Du repris de justice qui sort de prison ;

De l'accusé, déclaré innocent, après de longs jours passés en prison préventive;

Du travailleur sans ouvrage qui est venu aux grandes villes demander du travail à leurs nombreux chantiers.

On voit qu'ils sont nombreux, ces pauvres déshérités de la fortune, qui peuvent dire comme Notre-Seigneur: « Les renards ont des tanières, mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. »

Écoutez ce qui se passe à Paris, où la charité catholique s'est mise à leur recherche. Veut-on savoir ce qu'ils font et ce qu'ils deviennent?

Les uns, pour éviter de tomber entre les mains des agents de police, marchent devant eux toute la nuit, souvent exténués de fatigue et de faim, jusqu'au moment où quelque église ouvrant ses portes matinales, ils entrent, s'asseoient dans un des coins les plus obscurs et dorment quelques heures. Il y a, dans le centre de Paris, une église très-renommée qui, autrefois, avait le privilége d'attirer dès l'aurore ces pauvres vagabonds, souvent plus à plaindre qu'à blâmer: c'est l'église de Notre-Dame des Victoires. Le vénérable curé, M. Desgenettes, si populaire par ses œuvres de charité, disait à ses employés, quand ils se plaignaient de ces visiteurs quelquefois incommodes, le plus souvent, hélas! couverts de haillons et de boue: « Laissez-les dormir tranquilles, ils sont dans la maison de leur Père. »

D'autres, ayant encore quelques sous, vont affronter le logeur en garni et sommeillent au milieu des propos licencieux et des blasphèmes.

D'autres, enfin, ne résistent pas aux tentations de la misère et sont fatalement entraînés à la débauche, au crime et au suicide!

Il faut avouer qu'ils sont bien à plaindre, surtout quand l'hiver arrive et répand dans nos rues des torrents d'eau glacée; le cocher s'abrite alors sous un vêtement imperméable; le balayeur des rues, tout transi, se sèche au moins le soir auprès du feu, en rentrant chez lui; mais celui qui n'a pas d'abri et que la société repousse en lui donnant le nom méprisant de vagabond, quelle n'est pas alors sa souffrance et sa torture!

Une lacune existait dans les œuvres catholiques de la France. Elle a été comblée tout d'abord à Marseille, par la charité de deux hommes de bien, au milieu de cette riche Provence, qui a eu le bonheur de recueilllir le navire de Marthe et de Lazare, les saints hôtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Béthanie. Elle a pris date au saint jour de Noël 1872, l'un des anniversaires de

la glorification de la pauvreté. Les bienfaits qu'elle a répandus sont déjà considérables. 27,659 individus y ont trouvé un gîte et des secours depuis sa fondation jusqu'au 28 février 1877.

Un prêtre, un de ces hommes au grand cœur que le libéralisme intelligent de nos cités traite d'hommes noirs, flétrit d'arrogance sacerdotale et poursuit de son cris de ralliement : A bas la calotte! un prêtre, disons-nous, s'est senti pour les pauvres déshérités de ce monde la même compassion qui animait les fondateurs de l'Œuvre hospitalière de Marseille.

Depuis quatre ans, son zèle infatigable n'a reculé devant aucun obstacle, devant aucune déception. Ni la pensée de se trouver en contact avec des repris de justice, ni les humiliations et les mépris qu'il peut recevoir de gens sans aveu, ne l'arrêtent. Selon la parole de saint Paul, « il ne veut se glorifier que d'une chose, de la Croix de Jésus-Christ. »

Il a fait appel aux membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, a rencontré des sympathies et a groupé autour de lui des hommes de bien, capables de l'aider dans cette entreprise d'humanité et de moralisation; car il ne veut pas seulement soulager les corps, il veut aussi adoucir les amertumes du cœur.

Ainsi l'Œuvre de Paris, calquée sur celle de Marseille, a un double but :

1° Offrir un abri gratruit et *temporaire* pour la nuit, sans distinction d'âge, de nationalité ni de religion, aux hommes sans asile, à la seule condition qu'ils observeront les mesures prescrites par le règlement intérieur;

2° Soulager, dans la mesure du possible, leurs misères physiques et morales et les aider ainsi à se maintenir ou à rentrer dans le chemin du travail et du devoir.

A Marseille, la maison ouvre ses portes de sept heures à neuf heures du soir. Soixante administrateurs environ, admirables de zèle, font à tour de rôle le service de la semaine et vont régulièrement assister à l'entrée et au coucher de leurs hôtes.

Il a fallu modifier les statuts en raison des circonstances particulières à la capitale de la France. Ils sont faits, l'œuvre est organisée, et sous peu de jours elle fonctionnera. Elle a nom: *L'Œuvre de l'hospitalité* et se trouve placée sous le triple patronage de saint Joseph, de saint Vincent de Paul et du bienheureux pèlerin mendiant, Benoît-Joseph Labre. C'est encore un fleuron ajouté à la couronne des œuvres qui forment l'auréole de gloire de saint Vincent de Paul.

Et maintenant, écrivassiers de trottoir, foudres libéraux de tribune, pourfendeurs de cléricalisme, héros ventrus d'Alcazar et de *Jardins Joyeux*, accourez, voici une œuvre nouvelle essentiellement cléricale, œuvres d'hommes noirs et d'arrogants sacerdotaux, spécialement consacrée aux nouvelles couches de misère mises au jour par vos soins, partant digne en tout point de vos injures et de vos colères. Accourez vite, car ce ne sera pas la dernière, elle vise les âmes au moins autant que les cœurs et fournit à la charité catholique de nos grandes ville UN EXEMPLE BON A IMITER.

MAISON NATALE DU P. LACORDAIRE

Nous apprenons par l'*Année dominicaine,* que les religieux de Saint-Dominique viennent d'acquérir la maison natale du P. Lacordaire, à Recey-sur-Ource, diocèse de Dijon.

La chambre où est né l'illustre et saint religieux sera convertie en chapelle, où ses fils viendront se recueillir et prier ; une œuvre dominicaine, à déterminer ultérieurement, charité, enseignement ou retraite, sera établie dans le reste de la maison.

« Nous n'avons pas besoin d'insister davantage, ajoute l'*Année dominicaine,* nos abonnés comprennent le sentiment de piété filiale qui nous inspire. Du reste, ne semble-t-il pas que cette maison était prédestinée à devenir un sanctuaire ? N'est-ce pas là, qu'après l'époque de la Terreur, le vieux curé de Recey ne pouvant plus vivre dans l'exil, loin du clocher de son église, vint, « le bâton à la « main et son sac de soldat sur le dos, demander un discret refuge ? « La porte s'ouvrit, dit l'historien du P. Lacordaire, le prêtre fut « accueilli avec empressement et caché avec soin. Dans un endroit « secret de la maison un autel fut élevé, et là, pendant trois mois, « les chrétiens demeurés fidèles purent assister au saint sacrifice, « faire baptiser leurs enfants, et entendre la parole de Dieu. »

« Sous ce toit, qui a prêté asile à Jésus-Christ dans les mauvais jours, un autel sera donc bien placé. Nous n'avons qu'à le relever dans un lieu qui lui appartient déjà et qui a droit de ne point rester une habitation vulgaire. Ainsi la même consécration qui a abrité le berceau du P. Lacordaire abritera sa mémoire. »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

24 janvier.

Depuis huit jours le monde financier se préoccupe de deux grandes questions : la solution de la question d'Orient et les grands travaux que prépare M. de Freycinet. A l'extérieur, les événements se précipitent avec une telle rapidité, qu'on ne s'étonnerait plus maintenant d'apprendre que les Russes entrent à Constantinople et que le sultan s'est retiré en Asie Mineure avec son gouvernement.

A la rigueur, nos financiers se préoccuperaient peu de la chute de l'empire Ottoman, s'ils pouvaient compter sur le rétablissement solide de la paix ; mais il y a l'Angleterre, dont les dispositions pacifiques paraissent devoir faire place au besoin pressant de sauvegarder les intérêts britaniques. Le discours lu, le 17 janvier, au nom de la reine Victoria, ne brise pas les vitres, mais il annonce très-clairement qu'il y a certaines limites qu'on ne permettra pas à la Russie de franchir. Même quand l'Angleterre n'irait pas jusqu'à la guerre, il est certain que cette puissance, qui, en temps ordinaire, consacre des sommes énormes au mouvement industriel, va appliquer la plus grande partie de ses ressources à augmenter son matériel de guerre, à construire des vaisseaux, à solder des armées, toutes choses parfaitement improductives au point de vue de la richesse d'un pays. Or, les rapports commerciaux sont tels entre la France et l'Angleterre, que si celle-ci concentre ses forces financières sur un seul objet, la guerre, la France verra se tarir l'une des principales sources de son exportation.

Tout cela donne à réfléchir et est bien de nature à arrêter l'essor que les haussiers se préparaient à donner aux cours.

A l'intérieur, si les passions politiques et les menaces de la Révolution n'étaient pas là pour empêcher la confiance et restreindre le crédit, il y aurait, dans les projets de M. de Freycinet, les éléments d'un grand mouvement de spéculation. M. de Freycinet voudrait exécuter tous ses grands travaux de chemin de fer et de canalisation en dix ans, — c'est se promettre une longue vie comme ministre ; — la dépense étant de 4 à 5 milliards, il voudrait la couvrir par l'émission de 400 millions d'obligations par an. C'est gigantesque, mais, en temps de république, il ne s'agit pas d'économiser. Après nous le déluge ! et l'on pressent que le déluge n'est pas loin ; en attendant, on veut faire des affaires.

La Banque de France, dont la situation n'est pas des plus brillantes, — au point de vue des bénéfices qu'elle fait, car il n'y a rien à craindre pour sa solidité, — semble déjà profiter des espérances des spéculateurs. Le cours de ses actions a légèrement monté ; on ne doute pas qu'elles ne doivent participer au mouvement financier qu'inaugurerait le système des grands travaux projetés, et sa participation serait évidemment une source de bénéfices pour elle.

Le Crédit foncier, assez malmené depuis quelque temps, a repris une certaine faveur ; cela montrerait que les vendeurs pensent que

les vérifications faites par les inspecteurs des finances ne causeront pas grand dommage à cet établissement de crédit : il ne faudrait donc pas trop se presser de vendre.

—

Les quelques froids survenus il y a une quinzaine avaient réjoui les cultivateurs, qui voyaient aussi avec plaisir la neige tomber en assez grande abondance. Le prix du blé s'en ressentait déjà ; il baissait. Mais le froid n'a pas tenu, la neige n'a pas été aussi générale qu'on l'avait cru d'abord, et le retour d'une température douce et de la pluie semble nous annoncer une saison hivernale à peu près semblable à celle de l'année dernière.

Ce serait une chance de moins en faveur d'une bonne récolte de céréales, mais ce ne serait pas, hâtons-nous de le dire, une certitude de mauvaise récolte. Un hiver humide, trop humide même, peut se trouver compensé par un printemps favorable et par des chaleurs précoces qui avancent l'époque de la récolte.

Dans les grands vignobles, on ne se plaint pas. Le froid n'a pas nui à la vigne, et, maintenant, les pluies donnent l'espoir que les ravages du phylloxera seront restreints, parce qu'on a remarqué que le meilleur remède contre ce fléau se trouve dans l'inondation des vignes. Le peu de froid qu'il a fait a aussi contribué à clarifier les vins et à précipiter les grosses lies, en même temps qu'il a enlevé la verdeur que les vins nouveaux pouvaient avoir.

Que la paix se fasse, — à l'intérieur comme à l'extérieur, — et le mouvement commercial et industriel pourra encore réparer bien des pertes.

—

Les fonds sont restés, à la Bourse d'hier, savoir : le 3 °/o à 72,90, le 4 1/2 à 103,75, et le 5 à 109,15.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

8. **La lecture et le choix des livres,** conseils à un jeune homme qui termine ses études, par l'abbé Verniolles, supérieur du petit séminaire de Servières ; in-12 de x-410 pages ; Paris, 1877, chez Bray et Retaux ; — prix : 2 fr. 50.

Ces conseils, donnés sous forme de lettres, dont plusieurs ne sont pas une fiction littéraire, sont le fruit d'une longue expérience, éclairée encore par une vive affection pour la jeunesse ; ils seront un guide vraiment sûr pour les jeunes gens qui voudront sérieusement faire de bonnes lectures et choisir utilement parmi tant d'œuvres diverses qui sollicitent leur curiosité. M. l'abbé Verniolles s'est attaché surtout à juger les auteurs et les œuvres au point de vue catholique, en prenant pour

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

guides les doctrines romaines et l'enseignement du Saint-Siége. Tout n'est pas complet, sans doute, mais il y a assez d'indications pour que le jeune homme qui suivra les conseils de M. l'abbé Verniolles puise aux meilleures sources une nourriture intellectuelle, saine et fortifiante, pour qu'il s'écarte des sources empoisonnées et se tienne en garde contre certains écueils qu'il pourrait rencontrer même chez les auteurs dont le catholicisme n'est pas suspect. *La Lecture et le choix des livres* forment un très-bon livre à mettre entre les mains des jeunes gens qui achèvent ou qui viennent d'achever leurs études.

—

9. **Récréations**, scènes amusantes, scientifiques et morales, dialogues pour les jours de fêtes par le P. Champeau, supérieur de l'Institution Sainte-Croix, à Neuilly (Seine); in-12 de 288 pages; Paris, 1877, chez Victor Sarlit; — prix : 2 francs 50 centimes.

Livre dont le titre dit tout, sans dire assez qu'il règne dans les dialogues qui le composent un esprit de bon aloi, qui excite le rire tout en donnant la leçon. Il peut servir d'exercices de récitation et de déclamation dans les classes, et surtout dans les occasions plus solennelles où l'on produit les jeunes gens en public, afin de les accoutumer à cette assurance, qui n'est pas la hardiesse et qui n'exclut pas la modestie. Les acteurs des dialogues étant tous des hommes, ces récréations pourraient également servir dans les fêtes des cercles d'ouvriers.

—

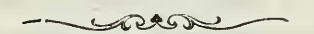
10. **Cours de littérature** à l'usage des classes d'humanités, par l'abbé Jeanmaire, professeur au Séminaire de Châtel-sur-Moselle (Vosges); nouvelle édition, in-12 de XII-252 pages; Paris, 1878, chez Victor Sarlit; — prix : 2 fr. 50 cent.

Les Cours de littérature ne manquent pas; il y en a de très-estimables que nous avons fait connaître; faut-il se plaindre de les voir se multiplier? Nous ne le croyons pas. Chaque professeur apporte dans la rédaction de ces Cours le fruit de sa propre expérience; l'un est plus élevé, l'autre plus simple; celui-ci s'adresse à des intelligences d'élite, celui-là à des élèves moins favorisés du côté des dons de l'esprit; il y en a de plus ou moins élémentaires qui conviennent ainsi à des élèves plus ou moins avancés. Si nous voulions classer le Cours de M. l'abbé Jeanmaire, nous dirions qu'il est comme une introduction à un Cours de littérature plus élevé, très-suffisant pour les élèves ordinaires, et donnant aux autres le désir d'aller plus loin. Le professeur expérimenté ne prétend pas innover; il cherche à être clair, intéressant, à donner le goût des belles-lettres et à guider l'élève : il y réussit, et nous sommes heureux de dire que son Cours est l'un de ceux dont on doit désirer le succès.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



LA PREMIÈRE COMMUNION DE PIE IX

Le 2 février 1878 ramène un joyeux anniversaire pour notre glorieux Pontife et Père, Sa Sainteté le Pape Pie IX. Il y a soixante-quinze ans, — trois quarts de siècle, — l'Enfant qui devait devenir l'une des plus illustres figures de notre temps et des plus grands Papes qui aient gouverné l'Église, approchait pour la première fois de la Table sainte et recevait le Dieu dont il devait si intrépidement plus tard défendre la cause.

A cette époque, comme aujourd'hui, cette cause paraissait bien compromise. Les fureurs de la Révolution s'étaient calmées un moment, et c'était un soldat, sorti de la Corse, autrefois placée sous la suzeraineté du Saint-Siége, qui la tenait muselée pour s'en faire bientôt un instrument de domination. Bonaparte n'était pas encore empereur, mais il songeait déjà à ceindre la couronne impériale, et, maître de la Révolution, il méditait aussi de devenir maître de l'Église, afin d'avoir en sa main les deux plus grandes forces morales qui existent, celle du bien et celle du mal. Puis, reconnaissant avec colère que l'Église n'est pas aussi facile à dompter que la Révolution, parce que l'Église a pour elle la force de Dieu, il devait recommencer la persécution et priver pendant cinq ans, en tenant Pie VII prisonnier, les catholiques de communications régulières avec leur Chef.

C'étaient là les leçons que les événements allaient dérou-

ler sous les yeux du jeune Mastaï. Il avait vu mourir un Pape dans l'exil et un autre lui succéder, malgré les infernales espérances de l'impiété ; il devait voir tomber Napoléon, et Pie VII, rétabli sur son trône, donnant un asile à la famille de son persécuteur, comme lui-même, plus tard, plus hypocritement sacrifié par un autre Napoléon, verrait mourir ce Napoléon avec les principaux complices de ses sacriléges entreprises, les Mazzini, les Cavour et les Victor-Emmanuel.

Que de révolutions ont passé sous les yeux de cet enfant, devenu le glorieux Pie IX, qui est né en 1792, avant l'assassinat de Louis XVI, et qui a vu les fureurs de la grande Révolution, les guerres sanglantes du premier Europe, les conjurations carbonaristes du temps de la Restauration et de Louis-Philippe, les bouleversements de l'Europe en 1848 et 1849, le second Empire, la guerre impie faite à l'Église et l'Italie révolutionnaire s'emparant du domaine de saint Pierre, enfin, l'Europe de nouveau bouleversée, sans qu'on puisse encore prévoir jusqu'où iront les catastrophes et les ruines !

Pie IX est vraiment un autre Noé : comme le vieux patriarche, il a vu la fin d'un monde et il assiste à l'enfantement d'un monde nouveau ; comme Noé, il n'a cessé d'avertir les rois et les peuples des malheurs qu'ils se préparaient en abandonnant les lois de Dieu ; comme Noé, il a préparé la résurrection de la société chrétienne en construisant ponr elle cette Arche de salut qui contient le dogme de l'Immaculée-Conception, les enseignements du Syllabus et du Concile du Vatican et le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Et le monde chrétien tout entier demande à Dieu que Pie IX, comme Noé, voie luire, avant de mourir, l'arc-en-ciel qui montrera que le monde doit être préservé pour longtemps du déluge d'erreurs et de crimes sous lequel il est aujourd'hui enseveli.

Une antique tradition rapporte que Noé est mort en Italie, probablement au lieu où Rome devait s'élever plus tard, et c'est la mythologie elle-même, altération des traditions primitives,

qui fait venir dans le Latium le vieux Saturne, ce dieu du temps, dont l'histoire ressemble tant à celle de Noé : n'était-ce pas la préparation qui se faisait dès lors du siège de la Papauté ? Le nom de Noé signifie *repos* ; si le Pape siége au lieu même où mourut Noé, le père de tous les hommes aujourd'hui répandus sur la terre, n'est-ce pas dire aux hommes, aux individus comme aux peuples qu'ils ne peuvent trouver de repos et de paix que dans la fidélité à suivre les enseignements qui viennent du Pape, chef de l'Église catholique et Vicaire du Christ, le Noé divin dont le premier était la figure ?

En ce jour, fête de la Purification de la sainte Vierge et de la Présentation de Jésus au Temple, soixante-quinzième anniversaire de la première communion de Pie IX, ce sont tous les enfants catholiques qui vont prier pour le Saint-Père : cette prière universelle de l'enfance fera violence au ciel ; elle attirera sur le monde chrétien les miséricordes divines, elle obtiendra de notre Père qui est aux cieux la prolongation des jours du Père qui le représente sur la terre.

J. CHANTREL.

Avviso sacro.

Dans un *Avviso sacro,* le Vicaire général de Rome, cardinal Monaco La Valletta, exhorte les Romains à célébrer avec plus de ferveur que jamais la fête de la Purification, à cause de l'anniversaire qu'elle ramène pour le Saint-Père. Après avoir dit tout ce que le souvenir d'une première communion a de touchant et de joyeux pour tous les catholiques, le Cardinal-Vicaire ajoute :

Nous devons ici, ô Fidèles, en vertu de notre charge, vous rappeler dans le 2 *février* une des dates les plus notables de la vie du Saint-Père, afin que, en fils aimants et dévoués, vous vous unissiez à Lui dans cette heureuse solennité et dans les joyeux souvenirs de son cœur si religieux.

Au jour de la fête de la Purification de la très-sainte Vierge Marie, en 1803, la cathédrale de Sinigaglia voyait s'approcher de la Table sainte le jeune homme, âgé d'un peu plus de dix ans, qui, devenu le Souverain-Pontife en 1846, devait dépasser sur le Siége apostolique même les années de Pierre!

Comme chacun peut le remarquer, voici que s'accomplit le troisième jubilé de vingt-cinq ans depuis que s'est formé ce lien sacré avec lequel il plut au Seigneur d'enchaîner à son amour Celui qui devait en être un jour le suprême zélateur! Le peuple chrétien ayant déjà célébré dans le monde entier, et particulièrement à Rome, les autres anniversaires du Pontife bien-aimé, ne peut laisser passer sans le fêter l'anniversaire du jour par lequel, plus encore que par les autres, Il se rapproche de son troupeau mystique, puisqu'il nous rappelle cette nourriture sacramentelle à laquelle nous sommes tous appelés à participer.

Ce beau souvenir de première Communion ne peut être mieux fêté que par une *Communion générale,* à laquelle doivent participer de préférence les jeunes gens et les jeunes filles, à cause de l'analogie plus grande de leur situation avec celle dont cette fête rappelle le souvenir.

Nous n'avons donc pu qu'approuver et favoriser la pieuse et louable pensée qui nous a été manifestée par le *Cercle de Saint-Louis de Gonzague,* d'exhorter tous les fidèles à la Communion, et nous avons vu avec plaisir les *Filles de Marie du Cercle de Sainte-Mélanie* s'unir à cette pensée.

Le Saint-Père, pour réveiller, en une si heureuse conjoncture, dans le cœur des fidèles les pieux sentiments de leur première communion et pour montrer la satisfaction qu'Il éprouve de la célébration de ce religieux souvenir, accorde une indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés à ceux qui, dans ce jour, après s'être confessés et avoir communié, prieront selon ses intentions...

Donné à Rome, le 18 janvier 1878.

R. CARD. VICAIRE.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La question d'Orient. — Attitude de l'Angleterre et de l'Autriche. — Fin de la Turquie. — La conjuration universelle. — Discussion du budget en France. — Mariage du roi d'Espagne. — Embarras du roi Humbert. — Santé du Saint-Père. — La famine dans l'Inde. — Conversions en Angleterre. — L'église du Sacré-Cœur.

31 janvier 1878.

La question d'Orient absorbe toute l'attention. Malgré les négociations qui se poursuivent à Kasanlyk, les Russes continuent leur marche sur Constantinople et sur Gallipoli, et ne se pressent pas de faire connaître exactement les conditions de la paix qu'ils veulent imposer à la Turquie. Un moment, l'Angleterre a donné ordre à sa flotte d'entrer dans les Dardanelles, et l'on a cru à la guerre; la Russie ayant alors indiqué officieusement ses conditions probables, l'ordre a été révoqué, mais le gouvernement anglais, pour être prêt à tout et pour pouvoir parler avec autorité, n'en a pas moins fait une demande de subsides. La question est venue lundi dernier devant le parlement; à la Chambre des Communes, sir Stafford Northcote, chancelier de l'échiquier, après avoir exposé la situation, a fait connaître les conditions suivantes comme étant celles que la Russie entend mettre à la paix :

1° Formation de la Bulgarie en nationalité, maintenue dans les limites fixées par la conférence pour les nationalités autonomes tributaires, avec un gouverneur chrétien et une milice nationale, mais sans troupes turques, sauf dans quelques points à déterminer ultérieurement.

2° Indépendance du Monténégro avec accroissement de territoire équivalent au *statu quo* militaire actuel et avec délimitation de frontières à faire ultérieurement ;

3° Indépendance de la Roumanie avec une indemnité de territoire suffisante ;

4° Indépendance de la Serbie avec rectification de ses frontières ;

5° Une administration autonome, suffisamment garantie, à la Bosnie et à l'Herzégovine ;

6° Des réformes analogues dans les autres provinces chrétiennes de la Turquie ;

7° Indemnité à payer à la Russie pour la dédommager des

frais de guerre, soit en argent, soit en territoire, soit en toute autre forme qui sera déterminée par la suite ;

8° Entente ultérieure sauvegardant les droits et les intérêts de la Russie dans les détroits.

Sir Stattord Northcote n'a pas eu de peine à montrer la gravité de la situation que créerait l'acceptation de pareilles conditions. La Bulgarie se trouverait détachée de la Turquie comme l'étaient la Serbie et la Roumanie avant la guerre; la Bosnie et l'Herzégovine n'auraient plus qu'une dépendance nominale; les autres provinces chrétiennes de la Turquie acquerraient une espèce d'autonomie qui rendrait absolument illusoire l'autorité du Sultan; la Russie occuperait plusieurs provinces comme indemnité de guerre, puisqu'on ne voit pas que la Turquie puisse se racheter avec de l'argent, et il s'agit ici certainement de l'Arménie; enfin l'on se demande si l'entante qui doit sauvegarder les intérêts de la Russie dans les Dadanelles et le Bosphore ne signifie pas que la Russie seule aura le droit de faire franchir les détroits à sa marine militaire.

Pour l'Angleterre, tout est dans la question des détroits, car si la Russie peut arriver avec sa flotte dans la Méditerranée, c'est le passage des Indes qui est fortement menacé; pour l'Autriche, la question de la Bosnie et de l'Herzégovine n'est pas moins sérieuse, et c'est là-dessus qu'une entente paraît s'être établie entre l'Autriche et l'Angleterre. « La position de la Serbie, du Monténégro, de la Roumanie et même de la Bulgarie, a dit le chancelier de l'Échiquier, éveillera un vif intérêt partout ailleurs qu'en Angleterre. » C'était clairement désigner l'Autriche qui, dès l'ouverture des hostilités, et même avant, n'a cessé de protester qu'elle s'opposera « par tous les moyens dont elle dispose » à la création d'un royaume slave dans la péninsule des Balkans. Or, il s'agit aujourd'hui, évidemment, d'une confédération d'États, slaves pour la plupart, sous le protectorat de la Russie, qui n'aura qu'à les retenir jusqu'à ce que le moment soit venu de les pousser à la délivrance de leurs frères de l'empire Austro-Hongrois.

L'Autriche et l'Angleterre sont directement menacées; l'Europe occidentale l'est indirectement, mais clairement aussi, par l'accord qui s'est certainement établi entre l'Allemagne et la Russie.

En résumé, la situation se présente ainsi: la Turquie réduite à l'état de vassale de la Russie; la presqu'île des Balkans placée

sous le protectorat russe et menaçant l'Autriche, les détroits dans les mains de la Russie et l'empire anglais de l'Inde menacé, enfin l'Allemagne laissée libre d'agir en Occident au mieux de ses intérêts. Et, de ce côté, l'Allemagne, déjà alliée de l'Italie, favorisée par toute la franc-maçonnerie et par le libéralisme, qui sont les naturels ennemis de l'Église catholique. Le schisme en Orient, l'hérésie au centre de l'Europe, la libre-pensée à l'Occident; nulle part un seul bras humain qui soutienne les droits de l'Église et de la conscience chrétienne. C'est bien le triomphe de l'ennemi, qui doit se croire à la veille d'une définitive victoire. Mais c'est là, sans doute, que Dieu l'attend : quand tous les moyens font défaut à son Église, il intervient, et alors il est impossible de méconnaître son action. *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania... adversus Christum?* Nous sommes à la veille d'un nouvel accomplissement de cette prophétie, qui date de trois mille ans.

—

En France, nous continuons de faire tout ce qui convient le mieux à nos ennemis, en nous rendant impuissants par nos divisions. Neuf élections ont eu lieu dimanche dernier pour remplacer autant de députés morts ou invalidés; huit républicains ont été élus ; il y a ballottage à Bordeaux entre deux républicains, l'un plus avancé que l'autre; nous remarquons seulement que sur les trois concurrents qui se présentaient, c'est le moins foncé en couleur qui tient la tête du scrutin ; à la queue se trouve le rédacteur principal du *Bien public* de Paris, le citoyen Yves Guyot, qui est le grand promoteur du centenaire de Voltaire.

Dans les Chambres, on s'occupe du budget. Le Sénat n'est pas venu à bout, tant la majorité est désorganisée, de nommer un sénateur inamovible ; il est vrai que les constitutionnels, dont c'est le tour, ont fait un bien malheureux choix en M. le duc Decazes, dont la politique inspire la plus profonde répugnance aux royalistes et aux catholiques de la haute Chambre. En dehors de cette élection manquée, et qui devra être recommencée le 7 février, nous n'avons à signaler que la première délibération sur un projet de loi qui concerne les intérêts agricoles, et qui a particulièrement pour but d'empêcher la destruction des petits oiseaux qui sont les plus redoutables ennemis des insectes : d'excellentes paroles ont été prononcées à ce sujet, mais elles n'ont pas eu de retentissement; qui se préoccuperait de la conservation des petits oiseaux, et par conséquent de la préservation des récoltes, lorsque ce sont des milliards qu'on remue à la pelle

dans la Chambre des députés et que M. de Freycinet se propose de soutirer des poches des particuliers?

La discussion générale du budget a été ouverte et close par un discours très-socialiste de M. Talandier, qui voudrait supprimer tous les impôts indirects, qui pèsent sur l'ouvrier comme sur le bourgeois propriétaire, afin d'établir l'impôt unique sur la propriété et la fortune, ce qui n'atteindrait plus que les riches. C'est toujours l'utopie, — mais très-dangereuse parce qu'elle a un côté séduisant pour les masses, — qui prétend rendre le pauvre riche en ruinant le propriétaire et en établissant la pauvreté universelle. M. Talandier, pour établir son impôt, demande naturellement qu'on fasse une enquête sur les fortunes particulières; on voit quels troubles et bientôt quelles haines sortiraient de cette enquête.

La discussion particulière sur chaque budget se poursuit avec une vertigineuse rapidité. Les millions s'enlèvent comme par enchantement; le ministère s'étant soumis, on lui accorde les dix douzièmes restants, mais avec des réductions significatives sur plusieurs chapitres. Le ministre de la guerre s'est vu obligé de combattre plus d'une de ces réductions. Les principales se feront sur le budget des cultes. Le rapport de M. Guichard, que nous avons reproduit intégralement, et dont nous commençons aujourd'hui à publier les annexes, peut donner à nos lecteurs une idée de ce qui se fera. Il est certain que la Chambre des députés votera toutes les réductions, et qu'elle en demandera même de plus considérables; nous verrons alors ce que fera le Sénat, et s'il ne reste plus un seul moyen de résistance constitutionnelle au travail de désorganisation qui se poursuit dans toutes les branches de l'administration.

—

Pendant que l'Italie menait les funérailles de son *premier* roi, l'Espagne célébrait le mariage de son roi Alphonse XII avec la princesse Mercedes, fille du duc de Montpensier. Les fêtes populaires données à cette occasion, les courses de taureaux, etc. n'ont qu'un mince intérêt; il s'est fait en cette circonstance ce qui se fait toujours, et l'Espagne, appauvrie et endettée, mais *libérale*, a déployé un luxe véritablement oriental et fait des dépenses à la turque. Nos lecteurs prendront plus d'intérêt à la partie religieuse du mariage royal.

Lorsque le Roi et la Princesse, — qui allait être Reine, — se sont trouvés devant l'autel, dans l'église de Notre-Dame de Atocha, le Patriarche des Indes, qui célébrait le mariage, a lu, d'une voix claire et sonore, dans un livre relié de rouge, aux armes royales et à fermoirs d'or, les paroles suivantes :

Seigneur Don Alphonse de Bourbon, roi catholique d'Espagne, vous vous êtes déterminé à épouser votre auguste cousine germaine, la sérénissime senora Dona Maria de las Mercedes d'Orléans et Bourbon, Infante d'Espagne, et Sa Sainteté a accordé une dispense levant l'empêchement de parenté au second degré de la consanguinité et autres ; maintenant il reste à connaître si vous avez conscience d'autres obstacles pouvant vous empêcher de contracter ce mariage. Si vous avez quelque autre parenté spirituelle avec ladite sérénissime infante d'Espagne, si vous avez engagé votre parole à quelque autre dame, si vous avez fait un vœu de chasteté ou de religion, ou s'il y a quelque empêchement naturel opposé à la validité du mariage, et enfin si vous le contractez par un acte spontané de votre libre volonté. Répondez sur la foi de votre royale parole.

Le Patriarche s'est adressé ensuite, en termes à peu près identiques, à la princesse Mercedes, et, sa réponse entendue, il lui a dit :

Sérénissime senora Dona Maria de las Mercedes d'Orléans et Bourbon, Infante d'Espagne, acceptez-vous pour votre légitime époux et mari, ainsi que l'ordonne la sainte Église catholique et apostolique, Don Alphonse XII, roi catholique d'Espagne ? — Réponse : « Oui. » — « Voulez-vous être l'épouse et la femme du seigneur Don Alphonse XII de Bourbon, roi catholique d'Espagne ? » Réponse : « Oui. » — « Recevez-vous ledit seigneur Don Alphonse XII de Bourbon, roi catholique d'Espagne, comme votre époux et mari ? » Réponse : « Oui. »

A ce moment, la princesse des Asturies se penche vers la jeune reine, lui murmure quelques paroles, et les deux princesses se rendent aussitôt auprès du duc et de la duchesse de Montpensier. L'épousée s'incline devant le duc pour lui baiser la main, mais le duc l'arrête et la baise au front. Il en est de même avec la duchesse. C'est là le signe public du consentement paternel, et aussi le signe annonçant que la princesse est devenue reine et ne doit plus baiser la main. Les deux princesses retournent à l'autel. Le Patriarche poursuit :

Seigneur Don Alphonse XII de Bourbon, roi catholique d'Espagne, acceptez-vous la sérénissime senora Dona Maria de las Mercedes

d'Orléans et Bourbon, Infante d'Espagne, pour votre épouse et femme légitime, ainsi que l'ordonne la sainte Église catholique et apostolique? » Réponse : « Oui. » — « Voulez-vous être l'époux et le mari de la sérénissime senora Dona Maria de las Mercedes d'Orléans et Bourbon, Infante d'Espagne? » Réponse : « Oui. » — « Recevez-vous comme votre épouse et femme la sérénissime senora Dona Maria de las Mercedes d'Orléans et Bourbon, Infante d'Espagne ? » Réponse : « Oui. » — « Et moi, au nom du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et de notre sainte mère l'Église, je vous unis vous, seigneur Don Alphonse XII de Bourbon, roi catholique d'Espagne, et vous sérénissime senora Dona Maria de las Mercedes d'Orléans et Bourbon, et ce sacrement du mariage, je le confirme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Un peu avant de terminer le saint sacrifice de la messe, le Patriarche a adressé les paroles suivantes aux deux jeunes époux :

Maintenant que Vos Majestés ont reçu la bénédiction nuptiale conformément à la coutume de l'Église, je vous rappelle que vous devez être fidèles l'un à l'autre ; qu'au temps de la prière, et surtout à celui des jeûnes et des fêtes, vous devez observer la chasteté. Je vous rappelle également que vous devez vous aimer l'un et l'autre comme mari et femme, et vivre dans la crainte de Dieu. *Amen.* Je donne à Votre Majesté une compagne, et non pas une esclave. Aimez-la comme le Christ aime son Église.

—

Le nouveau roi d'Italie, de son côté, a bientôt vu les embarras et les soucis du gouvernement succéder aux fêtes de son avénement. L'un de ses embarras provient précisément de la difficulté où il se trouve d'annoncer au Souverain-Pontife son avénement au trône. Le ministère italien comptait agir comme si le Pape n'existait pas. Le roi Humbert, lui rappelant que la loi des garanties attribue au chef de l'Église les prérogatives souveraines et qu'il serait inconvenant de ne pas témoigner au Pape les mêmes égards qu'aux autres souverains, veut que son avénement soit signifié dans les formes ordinaires. Mais comment faire? Pour le Pape, le roi d'Italie n'existe pas, il n'y a qu'un roi de Piémont. En ne signifiant pas son avénement, Humbert offense le Pape; en le signifiant, il lui déclare qu'il est usurpateur comme son père. Position difficile, qui présage bien d'autre embarras.

Disons, à ce propos, que la santé du Saint-Père continue d'être bonne. Le Saint-Père souffre, comme on souffre à son

âge, des variations de la saison; mais ces incommodités de la vieillesse ne diminuent en rien sa sérénité d'esprit. Un de ces derniers jours, il citait lui-même en souriant à un Cardinal le vers d'Horace :

Multa senem circumveniunt incommoda.

Ceux qui spéculent sur sa mort attendront encore longtemps, nous l'espérons.

—

Quelques faits termineront cette Chronique.

La *Revue mensuelle de l'Orient,* qui se publie à Vienne (Autriche), donne les renseignements suivants sur les ravages que la famine a exercés dans l'Inde :

Pour peindre les souffrances surhumaines endurées, les hommes n'ont, dit l'auteur, ni mots ni couleurs. Les chiffres seuls sont éloquents.

Dans le cercle ou l'arrondissement de Bellary, on comptait 1,668,000 habitants; dans un seul mois (mars 1877), il en est mort 14,006, c'est-à-dire 85 par 10,000.

A Cydarah, il y en avait plus de 1,300,000; en février dernier, il en est mort 11,442. A Kurnaul, sur 959,640, il en est mort, en janvier seul, 6,253.

Madras compte environ 400,000 âmes : en une seule semaine (19-25 mai de cette année), 927 personnes ont succombé, ce qui équivaut à un chiffre de 125 décès par 1,000 habitants à l'année. Sur les 29 millions d'habitants que renferme la province de Madras, la mort, en février dernier, en a enlevé 105,175.

Tous ces chiffres, il faut le remarquer, ne se rapportent qu'à un seul mois, et ils doivent être plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, car, sur un territoire aussi vaste, et étant donné une masse aussi considérable de décès, il est difficile d'obtenir une statistique exacte.

Le médecin en chef de l'administration de l'Inde, envoyé en août dernier à Londres, a déclaré que, fin juin, il était mort, dans la province de Madras seulement, plus de 500,000 indigènes, victimes de la famine, et qu'il y en avait là encore trois fois autant en passe d'y succomber.

—

Les ordres religieux, tant combattus par les juifs et les protestants, ont parfois du bon pour leurs persécuteurs. Ainsi la statistique de la maison des Frères de Saint-Jean de Dieu,

de Vienne (Autriche), nous apprend que, dans le courant de 1877, il n'y avait pas moins de 532 protestants, 216 juifs, 11 mahométans et 5 païens, venus pour se faire soigner par eux.

—

Parmi les conquêtes que l'Église catholique a faites dans ces derniers temps, nous devons signaler encore la conversion de M. C.-A. Hodson, maître ès-arts de l'Université de Cambridge. Ce savant distingué, naguère ministre de l'Église anglicane, avait accompagné récemment l'expédition anglaise au pôle arctique en qualité d'aumônier. Il vient d'être placé par Mgr Capel à la tête de l'école préparatoire attachée à la grande Institution catholique de Kensington. Un artiste de talent, M. Wingham, professeur à l'académie de musique de Londres et ancien organiste de Beccles, vient également d'abjurer le protestantisme et d'entrer dans le sein de l'Église catholique.

—

La maçonnerie des puits destinés à recevoir les fondations de l'église du Sacré-Cœur sur la butte Montmartre est complétement terminée.

La construction des arcs qui prennent naissance à la base de ces puits se continue. Sur 24 des piles en pierre qui couronnent les grands puits carrés de 5 mètres de côté, 12 sont entièrement terminées, et, dans la partie centrale, huit de ces piles sont déjà reliées par des arcs dans le sens longitudinal.

La tranchée circulaire qui réunira tous les points d'appui du rond-point du chœur est ouverte, et cette partie des fondations sera terminée ces jours-ci.

Enfin, sept autres piles sont en cours d'exécution.

L'architecte et l'inspecteur des travaux croient pouvoir affirmer, dès aujourd'hui, que l'ensemble des fondations sera facilement achevé dans le courant de la présente campagne.

A la date du 1er janvier, il avait été dépensé, d'après le bilan de l'opération, 3 millions 699,966 fr. 66, sur une recette totale de 4,299,154 fr. 72, en sorte que l'administration de l'église possède en caisse 629,188 fr. 06 centimes.

Les recettes du mois de décembre se sont élevées à 162,272 fr. 54, et les dépenses, pendant la même période, à 128,424 fr. 16 cent.

LIBÉRAUX ET CONCILIATEURS

Il y a, à Milan, un journal franchement et résolument catholique, l'*Osservatore cattolico*, qui est en butte à l'hostilité d'une partie du clergé, encore imbue du joséphisme introduit par la domination autrichienne, et disposée à sacrifier la doctrine aux idées libérales et soi-disant conciliatrices dont le mal seul profite. C'est dans ce clergé qu'un journal tristement fameux, le *Conciliatore,* avait trouvé des appuis, et c'est à Milan que fut fondée la déplorable *Société ecclésiastique* dont le but était de soutenir les idées de l'ex-Père Passaglia. Inutile d'ajouter que l'ex-Pére Curci a trouvé là aussi des approbations et des encouragements. Pour toute cette école, qui s'affaiblit heureusement chaque jour, l'*Osservatore cattolico* est un obstacle qu'il faut faire disparaître à tout prix.

La mort de Victor-Emmanuel parut une occasion favorable. Le courageux journal ne crut pas devoir entrer dans le système des apothéoses, des défaillances et des compromissions qui viennent d'avoir lieu ; il pesa le roi mort au poids du sanctuaire, et il demanda hautement ce que cette vie qui venait de finir avait produit pour la religion, pour la piété, pour les mœurs publiques, pour la saine éducation de la jeunesse. La réponse que se faisait le lecteur n'était pas à l'éloge de Victor-Emmanuel, mais c'était le jugement de l'histoire. Là-dessus grande irritation dans cette partie du clergé milanais que nous venons de désigner. Une protestation fut signée et portée à l'Archevêché. L'autorité diocésaine, placée ainsi dans une situation très-difficile, accepta la protestation et prononça quelques paroles qu'on s'empressa d'expliquer comme une condamnation de l'*Osservatore.*

Ce pouvait être un coup terrible porté à ce journal. Mais il trouva aussitôt d'ardents et puissants défenseurs. Les premiers furent les ecclésiastiques mêmes du diocèse de Milan qui sont fermes dans la doctrine, puis vinrent ceux des diocèses voisins, et en particulier ceux du diocèse de Côme, où les directeurs du séminaire prirent l'initiative

d'une manifestation collective. Le *Veneto cattolico,* de Venise, et la *Libertà cattolica,* de Naples, écrivirent des articles très-élogieux pour l'*Osservatore* de Milan, et l'*Osservatore romano,* dont on connaît le caractère officieux, reproduisit ces éloges en ajoutant : « Pour notre part, « nous nous associons pleinement à l'appréciation de nos « confrères de Venise et de Naples, et nous envoyons à « l'excellent *Osservatore cattolico* de Milan l'expression « cordiale de nos sympathies. »

Il y avait là un témoignage bien précieux pour le journal catholique. Il allait en obtenir un plus précieux encore. Le 17 janvier, jour même des funérailles de Victor-Emmanuel, le Saint-Père, qui suit d'un regard vigilant les travaux et les combats de la presse religieuse, fit adresser le bref suivant aux rédacteurs de l'*Osservatore cattolico :*

*A Nos chers Fils les prêtres Henri Massara et David Albertario, directeurs du journal de Milan qui a pour titre l'*Osservatore cattolico, *et à leurs collègues, à Milan.*

PIE IX, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Les services que vous rendez, chers fils, vous qui Nous êtes très-dévoués et qui, de plus, vous consacrez entièrement à exciter, à répandre, à accroître l'amour et la déférence envers cette chaire de Pierre, afin que par l'union avec elle, qui est la maîtresse de la vérité, on parvienne au salut et à la paix, vos services ne pouvaient que Nous être très-agréables. Mais ce dévouement est rendu plus digne d'éloges par les incessantes sollicitudes, par les fatigues, par les dépenses, par les contradictions que soulève la haine de la vérité, et enfin par cette résolution où vous êtes de prévenir les embûches tendues chaque jour au peuple pour le détacher de Nous, non-seulement par les ennemis de l'Église, mais encore, ce qui est plus dangereux, par des hommes qui, sous prétexte de prudence et de charité, rêvent d'absurdes et impossibles conciliations, et qui, croyant avoir reçu du Ciel, pour conduire opportunément et utilement les affaires de l'Église, des lumières plus abondantes que son Chef suprême, imposent leurs idées à tous,

comme l'unique voie à suivre pour arriver au rétablissement de l'ordre.

Tout cela, l'un de vous l'a nettement signalé dans le discours qu'il a fait au dernier congrès catholique de Bergame, sur la nécessité de s'attacher toujours plus fortement et plus docilement aux enseignements et aux avertissements de ce Saint-Siége, de se mettre en garde contre les sophismes des *libéraux* et des *conciliateurs,* et de s'appliquer avec un zèle toujours plus actif à renverser les forces de l'ennemi comme à bien comprendre l'affligeante situation des affaires de l'Église et de la patrie. Or, ce qui prouve que la semence que vous avez ainsi jetée en terre n'a pas manqué de produire son fruit, c'est l'offrande que vous avez recueillie pour Nous la présenter, et qui témoigne, étant composée de petites souscriptions, qu'un grand nombre de personnes partagent vos sentiments et votre pieuse affection envers Nous. Nous en sommes profondément réjoui, et Nous avons eu pour très-agréables les manifestations de votre piété filiale et de votre dévouement, ne doutant pas que Dieu ne vous accorde une récompense proportionnée à votre charité. Nous vous souhaitons très-grande cette récompense, et en attendant, comme gage, Nous vous accordons du fond du cœur la bénédiction apostolique, en témoignage de Notre paternelle bienveillance, à vous et à tous ceux qui favorisent votre œuvre.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 17 janvier 1878, de Notre pontificat la XXXII[e] année.

PIE IX, PAPE.

Voici le texte de cet important document.

PIUS PP. IX

Dilectis Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Officia vestra, Dilecti Filii, qui, addictissimi Nobis, vos totos præterea devovetis, ingerendæ, propagandæ, fovendæ dilectioni et observantiæ erga hanc Petri Cathedram, ut per unitatem cum ipsa, quæ est magistra veritatis, pervenire liceat ad salutem et pacem, nequiverunt non esse Nobis acceptissima. Quod sane studium laude dignius quoque faciunt sive indeclinabiles sollicitudines, labores, sumptus sive simultates ab exosa veritate excitatæ, sive demum ipsum propositum prævertendi insidias ad abstrahendum a Nobis populum huic quotidie structas, tum ab

osoribus Ecclesiæ, tum periculiosius etiam ab aliis, qui prudentiæ et caritatis obtentu absurdas et impossibiles comminiscuntur conciliationes; ac rati copiosius sibi lumen cœlitus affulgere ad Ecclesiæ res opportune et utiliter moderandas, quam ipsi Supremo ejus Rectori commenta sua obtrudunt omnibus veluti viam, qua sola ad ordinis restitutionem perveniri valeat.

Et hæc quidem libere notavit alter e vobis in oratione, quam habuit ad nuperum catholicum conventum Bergamensem de necessitate adhærendi semper firmius et obsequentius monitis et documentis hujus Sanctæ Sedis, cavendique a *liberalium et conciliatorum* sophismatibus, et impendendi studium operosius frangendis hostium viribus perspiciendoque afflictis religionis et patriæ rebus. Quod autem hoc semen a vobis terræ commissum fructu suo non destituatur, ostendit collatia stips oblata Nobis, quæ e minutis coalescens symbolis, permultos cum vobis sentire testatur, et eodem pio erga Nos vobiscum succendi affectu. Quibus cum magnopere delectemur, gratissimas habuimus significationes filialis pietatis devotionisque vestræ, minime dubitantes, quin Deus parem caritati mercedem vobis sit redditurus. Hanc itaque vobis amplissimam adprecamur; ejusque interim auspicem Benedictionem Apostolicam vobis singulis, et iis omnibus qui inceptis vestris suffragantur paternæ benevolentiæ Nostræ testem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 17 januarii, anno 1878. Pontificatus Nostri Anno Trigesimosecundo.

PIUS PP. IX.

Notre confrère de Milan, défendu par le Maître même de la doctrine, n'a pas besoin d'autres encouragements; nous sommes heureux pourtant de l'en féliciter, et nous tenons à lui envoyer le témoignage de nos fraternelles sympathies.

BREFS DE PIE IX

Nous réunissons ici, sous ce titre, plusieurs brefs pontificaux qui ont un intérêt général, à divers points de vue, quoique adressés à des particuliers.

1. Bref à Mgr Pie, évêque de Poitiers.

A notre vénérable Frère Louis-Edouard, évêque de Poitiers.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

En achevant la vingt-huitième année d'un épiscopat, que Nous demandons à Dieu de faire durer longtemps encore pour le bien général, vous pouvez assurément, Vénérable Frère, vous réjouir du fruit de tant de travaux accomplis par Vous, soit pour l'accroissement et la splendeur du culte divin, soit pour l'enseignement et la formation du clergé, soit pour l'affermissement de Votre peuple dans la piété.

« Appliqué à vous-même et à tout le troupeau », cherchant avec un soin empressé et jaloux tout ce qui intéresse le Christ et le salut des âmes, Vous avez été, aux yeux de tous, un « ouvrier sans reproche » et digne de tout éloge ; prèchant Jésus-Christ, « gardant la science de Dieu », Vous n'avez point été interrogé au sujet de la loi divine sans déclarer nettement « ce qui sépare le saint du profane », et Vous n'avez nullement craint de « dénoncer au peuple ses crimes, et à la maison d'Israël ses péchés ».

C'est ce qu'attestent clairement les discours, mandements, sermons, entretiens et allocutions recueillis dans les huit volumes dont vous avez bien voulu Nous faire hommage. Constamment appuyé sur l'autorité des saints Livres et les écrits des saints Pères, non-seulement Vous avez toujours enseigné la sainte doctrine, mais moyennant votre génie et l'éloquence aisée qui vous distingue, vous avez touché avec tant de finesse et de sûreté les points qu'il était jour par jour nécessaire ou opportun d'éclairer, que, pour juger sainement les questions et savoir y adapter sa conduite pratique il suffisait de vous avoir entendu.

Nous avons donc reçu votre huitième volume avec le plus grand plaisir; d'autant que nous y voyons jointe une table générale des matières contenues dans les tomes précédents. Avec ce secours, chacun pourra trouver, se rappeler, et, au besoin, s'approprier soit les commentaires si

bien assortis dont Vous avez illustré les divers textes des saintes Lettres ou des saints Pères, soit tant de pensées saillantes qui, comme de véritables perles, émaillent ici et là le vaste champ de vos écrits.

Certainement si « la parole de la vérité », traitée par vous avec tant d'art et de science, a été grandement utile à votre diocèse, elle ne peut pas faire moins de fruit parmi le peuple entier des chrétiens à qui elle est aussi livrée par l'impression. C'est le vœu que Nous formons de tout Notre cœur, en y ajoutant comme gage de la faveur divine et en signe de Notre gratitude aussi bien que de Notre très-particulière bienveillance, la Bénédiction Apostolique, que Nous accordons avec un grand amour à Vous, Vénérable Frère, à Votre Clergé et à tout Votre peuple.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 12 novembre 1877, en la trente-deuxième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

---

2. Bref à Mgr l'évêque d'Aire.

Les prêtres du diocèse d'Aire, lors de la retraite ecclésiastique du mois de septembre dernier, avaient signé une adresse témoignant de leurs sentiments envers le Souverain-Pontife. Sa Sainteté a daigné y répondre, à la date du 15 décembre, par un bref adressé à Mgr l'évêque d'Aire.

Voici ce bref:

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre qui Nous a été adressée par vos prêtres réunis pour les pieux excercices de la retraite, et qui, revêtue de votre signature, témoignait que vous vous associiez aux sentiments de votre clergé. Il Nous a été agréable de connaître par cette lettre, vénérable Frère, que vos prêtres, au milieu des malheurs de ce temps, n'ont rien plus à cœur que de rester profondément attachés à Notre personne et à ce Siége apostolique ainsi qu'à ses doctrines, et de s'unir à Nous en implorant la divine bonté et nourrissant cette confiance qui a tant de crédit auprès de Dieu pour obtenir ses miséricordes. Nous louons beaucoup dans le Seigneur les sentiments qu'ils Nous ont exprimés et

qui sont de nature, sans aucun doute, à trouver grâce devant Dieu età disposer les ministres du Seigneur à recueillir de leurs travaux des fruits abondants de salut.

En vous confiant le soin, vénérable Frère, de faire connaître à vos prêtres les sentiments de tendresse paternelle avec lesquels Nous avons accueilli leur Adresse, Nous prions Dieu du fond du cœur de confirmer leurs excellentes dispositions et de répandre sur vous et sur eux la féconde effusion de ses grâces et de ses dons. Nous souhaitons que la bénédiction apostolique, que Nous sommes si heureux de vous donner, ainsi qu'au clergé et aux fidèles dont vous avez la charge, vous soit à tous un présage de ces faveurs et le gage de notre sincère affection.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 décembre 1877. 32e année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

---

3. Bref à Mgr Gay, évêque d'Anthédon.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam Benedictionem. Libenter a publica fama didicimus, venerabilis Frater, acceptissimum omnibus contigisse, te cujus doctrinæ soliditas, et ministerii operositas comperta erat, ad sacrarum infularum honores fuisse vocatum. Et sane egregia istæc de te notitia non continetur limitibus Pictaviensis diœcesis, ubi diu spectari potuerat utilissima quam jamdiu adhibes, opera illustri et commendatissimo Pictaviensi Præsuli ; sed multo latius prolata fuerat a scriptis tuis, complurium Episcoporum suffragio commendatis, eaque cupiditate expetitis a fidelibus, ut brevi nova eguerint editione. Et merito : nam in iis, quæ duobus voluminibus vulgaveras *de vita virtutibusque christianis,* licet in Regularium præsertim usum editis, sic sublimiores theologiæ doctrinas attemperaveras captui piorum cultorumque fidelium, ut accommodatum conditioni suæ ac jucundum pietatis pabulum ibi invenirent. Idemque postea obtinuisti per documenta, quæ *matribus familias* è suggestu tradita, duobus pariter commisisti voluminibus. Illa siquidem monita, quæ ore prolata, Pictavienses matronas ad proprii officii nobilitatem gravitatemque agnoscendam adduxerant, et ad parandam Ecclesiæ patriæque sobolem vere chistianam erudiverant et excitaverant, vulgata deinde typorum opera beneficium idem ad matres omnes porrexerunt. Quæ sane dum nos magnopere recreant, qui lucubrationibus hujusmodi sollicitari videmus

fideles et magnopere delectari; tibi gratulari nos cogunt, qui veritates catholicas, atque etiam sublimiores, ea perspicuitate ac suavitate exponere valuisti, ut veri et efficaces fierent pietatis illices et fomites. Quocirca volumina nobis oblata pergrato excepimus animo; et dum Deo gratias agimus de fructu jam ipsis concesso eum semper pinguiorem et uberiorem iisdem ominamur, quo corona tua splendidior in cœlo fiat. Interim excipe Benedictionem apostolicam quam superni favoris auspicem, et præcipuæ benevolentiæ nostræ testem tibi, Venerabilis Frater, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 13 Decembris anno 1877, Pontificatus nostri anno tricesimo secundo.

PIUS PP. IX.

Traduction.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons appris avec satisfaction, par la renommée publique, qu'il avait été très-agréable à tous de vous voir appelé aux saints honneurs de l'Épiscopat. Vous étiez d'avance favorablement connu, vénérable Frère, par la solidité de votre doctrine et l'activité laborieuse de votre ministère. Cette excellente réputation ne s'arrêtait point aux frontières du diocèse de Poitiers, où l'on avait été longtemps témoin du concours très-utile que, de vieille date déjà, vous prêtez à l'illustre et très-méritant Évêque de ce siége ; mais elle s'est répandue bien plus loin par vos écrits qui, recommandés du suffrage de plusieurs évêques, ont été si avidement recherchés par les fidèles, qu'il a fallu aussitôt les éditer de nouveau.

Cet empressement était justifié ; car dans les deux volumes *De la vie et des vertus chrétiennes,* quoique destinés surtout à l'usage des Religieux, vous avez su si bien mettre les plus sublimes doctrines de la théologie à la portée des fidèles pieux et cultivés, qu'ils y pussent trouver un aliment approprié à leur condition et agréable à leur piété.

Vous avez eu le même succès par les enseignements que vous avez adressés du haut de la chaire aux *Mères de famille,* et recueillis pareillement ensuite en deux volumes. Ces leçons, données par vous de vive voix aux Mères chrétiennes de Poitiers, leur avaient fait mieux connaître la noblesse et l'importance de leurs devoirs ; elles les avaient en même temps ins-

truites et excitées à préparer à l'Église et à la patrie des fils vraiment chrétiens.

En faisant imprimer ces conférences et en les publiant, vous en avez étendu le bénéfice à toutes les mères.

C'est pour nous une vive consolation de voir les fidèles prendre goût à de tels travaux et les lire avec tant de plaisir. Mais aussi cela nous oblige à vous féliciter de ce que vous avez trouvé le secret d'exposer les vérités catholiques, et même les plus élevées, avec tant de clarté et de charme, qu'elles deviennent pour la piété des amorces puissantes et de véritables foyers.

C'est pourquoi nous avons reçu avec une vraie gratitude les volumes dont vous nous avez fait hommage ; et en même temps que nous rendons grâces à Dieu pour les fruits qu'il a daigné faire déjà porter à vos livres, nous augurons qu'ils en produiront de plus riches encore et de plus abondants, de telle sorte que dans le ciel, votre couronne en soit plus brillante.

Cependant, recevez la Bénédiction apostolique que, de toute l'affection de notre cœur, nous vous donnons, vénérable Frère, comme gage de la faveur céleste et en signe de notre très-particulière bienveillance.

Donné à Rome à Saint-Pierre, le 13 décembre de l'année 1877, et de notre Pontificat la trente-deuxième.

PIE IX, PAPE.

---

4. **Bref au cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.**

PIE IX, PAPE.

Notre cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Il nous a été très-agréable de recevoir les hommages contenus dans la lettre que vous avez adressée aux approches des saintes solennités de la Naissance du Seigneur, pour nous redire et nous confirmer les sentiments d'amour et de piété filiale dont vous aviez déjà donné des preuves. C'est bien à ces sentiments, nous l'avons reconnu, que correspond ce que vous nous avez écrit pour nous consoler dans l'état de souffrance où se trouve notre santé, et au milieu de l'iniquité des temps et des hommes. Vous nous rappelez, en effet, l'exemple du divin Rédempteur, qui, accablé de tourments et d'injures de toutes sortes, a supporté des douleurs bien plus cruelles, et nous a montré le chemin du salut, non pas au milieu des délices, mais dans un

état constant de souffrances. Ainsi, tandis que nous lui demandons qu'en augmentant, s'il lui plaît, nos afflictions, il augmente en même temps notre patience, nous ne doutons pas que vous aussi, comme vous le dites, et avec vous les fidèles du diocèse que vous gouvernez, vous ne priiez la divine Clémence de nous accorder des secours d'autant plus grands, que son assistance nous devient plus nécessaire.

En attendant, nous vous souhaitons à notre tour tout ce qui peut vous être bon et salutaire; et en vous adressant nos justes actions de grâces pour les témoignages respectueux que vous nous rendez, nous vous accordons de tout cœur comme gage de notre bienveillance particulière la bénédiction apostolique à vous, notre cher Fils, et aussi au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26e jour de décembre 1877, la trente-deuxième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

SAINT-FRANÇOIS DE SALES

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

Nous avons publié le Décret du 19 juillet 1877 par lequel Sa Sainteté Pie IX déclarait saint François de Sales docteur de l'Église. Nous publions aujourd'hui la traduction du Bref solennel du 16 novembre 1877, qui devait, selon l'usage, suivre le Décret ; nous ne saurions mieux célébrer dans les *Annales catholiques* le premier octave de la fête du saint Docteur (1).

PIE IX, PAPE

Ad perpetuam rei memoriam.

Dieu, riche en miséricorde, ne fit jamais défaut à son Église dans les combats qu'elle soutient en ce monde, et selon les vicissitudes diverses des choses et des temps, il lui fournit avec sagesse les secours opportuns. C'est ainsi qu'au XVIe siècle, pendant qu'il visitait les nations chrétiennes avec la verge de sa

(1) Nous empruntons cette traduction au *Monde*.

fureur, et qu'il permettait que plusieurs contrées de l'Europe fussent couvertes des ténèbres des hérésies se propageant en tous sens, il ne voulut pas repousser son peuple et il fit briller providentiellement, en la personne de plusieurs saints, de nouveaux flambeaux, dont l'éclat et la lumière confirmèrent les enfants de l'Église dans la vérité et rappelèrent doucement les prévaricateurs mêmes à son amour. Du nombre de ces illustres personnages fut François de Sales, évêque de Genève, modèle de haute sainteté, maître dans la doctrine de la vérité et de la piété, qui, non-seulement par la parole, mais encore par ses immortels écrits, transperça l'hydre des erreurs qui s'élevaient, affermit la foi, corrigea les mœurs en triomphant des vices, montra le ciel accessible à tous.

Il conquit, par cette sagesse supérieure, cet honneur que Notre prédécesseur, Boniface VIII, de sainte mémoire, a déclaré être la prérogative de ces anciens et principaux Docteurs de l'Église de Dieu *(Cap. Un. de rel. et ven. Sanctorum in 6)* : « Par de salutaires enseignements, dit-il, ils ont éclairé l'Église, « ils l'ont ornée de leurs vertus, ils en ont réglé les mœurs par « leurs exemples ; » et il les dépeint « comme des flambeaux « lumineux et brûlants, placés sur le chandelier dans la Maison « de Dieu, dissipant les ténèbres des erreurs et rayonnant, tels « que l'étoile du matin, sur tout le corps de l'Église ; » il nous les montre encore « découvrant le secret des Écritures et enri« chissant de discours brillants et profonds, comme d'autant de « pousses verdoyantes, le champ de l'Église. » La grande réputation de l'évêque de Genève pendant sa vie, et surtout après sa mort, atteste que de tels éloges lui sont dus, et l'excellence particulière de ses écrits le démontre aussi avec une force invincible.

Une première preuve de la très-haute estime dans laquelle, du vivant de François, on tenait sa doctrine, se tire de ce fait que, parmi tant de vaillants défenseurs de la vérité catholique qui florissaient à cette époque, le seul évêque de Genève fut choisi par Notre prédécesseur Clément VIII, de sainte mémoire, pour être envoyé à Théodore de Bèze, propagateur acharné de la peste du calvinisme, et pour discuter seul à seul contre lui, afin qu'en rappelant cette brebis au bercail du Christ, il y en ramenât beaucoup d'autres. François s'acquitta si bien de cette mission, où il courut péril de la vie, que l'hérétique, dûment convaincu, avoua la vérité, quoique, par un secret jugement de Dieu, il n'ait pas été digne de sortir du crime pour rentrer dans

le sein de l'Église. Une autre preuve non moindre de l'estime dont jouissait le saint évêque, c'est qu'à l'époque où s'agitait à Rome la célèbre discussion *de Auxiliis,* Notre prédécesseur, Paul V, de sainte mémoire, voulut avoir sur la matière l'opinion du saint prélat, et que, déférant à son avis, il jugea que la discussion si vive et si longtemps prolongée, sur une question très-subtile et pleine de périls, devait être assoupie par le silence imposé aux partis.

Bien plus, si l'on considère les lettres mêmes que François a écrites à nombre de personnes, tout le monde verra qu'à l'instar des plus autorisés parmi les anciens Pères de l'Église, il fut souvent consulté pour l'explication et la défense de la foi catholique, pour la solution des difficultés qui s'y rattachent et pour l'application des mœurs chrétiennes à la vie. Il traita un grand nombre de points avec beaucoup d'abondance et de science, et son influence fut telle auprès des Pontifes romains, des princes, des magistrats et des prêtres, ses coopérateurs dans le saint ministère, que par ses soins, ses exhortations ou ses avertissements, souvent des résolutions furent prises, au moyen desquelles certaines contrées furent délivrées du fléau de l'hérésie, le culte catholique rétabli et le règne de la religion agrandi.

Cette opinion de l'excellence de sa doctrine, loin de diminuer après sa mort, ne fit que croître extrêmement, et les hommes les plus illustres dans tous les ordres et les Souverains-Pontifes eux-mêmes, glorifièrent par de grands éloges sa science éminente. C'est ainsi qu'Alexandre VII, de sainte mémoire, dans la Bulle de Canonisation (13 des calendes de mai 1665), célèbre François de Sales comme un homme illustre par la doctrine, admirable par la sainteté, et qui fut à son époque le remède et le rempart contre les hérésies ; de telle sorte, affirme-t-il, que les cœurs des gens du peuple et de la noblesse, arrosés, au moyen de ses écrits, des ondes de son enseignement, produisirent une abondante moisson de vie évangélique. Avec ces paroles sont parfaitement d'accord celles que prononça le même Pape dans l'Allocution consistoriale qui précéda la canonisation, où il déclare que François de Sales, « en donnant à tous des leçons et par « l'expression d'une saine doctrine et par l'exemple d'une vie « innocente, » a fait beaucoup pour le bien de l'Église, et que ce bien continue encore en grande partie, « grâce aux avis et aux « enseignements de discipline évangélique contenus dans des « livres et circulant aux mains des fidèles. » Il ne parle pas

différemment dans ses Lettres adressées aux religieuses de la Visitation du monastère d'Annecy, le 5 des calendes d'août de l'année 1666, où il dit que la vertu et la sagesse de François « se sont étendues au loin dans tout le monde chrétien, » que pour lui, il est plein d'admiration pour ses mérites éminents et « sa doctrine presque divine, » et qu'il l'a choisi « pour son maî- « tre et son principal guide dans la vie. » Ce titre de maître parut si bien justifié à Notre prédécesseur, Clément IX, de sainte mémoire, qu'avant d'être pape il affirmait que François de Sales « avait composé par ses magnifiques écrits comme un « pieux arsenal au bénéfice des âmes, » et que, parvenu au Souverain-Pontificat, il approuva l'antienne en son honneur conçue en ces termes : « Le Seigneur a rempli de l'Esprit d'intelligence « saint François, et celui-ci a versé au peuple de Dieu les flots « de la doctrine. »

Entrant dans le concert de ses prédécesseure, Benoît XIV, de sainte mémoire, ne craignit pas d'affirmer que les livres de l'évêque de Genève sont écrits avec une science divinement acquise ; il se servit de son autorité pour résoudre de difficiles questions, et il l'appela « trés-sage directeur des âmes. » (Const. *Pastoralis curæ,* 5 août 1741.) Aussi, il n'y a pas lieu de s'étonner si beaucoup d'hommes, qui ont brillé de l'éclat du talent et de la science, des docteurs d'Académie, de grands orateurs, des jurisconsultes, des théologiens éminents et des princes mêmes, l'ont célébré jusqu'à nos jours comme très-docte et vraiment grand ; si un grand nombre d'entre eux l'ont suivi comme un maître et ont fait, dans leurs écrits, de nombreux emprunts à ses livres.

Or, cette persuasion générale de la science excellente de François de Sales provient de la qualité même de sa doctrine, qui, posée sur les plus hauts sommets de la sainteté, brille de telle sorte qu'elle est tout à fait celle d'un Docteur de l'Église et qu'elle demande de faire asseoir cet homme parmi les maîtres principaux donnés par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son épouse. En effet, quoique l'antiquité même soit un titre pour les saints Docteurs qui fleurirent aux premiers siècles de l'Église et que l'idiome latin ou grec, dans lequel leurs livres sont écrits, leur serve d'ornement, le caractère principal et absolument indispensable de cette dignité de maître, c'est (comme nous l'avons dit plus haut) que dans leurs écrits apparaisse une doctrine céleste, répandue au-delà de la mesure ordinaire, qui, par l'abondance et la variété des preuves, revêtue pour ainsi dire

de splendeurs, verse sur tout le corps de l'Église une nouvelle lumière et soit une source de salut pour les fidèles.

Ce mérite et cette gloire doivent être pleinement attribués aux livres de l'évêque de Genève. Soit que l'on considère, en effet, ses Œuvres ascétiques, composées pour la direction pieuse et sainte de la vie chrétienne, ou ses livres de controverse, destinés à défendre la foi et à réfuter l'hérésie, ou ses écrits sur la prédication de la parole de Dieu, on ne saurait méconnaître quels services ce grand saint a rendus au peuple catholique. C'est ainsi qu'il a écrit en douze livres ce remarquable, cet incomparable traité *De l'Amour de Dieu*, qui procure à son auteur autant de hérauts de sa suavité qu'il a de lecteurs. Mais surtout il a peint la vertu de vives couleurs dans cet autre ouvrage qui a pour titre *Philothée ;* redressant les mauvaises voies et aplanissant les sentiers escarpés, il a montré si facile à tous les chrétiens le chemin de la vertu, que la vraie piété a répandu partout sa lumière et qu'elle a pénétré au trône des rois, dans la tente des chefs d'armée, dans le prétoire des juges, dans les comptoirs, dans les boutiques et jusque dans les cabanes des bergers. Et, en effet, dans ces écrits, il extrait de la doctrine sacrée les plus hauts principes de la science des saints, et il les explique de telle sorte que l'on voit clairement que ç'a été son privilége insigne de savoir mettre sagement et suavement cette science à la portée des fidèles de toute condition. A ce même sujet se rattachent les traités qui regardent la direction spirituelle, et ces Constitutions, remarquables par la sagesse, la discrétion et la douceur, qu'il écrivit pour les religieuses de l'Ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge, dont il est le fondateur.

Ses lettres, écrites à différentes personnes, fournissent encore une abondante moisson dans l'ordre ascétique, et l'on doit très-particulièrement y admirer que François de Sales, plein de l'esprit de Dieu et s'approchant de l'auteur même de la suavité, y ait semé les germes de la tendre dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, que, dans les temps rigoureux que Nous traversons, Nous voyons, à la très-grande joie de notre âme, se propager merveilleusement et avec un accroissement admirable de piété. Nous ne devons pas omettre non plus que, dans ces divers écrits, et particulièrement dans l'interprétation du Cantique des Cantiques, plusieurs mystères des Écritures, relatifs au sens moral et analogique, sont dévoilés, des difficultés sont

aplanies et des obscurités éclaircies par un jour nouveau, d'où il est permis d'inférer que Dieu, l'inondant des flots célestes de sa grâce, a ouvert l'esprit de ce saint prélat pour qu'il comprît les Écritures et qu'il les rendît accessibles aux savants et aux ignorants.

Or, pour confondre l'opiniâtreté des hérétiques de son temps et pour raffermir les catholiques, l'évêque de Genève a écrit, avec non moins de bonheur que dans les sujets ascétiques, un livre *des Controverses* où la foi catholique est pleinement démontrée, divers autres traités, des instructions sur les vérités de la foi et encore l'*Étendard de la croix,* autant d'ouvrages dans lesquels il a si vaillamment combattu pour la cause de l'Église, qu'il a ramené dans son sein une multitude innombrable d'égarés et qu'il a rétabli la foi dans toute l'étendue de la province du Chablais. En première ligne, il a soutenu l'autorité de ce Siége apostolique et du Pontife romain, successeur du Bienheureux Pierre, et il a expliqué la force et la raison de sa primauté avec tant de pénétration, qu'il a heureusement préludé aux définitions du Concile œcuménique du Vatican. Certes, le témoignage qu'il rend à l'infaillibilité du Pontife romain dans le quarantième discours des *Controverses,* dont le manuscrit autographe fut découvert pendant que la question s'agitait au Concile, est tel qu'il amena comme par la main plusieurs Pères, restés jusque là incertains, à prononcer la définition.

Du grand amour de ce saint prélat pour l'Église et de son zèle à la défendre est venue sa façon de prêcher la parole de Dieu, soit pour instruire le peuple chrétien des éléments de la foi, soit pour former les mœurs des personnes plus doctes, soit pour conduire tous les fidèles au sommet de la perfection. Se regardant, en effet, comme débiteur aux savants et aux ignorants, se faisant tout à tous, il s'appliqua à enseigner, dans la simplicité de la parole, les simples populations de la campagne, et au milieu des savants il parla le langage de la science. Il donna encore sur cette matière des règles très-sages et il obtint ce résultat que la dignité de l'éloquence sacrée, abaissée par la faute des temps, fût rappelée, par l'imitation des Saints Pères, à son ancienne splendeur; de cette école sortirent ces orateurs si éloquents qui firent germer dans toute l'Église les fruits les plus abondants. Aussi a-t-il été considéré par tous comme un restaurateur et un maître de l'éloquence sacrée.

Enfin sa céleste doctrine, arrosant comme un fleuve d'eau vive le champ de l'Église, coula pour le salut du peuple de Dieu avec tant d'efficacité, que l'on voit apparaître l'éclatante vérité des paroles, comme prophétiques, que Notre prédécesseur Clément VIII, de sainte mémoire, adressa, en les empruntant au livre des Proverbes, à François de Sales, au moment où il était élevé à la dignité de l'épiscopat : « Va, mon fils, et bois « l'eau de ta citerne et le flot de ton puits; que tes sources « coulent au dehors et que tes ondes soient distribuées sur les « places. » Aussi les fidèles, puisant avec joie à ces eaux du salut, admirèrent la science éminente de l'évêque de Genève et l'estimèrent toujours digne du titre de maître dans l'Église.

Et, en effet, conduits par ces motifs, un certain nombre de Pères du Concile du Vatican s'unirent pour Nous exprimer le vœu que saint François de Sales fût honoré par Nous du titre de Docteur. Des cardinaux de la sainte Église romaine et des évêques de toutes les parties du monde appuyèrent ce vœu; de nombreux collèges de chanoines, des docteurs des grandes institutions d'enseignement, des académies scientifiques, d'augustes princes, de nobles seigneurs, enfin une multitude de fidèles y joignirent leurs supplications. Afin de répondre à tant et à de si pressantes prières, ce que Nous fîmes de grand cœur, Nous envoyâmes, selon l'usage, cette grave affaire à l'examen de la Congrégation de Nos Vénérables Frères, cardinaux de la sainte Église romaine, préposés à la garde des sacrés Rites. Or, ladite Congrégation de Nos Vénérables Frères, dans sa réunion ordinaire tenue en Notre palais du Vatican, le 7 juillet de la présente année, après avoir entendu le rapport de Notre Vénérable Frère le cardinal Louis Bilio, évêque de Sabine, alors Préfet de la même Sacrée-Congrégation et Ponent de la cause, et après avoir mûrement pesé les objections de Laurent Salvati, Promoteur de la foi, et les réponses faites par le Patron de la cause, formula à l'unanimité, après examen approfondi, le rescrit suivant : « Qu'il soit émis au Saint-Père un avis favorable « pour la concession, la déclaration et l'extension à toute l'Église « du titre de Docteur en l'honneur de saint François de Sales, « avec office et messe du commun des Docteurs pontifes, sauf « l'oraison propre et les leçons du second nocturne. » Nous approuvâmes ce rescrit par un décret général *urbis et orbis* donné le 19 du même mois de la susdite année.

De plus, de nouvelles prières Nous ayant été adressées,

demandant qu'une addition fût faite, soit dans le Martyrologe romain, soit dans la sixième leçon pour la fête de saint François de Sales, et que toutes les concessions accordées à ce sujet fussent confirmées par Nos Lettres apostoliques en forme de Bref, la même Congrégation de Nos Vénérables Frères, cardinaux de la sainte Église romaine, dans sa réunion ordinaire tenue le 15 septembre de cette même année, répondit dans son rescrit : « Pour la faveur, et que l'expédition du Bref soit humblement « sollicitée du Saint-Père. » Elle proposa d'ajouter à la légende du Martyrologe romain, après les mots : « il fut transporté à « Annecy, » ces autres paroles : « Pie IX, de l'avis de la Sacrée-« Congrégation des Rites, le proclama Docteur de l'Église uni-« verselle ; » et, dans la sixième leçon, après les mots « le « vingt-neuf janvier, » cette suite : « et il fut proclamé par le « Souverain-Pontife Pie IX, de l'avis de la Sacrée-Congrégation « des Rites, Docteur de l'Église universelle. » Nous avons approuvé et confirmé ce rescrit de ladite Congrégation, le 20 du même mois de cette année, et Nous avons ordonné que pour toutes les concessions accordées à ce sujet les Lettres apostoliques fussent expédiées.

Cela étant, répondant aux vœux des susdits cardinaux de la sainte Église romaine, des prélats, des colléges, des académies et des fidèles, et de l'avis de la Congrégation de Nos Vénérables Frères, cardinaux de la sainte Église romaine, préposés à la connaissance des sacrés Rites, en vertu de Notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, Nous confirmons ou, en tant qu'il en soit besoin, Nous accordons et Nous conférons de nouveau le titre de Docteur en l'honneur de saint François de Sales, évêque de Genève et fondateur du saint Ordre des religieuses de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie, de telle façon que dans toute l'Église catholique il soit toujours tenu pour Docteur, et qu'au jour de sa fête anniversaire le clergé, tant séculier que régulier, se conforme, dans la célébration de l'office et de la messe, au décret susmentionné de la Congrégation des Saints-Rites. Nous décidons en outre que, non-seulement dans l'usage privé, mais en public, au sein des gymnases, des académies, des écoles, des colléges, dans les lectures, argumentations, explications, discours et autres formes d'études ecclésiastiques et d'exercices chrétiens, les livres de ce même Docteur, ses commentaires, tous ses ouvrages enfin, seront, au même titre que ceux des autres Docteurs de l'Église, cités,

produits et employés comme la circonstance le demandera.

Afin d'exciter la piété des fidèles à honorer comme il convient la fête de ce saint Docteur et à implorer son secours, par la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et fort de l'autorité des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés à tous et à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe qui, en ce jour de la fête du saint Docteur ou, à leur choix, dans l'un des sept jours qui la suivent immédiatement, vraiment pénitents et s'étant confessés, recevront la très-sainte Eucharistie, visiteront dévotement une des églises de l'Ordre des religieuses de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie et y prieront pieusement pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Église.

C'est pourquoi Nous prescrivons par les présentes à Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques et à Nos chers Fils les Prélats des autres Églises établies sur toute la surface du monde, de faire publier solennellement dans leurs provinces, villes, Églises et diocèses, tout ce que Nous venons de décider, et de le faire observer en tous lieux et en tous pays, inviolablement et toujours, par tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers de tous Ordres; ce que Nous mandons et ordonnons, nonobstant les Constitutions et Ordonnances apostoliques, et celles qui auraient été portées, générales ou spéciales, dans les Conciles œcuméniques, provinciaux et synodaux, et nonobstant tout autre chose contraire. Nous voulons encore que les copies des présentes Lettres ou les exemplaires même imprimés, signés de la main d'un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent la même créance qui serait donnée aux Présentes, si elles étaient produites ou montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 16 novembre 1877. De Notre Pontificat la trente-deuxième année.

F. Cardinal Asquini.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LOUIS XVI

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, page 180, une lettre très-curieuse et très-instructive du cardinal

Mathieu sur la part que la franc-maçonnerie a prise à l'assassinat de Louis XVI; Mgr Besson, évêque de Nîmes, vient, dans une lettre adressée à l'*Univers*, de compléter les renseignements fournis par la lettre du cardinal Mathieu; nous reproduisons cette lettre.

Uzès, le 25 janvier.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro du jeudi, 17 janvier, une lettre de S. Em. Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, sur la part que la franc-maçonnerie doit à la mort de Louis XVI et de Gustave III, en les condamnant par avance, dès 1785, dans l'assemblée générale des loges convoquée en Allemagne. La Convention qui prononça la mort du roi de France, et le sectaire furieux qui tua le roi de Suède, n'ont fait qu'exécuter la sentence des loges.

Mon témoignage n'ajoutera rien à l'autorité du grand prélat, mais je puis confirmer sa lettre par des détails qui ne sont pas sans intérêt, et qui m'ont été racontés souvent à Besançon, non-seulement par M. le président Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, membre de l'Institut, et le principal auteur de la *Biographie universelle* publiée sous le nom de Michaud. M. Bourgon et M. Weiss étaient des gens de bien dans toute la force du mot. L'un avait plus de courage dans ses opinions, l'autre plus d'indulgence pour les fautes de l'humanité. Tous deux avaient connu les francs-maçons et les conventionnels du dernier siècle; ils pensaient tous deux sur l'attentat du 21 janvier, comme doit le faire tout honnête homme; ils moururent tous deux en chrétiens.

La franc-maçonnerie avait été introduite à Besançon vers le milieu du XVIII[e] siècle par l'intendant de la province, M. de Lacoré. Il s'établit trois loges qui se recrutèrent dans le meilleur monde. La noblesse, le Parlement, le barreau, plusieurs membres du chapitre métropolitain laissèrent leur nom sur la liste de ces loges primitives où l'on célébrait la nature, sans se douter que l'on marchait à grands pas vers la ruine, l'exil et l'échafaud. Il n'est pas douteux que la bonne foi de la plupart de ces honnêtes gens n'ait été surprise. Témoin l'aventure des trois délégués à l'Assemblée de 1785. Ces trois délégués étaient M. de Bouligney, président du Parlement de Franche-Comté; M. Rougnon, médecin éminent, professeur à l'Université, et M. de Raymond, employé des postes.

Après avoir entendu jurer la mort de Louis XVI et de Gustave III, les franc-maçons bisontins jurèrent entre eux de ne plus remettre le pied dans une loge. Ils tinrent parole. M. de Bouligney mourut en émigration, M. Rougnon, dans sa ville natale, et M. de Raymond, beaucoup plus jeune que les deux autres, leur survécut jusqu'en 1837. Il était membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, tournait facilement les vers, et vivait dans une agréable intimité avec les magistrats et les littérateurs de la province. Ce fut lui qui leur révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité.

M. Weiss et M. le président Bourgon citaient encore sur ce sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-maçon, conventionnel et régicide, ce personnage, que les événements avaient éclairé, joua à Besançon un rôle honorable, et dans les douze années qu'il y passa, de 1802 à 1814, aida puissamment à la réorganisation de tous les services publics. Il défendit même, non sans habileté ni énergie, le clergé fidèle contre le clergé assermenté qui était en petit nombre, mais pour lequel Claude Lecox, archevêque de Besançon, avait des préférences marquées. On l'amena plusieurs fois, dans l'intimité de la conversation, à parler du jugement et de la condamnation de Louis XVI. Son vote pesait à sa conscience, il ne l'excusait pas, il se bornait à l'expliquer :

« J'étais parti de chez moi, disait-il, avec l'intention formelle « de voter le bannissement du roi et non pas sa mort ; je l'avais « promis à ma femme. Arrivé à l'assemblée, on me rappela d'un « signe le serment des Loges. Les menaces des tribunes achevè- « rent de me troubler : je votai la mort. »

Jean Debry ajoutait d'un air mystérieux :

« On ne saura jamais si Louis XVI a été réellement condamné « à la majorité de cinq voix.

« Plusieurs croient que le bureau a pu modifier quelques « votes, avec la complicité silencieuse de ceux qui les avaient « donnés. On avait arrangé en conséquence le récit des séances « du *Moniteur*. Quand même le vote était public, personne n'en « avait le relevé absolument exact.

« La séance avait duré deux jours et une nuit, et cette « longueur contribua à rendre incertain le résultat suprême. « Mais on voulait en finir, et la fameuse majorité de cinq voix

« a été peut-être constatée à la dernière heure pour s'épargner « l'ennui d'un nouveau scrutin. »

Il n'est pas inutile de publier tous ces aveux dans le temps où nous sommes. Le crime du 21 janvier trouve assez d'apologistes qui se prépareraient au besoin à relever l'échafaud. Sachons ce qu'il en a coûté de remords à nos pères pour avoir trempé leurs mains dans le sang du meilleur des rois, et à quoi l'on s'expose en fréquentant la franc-maçonnerie.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mon sincère et respectueux dévouement.

† Louis,
Évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

LE BUDGET DES CULTES

(*Suite. — V. les numéros* 315, 316 *et* 317.).

Les *annexes* du rapport de M. Guichard sur le budget des cultes sont plus considérables encore que le rapport; le rapporteur de la commission des députés a voulu être complet, et il a fouillé dans l'arsenal des lois, ordonnances, décrets, arrêts, etc. de l'ancien régime et de l'Empire avec une complaisance qui ferait vraiment croire qu'il regrette ces époques où ne régnait pourtant pas la liberté. Ces libéraux sont ainsi faits que, pour défendre la liberté, à leur manière, ils ne craignent pas de ressusciter les mesures les plus arbitraires des régimes les moins libéraux. Mais ils choisissent : prenant tout ce qui est contraire à la liberté de l'Église, par exemple, ils ont bien soin de rejeter tout ce qui lui serait favorable. N'est-ce pas là l'essence du libéralisme, qui n'est que le despotisme prenant le masque de la liberté pour donner au mal, sous prétexte d'égalité ou d'indifférence, la prépondérance sur le bien?

Les annexes de M. Guichard sont rangées sous plusieurs divisions d'inégale étendue. Dans la première se trouvent rapportés le Concordat de 1802 et les articles organiques relatifs au culte catholique et au culte protestant ; dans la seconde, sont cités tous les décrets et arrêts relatifs à la publication des brefs de Rome; la troisième cite les arrêts et

décrets relatifs à la résidence, aux quêtes, aux assemblées, aux inculpations; la quatrième division s'occupe de l'enseignement dans les séminaires. Nous reproduirons tout cela; il y a là des documents qu'il sera bon de trouver rassemblés dans les *Annales*, où il sera facile de les consulter, et c'est en même temps le recueil, on peut le dire, de tous les empiètements du pouvoir civil sur les droits et les libertés de l'Église catholique.

Nous continuons donc la reproduction du rapport de M. Guichard.

Annexes.

PREMIÈRE DIVISION

Concordat, articles organiques.

LOI DU 18 GERMINAL AN X (8 AVRIL 1802)

1. — *Loi relative à l'organisation des cultes, du* 18 *germinal an X (*8 *avril* 1802*) de la République une et indivisible.*

Au nom du peuple français, Bonaparte, premier consul, proclame loi de la République le décret suivant, rendu par le Corps législatif le 18 germinal an X, conformément à la proposition faite par le Gouvernement le 15 dudit mois, communiquée au Tribunal le même jour.

DÉCRET

La convention passée à Paris, le 26 messidor an IX, entre le Pape et le Gouvernement français, et dont les ratifications ont été échangées à Paris, le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801), ensemble les articles organiques de ladite convention, les articles organiques des cultes protestants, dont la teneur suit, seront promulgués et exécutés comme des lois de la République.

Convention entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII, échangée le 25 *fructidor an IX* (10 *septembre* 1801).

Le premier consul de la République française, et Sa Sainteté le Souverain-Pontife Pie VII, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Le premier consul, les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'État, Cretet, conseiller d'État, et Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs;

Sa Sainteté, Son Éminence Mgr Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad suburram,*

son secrétaire d'État; Joseph Spinal, archevêque de Corinthe, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical et le Père Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs en bonne et due forme;

Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté la convention suivante :

Convention entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII.

Le Gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Art. 1er. — La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France : son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la traquillité publique.

Art. 2. — Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

Art. 3. — Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

Art. 4. — Le premier consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

Art. 5. — Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

Art. 6. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose contre la sûreté de l'État, je le ferai savoir au Gouvernement. »

Art. 7. — Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le Gouvernement.

Art. 8. — La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac Rempublicam ;
Domine, salvos fac consules.

Art. 9. — Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du Gouvernement.

Art. 10. — Les évêques nommeront aux cures.

Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement.

Art. 11. — Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le Gouvernement s'oblige à les doter.

Art. 12. — Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques.

Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare, que ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, de-

meureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

Art. 14. — Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

Art. 15. — Le Gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

Art. 16. — Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la République française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

Art. 17. — Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées, à Paris, dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor an IX.

Signé: Joseph Bonaparte (L. S.). Hercules cardinalis Consalvi (L. S.). Cretet (L. S.). Joseph, archiep. Corinthi (L. S.). Bernier (L. S.). F. Carolus Caselli (L. S.).

Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX. (1)

TITRE Ier

DU RÉGIME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS SES RAPPORTS GÉNÉRAUX AVEC LES DROITS ET LA POLICE DE L'ÉTAT.

Art. 1er. — Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution, sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 2. — Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer, sur le

(1) Il suffira de remarquer ici, à propos de ces articles, qu'ils ont été ajoutés au Concordat par l'une des deux parties contractantes, malgré les réclamations de l'autre; qu'ils retirent d'un côté ce qui a été accordé de l'autre, et que quelques-uns vont si loin dans ce sens, qu'ils ont été reconnus inexécutables. (N. des *Ann. cath.*).

sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane.

Art. 3. — Les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France, avant que le Gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la République française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique.

Art. 4. — Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du Gouvernement.

Art. 5. — Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les oblations qui seraient autorisées et fixées par les réglements.

Art. 6. — Il y aura recours au conseil d'État dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques.

Les cas d'abus sont: l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, ou en injure, ou en scandale public. (Voir art. 53.)

Art. 7. — Il y aura pareillement recours au conseil d'État, s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et les règlements garantissent à ses ministres.

Art. 8. — Le recours complètera à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets.

Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements convenables; et, sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes.

TITRE II

DES MINISTRES

Section Ire. — Dispositions générales.

Art. 9. — Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses.

Art. 10. — Tout privilége portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale est aboli.

Art. 11. — Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du Gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires. Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.

Art. 12. — Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de monsieur. Toutes autres qualifications sont interdites.

Section II. — Des archevêques ou métropolitains.

Art. 13. — Les archevêques consacreront et installeront leurs suffragants. En cas d'empêchement ou de refus de leur part, ils seront suppléés par le plus ancien évêque de l'arrondissement métropolitain.

Art. 14. — Ils veilleront au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses dépendant de leur métropole.

Art. 15. — Ils connaîtront des réclamations et des plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragants.

Section III. — Des évêques, des vicaires généraux et des séminaires.

Art. 16. — On ne pourra être nommé évêque avant l'âge de trente ans, et si on n'est originaire Français.

Art. 17. — Avant l'expédition de l'arrêté de nomination, celui ou ceux qui seront proposés, seront tenus de rapporter une attestation de bonne vie et mœurs, expédiée par l'évêque dans le diocèse duquel ils auront exercé les fonctions du ministère ecclésiastique; et ils seront examinés sur leur doctrine par un évêque et deux prêtres, qui seront commis par le premier consul, lesquels adresseront le résultat de leur examen au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Art. 18. — Le prêtre nommé par le premier consul fera les diligences pour rapporter l'institution du Pape.

Il ne pourra exercer aucune fonction avant que la bulle portant son institution ait reçu l'attache du Gouvernement et qu'il ait prêté en personne le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement français et le Saint-Siége.

Ce serment sera prêté au premier consul; il en sera dressé procès-verbal par le secrétaire d'État.

Art. 19. — Les évêques nommeront et institueront les curés. Néanmoins ils ne manifesteront leur nomination et ils ne donneront l'institution canonique qu'après que cette nomination aura été agréée par le premier consul.

Art. 20. — Ils seront tenus de résider dans leurs diocèses; ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du premier consul.

Art. 21. — Chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux, et chaque archevêque pourra en nommer trois; ils les choisiront parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être évêques.

Art. 22. — Ils visiteront annuellement et en personne une partie de leur diocèse, et, dans l'espace de cinq ans, le diocèse entier.

En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par un vicaire général.

Art. 23. — Les évêques seront chargés de l'organisation de leurs séminaires, et les règlements de cette organisation seront soumis à l'approbation du premier consul.

Art. 24. — Ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires, souscriront à la déclaration faite par le clergé de France en 1682, et publiée par un édit de la même année; ils se soumettront à y enseigner la doctrine qui y est contenue, et les évêques adresseront une expédition en forme de cette soumission au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes (1).

Art. 25. — Les évêques enverront, toutes les années, à ce conseiller d'État, le nom des personnes qui étudieront dans les séminaires et qui se destineront à l'état ecclésiastique.

Art. 26. — Ils ne pourront ordonner aucun ecclésiastique, s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de 300 francs, s'il n'atteint l'âge de 25 ans, et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France.

Les évêques ne feront aucune ordination avant que le nombre

(1) Voir le décret du 25 février 1810.

des personnes à ordonner ait été soumis au Gouvernement et par lui agréé.

Section IV. — Des curés.

Art. 27. — Les curés ne pourront entrer en fonctions qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siége. Il sera dressé procès-verbal de cette protestation par le secrétaire général de la préfecture, et copie collationnée leur en sera délivrée.

Art. 28. — Ils seront mis en possession par le curé ou le prêtre que l'évêque désignera.

Art. 29. — Ils seront tenus de résider dans leurs paroisses.

Art. 30. — Les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 31. — Les vicaires et desservants exerceront leur ministère sous la surveillance et la direction des curés.

Ils seront approuvés par l'évêque et révocables par lui.

Art. 32. — Aucun étranger ne pourra être employé dans les fonctions du ministère ecclésiastique, sans la permission du Gouvernement.

Art. 33. — Toute fonction est interdite à tout ecclésiastique, même français, qui n'appartient à aucun diocèse.

Art. 34. — Un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour aller desservir dans un autre, sans la permission de son évêque.

Section V. — Des chapitres cathédraux et du gouvernement des diocèses pendant la vacance du siége.

Art. 35. — Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres ne pourront le faire sans avoir rapporté l'autorisation du Gouvernement, tant pour l'établissement lui-même que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former.

Art. 36. — Pendant la vacance des siéges, il sera pourvu par le métropolitain, et, à son défaut, par le plus ancien des évêques suffragants, au gouvernement des diocèses.

Les vicaires généraux de ces diocèses continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque, jusqu'à son remplacement.

Art. 37. — Les métropolitains, les chapitres cathédraux seront tenus, sans délai, de donner avis au Gouvernement de la vacance des siéges, et des mesures qui auront été prises pour le gouvernement des diocèses vacants.

Art. 38. — Les vicaires généraux qui gouverneront pendant la vacance, ainsi que les métropolitains ou capitulaires, ne se permettront aucune innovation dans les usages et coutumes des diocèses.

(La suite au prochain numéro).

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Université d'Angers.

Le 8 décembre a eu lieu l'inauguration de la Faculté libre des sciences à l'Université catholique d'Angers. Mgr Freppel avait cru devoir reculer cette solennité à l'issue du *Triduum* qui précède chaque année la fête de l'Immaculée-Conception. La salle synodale était trop étroite pour contenir la foule de magistrats, d'officiers, d'ecclésiastiques venus de tous les points de l'Anjou à l'appel de l'évêque. Dans l'assistance, on remarquait M. Jac, premier président, M. Segris, ancien ministre, M. Loriol de Barug, maire d'Angers, M. Bigot, président de Chambre, M. Bourcier, ancien président, plusieurs conseillers à la Cour, MM. Leury et Batbédat, avocats généraux, etc. A midi, les appariteurs annoncent l'arrivée de Mgr d'Angers, qui prend place sur l'estrade, au milieu des professeurs des trois Facultés.

Mgr Freppel a ouvert la séance par un de ces magnifiques discours qui nous font toujours regretter de ne pouvoir disposer de plus de place pour reproduire tous ces documents épiscopaux qui font tant d'honneur à l'Église et à la France.

Après le discours de Mgr Freppel, fréquemment interrompu par les plus vifs applaudissements, les professeurs. agenouillés aux pieds de l'évêque, ont récité la profession de foi de Pie IV, et prêté serment sur les Évangiles. Puis M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, et M. Maricourt, doyen de la Faculté des lettres, ont donné lecture, le premier, d'un rapport sur les concours de fin d'année, le second, du résumé des travaux de la Faculté. M. Gavouyère, après avoir analysé les travaux des lauréats, a brillamment fait justice des calomnies dirigées contre l'enseigne-

ment des Universités catholiques et réfuté l'accusation d'absence de patriotisme jetée à la tête des chrétiens par l'ignorance et la mauvaise foi. La tâche était facile dans ce diocèse dont le vaillant évêque a si courageusement payé sa dette à la France. M. le doyen a rappelé, en terminant, les vers éloquents consacrés par un étudiant breton, M. Louis Le Lasseur de Ranzay, au récit d'une victoire française (le combat de la *Surveillante* et du *Québec*), et à la cinquantaine épiscopale de Pie IX, qui lui ont fait obtenir, dans la même année, la violette d'argent au concours des jeux floraux, et le prix de poésie offert par l'Université catholique de Lille.

Les cours de la Faculté libre des sciences sont ouverts depuis le 10 décembre. Les professeurs désignés sont : MM. *Tarnier,* doyen, docteur ès-sciences mathématiques ; *Lac de Bosredon,* licencié ès-sciences mathématiques (mathématiques pures) ; — *Turquan,* docteur ès-sciences mathématiques, licencié ès-sciences physiques (mathématiques appliquées); —*Fortoul*, docteur ès-sciences mathématiques, licencié ès-sciences physiques; abbé *Ravain,* (physique); — R. P. *Dutrou,* docteur ès-sciences physiques, licencié ès-sciences mathématiques (chimie); — *Arnaud*, (chimie industrielle); — *Gueyraud,* ingénieur (chimie agricole et économie rurale); *Maisonneuve,* docteur en médecine, licencié ès-sciences naturelles (zoologie); — *Legouis,* docteur ès-sciences naturelles ; abbé *Hy*, licencié ès-sciences naturelles (botanique); *Maupied,* docteur ès-sciences naturelles ; *Hermitte,* licencié ès-sciences naturelles (géologie et minéralogie). — M. Legat, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, fait partie aujourd'hui de l'Université catholique de Toulouse. Il a été remplacé par M. l'abbé *Bellangé,* docteur ès-lettres. Un autre cours d'histoire est fait par Mgr *de Kernaeret,* ancien professeur à l'Université de Lille.

—

Nous commençons maintenant la reproduction du discours de Mgr Freppel, qui est à la fois un magnifique programme universitaire et une magnifique réponse aux détracteurs de

l'Église catholique, qu'ils représentent comme ennemie de la science.

Messieurs,

Nous continuons, d'année en année, l'organisation de l'Université catholique d'Angers, ajoutant successivement les unes aux autres et rattachant entre elles, par des liens étroits, les différentes parties qui devront composer ce vaste ensemble. L'an dernier, à pareille époque, c'était la faculté des Lettres qui venait se joindre à celle du Droit pour lui prêter le concours si utile de la philosophie, de l'histoire et de la littérature. Aujourd'hui, nous entrons dans un domaine tout nouveau, mais qui, pour être distinct des deux précédents, ne laisse pas de s'en rapprocher par plus d'un endroit. Car tout se lie, tout s'enchaîne, tout se coordonne dans cette merveilleuse synthèse du savoir humain. De même que toutes les facultés de l'âme se déploient pour une seule fin, de même que toutes les parties de l'univers conspirent à former un tout unique, ainsi nos connaissances les plus variées partent-elles de la même base pour se rejoindre au même sommet. N'est-ce pas la géométrie, avec la rigueur de sa méthode et son indiscutable certitude, que Platon réclamait comme l'une des meilleures préparations à la philosophie? Qu'est-ce que les *Géorgiques* de Virgile, sinon un traité d'économie rurale, où l'observation des phénomènes et des lois de la nature revêt les formes les plus poétiques? Et pour ne parler que de nous, combien la langue française n'est-elle pas redevable à Descartes et à Pascal? Si elle a su acquérir ce degré de précision et de clarté qui en a fait l'un des instruments les plus souples et les plus fermes de la pensée, n'est-ce pas en partie parce qu'elle a eu l'heureuse fortune de trouver à son origine deux mathématiciens de génie qui l'ont marquée d'une empreinte ineffaçable? Grand exemple et qui montre tout ce qu'il y a de fécondité dans cette union des sciences et des lettres, pour ajouter aux ressources intellectuelles d'un siècle ou d'un pays.

C'est donc avec une vive et légitime impatience que nous attendions le moment où la Faculté des sciences viendrait prendre sa place dans notre établissement universitaire. Importante à toute époque, une pareille institution l'est surtout au temps où nous vivons. Car s'il est un côté par où notre siècle l'emporte sur tout ce qui l'a précédé, c'est assurément le progrès des sciences : on peut lui refuser toute autre supériorité; celle-là

est hors de conteste. Il est telle science naturelle ou physique qui a plus marché dans les cent dernières années qu'elle n'avait fait auparavant dans l'espace de vingt ou de trente siècles. Là est le vrai triomphe de l'activité moderne; là est aussi le danger. A la suite de ces magnifiques découvertes, de ces inventions de toute sorte qui resteront l'honneur de notre âge, il s'est produit dans beaucoup d'esprits je ne sais quel éblouissement. Il leur a semblé que, désormais, ils tenaient la clef de toutes choses, et que, pour eux, le monde n'avait plus de secrets ni l'intelligence de limites. Au lieu d'admirer et de bénir le Créateur dans ses œuvres mieux étudiées et mieux connues, ils n'y ont plus cherché que l'homme, et encore n'ont-ils pas su conserver à l'homme lui-même son caractère et sa dignité. A la différence du vrai savant qui n'avance qu'avec modestie et circonspection, et qui, à mesure qu'il sait davantage, se rend mieux compte de ce qu'il ignore, les sophistes dont je parle ont érigé en axiomes les produits de leur imagination. Raisonnements vicieux, inductions hâtives, analyses incomplètes, hypothèses sans fondement et sans mesure, rien de ce qui caractérise les procédés de la fausse science n'a été négligé pour battre en brèche les vérités les plus essentielles de l'ordre religieux et moral. Il en est résulté, à côté d'incontestables progrès, une vraie dépression intellectuelle, qui ne peut s'expliquer que par l'absence d'idées philosophiques d'une part, et de l'autre, par une application trop exclusive aux choses de la matière. Bref, il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre, c'est dans les sciences que le matérialisme s'est réfugié de nos jours : elles sont devenues entre ses mains le levier le plus puissant dont s'arme l'incrédulité pour soulever le monde contre Dieu, contre le Christ et contre l'Église.

Ai-je besoin d'en conclure que s'il est un enseignement auquel l'on doive attacher une haute importance dans l'Université catholique, c'est l'enseignement des sciences? Aussi bien n'en est-il guère qui élève davantage l'homme vers Dieu, puisqu'il a pour objet les phénomènes et les lois de cet univers que Dieu a fait avec mesure, nombre et poids (1) : « Avec mesure, dit saint Augustin, en assignant d'avance à chaque être son mode d'existence; avec nombre, en constituant chaque être dans son espèce; avec poids, en attirant toutes choses vers la stabilité et le repos. » : *Secundum in quod mensura omni rei modum præ-*

(1) Sagesse, XI, 21.

figit. et numerus omni rei speciem præbet, et pondus omnem rem ad quietem ac stabilitatem trahit (1). Je voudrais donc, à l'ouverture de cette Faculté nouvelle, inspirer à la jeunesse qui m'écoute une généreuse ardeur pour l'étude des sciences, en lui rappelant ce qu'elles ont de noble et d'élevé, soit qu'elles opèrent sur les grandeurs abstraites, comme les sciences mathématiques, soit qu'elles observent les propriétés et les combinaisons des corps, comme les sciences physiques et chimiques, soit enfin qu'elles embrassent dans leurs recherches les trois règnes de la nature comme les sciences naturelles. Magnifique ensemble où chaque détail vient à l'appui de cette proposition de saint Thomas: « Toutes les choses qui ont Dieu pour auteur son ordonnées les unes par rapport aux autres, et toutes par rapport à Dieu. » *Quæcumque sunt a Deo ordinem habent ad invicem, et ad ipsum Deum* (2).

I

Je ne sais, messieurs, si parmi les travaux dont s'honore l'esprit humain, il en est un qui atteste sa puissance à un plus haut degré que le travail des sciences mathématiques. Car, ici, rien ou peu s'en faut n'était donné à l'avance : tout a été création pour ainsi dire, et quand on compare le point d'arrivée au point de départ, on reste frappé de ce qu'il a fallu d'intelligence et d'énergie pour obtenir de tels résultats. Partir de l'idée de grandeur, comme de l'une des notions premières de l'entendement humain, pour l'envisager sous la double forme du nombre et de l'étendue ; comparer les grandeurs entre elles, déterminer leurs rapports, établir leur valeur au moyen du calcul et de la mesure ; composer et décomposer les nombres de manière à les résoudre en leurs derniers éléments ou à les élever à leur plus haut degré de puissance ; simplifier les opérations les plus complexes, en les ramenant aux procédés les plus faciles, par l'étude de la relation qui existe entre leurs termes ; dégager successivement les quantités inconnues des liens plus ou moins nombreux qui les rattachent aux quantités connues ; généraliser les problèmes avec leurs solutions, et à l'aide d'un petit nombre de signes, de quelques lettres de l'alphabet, créer pour tout l'ensemble des sciences une langue universelle aussi mer-

(1) De Genesi ad litt., l. IV, c. 3, n. 7.
(2) I, qu. XLVIII, art. 3.

veilleuse de concision que de clarté : faire entrer l'infini lui-même, ou du moins les combinaisons du calcul, afin d'ouvrir à l'analyse un champ illimité; se mouvoir ainsi entre l'infiniment petit et l'infiniment grand, à travers toutes les variations des quantités, leurs dépendances mutuelles, leurs communs développements ; réduire en formules nettes et précises les lois de l'équilibre et du mouvement, les propriétés des figures avec leurs relations de grandeur, de forme et de situation, de telle sorte que toute force ait sa valeur numérique, toute surface sa mesure, tout volume son poids, sans que rien puisse échapper à l'étendue et à la pénétration de ce calcul qui compte, mesure et pèse les globes célestes comme les corps terrestres, s'élevant dans les espaces qui nous dominent après avoir embrassé toute la sphère où nous vivons, toujours rigoureux dans sa méthode, toujours fécond dans ses applications : quel travail immense, messieurs! et quel éclatant témoignage du génie de l'homme, non moins admirable par la constance de ses efforts que par la profondeur et la variété de ses œuvres !

Car, ce qui est le propre des sciences mathématiques, et leur assigne un rôle si élevé dans les travaux de l'esprit, c'est qu'elles sont pour ainsi dire tout immatérielles. Du moins n'est-il, après la métaphysique, aucune science humaine plus profondément spiritualiste. Par la puissance de l'abstraction, le mathématicien s'élève au-dessus des objets matériels, qu'il sépare de leurs qualités et de leurs formes sensibles, pour envisager en eux-mêmes le nombre et l'étendue. C'est dans le domaine de la raison pure qu'il se tient et qu'il opère. Le point idéal, la ligne idéale, la surface idéale, le corps idéal, voilà les grandeurs qu'il fait entrer, avec le nombre abstrait, dans la série sans fin de ses combinaisons, suivant cette parole de saint Thomas qui résume toute la théorie des mathématiques : « Nous concevons, *intelligimus,* la ligne comme produite par le mouvement du point, la surface par le mouvement de la ligne, et le corps par le mouvement de la surface », *Ex motu puncti lineam, ex motu lineæ superficiem, et ex motu superficiei corpus gigni intelligimus* (1). Ce n'est donc pas la matière sensible, mais la matière intelligible, qui constitue l'objet propre des mathématiques : de là le haut rang qu'elles occupent dans l'ordre des sciences; elles se meuvent dans les

(1) In lib. IV Sent. Distinct. XLI qu. 1, sol, 5.

sommets de l'esprit. Un mathématicien matérialiste, ce serait une contradiction dans les termes : en niant la substance spirituelle, il supprimerait les facultés qui, seules, peuvent lui permettre d'abstraire et de généraliser. Pour réfuter les systèmes grossiers qui ont reparu de nos jours, il n'est besoin que d'en appeler à une table de logarithmes. Vous figurez-vous le descendant d'un animal sans raison imaginant le binôme de Newton, découvrant les lois de Kepler, développant la théorie des fonctions en se jouant avec un art merveilleux à travers toutes les difficultés de l'analyse infinitésimale ?

Non, par les facultés qu'elles supposent, comme par les résultats où elles arrivent, les mathématiques sont l'une des manifestations les plus puissantes de la pensée : elles suffisent pour mettre l'intelligence humaine hors de pair avec tout ce qui existe ici-bas. Entre leurs prodigieux calculs et les effets de l'instinct, si étonnants qu'ils puissent paraître, il n'y a pas une gradation seulement, mais un abîme; ce n'est pas la transformation d'une espèce inférieure en une espèce supérieure, qui peut rendre compte de ces intuitions particulières à l'homme, mais une création d'un autre genre, et la plus sublime de toutes, la création de l'esprit, seule puissance capable de s'elever à une telle hauteur et de s'y maintenir par elle-même et sans le secours d'aucune autre force créée.

Et comme tout ce qui tient davantage à l'esprit se rattache plus étroitement à Dieu qui est l'Esprit infini et absolu, les mathématiques portent en elles-mêmes ce que l'Écriture sainte appelle si bien le caractère religieux de la science : *scientiæ religiositas* (1). Dans son ardeur à célébrer leur excellence et leurs services, Origène ne craignait pas de les appeler des « sciences sacrées (2). » Faut-il s'étonner qu'à peu d'exceptions près, les grands mathématiciens, les grands géomètres, les grands astronomes aient été tous des esprits sincèrement religieux ? Le XVII[e] siècle, l'un des plus chrétiens de l'histoire, n'a-t-il pas été par excellence le siècle des mathématiques, celui où l'application de l'algèbre à la géométrie, et la découverte du calcul différentiel et du calcul intégral sont venues ouvrir aux sciences les voies les plus larges et les plus fécondes ?

(1) Eccli. I, 56.

(2) *Mathemata iera*, S. Grégsire le Thaumaturge, *Panégyrique d'Origène*, VIII.

Ces magnifiques inventions ne sont-elles pas toutes signées de noms de chrétiens ? Et quels noms dans l'histoire des mathématiques, que ceux de Pascal, de Descartes, de Leibnitz, de Newton ! Qu'on lise la préface du traité de Copernic sur les *Révolutions des sphères célestes,* dédié au pape Paul III, ou le cinquième livre de Kepler sur les *Harmonies du monde,* ou les lettres d'Euler *Sur divers sujets de physique et de philosophie,* ou les *Principes mathématiques de philosophie naturelle* de Newton (1), et l'on verra quels élans de foi religieuse et de piété provoquait dans ces intelligences d'élite l'étude des lois universelles ! Qu'importe après cela que Lalande, dont les goûts bizarres ne doivent pas d'ailleurs nous faire oublier le mérite, n'ait pas su ou n'ait pas voulu découvrir le Créateur dans l'œuvre de ce monde ? Il y a des cécités intellectuelles comme il y a des aveuglements dans l'ordre des sens; mais la lumière n'en brille pas moins d'une part comme de l'autre, et ceux-là mêmes qui s'obstinent à lui fermer les yeux, sont condamnés à lui rendre un dernier hommage par l'isolement où les réduit une négation qui les sépare du reste de l'humanité.

Je ne l'ignore pas, messieurs, l'on a souvent reproché aux mathématiques de fausser le jugement et d'affaiblir le sens pratique par l'habitude d'opérer dans la région des théories et de l'abstraction. Accusation peu fondée, et qui tend évidemment à confondre l'abus avec l'usage raisonnable de cette partie des sciences. Nul doute qu'en absorbant toutes ses facultés dans une seule étude, quelle qu'elle soit, l'homme ne finisse par les rendre impropres à tout le reste : il en serait de même de la poésie ou des arts cultivés avec une passion qui ne laisserait de goût pour aucun autre objet.

Voilà pourquoi nous insistons si vivement sur la nécessité d'unir à l'étude des mathématiques celle de la littérature et de la philosophie, afin de corriger par un mouvement plus libre des sciences morales ce que les sciences exactes, réduites à elles seules, pourraient avoir de trop absolu et de trop mécanique. Mais, reliée de la sorte à tout l'ensemble du savoir

(1) Copernic, *De revol. orbium cœlestium* libri VI, édit. de 1617 ; Kepler, *Harmonices Mundi,* 1 v., *De motibus planetarum harmonicis,* édit. de 1619 ; Euler, *Lettre à une princesse d'Allemagne,* etc., édit. de Berne, 1778 ; *Défense de la révélation divine contre les esprits forts,* Berlin, 1747 ; Newton, Principia mathem. phil. nat. *Scholium generale.*

humain, comment cette gymnastique intellectuelle pourrait-elle avoir pour effet d'ôter au jugement de sa rectitude ou même de sa souplesse ? Bien au contraire, les mathématiques contribuent puissamment à discipliner l'esprit, en l'accoutumant à procéder avec ordre et méthode, à marcher sans cesse du connu à l'inconnu et du simple au composé, à suivre jusqu'au bout le fil d'un raisonnement, à porter une attention continue sur un même sujet, à ne pas se contenter d'idées vagues ni d'aperçus incomplets, mais à saisir en toutes choses, avec le point précis de la difficulté, le vrai principe de la solution. Et comment, d'autre part, refuser le caractère d'utilité pratique à des sciences où l'application va constamment de pair avec la théorie ! L'architecture et ses œuvres, l'industrie avec son merveilleux outillage, le commerce, pour le soin de ses intérêts et la facilité de ses relations, l'art militaire dans ses divers éléments, et jusqu'au train ordinaire de la vie sociale, tout relève à certains égards des mathématiques. Un simple problème de mécanique résolu dans un sens ou dans un autre peut influer sur la destinée d'un empire, nous ne le savons que trop ; et depuis le géomètre de Syracuse qui mettait au service de sa patrie défaillante les ressources de son génie, jusqu'au modeste ingénieur qui, hier encore, demandait au calcul des forces motrices une arme plus sûre pour défendre l'honneur et l'indépendance de son pays, le progrès des sciences exactes a marqué de ses résultats toutes les grandes pages de l'histoire.

Nous ne saurions donc, messieurs, attacher trop de prix à l'étude sévère et patiente des mathématiques. Aussi bien l'esprit français, si clair et si méthodique, si vif et si pénétrant, est-il éminemment apte à cultiver avec fruit cette branche des connaissances humaines. Il ne tiendra pas à nos Universités catholiques que la patrie de Monge et de Laplace, de Delambre et de Méchain, de Lagrange et de Poinsot, de Poisson et de Cauchy, d'Arago et de Leverrier, pour ne citer que quelques noms et m'en tenir aux morts, ne reste en possession d'une palme qu'on ne songeait même plus à lui disputer jusqu'à ces derniers temps. Heureux nos établissements nouveaux, s'ils pouvaient contribuer par leurs efforts à maintenir une supériorité qui a été pour la France l'un de ses plus beaux titres de gloire !

(La fin au prochain numéro.)

VARIÉTÉS

Les Filles de la Mission.

Il s'est formé dans le diocèse de Clermont, à Bussières, une Association de Tertiaires de Saint-François qui vivent en Communauté, et dont le but principal est de travailler à l'honneur du Saint-Sacrement, en restaurant les vieux ornements d'église. Même dans de riches diocèses, on voit trop souvent nos prêtres monter à l'autel avec des chasubles et des chapes vraiment inconvenantes. Que faire cependant, lorsque la pauvreté du prêtre et de la fabrique ne permet pas de les renouveler ni même de les faire réparer, comme il le faudrait ?

La pieuse Communauté franciscaine des *Filles de la Mission* se propose précisément à MM. les curés pour remédier à ce grave inconvénient. Elle se fait un bonheur d'imiter saint François dans son zèle pour l'honneur des églises, des vases sacrés, des linges et des ornements d'autel, dans sa religion si profonde envers la très-sainte Eucharistie. Elle fait ces réparations à très-bas prix ; et tout en travaillant ainsi pour le Saint-Sacrement et pour les paroisses pauvres, elle fonde, avec le modeste gain qui lui en revient, une petite caisse de secours pour procurer le bienfait inestimable d'une mission à telle ou telle population plus délaissée ou plus indifférente. Ces bonnes Filles de la Mission nous offrent leurs services, que nous acceptons de grand cœur ; nous les aiderons et elles nous aideront à faire prêcher des missions, et à relever le culte du Saint-Sacrement.

Nous engageons donc les pauvres curés de campagne à envoyer à Madame la Supérieure des Filles de la Mission, à Bussières (Puy-de-Dôme), en gare à Aigueperse, ligne de Lyon, leurs vieux ornements à restaurer ; et, pour diminuer les frais de port, plusieurs prêtres pourraient s'entendre pour faire ensemble un seul et même envoi.

La Société du courage catholique.

Le manque de courage dans la profession de la foi catholique parmi leurs compatriotes, a suggéré à quelques jeunes gens de Turin la pensée de s'unir entre eux sous le titre *de Société du Courage catholique.* Ils se sont donné cette ancienne devise de la vraie noblesse : *Potius mori quam fœdari* (plutôt la mort que le déshonneur), et ils y ajoutent ce cri des vrais croyants : *Tous et tout pour Dieu !*

Voici les sept points principaux de leur programme :

1° Professer les principes catholiques avec constance, fermeté, courage, sans provocation aucune, sans audace et sans effronterie ;

2° Défendre et revendiquer avec ardeur la liberté, non pas celle du mal, qui n'est que la licence, mais cette liberté qui s'avance sans dévier, se tenant dans l'orbite tracé par la foi et la morale catholiques, et marchant à rangs serrés à la voix et sous l'autorité de l'Église et du Pape, de l'évêque et du clergé ;

3° Fréquenter publiquement les sacrements à des époques déterminées, et le faire sans ostentation comme aussi sans regarder timidement autour de soi ;

4° Participer ensemble à toutes les processions générales, à toutes les grandes démonstrations catholiques, avec l'assentiment de l'autorité ecclésiastique locale ;

5° Observer, sans rougir, les commandements de Dieu et de l'Église ;

6° Se tenir loin des mauvaises compagnies, des spectacles impies ou immoraux, rejeter la mauvaise presse, en un mot, éviter tout ce qui peut porter au mal ;

7° Honorer de préférence les hommes de caractère et rendre des hommages publics et solennels à quiconque affronte publiquement le danger de souffrir persécution pour la défense de la foi ou de la morale.

Voilà une association qu'on pourrait établir avec avantage en plus d'un endroit.

L'herbe odoriférante.

Dans une de ses courses apostoliques, à l'extrémité nord de l'Amérique septentrionale, le P. Lacombe, de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, reçut un jour de Mgr Grandin, son évêque, un paquet de lettres au milieu desquelles se trouvait une Encyclique du Saint-Père. Pendant qu'il était en train de les lire, le chef de ses sauvages convertis, appelé l'*Herbe odoriférante*, s'approcha et lui dit : « Père, la lettre que vous lisez vous apporte sans doute de bonnes nouvelles, puisque vous paraissez si content ? — Oui, répondit le missionnaire, cette lettre vient du Chef des croyants, de Celui qui représente Jésus-Christ sur la terre ; et ses paroles portent joie et consolation, partout où il compte des fils.

— Comment s'appelle-t-il ?

— Il s'appelle *Pie IX*.

— N'est-ce pas que les lèvres pures des croyants peuvent seules

prononcer ce nom si grand ? Nous autres, nous ne le pouvons pas, n'est-ce pas vrai ?

— Si, vous le pouvez, vous autres aussi, puisque vous êtes catéchumènes et près de devenir les fils de Pie IX.

— Eh bien ! Père, répétez-nous le grand nom du chef de la religion, afin que nous puissions tous le retenir dans notre mémoire. »

Le missionnaire prononça à plusieurs reprises et d'une voix émue le nom auguste de Pie IX. « Alors, ajoute-t-il dans son récit, j'ai vu un spectacle unique dans ma vie. Le vieux chef de mes sauvages se leva debout ainsi que ses compagnons. Son visage me parut se transfigurer. Il cria d'une voix forte : *Pie IX,* et tous ses compagnons en firent autant après lui. »

Après cela l'*Herbe odoriférante* lui dit : «Père, montrez-moi l'endroit où le chef des *Français divins* (nom donné par les sauvages aux prêtres missionnaires) a posé sa main pour écrire sa signature. » Je lui montrai la signature du Saint-Père et aussitôt il la baisa avec un affectueux respect, ce que firent après lui ses compagnons.

Touchant spectacle que celui de tous les peuples et de toutes les langues payant un tribut d'admiration et d'amour à Pie IX notre Pontife bien-aimé !

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

31 janvier.

Le monde financier est assez embarrassé pour le moment : il regarde du côté de Londres, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Constantinople, et il ne voit rien venir de bien rassurant. Va-t-on avoir la paix, et à quelles conditions? L'Angleterre se décidera-t-elle à un coup de force, si la Russie veut aller trop loin? L'Autriche va-t-elle sérieusement se fâcher? Au lieu d'une guerre restreinte, sera-ce la guerre générale ? Toutes questions auxquelles il est bien difficile de répondre, et pour surcroît d'incertitude, pendant que la Russie continue sa marche sur Constantinople et sur Gallipoli, que l'armistice qu'on a cru un moment conclu s'éloigne comme un mirage, le parlement anglais, saisi d'une demande de subsides, — ce qui n'est pas un symptôme de paix, — remet à aujourd'hui, 31 janvier, la discussion relative à cet objet.

On nage donc en plein dans la mer de l'incertitude, et c'est la première fois, depuis bien longtemps, qu'une fin de mois arrive sans nouvelles rassurantes. Cependant, à défaut de nouvelles positives, on fait des conjectures, et ceux qui veulent à toute force soutenir les cours font remarquer que l'Angleterre ne peut plus maintenant faire la guerre, après avoir laissé écraser la Turquie, que l'Autriche est trop fortement retenue par l'Allemagne pour oser

montrer les dents, que, par conséquent, la Turquie n'en pouvant plus, la paix est assurée. Que la Turquie soit écrasée, que l'équilibre européen soit définitivement rompu, que l'Allemagne et la Russie restent les maîtresses de l'Europe et que la France soit menacée, ce n'est pas là ce qui préoccupe le monde financier, parce qu'il se voit au moins plusieurs mois devant lui. A demain les préoccupations politiques, aujourd'hui les affaires d'argent !

Et, avec ces dispositions, les fonds se soutiennent, tout en montrant une certaine faiblesse. Au dernier moment, on fera arriver quelque bonne nouvelle, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes des haussiers. La Bourse s'est fermée hier, pour le 3, le 4 1/2 et le 5, respectivement à 73,50, — 103,70 et 109,95; le cours de 110, qu'on avait vivement dépassé, a donc été momentanément perdu.

Et l'ère de prospérité, quand commencera-t-elle enfin? Hélas ! les bonnetiers de la rue du Sentier, oui, eux-mêmes, trouvent que l'ère ne s'ouvre pas. Ils croyaient pourtant bien fermement qu'il suffirait d'avoir un ministère bien républicain pour voir l'or affluer dans leurs caisses. Verront-ils enfin qu'on ne ramène pas la confiance avec autant de facilité qu'on renverse un ministère et qu'on fait capituler un maréchal de France ? La République est une belle chose, un magnifique idéal, mais il paraît que changer tous les préfets et les sous-préfets, renouveler les conseils municipaux, invalider les députés mal pensants, obtenir la révocation des meilleurs généraux, pousser l'armée à l'indiscipline, préparer des milliards de travaux, etc., etc., pour réaliser cet idéal, n'est pas le meilleur moyen de ramener cette confiance qui vaudrait plus que des milliards. Ce maudit 16 mai qui était la cause de tout le mal, a disparu depuis deux mois, et les affaires s'obstinent à rester dans une décourageante stagnation, et ceux qui criaient le plus fort contre lui se voient obligés de reconnaître que les affaires extérieures étaient bien pour quelque chose dans la situation dont on se plaignait. Sans compter que, pendant cette période maudite, exécrable, les choses allaient encore passablement, tandis que depuis... on a vu arriver l'inverse de ce qu'on attendait.

Attendons encore un peu, laissons passer la petite excitation que l'Exposition universelle doit donner au commerce et à l'industrie, et nous verrons.

—

Le temps qu'il fait ne réjouit ni ne désole trop les cultivateurs. Ils aimeraient mieux plus de froid et de neige; mais jusqu'à présent les surfaces ensemencées se comportent bien. La situation générale reste à peu près la même sur les marchés aux blés ; les marchés agricoles sont plus fréquentés, on signale une légère baisse sur les blés dans toutes les régions, à l'exception de celle du Sud-Ouest ; le seigle est, au contraire, en légère hausse, excepté dans l'Ouest et le Sud-Est; il y a une très-légère baisse sur l'avoine. En somme, situation à peu près stationnaire ; il faudra que la saison soit plus avancée pour qu'on puisse établir des calculs capables de faire varier sérieusement les prix.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

11. **Un nouveau docteur de l'Église,** saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par un ecclésiastique membre de plusieurs sociétés savantes; grand in-8° de XXIV-492 pages (avec portrait authentique du saint); Lyon et Paris, 1878, chez P. N. Josserand et chez Jules Vic; — prix franco : 7 francs.

Ce beau livre, dédié à Son Em. le cardinal Caverot, dont il porte l'approbation, et précédé d'une lettre très-justement élogieuse de Mgr Mermillod, fait honneur à la fois à l'auteur et à l'éditeur. L'auteur, qui se cache sous le voile de l'anonyme, n'a pas voulu écrire une biographie étendue, mais réunir dans un cadre unique les actions d'éclat d'un glorieux pontificat, et les traits principaux de cet enseignement lumineux qui mettent son héros sur le rang de saint Ambroise et de saint Augustin. — L'ouvrage se divise en deux parties: la première, consacrée à l'apostolat de saint François, nous le montre successivement à Thonon, dans le Chablais, où il combat les hérétiques au péril de ses jours; à Annecy, où il exerce les fonctions épiscopales et devient un médiateur entre le duc de Savoie et le roi de France; à la Visitation, dont il jette les fondements et dirige les premières religieuses. La seconde partie a pour objet l'examen des titres du docteur. Ici l'apôtre de Genève nous apparaît comme un *controversiste* habile, un *ascétique* prudent et aimable, un *dogmatiste* sûr et profond, un *polémiste* ardent à poursuivre les fausses doctrines, mais toujours ingénieux à ménager les personnes. Ce plan est plutôt celui d'un panégyriste que d'un historien; c'est une série de tableaux qui se succèdent et où sont vivement peintes les grandes et belles qualités de l'apôtre et du docteur. Le style est en rapport avec le plan. Dans certains passages on admire l'harmonie des périodes et le talent de l'écrivain, qui discute et prouve avec la chaleur d'un orateur et l'imagination d'un poète. Cette forme tourne à l'avantage du lecteur, qui est entraîné par le mouvement d'une éloquence, voisine de celle de la chaire. L'auteur s'est épris de son sujet; il aime saint François; il nous le fait aimer; il connaît l'antiquité païenne et en tire presque à chaque page des réminiscences littéraires, des rapprochements ingénieux qui nous surprennent et nous charment. Il relève quelques erreurs dans lesquelles sont tombés les précédents historiens de l'évêque de Genève, et publie plusieurs documents inédits. Il rappelle que le cœur du saint est à Venise, et qu'il suffirait d'un désir manifesté par Son Em. Mgr Caverot, pour que la précieuse relique revienne à la Visitation de Lyon, à laquelle il n'a jamais cessé d'appartenir. Ce livre est d'une lecture agréable. Il intéressera les personnes pieuses; il charmera les gens du monde, en leur faisant connaître le plus aimable des saints; sa place est marquée à côté des œuvres de l'illustre docteur.

—

12. **La raison conduisant l'homme à la foi,** par Antoine Guyot, docteur en théologie et en droit canon, ancien professeur de théologie; in-8° de VI-556 pages; Paris, 1878, chez Bloud et Barral; — prix 5 fr.; franco, 5 fr. 50.

Voici vraiment un bon et beau livre! en tout temps, c'est chose rare; aujourd'hui surtout. Faisons donc à celui-ci l'accueil dont il est digne, digne à tous égards: par la grandeur du sujet, par la nouveauté de certains aperçus,

par la beauté constante du style. Du reste, dès la première page, le lecteur est renseigné sur la valeur de l'œuvre : le Révérend Père Félix fait à M. l'abbé Guyot le rare et haut honneur de le présenter au public. Que peut-on faire mieux que citer les paroles d'un juge aussi compétent, aussi consciencieux ? — « Pour que le livre doctrinal, dit le Révérend Père Félix dans sa lettre-préface, obtienne le résultat désiré et réponde à la légitime ambition de son auteur, il doit réunir certaines conditions, sans lesquelles il manquerait son effet et serait sur les âmes à peu près sans influence. Il faut que le fait soit solide ; il faut qu'il s'appuie dans ses démonstrations sur des bases inébranlables ; il faut qu'il soit au point de vue du dogme et de l'orthodoxie absolument irréprochable. Le livre sous ces divers rapports offrira au lecteur des garanties particulièrement sûres, s'il a pour auteur un homme d'un vrai talent et mûri, pendant de longues années, dans l'étude patiente et approfondie du sujet qu'il traite. Il faudra, de plus, que le fond y soit rehaussé par la forme et que la beauté littéraire et artistique y soit en rapport, au moins dans une certaine mesure, avec la solidité doctrinale et théologique. Votre livre (si mon amitié pour vous ne me fait illusion) réunit ces conditions qui promettent le succès..... » — Après de tels éloges, il serait superflu de louer le livre. Tout au plus pourrait-on tenter d'en donner une rapide analyse ; mais, ici encore, la tâche se trouve remplie d'avance. Mgr de Briey, dans l'approbation qu'il a daigné accorder à l'ouvrage, a fait cette analyse avec une concision, un bonheur d'expressions telles que Sa Grandeur enlève ainsi au critique tout droit de l'essayer après Elle : « L'auteur, dit Mgr de Briey, a réuni dans un faisceau lumineux les preuves philosophiques qui obligent la raison humaine à confesser la divinité de la religion catholique, et, en rappelant des vérités qui sont de tous les temps, il a su ajouter à ses démonstrations un intérêt nouveau, non-seulement par la marche logique qu'il s'est tracée, mais encore par une étude approfondie et une observation très-exacte des tendances du siècle présent. » — Impossible de mieux résumer le beau livre de M. l'abbé Guyot. Impossible de mieux retracer les grandes lignes de l'ouvrage. Savants et ignorants, vous tous qui aimez les nobles études, dirons-nous en terminant avec un de nos confrères en critique, M. Sylvain, prenez M. Guyot pour guide ; il vous mènera sur les sommets où la philosophie et la théologie se donnent la main, où l'homme, sans renoncer à sa raison, tout au contraire, est conduit par elle vers une Maîtresse divine, la Foi catholique. Mais pour monter sur ces sommets sans fatigue, pour y cheminer sans crainte d'erreur, il faut marcher sur les pas d'un homme qui unisse la clarté à la science, l'éloquence à l'une et à l'autre. Ce rare assemblage de hautes qualités, M. Guyot d'un bout à l'autre de son bel ouvrage, le possède.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

✝

LA MORT DE PIE IX

Notre numéro était tiré, lorsqu'est arrivée la terrible nouvelle qui va plonger le monde chrétien tout entier dans le deuil. DIEU a voulu récompenser son grand Serviteur; il nous l'enlève au moment même où sa guérison paraissait assurée, où tous les cœurs se livraient à l'espérance et à la joie.

C'est une terrible épreuve.

Pie IX est mort le 7 février, à cinq heures quarante-cinq minutes du soir.

Les détails nous manquent encore sur les derniers moments du bien-aimé Pontife. Nous les donnerons dans notre prochain numéro. Aujourd'hui nous ne pouvons que pleurer et prier.

Pie IX est mort ! Pierre ne meurt pas, l'Église est immortelle, et DIEU veille sur son Église : les chrétiens connaissent la douleur, ils ne connaissent pas le découragement.

J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *Rome et l'Italie:* la santé du Saint-Père; allocution de Pie IX aux délégués du clergé et des paroisses; la santé du roi Humbert; protestation du Saint-Siége; — II. *La question d'Orient :* l'armistice; exigences de la Russie; paix incertaine. — III. *Affaires de France :* le budget; une nouvelle crise; une séance de la Chambre des députés. — IV. *Faits divers :* Mort de M. Buss et de M. Marshall; Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.

7 février 1878.

I

Rome et l'Italie.

Nous commençons par la reproduction d'une correspondance romaine de l'*Union,* qui nous donne les meilleures nouvelles de la santé du Saint-Père; cette correspondance portera la joie dans tous les cœurs catholiques, et nous engagera tous à redoubler d'ardeur dans nos prières pour Pie IX. Dieu, qui a déjà si merveilleusement entendu les supplications qui s'élevaient vers son trône pour la conservation des jours du Père commun des fidèles, Dieu achèvera son œuvre; il rendra à ce vénéré Père la force nécessaire pour conduire la barque de Pierre au milieu des écueils qui l'environnent, il prolongera ses jours jusqu'à ce qu'il voie le triomphe de l'Église sur ses ennemis, le Salut de Dieu sur le peuple chrétien, et la Lumière de la vérité éclairant enfin les intelligences rebelles jusqu'ici : *Salutare tuum, lumen ad revelationem gentium, gloriam plebis Israel.*

Voici la correspondance de l'*Union,* datée du 2 février, fête de la Purification :

« Jusqu'ici le Saint-Père n'avait pas quitté son lit. C'est au lit qu'il entendait la sainte messe et qu'il recevait. C'est sur son lit qu'il était transporté tous les jours de sa chambre à coucher dans la salle de la bibliothèque privée où il s'entretenait familièrement avec les cardinaux et les prélats intimes admis à l'honneur d'assister à ces conversations où son esprit et sa mémoire brillent toujours d'un éclat enchanteur et vraiment

surprenant. Mais, depuis cinq jours, Sa Sainteté se lève, s'habille et reçoit assise sur une sorte de fauteuil perfectionné qui se plie à toutes les situations et qui permet de la porter d'un endroit à un autre sans cahots et douleurs. Pour la première fois depuis le 24 novembre, et après avoir gardé le lit pendant soixante-douze jours consécutifs, le Saint-Père a donné aujourd'hui une audience publique. Il a reçu dans la salle du Trône les délégués du clergé, des paroisses, des églises, des colléges et des ordres religieux qui étaient venus lui offrir, comme cela se pratique tous les ans, des cierges magnifiques.

« Sa Sainteté, assise sur son trône, était entourée des prélats de sa cour, de ses gardes et de plusieurs camériers. On remarquait aussi dans la salle Mgr Perraud, évêque d'Autun; Mgr Elloy, vicaire apostolique de l'archipel des Navigateurs (Océanie); Mgr Cliffort, évêque de Clifton; Mgr Strain, délégué apostolique d'Edimbourg; Mgr Eyre, délégué apostolique de Glascow, et Mgr Sallua, commissaire du Saint-Office. Les délégués, porteurs de cierges, ne sont point entrés dans la salle du Trône un à un, comme autrefois, pour présenter leur offrande chacun à son tour au Saint-Péro. Ils ont été admis tous à la fois et se sont rangés en face du trône. Sa Sainteté leur a adressé le discours suivant:

« C'est pour moi une grande consolation de vous voir ici réunis, formant autour de moi une agréable couronne de fils dévoués. Je vous remercie du zèle que vous ne cessez de manifester pour la garde et le salut des âmes qui vous sont confiées. Je remercie les pasteurs et gardiens des âmes qui s'efforcent d'obtenir la fréquence de la prière et la fréquence des sacrements.

« Je remercie les pasteurs des âmes, aussi bien ceux du clergé séculier que du clergé régulier, des prières que, sous leur direction, les fidèles n'ont cessé d'adresser à Dieu pour moi, et je vous invite tous à remercier en mon nom toutes ces âmes qui vous sont confiées. Remerciez-les et inculquez-leur bien que je demande à Dieu de leur accorder la persévérance dans la prière, dans la fréquence des sacrements et dans la fidélité au Chef de l'Église. Dites-leur que je me souviens d'elles, que je prie pour elles tous les

ours, afin que Dieu les conserve sous l'égide de sa main protectrice.

« Je vous dirai une seule chose dans cette circonstance et vous congédierai ensuite. Je sais bien qu'il y a toujours dans les diverses paroisses des ignorants qui ne savent pas même les choses les plus nécessaires de la religion. Je sais bien encore que les parents sont très-coupables de laisser ainsi leurs enfants grandir dans cette ignorance religieuse; mais je sais aussi que nous devons courir après les pécheurs pour les convertir et les ignorants pour les éclairer.

« Cherchez donc les ignorants, éclairez-les avec zèle, pour qu'il ne puisse pas être dit qu'il y a dans ce centre du monde catholique des âmes qui ignorent les principaux mystères de notre sainte religion. Employez tous vos efforts à ôter de Rome cette honte, et que, moyennant votre zèle et vos prières pour la conversion des âmes, la lumière de la vérité brille partout dans cette ville sainte.

« Voilà les seules paroles que je tenais à vous adresser dans cette circonstance, mon état de faiblesse ne me permettant pas encore d'en dire davantage. Et maintenant je vous bénis. Je bénis vos personnes, vos maisons religieuses, toutes les âmes qui vous sont confiées. Que cette bénédiction vous accompagne tous les jours de votre vie, et qu'elle soit le thème de vos prières et de vos louanges, quand il plaira à Dieu de vous appeler dans la gloire du Paradis. »

Ce discours a été prononcé d'une voix forte, claire, vibrante, et avec la plus parfaite aisance, et si ce n'était que le Saint-Père a encore le visage pâle et beaucoup plus maigre, ce qui se conçoit aisément après soixante-douze jours de lit et une perte d'humeurs aussi considérable, on n'aurait distingué aucune différence entre le Pontife de ce jour et celui des fêtes de juin.

Une chose vraiment remarquable et qui a frappé tout le monde, c'est que ses joues, en maigrissant, ont aussi perdu leurs rides. Quant au regard, il est toujours aussi vif, aussi brillant et aussi pénétrant que jamais.

Après que les délégués, porteurs de cierges, se sont retirés, le Saint-Père a été reporté dans ses appartements, bénissant sur son passage et appelant par leurs noms, avec une amabilité

ineffable, les personnes de sa cour qui se pressaient pour baiser sa main ou au moins la toucher. Il va sans dire que de grandes et prudentes précautions sont encore nécessaires pour garantir la santé du Saint-Père, surtout à cause de la température anormale et rigoureuse qui sévit cet hiver. Mais il est aisé de constater, par ce que j'appellerai l'exploit de ce jour, les immenses progrès obtenus.

« Du reste, je le répète encore une fois, le docteur Ceccarelli est persuadé qu'il aura l'honneur et la joie de revoir le Saint-Père sur pied, marchant de lui-même appuyé sur un bâton. Cette conservation vraiment miraculeuse des jours du Pontife bien-aimé doit être pour tous les catholiques un sujet de remercîment, de soutien et d'espérance; car ce n'est pas sans un admirable dessein de Dieu que nous voyons le grand Pie IX reprendre force et vie au moment où ses plus fiers ennemis tombent comme de frêles roseaux que le vent déracine et emporte, au moment où semble vouloir s'ouvrir une grande crise qui mettra aux mains une moitié du monde civilisé contre l'autre. Plus que jamais le Vatican doit être notre phare et notre boussole. Groupons-nous donc tous énergiquement autour du grand pilote et ne craignons ni les vents, ni les tempêtes; la barque de Pierre ne périra pas.

« La foule des fidèles qui se pressait aujourd'hui dans les saints temples pour y fêter le 75e anniversaire de la première communion du Souverain-Pontife était immense. Partout les communions ont été fort nombreuses. Mais c'est surtout dans l'église du Gesù que la religieuse cérémonie a brillé du plus vif éclat. Son Eminence le cardinal-vicaire a dit la messe de communion et a distribué de sa main le pain eucharistique à plus de deux mille fidèles. Après la messe, un *Te Deum* solennel a été chanté. La vaste église ne suffisait presque plus à contenir la pieuse foule qui se pressait dans son enceinte. »

Une correspondance adressée au *Monde,* à la date du 1er février, apporte les mêmes bonnes nouvelles, en faisant justice des bruits qui recommencent à courir sur la santé du Pape.

« Les révolutionnairs ont la tête dure, dit le correspondant du *Monde.* Aux coups de la Providence, ils opposent une incurable sottise. Les voici se reprenant à parler de maladie du Pape, de mort imminente du Pape. Il inventent des histoires ridicules, montrent le Sacré-Collége en désarroi, prêtent au cardinal

Siméoni des alarmes insensées, font du cardinal Manning un boute-feu en opposition avec tous ses collègues. Ils imaginent toutes sorte de précautions prises en vue du Conclave et expédient à l'étranger, en lieu sûr, les archives du Vatican.

« Je me borne à affirmer que le Saint-Pére se porte bien, que de l'avis des médecins il a longtemps à vivre. Sa constitution est robuste, son esprit toujours calme, plein de sérénité, élevé au-dessus de toutes les agitations politiques qui tourneront tôt ou tard, et peut-être sous ses yeux, au profit de l'Église.

« Quant aux précautions pour un Conclave, elles ont été prises depuis longtemps : tout était fixé avant l'entrée des Italiens ; on n'avait laissé ouvertes que les probabilités dépendant des événements.

« On ne peut expliquer que par l'inquiétude et par le doute qu'ils ont de leur situation, toutes ces nouvelles plus fausses les unes que les autres que font courir nos politiques italiens.

« Nous aurions beau jeu, nous, si nous voulions nous occuper de ce qui se passe au palais apostolique des conclaves. Il n'est personne qui ne soit convaincu que la position d'Humbert est autrement difficile que celle du Pape.

« En présence de l'obstination des révolutionnaires à entretetenir le public de la mort du Pape, nous sommes en droit de penser qu'Humbert, dont le trône est si chancelant et la santé depuis longtemps très-ébranlée, pourrait bien descendre du trône brusquement, soit pour mourir, soit pour s'expatrier, chassé par ceux-là même qui ont nommé, en Italie, le roi piémontais. On assure qu'il est atteint de vomissements de sang. »

—

Un correspondant de l'*Univers* ajoute à ces nouvelles :

« On parle beaucoup à Rome du mauvais état de la santé du roi Humbert Ier ; il aurait été atteint de vomissements de sang.

« La reine de Portugal, qui habite le palais apostolique, a été malade, mais, grâces à Dieu, on la dit rétablie.

« Amédée, le duc d'Aoste, a accepté le commandement de la division militaire de Rome, et ne tardera pas à s'installer dans l'appartement qu'occupait, au Quirinal, son frère Humbert avant de devenir roi.

« On annonce que le 2 février, jour de la Purification de la très-sainte Vierge, Amédée offrira à la municipalité de Turin le sabre et les médailles militaires de Victor-Emmanuel, dans le

dessein, voulu par Humbert Ier, d'indemniser la ville du regret qu'elle doit éprouver de n'avoir point la dépouille du feu roi.

« Il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'en enterrant son auguste père au Panthéon d'Agrippa, Humbert Ier a réalisé l'affirmation prononcée à la Chambre : *Siamo a Roma e ci resteremo,* nous sommes à Rome, et nous y resterons.

« Rome n'est-elle pas d'ailleurs la ville des tombeaux ?

« On décore à grands frais le Panthéon pour y célébrer, le 9 février, un service solennel. »

—

On assure que la protestation adressée aux puissances par le Saint-Siége à l'avénement du roi Humbert, ne tardera pas à être publiée. Ce ne sera pas là, du reste, le seul acte qui émanera du Vatican pour réserver les droits de la Papauté et renouveler contre ses spoliateurs les foudres de l'Église.

II

La question d'Orient.

L'armistice a été enfin signé le 31 janvier. La Turquie, n'en pouvant plus, a souscrit tout ce que la Russie a voulu : indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro, administration autonome de la Bulgarie, évacuation de la Dobroutcha et du quadrilatère turc, évacuation d'Erzeroum, indemnité en argent ou en territoire, et la question des détroits réservée. Est-ce la paix ? On parle d'une conférence qui va se réunir à Vienne, afin de préparer la réunion d'un Congrès, auquel seraient appelées les puissances européennes, qui sont intéressées au règlement définitif de la question d'Orient.

En même temps la Grèce se met en guerre avec la Turquie, et c'est précisément le 31 janvier que les troupes grecques ont franchi la frontière ; qu'est-ce que cela veut dire ? La Russie ne veut pas être mesquinement payée des sacrifices qu'elle a faits : il lui faut un bon lambeau d'Arménie, la rectification de sa frontière du côté de la Bessarabie, et certainement la liberté pour sa marine militaire de franchir les détroits, à moins qu'elle ne joue la modération en se contentant de faire de la mer Noire un lac russe où ses vaisseaux de guerre auraient seuls le droit de paraître. L'Angleterre ne peut consentir à l'ouverture des détroits, l'Autriche ne peut consentir à voir les bouches du Danube entre les mains de la Russie, et il doit lui déplaire de voir la Serbie et le Monténégro s'agrandir.

Nous ne tenons donc pas encore le Congrès, et s'il parvient à se réunir, nous ne voyons pas qu'il lui soit facile d'arranger les affaires aussi pacifiquement qu'on se l'imagine dans le monde des optimistes. Il s'agit, en effet, de concilier le *minimum* des exigences russes avec le *maximum* des concessions de l'Europe. Comment se mettre d'accord, à moins que l'accord ne soit *imposé* par le prince de Bismark? Mais, alors, ce serait un accord qui ne présagerait rien de bon.

Le Czar lui-même ne paraît pas compter beaucoup sur la paix, si nous en jugeons par les paroles qu'il vient de prononcer, — certainement à dessein, — en passant en revue un régiment à Viborg : « Je vous félicite, a-t-il dit, en vous confirmant la nou-« velle de l'armistice, dont nous devons les conditions satisfai-« santes à nos braves troupes, qui ont prouvé que rien ne leur « est impossible. *Toutefois cet armistice est loin d'être la fin.* « *Nous devons nous tenir prêts* jusqu'à ce que nous obtenions « une paix durable et digne de laRussie. Que Dieu nous assiste ! »

Il nous semble que, sans être pessimiste, on peut trouver ces paroles assez peu pacifiques.

III

Affaires de France.

Dans la situation si pleine de périls où se trouve l'Europe, ce serait un devoir de patriotisme pour tous les Français de s'unir dans un seul sentiment et de ne songer qu'aux intérêts du pays. Malheureusement les ambitions et les haines politiques ne veulent pas abdiquer, et nous continuons d'offrir à l'étranger le triste spectacle de nos divisions et de nos discordes.

Aujourd'hui même doit avoir lieu au Sénat le scrutin, renouvelé pour la troisième fois, à l'effet d'élire un sénateur inamovible. M. le duc Decazes, qui sait que la dislocation de la majorité sénatoriale peut s'opérer sur son nom, parce qu'il est loin d'être sympathique à cette majorité, a persisté, malgré les prières qui lui ont été adressées, à rester candidat. En se retirant, il eût facilité une élection conservatrice ; en restant, il risque au moins de rendre encore une fois le scrutin nul, et, probablement, de faire passer le candidat des gauches. Nous craignons bien que cette journée du 7 février ne soit la fin de l'union conservatrice du Sénat ; alors, ce sera la capitulation dont parlait M. Gambetta dans un de ses derniers discours.

A la Chambre des députés, on a poursuivi d'abord parai

lèlement la discussion du budget et la vérification des pouvoirs. La première discussion a d'abord marché avec une rapidité vertigineuse; puis, sur la proposition de M. Brisson, elle s'est arrêtée tout à coup. Qu'était-il donc arrivé ?

Les républicains radicaux, qui ne se sentent pas la conscience tranquille et qui n'ont pas une confiance exagérée dans la solidité de leur établissement, avaient pris peur. Le Sénat ne se pressait pas de voter l'amnistie votée par la Chambre sur la proposition de M. Dufaure pour tous les délits politiques commis depuis le 16 mai, et, d'autre part, le président de la République aurait refusé de signer des décrets qui lui avaient été présentés par ses ministres. Le président de la République n'était-il donc pas complétement soumis ? N'y avait-il pas à craindre le retour d'un nouveau 16 mai ? Le maréchal de Mac-Mahon, disait-on encore, commençait à s'irriter de voir que le budget n'était pas voté intégralement, et menaçait de nouveau de donner sa démission. Une nouvelle crise se déclarait donc.

La démission du Maréchal n'affligerait pas outre mesure les vainqueurs du 13 décembre, mais, le Maréchal éliminé, les agitations d'un congrès pour la nomination d'un nouveau président et les troubles qui suivraient peut-être, ne compromettraient-ils pas le succès de l'Exposition universelle, n'arrêteraient-ils pas même tout court les préparatifs qui se font à l'étranger pour ce grand rendez-vous de l'industrie? Ce serait un rude échec pour la République. Aussi, M. Brisson, en obtenant de la Chambre qu'elle ne se remettrait plus au budget qu'après avoir achevé la vérification des pouvoirs, mécontenta-t-il les opportunistes, qui n'avaient pas d'ailleurs osé voter autrement que lui, parce qu'ainsi le voulait le Comité des Dix-Huit, qui rentrait en scène. M. Dufaure, mécontent aussi de l'ajournement du Congrès, et moins soumis aux Dix-Huit que la plupart de ses collègues, est venu à bout de convaincre les opportunistes de la nécessité de voter intégralement le budget et de ne plus recourir aux douzièmes provisoires, si l'on ne voulait provoquer une crise gouvernementale dans laquelle la République pourrait périr, et la Chambre est revenue sur sa décision. Pour combien de temps? nul ne saurait le dire, car ce n'est ni la raison ni le patriotisme qui inspirent les députés de la majorité, c'est la passion politique et l'ambition.

La séance du 1er février a montré jusqu'à quel degré est montée cette passion. Il y a eu une véritable scène de pugilat oratoire entre

M. Gambetta et M. Rouher, à l'occasion d'une élection qu'il s'agissait d'invalider. Les deux orateurs ont été d'une extraordinaire violence, l'un reprochant à l'autre les désastres de la dernière guerre. C'étaient la République et l'Empire en présence. Une citation donnera l'idée du spectacle scandaleux offert par la Chambre :

M. Gambetta. — Vos amis ont jeté un cri de détresse légitime. Ils ont reproché d'avance à M. de Fourtou d'infliger à vos candidats un stigmate qui les perdrait si la majorité dissoute était réélue.

Ah ! je sais bien ce que nous répond M. Rouher ; il dit : « Je suis impeccable, j'ai toujours pratiqué la candidature officielle. » Nous le savons bien, et ces orages accumulés au delà des frontières, vous n'aviez pas le droit d'en parler, car ils sont la conséquence de la candidature officielle. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Ah ! vous osez faire appel à l'opinion publique ! vous osez invoquer le jugement de la France ! La France, elle a répondu, elle répondra jusqu'à ce que le châtiment soit complet, définitif. Vous avez parlé d'Europe : c'est par vous qu'il n'y a plus d'Europe. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. Le Provost de Launay fils. — Était-ce la question ? Vous êtes un président partial. (Bruit.)

M. le président. — Le président de la Chambre ne peut laisser passer une telle injure. J'adresse pour la seconde fois à M. Le Provost de Launay fils un rappel à l'ordre.

Voix à gauche. — La clôture !

M. le président. — M. Rouher demande la parole contre la clôture.

M. Cazeaux. — Je demande la parole pour un rappel au règlement. Je considère que M. le président provoque la mise aux voix de la clôture, alors qu'elle n'est pas demandée. (Réclamations à gauche.)

M. Rouher. — Je demande à la fois la parole contre la clôture et pour un rappel au règlement.

M. le président. — Parlez d'abord sur le rappel au règlement.

M. Rouher. — Est-il vrai, oui ou non, que j'ai été attaqué et outragé personnellement ?... (Oui ! oui ! à droite. — Exclamations à gauche.) Ai-je le droit, oui ou non, de me justifier sur une question personnelle ? (Oui ! oui ! à droite.)

M. Henri Brisson. — Nous ne sommes pas ici pour discuter des questions de conseil de guerre.

Voix à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. Fauré. — Vous laissez insulter l'orateur, monsieur le président !

M. Rouher. — Vous voyez bien que vous êtes des conventionnels déguisés.

A gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! — La clôture !

M. Rouher. — Mais c'est votre honte que la clôture !

M. Marion. — Nous ne voulons pas vous écouter !

M. Rouher. — Mais, monsieur Marion, ne m'interrompez pas ; vous me forceriez à me rappeler trop de faits. Je ne suis pas obligé de vous répondre, à vous.

M. Lockroy. — Nous avons assez de votre discours de 1870. Nous ne voulons pas en entendre un second.

M. Rouher. — Je dis que me refuser de répondre, c'est porter atteinte aux sentiments mêmes de l'orateur que vous avez applaudi.

Il n'est pas possible qu'il accepte qu'après avoir formulé de telles accusations, il ne permette pas à l'homme qui a été attaqué de se défendre. C'est à son impartialité que je fais appel.

A gauche et au centre. — La clôture ! la clôture !

M le président. — La Chambre a entendu les observations de M. Rouher contre la clôture ; je vais la consulter.

M. Rouher. — Permettez-moi d'ajouter un mot.

Je dis, messieurs, que si vous ne m'accordez pas la parole, vous êtes pires que la Convention, car la Convention... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

A gauche et au centre. — La clôture! Consultez la Chambre, M. le président.

M. Rouher. — Mais vous êtes des insensés !

M. Ernest Dréolle. — Et vous vous étonnez que nous voulions nous en aller !

M. Rouher. — Je veux qu'on m'arrache la parole. Je veux qu'on décrète que je ne parlerai pas et que je ne pourrai pas me justifier à cette tribune.

Vous n'avez ni le sentiment de la justice ni le sentiment de la vérité. Vous êtes des révolutionnaires. (La clôture ! la clôture !)

M. Gavini. — On a insulté l'orateur, monsieur le président, et vous ne faites rien pour le protéger. On a peur d'entendre sa réponse. (La clôture !)

M. le président. — Je consulte la Chambre sur la clôture de l'incident.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. Rouher, descendant de la tribune. — Votre vote, c'est le silence.

Voilà comment se font les affaires de la France !

IV

Faits divers.

Nous avons le regret d'annoncer la mort subite de M. de Buss, de Fribourg, député au Reichstag allemand et au Landtag badois, conseiller aulique, professeur à la faculté des lettres de cette ville, historiographe émérite, grand-croix de l'ordre de Pie IX, commandeur de l'ordre badois de Zæhringen, etc.

M. de Buss était un des plus vaillants et des plus intelligents défenseurs de l'Eglise.

—

Les lettres catholiques viennent de faire une perte sensible en M. Marshall, qui mourait l'autre jour en Angleterre. M. Marshall, sorti de l'Université de Cambridge, était entré dans le clergé anglican, où il ne tarda pas à occuper une place remarquée. Mais il ne tarda pas non plus à reconnaître où se trouve la véritable Eglise et l'embrassa aussitôt avec l'ardeur d'une âme convaincue. Là encore ses travaux d'érudition lui valurent un rang distingué parmi les écrivains catholiques. Nous citerons surtout de lui *les Missions chrétiennes,* ouvrage qui a été traduit en français ; il trahit d'immenses et consciencieuses recherches, et peut être donné comme un modèle de l'anglais pur et élégant.

—

Les nouvelles de la santé de Mgr Gignoux, le vénérable évêque de Beauvais, sont des plus mauvaises. Mgr Obré, évêque de Zoara, son auxiliaire, vient de demander des prières à tous les fidèles du diocèse, et Mgr Gignoux a demandé lui-même à recevoir les derniers sacrements, dimanche dernier. Un des ecclésiastiques qui restent auprès de lui, et à qui nous avions demandé des détails circonstanciés sur la situation du vénérable Prélat qui nous est cher à plus d'un titre, nous a répondu par une lettre que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, à cause des particularités touchantes qu'elle leur fera connaître. La lettre est du 6 février.

« Monsieur, nous écrit-on, je voudrais pouvoir vous rassurer et me rassurer moi-même, mais, hélas! la situation de Monseigneur ne permet pas de fonder des espérances que l'avenir démentirait trop cruellement. Notre vénéré malade s'affaiblit tous les jours, sans souffrances, et dans la plénitude de ses facultés. Sur sa demande, il a reçu dimanche le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction. Ç'a été une cérémonie bien touchante, en même temps qu'un grand exemple dont le souvenir restera comme un des plus beaux traits de la vie de Monseigneur. En présence de tout le clergé réuni, il a répété à plusieurs reprises et avec un accent qui a remué tous les cœurs : « Ce n'est pas avec un sentiment de tristesse « mais avec une grande joie que je reçois les derniers sacrements. « Je n'ai point peur de mourir et je regarde cette journée comme « une des plus belles de ma vie ! » Ces admirables dispositions sont le couronnement de toute une existence de dévouement et

de vertus. Je les attribue aussi en partie aux prières qui se sont élevées de toutes parts en faveur de ce bien-aimé Père. Il est d'une résignation absolue et une douce confiance inonde son âme. Comment la crainte pourrait-elle venir troubler ce cœur qui n'a battu jamais que pour l'amour de Dieu et des âmes? Les lectures qui traitent de l'amour de Dieu et de la reconnaissance que nous devons avoir à son égard, sont celles qu'il préfère. Il a demandé à son médecin de l'avertir quand le moment suprême approcherait, et il s'y prépare par la prière, la méditation et une union continuelle à Dieu.

« Nous sommes très-profondément édifiés par le spectacle de tant de vertus que la maladie fait resplendir d'un éclat incomparable. C'est là ce qui nous console au milieu de notre grande affliction, et ceux qui, comme moi, n'ont pas eu le bonheur d'être les témoins des brillants débuts et des longs travaux de cette glorieuse carrière épiscopale, ne peuvent assez remercier le Seigneur de leur avoir fait la grâce d'assister aux derniers moments de cette sainte existence.

« Quand sonnera l'heure douloureuse de la séparation ? On ne peut le prévoir. Mais il suffirait d'une syncope pour que tout soit consommé.

« Je viens d'informer Monseigneur que je vous écrivais : « Dis-« lui bien, m'a-t-il dit, que je le bénis, lui et tous les siens, et « que je l'encourage dans son œuvre, qui est l'œuvre de Dieu ! »

« Puissent ces paroles adoucir le chagrin que vous causera la lecture de cette lettre ! »

Nos lecteurs, que nous aimons à considérer comme ne faisant qu'une famille avec nous, comprendront notre douleur, et prieront avec nous pour le saint Évêque qui a tant de fois béni notre œuvre et dont les encouragements nous ont été si utiles pendant tout le cours de notre carrière.

J. Chantrel.

L'ÉGLISE DU VŒU NATIONAL

Son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser la Lettre pastorale suivante au clergé et aux fidèles de son diocèse :

Joseph-Hippolyte GUIBERT, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Au milieu des événements qui agitent sans cesse notre société et des incertitudes qui couvrent l'avenir, les vrais chrétiens se sentent attirés par une force secrète vers le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cet asile sacré leur apparaît comme le refuge le plus assuré contre les maux que nous souffrons et contre ceux qui nous menacent, et peut-être comme une dernière espérance de salut. Les incrédules et les indifférents, qui mesurent toutes choses selon les pensées de la sagesse humaine, ne comprennent rien à cet élan religieux des âmes inquiètes ; mais ceux qu'éclaire la lumière supérieure de la foi y reconnaissent l'action de la souveraine et paternelle Providence qui gouverne l'Eglise et le monde.

En effet, N. T.-C. F., toute l'économie de la Providence se résume dans le grand mystère de l'Incarnation : *Dieu a tellement aimé le monde*, nous dit l'apôtre saint Jean, *qu'il lui a donné son fils unique* (1). L'amour de Dieu pour les hommes, manifesté par l'Incarnation du Verbe, est l'explication de tout ce qui s'est accompli dans l'histoire de l'humanité.

Cet amour demeure toujours le même, *parce que les dons de Dieu sont sans repentance* (2) ; sa bonté ne se retire jamais de ses créatures ; mais les manifestations de la charité divine sont diverses, selon la diversité des temps et des besoins. Car c'est là un des caractères les plus admirables de la vérité confiée à la garde de l'Eglise catholique ; cette vérité immuable dans son

(1) Joan., III, 16.
(2) Rom., XI, 29.

essence, se révèle à nous sous des aspects divers avec des clartés nouvelles dans le cours des âges.

C'est aujourd'hui par la dévotion envers le Sacré-Cœur que Notre-Seigneur Jésus-Christ veut faire éclater ses miséricordes sur nous. Il faut plaindre l'aveuglement de *ceux qui blasphèment ce qu'ils ignorent* ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'admirer comment cette dévotion répond aux aspirations de tous les cœurs affligés, et avec quelle puissance elle nous enseigne l'esprit de pénitence et de dévouement dont notre société a un immense besoin.

Il n'est pas nécessaire, N. T.-C. F., de vous rappeler ici comment se produisit l'acte religieux que l'on a justement appelé le Vœu national. C'était au milieu de désastres inouïs et de nos grandes humiliations : quelques hommes, fidèles enfants de l'Église et de la France, dans leur désolation, tournèrent leurs regards vers le Cœur sacré de Jésus, et pour obtenir grâce, lui promirent dans l'avenir, avec l'expiation des fautes passées, une fidélité inviolable à la religion de nos pères : *sacratissimo cordi Jesu Gallia pœnitens et devota.*

Dieu a manifestement béni cette pensée, qu'il avait lui-même inspirée. Il fallait un monument, nous dirions volontiers un *ex voto,* qui fût l'expression de ce mouvement réparateur. C'était à Paris, dans la cité qui est la tête et le cœur de la nation, que devait s'élever le sanctuaire du Vœu national. Il n'y a pas eu d'hésitation sur ce point, et il ne pouvait y en avoir. Maintenant que l'œuvre, courageusement commencée, a reçu ses premiers accroissements et surmonté de graves difficultés, jetons ensemble un coup d'œil sur la carrière déjà parcourue et mesurons celle qui reste encore à parcourir.

Nos catholiques de Paris, c'est justice de le proclamer, ont vraiment l'intelligence des œuvres chrétiennes ; leur dévouement ne le cède à aucun autre. Cette remarque, que nous avons faite bien souvent en voyant dans la capitale ce grand nombre d'entreprises charitables, se vérifie surtout à l'occasion des travaux entrepris pour le sanctuaire du Sacré-Cœur. Que de fois nous avons béni et remercié Dieu du secours qu'il nous a accordé dans les chrétiens d'élite qui forment le Comité de l'œuvre ! Sans l'activité persévérante et le zèle intelligent qu'il nous apportent depuis le premier jour, nous aurions été peut-être plus d'une fois tenté de nous décourager devant la tâche si lourde que la Providence a imposée à notre vieillesse.

C'est le 16 juin 1875 que nous avons pris possession, en bénissant la première pierre de la future église, du terrain acheté avec les premières offrandes des fidèles. Le souvenir de cette solennité n'est certainement pas effacé de vos mémoires. En voyant unis dans un même sentiment de foi et de prière des hommes de toutes conditions et dont on pouvait dire avec vérité qu'ils représentaient la France, qui de vous n'a pas entrevu et salué avec confiance l'aurore des miséricordes divines sur notre patrie?

La conviction exprimée par nous, dès l'origine, que la colline de Montmartre était le lieu voulu par la Providence pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, s'est confirmée de plus en plus, et nous la voyons partagée par tous ceux qui visitent les travaux. Il fallait que la foi de la génération présente vînt se retremper au lieu où nos premiers martyrs l'avaient plantée en l'arrosant de leur sang. N'est-ce pas sur cette montagne consacrée que devait s'élever le temple du Cœur de Jésus, comme un signe perpétuel de miséricorde sur la grande cité que le regard embrasse de ces hauteurs, et comme une exhortation permanente à la fidélité envers Dieu adressée aux chrétiens de la capitale et de la France entière?

Dès les premiers temps aussi, N. T.-C. F., nous avons compris que le pèlerinage ne devait pas attendre, pour s'ouvrir, l'achèvement de l'édifice. Pendant que l'on creusait les fondations, la piété était impatiente de commencer l'œuvre spirituelle de réparation et de prière. Nous nous sommes déterminés à bâtir, à côté de l'emplacement de la future basilique, une chapelle provisoire. Depuis, des milliers de pèlerins ont gravi les pentes de Montmartre. Il est aujourd'hui bien peu d'habitants de la capitale qui ne soient venus prier sur ce lieu sacré, ou visiter le travail vraiment extraordinaire des fondations de l'église. On y vient de tous les points de la France, et les pays étrangers y envoient leurs pieux visiteurs. Les curés de Paris y montent en pèlerinage avec leurs paroissiens, les chefs d'institutions chrétiennes avec leurs élèves, les supérieurs de communautés avec leurs religieux et leurs novices, les présidents des cercles catholiques, des patronages et de toutes les œuvres charitables, avec les membres de ces pieuses associations. Tous éprouvent qu'il fait bon dans l'humble sanctuaire, *bonum est nos hic esse,* que l'âme y est fortifiée et consolée, et ils en descendent avec la généreuse résolution de se dévouer à toute sorte de bien dans la famille et dans la société. Grâces soient rendues à Dieu, nous

écrierons-nous avec saint Paul, pour le don ineffable de son Cœur, dont il commence à nous faire sentir la douce puissance! *Gratia Deo super inenarrabili dono ejus.*

C'est une œuvre grande, disait autrefois le roi David, d'élever une demeure à Dieu, *opus grande est.* Nous savions donc, N. T.-C. F., que l'édification du sanctuaire du Vœu national demanderait beaucoup de temps et de sacrifices; cette pensée ne nous a pas arrêtés. Ne sommes-nous pas assurés, vous et moi, de faire une chose voulue par la Providence? Les difficultés n'ont pas manqué à l'entreprise: vous savez comment nous avons été obligés, pour asseoir l'édifice sur des bases solides, de creuser à plus de trente mètres dans les profondeurs de la montagne, dont les diverses couches n'offraient pas une résistance suffisante. Ces immenses substructions sont heureusement terminées, et l'on pose en ce moment les assises qui porteront immédiatement l'édifice. En mettant cet obstacle sous nos pas dès le début, Dieu a voulu sans doute éprouver notre zèle et nous enseigner que plus notre sainte entreprise aura été laborieuse et plus les fruits qu'elle doit produire seront abondants et durables.

Aussitôt que les dernières assises des fondations seront posées sur toute l'étendue du futur monument, on commencera les travaux de la crypte, dont les pierres sont déjà en partie préparées. La crypte sera elle-même un monument remarquable, puisqu'elle aura, à part la hauteur, les mêmes dimensions que l'église. Alors les pèlerins pourront prier dans ce beau sanctuaire, définitivement consacré au culte du Sacré-Cœur, tandis que la basilique s'élèvera dans ses grandes et magnifiques proportions. Nous suivrons l'exemple de nos pères: ils poursuivaient, sans jamais se décourager, pendant de longues années, l'édification de nos cathédrales. Ce ne sera pas trop des efforts et des sacrifices de la génération présente pour élever le sanctuaire du Vœu national.

Pour nous, N. T.-C. F., nous nous endormirons en paix dans le Seigneur, s'il nous accorde, avant de quitter cette vie, de consacrer la crypte qui va bientôt être commencée. Dieu nous donnera-t-il de voir cette espérance se réaliser et voudra-t-il répandre cette douce consolation sur les jours de notre vieillesse? La réponse est dans les secrets de la Providence; elle dépend aussi de votre zèle généreux, qui peut accélérer le cours de la construction.

Jusqu'ici les offrandes n'ont pas diminué; pendant l'année

qui vient de finir elles ont même dépassé le chiffre des années précédentes. Néanmoins nous vous disons : il faut que votre charité croisse et se dilate encore, si nous voulons maintenir l'équilibre entre les ressources dont dispose le comité et l'activité imprimée à nos travaux.

Qu'il nous soit permis, N. T.-C. F., de placer ici l'expression de notre reconnaissance pour le concours si bienveillant que nos vénérables frères dans l'épiscopat continuent à donner à l'œuvre du Vœu national. Nous savons quelles lourdes charges pèsent sur les évêques dans leurs diocèses, et nous en apprécions davantage le secours qu'il veulent bien nous apporter. Le sanctuaire de Montmartre sera leur œuvre autant que la nôtre, elle sera l'œuvre du clergé et des fidèles catholiques de notre pays et le témoignage de leur amour pour France.

A vous, N. T.-C. F., fils de l'Église de Paris, restés fidèles à votre Dieu, nous adressons volontiers aujourd'hui l'exhortation de saint Paul aux Corinthiens quand il sollicitait leur charité pour les églises pauvres de son temps : *Comme vous êtes distingués entre tous par la foi, par la parole, par la science, par l'activité en toute sorte de bien, et de plus par votre affection pour nous, montrez-vous aussi les premiers dans cette œuvre* (1), celle du Vœu national. N'est-ce pas vous qui devez recueillir de plus près les bénédictions qui se répandront du Cœur de Jésus sur toute la France, vous qui êtes destinés à vivre et à mourir à l'ombre et sous la protection de son temple sacré? Il est pour vous une obligation plus personnelle de contribuer à l'édification du sanctuaire par vos abondantes aumônes. *Celui qui vous les demande,* continue saint Paul dans le même texte, *c'est Jésus-Christ, qui, étant riche, s'est fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous deveniez riche par sa pauvreté.*

Le comité du Vœu national a indiqué plusieurs fois dans son *Bulletin* les différentes manières que les chrétiens peuvent employer pour multiplier les ressources nécessaires à l'œuvre. Nous appelons l'attention des prêtres et des fidèles sur ce recueil mensuel, qui constate jour par jour la situation des travaux et les progrès de la dévotion; il est à désirer qu'il soit lu dans toutes les familles chrétiennes, qui y trouveront un aliment pour leur zèle et de nombreux sujets d'édification.

(1) II Corinth. VIII, 7-9.

Il est donc nécessaire, N. T.-C. F., au moment où vont commencer les importants travaux de l'édifice extérieur, que notre zèle se déploie avec une nouvelle ardeur et que nous trouvions des moyens pour augmenter nos ressources. La quête qui se fait le jour de la fête du Sacré-Cœur doit être maintenue, mais elle n'est pas suffisante. Elle a lieu dans une saison de l'année où un très-grand nombre de nos diocésains sont absents de Paris : il convient d'en ajouter une seconde, qui se fera pendant le carême. A cette époque, tous nos fidèles sont réunis, et la collecte faite dans nos églises et dans les chapelles sera vraiment l'offrande de la grande famille parisienne pour le sanctuaire du Vœu national.

En terminant notre lettre, nous recommandons encore une fois avec instance cette sainte entreprise aux prières et au zèle de notre digne clergé, de nos communautés religieuses et de tous les fervents chrétiens du diocèse. Qu'ils n'oublient pas que le succès de l'œuvre se lie à la prospérité de la sainte Église et au salut de notre patrie. Des hommes indiffférents ou hostiles à notre pieux dessein ont prophétisé que nous ne parviendrions jamais, avec les dons de la charité, à achever le grand monument. Ils ne connaissent pas la puissance du dévouement chrétien. Nous donnerons un solennel démenti à leur sinistre prédiction, et quand la croix sera élevée sur la coupole de la basilique, alors que nos prières auront peut-être obtenu pour eux la lumière, nous les convierons à se joindre à nous pour rendre grâces à Dieu dans le splendide et majestueux sanctuaire, *et in templo ejus omnes dicent gloriam.*

A ces causes, — Le saint Nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre église métropolitaine, nous avons réglé ce qui suit :

Article premier. — La souscription annoncée par notre mandement du 15 août 1872 continue d'être ouverte dans notre diocèse : les dons des fidèles seront, comme par le passé, affectés à la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre.

Art. 2. — Deux quêtes seront faites chaque année, à la même fin, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, aux Messes et aux Vêpres : l'une le quatrième dimanche de Carême, l'autre le dimanche où l'on célèbre la fête du Sacré-Cœur.

Art. 3. — Nous demandons qu'on établisse dans ces mêmes églises et chapelles un tronc près de la porte principale ou dans un autre lieu convenable, pour recevoir les aumônes des fidèles en faveur de

l'œuvre du Vœu national avec cette inscription : *Construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre.*

Le produit des quêtes et des troncs sera exactement envoyé au secrétariat de l'Archevêché pour être remis au trésorier du Comité de l'œuvre.

Les dispositions qui précèdent demeureront en vigueur jusqu'à l'achèvement de la construction de l'église du Sacré-Cœur.

Et sera notre présent mandement lu et publié, à la Messe paroissiale ou à la Messe de communauté, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing du Chancelier de notre archevêché, le 29 janvier 1878, en la fête de saint François de Sales.

✝ J.-Hipp. Cardinal Guibert,
Archev. de Paris.

LE BUDGET DES CULTES

(*Suite. — V. les numéros* 315, 316, 317 *et* 320.)

TITRE III *(Des articles organiques.)*

DU CULTE

Art. 39. — Il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les Églises catholiques de France.

Art. 40. — Aucun curé ne pourra ordonner des prières publiques extraordinaires dans sa paroisse sans la permission spéciale de l'évêque.

Art. 41. — Aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du Gouvernement.

Art. 42. — Les ecclésiastiques useront, dans les cérémonies religieuses, des habits et ornements convenables à leur titre ; ils ne pourront, dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, prendre la couleur et les marques distinctives réservées aux évêques.

Art. 43. — Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir.

Les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets.

Art. 44. — Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, ne pourront être établis sans une permission expresse du Gouvernement, sur la demande de l'évêque.

Art. 45. — Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes.

Art. 46. Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte.

Art. 47. — Il y aura, dans les cathédrales et paroisses, une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les fonctions civiles et militaires.

Art. 48. — L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner pour toute autre cause, sans la permission de la police locale.

Art. 49. — Lorsque le Gouvernement ordonnera des prières publiques, les évêques se concerteront avec le préfet et le commandant militaire du lieu, pour le jour, l'heure et le mode d'exécution de ces ordonnances.

Art. 50. — Les prédications solennelles appelées sermons, et celles connues sous le nom de stations de l'avent et du carême, ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'évêque.

Art. 51. — Les curés, aux prônes des Messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les consuls.

Art. 52. — Ils ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'État.

Art. 53. — Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le Gouvernement.

Art. 54. — Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil.

Art. 55. — Les registres tenus par les ministres du culte n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements, ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des Français.

Art. 56. — Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe établi par les lois de la République; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices.

Art. 57. — Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche.

TITRE IV

DE LA CIRCONSCRIPTION DES ARCHEVÊCHÉS, DES ÉVÊCHÉS ET DES PAROISSES ; DES ÉDIFICES DESTINÉS AU CULTE, ET DU TRAITEMENT DES MINISTRES.

Section Ire. — De la circonscription des archevêchés et des évêchés.

Art. 58. — Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles et cinquante évêchés.

Art. 59. — La circonscription des métropoles et des diocèses sera faite conformément au tableau ci-joint.

Section II. De la circonscription des paroisses.

Art. 60. — Il y aura au moins une paroisse dans chaque justice de paix.

Il sera, en outre, établi autant de succursales que le besoin pourra l'exiger.

Art. 61. — Chaque évêque, de concert avec le préfet, règlera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au Gouvernement et ne pourront être mis à exécution sans son autorisation.

Art. 62. — Aucune partie du territoire français ne pourra être érigée en cure ou en succursale, sans l'autorisation expresse du Gouvernement.

Art. 63. — Les prêtres desservant les succursales sont nommés par les évêques.

Section III. — Du traitement des ministres.

Art. 64. — Le traitement des archevêques sera de 15,000 fr.

Art. 65. — Le traitement des évêques sera de 10,000 fr.

Art. 66. — Les curés seront distribués en deux classes.

Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1,500 fr., celui des curés de la seconde classe à 1,000 fr.

Art. 67. — Les pensions dont ils jouissent, en exécution des lois de l'Assemblée constituante, seront précomptées sur leur traitement.

Les conseils généraux des grandes communes pourront, sur leurs biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder une augmentation de traitement, si les circonstances l'exigent.

Art. 68. — Les vicaires et desservants seront choisis parmi

les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante.

Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement.

Art. 69. — Les évêques rédigeront les projets de règlement relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projets de règlement rédigés par les évêques ne pourront être publiés, ni autrement mis à exécution, qu'après avoir été approuvés par le Gouvernement.

Art. 70. — Tout ecclésiastique pensionnaire de l'État sera privé de sa pension, s'il refuse, sans cause légitime, les fonctions qui pourront lui être confiées.

Art. 71. — Les conseils généraux du département sont autorisés à procurer aux archevêques et évêques un logement convenable.

Art. 72. — Les presbytères et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin.

Art. 73. — Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte, ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État : elles seront acceptées par l'évêque diocésain, et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

Art. 74. — Les immeubles, autres que les édifices destinés au logement et les jardins attenants, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte, à raison de leurs fonctions.

Section IV. — Des édifices réservés au culte.

Art. 75. — Les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement dans les mains de la nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des évêques par arrêtés du préfet du département.

Une expédition de ces arrêtés sera adressée au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Art. 76. — Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

Art. 77. — Dans les paroisses où il n'y aura point d'édifices

disponibles pour le culte, l'évêque se concertera avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable.

(La suite au prochain numéro.)

LES AFFAMÉS DE L'INDE

Nous avons versé, ainsi que nous l'avons dit, à l'*Univers* les premières souscriptions qui nous sont venues pour les affamés de l'Inde; il nous en est venu plusieurs autres depuis; nous venons d'en remettre le montant, 551 francs, entre les mains de M. le Directeur des Missions étrangères à Paris, avec prière de les transmettre à Mgr Laouënan, vicaire apostolique, que nous avons l'honneur de compter au nombre des souscripteurs aux *Annales catholiques.*

Nous reproduisons ici la liste générale des souscripteurs pour les affamés de l'Inde, qui ont bien voulu se servir de notre intermédiaire pour venir en aide à la charité des missionnaires qui s'efforcent de sauver à la foi l'âme et le corps de ces infortunés.

Un anonyme	2	francs
Un autre anonyme	50	»
M. Guénébaud-Perrin, à Tourmes .	30	»
Un anonyme	5	»
M. Mazellier, curé de Thiounne . .	10	»
Mlle Thieullen	10	»
Divers anonymes	30	»
MM. Aug. Bonin et Eug. Sorin . . .	5	»
M. Hacque	3	»
M. Mathias	8	»
Anonyme de Loudun	15	»
M. Bach, curé de Saint-Aureil (Lot) .	52	»
M. l'abbé Lacassaigne, à Lodève . .	6	»
M. Mathieu	2	»
Anonyme	5	»
MM. Mellerio père et fils.	5	»
Anonymes de Landerneau	55	»
M. l'abbé Médus	2	»
Mlle Marie Amyot	5	»

Mme Guesnet	20	francs
M. l'abbé Pinvidic	10	»
M. Robin, curé-doyen	5	»
Mme Decrose.	25	»
Frère Ideuc	1	»
Mme Vinnac	5	»
Mme Delangle	15	»
Pensionnat Notre-Dame, à Gray . .	20	»
M. Longin	3	50
Supérieure de l'école de Senlis . . .	5	»
Une anonyme.	200	»
M. Breguier	3	50
M. Renou	25	»
M. Davesne	12	»
M. Lannes	10	»
M. Dessais	5	»
Par M. Bach, curé de Saint-Aureil .	18	»
M. Auguste Guiraud.	5	»
Total . . .	686	francs

—

Nous reproduisons ici, comme un nouvel appel à la charité catholique, l'extrait suivant d'une lettre de Mgr Laouënan :

Pondichéry, 6 décembre 1877.

... Vraiment la divine Providence nous favorise de toutes les manières. En affligeant ce pauvre peuple par l'horrible famine qui dure encore, elle nous a fourni l'occasion de pratiquer la charité, elle a rempli nos chers confrères de zèle et d'ardeur pour le salut des âmes.

Elle a attiré vers eux des foules presque innombrables de païens non moins désireux de gagner la vie éternelle que de conserver leur vie temporelle.

Quand nos ressources ont été épuisées, elle a suscité partout, mais particulièrement dans notre chère France, la charité d'une multitude de personnes chrétiennes dont les dons et les aumônes nous ont mis en mesure de continuer l'œuvre du baptême des païens tout en soulageant la misère de nos chrétiens.

Qu'elle soit bénie et louée à jamais ! Bénies soient aussi en ce monde et dans l'autre les âmes charitables qui, émues des souffrances de nos pauvres affamés, mais zélées surtout pour leur salut, nous ont envoyé pour eux leurs aumônes !

Presque tous nos missionnaires ont de nombreux catéchumènes qu'ils préparent au baptême, non-seulement dans la classe des parias, mais, en plusieurs endroits, dans des castes élevées.

Remerciez de ma part et de la part de tous mes confrères les personnes charitables qui nous ont aidés jusqu'ici et nous aideront encore à recueillir cette belle et consolante moisson spirituelle...

† F. LAOUENAN, Ev. Vic. Ap.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Suite et fin du discours de Mgr Freppel.

(Voir le numéro précédent.)

II

J'ai dit, Messieurs, que les mathématiques s'élèvent par la puissance de l'abstraction et de la généralisation dans la région des idées pures, et qu'elles empruntent à leur principe comme à leur méthode un caractère de spiritualité qui en fait une discipline à part dans la haute éducation intellectuelle. Est-ce à dire qu'il faille accorder moins de soin et d'estime aux sciences qui ont pour objet l'étude de la matière sensible, de ses lois et de ses propriétés? Assurément non. Les idées abstraites n'ont d'application et de fécondité qu'autant qu'on les transporte dans le domaine des choses concrètes; et le raisonnement séparé de l'expérience et de l'observation n'aboutirait qu'à de vaines formules. Loin de nous ce faux idéalisme qui, sous prétexte d'exalter l'esprit, supprimerait le monde des corps, ou du moins le négligerait comme indigne d'occuper notre attention. C'est l'une des gloires de la doctrine chrétienne d'avoir combattu et détruit l'antique dualisme, qui voyait dans la matière prise en elle-même le siége et le principe du mal : trois siècles de luttes avec les sectes gnostiques ne lui ont pas semblé de trop pour venir à bout d'une erreur qui, après avoir traversé tout le vieux monde, avait trouvé dans le manichéisme sa dernière expression.

Il n'en pouvait être autrement d'une religion dont l'incarnation du Verbe forme le point capital, qui associe l'élément sensible aux plus hautes opérations de la grâce, et qui, par le dogme de

la résurrection de la chair, prolonge jusque dans la vie future, avec l'union substantielle de l'âme et du corps, le rôle de la matière transformée et glorifiée. En élevant la matière à une telle hauteur, et en ouvrant devant elle des perspectives si profondes, le christianisme montrait assez quelle place elle occupe dans les œuvres divines, et combien elle est digne des investigations de l'homme.

Je ne suis donc pas surpris de l'ardeur avec laquelle les siècles chrétiens ont abordé l'étude des sciences physiques et chimiques. Sur plus d'un point, il est vrai, la lumière ne s'est faite que lentement : il a fallu pour ainsi dire arracher à la nature un secret après l'autre, comme si Dieu avait voulu que l'homme régnât dans le monde par droit de conquête, comme il y règne par droit de naissance. J'ai toujours envisagé cette lenteur relative du progrès matériel comme l'effet d'une sagesse souveraine, qui proportionne les ressources aux besoins de l'homme, et assigne à chaque époque sa tâche particulière. Si, dès l'origine des sociétés chrétiennes, les sciences qui ont pour objet l'étude des corps, de leurs propriétés et de leurs combinaisons, avaient pris un essor plus rapide, il eût été à craindre que ce mouvement prématuré n'en arrêtât un autre, plus nécessaire encore parce qu'il est plus profond, celui des sciences théologiques et philosophiques. La matière aurait pu étouffer l'esprit, et la nature prendre le pas sur l'intelligence. Pour tracer à l'humanité chrétienne sa véritable marche, il fallait commencer tout d'abord par établir scientifiquement ses rapports avec Dieu, ses lois intimes, sa constitution sociale, le symbole de ses croyances, le code de ses devoirs, tout ce qui se rattache de plus près aux choses de l'âme et de la conscience, afin que nul désormais ne pût raisonnablement mettre en question un patrimoine de vérités acquis pour toujours.

Ce fut la tâche que remplirent les grands scolastiques : avec quelle supériorité ? Personne ne l'ignore. Élevé à leur école, le monde chrétien se trouvait tout préparé, par cette forte éducation, aux découvertes et aux inventions d'un autre âge. Le tour des sciences physiques et chimiques pouvait venir sans difficulté, et il est venu à son heure, avec ses puissants initiateurs qui se sont appelés successivement Bacon et Boyle, Galilée et Torricelli, Huyghens et Guerike, Papin et Mariotte, et dont la liste s'est prolongée dans les noms plus modernes de Galvani et de Volta, de Franklin et de Saussure, de Lavoisier

et de Berzélius, de Davy et de Dalton, de Gay-Lussac et de Thénard, de Berthollet et d'Haüy, de Biot et d'Ampère, de Daguerre et de Foucault, illustre pléiade dans laquelle la réserve imposée à l'égard des vivants m'empêche seule de comprendre des savants qui sont l'honneur de notre temps.

J'avoue, Messieurs, que les travaux de ces hommes, dont quelques-uns se sont élevés à la hauteur du génie, excitent en moi un sentiment d'admiration profonde; et, pour la partager, il vous suffira de parcourir l'un de ces musées de la science, où chaque découverte est représentée par un appareil qui la résume et qui l'explique. L'on dirait toute la machine de l'univers démontée pièce par pièce, et montrant à découvert ses ressorts les plus intimes. Comme les éléments qui, dans le livre de Job, répondent à la voix de l'Éternel: *adsumus,* « nous voici, » toutes les forces de la nature viennent se ranger sous la main de l'homme, frémissantes, mais soumises (1). Il y a là une sorte de participation à la puissance de Celui qui, selon l'expression du prophète, pèse dans sa balance les montagnes et les collines, *librans in pondere montes et colles in statere* (2). Ici, c'est un même corps qui apparaît successivement dans ses divers états, pour nous indiquer, sous chacune de ses formes, son poids, son volume et le rapport de l'un à l'autre, sans que rien puisse échapper à la précision de ces calculs. Là, un peu de métal liquide, versé dans un tube, suffit pour peser cette masse d'air suspendue sur nos têtes, pour obliger toutes les hauteurs à nous donner leur mesure, en même temps qu'il permet de noter, à sa surface mobile, jusqu'aux moindres variations de l'atmosphère.

Ailleurs, c'est le rayon de lumière qui déploie, au sortir du cristal qu'il traverse, ses riches couleurs, avec l'infinie variété de leurs nuances, peintre mystérieux au pinceau si délié, à la touche si sûre. Plus loin, c'est la vapeur qui se laisse enchaîner dans une prison d'airain, pour nous rendre compte de ces redoutables énergies dont le jeu savamment réglé permet à l'homme d'abréger les distances et de voler à travers l'espace comme sur l'aile des vents. Puis, voici le pendule avec ses oscillations révélatrices de la figure du globe, le tuyau sonore et ses ondes harmonieuses, l'aiguille dont la pointe aimantée dirige la mar-

(1) Job, XXXVIII. 35.
(2) Isaïe, XL, 12.

che du navigateur, la tige protectrice qui désarme la foudre en l'attirant, et ce fil magique le long duquel un courant invisible emporte la pensée humaine, rapide comme l'éclair, d'une extrémité de la terre à l'autre. Je serais infini, Messieurs, si je voulais décrire dans toutes ses parties cette galerie des sciences physiques qui va devenir votre champ d'opérations, comme elle est d'ailleurs une histoire complète, où l'on suit pas à pas la marche de chaque problème depuis les timides essais d'une première recherche jusqu'à l'effort non moins heureux que hardi d'une expérience décisive.

Et si, de là, vous entrez dans l'une de ces salles de travail, où il ne s'agit plus seulement d'étudier la matière dans ce qu'elle a d'extérieur et d'apparent, mais d'aller au-delà des modifications superficielles et passagères que subissent les corps sous l'influence des agents physiques, pour pénétrer leur nature même et leur constitution intime, quel nouveau témoignage de la sagesse de Dieu qui a établi ces lois, et du génie de l'homme qui a su les découvrir! Avec les ressources de cette science encore si jeune, et déjà si riche d'observations et de faits acquis, le chimiste plonge en quelque sorte jusque dans les entrailles de la matière qu'il décompose et recompose à son gré, analysant les corps pour voir combien d'éléments divers concourent à leur production, dans quelle proportion ces éléments se mélangent ou se combinent, comment ils peuvent se substituer les uns aux autres et former des équivalents sans s'écarter d'un type commun, ce qui maintient les corps ou les désagrége, rapproche leurs parties ou les sépare, par où diffèrent leurs propriétés fondamentales, en quoi consistent leurs actions et leurs réactions mutuelles, quels sont enfin les derniers résultats d'une analyse qui avance, avance encore, avance toujours jusqu'au terme extrême où la matière, tourmentée dans les sens les plus contraires et soumise à l'épreuve de chacune des forces connues, semble résister à toute division ultérieure ou à toute décomposition nouvelle. Merveilleux efforts auxquels l'industrie, l'agriculture et les arts sont redevables d'applications aussi utiles que variées! L'on comprend jusqu'à un certain point qu'à la vue de tels progrès, quelques esprits, peu maîtres d'eux-mêmes, n'aient pas su se défendre d'un sentiment de satisfaction excessive.

Et cependant, que de motifs, en chimie comme dans le reste des sciences pour ne pas triompher trop bruyamment? A quoi

se réduit le chemin déjà fait, en regard de la route qu'il nous reste à parcourir ? Sommes-nous bien en présence d'une science toute constituée, et non pas plutôt devant un vaste recueil de faits et d'observations qui attendent d'une législation plus fixe leur principe d'unité et d'universalité ? L'expérience n'est-elle pas venue déjà reculer plus d'une fois la limite qui sépare les corps simples des corps composés ? Qu'est-ce que ces atomes, étendus ou inétendus, auxquels l'on a recours aujourd'hui pour expliquer la constitution de la matière ? Est-il bien sûr que ces hypothèses, toutes précieuses qu'elles paraissent, ne eront point place à des suppositions plus plausibles ? Qu'est-ce en particulier que cette loi de l'affinité à laquelle nous assignons un rôle si important dans les combinaisons chimiques ? Ne serait-ce pas un mot sous lequel nous cherchons à dissimuler plus ou moins notre ignorance des choses ? Dieu me garde de vouloir déprécier le moins du monde une science qui me paraît appelée à un si grand avenir ! Mais devant des affirmations qui ne se produisent pas toujours avec la réserve convenable, il est peut-être bon de rappeler que l'orgueil ne serait pas de mise dans des matières où règne encore tant d'incertitude ; qu'il y a d'autres sources de connaissances que les alambics et les cornues ; qu'il serait dangereux de vouloir trancher par la chimie toute seule des questions qui relèvent en grande partie de la métaphysique ; et qu'enfin les savants de tout ordre ne perdront jamais rien à méditer ce beau mot de Bossuet : « L'univers n'a rien de plus grand que les grands hommes modestes (1). »

III

C'est beaucoup, sans doute, d'étudier les phénomènes naturels avec leurs lois et leurs causes ; c'est plus encore de rechercher la constitution élémentaire des corps et leurs combinaisons multiples. Et cependant là ne se borne pas le domaine de l'enseignement que nous inaugurons aujourd'hui : au-delà des sciences physiques et chimiques, bien que touchant à leurs frontières mêmes, un nouveau champ vient s'ouvrir aux investigations de l'esprit humain. C'est la nature entière qui se déploie à nos regards avec les productions de ses différents règnes, superposés les uns aux autres, et s'élevant comme par degrés depuis l'être le moins parfait jusqu'au type le plus accompli de la création :

(1) Oraison funèbre de Nicolas Cornet.

immense carrière que les sciences naturelles sont appelées à parcourir dans tous les sens!

Voici d'abord le monde minéral, assise inférieure du plan providentiel, fond commun où viennent puiser tous les êtres sensibles, assemblage de matériaux livrés aux forces les plus générales, de corps sans naissance, sans organes et sans génération, incapables de se mouvoir d'eux-mêmes, ne pouvant ni croître ni décroître en vertu d'une force propre et intime, toujours les mêmes sous chaque forme, et dans la moindre de leurs parcelles toutes semblables les unes aux autres, susceptibles de division et de subdivision sans changer pour cela de nature ni d'état, formant des masses plus ou moins grandes et jamais d'individus, occupant en un mot le plus bas degré sur l'échelle des êtres, mais fournissant aux autres règnes, dans un milieu préparé d'avance, leurs conditions nécessaires d'existence et de développement.

Une fois distribués par la minéralogie en genres, en espèces et en variétés, suivant leurs analogies et leurs dissemblances, la géologie à son tour s'empare de ces corps inanimés, pour les mettre à leur place et les ranger par ordre dans les couches successives du globe; elle part de là pour étudier ces couches mêmes, étage par étage, cherchant à lire sur l'écorce terrestre les révolutions qui sont venues la modifier, à suivre les traces qu'y ont laissées ces grands bouleversements, à comparer les phénomènes actuels aux phénomènes anciens, à recueillir les débris épars des âges primitifs, à composer enfin une histoire souterraine dont les témoignages puissent se joindre aux monuments de la tradition pour éclairer d'une lumière plus vive les commencements du monde et ceux de l'humanité.

Ce sont là, messieurs, des études aussi intéressantes qu'utiles, bien qu'elles ne donnent vue que sur la partie inférieure de la création. A une autre science de diriger plus haut le regard du naturaliste. Au-dessus du règne minéral vient se dérouler en effet le règne végétal, se rapprochant du premier par ses espèces les plus infimes, et néanmoins séparé de lui par un abîme infranchissable. Car entre l'organisation et le simple agrégat, entre la vie et l'inertie, entre ce qui se meut de soi-même et ce qui ne peut recevoir le mouvement que d'une cause étrangère, il n'y a pas de transition imaginable.

Ces principes, qui sont ceux d'une saine philosophie, vous ne les perdrez pas de vue, messieurs, quand vous aborderez l'étude

de ces êtres chez lesquels la vie apparaît dans ses conditions les plus élémentaires, mais qui pourtant, à la différence des corps bruts et inorganiques, ont une forme déterminée et constante, sont issus d'êtres semblables à eux, se nourissent en transformant l'aliment en leur propre substance, croissent et se développent par la nourriture qu'ils s'assimilent, se propagent en produisant des êtres de même nature, périssent d'eux-mêmes au terme assigné à chaque espèce, et, suivant leur fin générale ou particulière, préparent aux règnes supérieurs des éléments de vie et de conservation. Après les immortels travaux des Linnée, des Tournefort, des Jussieu, vous n'aurez pas de peine à porter de l'ordre et de la clarté dans la description de ce monde si riche et si varié, dont le domaine s'étend depuis la plante que le microscope seul peut révéler jusqu'au chêne majestueux de nos forêts. Mais loin de vous borner à une nomenclature trop souvent sèche et aride, vous appellerez à votre aide les deux sciences auxiliaires de la botanique, l'anatomie et la physiologie végétales, pour étudier les lois mêmes qui président à la vie des plantes, leur structure intérieure, la composition de leurs tissus, la forme et les fonctions de leurs organes, tout cet ensemble de faits si dignes d'attention et encore enveloppés de tant de mystères; et plus votre analyse aura de justesse et de précision, plus vous admirerez cette simplicité dans les causes et cette fécondité dans les effets, qui sont le propre caractère des œuvres du Créateur.

Plus grande encore sera votre admiration, lorsque vous passerez en revue ce troisième règne qui prolonge la chaîne des êtres jusqu'à l'homme, digne, par le privilége incomparable de sa raison, de former un règne à part, le règne humain, dont la philosophie et les sciences médicales ont à s'occuper plus spécialement. Ici encore, messieurs, malgré des analogies spécieuses, la ligne de démarcation vous paraîtra nettement tracée. Entre la plante douée simplement de la vie végétative, et l'animal qui sent, qui agit avec une certaine spontanéité, qui passe à son gré du repos au mouvement et du mouvement au repos, qui, loin de plonger des racines dans le sol, se déplace plus ou moins et se transporte d'un lieu à un autre, qui retient les images des choses perçues et se souvient du passé, entre ces deux êtres, dis-je, si rapprochés qu'on les suppose par certains côtés, il y a une distance que rien n'efface. Imaginer des espèces équivoques ou intermédiaires, participant des caractères de l'un et de l'autre

règne, à la fois sensibles et insensibles, ce serait attribuer à un seul et même être des propriétés qui répugnent entre elles et s'excluent mutuellement. Et si telle est la distance qui sépare les végétaux des êtres sensibles, à plus forte raison devrons-nous reconnaître qu'il existe un abîme entre l'être raisonnable et le simple animal.

Appuyés sur l'observation des faits, vous établirez clairement que si les animaux vivent de la vie des sens, si même, comme l'observe saint Augustin, « plusieurs d'entre eux l'emportent sur nous, par la perfection de tel ou tel organe, par la souplesse et la rapidité de leurs mouvements, par la force et la consistance de leurs muscles », aucune de leurs opérations n'est empreinte du caractère de la raison ; que la simple connaissance instinctive, agrandie et développée, suffit pour rendre compte des faits en apparence les plus étonnants ; que l'impossibilité de concevoir une idée générale ou abstraite enchaîne les animaux à une activité particulière et déterminée, comme elle les rend incapables de secouer le joug de la servitude ; que tous opèrent d'une manière uniforme, en répétant les mêmes actes, sans que nulle diversité vienne révéler en eux les traces d'un jugement libre ; et que, par suite, le témoignage de l'histoire n'a jamais pu constater de progrès dans aucune de leurs espèces. Qu'y a-t-il en tout cela de comparable à l'homme, à sa libre énergie, à son sens moral, à ses élévations religieuses, à son esprit éminemment progressif, à ses opérations si multiples et si diverses, à la facilité avec laquelle il parcourt tous les degrés de la civilisation, aux découvertes et aux inventions par lesquelles il ne cesse de modifier ses conditions matérielles et son état social ? Ce sont là autant de contrastes qui excluent toute assimilation. Ainsi la zoologie, comme le reste des sciences, deviendra-t-elle entre vos mains une démonstration de la vérité.

Car, tel est, messieurs, le résultat auquel vient aboutir ce vaste et magnifique enseignement dont je n'ai fait qu'esquisser le programme, non pas que, dans les sciences expérimentales, il faille substituer des théories préconçues à l'exacte observation des faits, ni confondre entre elles des sources de connaissances bien distinctes. « En toutes nos assertions, dit saint Thomas, nous devons suivre la nature des choses à la différence des vérités qui nous sont transmises par l'autorité divine, et qui sont au-dessus de la nature : *In omnibus asserendis sequi debemus naturam rerum præter ea quæ auctoritate divina*

traduntur, quæ sunt supra naturam. Mais c'est précisément cette nature des choses qui conduit à Dieu, pour peu qu'on la suive avec simplicité et droiture. Étudier les œuvres du Créateur, c'est étudier le Créateur lui-même dans les manifestations de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté. Or, quel est l'objet des sciences naturelles, sinon de mieux nous faire connaître cet immense poème de la création où resplendissent les perfections divines? Qu'est-ce que les idées de nombre et de grandeur, ces idées nécessaires et invariables, sur lesquelles opèrent les sciences mathématiques, sinon le reflet du Verbe divin dans l'intelligence humaine?

Quand les sciences physiques et chimiques viennent s'appliquer à l'industrie, à l'agriculture et aux arts, pour le bien-être de la société humaine, elles ne font que raconter la gloire de Dieu, en montrant ce que la main du Tout-Puissant a déposé de ressources dans les forces et les éléments de la nature. A chaque découverte, à chaque invention nouvelle, le dogme de la Providence s'illumine d'une clarté plus vive : c'est un coin de la vérité qui se dévoile, une page qui vient s'ajouter à l'histoire des révélations divines. Aussi, loin d'être hostile ou même indifférente au progrès des sciences, la religion ne peut qu'y applaudir : elle trouve dans leur concours une force pour son propre enseignement. Ces voix réunies pour célébrer le Verbe par qui toutes choses ont été faites, forment un magnifique prélude à l'hymne d'adoration et d'actions de grâces qu'elle chante elle-même à la gloire du Verbe incarné.

Mais ce n'est pas le moment de faire apparaître la théologie au sommet de cet enseignement universitaire : à l'année prochaine cette tâche la plus élevée de toutes. Je n'ai voulu aujourd'hui qu'inspirer à cette jeunesse studieuse une vive ardeur pour les études qui ont fait le sujet de ce discours. Volontiers je dirai à nos Universités naissantes : des sciences, des sciences et encore des sciences ; il n'est pas d'objet qui, à l'heure présente, mérite plus nos efforts, et ces efforts, j'en ai la ferme conviction, seront couronnés de succès. Une compagnie célèbre, qu'on est toujours sûr de trouver au premier rang dans les œuvres de l'éducation, a montré depuis quinze ans qu'il ne nous est pas plus difficile de triompher sur ce terrain que sur tout autre; et nos grandes écoles militaires sont là pour témoigner du résultat. Il en sera de même pour l'enseignement supérieur des sciences, si nous savons y apporter le même dévouement et la même énergie de volonté.

En ce qui concerne l'Université d'Angers, j'ai pour garant du succès le talent des maîtres appelés à occuper ces nouvelles chaires, et, en particulier, la science de l'éminent doyen qui a bien voulu nous faire bénéficier du fruit de ses nombreux travaux et de sa longue expérience. Mais, nous rappelant que l'homme ne peut rien de lui-même, nous compterons avant tout sur le secours de Dieu qui ne nous a pas fait défaut jusqu'à ce jour, et sur lo patronage de la Vierge immaculée dont la statue domine nos constructions nouvelles comme un signe et un gage de protection. Sous de tels auspices, nous marcherons avec confiance dans une carrière où nous suivent, avec la sympathie de tout cœur vraiment français, les vœux des familles, les prières des fidèles et les bénédictions de l'Église.

LES HONORAIRES DE MESSES ET LES OFFRANDES

Mgr l'évêque de Tarentaise vient d'adresser à son clergé une Lettre circulaire dans laquelle il résout quelques questions pratiques d'un grand intérêt pour nos lecteurs ecclésiastiques ; nos lecteurs laïques verront, par les solutions données, avec quel esprit de justice l'Église traite ces questions parfois difficiles et délicates.

I

DES HONORAIRES DE MESSES

La question des honoraires de messes doit attirer la sollicitude constante de l'épiscopat. Le respect dû à l'auguste Sacrifice de nos autels, l'application de ses fruits divins, l'accomplissement exact de l'intention des fidèles qui en demandent la célébration, les abus qui peuvent, par oubli ou par ignorance, se glisser peu à peu dans cette matière si délicate, imposent aux évêques cette sollicitude comme un de leurs devoirs les plus rigoureux. Aussi le pape Benoît XIV, dans sa Constitution *Quanta cura* (1), après avoir rappelé la violation fréquente des lois portées par l'Église au sujet des honoraires de messes, s'exprime ainsi : « *Execrabilem hujusmodi abusum alicubi sensim irrepentem* « *detestantes... ea propter Vos, Venerabiles Fratres, in apos-*

(1) Du 30 juin 1741.

« *tolici ministerii et sollicitudinis Nostræ partem adscitos* « *rogamus, et maximopere in Domino hortamur ut custo-* « *dientes vigilias super gregibus vestris, enitamini ne ea* « *pestis amplius pervagetur, sed ut penitus extinguatur.* »

Les décrets des Papes et des Congrégations romaines qui traitent des honoraires de messes, sont nombreux, et quelques-uns sont très-récents. Aussi les traités de théologie et de droit ecclésiastique ne les reproduisent que d'une manière très-incomplète. Nous appuierons nos décisions sur ces décrets et Nous en reproduirons textuellement un grand nombre.

Pour mettre dans cette dissertation toute la clarté possible, Nous établirons d'abord deux principes généraux qui Nous serviront à résoudre les cas particuliers. Nous réunirons ces cas en plusieurs catégories indiquées par des titres, et Nous donnerons enfin les règles pratiques pour notre diocèse.

1. Les rétributions de messes, qui ont remplacé les offrandes que faisaient autrefois les fidèles pendant le saint Sacrifice, ont pour but d'aider à l'entretien du célébrant. — *Suar. in* 3ª, *disput.* 81, *sect.* 1, *n.* 6. — *De Lug. de Euch. disputat.* 21, *sect.* 1. — *Bened. XIV Institut.* 56. *n.* 1 *et seq.*

Il faut conclure de ce but essentiel que les honoraires de messes ne peuvent être pour les prêtres un moyen de s'enrichir ou de faire un négoce quelconque. Benoît XIV, dans son traité *De Sacrificio Missæ, lib.* 3, *cap.* 22, *n.* 4, après avoir rappelé les questions soulevées par les abus qui se multipliaient en cette matière, ajoute : « *In illis autem dirimendis causa potissima* « *omissa fuit ob quam S. Mater Ecclesia pro Missæ sacrificio* « *stipendium permittit, nempe ut sacerdotes ad vitam susten-* « *tendam aliquod ex ipso stipendio levamen suscipiant, non* « *vero ut divitiis cumulentur, quod Nos paulo ante explica-* « *vimus ; ideoque sordidos quæstus augeri semper Ecclesia* « *improbavit.* » Et le Concile de Trente, *sess.* 22, *decr. de observ. et evit. in celebr. miss.*, dit : « *Atque, ut multa paucis* « *comprehendantur, in primis quod ad avaritiam pertinet,* « *cujusvis generis mercedum conditiones, pacta, et quidquid* « *pro missis novis celebrandis datur, nec non importunas atque* « *illiberales eleemosynarum exactiones potiusquam expostu-* « *lationes, aliaque hujuscemodi, quæ a simoniaca labe, vel* « *certe a turpi quæstu non longe absunt, omnino prohi-* « *beant (episcopi).* »

Ces paroles du Concile de Trente démontrent qu'un commerce

quelconque fait avec des honoraires de messes est illicite, même dans le cas où ce commerce ne produirait aucun gain.

2. L'intention des fidèles qui demandent que des messes soient célébrées ou qui font des fondations de messes, doit être exactement accomplie par le prêtre qui reçoit la rétribution ou qui est chargé de la fondation. Il existe en effet ici un contrat qui oblige en justice, de telle sorte que si la volonté du fondateur ou du fidèle qui a donné la rétribution n'est pas accomplie, le droit à la rétribution n'existe pas; car ce droit ne peut être acquis qu'en raison de cette volonté : or la volonté du fondateur ou du fidèle qui a donné la rétribution, est que la rétribution appartienne à celui qui célèbre le saint Sacrifice et qu'elle lui appartienne tout entière. « *Voluntas dantis est,* « dit S. Alph. de Lig., *lib. VI, n.* 322, *non solum ut missa* « *celebretur, sed ut celebretur tali stipendio; quum enim* « *pinguem tradit stipem, ea intentione dat ut uberiorem* « *fructum ex missa celebranda percipiat; ergo qui tradito* « *minori stipendio per alium celebrare facit, peccat contra* « *justitiam... quia non exequitur dantis intentionem qua vult* « *ut illa missa, unde percipit fructum, tali stipendio cele-* « *bretur, et quia hujusmodi intentio intrat in substantiam* « *contractus; ideo si sacerdos partem stipendii retinet, injuste* « *contra dantis voluntatem retinet.* »

A l'aide de ces principes généraux Nous pouvons résoudre les cas de conscience qui se présentent le plus souvent et qui offrent le plus de difficultés.

§ 1. — **De la transmission intégrale de la rétribution.**

1. La rétribution doit être donnée tout entière au prêtre qui célèbre la sainte messe, à moins qu'il ne soit démontré que telle n'est pas la volonté du fondateur ou du fidèle qui a donné la rétribution. C'est ce qu'établit non-seulement le second principe que nous avons exposé, mais encore le premier; car il y a dans cette retenue d'une partie de la rétribution un commerce qui est un outrage pour l'auguste Sacrifice de nos autels. « *Omne damnabile lucrum Ecclesia removere volens, prohibet sacerdoti, qui missam suscipit celebrandam cum certa eleemosyna, ne eamdem missam alteri, parte ejusdem missæ sibi retenta, celebrandam committat.* » — Décret de la S. Congr. du Concile, du 21 juin 1625, approuvé par Urbain VIII, et confirmé par Innocent XII. — Constit. *Quanta Cura* de Benoît XIV, du

30 juin 1741, — et un grand nombre d'autres décrets que nous citerons dans le cours de cette circulaire.

2. La rétribution doit être donnée toute entière au célébrant, qu'il s'agisse de messes chantées ou fondées aussi bien que de messes basses ou manuelles. Les motifs de la règle qui défend de retenir une partie de la rétribution s'appliquent également à ces diverses catégories de messes. Et non-seulement les décrets que nous avons cités n'établissent aucune exception; mais la réponse de la S. Congrégation du Concile à l'archevêque de Cologne, du 28 mars 1874, déclare expressément que les messes fondées sont comprises dans la règle générale.

3. On peut retenir la part de la rétribution qui dépasse le taux fixé par l'usage du diocèse ou par l'autorité épiscopale, s'il est démontré que le fondateur ou le fidèle qui a donné la rétribution a voulu favoriser le prêtre auquel la messe a été demandée ou qui est chargé de la fondation, en d'autres termes, quand cette rétribution plus considérable a été donnée *intuitu personæ,* par exemple en raison de l'amitié, de la parenté, de la pauvreté, de la reconnaissance, etc. Il est évident que dans ces différents cas l'intention du fondateur ou du fidèle qui a donné la rétribution est exactement accomplie. — S. Alph. de Lig. lib. VI, n. 321.

4. Un bénéficier, un chapelain, un curé peuvent retenir la part qui dépasse la rétribution ordinaire des messes fondées, s'il est certain que la fondation a été faite en faveur du bénéfice, de telle sorte qu'elle fasse partie du bénéfice lui-même, et que la rétribution ne soit pas déterminée pour chaque messe, mais que les revenus qui constituent cette rétribution soient assignés pour l'année et à perpétuité, « *modo,* dit la S. Congrégation du Concile, 15 mars 1745, *pro capellania certi redditus sint annuatim constituti et perpetuo capellano assignati ; secus vero si hujusmodi capellano pro qualibet missa celebranda certa detur eleemosyna.* » Voyez aussi la décision de la S. Congrégation du Concile, du 21 juin 1625, approuvée par Urbain VIII et Innocent XII.

Il en serait de même si une fondation faite dans les mêmes conditions avait pour but précis de rendre meilleure la situation d'un curé; mais il faut que cette intention soit clairement démontrée; et si quelques doutes s'élevaient à ce sujet, il faudrait les soumettre à l'autorité diocésaine.

5. Un curé ne doit que la rétribution ordinaire pour les messes

pro populo qu'il fait célébrer par un autre prêtre. Ces messes appartiennent au bénéfice, leur rétribution est comprise dans les revenus ordinaires du bénéfice. Et comme les curés peuvent satisfaire à cette obligation sans chanter la messe, il nous paraît qu'ils ne doivent régulièrement donner aux prêtres qui les remplacent que la rétribution d'une messe basse.

6. Les curés ne doivent que la rétribution ordinaire aux prêtres qui les remplacent pour les messes de funérailles et de mariage. « *Cum agatur de juribus stolæ*, dit la S. Congrégation du Concile, en parlant de ces messes, *satis esse si parochus retribuat celebranti eleemosynam ordinariam.* » Décision du 28 mars 1874.

Il n'en est pas de même des messes d'anniversaire, qui ne sont pas comprises dans le droit d'étole, comme le démontre un décret de Benoît XIII, qui exempte formellement les anniversaires de la *quarte funéraire*, par conséquent du droit d'étole, et plusieurs décisions de la S. Congrégation du Concile, 15 mars 1704, — 9 février 1732, etc.

7. Quoique Benoît XIV, dans sa constitution *Quanta cura*, ne paraisse pas admettre que la part supérieure à la rétribution ordinaire puisse être retenue, si le prêtre qui doit célébrer la messe y consent, « *etsi eidem sacerdoti missam celebranti et consentienti,* » les théologiens admettent communément que cette retenue peut être faite si le prêtre qui doit célébrer s'offre *tout à fait spontanément* à célébrer dans ces conditions ; car de même que les prêtres peuvent célébrer sans rétribution, ils peuvent abandonner une partie de la rétribution. Mais le prêtre qui fait cette concession ne doit être soumis à aucune crainte, à aucune fraude, à aucune sollicitation. « *Quod tamen in praxi,* dit De Lugo *(De Euch. disp.* 21, *sect.* 2), *vix potest absque periculo contingere.* »

8. Les administrateurs des églises ne peuvent retenir la moindre part des rétributions des messes célébrées dans ces églises pour les frais de la célébration, à moins qu'elles n'aient pas d'autres revenus ; et alors ils ne peuvent retenir que la valeur exacte des dépenses nécessaires pour le saint Sacrifice. Et, encore dans ce cas, ils auront soin de faire célébrer avec les sommes qui resteraient, les dépenses étant déduites, autant de messes qu'en ont demandé ceux qui ont offert ces rétributions. « *Et nihilominus, eo etiam casu, curandum est ut ex pecuniis quæ supersunt, expensis ut supra deductis, tot missæ*

celebrentur quot præscriptæ fuerint ab offerentibus eleemosynas. — Décr. de la S. Congrég. du Concile, 21 juin 1625, et 31 août 1874. Il faut remarquer cependant que les administrateurs des églises ne sont pas tenus de fournir aux prêtres étrangers ce qui est nécessaire à la célébration du saint Sacrifice, à moins que les frais ne soient payés. — Decr. de S. Cong. du Conc. du 13 mars 1636.

9. Un évêque peut, sans une autorisation spéciale du S. Siége, mais avec le consentement des fidèles qui offrent des honoraires de messes dans un sanctuaire, réserver une part de ces honoraires en faveur du sanctuaire. — Décis. de la S. Congr. du Concile du 9 septembre 1874, approuvée par le Pape (1). — Il faut par conséquent que les fidèles soient avertis de cette décision de l'évêque.

10. D'après les principes que nous avons exposés et les décrets des Souverains-Pontifes et de la S. Congrégation du Concile, nous croyons que le prêtre qui a reçu une rétribution supérieure à la rétribution ordinaire pour une messe qu'il doit célébrer aujourd'hui, ne peut, dans le cas où il est empêché d'accomplir sa promesse, faire célébrer cette messe par un autre prêtre en lui promettant de célébrer pour lui demain une messe pour laquelle celui-ci n'a reçu que la rétribution ordinaire et à la condition que chacun retiendra la rétribution qu'il a reçue. En effet la rétribution plus considérable a été donnée pour le prêtre qui célébrera la messe; donc celui qui retient la rétribution sans célébrer cette messe, n'a aucun droit à cette rétribution. Le but que se propose ce prêtre est de retenir l'excédent de la rétribution ordinaire et de faire ainsi un gain; il agit par conséquent contre les décisions des Souverains-Pontifes et des S. Congrégations romaines. C'est l'opinion qu'adopte S. Alph. de Lig. (Liv. VI, n. 323), qui cependant, après avoir cité Concina, ajoute:

(1) *An liceat episcopis, sine speciali S. Sedis venia, ex eleemosynis missarum quas fideles celebrioribus sanctuariis tradere solent, aliquid detrahere ut eorum decori et ornamento consulatur, quando præsertim ea propriis redditibus careant? Respond. Negative, nisi de consensu oblatorum.*

Une réponse postérieure de la même Congrégation citée dans la *Nouvelle Revue Théologique*, t. 8, p. 28, exige le consentement du Pape. Mais il faut remarquer que dans cette dernière décision il s'agit de consacrer une partie de la rétribution non-seulement aux sanctuaires eux-mêmes, mais à des œuvres diocésaines, et aussi de la célébration des messes dans d'autres églises et du retard de la célébration.

« *Merito tamen id non audet* (Concina) *damnare de peccato gravi; et an paupertas possit ab omni culpa excusare, se remittit prudentium judicio.* » Nous devons encore faire remarquer que quelques auteurs adoptent l'opinion contraire à celle que nous avons exposée, Lacroix, Mazotta, etc. et que le P. Ballerini défend ces théologiens contre les critiques des *Vindiciæ Alphonsianæ*. — *Gury, édit.* 1876, *n.* 373. Nous n'osons donc condamner ceux qui suivraient en pratique cette dernière opinion, quoique nous conseillions vivement celle qui est plus conforme aux principes et aux décisions que nous avons citées.

11. Ceux qui retiennent une part des rétributions de messes contre la volonté des fondateurs ou des fidèles qui ont donné ces rétributions sont obligés de restituer cette part à laquelle ils n'ont aucun droit. — Benoît XIV, constitut. *Quanta cura.* — Proposit. IX, condamnée par Alexandre VII. Selon l'opinion la plus commune et la plus probable, cette restitution doit être faite au prêtre qui a célébré la messe ; car le droit à la rétribution entière lui a été transféré avec la charge de célébrer la messe. — *S. Alph. de Lig. liv.* VI, *n.* 322.

12. Les administrateurs des fondations dont les revenus sont destinés à des rétributions de messes, peuvent retenir la part de ces rétributions qui correspond aux frais de cette administration. La volonté des fondateurs doit être en effet interprétée dans ce sens; car ils n'ont pu vouloir rendre plus difficile la situation des administrateurs en leur imposant d'administrer les fondations à leurs dépens. Quelques théologiens affirment même que ceux qui sont chargés officiellement de recueillir les rétributions de messes, peuvent retenir une part pour leur travail. — S. Alph. de Lig. *loc. cit.* A plus forte raison cela paraît-il permis aux administrateurs pour compenser les frais d'administration. Mais pour prévenir toute erreur et tout abus, cette part doit être déterminée par l'autorité épiscopale.

§ 2. — Des livres, des journaux et autres objets reçus en échange des rétributions de messes.

1. On ne peut établir comme règle *absolue* qu'il est défendu de recevoir des livres, des journaux, etc., en échange des honoraires de messes. La S. Congrég. du Concile, 25 avril 1875, à cette question : « *An et quomodo sustinendum sit decretum episcopi Calatanisiaden. absolute prohibens sacerdotibus suæ diœcesis ne libros vel diaria religiosa pro missis celebrandis vel*

celebratis recipiant in casu? a répondu : « *negative in omnibus.* » Et déjà, le 6 octobre 1862, à cette question d'un directeur de journal religieux : « *Utrum tuta conscientia suum diarium dare possit sacerdotibus ea conditione ut celebrent numerum missarum respondentem pretio quod ab aliis pro diario solvitur?* la S. Pénitencerie avait répondu : *Præfato dubio mature perpenso, affirmative, dummodo missæ celebrentur.* »

2. Cet échange est licite si toute apparence de commerce et de gain honteux est écartée, si la volonté des fondateurs ou de ceux qui ont donné les rétributions est fidèlement accomplie quant à la quantité de la rétribution et quant au lieu et au temps de la célébration, si les honoraires de messes n'ont pas été recueillis avec préméditation et comme par industrie, enfin si on démontre à qui de droit que les messes ont été célébrées. A la question suivante : « *An et quomodo improbandi sint moderatores vel administratores diariorum religiosorum qui sacerdotibus missas celebrandas committunt, retento ex earum eleemosynis pretio diariis ipsis respondente in casu?* » La S. Congrégation du Concile, mai 1875, a répondu : « *Negative, dummodo nihil detrahatur fundatorum vel oblatorum voluntati circa stipendii quantitatem, locum ac tempus celebrationis missarum, exclusa quacumque studiosa collectione eleemosynarum missarum, et dato, cui de jure, testimonio de secuta missarum celebratione.* »

3. Si une seule de ces conditions fait défaut, l'échange est illicite. « *In quo S. Congregationis responso*, dit *Ballerini (De Euch., ad num. 375, edit.* 1876*)*, après avoir rappelé la décision que nous venons de citer, *simul incommoda indicantur quorum causa alias eadem sacra Congregatio hanc praxim improbaverat.* »

C'est l'absence d'une ou de plusieurs de ces conditions qui explique les réponses négatives de la S. Congrégation, 9 septembre 1874, aux questions suivantes :

« 1° *An turpe mercimonium sapiat, ideoque improbanda et*
« *pœnis etiam ecclesiasticis, si opus fuerit, coercenda sit ab*
« *episcopis eorum bibliopolarum vel mercatorum agendi ra-*
« *tio, qui adhibitis publicis incitamentis et præmiis, vel alio*
« *quocumque modo, missarum eleemosynas colligunt, et*
« *sacerdotibus quibus eas celebrandas committunt non pecu-*
« *niam, sed libros, aliasve merces rependunt? S. Congr.*
« *Resp. Affirmative.*

« 2° *An hæc agendi ratio ita cohonestari valeat, vel quia.*
« *nulla facta imminutione, tot missæ a memoratis collectori-*
« *bus celebrandæ committuntur, quot collectis eleemosynis*
« *respondeant, vel quia per eam pauperibus sacerdotibus, elee-*
« *mosynis missarum carentibus, subvenitur? S. Congr. Resp.*
« *Negative.*

« 3° *An hujusmodi eleemosynarum collectiones et erogatio-*
« *nes tunc etiam improbandæ et coercendæ, ut supra, sint ab*
« *episcopis, quando lucrum quod ex mercium cum eleemosy-*
« *nis permutatione hauritur, non in proprium colligentium*
« *commodum sed in piarum institutionum et bonorum ope-*
« *rum usum et incrementum impenditur? S. Congr. Resp.*
« *Affirmative.*

« 4° *An turpi mercimonio concurrant, ideoque improbandi*
« *atque etiam coercendi, ut supra, sint ii, qui acceptas a*
« *fidelibus vel locis piis eleemosynas missarum tradunt biblio-*
« *polis, mercatoribus, aliisque earum collectoribus, sive reci-*
« *piant, sive non recipiant quidquam ab iisdem præmii*
« *nomine? S. Congr. Resp. Affirmative.*

« 5° *An turpi mercimonio (concurrant), ideoque improbandi*
« *et coercendi, ut supra, sint ii, qui a dictis bibliopolis et mer-*
« *catoribus recipiunt pro missis celebrandis libros, aliasve*
« *merces, harum pretio sive inmmunito sive integro? S.*
« *Congr. Resp. Affirmative.*

4. Il y a évidemment un grave danger à abandonner les honoraires de messes à l'arbitraire des directeurs de journaux, comme s'ils pouvaient en disposer à leur gré. D'ailleurs, pour satisfaire aux nombreuses demandes de ce genre qui leur seraient adressées, ils devraient nécessairement accumuler un très-grand nombre d'honoraires et violer ainsi les prescriptions de Benoît XIV dans sa constitut. *Quanta cura,* les décisions que nous venons de citer et les principes que nous avons établis. Il faut donc dans ces questions si délicates agir avec une extrême prudence et ne pas oublier que les conditions requises sont très-rarement réunies.

5. Il faut condamner absolument, au point de vue des règles que nous avons établies, des décisions que nous avons citées et au point de vue du respect qu'exige l'auguste Sacrifice de nos autels, l'échange des honoraires de messes avec des objets vulgaires, des meubles, du vin, etc. Nous ne saurions trop flétrir de pareilles transactions qui ont causé, il y a quelques années, de

lamentables scandales. Il est évident d'ailleurs que ceux qui proposent de pareils échanges veulent réaliser un bénéfice et qu'ils ne peuvent le réaliser qu'en retenant une partie des honoraires de messes qu'ils réunissent en une grande quantité. Ils commettent donc ces actes que Benoît XIV a appelés *execrabilem abusum.*

6. La constitution *Apostolicæ Sedis,* art. XII, frappe d'excommunication *latæ sententiæ* réservée au pape *colligentes eleemosynas majoris pretii pro missis et ex iis lucrum captantes, faciendo eas celebrare in locis ubi missarum stipendia minoris pretii esse solent* (1).

(La fin au prochain numéro.)

UNE DOUCE MONOTONIE (2).

Un protestant de mes amis dit un jour devant moi : — De toutes les pratique absurdes en usage chez les catholiques, celle de réciter le chapelet me paraît la plus inutile et la plus ennuyeuse. Quel plaisir ou quel profit peuvent-ils trouver à répéter toujours et toujours les mêmes paroles ? Pour ma part, une pratique semblable, au lieu d'exciter et de ranimer ma dévotion, ne servirait qu'à me dégoûter à jamais de la prière. D'ailleurs, cela est contraire à l'enseignement vrai des Écritures. Notre-Seigneur lui-même ne condamne-t-il pas les vaines répétitions et ne les range-t-il pas parmi les superstitions des païens ?

Mes lecteurs s'imagineront sans peine que je fus fortement tenté de répondre avec vivacité à cette attaque peu mesurée contre le saint Rosaire ; mais je me contins aussi bien que je le pus, et après quelques minutes de réflexion, je dis : — Je n'aime pas la controverse ; mais si vous voulez me permettre de vous répondre par une petite allégorie, je pourrai peut-être réussir à détruire quelques-unes de vos objections contre notre dévotion favorite.

(1) Voir pour l'interprétation de cette excommunication *Avanzini commentar. constitu. Apostolicæ Sedis; Del Vecchio compendium ; Scavini, tract.* IV; *Ballerini edit.* 1876, *et aussi la Nouvelle Revue Théologique*, t. 9, p. 476 et suiv. Nous recommandons à notre clergé la *Nouvelle Revue Théologique* qui est rédigée avec une vraie science et un excellent esprit. — (Casterman à Tournai.)

(2) Extrait du *Catholic Review* de New-York, et spécialement traduit pour les *Annales catholiques.*

Mon ami consentit, un peu de mauvaise grâce, à cette proposition, et je commençai le récit suivant :

Il y avait une fois un certain individu que nous appellerons Surdus. Dans sa première enfance, il lui était arrivé un accident fort grave à la suite duquel il était devenu complétement sourd.

Pendant quelque temps, ses parents espérèrent que ce malheur n'était pas sans remède et rien ne fut épargné pour obtenir la guérison de leur fils, mais ce fut inutile ; les meilleurs médecins déclarèrent que le cas ne laissait aucun espoir. Cependant ces bons parents ne perdirent pas leur temps en regrets superflus, et, dirigeant leurs efforts vers un autre but, ils entreprirent de cultiver les facultés qui restaient à leur malheureux enfant et de compenser ainsi, autant que possible, la privation du sens qu'il avait perdu. Ils réussirent en cela au delà de toute attente. Surdus avait été doué de capacités naturelles très-supérieures, et celles-ci, fortifiées et perfectionnées par la culture, le laissèrent bientôt presque sans rival dans les études intellectuelles, excepté dans ces branches de l'éducation auxquelles sa triste infirmité opposait une insurmontable barrière.

Il avait à peine vingt ans, quand son père et sa mère moururent. Il fut, pendant quelque temps, inconsolable de leur mort; mais il se décida à voyager pour se distraire ; et ayant dit adieu à son pays natal, il passa plusieurs années à visiter les contrées étrangères. Il commençait à penser à son retour, quand le hasard plaça sur sa route un célèbre médecin que nous appellerons Bénéficus et avec lequel il contracta bientôt une amitié sincère. Ce médecin avait une grande expérience pour les cas de surdité et il assura à Surdus qu'il répondait de sa guérison, si celui-ci voulait se confier à ses soins. Il l'invita en même temps à l'accompagner à sa maison de campagne. Surdus accepta avec joie et Bénéficus, sans perdre de temps, se mit à l'œuvre ; apportant toute sa science, toute son habileté à soigner un malade qui l'intéressait si vivement, avant peu de temps ses efforts furent couronnés de succès et à sa grande joie et à celle de son ami, Surdus fut complétement guéri.

Les charitables désirs du médecin n'étaient cependant pas entièrement satisfaits. Il garda Surdus avec lui dans la plus stricte réclusion, veillant sur lui avec la tendre sollicitude d'un père, de crainte que par un usage prématuré du sens qu'il venait de recouvrer il ne pût en fatiguer la délicatesse, et lui enseignant en même temps à en faire un emploi intelligent et

judicieux. C'est ainsi qu'il lui apprit à se servir de sa voix qui n'avait jamais été exercée, en l'absence de l'ouïe, son auxiliaire indispensable. Surdus faisait de rapides progrès et chaque jour lui apportait quelque heureuse découverte, quelque nouvelle cause de reconnaissance. Combien il jouissait de ses courses dans les champs et les bois, depuis que le plaisir des yeux était rehaussé par celui de l'ouïe ! Que de révélations pour lui dans le chant des oiseaux, le bourdonnement des insectes, le murmure du ruisseau et ce mélange indéfinissable de sons qui contribue tant, quoique presque à notre insu, au charme d'une journée d'été à la campagne.

Bénéficus surprit un soir son ami assis au bord d'un torrent, jouissant avec bonheur de tous ces plaisirs nouveaux pour lui. — Que vous m'avez rendu heureux, s'écria Surdus, répondant au regard de sympathie de son bienfaiteur. Je n'avais jamais rêvé de jouissances comparables à celles-ci; et ce n'est rien auprès du bonheur que j'éprouve à entendre votre voix quand vous causez avec moi ou que vous me lisez quelque passage d'un auteur favori. — Vous croyez, répondit Bénéficus, mais je vous réserve un plaisir bien plus grand. J'avais attendu que vous soyez capable de le supporter et je pense que maintenant vous serez à même de l'apprécier. Venez avec moi. —

Il reprit, en parlant ainsi, le chemin de la maison et conduisit Surdus dans une petite chambre que celui-ci ne connaissait pas encore ; elle était simplement meublée, le seul ornement en était un piano. — Vous trouverez ici, dit Bénéficus en ouvrant l'instrument, une source de jouissances qui ne vous manquera jamais; c'est un compagnon avec lequel j'ai passé bien des heures charmantes, — et, tout en parlant, il frappa successivement les sept notes de la gamme.

Surdus fit un mouvement de surprise. Que c'est curieux, s'écria-t-il; je voudrais l'entendre encore. — Aussi souvent qu'il vous plaira, dit Bénéficus, et il recommença la même gamme pendant une dizaine de minutes. Peu à peu le visage de Surdus perdit son animation et prit une expression de fatigue, pour ne pas dire positivement de dégoût. — Qu'est-ce que cela veut dire? dit Bénéficus, se retournant tout à coup et regardant son ami, êtes-vous déjà fatigué?

— J'avoue, répondit Surdus, que je suis fatigué d'entendre répéter si souvent les mêmes sons. N'y a-t-il rien d'autre?

— Il n'y a que sept notes en musique, dit Bénéficus, nous ne

pouvons qu'y revenir toujours. — Alors je dois confesser franchement, répondit Surdus, que ce serait pour moi une dure pénitence d'écouter pendant une heure entière ces mêmes notes ; c'est si monotone. — Allez, asseyez-vous là, dit Bénéficus, je vais faire un autre essai de mon talent ; peut-être réussirai-je cette fois à vous faire changer d'avis.

Surdus obéit, et Bénéficus se remit au piano, tandis que son pauvre ami, à demi couché sur le canapé, avec un air de victime, s'exhortait à la patience.

Mais, c'est étrange à dire, peu de minutes s'étaient écoulées et Surdus avait compris que les notes ne frappaient plus désagréablement ses oreilles. Au contraire. Qu'est-ce qui faisait ainsi battre son cœur ? Comment pouvait-il se rendre compte de l'exaltation inaccoutumée de son esprit ? Par quel enchantement le souvenir des jours passés se ranimait-il si vivement ? La petite chambre où il était avait disparu à son regard, et des scènes d'autrefois repassaient sous ses yeux dans toute leur vivante réalité. Il voyait une grande salle brillamment éclairée qui se remplissait rapidement d'un monde élégant ; plusieurs personnes, prenant des poses étranges et diverses, commençaient à tourner gaiement autour du salon. Surdus les observait, se rappelant le temps où une scène semblable lui avait paru extrêmement ridicule et où il s'était demandé comment on pouvait trouver du plaisir à ces enfantillages. Maintenant, cela lui semblait tout naturel, car il possédait la clef du mystère et pouvait entrer dans l'esprit de ce genre de distraction. Bien plus ! ses pieds s'agitaient avec impatience et il aurait voulu se joindre aux danseurs, mais ils avaient disparu et avec eux s'était évanoui ce rêve de bonheur qui l'avait enivré, mais il avait fait place à un autre ordre de jouissances non moins vives, quoique plus tranquilles et plus douces. Un jeune homme entra dans la chambre ; ses traits étaient ordinaires, son attitude embarrassée, ses manières manquaient visiblement de grâce et d'usage du monde ; mais quand il s'assit au piano, tous les regards se tournèrent vers lui avec intérêt. Il posa ses doigts sur les touches de l'instrument et en tira des sons doux et pénétrants qu'il couvrit des accents veloutés et pleins de sa voix vibrante. Toute l'assemblée l'écouta en silence, sans respirer, mais quand le musicien se leva du piano, des tonnerres d'applaudissements se firent entendre ; le jeune homme ne parut pas y faire attention ; et se faisant un chemin à travers la foule émerveillée, il prit une

place à côté d'une belle jeune fille qui était assise à l'autre extrémité de la salle. Elle leva les yeux vers lui et sourit pour le féliciter et ils se remirent à causer, semblant oublier tout ce qui les entourait. Surdus les observait attentivement; mais tandis qu'il examinait les traits presque désagréables du jeune homme, il ne se demandait plus, comme autrefois, par quel charme étrange un être si peu attrayant avait pu gagner le cœur de la belle jeune fille placée à côté de lui. Le problème était résolu; mais le sentiment de jalousie qui accompagna cette découverte fut suivi d'un rayon d'espoir, à l'idée qu'un bonheur pareil ne lui était pas interdit, et, bercé par les doux accords de la musique, son esprit s'égara vers les régions lointaines de l'avenir et il oublia également le présent et le passé. Il était dans sa maison, assis au coin de son feu et la chambre retentissait des rires joyeux d'enfants. Un enfant aux cheveux bouclés avait grimpé sur ses genoux, tandis qu'un autre plus petit s'était glissé contre lui; en face de lui était celle qu'il avait choisie pour partager ses joies; elle répondait par un sourire à ses regards, et il sentait que c'était là son paradis terrestre; il aurait désiré que ce rêve durât toujours; mais cela ne pouvait être: les notes magiques avaient changé et cette fois-ci elles ne parlaient ni de la terre, ni des joies terrestres.

— *Kyrie, eleison*; *Christe; eleison.* — Que de fois Surdus avait lu ces mots, et en les regardant il avait cru comprendre pleinement le sens qu'ils renfermaient; maintenant qu'ils lui arrivaient portés par une harmonie divine, ce n'étaient plus des mots, mais des tableaux pleins de vie.

— *Kyrie, eleison; Christe, eleison,* et à ses yeux frappés de stupeur apparaissait une croix de bois à laquelle était attaché le Fils de l'homme; le sang qui coulait de son front couronné d'épines ne pouvait cacher sa majesté et les ombres de l'agonie ne pouvaient affaiblir le regard de compassion qui éclairait encore ses yeux mourants. — *Kyrie, eleison ; Christe, eleison,* — répétait, au milieu de sanglots étouffés, Madeleine agenouillée devant la croix, contemplant, les yeux baignés de larmes, son divin Maître. — *Kyrie, eleison; Christe, eleison;* l'air était rempli de gémissements douloureux, car ce n'était plus Madeleine seule, c'étaient des milliers d'âmes pécheresses et repentantes qui venaient déposer leur fardeau au pied de la croix; elles étaient suivies des malades et des mourants, des découragés et des malheureux et leurs voix s'élevaient pour demander

miséricorde. Il y eut un silence, puis leur prière fut répétée par la douce voix de celle qui se tenait debout et s'écriait, au milieu de sa cruelle agonie : — *Kyrie, eleison; Christe, eleison*, non pour elle-même, mais pour ses enfants, dernier legs de son Fils adorable.

— *Gloria in excelsis Deo.* — Le chagrin et les larmes avaient disparu; le ciel resplendissait d'une lumière surnaturelle; Surdus se sentit soulevé de terre et transporté sur les ailes des anges. Les cieux s'ouvraient devant lui et celle qui était restée debout auprès de la croix, était assise sur un trône éblouissant de lumière; des étoiles de gloire formaient sa couronne; mais elle priait toujours, elle répétait *Miserere* et ce cri était redit non plus par des âmes entachées de péchés, mais par des saints revêtus de blanc ou portant la palme du martyre. — *Miserere, miserere,* et la terre et le purgatoire ajoutaient faiblement : — *Miserere, miserere nobis.*

— *Sanctus, sanctus, sanctus.* — Les Chérubins et les Séraphins se voilaient la face et toute la cour céleste s'était prosternée, tandis que plus haut, bien plus haut, Surdus voyait des rayons d'un éclat étincelant que sa faible vision ne pouvait ni n'osait pénétrer.

Le ciel devenait toujours plus brillant, les chants de triomphe toujours plus beaux; mais le plaisir se changeait en souffrance, car Surdus sentait que des chants pareils n'étaient pas faits pour des oreilles terrestres et son esprit était épuisé des efforts qu'il tentait pour se dégager de son enveloppe corporelle et se jeter pour toujours dans ces flots d'harmonie.

La musique cessa et Surdus se retrouva dans la petite chambre avec Bénéficus qui s'était levé du piano et se tenait à côté de lui: Surdus se jeta à ses pieds en sanglotant : — Homme merveilleux, s'écria-t-il, enseignez-moi votre art divin et je serai votre esclave pour la vie!

Bénéficus releva son ami et répondit en souriant un peu malicieusement: — Je n'ai frappé que ces sept *notes monotones.*

O Marie, ma mère, je voudrais ainsi tomber à vos pieds et vous dire : — Enseignez-moi votre art divin et je serai pour toujours votre fidèle enfant.

Saint Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, à quoi pourrons-nous te comparer, et où trouverons-nous une comparaison digne de toi?

Harpe sacrée! Il est vrai que tu n'as que trois cordes, mais

quand elles sont touchées par des doigts exercés, ne redisent-elles pas l'histoire de la Rédemption, avec une mélodie toujours variée pour les oreilles qui l'écoutent, avec une signification toujours nouvelle pour les cœurs aimants et dociles ?

Tantôt les notes suaves de la Salutation angélique retentissent dans la chambre de la Vierge immaculée, plus tard elles sont redites par les lèvres tremblantes de sainte Élisabeth, puis le chœur des anges les reprend pour les rendre à la terre dans le *Gloria in excelsis*, ou bien elles s'harmonisent mystérieusement dans le cantique de Siméon à la voix du malheur qui parle du glaive qui doit percer le cœur de celle qui est bénie entre toutes les femmes.

Ces mêmes notes gémissent douloureusement à travers les arbres du jardin des Oliviers, on les entend plus distinctement dans les plaintes des filles de Jérusalem, lorsqu'elles accompagnent leur Roi dans son dernier pèlerinage ; puis elles retentissent avec une réalité effrayante à nos oreilles épouvantées, et quand elles ont expiré dans les dernières paroles de la Victime innocente, elles nous appellent de la Croix au tombeau ouvert et nous font voir le Dieu ressuscité, le Roi triomphant, les langues de feu, les gloires de Marie, les étoiles qui étincellent dans sa couronne immortelle.

O saint Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, à quoi puis-je te comparer, où trouverai-je une comparaison digne de toi ?

Rosier mystique ! qui a pu te contempler, avec une foi naïve, sans découvrir quelque nouvelle surprise, une floraison de boutons entr'ouverts, de feuillage frais, de parfums délicats, de rosée rafraichissante ?

O saint Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, à quoi puis-je te comparer, où trouverai-je une comparaison digne de toi ?

Livre mystique, hélas ! scellé et fermé à bien des savants dans les sciences humaines, mais ouvert et intelligible à tous ceux, savants ou ignorants, qui se sont agenouillés aux pieds de Marie et se sont instruits à son école.

O saint Rosaire ! Harpe sacrée ! On peut bien t'appeler monotone, car tu ne possèdes qu'une seule note, la note de la Trinité dans l'Unité, note qui a été entendue dans le commencement des siècles et qui retentira dans toute l'éternité. C'est avec cette seule note que tu as chanté la création du monde et que tu l'accompagneras jusqu'à la fin des temps.

Puisse Celui qui a prié son Père de nous réunir tous dans l'*Unité* de la mystérieuse *Trinité*, faire cesser, dans le temps qu'il aura choisi, les divisions de la chrétienté et le désaccord pénible des voix dissonnantes. Vous tous qui êtes unis par la sainte alliance du Rosaire, priez pour la conversion de ceux qui se sont séparés de nous, afin que tous nos cœurs, toutes nos prières s'unissent dans la douce monotonie du Rosaire.

TRIBUNAUX

Une fausse apparition.

La presse libre-penseuse vient de faire des gorges chaudes d'un procès dans lequel se trouve impliqué un escroc qui a essayé de se faire de l'argent avec une fausse apparition de la sainte Vierge. Pour cette presse, la fausse apparition prouve qu'il n'y en a pas de vraies. Ce serait tout le contraire qu'il faudrait conclure en bonne logique, car ce n'est que parce qu'il y a de vrais miracles qu'on croit aux miracles et que des imposteurs peuvent essayer de tromper en en imaginant de faux, et, dans l'espèce, il suffit de lire attentivement le procès pour voir quelle différence il y a entre les faits que l'autorité ecclésiastique reconnaît comme authentiques et miraculeux, et ceux sur lesquels elle ne s'est pas prononcée.

L'escroc dont il s'agit, un sieur Colin, n'avait pas à sa charge que le délit relatif a une fausse apparition; nous ne rapporterons pas les autres délits ; il nous suffira de mentionner ceux qui ont plus d'intérêt pour nos lecteurs, et notamment l'exploitation frauduleuse d'une fausse apparition de la sainte Vierge dans le diocèse de Verdun.

Voici d'abord, d'après la *Gazette des Tribunaux,* le récit de ce fait :

Une perquisition opérée dans une malle de Colin laissée au chemin de fer de l'Est, y fit découvrir des photographies de dimensions diverses, représentant, pour la plupart, une jeune fille à genoux, au pied d'un arbre, dans le feuillage duquel se dressait une forme blanche, paraissant être celle de la Vierge. A ces photographies étaient joints des fragments d'articles de pros-

pectus encore en épreuves, se rapportant à une apparition de la Vierge dans l'arrondissement de Verdun et à des guérisons miraculeuses. Le nom d'un banquier de Paris, le sieur Gorce, beau-frère de Dagrin, se trouvait souvent répété dans ces pièces.

Questionné à ce sujet, Colin, dont le récit est, quant au fond, confirmé par Gorce et Dagrin, donna les explications suivantes:

Ayant appris qu'une jeune fille de Cheppy (Meuse) avait des visions, dans lesquelles elle prétendait voir apparaître la Vierge, ils avaient eu tous les trois l'idée de monter et de lancer ces apparitions à l'aide d'une mise en scène intelligente et d'une publicité habilement organisée. C'est à cette occasion que des photographies avaient été répandues. Il paraît certain que l'entreprise réussit d'abord. Des pèlerins nombreux, deux mille cinq cents environ, dit-on, dans une journée se rendirent sur le lieu de l'apparition; les malades surtout accouraient, car ils espéraient trouver du soulagement..

Au bout de quelque temps, l'affluence des fidèles diminua un peu. L'évêché de Verdun, qui du reste dans toute cette affaire, avait montré une grande réserve, publia une note dans laquelle il déclara qu'aucune de ces guérisons miraculeuses n'était régulièrement constatée et que la vérité même des apparitions de Cheppy n'était pas absolument établie.

Bientôt le parquet de Verdun porta son attention de ce côté, non, il est vrai, pour s'occuper du fond de l'affaire elle-même, mais pour demander compte à Colin de la publication et de l'exposition de photographies auxquelles il se livrait sans autorisation.

Colin fut de ce chef, le 22 octobre 1875, condamné à 50 fr. d'amende.

Peu à peu, le pèlerinage perdit de la vogue, et les bénéfices sur lesquels on avait compté à l'origine ne se réalisèrent pas.

Dans lés récits à peu prés identiques que Colin, Gorce et Dagrin font de cet ensemble de faits, une différence doit être notée; Colin attribue à Gorce et Dagrin des rôles plus importants que le sien, tandis que ceux-ci prétendent n'avoir fait que le seconder. Mais, au fond, leurs déclarations sont concordantes.

Un point sur lequel ces trois industriels d'un nouveau genre sont plus en contradiction, c'est la question d'intérêt qui bientôt les divisa. Il paraît établi que Dagrin ouvrit imprudemment à Colin un crédit considérable chez Gorce, et que Colin devint

ainsi débiteur envers ce dernier d'une somme importante.

Ne pouvant se faire payer, Gorce a même dû le poursuivre. Il est certain, d'autre part, que Colin, prétendant que ses avances pour l'affaire de Cheppy ne lui étaient pas toutes remboursées, et que la condamnation du 22 octodre 1875 lui causait un préjudice moral considérable, réclamait plusieurs milliers de francs de Gorce et de Dagrin. Sans examiner ici le bien fondé de leurs prétentions réciproques, on doit constater que Colin, pour obtenir les sommes qu'il devait se faire remettre, a usé de chantage à l'égard soit de Gorce, soit de Dagrin.

A l'égard de Gorce, Colin, après l'avoir menacé, soit verbalement, soit par écrit, de révélations au sujet de l'affaire Cheppy, s'il ne s'exécutait pas, a composé les prospectus et articles trouvés dans la malle, et qu'il allait lancer dans le public, et une brochure intitulée : *Une apparition en commandite,* où il faisait jouer à Gorce un rôle peut-être exact, mais des plus désagréables. Gorce n'a pas cédé à ces menaces et n'a pas versé les sommes qu'elles avaient pour but d'obtenir de lui. Le prévenu avoue tous ces faits, se bornant à dire qu'il voulait ennuyer Gorce et Dagrin, et ne songeait pas à exercer un chantage à leur égard. Les documents réunis dans l'instruction démontrent qu'il s'agit bien d'un véritable chantage.

Voici un spécimen des jolis placards qui avaient pour but de donner de la célébrité à la merveilleuse apparition de Cheppy.

A NOTRE-DAME DE CHEPPY

Boulevard Beaumarchais

APPARITION

DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

A Cheppy (Meuse), 15 mai 1875

PHOTOGRAPHIES DE L'APPARITION. — MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

Extrait des journaux de la Meuse, de la Marne, des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle.

Un banquier de Paris, M. G., domicilié boulevard Beaumarchais, vient d'être guéri d'une maladie réputée incurable, après une neuvaine faite en l'honneur de Notre-Dame de Cheppy. En reconnaissance de cette faveur divine, il va faire élever sur le terrain, où a eu lieu l'apparition, une magnifique chapelle votive.

Ce n'est pas tout d'ailleurs : quand on arrêta Colin, on saisit dans sa malle les imprimés suivants, qui avaient pour but, d'après MM. Gorce et Dagrin, de les intimider et de leur faire suspendre leurs poursuites :

Au moment où l'ordre moral interdit la distribution de tous les journaux républicains, il nous semble curieux de mettre sous les yeux de nos lecteurs le scandaleux et inepte prospectus qui suit, et dont la distribution se fait en plein boulevard :

Va paraître:

UNE APPARITION EN COMMANDITE. — RÉCIT CURIEUX AVEC LETTRES AUTHENTIQUES

M. le président interroge le prévenu.

M. le président. — Bien des faits vous sont reprochés. Commençons, tenez, par un abus de confiance qui s'est produit dans des conditions les plus graves, Vous connaissiez une malheureuse femme, Mme Betton, qui avait gardé un peu d'argent pour ses vieux jours; vous lui demandez 200 fr. Elle vous répond qu'elle n'a rien ; puis, obsédée, elle finit par vous dire qu'elle a un titre de rente de 50 fr. et elle vous l'offre.

Le prévenu. — Je lui dois de l'argent.

M. le président. — Qu'étiez-vous à cette époque ; employé au journal le *National ?*

R. Oui ; je n'avais pas d'argent et il est vrai que je suis allé demander 200 fr. à cette femme. C'est parfaitemeint exact. Elle m'a apporté son titre de rente au *National.*

Après lui avoir demandé pourquoi il a fait faire sans en être chargé, probablement dans des intentions frauduleuses, une griffe du parquet, le président poursuit ainsi son interrogatoire :

Arrivons à l'affaire de Cheppy. On a prétendu qu'il y avait eu à Cheppy, comme à Lourdes, une apparition de la sainte Vierge. On avait exploité l'idée, on avait distribué partout des images, des chapelets. Je dis : on, c'est-à-dire vous avez exploité l'idée plus que personne ? — R. On m'avait dit qu'il y avait là une affaire à faire. L'exploitation a suivi son cours. Il est vrai que le parquet de Verdun s'en émut profondément. C'est alors que les familles de Gorce et de Dagrin me prièrent de prendre

tout sous ma responsabilité. C'est ce que j'ai fait, bêtement, et je vous assure que je le regrette énormément.

D. Vous avez donc voulu vous venger de M. Gorce. Vous avez usé à son égard d'un chantage? — R. Quand M Gorce m'a poursuivi j'ai voulu l'arrêter. C'est lui qui m'a poussé dans cette affaire. Tout le monde m'a poussé là où je suis.

D. Qui, tout le monde ? Il y a dans votre dossier une circulaire de Mgr deVerdun, un esprit très-éclairé et très-sage, qui prémunissait les fidèles contre leur entraînement naturel et parfois un peu exalté à croire aux miracles; il importe d'autant plus de rappeler cela que vous mettiez sur le dos de l'ordre moral et du gouvernement des curés, le lancement de la fausse apparition ? — R. Tous les faits de prévention sont exacts ; seulement je veux dire que si je suis ici, c'est M. Gorce que m'y a amené.

Après l'audition des témoins, le réquisitoire de M. le substitut Calary et la plaidoirie de Mr Litzelmann, le tribunal condamne Colin à trois années d'emprisonnement.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

7 février.

Enfin, l'on tient l'armistice, on prépare la conférence et l'on espère arriver au Congrès, d'où sortira le règlement définitif (?) de la question d'Orient. Voilà quelles sont les espérances du monde financier, espérances qui, avant même la nouvelle certaine de l'armistice, signé seulement le 31 janvier, avaient donné aux fonds publics une impulsion augmentée encore par les habiles manœuvres des haussiers. Aussi le Trois, samedi dernier, avait-il gagné plus d'un franc de hausse sur le samedi précédent, le Cinq, près d'un franc 40 centimes. On en est à 74 pour le Trois, à 110 pour le Cinq. Ira-t-on encore plus haut ? Les spéculateurs à la hausse disent oui, les autres n'osent pas dire non et se contentent de rester sur la défensive.

C'est donc encore le syndicat des banquiers *haussistes* qui l'a emporté à la fin de janvier, comme à la fin de tous les mois depuis plus d'un an, et l'on en est à conseiller aux baissiers de ne pas trop s'acharner dans leur voie; puisqu'ils ne sont pas les plus forts, qu'ils se soumettent.

Il convient de dire que la hausse n'a pas été seulement favorisée par les bruits pacifiques qui arrivaient d'Orient; il faut aussi compter pour quelque chose dans ce mouvement le projet d'emprunt de 500 millions, qui sera nécessité par les résolutions que la Chambre prendra probablement pour l'achèvement de nos voies ferrées. On voudrait émettre des obligations rapportant 4 1/2 pour cent; or, à

110 francs, l'Emprunt ne donnant plus que 4 1/2 pour cent, on serait assuré du succès.

La bonne tenue de la rente s'explique donc; elle contribue à la bonne tenue des valeurs de crédit, en général, mais, ce qui prouve que les raisons qui la soutiennent sont des raisons de spéculation plutôt que des raisons de situation, c'est que ces dernières valeurs se tiennent moins bien. La Banque de Paris a monté jusqu'à 1,096; le Crédit foncier s'affaisse peu à peu et se trouve à 633 francs; la Société générale et le Crédit lyonnais restent stationnaires à 468 et à 590 francs, ce qui n'indique pas une situation prospère. Les Compagnies de chemin de fer se partagent les succès et les revers : les Compagnies de l'Est, du Midi et surtout de Lyon sont éprouvées, tandis que celles du Nord, de l'Ouest et d'Orléans réalisent des plus values; au reste, les actions de toutes les Compagnies montent et les obligations s'élèvent en même temps que les fonds d'Etat : celles du Nord sont à 346, celles de Lyon 1855 à 347, celles d'Orléans à 343, celles de l'Ouest, du Midi et de l'Est à 335. Les valeurs industrielles sont également en hausse.

A la Bourse d'hier, 6 février, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 73,95, à 105, et à 110,15.

Il y a une baisse assez sensible sur les cours de samedi dernier; mais cette baisse doit être principalement attribuée aux réalisations qui ont été la suite de la hausse.

Quant à la situation agricole, elle reste la même, et est plutôt favorable. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

31. **Les Petites Écoles avant la Révolution** dans la province de la Bretagne, par l'abbé Piéderrière; in-8° de 32 pages; Nantes, 1877, imprimerie de Vincent Forest.

Il est de mode, aujourd'hui, de dire que l'Eglise est ennemie de l'instruction populaire, et que, aux époques où elle jouissait d'une influence incontestée, elle n'a su que favoriser l'ignorance. A mesure qu'on étudie ce qui se passait avant la grande Révolution, cette calomnie perd du terrain; M. l'abbé Piéderrière, curé-doyen de la Trinité-Porhoet, contribuera fortement à la détruire par les quelques pages qu'il vient de consacrer à cette question, en se renfermant dans la seule province de Bretagne. Il ne prétend pas épuiser son sujet, mais il fournit de précieux documents, et montre fort bien que les évêques et le clergé n'ont pas cessé un moment de se préoccuper de la multiplication des petites écoles, que nous appelons maintenant écoles primaires, et de la diffusion de l'instruction parmi les classes populaires. « L'Eglise de Bretagne, dit-il dans sa conclusion, travailla, dans la mesure de ses forces et du possible, à répandre l'instruction dans nos

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

villes et dans nos campagnes, sur le pauvre comme sur le riche ; si elle eut une prédilection, ce fut pour le petit, car il était, comme toujours, le plus abandonné. Elle voulut une école permanente dans chaque paroisse. N'ayant pas le concours de la loi pour prélever un traitement nécessaire aux instituteurs et aux institutrices, elle inspira les écoles de charité aux bonnes âmes, et elle en fit une obligation pour son clergé. » On sait déjà que ce que dit M. l'abbé Piéderrière pour la Bretagne était également vrai pour la Normandie et pour les autres provinces. Sous une apparence très modeste, sa brochure est un véritable service rendu à la cause religieuse.

—

14. **Les deux Clochers,** par M. J. Chantrel ; in-12 de 120 pages ; Paris, 1877, chez Victor Palmé ; — prix : 2 francs.

On nous permettra de signaler à nos lecteurs l'apparition de ce volume, dans lequel l'auteur, sous la forme du roman, s'efforce de prévenir les ouvriers contre les sociétés secrètes, et de montrer que c'est dans la religion qu'ils trouvent leur meilleur appui et le bonheur de leur vie.

—

15. **Notice sur les propriétés médicinales de la feuille de chou** et sur son mode d'emploi, par A. Blanc, docteur en médecine ; 2e édition, in-8° de IV-136 pages ; Romans, 1877, chez A. Phèdre ; — prix : 1 f. 50, et *franco* 1 f. 80 cent.

Voici une notice que nous nous reprocherions de ne pas faire connaître. Il s'agit de la feuille de chou, la modeste feuille de chou, et de ses propriétés médicinales. Or, M. le docteur Blanc estime très-haut ces propriétés, et il rapporte des faits qui sont bien de nature à convaincre que son estime n'est pas mal placée. Il ne nous appartient pas de nous prononcer en pareille matière ; mais nous ne craignons pas de dire que M. le docteur Blanc mérite d'être écouté. Il expose simplement les faits, il se rend compte des effets produits par l'application de la feuille de chou, et il inspire d'autant plus de confiance qu'il dévoile avec le plus complet désintéressement la découverte faite par lui. Peut-être trouvera-t-il moins de facilité à faire adopter son remède chez ses confrères que dans le public. Ce sont, en général, les savants qui ont le plus de répugnance à adopter les idées nouvelles qui leur paraissent trop simples ; ils ont quelquefois raison, nous osons dire qu'ils ont aussi quelquefois tort. La Notice de M. le docteur Blanc doit être lue avec attention ; elle peut rendre les plus grands services, même quand la feuille de chou, qu'elle préconise, n'étendrait pas d'une manière assurée l'efficacité de son action à toutes les maladies qui y sont énumérées.

—

16. **La Redoute du Capitaine Emporte-Pièce,** par J. Gondry du Jardinet ; in-12 de 260 pages ; Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 2 francs.

Ce nouveau récit sert de passeport à une polémique religieuse qui a pour but de combattre bien des préjugés et de réformer de faux jugements portés par les protestants et par les libres-penseurs sur des points qui reparaissent à chaque instant dans les discussions religieuses, comme l'inquisition, la Saint-Barthélemy, l'édit de Nantes, les Dragonnades, etc. Le livre de M. Gondry du Jardinet a donc sa place marquée dans les Bibliothèques paroissiales.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES

PIE IX

Au moment même où les plus rassurantes nouvelles arrivaient de Rome, au moment où l'on se livrait aux plus joyeuses espérances, et qu'on se plaisait à voir dans le retour du Saint-Père à la santé, après une maladie qui avait duré plus de deux mois, la réalisation de ces prédictions qui prolongeaient sa vie jusqu'au triomphe de l'Église et du Saint-Siége, tout à coup est tombée sur le monde cette funèbre parole : Pie IX est mort!

Pie IX est mort! La grande famille chrétienne a perdu son Père, Rome a perdu son Roi, l'Église a perdu son Pontife, l'humanité a perdu l'Homme qui lui faisait le plus d'honneur, le monde a perdu son plus bel ornement.

Pie IX est mort ! Il semble que c'est la bonté charmante, la majesté suprême, la sainteté rayonnante qui disparaissent avec lui ; c'est le soleil du monde moral qui descend sous l'horizon, ne laissant après lui que la nuit sombre et les épaisses ténèbres.

Nous ne verrons plus Pie IX, nous ne verrons plus cette noble figure qui resplendissait d'un si extraordinaire éclat, au milieu des ignominies et des abaissements de ce temps, nous n'entendrons plus cette voix qui charmait les cœurs, qui éclairait les intelligences, qui condamnait l'erreur, qui proclamait la vérité, qui consolait et relevait les humbles, qui dénonçait les injustices et troublait les méchants, cette voix du Père et du Pontife qui remplissait le monde de ses enseignements: *Os orbi sufficiens.*

Ceux qui ont vu Pie IX, ceux qui l'ont entendu, ne peuvent se faire à l'idée que tout est fini ; ce sont tous les catholiques, dont il a été pendant près de trente-deux ans la lumière, la force, l'amour et l'orgueil, qui restent comme écrasés sous le coup terrible que la main de Dieu vient de frapper.

Le deuil est universel : ceux qui aiment l'Église adorent avec crainte, mais sans découragement ; ceux qui, sans appartenir à l'Église, ont au cœur de nobles sentiments, partagent la douleur des catholiques et rendent un juste et généreux hommage aux grandes qualités, à la vie sainte, à l'intrépide courage, à l'admirable constance du Pontife qui vient de disparaître, et l'impiété grossière vient à son tour compléter cet hommage par ses dégoûtantes injures et les ignobles manifestations de sa joie. Il manquerait quelque chose à la gloire de la vertu, si le vice ne la détestait pas, et c'est aux cris haineux de l'envie, aux outrages de tout ce qui est bas et vil que se reconnaît définitivement la véritable grandeur.

Cette gloire n'a pas manqué à Pie IX : les outrages que nous entendons nous affligent, parce qu'ils touchent à tout ce que nous avons de plus cher, mais ils ne nous effrayent ni ne nous étonnent, parce qu'ils étaient attendus, et que nous les regardons comme la consécration de la vertu, de la sainteté, de la mission sublime du Père bien-aimé de nos âmes.

Pie IX n'a pas cessé un moment de défendre les droits de la vérité et de la justice ; nul n'a montré plus de courage que lui en face des violences révolutionnaires ; ni les menaces, ni les promesses, ni la captivité n'ont pu ébranler son indomptable constance ; rien n'a pu l'empêcher de flétrir et de condamner les tyrannies d'en haut comme les tyrannies d'en bas ; hier encore il protestait contre le despotisme persécuteur d'un vainqueur enivré de ses triomphes, et dont

l'Europe n'a pas osé arrêter les injustes agressions. Est-il étonnant qu'il ait vu se conjurer contre lui toutes les injustices, toutes les tyrannies, toutes les usurpations, toutes les convoitises ? Mais il avait pour lui tout ce qui est noble et généreux, il avait pour lui sa conscience, il avait Dieu ; là était la force invincible de ce vieillard chargé d'années, de ce roi dépouillé, de ce pontife prisonnier qui résistait seul au milieu de l'asservissement universel, qui protestait seul au milieu de l'universel silence des peuples et des rois.

—

Nous ne pouvons ici, en quelques pages, résumer convenablement les épreuves et les gloires d'un Pontificat qui a surpassé tous les autres en durée, et qui a égalé les plus brillants par l'incomparable éclat du courage et de la doctrine.

Pie IX, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, au milieu du plus effroyable bouleversement de la Révolution, meurt le 7 février 1878, au milieu d'un nouveau bouleversement de l'Europe, au moment même où un empire s'écroule, à la veille peut-être d'une guerre plus sanglante que toutes celles dont il a été le témoin. Dans cet espace de quatre-vingt-six ans, que de sang et de ruines, que de révolutions et de catastrophes ! Et, depuis son exaltation sur le trône pontifical, le 16 juin 1846, n'a-t-on pas vu, en trente-deux ans, se renouveler les calamités des époques les plus désastreuses, les révolutions et les guerres, les dominations subitement établies et bientôt renversées, les trônes brisés, les fureurs populaires ne connaissent plus de frein, l'impiété triomphante, la corruption morale s'étendant partout, le despotisme sous le nom de liberté, l'asservissement sous le nom de délivrance, le mensonge régnant en souverain l'injustice étalant insolemment la pompe de ses triomphes ?

L'Europe, le monde tout entier sont en proie aux agitations, aux guerres et aux révolutions, parce que la vérité n'est plus connue, ni le droit de Dieu respecté. Le bien et le mal, la vérité et l'erreur, la vie et la mort ont engagé une lutte formidable : *mors et vita duello conflixere mirando,* et l'on se demande qui l'emportera, et si l'Église pourra encore une fois chanter : *Rex vitæ mortuus regnat vivus ;* ce roi de la vie, Jésus-Christ, que l'impiété veut tuer de nouveau et qu'elle a tué dans tant d'âmes, le roi de la vie reprendra-t-il le sceptre du monde pour le sauver du mensonge et de la tyrannie ?

Placé au centre de cette formidable lutte, Pie IX l'a soutenue avec une admirable constance. Les ennemis de l'Église s'écrient qu'il a été vaincu, qu'il est le dernier pape vraiment pape, et qu'après lui il n'y aura plus que des évêques sans prestige et sans force. En face de ces affirmations qui ne sont que des espérances impies, nous osons, nous, proclamer Pie IX victorieux.

Il va y avoir huit siècles qu'un autre pape, l'un des plus illustres prédécesseurs de Pie IX, mourant loin de Rome, après une vie d'épreuves semblables à celles de Pie IX, disait à ceux qui assistaient à ses derniers moments : *J'ai aimé la justice et détesté l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil.*

Saint Grégoire VII est mort en exil, parce qu'il avait soutenu sans faiblir la lutte contre la corruption et contre la tyrannie pour rendre à l'Église sa pureté et sa liberté ; en le voyant mourir, ses ennemis devaient croire à leur triomphe. Qu'on regarde ! Le Pape meurt en exil, et voilà qu'après sa mort, tout change : l'empire allemand laisse enfin à la Papauté la liberté et l'indépendance dont elle a besoin pour remplir sa mission, l'erreur et la corruption sont vaincues, il se fait dans l'Église une merveilleuse germination de

vertus, de sainteté, de science, et ce sont les plus grands siècles des temps modernes qui commencent. Charlemagne avait fondé matériellement l'Europe chrétienne, saint Grégoire VII l'a fondée moralement, et c'est à partir de cette époque qu'elle s'épanouit au dehors par les Croisades jusqu'au moment où elle conquerra un nouveau monde, en même temps que se manifeste le merveilleux mouvement de science, d'art, de littérature et de politique qui produit la *Somme* de saint Thomas, les magnifiques cathédrales, les langues modernes et la royauté chrétienne.

Qui était donc vaincu, du droit mourant en exil, ou de la force brutale enfin obligée de se soumettre à la force morale du droit et de la vérité ?

Ainsi en sera-t-il de Pie IX, qui est mort détrôné et prisonnier, parce qu'il a refusé de pactiser avec l'iniquité, de pactiser avec la Révolution, qui met le droit de l'homme à la place du droit de Dieu.

Saint Grégoire VII est resté comme un phare lumineux à l'entrée des grands siècles du moyen-âge ! Pie IX, par ses enseignements, par ses actes, restera comme un phare non moins lumineux à l'entrée de cette ère nouvelle que le monde pressent, et les années, loin d'affaiblir la mémoire de son Pontificat, en feront mieux apprécier l'influence et la grandeur.

Aveuglés par la poussière que soulèvent les événements, nous n'apercevons que vaguement les lignes de l'édifice élevé par Pie IX : quand cette poussière sera retombée, on pourra en admirer les majestueuses proportions ; le soleil de l'histoire fera briller d'un magnifique éclat les actes et les enseignements du Pontificat qui vient de finir.

—

On se rappelle l'enthousiasme qui éclata dans le monde entier à l'avénement de Pie IX. C'était un

pressentiment de la gloire du Pontificat qui commençait ; ce pressentiment n'avait rien de trompeur, mais on sait par quelles épreuves et quelles souffrances Dieu voulait que les espérances fussent réalisés. Les voies de Dieu ne sont pas les voies de l'homme. On comptait sur un triomphe sans combat, on voyait les ennemis de l'Église tomber aux pieds de Pie IX, subjugués par sa bonté, séduits par la générosité de son cœur.

Les ovations des premiers jours, ovations d'un enthousiasme sincère chez la plupart, n'étaient que des ovations hypocrites pour plusieurs, pour ceux-là mêmes que la paternelle clémence de Pie IX avait rappelés de l'exil. La Révolution n'avait pas abdiqué. Elle espérait circonvenir le Pontife et l'avoir pour complice, ce qui eût été pour elle une suprême victoire ; mais lorsqu'elle s'aperçut que Pie IX, prêt à toutes les concessions compatibles avec l'autorité légitime du Roi et avec la liberté nécessaire de l'Église, resterait inébranlable dans la défense de la justice, de la vérité et du bien, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux, les acclamations se changèrent en cris de furenr, et Pie IX, après avoir vu son ministre assassiné presque sous ses yeux, fut obligé de quitter Rome en fugitif.

Rétabli sur son trône temporel par les armes de la France, Pie IX répara les ruines, continua les réformes et conquit si bien l'amour de ses sujets qu'un voyage entrepris dans ses États, en 1857, ne fut qu'une longue marche triomphale.

—

C'en était trop pour la Révolution. Elle ne pouvait souffrir que le Pape attirât ainsi à lui tous les cœurs et prouvât par son exemple qu'un gouvernement appuyé sur les principes catholiques peut être un gouvernement modèle et acclamé des peuples.

Alors fut résolue le renversement du pouvoir temporel, première étape pour arriver à la destruction du pouvoir spirituel, comme vient de le dire avec une cynique franchise l'un des organes de la Révolution : le Pape est mort, c'est maintenant le tour de la Papauté.

On sait le reste ; on sait comment Napoléon III, d'accord avec les révolutionnaires d'Italie, ébranla d'abord le trône pontifical, pour l'abandonner enfin, sans s'apercevoir que son propre trône s'écroulait sous les débris de ce trône séculaire qui se relève toujours. L'armée de la Révolution entra à Rome sous les couleurs piémontaises, et Pie IX resta prisonnier au Vatican.

Notre première défaite avait coïncidé avec l'abandon du territoire pontifical par les troupes françaises ; le jour même où les Piémontais entraient à Rome commençait l'investissement de Paris.

Avant de mourir, Pie IX a vu disparaître les principaux instruments de ses malheurs et de cette fausse unité italienne qui n'a d'autre but que la destruction même de l'Église : Cavour, Napoléon III, Mazzini, Victor-Emmanuel ne sont plus ; combien durera leur œuvre ? Pie IX disparaît à son tour, l'œuvre spirituelle qu'il a accomplie durera jusqu'à la fin des siècles, et sa mémoire restera bénie parmi les hommes, tandis que les justes sévérités de l'histoire ont déjà commencé pour les autres.

*
* *

Pie IX, vaincu aux yeux des hommes à courte vue, n'a cessé d'être victorieux pendant tout le cours de son Pontificat. Il a rétabli la hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande, il allait la rétablir en Écosse ; il a créé plus de cent cinquante siéges épiscopaux ou vicariats apostoliques, autant de provinces

requises à l'Église; il a vaincu le gallicanisme en France, le joséphisme en Autriche ; il a présidé à un merveilleux développement de l'enseignement catholique dans les séminaires et dans les universités, à un développement plus merveilleux encore des missions dans toutes les parties du monde; il a vu l'épiscopat catholique se presser autour de lui avec une unanimité dont les plus belles périodes de l'histoire ecclésiastique n'avaient pas eu d'exemple ; il a enfin constitué avec une extraordinaire vigueur cette unité catholique que l'hérésie et le schisme ne pourront plus désormais entamer, comme on le voit déjà aux vains efforts de ce qu'on appelle le *vieux-catholicisme* et le *Kulturkampf*.

Pie IX est mort, mais il lègue à l'Église catholique l'exemple des plus sublimes vertus, de la plus attrayante piété, de la plus aimable sainteté; il lui lègue l'unité, il lui lègue la force.

Trois grands actes dominent son Pontificat : la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, la publication du Syllabus, la convocation du Concile du Vatican.

Par la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, Pie IX a porté un coup mortel au naturalisme, affirmé la doctrine du péché originel et donné à la piété chrétienne un merveilleux épanouissement.

Par la publication du Syllabus, il a attaqué de front et à la fois toutes les erreurs sous lesquelles succombent les sociétés contemporaines et montré où se trouvent pour ces sociétés les éléments du salut et de la grandeur.

Par le Concile du Vatican, qui n'est qu'interrompu, il a commencé cette nouvelle ère de l'Église que nous attendons, et qui sera signalée par l'accord de la raison et de la foi, par le plus magnifique développement de la science sous l'infaillible lumière de la doctrine catholique.

Et le Concile du Vatican, définissant le dogme de l'infaillibilité pontificale, souverainement promulguée par le Pape, a consolidé pour toujours l'unité de foi et fourni à l'Église l'arme la plus puissante pour combattre l'erreur.

Ce sont là des victoires dont les conséquences se feront de plus en plus sentir : le schisme, l'hérésie, l'incrédulité peuvent attaquer le divin édifice; l'édifice est affermi sur le roc de Pierre, il est inébranlable, il est indestructible.

—

Quelles seront les conséquences immédiates de la mort de Pie IX, arrivant au milieu de si graves événements, au milieu d'une confusion politique et sociale dont la chute de l'empire romain a seule donné l'exemple ?

Nous devons ici adorer les impénétrables desseins de la Providence.

Il paraissait à nos courtes vues que l'existence de Pie IX était jusqu'à un certain point nécessaire au triomphe de l'Église.

Dieu, qui dispose du temps, de l'espace et des hommes, en a jugé autrement. Il n'a pas voulu faire attendre plus longtemps à son Serviteur la récompense, l'éternel triomphe de Pie IX; il a voulu nous montrer, sans doute, que c'est Lui seul qui soutient l'Église, qu'il se sert des hommes, mais qu'il n'en a pas besoin. En nous enlevant Pie IX, veut-il châtier l'Europe ingrate, ou se prépare-t-il à faire plus vivement éclater sa miséricorde et sa puissance?

Nous l'ignorons et nous tremblons.

Nous savons qu'il dépend des hommes que la miséricorde précède la justice, car le repentir a cette puissance; mais nous craignons que les hommes ne forcent, par leur aveugle et coupable obstination, la justice à se montrer la premiére.

Cependant, ce que nous savons, ce dont nous avons au cœur l'inébranlable conviction, c'est que tout tournera à la confusion des ennemis de l'Église et de Dieu et au triomphe de la Vérité. Là-dessus, nous n'avons aucun doute, parce que nous avons la parole même de Dieu qui a dit : *Non prævalebunt*.

Ne voyons-nous pas déjà les événements préparer le triomphe ? Il y des mois et des années que les ennemis de l'Église attendaient la mort de Pie IX pour en finir avec la Papauté et pour rendre la Papauté esclave et complice, — leur ignorance l'espérait, — de leurs perfides et exécrables desseins. Ils attendaient, ils épiaient les moindres mouvements du Vatican, et pourtant la mort de Pie IX, qu'ils annonçaient chaque jour, les a surpris et il se trouve que le temps leur manque ponr exécuter leur plan.

La mort de Victor-Emmanuel les a tout à coup déroutés, et voici qu'au moment où ils auraient besoin de n'avoir à songer qu'au Conclave et à l'élection d'un nouveau pape, au moment où Pie IX meurt, l'empire ottoman s'écroule sous les coups de la Russie et toute l'Europe, secouée par le fracas de cette chute, regarde éperdue autour d'elle, ne voit plus rien d'assuré et se prépare, tout en désirant la paix, à l'une de ces formidables guerres qui changent la face du monde et commencent une nouvelle période de l'histoire.

Ne peut-on pas dire que le moment de la mort de Pie IX a été choisi avec une précision vraiment providentielle ?

—

Mais nous avons le temps de voir se dessiner les plans des ennemis de l'Église et d'admirer les moyens merveilleux que Dieu emploie pour la soutenir au milieu des plus effroyables tourmentes. Aujourd'hui, nous sommes tout entiers à notre douleur.

Pie IX est mort ; le plus aimé des Pères, le plus

glorieux des Pontifes nous est soudainement ravi. Nous le pleurerons longtemps, car il était le maître des cœurs, comme il était le maître de la doctrine. Mais, en le pleurant, nous le prierons aussi, car il est là haut l'un de nos plus puissants intercesseurs auprès de Dieu.

Nous pleurons, parce que nous restons orphelins; nous n'oserions, si l'Église ne nous en donnait l'exemple, prier pour le saint Pontife qui vient de mourir, pour l'âme si pure qui a dû s'envoler sans délai au sein de Dieu, près de la Vierge immaculée dont Pie IX fut le plus zélé et le plus glorieux serviteur. Nous prierons donc, et, nous adressant encore une fois à Pie IX, dont l'oreille mortelle ne peut plus nous entendre, mais dont l'âme nous entend, nous lui dirons :

Saint-Père, priez pour vos enfants, dont vous connaissez les épreuves et les dangers, priez la Vierge, que vous avez si magnifiquement glorifiée, priez Dieu, dont vous avez si intrépidement défendu la cause, priez-les de donner à l'Église un Pontife qui vous ressemble et qui puisse voir le triomphe que vos travaux et vos vertus ont si merveilleusement préparé.

Saint-Père, nous savons que, tous les jours, vous adressiez à Dieu une prière pour la France, nous savons que vous aimiez la France d'une particulière prédilection, Saint-Père, priez, priez encore pour la France, priez pour cette Fille aînée de l'Église, qui peut être égarée, mais qui n'est point pervertie, et qui vous a montré de tant de manières son amour et son dévouement, priez Dieu de ramener notre malheureuse patrie à la vérité, priez-le d'y rétablir le règne du Christ, qui aime les Francs.

J. CHANTREL.

LES DERNIERS MOMENTS DE PIE IX

Quand une personne aimée a quitté la terre, c'est avec un soin pieux qu'on recueille tous les détails qui se rapportent à ses derniers moments. On se redit toutes ses paroles, on s'efforce de la revoir par la pensée vivant encore, agissant au milieu des siens. Chacun se rappelle les moindres incidents de ces derniers jours auxquels la mort a comme donné un caractère plus sacré; on ne se fatigue pas de revenir sur les paroles prononcées, sur les actions qui ont signalé les heures suprêmes de l'épreuve terrestre.

C'est ce que font en ce moment les catholiques pour leur bien-aimé Père et Pontife Pie IX, pour ce Pape qui a été plus éprouvé, peut-être, qu'aucun de ses prédécesseurs, et qui a été aussi plus aimé qu'aucun autre ; c'est ce que nous avons fait nous-mêmes pour les lecteurs des *Annales catholiques* en parcourant avec attention les récits des journaux les mieux informés.

Nous avions songé d'abord à fondre tous ces récits en un seul, mais il nous a semblé que nous leur ôterions ainsi une partie de leur saveur et de leur intérêt; écrits près du cadavre vénéré du Saint-Père et sous la poignante émotion d'un coup imprévu, tant il était redouté, ils rendront mieux l'impression produite. Il y aura de la sorte des redites, sans doute, mais chacune avec un caractère particulier et avec des détails qui se complètent les uns par les autres. Plus tard, tout se coordonnera. Pour le moment, nous pensons que ce désordre apparent satisfera mieux la pieuse et filiale avidité des cœurs catholiques.

—

Les derniers jours.

Nous avons vu que la fête du 2 février était loin de faire prévoir la terrible journée du 7. Ce jour-là le Saint-Père avait pu dire la Messe, bonheur dont il était privé depuis longtemps; il avait ensuite reçu les délégués des paroisses et leur avait adressé la touchante allocution que nous avons reproduite dans notre dernier numéro.

Dans la ville, les portes des basiliques et des églises étaient ouvertes avant l'aube : les fidèles se sont groupés autour des confessionnaux. Au Gesù et à Saint-Ignace, la foule était surtout considérable, et les enfants avaient les honneurs de la préséance. Au Gesù, on avait massé dans le sanctuaire ceux qui faisaient leur première communion ; les petites filles vêtues de blanc, couvertes de longs voiles et couronnées de fleurs. L'Eme cardinal-vicaire a célébré le saint sacrifice, et distribué lui-même le pain eucharistique à tous ces enfants et à des milliers de fidèles. Rarement, même le jour de Pâques, il y a eu un aussi grand nombre de communiants.

C'est vers midi que le Saint-Père reçut les offrandes de cire faites, selon l'usage, par les délégations des chapitres, des paroisses, des ordres religieux et des instituts. Le concours au Vatican a rappelé les beaux jours d'autrefois. Au joyeux étonnement de la foule, Pie IX se trouva dans la salle du Trône, assis, les jambes parfaitement libres, l'œil animé, le visage souriant, la voix vibrante. Il parla longtemps, édifiant l'assistance par la sagesse et l'élévation de ses paroles.

Avant de se rendre dans la salle du Trône, le Pape avait pu marcher et faire plusieurs fois le tour de sa chambre.

Les jours suivants, l'amélioration survenue dans la santé de Pie IX, parut se maintenir et, le 6 février, le Saint-Père accordait encore une audience particulière au conseil de direction de la Société primaire romaine pour les intérêts catholiques. On remarquait à la tête de la députation MM. le duc D. Scipione Salviati, président de la Société, le prince D. Camillo Rospigliosi, le chev. Luigi Tongiorgi, qui ont offert à Sa Sainteté cinq gros volumes contenant les innombrables adhésions envoyées par les catholiques italiens à la protestation de l'année dernière contre le projet de loi sur « les abus du clergé. » L'unanimité de ces protestations contribua puissamment, on s'en souvient, à faire échouer ce projet lorsqu'il fut présenté au Sénat.

Aussi le Souverain-Pontife a-t-il exprimé sa haute satisfaction aux représentants de la Société des intérêts catho-

liques; en même temps il a daigné bénir avec effusion de cœur la Société tout entière et ceux qui, sur son initiative, ont adhéré à la protestation susdite.

Hélas ! Pie IX ne devait pas voir se terminer le jour suivant.

Dans la soirée du 7 février, la douloureuse nouvelle arrivait à Paris, et nul ne voulait y croire ; le lendemain, on n'en pouvait plus douter.

—

La mort.

Voici les premiers détails authentiques arrivés le lendemain par une dépêche adressée à l'*Univers :*

Rome, 8 février, 12 h. 45.

Mercredi soir, le Pape a été pris de frisson et de fièvre.

Son sommeil a été interrompu vers trois heures du matin, jeudi.

A cinq heures, il a été pris d'agitation et d'étouffements.

A huit heures, les voies respiratoires étaient embarrassées, le pouls rapide et l'intelligence parfaite.

Mgr Marinelli lui a donné le Viatique et l'Extrême-Onction.

A onze heures, une teinte livide envahit les extrémités et la respiration devint plus difficile.

A midi, le Pape, conservant son âme sereine, prit sous son oreiller le crucifix et bénit l'assistance, le Sacré-Collége, les diplomates de France et d'Espagne agenouillés.

Le grand pénitencier a récité alors le *Proficiscere* et l'acte de contrition, auquel le Pape répondit : *Col vostro santo ajuto.* Ce furent ses dernières paroles.

Le râle commençait; il fit signe qu'il avait le regret de ne plus pouvoir parler.

Le grand pénitencier demanda la bénédiction pour les cardinaux.

Pie IX alors éleva la droite, jeta un regard suprême autour de lui et donna sa dernière bénédiction.

A trois heures quarante, ses yeux se voilent, l'agonie commence, la sueur inonde son front et des larmes sillonnent son visage.

A cinq heures trente, le grand pénitencier commence la récitation du chapelet.

La pendule battait cinq heures quarante-cinq quand le Pape expira.

Requiem æternam donna ei Domine, dit la voix grave du pénitencier.

Deux jours après, l'*Osservatore romano*, dont le Directeur, M. le marquis de Baviera, n'avait pas quitté le Vatican pendant toute la journée du 7, apportait ces détails plus circonstanciés, écrits pendant la nuit même qui suivit la mort de Pie IX :

Ce matin, vers onze heures, la triste nouvelle se répandait par la ville que notre seigneur le Pape Pie IX avait été atteint, durant la nuit, d'un catarrhe si subit et si violent, que sa précieuse existence était en péril.

On peut imaginer facilement notre émotion. Nous avons aussitôt couru au Vatican. Hélas! la nouvelle n'était que trop vraie, cette fois.

Le Très-Saint-Sacrement avait été exposé dans toutes les églises paroissiales, et autour de l'Hostie sainte de propitiation, les Romains fidèles se réunissaient, suppliant Dieu d'avoir pitié de nous, en nous conservant notre très-aimé Père.

Mais une épreuve suprême était réservée à l'Église de Jésus-Christ, aux catholiques et à Rome.

Dès hier soir, les médecins ordinaires avaient remarqué chez le Saint-Père les symptômes d'une fièvre légère. Dans la nuit, le sommeil de l'auguste malade avait été plusieurs fois interrompu.

A trois heures du matin, on lui présenta une potion calmante, qui sembla le remettre en son état ordinaire.

Mais un peu avant cinq heures se manifesta une grande agitation, accompagnée de froid et d'une respiration précipitée et inquiétante.

A huit heures et demie le pouls devenait rapide, mais faible; les bronches étaient envahies par un catarrhe abondant.

Malgré la gravité croissante de ces symptômes, l'intelligence gardait pourtant une lucidité parfaite.

C'est alors que Mgr Marinelli, sacriste et curé du palais apostolique, a administré le saint Viatique au Pape.

A neuf heures, le même prélat lui donnait l'Extrême-Onction.

A dix heures, le pouls était à peine sensible.

Cependant la crainte s'emparait des Romains. Ils n'osaient

pas croire à l'approche d'un si grand malheur, mais ils se rendaient en foule au Vatican, et ceux qui pouvaient entrer lisaient sur les traits des compagnons de la captivité du Pontife la douleur, la douleur immense, sans espoir.

Le mal faisait de rapides progrès; tout le corps du Pontife se roidissait; les extrémités prenaient des teintes livides.

Au bout d'une autre heure, la respiration s'embarrassait davantage : le râle commençait.

Mais le Saint-Père gardait, avec tous ses esprits, une sérénité sainte.

Les antichambres étaient remplies de toutes les personnes attachées à la cour, qui, mêlées aux cardinaux et aux membres du corps diplomatique, ne retenaient plus l'expression de leur douleur.

En ce moment le Pape, qui avait la tête nue, a pris, sous son oreiller, le crucifix et a béni tendrement ceux qui étaient proches de son lit.

Il était midi; les médecins ont constaté que la respiration devenait abdominale.

Tous les membres du Sacré-Collége étaient réunis dans la chambre du Pontife mourant, et à ses côtés se tenaient constamment l'Éme Bilio, grand pénitencier, et l'Éme Martinelli.

Au milieu d'un silence souvent interrompu par les sanglots, le premier de ces cardinaux lit à haute voix la recommandation de l'âme, et au moment où il prononce l'acte de contrition, Sa Sainteté, recueillant ses forces, dit avec une ferveur émouvante, ces mots :

Col vostro santo ajuto!...

La respiration n'est plus qu'une angoisse, et les traits du saint Pontife expriment la souffrance unie à la résignation.

Les facultés de l'intelligence illuminent toujours son regard, et il fait signe de son regret de ne pouvoir parler.

L'Éme Bilio lui demande de bénir tout le Sacré-Collége qui est agenouillé, et il élève la main droite et bénit.

Vers trois heures quarante minutes, la cyanose s'avance de la périphérie vers le centre; les yeux commencent à se voiler et... le Pontife entre en agonie.

Ici la force nous manque pour décrire le spectacle déchirant que, pendant les deux longues heures de cette agonie, a présenté ce Vatican, hier encore témoin muet de la vie sainte du Pontife,

aujourd'hui de ses souffrances et du désespoir de ses serviteurs fidèles.

Est-il possible que cette vie s'éteigne!

Les paroles les plus édifiantes de soulagement étaient murmurées à l'oreille du mourant par les cardinaux, les prières se succédaient et invoquaient le trésor des miséricordes divines sur sa tête bien-aimée.

Toutes les antichambres étaient remplies d'hommes agenouillés, priant et pleurant.

Dans les salles qui précèdent les appartements pontificaux se trouvaient des femmes de la noblesse romaine et des enfants, agenouillés aussi, priant aussi et pleurant.

Mais le moment fatal s'approchait à grands pas. A cinq heures et demie, le cardinal Bilio commençait la récitation des mystères douloureux. Il n'avait pas achevé que le râle s'éteignait, une larme brillait sur les yeux à jamais voilés de Pie IX. Le grand-pénitencier prononçait la dernière absolution, et la pendule placée à côté du lit frappait lentement l'heure à laquelle le grand Pape brisait les chaînes de sa captivité pour s'envoler au céleste séjour. C'était l'heure de l'*Ave Maria*. Touchante coïncidence que Dieu a voulue, comme si la Vierge venait à son heure, à elle, au devant de Celui qui l'a exaltée et déclarée Immaculée.

Quel moment solennel et triste, et inénarrable!

Le cardinal Bilio, debout, maîtrisant son émotion, a dit alors d'une voix forte :

Requiem æternam dona ei, Domine!

On n'avait plus à contenir les larmes et les sanglots, chacun s'est abandonné à sa douleur. Les cardinaux, les prélats, les gardes, les serviteurs se sont pressés autour du Pontife, sur les lèvres duquel la mort ou plutôt l'éternelle vie venait de poser le sourire qui nous charma durant trente-deux ans. Et tous ont baisé pieusement ces belles mains qui nous bénirent si souvent.

Voici le récit du correspondant du *Monde*, écrit le 7 février et commencé avant la mort de Pie IX :

Hier encore, nul ne s'attendait à ce triste événement. On savait que le Pape s'était levé le jour de la fête de la Purification, ainsi que les jours suivants, et qu'il avait paru, à tous ceux qui l'approchaient, comme rempli d'une vigueur nouvelle. La fièvre l'a pris subitement hier soir, et elle s'est manifestée dès le

principe avec une violence extrême. Ce mal subit aurait été la suite d'une concentration des humeurs à la poitrine. La nuit a été très-agitée, et ce matin le Saint-Père lui-même a demandé les derniers sacrements. C'est son propre sacriste et confesseur, Mgr Marinelli, qui les lui a administrés à dix heures. En même temps le Saint-Sacrement a été exposé dans toutes les basiliques et les paroisses de Rome, et des prières spéciales ont commencé pour obtenir la conservation du Chef de l'Église.

Cependant l'état du Souverain-Pontife continuait de s'aggraver et, à trois heures de l'après-midi, S. Em. le cardinal Bilio, grand-pénitencier de la sainte Église commençait à réciter les prières des agonisants. La chambre du Pape et les autres salles voisines étaient remplies de cardinaux, de prélats, d'ambassadeurs, de nobles romains qui étaient accourus auprès du Saint-Père à la première annonce de la maladie.

Tous ces personnages offraient, pour ainsi parler, l'image même de la douleur. La consternation de leur âme se lisait sur leurs traits ; j'en ai vu qui pleuraient à chaudes larmes et d'autres qui étaient absorbés dans la prière. Seul le Pape était calme, bien que déjà l'on vît se manifester en lui les premiers symptômes de l'agonie. Ses yeux demeuraient fixés sur le Christ, que lui présentait le cardinal Bilio, et, pendant que celui-ci lui suggérait d'invoquer les saints noms de Jésus et de Marie, le Pape a essayé de lever à plusieurs reprises ses bras affaiblis, et l'on a vu dans tout son être comme un indicible tressaillement de piété.

Ce matin, comme le Cardinal-Vicaire disait au Pape qu'on allait faire dans toutes les églises des prières publiques pour obtenir sa guérison, Sa Sainteté a répondu : « Pourquoi donc, mon cher « cardinal, vous opposeriez-vous à ce que je m'envole au Ciel ? » C'était l'écho de la grande parole de l'Apôtre : *Cupio dissolvi et esse cum Christo !* Ce trait est l'exacte expression de la sérénité d'âme, de la résignation admirable de Notre Saint-Père le Pape, ou plutôt de son désir véhément d'entrer dans l'éternelle paix des justes.

Si Dieu veut, dans ses impénétrables desseins, que ce grand exemple de résignation soit le dernier que doive nous laisser son Vicaire, il faut que nous le recevions comme le testament de Pie IX et que nous y conformions notre conduite. Quelle que soit l'immensité de notre douleur, sachons nous écrier nous aussi : *Que la volonté de Dieu soit faite !* Sachons lever nos cœurs en

haut et tourner nos regards vers cette terre promise où Pie IX nous conduit depuis trente-deux ans, sans que jamais les fureurs des nouveaux Pharaons aient pu ébranler la constance du nouveau Moïse.

. . . .

Le douloureux sacrifice que Dieu demande à son Église vient d'être consommé. J'en reçois à l'instant la désolante nouvelle. Pie IX vient de rendre sa sainte âme à Dieu à cinq heures trois quarts, au moment où toutes les cloches de Rome invitent à la prière de l'*Angelus* et annoncent les gloires de Celle que Pie IX a proclamée Immaculée.

Voici maintenant le récit très-circonstancié de l'*Union,* daté du 7 février :

Le cœur navré de douleur et les yeux inondés de larmes, je saisis la plume pour vous parler du regretté et bien-aimé Pie IX, dont la mort tout à fait soudaine et imprévue en ce moment va plonger le monde catholique dans l'abattement et la tristesse. Il y a deux jours, Mgr Bianchi, secrétaire de la congrégation du Concile, était reçu par Sa Sainteté et lui demandait des nouvelles de sa santé, qui, du reste, paraissait aussi bonne que possible. « On me dit que je vais beaucoup mieux, répondit le Saint-Père, mais moi je ne m'en aperçois pas du tout. » Hier, le bien-aimé Pontife se sentait un peu fatigué et reçut les cardinaux au lit, mais l'état de sa santé semblait très-normal. Ce matin à quatre heures il s'est senti pris comme d'un fort accès de fièvre et un froid très-vif l'a saisi. Le docteur Ceccarelli est arrivé en toute hâte, et voici les paroles que le Saint-Père lui a adressées en le voyant entrer : « *Ah! caro dottore, questa volta è tutto finito;* Ah ! cher docteur, cette fois tout est fini. »

M. Ceccarelli a ordonné une potion de quinine, mais le mal a fait aussitôt des progrès effrayants, et, dès le premier moment, tout espoir a été perdu. Les poumons ont bientôt cessé de fonctionner ; le pouls droit ne battait plus et le pouls gauche était à peine sensible. A huit-heures, le Saint-Père a demandé lui-même à recevoir la sainte Communion qui lui a été portée aussitôt. Le cardinal Siméoni est arrivé et le cardinal-vicaire a été immédiatement averti. On a envoyé ensuite prévenir tous les cardinaux chez eux, et comme il arrive toujours en pareille occurrence, un peu de confusion s'est produite et beaucoup d'Éminences n'ont été averties qu'assez tard. En même temps, l'ordre était envoyé

dans toutes les paroisses de Rome, d'exposer le Saint-Sacrement en forme de Quarante-Heures, et c'est ainsi que la nouvelle de la grave maladie de Pie IX a commencé à circuler dans Rome, jetant partout la désolation et l'effroi. Il était dix heures et demie environ. A neuf heures trois quarts, le sacrement de l'Extrême-Onction a été administré au Souverain-Pontife. Les cardinaux, dont plusieurs devaient se réunir pour une congrégation, commençaient à arriver. Les trois premiers à se présenter ont été les cardinaux Franchi, Monaco-Lavalette et Bilio.

Le Saint-Père avait toute sa connaissance et les a parfaitement reconnus quand, abîmés de douleur, ils sont venus lui baiser la main. La cardinal Bilio, en sa qualité de grand-pénitencier, a donné l'absolution à Sa Sainteté qui, malgré l'oppression qui l'étouffait, a prononcé l'acte de contrition d'une voix claire et distincte; Elle a même saisi un petit crucifix dessous le traversin et a béni toute la nombreuse et pieuse assistance; mais les poumons ne fonctionnant plus, un râle lugubre et effrayant a bientôt commencé. On voyait l'estomac de l'auguste malade se soulever avec force. Tous les cœurs étaient anéantis. Le Saint-Père, malgré ces souffrances atroces, n'avait pas perdu connaissance, et les cardinaux à genoux récitaient les litanies des saints. Ils se retiraient ensuite pour quelques instants dans la salle à côté et délibéraient sur les premières dispositions à prendre. Ordre était aussitôt donné de préparer les lettres de convocation pour les cardinaux étrangers, et une sorte de proclamation du cardinal-vicaire adressée aux fidèles de Rome, pour leur annoncer le deuil de l'Église et l'exposition du corps du Pontife après le troisième jour dans la basilique de Saint-Pierre, suivant les règles établies, était envoyée à l'imprimerie, pour être prête à tout événement.

Il était alors midi environ. Le mal faisait des progrès de plus en plus grands, la respiration du bien-aimé Pontife devenait encore plus embarrassée, la douloureuse catastrophe paraissait imminente. La foule se pressait dans les églises, tout le monde accourait vers le Vatican où l'on voyait entrer cardinaux, prélats, camériers, princes et nobles romains. Tous ceux qui sortaient étaient interrogés avec anxiété; déjà le bruit de la mort se répandait, mais il n'en était rien; le Saint-Sacrement demeurait toujours exposé et la grande cloche de Saint-Pierre ne faisait point entendre ses lugubres accents. Les suisses et les gendarmes pontificaux avaient peine à empêcher la foule de

pénétrer en masse dans le palais apostolique, ne laissant entrer que les familiers et les personnes connues ou en charge. Les ambassadeurs et ministres de toutes les puissances étaient en permanence au Vatican depuis onze heures du matin. Dans les antichambres, se pressait une foule considérable, anxieuse de nouvelles. Chaque personnage qui sort des appartements du Souverain-Pontife, dont l'entrée n'est ouverte qu'aux cardinaux, aux ambassadeurs et aux prélats participants, est interrogé avec anxiété. Hélas! tous répondent invariablement la même chose : « Le Saint-Père est toujours dans le même état, il n'a plus que quelques instants à vivre ; la catastrophe est imminente ; toutefois il n'a pas encore perdu connaissance. » Mais il est quatre heures moins vingt minutes, et l'agonie vient de commencer; elle est très-douloureuse, et l'auguste malade fait des mouvements convulsifs pour respirer.

Il est étendu sur sa couche, penché sur le côté, la calotte encore sur la tête; les lèvres sont contractées et un peu de travers, l'air ne pénètre presque plus, le râle devient encore plus effrayant. Quelques cardinaux sortent, ne pouvant plus soutenir ce spectacle navrant. On les entoure, on les interroge: hélas ! tout sera bientôt fini. Bientôt le calme se fait, la physionomie de l'auguste et bien-aimé Pontife redevient placide, les mouvements convulsifs diminuent, ils cessent. Dans l'antichambre on se précipite à genoux et Mgr Clifford commence la récitation du chapelet. Tous répondent avec ferveur. Déjà la seconde dizaine vient d'être commencée. Tout à coup la porte qui conduit à l'appartement de Sa Sainteté s'ouvre, et l'on voit apparaître la figure austère du cardinal Manning, les yeux inondés de larmes. *Consummatum est :* Pie IX, le grand, le bien-aimé Pie IX, n'est plus ; il est allé recevoir dans le ciel la couronne de gloire que ses vertus et ses souffrances lui ont méritée. L'aiguille de la pendule marque cinq heures trois quarts précises et les cloches sonnent partout l'*Ave Maria*, l'*Angelus,* comme une invitation de Marie immaculée au Pontife de prédilection. La récitation du chapelet est aussitôt interrompue et le *De Profundis* commencé; mais des larmes étouffent toutes les voix et on n'entend plus que des sanglots dans la salle. Tous pleurent, tous gémissent, tous sont anéantis. C'est un spectacle navrant, inénarrable. Oh ! mon Dieu! pourquoi n'avez-vous pas pris notre vie à tous pour conserver celle du grand Pontife ! Que n'avez-vous éloigné de nous ce calice d'amertume, *Sed fiat voluntas tua, Domine!!!*

Bientôt après, on voit sortir les cardinaux, les prélats, les ambassadeurs qui ont assisté aux derniers instants du Pontife, et qui, tous, sont abîmés dans la tristesse. A chaque apparition, les sanglots redoublent, les larmes coulent plus abondantes. A cette incommensurable douleur, à ce profond anéantissement se joint tout à coup un désir violent, immense de pénétrer dans la chambre de l'auguste défunt pour revoir encore une fois ses traits chéris et baiser cette main qui tant de fois nous avait bénis ; mais, hélas ! ce désir ne peut être satisfait. Le cardinal Pecci, camerlingue, qui était sorti un instant, vient de rentrer. Il constate officiellement la mort, et, aidé du cardinal secrétaire d'État, du cardinal préfet de la Propagande et de quelques autres cardinaux, il s'empare des papiers et du testament du Souverain-Pontife, et prend possession de toutes les clefs. Pendant ce temps, tous ceux qui assiégeaient les antichambres se sont retirés silencieusement et la mort dans l'âme. En sortant du palais, il faut fendre la foule, mais chacun fait place avec respect.

La nouvelle de la mort du vénéré Pontife s'est répandue dans la Ville éternelle avec la rapidité de la foudre. Le plus grand nombre des magasins se sont aussitôt fermés ainsi que les palais de l'aristocratie romaine et des ambassadeurs. A la nouvelle de la mort du roi Victor-Emmanuel, la foule se précipita dans les rues. A la nouvelle de la mort de Pie IX, chacun s'est retiré chez soi et les rues sont demeurées désertes. Rome était tout à coup silencieuse, et le peuple romain a dignement montré son amour, sa fidélité et sa tristesse. Ici, rien de factice, de trompeur, mais une douleur vraie, immense, inconsolable.

Le roi Humbert, qui devait recevoir à trois heures l'ambassadeur d'Autriche, a contremandé la réception. Il a envoyé même un chambellan au Vatican s'informer de la santé du Souverain-Pontife. Mais son gouvernement ou plutôt M. Crispi n'a pas su l'imiter. En effet, le secrétaire général de l'intérieur, M. Della Rocca, a annoncé au Sénat et au Parlement que le Pape était mort à deux heures trois quarts ; il a même télégraphié dans ce sens aux préfets du royaume. Bien plus, il a fait appeler les correspondants des agences et des journaux étrangers pour leur communiquer cette nouvelle. Une heure plus tard, il se voyait obligé de contredire ses premières assertions. Mais le fait a produit la plus mauvaise impression chez tous les hommes de cœur, sans distinction de partis. Autre scandale : les théâtres

n'ont pas été fermés, mais disons à l'honneur de Rome qu'ils sont demeurés déserts et que si quelques hommes ont oser s'y montrer, ce n'étaient point des Romains.

—

Après la mort.

C'est encore à l'*Union* que nous empruntons les détails qui suivent; la correspondance de l'*Union* est datée du 8 février :

Hier soir, quelques instants après la mort du Pontife bien-aimé, les médecins ont rédigé le certificat suivant de décès :

Nous, soussignés, nous attestons que Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, atteint depuis longtemps déjà d'une lente bronchite, a cessé de vivre, par suite d'une paralysie aux poumons, aujourd'hui, 7 février, à cinq heures quarante minutes du soir.

Doct. *Antonini,* médecin ; doct. *Ceccarelli,* chirurgien ; doct. *Petacci,* assistant ; doct. *Topai,* assistant.

Le corps du Saint-Père fut ensuite, avec un soin attentif et religieux, arrangé sur son lit de mort par le profosseur Ceccarelli et transporté dans une salle voisine qui est elle-même attenante à la salle du Trône. C'est là que nous avons eu le bonheur de contempler aujourd'hui les traits augustes du grand Pontife défunt et de baiser ses pieds. Il repose sur un modeste et très-simple lit, recouvert d'un linceul blanc qui ne laisse voir que les traits du visage. L'expression est sereine, majestueuse, souriante presque. Le grand Pontife semble dormir. A la tête et au pied du lit brûle un cierge posé sur un chandelier.

Des deux côtés, un garde-noble monte la garde, l'épée nue à la main avec la pointe à terre. A gauche, une cheminée avec une pendule et deux candélabres; à droite, une console avec un grand crucifix en ivoire, sur la base duquel est sculpté un pélican donnant son sang à ses petits ; puis deux vases en marbre surmontés l'un d'une branche de lys en argent, et l'autre d'une branche de roses ; devant la croix une pendule dont le sujet représente saint Michel qui écrase le serpent et qui tient d'une main l'épée et de l'autre montre le ciel : *Quis ut Deus?* Sous la sphère de cette pendule, on lit la légende suivante en italien : « Je n'ai ni fils, ni défenseurs à offrir à la plus sainte des causes, Très-Saint Père. Je vous offre le symbole de votre futur triomphe. — La baronne A. » On ne saurait rien

imaginer de plus grandiose et de plus touchant que la majestueuse simplicité de cette salle et la modeste apparence de ce lit, sur lequel repose le grand Pie IX. Dans la salle du Trône, les pénitenciers de Saint-Pierre récitent l'office des morts. A une heure, le photographe Rinaldini, assisté du docteur Ceccarelli, a tiré la photographie du Souverain-Pontife. Trois épreuves ont été faites ; la dernière a admirablement réussi. Le lit, qu'on avait dû mouvoir et soulever pour cela, a été replacé aussitôt dans sa position première.

Ce soir, après six heures, le docteur Ceccarelli a procédé à l'embaumement. Suivant la coutume, les entrailles ont été extraites. Elles seront déposées provisoirement avec le cœur dans la basilique de Saint-Pierre, en attendant que des jours meilleurs permettent de les transporter au lieu de leur sépulture ordinaire, dans l'église des Saints-Vincent-et-Anastase.

Ce matin le Collége des clercs de la Chambre et les autres dignitaires du Saint-Siége se sont rendus auprès de S. Em. le cardinal Pecci, camerlingue de la sainte Église romaine, qui bientôt après quittait ses appartements, et, suivi de ces personnages, de Mgr Macchi, maître de chambre, et de deux camériers participants, Mgr Casali de Drayo et Mgr della Volpe, il se rendait dans la salle où reposait la dépouille inanimée du Souverain-Pontife pour y accomplir la cérémonie de la reconnaissance du cadavre. Tous tombaient à genoux autour du lit, adorant, dans un profond silence, les décrets insondables de la divine Providence. Le cardinal Pecci s'est ensuite levé et a entonné le *De Profundis* auquel tous les assistants ont répondu. Puis il a jeté de l'eau bénite sur le visage du vénérable Pontife défunt en récitant les prières de l'absoute.

Cela fait, Mgr Pericoli, clerc de la Chambre et doyen du Collége des protonotaires apostoliques, s'étant mis à genoux, a lu l'acte suivant de reconnaissance du cadavre rédigé en latin :

Ce matin, 8 février, à huit heures, l'Éminentissime et Révérendissime cardinal Pecci, camerlingue de la sainte Église Romaine, accompagné du Collége des clercs de la Chambre, de Monseigneur le vice-camerlingue, de Monseigneur l'auditeur de la révérende Chambre, de l'avocat général de la Chambre apostolique, du procureur général et des deux secrétaires et chanceliers de la susdite Chambre, s'est rendu dans les appartements privés de Sa Sainteté, dans une salle desquels se trouvait sur son lit de mort le cadavre de cette même Sainteté. Ayant constaté la mort du Saint-Père et récité les prières

opportunes pour le suffrage de son âme bénie, Son Éminence Révérendissime a fait demande à l'Illustrissimo et Révérendissime Mgr Macchi, maître de Chambre de Sa Sainteté, do l'anneau du pêcheur que Monseigneur le maître de Chambre a aussitôt remis à l'éminentissime camerlinguo, qui l'a reçu pour le présenter au Sacré-Collége lors de la promière congrégation cardinalice; duquel anneau Son Éminence Révérendissme a donné acte de quittance au susdit Monseigneur maître de Chambre.

Sur quoi, à la demande de l'Éminentissime et Révérendissime cardinal camerlingue, a été passé un acte solennel, rédigé par l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Pericoli, clerc de la Chambre, et doyen du Collége des protonotaires apostoliques, et cet acte a été signé par l'Éminentissime et Révérendissime cardinal camerlingue, par les autres susnommés et par les deux camériers secrets de Sa Sainteté, les Illustrissimes et Révérendissimes Mgr Casali del Drayo et Mgr della Volpe, en qualité de témoins. A la suite des ordres donnés par l'Eminentissime et Révérendissime cardinal camerlingue aux clercs de la Révérende Chambre apostolique, ceux-ci se sont réunis en Congrégation spéciale auprès de sont Eminence Révérendissime, et se sont répartis, suivant les règles ordinaires, les différentes charges.

Outre les personnages dont il est question dans l'acte ci-dessus, étaient présents Mgr Vannutelli, substitut de la secrétairerie d'État; les princes Barberini et Altieri, commandants du corps des gardes-nobles et tous exemps ou officiers supérieurs de ce même corps.

Notification du Cardinal-Vicaire.

Voici le texte de la notification adressée au clergé et au peuple de Rome par S. Em. le cardinal-vicaire et qui a été affichée le 8 au matin à la porte de toutes les églises:

Raphaël, du titre de Sainte-Croix de Jérusalem de la Sainte Église romaine, prêtre cardinal Monaco La Valletta, vicaire-général et juge ordinaire de la ville et du district de Rome, abbé commandataire de Subiaco.

La majesté de Dieu tout puissant a rappelé à elle le Souverain Pontife Pie IX, de sainte mémoire, ainsi que le porte le triste avis qui nous en a été donné à l'instant par l'éminent cardinal camerlingue de la Sainte Église romaine, auquel il appartient de donner publiquement témoignage de la mort des Pontifes romains.

A l'annonce d'un si grand malheur dans toutes les parties du monde, des larmes seront versées par le peuple catholique dévoué aux grandes et apostoliques vertus de l'immortel Pontife et à sa souveraine magnanimité. Mais nous, plus que tous, nous sommes profondément affligés, ô Romains, puisque c'est en ce jour que prend malheureusement fin le pontificat le plus extraordinairement glorieux et long que Dieu ait jamais accordé à ses Vicaires sur la terre.

Sa vie de pontife et de souverain a été une série de larges bienfaits tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, répandus sur toutes les églises et sur toutes les nations, et d'une manière toute spéciale sur sa Rome, où, à chaque pas, on rencontre des monuments de la munificence du regretté pontife et père.

Aux termes des sacro-saints canons, dans toutes les villes et dans tous les lieux insignes, on devra célébrer des services funèbres solennels pour le repos de l'âme du feu Souverain, chef de la hiérarchie, et chaque jour, tant que le Saint-Siége apostolique ne sera pas pourvu d'un nouveau chef, on devra faire des prières pour implorer de Sa Divine Majesté l'élection la plus prompte du successeur du jamais assez regretté défunt.

A cet effet :

1° On fait savoir que les funérailles publiques et solennelles seront célébrées à la basilique patriarcale Vaticane par le chapitre de cette basilique, où sera au plus tôt transportée la dépouille de l'immortel Pontife, et cette dépouille sera placée, comme cela a été déjà pratiqué, dans la chapelle du Très-Saint-Sacrement;

2° On ordonne que dans toutes les églises de cette illustre ville, qu'elles appartiennent au clergé séculier ou aux réguliers, et de quelque manière qu'elles soient privilégiées, toutes les cloches sonnent le glas pendant une heure, de trois à quatre heures de l'après-midi de demain ;

3° Dès que les précieux restes mortels du Souverain-Pontife auront été transportés dans la basilique Vaticane, des services funèbres solennels seront immédiatement célébrés dans toutes les églises susdites ;

4° Les révérends prêtres, tant séculiers que réguliers, sont exhortés à offrir le sacrifice non sanglant pour le repos de l'âme de l'auguste défunt, ainsi que cela s'est toujours pratiqué, et les communautés de l'un et de l'autre sexe, comme aussi tous

les fidèles sont invités à recommander dans leurs prières son âme bénie;

5° On prescrit, en dernier lieu, que dans chacune des églises mentionnées on ajoute à la Messe et aux autres cérémonies la collecte *Pro Pontifice eligendo,* et cela tant que durera la vacance du siége apostolique.

Donné de notre résidence, le 7 février 1878.

Rév. card. MONACO, vicaire;
Ch. PLACIDO PETACCI, secrétaire.

DATES PRINCIPALES

DE LA VIE DE PIE IX

PIE IX (*Jean-Marie-Jean-Baptiste-Pèlegrin-Isidore* Mastaï Ferretti), naquit à Sinigaglia, le 13 mai 1792.

Après des événements providentiels qui déterminèrent sa vocation, Jean-Marie Mastaï reçut le sous-diaconat le 18 décembre 1818, et il célébra sa première messe le jour de Pâques, 11 avril 1819.

Quatre ans après, en 1823, le jeune prêtre suivait en Amérique Mgr Muzi, que les intérêts de l'Église appelaient dans ces lointaines contrées. — Pie IX est le premier Pape qui soit allé dans le Nouveau-Monde.

En 1825, l'abbé Mastaï, de retour à Rome, fut chargé de la direction de l'hospice Saint-Michel. Bientôt après, en 1827, Léon XII l'appelait au siége de Spolète ; préconisé le 20 mai, il fut sacré le 3 juin. Évêque d'Imola en 1832, il fut proclamé Cardinal dans le Consistoire du 14 décembre 1840.

A la mort du Pape Grégoire XVI, le cardinal Mastaï fut élu Pape, le 16 juin 1846, à l'âge de 54 ans, et prit le nom de PIE IX ; la cérémonie de son couronnement eut lieu le 21 juin.

On sait par quelles mesures de clémence Pie IX inaugura son règne et la réponse que fit la Révolution à sa générosité. Contraint de quitter Rome, Pie IX se réfugia à Gaëte, où il arriva le 24 novembre 1848.

Ramené triomphalement à Rome par les armes françaises, Pie IX y rentra le 12 avril 1850.

Le 24 septembre de la même année, par une lettre apostolique, il rétablit la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre, et le 4 mars 1853, il la rétablit également dans toute la Hollande.

Le 8 décembre 1854, le dogme de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie est solennellement défini.

En 1860, Pie IX fait appel à la justice de l'Europe entière contre les spoliateurs des biens du Saint-Siége, les frappe des censures de l'Église et commence contre leurs attentats cette lutte qu'il poursuivra infatigablement jusqu'à son dernier jour.

En 1862, le 8 juin, canonisation des martyrs japonais, où trois cent vingt-trois cardinaux, patriarches, archevêques et évêques entourent le Souverain-Pontife.

Le 8 décembre 1864, Pie IX condamne les erreurs modernes résumées dans le *Syllabus*.

En juin 1867, Pie IX réunit de nouveau autour de lui les Évêques du monde catholique, à l'occasion du 18e centenaire du martyre de saint Pierre et saint Paul.

Le 27 juin 1868, Pie IX convoque le Concile du Vatican pour l'année suivante, 8 décembre 1869; sept cent soixante-sept prélats y assistent.

Le 18 juillet 1870, le dogme de l'infaillibilité du Pape est solennellement défini.

Le 20 septembre 1870, les Piémontais entrent dans Rome par la brêche de la porte Pie, et Pie IX se renferme dans le Vatican.

Le 21 mai 1877, noces d'or de Pie IX, ou cinquantième anniversaire de son élévation à l'épiscopat.

Le 16 novembre 1877, Pie IX proclame, par un Bref solennel, saint François de Sales docteur de l'Église.

Le 2 février 1878, cinq jours avant sa mort, Pie IX célèbre le soixante-quinzième anniversaire de sa première communion, et tous les fidèles de l'Église le célèbrent en union avec lui.

Dans ces derniers jours, Pie IX avait tout préparé pour le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en Écosse. Durant les trente-deux ans de son glorieux pontificat, il a érigé ou créé vingt-neuf métropoles, cent dix-huit évêchés, deux abbayes *nullius,* vingt-neuf vicariats apostoliques, quatorze préfectures apostoliques, trois délégations.

PIE IX ET L'ÉPISCOPAT

Jamais, — on l'a remarqué, — jamais l'union de l'Épiscopat avec le Saint-Siége ne s'est manifestée d'une façon aussi merveilleuse que pendant le Pontificat de Pie IX, qui a vu

un si grand nombre d'évêques réunis autour de lui, et accla mant ses enseignements, dans les circonstances les plus solennelles, particulièrement au moment de la définition de l'Immaculée-Conception, de la canonisation des martyrs du Japon, du Centenaire de saint Pierre et du Concile du Vatican. Aussi l'Épiscopat catholique tout entier est unanime à exprimer sa douleur, à convoquer les fidèles au pied des autels et à les inviter à la prière pour le Pontife défunt, en même temps qu'ils les exhortent à demander les lumières de l'Esprit-Saint pour les cardinaux qui vont se réunir en conclave.

Nous ne pourrons, à notre grand regret, reproduire toutes les Lettres pastorales qui nous arrivent chaque jour; nos lecteurs comprendront notre impuissance. Nous nous réservons d'ailleurs d'en ajouter plus d'une à celles que nous publions aujourd'hui en entier ou par extraits.

Voici d'abord la Lettre du cardinal Guibert, archevêque de Paris, adressée au clergé de son diocèse pour être lue en chaire :

Paris, le 8 février 1878.

Monsieur le curé,

La douloureuse nouvelle de la mort du Souverain-Pontife est venue nous frapper au moment où notre piété filiale espérait encore que Dieu, touché de nos prières, prolongerait les jours du Père bien-aimé de la grande famille catholique. Nous avons compris, à l'émotion causée par cette nouvelle, que la douleur de l'Église était ressentie profondément par le clergé et les fidèles de Paris.

Le devoir de la dignité cardinalice m'appelle au conclave; je ne partirai pas sans vous avoir adressé une Lettre pastorale. C'est dans les jours de deuil de la sainte Église, notre mère, que l'évêque et les fidèles éprouvent le besoin de se procurer des consolations mutuelles par les communications de leur foi : *Simul consolari in vobis per eam quæ invicem est fidem vestram, atque meam* (Rom. I, 12). Mais je n'ai pas voulu différer à demander aux prêtres et aux fidèles le suffrage de leurs prières pour celui qui avait reçu du divin Maître le soin de paître les brebis et les agneaux.

Un service solennel sera célébré à l'intention du Souverain-

Pontife, vendredi prochain, 15 février, à midi précis, dans notre église métropolitaine. MM. les curés et les autres membres du clergé, tant séculier que régulier, sont invités à y assister en habit de chœur.

Le lundi suivant, 18 février, un service solennel sera aussi célébré à la même intention dans toutes les églises paroissiales du diocèse, à l'heure qui sera fixée par MM. les curés.

On devra pareillement, ce même jour, chanter, ou du moins célébrer une messe pour le Souverain-Pontife dans les chapelles des communautés et établissements religieux.

Tous les prêtres diront à la messe, pendant neuf jours, à partir du lundi 11 février, les collecte, secrète et postcommunion *pro Summo Pontifice defuncto* (1° *loco inter or. diversas pro defunctis).* Nous les invitons à célébrer chacun une Messe pour le Souverain-Pontife dans le courant du mois.

Nous invitons de même les religieuses, les membres des associations pieuses et charitables, et généralement tous les fidèles, à faire une ou plusieurs communions pour le Souverain-Pontife.

Le jeudi 21 février, un Salut du Très-Saint-Sacrement sera donné dans l'église métropolitaine, dans toutes les églises paroissiales et chapelles des communautés ou établissements religieux, pour l'heureux succès du conclave et l'élection du Pape que la Providence destine à son Église. Après l'antienne du Très-Saint-Sacrement au commencement du Salut, on chantera le *Veni Creator* avec le verset et l'oraison correspondants.

Tous les prêtres, à partir du mercredi 20 février jusqu'à l'élection du pape, ajouteront à la messe les oraisons *pro eligendo Summo Pontifice (Missa inter votivas).*

Veuillez agréer, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† J. HIPP., cardinal GUIBERT,
Archevêque de Paris.

Lettre du cardinal Dechamps, archevêque de Malines, au clergé et aux fidèles de son diocèse :

Nos très-chers Frères,

L'Église est en deuil. Tous ses enfants pleurent leur père. Dieu a rappelé à lui Notre Très-Saint-Père le Pape. Il a mis fin

à un pontificat unique par sa durée, depuis celui du Prince des Apôtres, incomparable par ses enseignements, par ses actes et par ses épreuves. La très-sainte Vierge a présenté à son divin Fils celui qui l'a tant aimée et glorifiée, le Pape de l'Immaculée-Conception, le Pape du Concile, le Pape de la Croix. La pleine confiance qui adoucit notre douleur ne nous dispense cependant pas de prier pour Pie IX, car plus hautes sont les dignités et les charges dont on est revêtu sur la terre, plus redoutable est aussi le compte qu'il faut en rendre à Dieu. Mais en priant pour notre Père, prions avec lui, N. T.-C. F., unissons nos supplications aux siennes, afin d'obtenir pour l'Eglise un chef digne de succéder au grand Pontife qu'elle vient de perdre.

(Suit le dispositif.)

—

Voici la conclusion de la Lettre pastorale adressée de l'exil par Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, au clergé et aux fidèles sous sa juridiction :

Nous sommes convaincus que la mort de Pie IX est le portique de l'ordre social chrétien, et que les temps ne sont pas loin où seront mises à néant les hérésies mourantes et les révolutions stériles, pour faire place au règne de Jésus-Christ, le souverain immortel des siècles.

Que votre cœur ne se trouble point devant cette mort, qui semble être pour les catholiques une grande épreuve; nous comprimons les battements de notre cœur et les larmes de nos yeux; notre affliction est inconcevable, car nous avons eu l'honneur insigne d'être admis aux suaves épanchements de son intimité paternelle : nous avons reçu l'onction sainte de ses mains pontificales, il nous a soutenu dans nos luttes d'évêque, dans nos tristesses de famille, alors que notre cœur de fils était atteint, près de lui, par une cruelle douleur; le guide de l'Église universelle nous couvrait de sa tendresse de Père; notre âme s'inspirait de sa confiante et indomptable fermeté.

Élevons nos cœurs, et rappelons-nous que si les Papes meurent, la Papauté ne meurt pas : PIERRE EST IMMORTEL ! Le Maître l'a dit, et aucun siècle n'a démenti sa parole : « Tu es Pierre; sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Cette mort sera un éclatant témoignage que la sainte Église ne subit ni agonie ni déclin.

Pie IX, il nous l'a raconté lui-même, avait six ans quand Pie VI mourut dans l'exil, à Valence; sa mère le faisait prier pour l'illustre captif de la Révolution. Alors que les triomphateurs fermaient les églises et dressaient les échafauds et qu'ils écrivaient ironiquement sur la tombe de Pie VI : *Ci gît le dernier des Papes,* Dieu préparait le grand Pontife Pie IX.

Ne craignez donc pas; pendant trois siècles, les successeurs de saint Pierre, victimes du paganisme, furent les martyrs des Catacombes : Léon III, Martin Ier, Grégoire VII sont morts dans l'exil; le lendemain de leur mort, les anges ont chanté comme à la Résurrection de notre Sauveur : « *Surrexit, non est hic.* Il n'est plus là, mais PIERRE EST RESSUSCITÉ. »

Vous irez tous, devant nos pauvres autels de la persécution, prier pour Pie IX, pour cette grande âme qui domine notre XIXe siècle.

Vous irez solliciter des misécordes divines que le veuvage de l'Église cesse bientôt; surtout, ne vous laissez pas ébranler; ni la force, ni l'intrigue, ni les Césars, ni les révolutions n'ont interrompu la succession des Pontifes romains, ni changé un mot, un seul mot, au dogme catholique. Que nos larmes et nos supplications, versées sur le cercueil de notre auguste et bien-aimé Pie IX, s'unissent à nos accents intercesseurs pour que, sans délai prolongé, le nouvel élu de Dieu entende les paroles suprêmes qui ne s'adressent qu'au Pape, à l'héritier de saint Pierre : « Reçois la tiare aux trois couronnes : tu es le père des « princes et des rois, pasteur de l'univers, le Vicaire ici-bas de « notre Sauveur Jésus-Christ. »

Nous continuerons cette revue des Lettres épiscopales.

PIE IX ET LA FRANCE

Les deux Chambres françaises, la Chambre des députés avec hésitation, le Sénat avec plus d'ensemble, et le Gouvernement ont témoigné leur respect pour la mémoire de Pie IX, les Chambres en décidant qu'elles ne siégeront pas le jour du service funèbre célébré pour le Pape défunt,

le Président de la République en prenant le deuil; mais il y a une presse qui ne respecte rien, pas même les sentiments de la majorité de la nation, et qui s'est élevée, avec une grossièreté bien digne d'elle, contre ces témoignages qui ne vont pourtant guère au delà de la simple observation des convenances. Cette presse, ne trouvait pas assez d'éloges pour Victor-Emmanuel, qui avait abandonné la France en 1870 ; n'aurait-elle pas dû se rappeler la conduite de Pie IX au moment de la guerre et au milieu de nos désastres? Le Pontife, qui avait eu tant à se plaindre du gouvernement impérial, avait pourtant été le seul à plaider la cause de la paix auprès des deux souverains de France et de Prusse, et c'était encore lui, lorsque nos désastres étaient presque consommés, qui priait pour la paix et qui suppliait Dieu d'épargner les dernières calamités à « la catholique nation française. »

Voici ce que Pie IX écrivait au roi Guillaume au moment même de l'ouverture des hostilités :

Majesté,

Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraîtra peut-être insolite de recevoir une lettre de moi ; mais, vicaire sur la terre du Dieu de paix, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les préparatifs de guerre et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. Ma médiation est celle d'un souverain qui, en sa qualité de roi, ne peut inspirer aucune jalousie en raison de l'exiguïté de son territoire, mais qui, pourtant, inspirera confiance par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie.

Que Dieu exauce mes vœux et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour Votre Majesté à laquelle je désire être uni par les liens de la même charité.

Pius P. P. IX.

Du Vatican, le 22 juillet 1870.

P. S. J'ai écrit également à S. M. l'empereur des Français.

On ignore le texte de la lettre adressée à Napoléon III, comme les réponses faites par les deux souverains.

Un peu plus tard, le 12 novembre, Pie IX, déjà prison-

nier au Vatican par suite de l'abandon de la France, écrivait à l'archevêque de Tours, aujourd'hui cardinal Guibert, archevêque de Paris, dont le palais épiscopal servait de résidence aux membres du gouvernement de la défense nationale envoyés en province :

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Malgré la situation douloureuse, rendue chaque jour plus grave et plus dure, où la malice des hommes nous a réduit, nous et ce siége apostolique, il ne nous est pas possible d'oublier les malheurs et les calamités dont la France est en ce moment si cruellement affligée. Plein du souvenir des marques éclatantes de dévouement et d'affection filiale que cette généreuse nation nous a prodiguées en toute circonstance et jusque dans nos plus grandes tribulations, nous avons prié ardemment le Dieu des miséricordes de nous faire connaître comment nous pourrions nous acquitter un peu envers elle de la dette de notre reconnaissance pour ses importants services, et par quel genre de soulagement il nous serait possible de lui venir en aide dans ses épreuves.

En agitant cette pensée dont notre cœur a été vivement préoccupé, nous sommes demeuré persuadé qu'il n'y avait pas pour nous de moyen plus opportun et efficace de témoigner notre gratitude à cette grande nation catholique que de tenter, sous l'impulsion de notre charité paternelle, de l'amener à des conseils de paix et de la faire ainsi rentrer au sein d'une heureuse et parfaite tranquillité.

Plaise à Dieu, vénérable Frère, qu'il soit donné à notre humble personne de réaliser une œuvre si salutaire et si universellement désirée par les hommes sages ! Nos actions de grâce envers la divine bonté n'auraient pas de bornes, si elle daignait se servir de notre ministère et de notre coopération pour procurer à la France un si grand bien.

Mais, pour atteindre ce but désiré et pouvoir au gré de nos vœux faire cesser de trop longues et trop cruelles calamités, il est nécessaire que les esprits s'ouvrent avec docilité aux vues de notre paternelle sollicitude, et que, mettant de côté toute animosité réciproque, on en vienne de part et d'autre aux sentiments de la concorde et d'une mutuelle confiance.

Et qui donc pourrait ôter au vicaire de Jésus-Christ l'espé-

rance de voir un vœu si légitime pleinement accompli, et, par suite, une partie si considérable de l'Europe rendue au calme de la paix ?

Voilà pourquoi nous nous sommes adressé à vous, vénérable Frère, qui êtes l'évêque titulaire de la ville même où réside une partie des chefs du gouvernement chargé de présider aux destinées de la France. Nous vous exhortons, aussi instamment qu'il nous est possible, à vous charger auprès des chefs de ce gouvernement, avec tout le zèle pastoral qui vous distingue, d'une affaire si urgente et d'un si haut intérêt.

Nous avons aussi la confiance que vos collègues dans l'épiscopat uniront leurs efforts aux vôtres, et vous seconderont avec ardeur dans une cause si digne de leur caractère et de leur vertu, où il s'agit d'un éminent service à rendre aussi bien à la religion qu'à la patrie.

Mettez-vous donc à l'œuvre sans retard, Vénérable Frère; employez la persuasion auprès des hommes, recourez à la prière auprès de Dieu, enflammez, en vous joignant à eux, le zèle déjà si vif et si bien connu des évêques vos frères. Nous avons, de notre côté, la ferme assurance que Dieu donnera la grâce de la force à vos paroles, et qu'avec son secours, les cœurs reviendront à leur générosité naturelle, et que, par amour pour le bien public, ils ne refuseront pas d'entrer dans nos vues et de seconder nos désirs.

Et ici, Vénérable Frère, il est une prière et une exhortation que nous sommes obligé, avec tout le zèle et toute la sollicitude d'une tendresse paternelle, de vous adresser devant Dieu, à vous et à tous les autres évêques de la France : c'est que vous ne manquiez pas de donner à cette noble nation dont l'adversité n'a pu diminuer le caractère héroïque ni obscurci l'éclat d'une valeur militaire immortalisée par tant de glorieux monuments, le prudent et sérieux conseil de ne pas prêter l'oreille aux pernicieuses doctrines qui tendent au renversement de l'ordre public et que ne cessent de répandre et de propager dans son sein des hommes de désordre venus chez elle sous prétexte de lui prtêer le secours de leurs armes.

La diffusion de ces doctrines ne peut avoir d'autre résultat que d'accroître la discorde, de multiplier les calamités et de retarder le triomphe de la saine morale et dela justice, seule et unique base cependant sur laquelle puisse s'appuyer cette

illustre nation pour faire revivre l'antique honneur de ses aïeux et y ajouter les rayons d'une gloire nouvelle.

Ce serait d'ailleurs, nous le savons, poursuivre en vain la grande œuvre qui nous préoccupe, si notre pacifique ministère ne trouvait pas un appui suffisant et des intentions favorables auprès de la justice et de l'élévation du prince qui, sous le rapport militaire, a obtenu de si grands avantages.

Aussi, n'avons-nous pas hésité, vénérable Frère, à nous charger du soin d'écrire une lettre sur cet objet à Sa Majesté le roi de Prusse et de recommander avec instance à son humanité ce ministère de paix que nous voulons remplir. Nous ne pouvons sans doute rien affirmer de certain sur l'issue de notre démarche officieuse auprès de Sa Majesté. Ce qui nous donne néanmoins quelque raison d'en bien espérer, c'est que ce monarque en d'autres circonstances a toujours fait preuve de bon vouloir à notre égard.

Vous confiant donc dans le secours d'en Haut, Vénérable Frère, mettez tous vos soins à vous occuper de la grave et urgente mission qui vous est confiée; et, en cela, vous pourrez agir avec d'autant plus de facilité et de promptitude que vous exercez dans votre demeure épiscopale les devoirs de l'hospitalité envers ceux-mêmes auprès desquels vous aurez à remplir en votre nom un ministère de paix si digne de votre auguste caractère.

Mais parce que, selon l'Écriture, ni celui qui plante, ni celui qui arrose, ne sont rien, et que Dieu seul peut donner un heureux accomplissement à nos désirs, il faut, Vénérable Frère, qu'en toute humilité et confiance, prosternés devant la face de Dieu, nous sollicitions son divin Cœur, source ineffable de miséricorde et de charité, et que d'un esprit contrit et repentant, de concert avec tout le peuple fidèle, nous ne cessions de crier :

Épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple !

En attendant ce bienfait de la miséricorde divine par notre assiduité dans la prière, nous vous donnons très-affectueusement et du fond de notre cœur, comme augure favorable de la mission qui vous est confiée et comme gage de notre bienveillance particulière, la bénédiction apostolique à vous, Vénérable Frère, et à tous les fidèles de la catholique nation française.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 12 novembre 1870, la vingt-sixième année de notre pontificat.

PIE IX, Pape.

Voilà le Pontife qu'outragent en ce moment, sur son lit funèbre, les organes des hommes du 4 septembre et de la Commune, tous ces libres-penseurs qui proclament que le cléricalisme, c'est-à-dire, — ils l'avouent, — le catholicisme est l'ennemi, et qui s'aplatissent à l'envi devant l'étranger qui poursuit le *Kulturkampf!* C'est bien montrer que le vrai patriotisme français ne peut se trouver dans le cœur de ceux qui haïssent l'Église catholique.

PIE IX ET LA PRESSE

Nul Pape plus que Pie IX n'a prodigué à la presse catholique les conseils et les encouragements ; c'est lui qui a dit que cette presse est une *œuvre pie, d'une utilité souveraine,* et, sous son Pontificat, elle a en effet grandi, elle s'est fortifiée et s'est trouvée en mesure de lutter sans trop de désavantage contre les ennemis de la société, de l'Église et de Dieu. Aussi est-ce avec une douleur immense que les écrivains attachés à cette presse ont appris la mort de Pie IX: c'était le Père, le Guide et le Soutien qu'ils perdaient à la fois. La plupart ont fait paraître leurs journaux encadrés de deuil; tous ont consacré à Pie IX des articles inspirés par l'amour, par la foi, par la reconnaissance et par le dévouement ; tous ont aussi exprimé leur attachement inviolable au Siége de Pierre, leur fidélité aux enseignements de l'Église, leur foi à l'infaillibilité pontificale. Le Pape meurt, la Papauté ne meurt pas ; Pie IX est mort, Pierre est toujours vivant ; tels sont les sentiments que tous expriment unanimement.

Nous aurions voulu, dès aujourd'hui, grouper autour du nom de Pie IX quelques-uns au moins de ces témoignages de la presse française et de la presse étrangère ; c'est une des plus belles preuves de l'unité de foi et de sentiments qui règne dans l'Église catholique. L'espace nous manque, et nous sommes obligés de remettre cette preuve à huit jours ; nous nous contentons aujourd'hui de reproduire l'Adresse que les journaux catholiques de Paris, se faisant les organes de toute la presse catholique de France, viennent de

déposer entre les mains de Son Exc. le Nonce apostolique, pour être remise à Son Em. le Cardinal doyen et à LL. EEm. les cardinaux :

Éminences,

Au moment où l'Église est plongée dans un deuil universel par la mort de son grand et saint Pontife, tous ses fils veulent, plus que jamais, se réunir et se serrer autour de ce Siége de Pierre dont Vous êtes temporairement les gardiens.

Organes et interprètes de la presse catholique de France, nous osons nous permettre de Vous exprimer la tristesse qui remplit nos cœurs et la confiance qui relève nos âmes.

Nous pleurons ce Père bien-aimé, qui nous a comblés si souvent de ses touchantes bontés, qui a compati d'un cœur si généreux aux malheurs de la France, qui a porté avec tant de grandeur la triple couronne de la Papauté.

Quand Pie IX affirmait avec une inflexible fermeté la nécessité de sa pleine indépendance, quand, avec une vigilance infatigable, il signalait et condamnait dans de mémorables encycliques les erreurs contemporaines, quand il définissait et promulguait, aux acclamations de l'Épiscopat catholique, le dogme de l'Immaculée-Conception, quand il définissait et promulguait en Concile le dogme de l'Infaillibilité pontificale, c'est l'esprit de Dieu qui parlait par sa bouche.

Pie IX a continué glorieusement l'œuvre séculaire de cette Église catholique que le temps ne peut détruire, que l'homme ne peut changer, et où la vérité immuable est toujours placée sous la garde d'une autorité infaillible.

Le successeur de Pie IX retrouvera, nous le savons, cette lumière et cette assistance divines dont la Chaire de Pierre a reçu la promesse éternelle.

Serviteurs de cette France que son histoire unit à la Royauté pontificale, nous pleurons aujourd'hui comme nous combattions hier en revendiquant pour notre patrie son titre de Fille aînée.

Nous affirmons notre inébranlable fidélité au Saint-Siége, notre humble et absolue soumission à ses enseignements. Dans notre douleur, nous inspirant de notre foi catholique et de nos traditions françaises, c'est pour nous une consolation d'espérer que Vos Éminences daigneront déposer cet hommage sur le tombeau de Pie IX et aux pieds de son successeur.

La *Défense.*
Le *Français.*
La *France nouvelle.*
La *Gazette de France.*
Le *Monde.*
L'*Union.*
L'*Univers.*
Les *Villes et Campagnes.*

A côté des hommages rendus à Pie IX, nous aurons à reproduire ceux qui lui sont venus de la presse indifférente et de la presse protestante, et à faire connaître les outrages d'une autre presse qui ne peut que déshonorer les causes qu'elle défend, et dont les outrages sont un hommage involontaire, mais non moins éclatant, rendu à la grandeur et à la sainteté.

LE DEUIL DE PIE IX

Le deuil qui est dans les cœurs, le monde catholique tout entier a voulu le témoigner par des marques extérieures, et les gouvernements s'associent à ces manifestations.

Dès la première nouvelle du coup qui les frappait, les catholiques de Paris ont pris immédiatement le deuil, qui doit être porté jusqu'à l'élection du nouveau Pontife ; les ambassadeurs des différentes cours auprès du Saint-Siége ont reçu ordre d'exprimer au Sacré-Collége leurs sentiments de condoléance, des services funèbres ont été préparés de toutes parts ; dans un grand nombre de localités, en Italie, en Espagne, le glas funèbre a retenti pendant plusieurs jours, toutes les fêtes mondaines ont été contremandées, et un grand nombre de théâtres se sont fermés. C'est le Père de la grande famille chrétienne qui est mort, toute la famille est dans le deuil.

Le maréchal de Mac-Mahon a résolu, nous dit-on, de porter le deuil pendant deux mois.

La cour d'Angleterre, quoique protestante, prend le deuil pour vingt jours.

La cour de Madrid a pris le deuil pour un mois, et le gouvernement a l'intention de faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Pie IX. Tous les autels de toutes les églises

d'Espagne seront recouverts d'un drap noir pendant huit jours.

Les députés espagnols s'unissent à ces témoignages de la douleur publique.

Toutes les cours catholiques prennent le deuil ; nous ignorons encore ce que feront les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Les Chambres françaises se sont associées, chacune dans la mesure qui convient au caractère de sa majorité, aux sentiments qui animent tous les catholiques de France. Voici, d'après le compte-rendu officiel, ce qui s'est passé dans la séance du 8 février de la Chambre des députés :

M. le président. — La parole est à M. de Kerjégu.

M. de Kerjégu. — Au nom de mes amis catholiques, j'ai l'honneur de proposer à la Chambre de vouloir bien décider, dès aujourd'hui, qu'elle ne se réunira pas le jour qui sera prochainement fixé, à Paris, pour le service solennel de Pie IX.

La Chambre pourrait alors se rendre à l'invitation qui lui serait adressée.

Messieurs, les catholiques ont perdu leur père; la France, celui dont la voix au jour du délaissement lui demeura fidèle... (Très-bien! très-bien! à droite); le monde, l'un des plus grands caractères qui l'aient honoré.

Français et catholiques, nous voulons offrir un hommage de filiale douleur, de reconnaissance et d'admiration à la mémoire du bon, du glorieux, du regretté Pie IX. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

M. le président. — M. de Kerjégu propose à la Chambre de décider qu'elle ne se réunira pas le jour qui sera prochainement fixé pour le service solennel de Pie IX à Paris.

C'est une question d'ordre du jour ou de règlement de séance, que la Chambre peut vider immédiatement si elle le juge convenable.

Je vais la consulter.

M. Gambetta. — Il vaudrait peut-être mieux remettre la décision au moment où on connaîtra le jour du service.

M. le président. — Si on en fait la proposition, la décision serait ajournée.

M. Paul de Cassagnac. — On peut décider cela aujourd'hui.

M. le président. — S'il n'y a pas d'autre proposition, je consulte la Chambre sur celle de M. de Kerjégu.

(La Chambre consultée adopte la proposition de M. de Kerjégu.)

Vers la fin de la séance, l'un des Dix-Huit vint, après délibération, parler au nom de la majorité.

M. le président. — La parole est à M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry. — Messieurs, la Chambre a réglé tout à l'heure, par une décision spéciale, l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances. Elle a décidé qu'elle ne siégerait pas le jour des funérailles du Saint-Père.

Je ne viens pas demander à la Chambre de revenir sur une décision à laquelle je me suis associé; je suis de ceux qui ont cru devoir à la conscience et aux sentiments religieux d'une fraction importante de cette Assemblée cette marque de déférence. (Très-bien! très-bien!)

Mais je me présente ici, au nom d'un grand nombre de mes collègues, pour qu'il ne subsiste aucune équivoque sur la portée du vote que nous avons émis, et afin que personne ne soit tenté, — je ne dis pas dans cette Chambre, où toute méprise est impossible, — mais peut-être au-dehors, de transformer en une manifestation politique ou religieuse un acte de haute convenance parlementaire. (Très-bien! très-bien! sur divers bancs à gauche et au centre.)

Cette explication nous a paru d'autant plus nécessaire que nous venons de prendre connaissance au procès-verbal des motifs par lesquels l'honorable M. de Kerjégu a appuyé sa proposition, et nous avons besoin de dire ici bien haut qu'en nous prêtant à cette demande dans les sentiments que j'exprimais tout à l'heure, nous n'avons pu nous associer, en aucune façon, aux sentiments et aux termes dans lesquels elle a été produite à cette tribune. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. — Nous acceptons très-bien cela!

Le lecteur appréciera.

Au Sénat, l'on n'a pas eu la douleur d'entendre cette note discordante ; c'est dans la séance du 9 février qu'a eu lieu l'incident :

M. le baron de Ravignan. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le baron de Ravignan.

M. le baron de Ravignan. — Messieurs, ce n'est pas sans

émotion que je viens à cette tribune remplir un devoir qui s'impose à tous les cœurs catholiques et français : deux titres que, nous catholiques, nous ne pouvons pas séparer, et que nous sommes décidés à revendiquer partout et toujours.

J'ai l'honneur de proposer au Sénat de décider qu'il ne siégera pas le jour qui sera fixé pour le service solennel de Sa Sainteté le Pape Pie IX, de glorieuse, de grande et de regrettée mémoire. (Très-bien ! à droite.)

Je suis convaincu que le Sénat, interprète des sentiments du pays, sera unanime à rendre cet hommage suprême de respect et de douleur à la mémoire de ce saint Pontife, chef de la religion de la majorité des Français, à la mémoire de ce grand Pape qui, seul entre tous les princes, au milieu de nos malheurs, a élevé la voix en faveur de la France, demandant pour elle justice et merci. (Vive approbation et applaudissements à droite.)

M. de Belcastel. — Très-bien ! très-bien !

M. le président. — Il n'y a pas d'opposition ?...

Le Sénat ne tiendra pas de séance le jour du service solennel qui sera célébré pour Sa Sainteté le Pape Pie IX.

—

Nous aurions ici à parler des cérémonies qui s'accomplissent à Rome pour les funérailles de Pie IX ; nous remettons à notre prochain numéro ces détails, qui se trouveront ainsi plus complets, et dont le récit sera plus suivi. Nous savons que rien de ce qui touche Pie IX n'est indifférent pour les lecteurs des *Annales catholiques ;* nous nous efforcerons de satisfaire leur pieuse et filiale curiosité, autant que cela nous sera possible dans les limites qui nous sont fixées.

LE PORTRAIT DU SAINT-PÈRE

Lorsque nous annonçâmes pour la première fois à nos Abonnés que nous pouvions leur procurer à un prix minime, 1 fr. 50 cent, *franco* au lieu de 6 francs, un portrait très-ressemblant, collé sur toile, de notre bien-aimé Père le Pape Pie IX, nous ne pensions guère que c'était un souvenir qu'ils allaient acquérir, et non plus le portrait de Pie IX vivant. Ces traits si aimables, ce visage souriant et plein

d'une douce majesté, nous ne les verrons plus ; il n'en reste plus que l'image, qu'on ne peut contempler sans larmes, mais qui ne devient que plus précieuse. Bientôt, nous l'espérons, ce ne sera plus seulement l'image de Pie IX, ce sera l'image de *saint Pie IX*, car nous ne doutons pas que l'Église n'accorde les honneurs de la canonisation au grand Pape qui a si longtemps édifié le monde pas ses vertus, éclairé les intelligences par ses enseignements, fortifié les cœurs par le spectacle de son admirable constance.

Aux demandes du portrait de Pie IX, qui se multiplient depuis le douloureux événement du 7 février, nous voyons bien que tous désirent le posséder et que beaucoup se font un devoir de le propager. Nous sommes heureux de pouvoir encore satisfaire, et aux mêmes conditions, les demandes qui nous sont adressées ; mais nous devons avertir nos lecteurs qu'après avoir distribué plus de *seize cents* de ces portraits, nous n'en avons plus que *trois à quatre cents* à notre disposition.

Il importe donc que ceux qui désirent se procurer ce portrait de Pie IX se hâtent de nous en faire la demande. L'édition va être épuisée, et, comme nous l'avons dit, on ne pourra en avoir une nouvelle qu'au bout de quelques mois.

LE CONCLAVE

Notre intention est de ne nous occuper spécialement du Conclave, dans lequel les Cardinaux doivent élire le nouveau Pape, que dans notre prochain numéro, celui-ci étant rempli de détails qui se rapportent plus particulièrement à Pie IX. Cependant nous pensons qu'il importe dès aujourd'hui d'ouvrir les yeux sur les mauvais desseins que nourriraient certaines puissances et sur les entraves qui pourraient ainsi être apportées à la liberté des membres du Sacré-Collége

Nous croyons que la liberté matérielle du Conclave sera respectée ; le gouvernement italien l'a promis, et c'est son

intérêt; en sera-t-il de même de la liberté morale? Nous l'espérons, mais nous avons des craintes, parce qu'il y a une puissance ennemie, alliée de l'Italie, qui a depuis longtemps manifesté la volonté d'avoir un Pape à sa dévotion, l'intention de ne pas le reconnaître, s'il ne lui paraît pas favorable à ses desseins. Cette puissance, nous n'avons pas besoin de la nommer; l'Italie révolutionnaire est sa complice et son instrument, et l'on soupçonne déjà que, sous prétexte de libéralisme et de conciliation, elle a engagé le Portugal à revendiquer le prétendu droit de *véto* dont les quatre puissances catholiques, l'Autriche, la France, l'Espagne et le Portugal ont quelquefois essayé d'user. Ce droit de *véto* n'existe pas, on le sait; il n'est qu'une condescendance dont le Sacré-Collége a parfois usé à l'égard des puissances catholiques qui protégeaient l'Église, et l'on se demande quels titres pourraient maintenant avoir à cette faveur les puissances qui ont laissé dépouiller le Pape de ses États.

Quels peuvent donc être les projets de Berlin? Une dépêche confidentielle adressée aux représentants de l'Allemagne à l'étranger par M. de Bismark, le 14 mai 1872, les indique assez. Voici ce document qui doit être médité :

M

La santé du Pape Pie IX, d'après tous les rapports qui nous arrivent, est tout à fait satisfaisante... Mais tôt ou tard une nouvelle élection pontificale aura nécessairement lieu. L'attitude du chef suprême de l'Église catholique, pour tous les gouvernements des États où cette Église a une situation reconnue, a une importance telle qu'il semble opportun de songer en temps utile aux conséquences d'un changement dans la personne du Pape. Un fait depuis longtemps reconnu, c'est que tous les gouvernements qui ont des sujets catholiques sont, par cela même, grandement et directement intéressés dans l'élection d'un Pape, et en particulier à ce que l'élection soit, quant à la forme et quant au fond, entourée de toutes les garanties qui peuvent permettre aux gouvernements de la reconnaître dans leurs États comme valable et régulière, et excluant toute possibilité de doute pour eux-mêmes et pour la population catholique.

En effet, il me paraît incontestable que les gouvernements, lorsqu'il s'agit de concéder à un souverain issu de l'élection et appelé à exercer dans leurs propres États des droits aussi étendus, et, par beaucoup de points, allant presque jusqu'à la souveraineté, doivent, avant de lui accorder l'exercice pratique de ces droits, examiner consciencieusement *la question de savoir s'ils peuvent reconnaître l'élection.*

Il n'est pas plus possible de se représenter un Pape que tous les souverains européens ou la plupart d'entre eux croiraient devoir, pour des raisons de forme ou de fond, refuser de reconnaître, qu'il ne l'est de se représenter un évêque exerçant des droits dans un État quelconque sans avoir été reconnu par le gouvernement de cet État.

Il en était déjà ainsi pour l'ancien ordre de choses, alors que la situation des évêques était plus indépendante et que les gouvernements ne se trouvaient que rarement en contact avec le Pape au sujet des affaires ecclésiastiques. Les concordats conclus au commencement de ce siècle ont déjà donné lieu à des relations plus directes et en quelque sorte plus intimes entre le Pape et les gouvernements; mais le Concile du Vatican, par ses deux principales décisions touchant l'infaillibilité et la juridiction du Pape, a surtout changé complètement la situation de ce dernier, et cela également vis-à-vis des gouvernements. Ce Concile a augmenté par là, au suprême degré, l'intérêt que les gouvernements attachent à l'élection pontificale et donné ainsi une base plus solide au droit qu'ils ont de s'en occuper. En effet, les décisions dont il s'agit ont mis le Pape en état de s'approprier les droits épiscopaux dans chaque diocèse et de substituer le pouvoir pontifical à celui des évêques du pays. La juridiction épiscopale a été absorbée par la juridiction pontificale.

Le Pape ne se borne plus, comme auparavant, à exercer quelques droits réservés, mais il jouit de la plénitude des droits épiscopaux. Il est mis, en principe, à la place de chaque évêque, et il ne tient qu'à lui de se mettre à chaque instant à leur place dans la pratique vis-à-vis des gouvernements.

Les évêques ne sont plus que ses instruments, des fonctionnaires sans responsabilité propre; ils sont devenus, vis-à-vis des gouvernements, les fonctionnaires d'un souverain étranger et d'un souverain qui, en vertu de son infaillibilité, est complètement absolu, plus absolu qu'aucun autre monarque de la terre.

Avant que les gouvernements accordent au nouveau Pape une semblable situation, et lui permettent d'user de pareils droits, il faut qu'ils se demandent si le choix et la personne de ce Pape offrent les garanties qu'ils ont le droit d'exiger contre l'abus d'un tel pouvoir.

J'ajouterai que, précisément dans les circonstances actuelles, on ne peut espérer avec certitude que l'on mettra en pratique même les garanties dont les conclaves s'entouraient autrefois et que ces assemblées offraient déjà par leur forme et leur composition.

Le droit d'exclusion exercé par le souverain du Saint-Empire romain, l'Espagne et la France, n'a été que trop souvent illusoire. L'influence que les différentes nations pouvaient exercer dans les conclaves par les cardinaux de leur nationalité dépendait de circonstances accidentelles.

Qui peut prévoir dans quelles conditions la prochaine élection pontificale aura lieu ; si on n'essayera pas d'y procéder d'une manière prématurée, et si, par conséquent, les anciennes garanties seront assurées, ne fût-ce même que quant à la forme?

En raison de toutes ces considérations, il me semble désirable que tous les gouvernements européens que l'élection pontificale touche, à cause des intérêts de leurs sujets catholiques et à cause de la situation de l'Église catholique dans leur pays, étudient à temps les questions qui se rattachent à cette élection, et s'entendent, s'il est possible, entre eux sur l'attitude qu'ils doivent prendre vis-à-vis de cet acte et *sur les conditions dont ils pourront, en cas de besoin, faire dépendre la reconnaissance de l'élection.*

Une entente des gouvernements européens serait d'une importance immense. *Elle permettrait peut-être de prévenir de graves complications.*

En conséquence, je prie Votre Excellence de pressentir d'abord confidentiellement le gouvernement près lequel elle a l'honneur d'être accréditée, sur le point de savoir s'il serait disposé à se prêter à un échange d'idées et, éventuellement, à une entente avec nous sur cette question. La forme en laquelle cela pourrait se faire sera facile à trouver, une fois que nous serons assurés des dispositions favorables des gouvernements.

J'autorise Votre Excellence à donner lecture de cette dépêche. Mais je la prie de ne pas en donner copie jusqu'à nouvel ordre, et je lui recommande d'ailleurs de traiter cette affaire *avec discrétion.*

Signé : DE BISMARCK.

C'est au mois de décembre 1875 que le *Moniteur officiel de l'empire d'Allemagne* publiait cette dépêche-circulaire du prince de Bismarck et la faisait précéder d'une note dans laquelle il était dit que « cette ciculaire a été suivie de réponses de presque tous les gouvernements, réponses qui resteront secrètes autant qu'il sera au pouvoir du gouvernement. »

Quant aux *conditions* que le gouvernement allemand entendrait poser à la reconnaissance du nouveau pape, on ne saurait les connaître avec précision ; elles peuvent cependant se ramener aux suivantes : le nouveau pape devra tout d'abord donner son assentiment aux lois religieuses actuellement en vigueur en Allemagne et reconnaître le droit de l'Allemagne à régler par des lois ses rapports avec l'Église. Il devra en outre souscrire aux innovations suivantes : 1° suppression des légations « qui sont des anachronismes inutiles » ; 2° suppression des nonciatures ; 3° interdiction en Allemagne de toute collecte en faveur du pape. Telles sont, à ce qu'on peut du moins conjecturer, les *garanties formelles et matérielles* qu'à Berlin on entend exiger pour la validité de l'élection papale. On assure en tout cas que déjà la chancellerie de Berlin, par mesure de précaution, aurait fait connaître il y a quelques semaines au Vatican, son intention de se prévaloir éventuellement du droit de *veto,* lors de la réunion du conclave, et cette démarche aurait provoqué à cette époque une tension nouvelle entre Berlin et le Vatican.

Pour l'Italie, l'élection pontificale a un intérêt vital, au double point de vue de la politique extérieure et de la politique intérieure. Aussi les efforts du cabinet de Rome ont-ils constamment tendu à s'assurer l'appui de l'Allemagne. Le parti de la *réconciliation* au Vatican compte dans le Sacré-Collége comme dans l'épiscopat italien des partisans assez nombreux ; mais le gouvernement du roi Victor-Emmanuel n'a pas voulu se laisser surprendre par l'élection d'un membre du parti de la *protestation contre les faits accomplis.*

Il s'agissait de décider d'une part si le conflit entre le pape et le roi devait prendre fin, ou, dans le cas contraire,

s'il serait à propos de maintenir ou de modifier la loi des garanties. Les pourparlers se sont poursuivis sur ces divers points entre Berlin et le Quirinal depuis 1872, et les deux gouvernements se sont mis sans doute d'accord en vue de toutes les éventualités.

Des deux côtés on est convenu de la nécessité d'employer toute l'influence dont on disposerait pour donner à Pie IX un successeur avec lequel on pût établir un *modus vivendi* sur les bases, en Italie, d'une réconciliation entre la papauté et la royauté, et, en Allemagne, d'une soumission complète de l'épiscopat aux lois de l'État. L'Italie a dû s'engager, en outre, à reconnaître tout pape qui, n'étant pas de nationalité italienne, accéderait aux conditions ci-dessus, à lui donner asile et pension, à le protéger, mais aussi à modifier, *dans un sens restrictif,* la loi des garanties, en ce qui concerne les honneurs souverains décernés au pape.

Le gouvernement italien avait paru d'abord décidé à laisser pleine liberté au conclave. Sans rappeler la fameuse pétition adressée au roi d'Italie par les députés Nicotera, Mancini, Depretis et Mezzacapo, pétition dont le texte, publié par la *Gazette de Cologne,* a dû être rédigé vers la fin de 1873, et qui demandait qu'après la mort du Pape l'intérieur du Vatican et ses alentours fussent placés sous la surveillance des troupes italiennes, il faut mentionner la circulaire que M. Visconti-Venosta adressait, le 1er janvier 1874, aux agents diplomatiques italiens à l'étranger, et dans laquelle il déclarait que « l'attitude que le gouvernement italien gardera en face du prochain conclave ne dépendra pas de son bon plaisir, mais des prescriptions portées aux articles 6, 7 et 10 de la loi des garanties », qui assurent pleine et entière liberté aux cardinaux lors de la réunion du conclave. Le ministre des affaires étrangères déclarait, en outre, que « le conclave trouverait à Rome un lieu protégé par les lois d'une manière exceptionnelle, et qu'étant placé au-dessus de l'agitation des partis et soustrait à toute influence de la part des gouvernements, il se réunirait sous toutes les conditions de sûreté et d'indépendance qui répondent à son noble but. »

Ainsi, à cette époque, le ministère était disposé à considérer la réunion du conclave comme un événement auquel le pouvoir politique devait demeurer étranger.

Depuis que la gauche est arrivée au pouvoir, d'autres dispositions ont animé le gouvernement. M. Melegari, ministre des affaires étrangères, après avoir recueilli des informations sur les intentions des principaux cabinets européens à l'égard du conclave, est arrivé à la conviction qu'aucune des puissances catholiques ne renoncerait à faire prévaloir ses vues lors de l'élection. L'Italie ne saurait donc, ont pensé les ministres du roi, se désintéresser du conclave, sans se trouver volontairement désarmée au milieu des influences de toute sorte et des prétentions diverses de la diplomatie qui vont se faire jour, pendant l'élection, au sein du Sacré-Collége.

Ainsi, l'Europe est avertie. L'Allemagne et l'Italie ne reconnaîtront pas un pape, qui ne se soumettrait pas aux conditions tenues plus ou moins secrètes, qu'il pourra plaire à ces gouvernements de lui imposer. Reste à savoir si le reste de l'Europe catholique reconnaîtrait un pape qui ne pourrait plus être le chef *indépendant et respecté* de l'Église.

—

Cet exposé, que nous avons emprunté à l'*Estafette,* qu'on ne soupçonnera pas de cléricalisme, montre la gravité de la situation ; mais nous ajouterons que la situation n'est plus la même aujourd'hui qu'en 1874 et en 1875, et que M. de Bismark a d'autres soucis encore que l'élection pontificale.

Attendons donc l'action de Dieu avec confiance, et disons-nous, à la vue de ces agitations et de ces intrigues qui prétendent enlever à l'Église sa liberté et son indépendance : *Deridebit eos.*

I PAPABILI

On appelle, à Rome, cardinaux *papables* (papabili) les cardinaux que l'opinion publique regarde comme ayant quelque chance sérieuse d'être élus papes. Le Saint-Esprit, on le sait, ne tient pas toujours compte des calculs de cette opinion, et il arrive souvent, comme cela est arrivé pour Pie IX, que l'élu du Conclave est un cardinal auquel on n'avait pas songé.

Il est probable que le Pape futur sera choisi parmi les cardinaux italiens ; nous donnons, pour satisfaire la légitime curiosité de nos lecteurs, la liste de ces cardinaux considérés comme *papables*, en reproduisant les notes publiées par la *Décentralisation* de Lyon :

Le cardinal Pecci.

Cet archevêque de Pérouse est incontestablement le cardinal qui a, *en ce moment*, le plus de chances. Il est né à Carpinetto, (États de l'Église), d'une famille patricienne, mais sans illustration. Il a soixante-sept ans. Taille élevée, figure d'ascète, grande dignité. Dans l'intimité, on le trouve plein de bonté, d'affabilité, de distinction. Il est aumônier, généreux, instruit, rompu aux affaires, prudent, sage, sachant se faire obéir et aimer, exerçant autour de lui un grand ascendant, même sur les révolutionnaires. Il a su inspirer à son clergé un vif amour de l'étude et des mœurs très-pures. Souvent il a eu d'assez vifs démêlés avec le cardinal Antonelli.

Tenu loin de la cour, le Pape lui a rendu justice en le faisant camerlingue du Sacré-Collége, ce qui est une position très-haute, mais non sans péril, parce que, pendant le Conclave, le camerlingue exerce l'autorité suprême, et parce que, même dans une assemblée si auguste, le sentiment commun ne se range pas toujours du côté de l'autorité. Quelques personnes pensent que sa charge de camerlingue lui enlève des chances.

Le cardinal Pecci a donné son palais aux lévites chassés de leur séminaire.

Il a de chauds amis dans le Sacré-Collége, des amis tels que le cardinal Sacconi, qui voteront pour lui et chercheront à réunir sur lui les votes de leurs collégues.

Le cardinal di Canossa

Vraie figure de Pape, soixante-huit ans, belle et forte tête, traits accentués, nez aquilin, grande naissance. Il descend de la famille de la comtesse Mathilde. Son nom répond à ceux qui ont dit orgueilleusement :

« Nous n'irons plus à Canossa. »

Chez lui tout indique la fermeté unie à la piété et à l'abnégation. En le voyant, on ne peut s'empêcher de penser qu'il coiffera la tiare. Sa tenue est admirable. On le dit doux et ne s'épargnant pas dans le ministère.

On sait que le Pape lui avait offert l'archevêché de Bologne ; il répondit :

— Je suis évêque de Vérone et je vis au milieu d'un peuple que j'aime et qui m'aime.

— Vous avez tort de refuser Bologne, reprit le Pape, c'est refuser le chapeau.

— Eh bien ! Très-Saint Père, je refuse le chapeau.

Pie IX, ne voulant pas être battu, le fit cardinal en le laissant à Vérone.

Le cardinal Parocchi.

Il est né en 1833, et n'a donc que quarante-quatre ans. Certes, le Sacré-Collége est très-éloigné de songer au jeune archevêque de Bologne. Mais celui-ci est ardent, plein de zèle, d'autorité ; c'est un évêque de combat.

A Bologne, la société de la jeunesse catholique, qui a a pour chef Acquaderni, exalte Mgr Parocchi, et le met, à Rome même, au-dessus de tous les personnages de l'Église. Le refus de Mgr di Canossa d'accepter le siége de Bologne a tiré Mgr Parocchi de son siége de Pavie. Mgr Ricci, majordome du palais, est bien disposé pour lui.

Il faut ajouter que le cardinal Parocchi a du talent, que, tout en se montrant intrépide contre le régime italien, il accepte du monde moderne ce qu'il en faut accepter, par exemple la presse : il est *journaliste*.

Le cardinal Bilio.

Piémontais, cinquante ans, clerc régulier de Saint-Paul, évêque suburbicaire de Sabine, créé en 1866, pieux, savant,

actif, belle tête, traits réguliers et nobles, stature moyenne. Au Concile il présida la commission du dogme dont les travaux ont préparé l'infaillibilité. Il fut élevé à la pourpre par l'initiative de Pie IX ; il ferait un pape, mais il a contre lui, dans le Sacré-Collége, son âge, sa nationalité non moins que la faveur extraordinaire dont le Pape l'a honoré, au détriment de princes de l'Église qui ambitionnaient les charges qu'il a occupées et qu'il occupe.

Le cardinal Siméoni.

De Pagliano, dans le diocèse de Palestrina (États de l'Église), soixante-sept ans. C'est un ascète, portant cilice, animé d'un esprit droit. Il a dû vaincre de fortes répugnances, ou plutôt, il a dû par piété obéir au Pape, en acceptant l'héritage du cardinal Antonelli. Dans cette charge, il se conduit sagement, habilement même. Cependant, s'il est *papabile,* il faudrait des circonstances fort étranges pour réunir les votes sur sa tête.

Les cardinaux d'Avanzo et Apuzzo.

Ce sont deux Napolitains, l'un de soixante-six ans, l'autre de soixante-dix ; le premier évêque de Calvi et Teano ; le second, archevêque de Capoue ; ils sont également savants, pieux et forts. Au concile, ils brillèrent par leurs conseils et leur éloquence. Le Sacré-Collége les a en grande estime. Ils jouissent d'une autorité incontestée.

Le cardinal Panebianco.

Sicilien, soixante-neuf ans, religieux franciscain, savant théologien et canoniste, peu communicatif, ayant des parents pauvres. Il est grand pénitencier. A vrai dire, le Sacré-Collége l'estime sans éprouver une excessive sympathie pour lui, mais il pourrait sortir du scrutin si la majorité se réunissait pour écarter une autre candidature. La superstition populaire le désigne.

Le cardinal Monaco La Valetta.

Napolitain des Abruzes, à peine cinquante ans, pieux, travailleur, rigide, froid et poli. Pie IX l'a comblé de faveurs qui

lui ont aliéné certaines sympathies. Contrairement aux coutumes, il a été nommé cardinal vicaire à la mort du cardinal Patrizzi. Ses mérites pourraient l'élever à la tiare.

Tels sont donc les cardinaux regardés comme *papables* par les Romains ; attendons le jugement du Saint-Esprit et prions-le d'inspirer aux cardinaux du Conclave le choix le plus utile à l'Église.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

14 février 1878.

Tous les événements s'effacent devant la mort de Pie IX. L'empire Ottoman s'écroule, l'Angleterre arme, l'Autriche se prépare à la guerre, l'Europe ne sait pas si elle ne va point, dans quelques semaines, dans quelques jours, être précipitée dans une des plus effroyables guerres, et c'est à peine si l'on s'occupe de la gravité de cette situation. La pensée de Pie IX absorbe toutes les pensées; tous les regards sont tournés vers Rome, où le Sacré-Collége va se réunir en conclave; il semble que la vie du monde entier se trouvait suspendue à cette vie qui vient de s'éteindre, et que le cours du temps s'est subitement arrêté depuis l'heure douloureuse où Pie IX a expiré.

On dit que la Papauté est morte: quand donc la vit-on plus vivante? quand donc la disparition du Pape a-t-elle produit plus d'émotion? quand donc a-t-on attendu avec une plus vive anxiété l'élection de son successeur?

Pour nous, nous ne nous sentons pas le courage de passer en revue des événements qui nous distrairaient trop de notre douleur; le fils qui vient de perdre son père ne peut prendre aucun intérêt à ces choses du dehors qui occupent les indifférents. Que nous importent les stériles discussions d'une Chambre qui vote le budget et qui décime par des invalidations la minorité qui lui déplait? Un moment, nous avons entendu une parole de foi et de généreuse indignation, et nous avons tressailli. M. de Mun est venu, avant-hier, à la tribune, signaler un article dégoûtant, — entre cent autres du même genre, — où les plus cyniques outrages étaient versés sur le Sacré-Collége, sur l'Église, sur tout ce qui est l'objet de notre vénération et de notre amour.

Le député catholique a noblement parlé; les mouvements qu'il a excités dans la majorité nous ont montré le peu de compte qu'on peut faire sur une Chambre que n'a pas soulevée cette généreuse protestation, sur un gouvernement dont le ministre s'est contenté de dire que la justice était saisie, sans trouver dans son cœur, dans son honneur de Français un seul mot de flétrissure pour de pareilles ignominies. Nous donnerons *in extenso* le compte-rendu de cet incident.

Aujourd'hui, nous terminerons cette Chronique, qui ne pouvait en être une, en reproduisant l'un des derniers actes publics de Pie IX, la Note que Son Ém. le cardinal Siméoni a fait remettre aux membres du Corps diplomatique à l'occasion de l'avénement du roi Humbert.

Du palais du Vatican, 17 janvier 1878.

A Son Excellence...

Se souvenant du devoir sacré qui lui incombe de sauvegarder les droits imprescriptibles du Saint-Siége, le Souverain-Pontife a toujours eu soin de réclamer contre les entreprises sacriléges qui ont été successivement consommées par le gouvernement subalpin au détriment du pouvoir temporel de ce même Saint-Siége.

Parmi les réclamations de ce genre, il faut spécialement rappeler, en vue de la gravité des circonstances qui les provoquèrent, les notes adressées par ordre de Sa Sainteté au corps diplomatique : le 24 mars 1860 contre l'annexion des Romagnes au Piémont; les 18 et 24 septembre de la même année, à l'occasion de la violente invasion des Marches et de l'Ombrie; le 15 avril 1861, lorsque le feu roi Victor-Emmanuel prit le titre de roi d'Italie; enfin, le 20 septembre 1870, date de la néfaste occupation de Rome.

Ces solennelles protestations restent toujours en pleine vigueur, et le cours des années, loin d'en atténuer la force, en a confirmé au contraire toute la justice et la nécessité, attendu qu'une triste expérience a manifesté combien d'obstacles le Saint-Père a rencontrés dans l'exercice de son ministère apostolique depuis le moment où il a été dépouillé de ses États.

Cela exposé, et puisque maintenant, à la mort du roi susnommé, son fils aîné, en assumant le titre de Roi d'Italie par un Manifeste solennel et public, a prétendu sanctionner la spoliation déjà consommée, il n'est par possible pour le Saint-Siége de garder un silence dont quelques-uns pourraient tirer, peut-être, de fausses déductions et une signification impropre. Pour ces motifs, et aussi afin d'appeler de nouveau l'attention des puissances sur les très-dures conditions où l'Église continue de se trouver, Sa Sainteté a ordonné au soussigné

Cardinal secrétaire d'État de protester et de réclamer derechef, dans le but de maintenir intact, contre l'inique spoliation, le droit de l'Église sur ses très-anciens domaines, destinés par la divine Providence à assurer l'indépendance des Pontifes romains, la pleine liberté de leur ministère apostolique, la paix et la tranquillité des catholiques répandus dans le monde entier.

C'est pourquoi le soussigné, exécutant les ordres de Sa Sainteté, émet les plus amples et formelles protestations contre le fait susénoncé et contre la confirmation que, par ce fait, on entend donner aux usurpations déjà commises au détriment du Saint-Siége.

En priant Votre Excellence de porter ces protestations à la connaissance de votre gouvernement, le soussigné profite de cette occasion pour confirmer les sentiments de sa considération distinguée.

Signé : JEAN, cardinal SIMÉONI.

C'est ainsi que Pie IX a, jusqu'à la fin, protesté conte l'usurpation et le sacrilége, et défendu les droits de la sainte Église. L'impiété peut rire de ces protestations qu'elle regarde comme impuissantes; les événements montrent que, si elles restent ensevelies dans les cartons de la diplomatie, elles ne sont pas oubliées au Ciel : c'est l'histoire tout entière de l'Église qui le prouve; les droits de la logique sont imprescriptibles, parce qu'elles sont les lois mêmes de la souveraine raison de Dieu.

J. CHANTREL.

DERNIÈRE HEURE

Au moment où nous mettons sous presse, vendredi matin, tout se prépare pour le service funèbre qui va être célébré à Notre-Dame. De nombreux sénateurs et députés, le conseil d'État, les Cours de justice, l'armée, l'Institut, les Œuvres catholiques de Paris, l'Université catholique, des représentants de la presse, le clergé et les ordres religieux, une foule pressée de fidèles de tout rang et de toute condition, remplissent déjà le sanctuaire, le chœur, la nef, les transepts, les bas-côtés et les galeries supérieures.

Il n'y a eu que des invitations officieuses, rien d'officiel, rien qui vienne du gouvernement, et le concours de tous est tel, que la cérémonie funèbre en l'honneur de Pie IX prend le caractère d'une véritable manifestation nationale.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

14 février.

La mort du Pape et l'occupation imminente de Constantinople sont deux événements d'une telle gravité, que s'il n'y avait pas de puissants financiers intéressés à la hausse, nous aurions pu assister à une baisse considérable. Grâce aux efforts de ces financiers, les cours des valeurs ont conservé une certaine fermeté, mais ils n'ont pu cependant se maintenir à la hauteur où ils étaient parvenus. Les Rentes ont résisté avec courage et non sans un certain succès; mais les détenteurs de titres, jugeant froidement la situation, trouvent que la situation n'est pas de nature à inspirer une trop grande confiance, ce qui fait que, sur le marché du comptant, l'offre domine la demande. On s'empresse de réaliser pendant que les cours sont encore élevés, dans l'espoir de racheter avec avantage quand ils seront descendus beaucoup plus bas, et cela amène peu à peu la baisse.

L'Angleterre ne donne pas l'exemple de la confiance; les Consolidés anglais arrivent en baisse d'un huitième à chaque cote. Nos voisins payent en ce moment les hésitations de leur gouvernement, qui va être probablement obligé d'intervenir avec beaucoup moins d'avantages, tandis que, il y a deux mois, il pouvait changer la face des affaires. Il a bien obtenu les subsides qu'il demandait, mais il est bien tard; ainsi l'a voulu l'aveugle et peu patriotique opposition de M. Gladstone, qui vient, du reste, de perdre une bonne partie de ceux qui le suivaient dans sa campagne.

En résumé, on est à la veille d'une guerre générale, quoique quelques-uns espèrent encore l'éviter ou l'ajourner, et l'on ne saurait dire encore quelles seront les conséquences de la mort de Pie IX; ce qui est certain, c'est que la situation est excessivement tendue et embrouillée. La confiance ne serait pas de l'optimisme, mais de l'imprévoyance.

A la Bourse d'hier, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 73,25, à 104,90 et à 109,60, ce qui constitue une baisse assez considérable sur les plus hauts cours atteints la semaine dernière.

Rien à dire encore de la situation agricole; les quelques jours de gelée qu'on a traversés ont été accueillis avec joie; on aurait voulu les voir durer plus longtemps; le radoucissement subit de la température, en favorisant les travaux des champs, fait cependant craindre un retour intempestif du froid. A. F.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII

21 février 1878.

I

Le deuil de l'Église a cessé. La parole joyeuse vient d'être prononcée à Rome : *Je vous annonce une grande joie, nous avons un Souverain-Pontife.*

L'élection a eu lieu hier, 20 février, le second jour du Conclave. Le choix des cardinaux, guidés par le Saint-Esprit, s'est arrêté sur le cardinal Joachim Pecci, qui a pris le nom de Léon XIII.

On s'attendait généralement à une prompte élection ; l'événement a encore devancé les espérances. Ainsi sont déjoués les desseins de ceux qui prétendaient peser sur les décisions du Conclave. Pas de divisions, pas d'incertitudes. Les tentatives de schisme seraient impuissantes : les catholiques savent où est leur Chef spirituel, le Docteur universel, le Successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ.

Quare fremuerunt gentes? Pourquoi ces troubles des nations? Un mot de Pie IX, qu'on nous rapporte, répond à cette question. Quelqu'un lui demandant, l'année dernière, ce qu'il pensait de la guerre d'Orient : « La guerre d'Orient, dit-il, aura aussi son utilité pour l'Église ; le Pape mourra, et les puissances, engagées dans l'inextricable fouillis de la question d'Orient, laisseront toute liberté au Conclave. »

L'œuvre du Conclave est achevée, celle du nouveau Pape commence : il n'est personne qui n'en voie les difficultés; Léon XIII, dont Pie IX avait distingué le mérite et les vertus, aura au ciel un puissant intercesseur; les prières, le dévouement et la filiale soumission des catholiques lui viendront en aide. Pie IX revit dans son successeur, Léon XIII verra se presser autour de lui l'Épiscopat, le clergé, les fidèles. Les épreuves pourront être grandes et terribles, elles ne seront pas supérieures au courage et à la constance du Saint-Père. Dieu, qui protége si visiblement son Église, ne permettra pas à ses ennemis de prévaloir.

Pie IX est mort prisonnier au Vatican, Léon XIII reste prisonnier au Vatican; il y est plus calme, plus assuré de l'avenir que le geôlier royal qui commande au Quirinal.

II

Une légende, qui n'a rien d'authentique, mais qui a acquis une certaine autorité, attribue à chaque Pape une devise dont la justesse est parfois frappante. A Pie VII correspondait la devise *Aquila rapax,* l'Aigle ravissant, qui convenait si bien à ce Napoléon qui le tint prisonnier pendant cinq ans. La devise correspondant au pontificat de Pie IX était *Crux de cruce,* la croix venant de la croix, et l'on sait que la croix se trouve dans les armes de la maison de Savoie. La devise correspondant au pontificat du nouveau Pape est : *Lumen in cœlo,* lumière dans le ciel.

Si la devise est prophétique, que pouvons-nous attendre ? De la lumière ! de la lumière ! voilà ce que demande le monde, qui ne sait plus où il va, et qui meurt parce qu'il ne sait plus voir la vérité. *Un po' più di luce,* disait le général de Lamarmora, mort si peu de jours avant Victor-Emmanuel, pour qui il avait crocheté les portes du Quirinal. Ce cri est

comme le cri universel. Tout est dans la confusion, tout est dans les ténèbres.

D'où viendra la lumière ? Les fidèles enfants de l'Église savent où elle se trouve. Ils savent qu'ils ont au Vatican le Docteur infaillible de la Vérité, le gardien de la justice et de la morale, la Voix qui enseigne la vérité, et, par conséquent, les conditions de la vie. Mais si les hommes refusent de tourner leurs regards vers cette lumière, n'est-ce point par des coups de foudre que Dieu la fera éclater ?

Il n'est pas nécessaire d'être un habile politique pour voir que le monde est profondément troublé et qu'on touche à d'effroyables bouleversements, à de terribles catastrophes. Si l'on n'écoute pas les enseignements de la Chaire de Pierre, pourra-t-on éviter ces calamités ? Alors ce sont les calamités elles-mêmes qui seront chargées d'éclairer les esprits obstinément aveugles, et l'accomplissement de l'œuvre de la justice préparera le retour de la miséricorde. *Lumen in cœlo.*

Nous aimons à mieux espérer. Au moment même où arrive la nouvelle de l'élection du Souverain-Pontife, en arrivent d'autres qui permettent de compter sur la réunion d'un Congrès européen. Il pourrait bien y avoir là un prélude de guerre, nous n'y voulons voir que le prélude du rétablissement de la paix, c'est-à-dire du rétablissement de l'ordre. Les puissances vont être appelées à délibérer sur ce grand intérêt : il est une grande puissance, puissance morale et toute spirituelle, qui devrait être appelée à ces délibérations et dont la voix devrait avoir une influence prépondérante. Si elle n'est point là par ses ambassadeurs, qu'elle y soit au moins par le respect du droit, par l'amour de la vérité, et ces noirs nuages qui menacent d'être déchirés par la foudre, se dissiperont d'eux-mêmes, laissant alors briller la vraie lumière dans un ciel rasséréné et purifié. *Lumen in cœlo.*

Il n'y a pas de milieu entre ces deux solutions : la lumière se fera par l'humble et intelligente soumission aux enseignements de l'Église, ou elle se fera par d'effroyables coups de foudre. Tel est le spectacle que le monde nous donnera sous le pontificat de Léon XIII.

III

Nos lecteurs doivent être avides de détails sur l'élection qui vient d'avoir lieu et sur le nouveau Pontife. Les détails nous manquent encore, et nous n'avons que quelques indications sur la vie de Sa Sainteté Léon XIII.

Léon XIII, hier encore cardinal Joachim Pecci, du titre de Saint-Chrysogone, archevêque-évêque de Pérouse, et Camerlingue de la sainte Église, est né à Carpinetto, dans les États pontificaux, le 2 mars 1810, d'une ancienne famille patricienne. Après avoir achevé ses études au Collége romain, il entra à l'Académie des Nobles ecclésiastiques. Grégoire XVI le nomma prélat de sa maison et référendaire de la Signature, en 1837. Il l'envoya ensuite en qualité de délégat à Bénévent, puis à Spolète, puis à Pérouse, où le délégat fit preuve de capacités hors ligne. En quelques mois, la province de Bénévent fut purgée des brigands qui l'infestaient; à Pérouse, où l'on compte vingt mille habitants, la fermeté du délégat établit un tel ordre, que les prisons se trouvèrent vides.

Rappelé à Rome en 1843, Grégoire XVI le préconisa archevêque de Damiette *in partibus,* et l'envoya en qualité de nonce apostolique à Bruxelles, où il acquit bien vite l'estime et l'amitié du roi Léopold I[er]. Obligé de quitter ce poste à cause de sa santé, il revint à Rome, où Grégoire XVI le préconisa évêque de Pérouse, dans le consistoire du 19 janvier

1846, en même temps qu'il le créait cardinal *in petto*. La mort de Grégoire XVI lui fit attendre la pourpre jusqu'au 9 décembre 1853, où il fut publié par Pie IX.

Depuis cette époque jusqu'à la mort du cardinal Antonelli, le cardinal Pecci se renferma dans l'administration de son diocèse. Les dernières révolutions et les usurpations piémontaises le trouvèrent inflexible dans l'accomplissement du devoir. Quand les élèves du séminaire de Pérouse furent privés de leur maison, il leur offrit un asile dans son palais épiscopal. On sait que, dans ces derniers temps, Pie IX l'avait appelé à la charge de Camerlingue ; c'était lui donner l'exercice de l'autorité pendant la vacance du Saint-Siége.

Cette autorité de quelques jours, le cardinal Pecci l'a exercée avec un tact et une fermeté extraordinaires. Il a su concilier le respect des droits du Saint-Siége avec les nécessités imposées par les circonstances, et, tout en consentant, pour le maintien de l'ordre, au concours des soldats italiens, il a fait sentir au roi de Piémont qu'il n'est à Rome que par le droit de la force.

Le Conclave a reconnu ses grandes qualités en portant sur lui ses suffrages.

IV

Léon XIII est d'une taille élevée ; il a un maintien plein de dignité, une figure d'ascète. Sa voix est sonore et brillante, ses manières sont un heureux mélange de distinction, de bonté et d'affabilité. Charitable, généreux, instruit, doué d'un grand goût littéraire, il est en même temps rompu aux affaires, sage et prudent, sachant se faire aimer et obéir, et exerçant autour de lui un ascendant qui se fait sentir

même à ceux qui n'aiment pas la religion et qui se sont laissés aller aux idées révolutionnaires. Ce n'est pas le charme de Pie IX, et c'est cependant l'attrait de la bonté et de la vertu.



V

On cherche souvent dans le nom pris par le nouveau Pape une indication sur ses vues de gouvernement. Succédant à Pie IX, le cardinal Pecci a pris le nom de Léon XIII, comme le cardinal della Genga avait pris celui de Léon XII en succédant à Pie VII.

Le pontificat de Léon XII, qui n'a duré que six ans, de 1823 à 1829, a laissé une forte trace et une page glorieuse dans l'histoire de l'Église. Nous espérons bien que le nouveau pontificat sera plus long que celui de Léon XII, tout indique qu'il ne sera ni moins glorieux ni moins fécond.

Léon XII avait été considéré comme prisonnier d'État pendant que Pie VII était en captivité; Léon XIII, camerlingue de la sainte Église, a été prisonnier au Vatican avec Pie IX. Léon XII publia un remarquable édit contre les francs-maçons, il eut une grande part à l'émancipation des catholiques en Angleterre, il conclut un concordat avec la Hollande, s'occupa très-activement des affaires de la province ecclésiastique du Haut-Rhin, il suivit avec une grande sollicitude les intérêts de l'Église de France, et obtint d'heureuses concessions des cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Les républiques espagnoles venaient de se séparer de la mère-patrie, il leur donna des pasteurs légitimes. Dans ses États, il se montra pontife et roi plein de sollicitude pour les intérêts de ses peuples, érigea des hôpitaux, poussa activement les travaux publics, et s'occupa avec un soin tout particulier de l'enseignement et surtout de l'instruction primaire.

Il ne nous appartient pas de préjuger ce que fera Léon XIII dans les circonstances si difficiles où il arrive au souverain Pontificat. Ce que nous savons, c'est que la foi et les mœurs seront infailliblement gardées, c'est que les droits de l'Église seront intrépidement défendus, et que la sagesse supérieure qui préside d'en haut au gouvernement de l'Église catholique ne manquera pas au Vicaire de Jésus-Christ. *Te, Deum, laudamus!*

J. CHANTREL.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le nouveau Pape. — La question d'Orient et le Congrès. — Élection sénatoriale. — Discussion du budget des cultes à la Chambre des députés : MM. de la Bassetière, Baragnon et Baudry-d'Asson. — Les sénateurs et députés de France et le Sacré-Collége.

21 février 1878.

Tout autre intérêt s'efface devant le grand événement dont le télégraphe vient de nous apporter la nouvelle: Pie IX a un successeur, c'est le Pape Léon XIII qui préside au gouvernement de l'Église universelle! Il semble que Dieu ne veut plus procéder que par ces coups soudains qui déconcertent les combinaisons et les projets de la politique humaine et qui nous montrent que c'est lui qui gouverne souverainement le monde. Nous avons adoré la main divine qui enlevait le bien-aimé Pie IX à ses enfants, nous bénissons cette main qui nous rend un Père et qui n'a pas voulu que le deuil de son Église se prolongeât.

Les huit jours qui se terminent par l'élection d'un nouveau Pape ont été remplis d'événements considérables, que nous devons signaler au moins en courant. A l'extérieur, nous avons vu l'Angleterre et la Russie prêtes à en venir aux mains. Elles se trouvent en présence près de Constantinople, dont le souverain est devenu l'allié et le vassal de la Russie, et l'on sent que la moindre étincelle pourrait allumer l'incendie qu'on redoute. L'Allemagne, qui n'est peut-être pas encore assez assurée de pouvoir mettre à exécution ses vastes projets, retient les deux puissances, et l'on va négocier pour la réunion d'un Congrès. Un discours que M. de Bismark vient de prononcer, est considéré comme pacifique, quoique le chancelier se soit étudié à parler pour ne rien dire. Il s'agit de calmer l'Angleterre, de retenir l'Autriche, et de retenir aussi le Moscovite, que ses succès ont enivré. Si le terrible chancelier veut un Congrès, on l'aura; mais bien fin serait celui qui devinerait ce que le prince de Bismark veut faire de cette réunion de diplomates.

En France, deux événements parlementaires dominent les autres: l'élection de M. Carayon-Latour comme sénateur inamovible, par 140 voix contre 135, ce qui annonce que l'union conservatrice conserve un reste de vie au Sénat, — et — à la Chambre des deputés, la discussion du budget des cultes.

MM. de la Bassetière, de Baudry-d'Asson et Baragnon ont fait une éclatante justice de toutes les misérables accusations résumées dans le rapport de M. Guichard sur le budget des cultes, contre le clergé catholique. Les trois éloquents orateurs de la droite ont démontré que, pour justifier les calomnies des ennemis du catholicisme, ceux-ci étaient obligés d'emprunter leurs arguments à toute la vieille friperie de l'ancien régime gallican, janséniste et parlementaire. Les hommes qui prétendent invoquer constamment les principes de 89 et les appliquer au nom de la liberté de l'Église catholique, n'emploient pas d'autres procédés que de supprimer la liberté même des institutions catholiques.

Nous reviendrons sur cette discussion, que nous ne pouvons qu'indiquer aujourd'hui.

—

Un grand nombre de sénateurs et de députés ont envoyé une adresse au Cardinal Guibert, le priant d'être auprès de ses éminents Collègues l'interprète de la vive douleur que leur a causée la mort du grand et saint Pape Pie IX, de leurs sentiments respectueux envers le Sacré-Collége, des vœux et des prières qu'ils offrent à Dieu pour l'élection d'un Souverain-Pontife, enfin de la résolution où ils sont de défendre toujours les droits de l'Église et ceux du nouveau chef qui lui sera donné.

Son Eminence a porté cette adresse dans une des Congrégations que les Cardinaux ont tenues quelques jours avant l'ouverture du Conclave. Il en a donné connaissance à l'auguste assemblée, ajoutant que les sentiments exprimés par ces membres de notre Parlement étaient ceux de tous les chrétiens fidèles de Paris et de la France. Cette communication a été accueillie avec les marques de la plus vive satisfaction et, dès le lendemain, le secrétaire du Sacré-Collége, Mgr Lasagni, remettait à l'Archevêque de Paris la lettre dont nous donnons ici la traduction et qui sert de réponse à plusieurs adresses apportées à Rome par les députations de diverses Associations.

« Éminence Révérendissime.

« Quand vous avez rapporté au Sacré-Collége les témoignages d'attachement sincère et de regrets affectueux dont les catholiques de Paris environnent la mémoire du regretté Pon-

tife Pie IX, Votre Éminence n'a pu méconnaître l'impression de vive satisfaction et aussi de gratitude produite par cette communication sur l'esprit des augustes Pères. Ceux-ci, en effet, ayant eu le bonheur de voir de plus près et d'apprécier les vertus éminentes de ce grand Pontife, ont compris aisément quel vide a laissé dans le cœur des Français la perte d'un Père qui les aimait tant, et quel deuil leur a apporté la nouvelle inattendue de sa mort.

« C'est donc au nom de Vos Éminents Collègues, que j'ai mission de prier Votre Éminence de remercier chaleureusement tous ceux qui soit en vous rendant visite, soit en vous remettant des adresses au moment de votre départ pour Rome, ont voulu donner au Pontife défunt une dernière preuve de dévouement et témoigner aussi de leur respect pour le Sacré-Collége. Ces actions de grâces s'adressent particulièrement aux Sénateurs, aux Députés et aux autres personnages de distinction qui, en cette douloureuse occurrence, ont donné de nouvelles preuves de leur inaltérable attachement au Saint-Siége et se sont déclarés soumis d'avance à ses ordres.

« Après avoir accompli le message dont j'étais chargé, il ne me reste plus qu'à me déclarer avec le plus profond respect de Votre Éminence Révérendissime le dévoué et très-humble serviteur.

Signé : Pietro Lasagni,
Secrétaire du Sacré-Collége.

Rome le 16 février 1878.

Ce numéro était composé, lorsque nous est arrivée l'heureuse nouvelle de l'élection de Léon XIII ; nous avons dû enlever quelques articles et en abréger d'autres ; notre prochain numéro contiendra de plus complets détails sur le nouveau Pape et l'histoire du Conclave qui s'est terminé si promptement et si heureusement.

LES FUNÉRAILLES DE PIE IX (1)

Nous avons fait assister nos lecteurs, il y a huit jours, aux derniers moments de Pie IX et aux premiers actes qui ont suivi sa mort; nous avons aujourd'hui à continuer notre récit jusqu'à la clôture des funérailles solennelles du grand et saint Pontife. On sait que ces funérailles portent le nom de *novendiales,* parce qu'elles se célèbrent pendant les neuf jours qui suivent de trois jours la mort du Pape.

L'usage des *novendiales,* dans leur forme actuelle, remonte à Grégoire X, qui décida et ordonna, au XIV[e] concile général, tenu à Lyon en 1274, que les cardinaux attendraient les absents pendant dix jours à partir de la mort du Pape ; qu'on célèbrerait pendant neuf jours, dans la ville où il résidait, des cérémonies funèbres en son honneur, et que des cérémonies semblables auraient lieu dans les villes principales des États de l'Église. La célébration des obsèques de neuf jours *(esequie novendiali)* a été définitivement réglée par Pie IV dans sa Bulle *In eligendo,* et par Grégoire XV dans sa Bulle *Decet Romanum Pontificem.*

Journée du 9 février.

La veille au soir, dit le correspondant de l'*Union,* le docteur Ceccarelli avait, comme on l'a dit, procédé à l'embaumement, qui a parfaitement réussi. Cette opération a été faite suivant le système mixte d'extraction des entrailles et d'injection de sublimé corrosif. Les entrailles ont été placées dans une simple urne en terre cuite, qui a été ensuite hermétiquement fermée et scellée. L'urne a été déposée dans les souterrains de la basilique de Saint-Pierre. La dépouille mortelle du Saint-Père a été de nouveau exposée, le 9 février, dans la même salle attenant à celle du Trône et sur le même modeste lit. Comme la veille, deux gardes-nobles veillaient à sa garde, tandis que les pénitenciers de Saint-Pierre récitaient des prières. Le Saint-Père était étendu sur son lit, les mains croisées sur la poitrine et pressant le crucifix sur lequel s'étaient appliquées ses lèvres mourantes

(1) Nous nous servons ici des récits publiés par les journaux catholiques, l'*Union,* l'*Univers,* le *Monde,* etc., en suivant plus particulièrement l'*Union.*

et auquel il avait demandé force et résignation. Sa Sainteté était revêtue de la soutane blanche, de la mosette rouge bordée d'hermine, et portait le camarero sur la tête.

Qu'il était beau le saint Pontife ! Qu'on était ému en contemplant ses traits si sereins, souriants même, qu'on venait revoir, hélas! pour la dernière fois. Tous les ambassadeurs et leurs familles, toute la noblesse romaine, tous ceux qui font partie de la famille pontificale, tous les fidèles du Vatican et nombre d'autres personnes encore ont eu le bonheur de venir contempler une dernière fois le Pontife bien-aimé ! Tous les yeux étaient mouillés de larmes, car jamais père n'avait été plus chéri. On s'agenouillait au pied du lit et on priait ; c'est en vain qu'on essayait de réciter le *De profundis,* les paroles de l'*Iste confessor* vous venaient toujours aux lèvres. On ne priait pas pour le Pontife défunt, on se recommandait à ses prières, à son intercession auprès de Marie Immaculée et de Dieu Tout-Puissant. Puis chacun essuyait ses larmes, allait baiser les pieds du Pontife bien-aimé et faisait toucher des objets de dévotion à ses mains comme pour qu'elles les bénissent encore une fois.

Vers quatre heures les portes ont été fermées, et il n'a plus été permis de pénétrer auprès du Pontife défunt. On l'a revêtu alors de ses ornements pontificaux de couleur rouge, c'est-à-dire du rochet, de l'aube, du cordon, de la dalmatique, de la chasuble, du pallium, d'un voile blanc sur les épaules, dont le nom propre m'échappe, et enfin la mitre en lame d'or sur la tête. On l'a déposé ensuite sur une sorte de bière en forme de lit dans la même salle où il avait déjà été exposé. Un peu après six heures a eu lieu le transport funèbre des appartements du palais à la chapelle du Saint-Sacrement à Saint-Pierre, les portes de la Basilique et du Vatican ayant été hermétiquement fermées. La marche était ouverte par les massiers et les bussolanti dans leur costume traditionnel. Venaient ensuite les gardes-nobles de service, ayant à leur tête les commandants princes Barberini et Altieri, et tous les exempts de ce même corps. Puis Mgr Martinucci, préfet des maîtres de cérémonie, portant à la main les deux chapeaux du Souverain-Pontife et dirigeant la cérémonie funèbre. La bière était portée par huit sediari en grand costume rouge ; des deux côtés les pénitenciers de Saint-Pierre, une torche à la main. Derrière le corps venaient d'abord le prince Chigi, maréchal du Conclave, en uniforme; Mgr Lasagni, secrétaire consistorial, qui pendant la

vacance du Siége régit la secrétairerie d'État, et Mgr Vannutelli, substitut de cette même secrétairerie.

Venaient ensuite: le prince Orsini, assistant au Trône pontifical; le prince Ruspoli, grand-maître du Saint-Hospice; le marquis Cavalletti, sénateur; le marquis Sacchetti, grand-fourrier; le marquis Serlupi, grand écuyer; puis tous les plus illustres représentants de l'aristocratie romaine, les princes Giustiniani-Bandini-Antici Mattei, Massimo, Lancelloti; duc Salviati; les marquis Cavaletti, Antici-Mattei, Theodoli, etc., etc., au nombre de trente environ, et un nombre extraordinaire de camériers de cape et d'épée. Tous étaient en habit noir et portaient leurs grands cordons, leurs plaques et leurs croix; les camériers portaient le collier ou chaîne, insigne de leur dignité.

Le cortége a ainsi traversé la salle du Trône, celle dite de la Chapelle et celle des Arazzi. Dans la salle suivante, qui ferme l'angle du palais, un peloton de la garde palatine rendait les honneurs. On a traversé une autre salle, et on est arrivé dans la salle qui précède celle des Suisses et est attenante à celle du Consistoire.

Alors le cortége qui suivait le corps s'est arrêté, et de la salle du Consistoire sont sortis les quatre camériers participants: Mgr Negrotto; Mgr Casali; Mgr de Bisogno; Mgr della Volpe; le maître de Chambre, Mgr Macchi; le grand aumônier, Mgr Samminiatelli; le sacriste, Mgr Marinelli, et le majordome, Mgr Ricci, tous en costume de cour.

Après eux venaient tous les cardinaux, une torche à la main et deux à deux, chacun suivi de son caudataire également un cierge à la main. La garde suisse en grande tenue, mais sans cuirasse, a formé la haie depuis le corps jusqu'après le Sacré-Collége. Le cortége a repris alors sa marche et, traversant la salle des Suisses, est descendu par le grand escalier jusqu'au premier étage, a pénétré dans le grand corridor des Loges, a traversé la salle Ducale où la garde-noble à droite et la garde palatine à gauche formaient la haie et rendaient les honneurs souverains, puis la salle Royale, et enfin est descendu par l'escalier qui débouche dans la chapelle du Saint-Sacrement. Là se trouvait le chapitre de la Basilique en habit de chœur, ayant à sa tête le cardinal Borromée, archiprêtre. Le corps du bien-aimé Pontife a été déposé sur un catafalque à plan incliné, de chaque côté duquel brûlaient six grandes torches posées sur des chandeliers d'un style sévère et simple. Tous les cardinaux ont

formé un cercle autour du catafalque, et l'un des chanoines, Mgr Folicaldi, a commencé les prières de l'absoute.

Les chanteurs ont ensuite entonné le *Libera*. Les prières terminées, toute l'assistance est retournée au Vatican, après avoir baisé encore une fois les pieds du grand Pontife et avoir jeté un long regard d'adieu mêlé de larmes sur les traits de ce Père vénéré. On ne saurait rien imaginer de plus grandiose, de plus majestueux, de plus simple et de plus émouvant tout à la fois que cette marche à travers ces salles riches des plus beaux trésors de l'art et ces escaliers brillants de marbre ! Ces lumières se réfléchissant sur le marbre des parois, ces hallebardes étincelantes, ces couleurs brillantes et lugubres, ces prières psalmodiées entrecoupées de sanglots, ce long cortége, ces salles que le Pontife avait fait si souvent retentir des éclats de sa voix éloquente et qui rappelaient tant de souvenirs heureux et tristes, ces soldats fidèles, ces privilégiés qui se pressaient sur le passage du Pontife défunt, tout cela formait un spectacle que nulle plume ne saurait décrire, qu'aucun pinceau ne pourrait rendre et qui remplissait le cœur d'une émotion indéfinissable.

Journée du 10 février, dimanche.

Bien avant le jour, dit un correspondant de l'*Univers*, une multitude compacte couvre les abords de la basilique. Bien des gens avaient passé la nuit, attendant l'ouverture des portes pour voir Pie IX.

Deux sentiments très-distincts, et l'on peut dire opposés, partageaient cette multitude. La majeure partie était composée de Romains fidèles qui, par piété, par amour, voulaient *revoir* le Père et le Roi de leur cœur. L'autre partie qui n'avait jamais *vu* le Grand Homme vivant voulaient le *voir* mort.

A sept heures seulement les portes se sont ouvertes. Il faut dire, à la décharge de l'*autorité révolutionnaire* (deux mots peu faits pour être unis), que des mesures militaires avaient été prises pour maintenir l'ordre. Malheureusement les troupes qu'il a fallu doubler vers onze heures se sont trouvées insuffisantes. Il y avait aux portes de la basilique une presse telle que l'on courait risque d'être étouffé.

Dans le temple les voûtes retentissent de cris perçants de femmes et d'enfants. Les haies de soldats et de gendarmes sont parfois brisées, renversées, emportées par le flot populaire. L'énorme grille de la chapelle du Très-Saint-Sacrement a été

tordue sous ce levier de chair des fidèles et des curieux confondus, quoique si profondément séparés par le cœur.

Au dehors, dans les rues qui débouchent sur la place, roulent des fleuves humains. On aperçoit beaucoup de gens découragés qui cherchent à rebrousser chemin ; impossible.

Pendant ce temps, le chapitre, dans la chapelle Giulia, qui est en face de la chapelle où repose le Pontife, célèbre l'office des morts. Mgr Samminiatelli, aumônier secret, pontifie. La musique est savamment exécutée par les chantres que dirige M. Meluzzi.

Jusqu'à quatre heures, la presse a duré. On a fermé les portes.

Certes, on doit aux précautions prises par le chapitre de Saint-Pierre que de grands malheurs n'aient pas signalé cette première journée de l'exposition publique du corps du Saint-Père.

L'*Osservatore romano* décrit ainsi l'impression produite sur les visiteurs qui ont été admis dans la basilique vaticane après la fermeture des portes au public :

Quiconque, dit ce journal, a pu pénétrer, à l'approche de la nuit, dans la basilique Vaticane, après la fermeture des portes au public, s'est senti sous le coup de la plus profonde impression. Ces voûtes immenses éclairées à peine par quelques cierges, inspiraient une religieuse frayeur. On marchait en silence, comme si, à cette heure solennelle, on se fût cru coupable d'un crime en troublant le repos de ceux qui reposent depuis des siècles sous ces monuments de marbre. Et lorsqu'on s'était approché de la chapelle où était exposée la dépouille du grand Pontife, en contemplant ce visage illuminé par les cierges qui projetaient sur lui une douce clarté, en fixant le regard sur ces traits que la mort a respectés, et qui respirent encore cette bonté surhumaine dont tous ceux qui l'ont approché ont été ravis, les larmes coulaient d'elles-mêmes et le cœur éprouvait une angoisse ineffable. On priait devant ces dépouilles vénérées, mais les lèvres se refusaient aux prières qui implorent de Dieu la gloire du Paradis pour les défunts. On sentait instinctivement que ce bien-aimé Père regardait déjà du haut du ciel ses fils chéris, et qu'il appelait sur eux la miséricorde de Dieu. On ne priait pas pour le repos de l'âme d'un défunt, mais on invoquait la protection d'un saint.

—

Journées du 11 et du 12 février.

Le 11, même foule que la veille, mais des mesures ont été prises, et il y a plus d'ordre.

Il serait impossible de donner une idée de l'affluence des fidèles qui veulent contempler pour la dernière fois les traits augustes de celui qui fut si affectionné et si généreux pour sa chère ville de Rome. C'est par dizaines de milliers que les Romains se pressent devant les portes du vaste temple; tout est d'ailleurs organisé pour que cet empressement de l'amour filial soit satisfait, sans qu'il se produise d'inconvénients. Le visage du Souverain-Pontife a toute sa bonté et sa parfaite sérénité : le même sourire angélique resplendit sur ses lèvres; on se refuse à croire que la mort ait frappé cette précieuse existence, et l'on se persuade à tout moment que sa main va se lever pour bénir encore ses enfants. Que de larmes versées, que de sanglots devant ce cercueil prêt à ravir pour toujours le grand Pie IX à l'amour du monde catholique!

On avait d'abord établi que l'inhumation aurait lieu le soir du 12; mais pour satisfaire à l'empressement filial de la population romaine, et aussi pour permettre aux cardinaux étrangers, sur le point d'arriver à Rome, de contempler encore une fois les traits vénérés et chéris de Pie IX, sa dépouille mortelle est restée un jour de plus exposée dans la basilique vaticane.

S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, accouru à Rome pour la douloureuse circonstance de la mort de Pie IX, s'est empressé, dès son arrivée, le 12, d'aller se prosterner devant la dépouille mortelle du Souverain-Pontife. A sa vue, dit un témoin oculaire, il n'a pu retenir les larmes de sa douleur filiale et ses sanglots ont éclaté. Que de fois déjà se sont reproduites ces scènes déchirantes!

Malgré la pluie qui est tombée dans cette journée, par intervalles, la foule accourue à Saint-Pierre a été immense. Aux premières heures de la matinée et le soir les abords de la basilique du Vatican étaient envahis par des foules énormes impatientes de se prosterner devant les restes vénérés de leur bien-aimé Père et Souverain.

Jamais la religion et l'amour d'un peuple n'ont éclaté avec une telle éloquence.

« Je reviens de Saint-Pierre, écrit ce même jour, 12 février, un correspondant de la *Défense*. Une foule énorme arrive par le pont Saint-Ange, se répand dans la place des *Rusticucci,* traverse par groupes nombreux l'immense place entourée par les colonnades par-dessus lesquelles à droite on voit se dresser de biais la masse rectangulaire du Vatican. Quatre fenêtres du

palais pontifical sont soigneusement fermées. C'était là que vivait Pie IX.

« Pour entrer dans la basilique, il faut prendre la file et passer entre deux haies de soldats italiens. La haie se continue dans l'église. On se sent porté par la foule. Femmes, enfants, hommes, vieillards, prêtres, militaires, riches, pauvres, costumes modernes, costumes italiens de toutes les couleurs, la foule est bigarrée et remuante comme on la voit dans des grands pèlerinages d'Italie. A mesure que l'on avance dans le temple, toujours entre les soldats qui forment la haie, on distingue dans une demi-obscurité quelques lumières. Le silence se fait un peu. Les uns se soulèvent sur la pointe des pieds. Entre le mouvement des têtes, j'aperçois une grande grille fermée, et, à travers la grille, une grande mitre en drap d'or sous laquelle, avançant peu à peu avec la foule, je vois enfin la figure calme, sereine, très-rajeunie de Pie IX. Il est là, étendu, les pieds touchant la grille. Un vêtement rouge le recouvre. Deux gardes-nobles sont à côté de la dépouille vénérée, en dedans de la grille. En dehors de la grille, des gardes italiens empêchent la foule de s'approcher trop près et de déchirer les vêtements du Pape. Des officiers de police pressent la foule afin qu'on ne stationne pas et qu'on n'empêche pas ceux qui veulent voir à leur tour. *Camina!* (ce qui équivaut au fameux « circulez » de Paris); nous sommes obligé de passer sans avoir même le temps de nous agenouiller. Mais il faut reconnaître que la hâte imposée par la police est une mesure de réelle nécessité. En effet, à chaque instant, la foule grossit et se renouvelle. Ceux qui se plaignent de ne pas voir, à Rome, des costumes pittoresques, ont eu tort de ne pas venir en ce moment. On dirait que toute la campagne romaine a voulu dire à Pie IX un dernier adieu.

« Que dirai-je de l'impression qui domine tout ce monde? L'attitude est bonne, respectueuse, pieuse même; mais je vois de l'affection plus que de la tristesse. Je retrouve ce calme étonnant qui donne au peuple romain une sorte de majesté instinctive. Et ce calme existe presque partout, dans tous les partis italiens, sauf, peut-être, parmi les républicains, qui sont obligés de faire du bruit pour paraître nombreux. »

Une correspondance adressée, le 12, au *Journal des Débats*, rend témoignage de l'empressement de la foule.

Depuis trois jours, dit cette correspondance, la basilique de Saint-Pierre est envahie par la foule qui va visiter le corps de Pie IX ex-

posé dans la chapelle du Saint-Sacrement. L'affluence dépasse tout ce qu'on peut imaginer. On commence à former la queue dès trois heures du matin, quoiqu'on ne pénètre dans l'église qu'à sept heures, et tout le monde ne réussit pas à entrer, bien qu'on ne ferme les portes qu'à quatre heures de l'après-midi.

Aujourd'hui, les paysans de la campagne romaine sont arrivés en masse avec leurs femmes et leurs enfants, revêtus de leurs plus beaux atours. Afin d'activer la circulation, on ne permet plus de baiser les pieds du Pontife comme on le faisait le premier jour. Les gardes-nobles montent la garde autour du corps ; il y en a constamment trois de chaque côté.

Journée du 13 février.

Toujours la même affluence, ou plutôt une affluence plus considérable encore, parce qu'on sait que c'est le dernier jour où l'on pourra contempler les traits de Pie IX. Ecoutons le récit envoyé à l'*Union* le 13 février au soir :

« Nos gouvernants, dit le correspondant, ont tout fait pour ôter à cette sorte de plébiscite religieux une partie de sa valeur; mais leurs efforts n'ont point abouti, et le triomphe de la cause pontificale a été splendide, immense, complet. Chacun a tenu à posséder un objet qui eût touché le corps de Sa Sainteté. Aussi, est-ce par milliers, par millions, je devrais dire, qu'il faut compter les chapelets, les médailles et autres objets de piété qui ont été comme consacrés par ce saint attouchement. On ne venait point voir un cadavre, on accourait vénérer les précieux restes d'un saint. Rien de plus touchant que les exclamations d'amour et d'admiration de ces pieux fidèles qui venaient contempler pour la dernière fois les traits chéris de leur bienfaiteur, de leur père, de leur roi ! Qu'il est beau ! s'écriait-on ; quel ravissant sourire ! Et ne pouvant l'approcher on lui envoyait naïvement de tendres baisers ! Si jamais encore les impies et les révolutionnaires osaient nous répéter que le catholicisme est mort et la question romaine à jamais ensevelie, nous arrêterions leurs blasphèmes et fermerions leurs bouches en leur montrant le triomphe ineffable de Pie IX prisonnier, de Pie IX mourant, de Pie IX mort. Cette démonstration immense, irrésistible, vraie, universelle, demeurera le panégyrique le plus éloquent des vertus du grand Pontife, la consécration la plus solennelle des droits et des intérêts de l'Eglise romaine persécutée, et la protestation la plus éclatante des catholiques opprimés. Elle est non-seulement une consolation et une espérance, elle sera aussi un prochain levier de restauration prochaine.

« La cérémonie de l'ensevelissement des restes mortels de notre bien-aimé Pontife le Pape Pie IX a eu lieu ce soir après six heures et demie. Les cardinaux se sont réunis dans la salle du Consistoire et, précédés des massiers, des palefreniers et des sediari, suivis chacun de leur prêtre et accompagnés par les gardes suisses qui formaient la haie, se sont rendus processionnellement et deux à deux dans la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Pierre, en suivant le même itinéraire que pour le transport funèbre de samedi soir. Dans la salle Regia étaient groupés tous les camériers de cape et d'épée qui se sont unis ensuite au cortége funèbre. Dans la chapelle du Saint-Sacrement se trouvaient réunis tous les prélats de la cour du Saint-Père, ayant Mgr Ricci et Mgr Macchi à leur tête et le chapitre de Saint-Pierre en tenue de chœur. Deux mille personnes environ attendaient dans la Basilique. C'étaient toutes les familles de la nombreuse aristocratie romaine, les membres des députations étrangères déjà arrivées, des catholiques bien connus de Rome et d'Italie, et aussi quelques libéraux qui avaient réussi à se procurer des billets de faveur, et bon nombre de correspondants étrangers, ceux du *Times* et de l'*Illustration*, entre autres. Les membres du corps diplomatique et leurs familles étaient placés dans les tribunes du chœur de la Chapelle des Chanoines.

« La vaste basilique, avec sa masse imposante, sa vaste coupole, ses piliers remarquables et ses marbres précieux, enveloppés dans une sombre obscurité au milieu de laquelle on voyait jaillir comme d'autant d'étoiles la flamme des lampes qui entourent la confession et celle de quelques flambeaux qu'on avait disposés le long de la grande nef pour éclairer les pas des assistants, offrait le spectacle grandiose, le plus majestueux et le plus émouvant qu'il soit possible d'imaginer.

« Les cardinaux étant arrivés dans la chapelle du Saint-Sacrement ont défilé devant Sa Sainteté et se sont aussitôt dirigés vers la chapelle du chœur où ils ont pris place dans les stalles des chanoines. Précédés de la croix, le cardinal-archiprêtre, les chanoines, les bénéficiers et les clercs de la Basilique, un cierge à la main, se sont ensuite dirigés vers ladite chapelle, en psalmodiant les verset du *Miserere*. Le corps du Saint-Père était ensuite porté par huit membres de la confrérie du Saint-Sacrement et par huit exempts de gardes-nobles qui avaient revendiqué l'honneur de rendre à leur souverain bien-aimé ce dernier hommage d'amour et de dévouement.

« Tout autour, les gardes-nobles et les suisses en armes; derrière, tous les attachés à la cour du Souverain-Pontife. Le cortége a ainsi traversé la double et profonde haie des invités qui, après s'être agenouillés, se relevaient aussitôt pour mieux contempler encore une fois le visage souriant du Père bien-aimé qu'on n'allait plus revoir. Tous pleuraient, tous priaient! C'était un spectacle d'une majesté et d'une émotion inénarrables. Le corps du Souverain-Pontife a été déposé au milieu de la chapelle, et alors les chantres ont entonné l'antienne: *In paradisum deducant te angeli.*

« L'officiant, Mgr Folicaldi, a chanté ensuite l'oraison : *Deus, qui fundasti*, etc., et a aspergé d'eau bénite le corps et la bière. Aussitôt après quatre chanoines, assistés des frères du Saint-Sacrement, des exempts, des gardes-nobles, et dirigés par le docteur Ceccarelli, ont soulevé dans leurs bras le corps du Pontife défunt et l'ont pieusement déposé dans une bière en bois de cyprès doublée de ouate et de velours rouge, avec deux coussins au sommet pour soutenir la tête.

« Le Saint-Père a été ainsi déposé dans sa bière revêtu de tous ses ornements pontificaux et la mitre en tête. Toutes les têtes se penchent pour contempler encore une fois ces traits chéris qui vont pour jamais disparaître à nos yeux, et des sanglots éclatent de tous côtés. Mgr Ricci, majordome et préfet du palais apostolique, s'avance alors en chancelant et la mort dans l'âme. Les yeux sont inondés de larmes. Il jette un dernier regard sur le grand Pontife qu'il a tant chéri. Il s'arrête un instant! O angoisse suprême! Puis il couvre les traits et les mains de Pie IX, le bien-aimé, avec un grand voile de soie blanche. *Consummatum est!* Nous ne reverrons plus ici-bas notre bienfaiteur et notre Père... Il dépose ensuite au fond de la bière une bourse en velours de soie rouge, contenant trois rouleaux. Dans ces rouleaux sont 32 médailles en or, 32 en argent et autant en cuivre. Ce sont les médailles qui ont été frappées chaque année pendant le pontificat de Pie IX, pour commémorer quelque fait éclatant ou quelque moment de l'inépuisable générosité du grand Pontife. Enfin Mgr Ricci dépose encore dans la bière, au pied du corps, un cylindre en fer blanc contenant l'éloge du Pape défunt écrit sur parchemin. Cela fait, le voile de soie blanche qui couvre déjà les traits et les mains du bien-aimé Pontife est étendu jusqu'aux pieds. On apporte aussitôt le couvercle et on le visse, puis la bière tout entière est en-

tourée d'un drap de soie violette sur les bords duquel on appose deux cachets en cire rouge avec le sceau du cardinal camerlingue, deux autres avec le sceau de Mgr le majordome, préfet du palais apostolique, un avec celui du cardinal Borromeo, archiprêtre de la Basilique, et un enfin avec celui du chapitre. La bière en bois de cyprès était déjà déposée dans une autre beaucoup plus grande en plomb. On apporte le couvercle de cette seconde, et on le place. Puis les rebords de cette même bière sont repliés sur le couvercle et soudés. Après, six cachets ont été placés aux quatre angles et deux au milieu, dont deux encore cette fois avec le sceau du cardinal-camerlingue, deux avec celui de Mgr le majordome, un avec celui du cardinal-archiprêtre et un avec celui du chapitre. Le couvercle de cette seconde bière est surmonté d'une grande croix qui pose sur un piédestal formé de trois pommes de pin ou tours. Au-dessous sont les armes du Pape, puis une inscription avec ces mots : *Corpus Pii, P. P. IX qui vixit,* etc., *rexit Ecclesiam,* etc., *decessit,* etc. Enfin, au-dessous, une tête de mort et deux os croisés, le tout en relief. L'opération de la soudure est assez longue. Pendant que les ouvriers travaillent avec énergie, M. Philibert Ponponi, notaire de la Basilique vaticane, donne lecture de l'acte de décès et de sépulture du Souverain-Pontife. Cet acte est en latin.

« Après avoir passé en revue *per summa capita* la vie tout entière du Souverain-Pontife, on y décrit les derniers moments de Sa Sainteté, sa mort, son exposition au Vatican, son transport funèbre des appartements à la Basilique, avec la description minutieuse des ornements dont son corps était revêtu et des personnes qui composaient le cortége; la vénération dont ses restes furent l'objet pendant les quatre jours de l'exposition publique dans Saint-Pierre, enfin la cérémonie de ce soir; comment le Saint-Père a été porté dans la chapelle du chœur et a été déposé dans une première bière, dont on décrit la forme et les ornements.

« Parlant ensuite du parchemin enfermé dans le cylindre en fer-blanc, déposé dans la bière, l'acte rapporte la copie exacte de l'éloge de Sa Sainteté. Cet éloge contient l'historique complet et détaillé de tous les actes mémorables qui ont illustré le Pontificat si long et si remarquable du grand Pie IX. Enfin, l'acte de décès décrit toutes les formalités usitées pour enfermer le corps dans la première bière, le nombre des sceaux apposés, la manière

dont la caisse en plomb a été soudée, les sceaux également apposés et les autres cérémonies que je n'ai pas encore décrites.

« Les témoins de l'acte, outre le notaire susdit, sont le cardinal camerlingue, Mgr le majordome et le cardinal-archiprêtre, les deux clercs de la Chambre, Mgr Pericoli et Mgr Milella. La lecture de l'acte a duré plus d'une demi-heure. Pendant ce temps, l'opération si fatigante et si complexe de la soudure a pu être terminée. On approcha alors une troisième bière en bois de châtaignier poli. Elle est placée sur une sorte de radeau à roues; le couvercle est déjà adhérent, mais elle est ouverte au sommet dans sa partie verticale. En ce moment les cardinaux quittent leurs stalles et viennent tous adresser un dernier adieu au Pontife défunt dont les traits ont à jamais disparu à nos yeux. Aussitôt on glisse le cercueil de plomb dans le troisième en bois, on cloue la partie supérieure, et le tout est roulé hors de la chapelle vers la porte qui donne accès aux tribunes de gauche du chœur. Un échafaudage est déjà prêt. Les trois cercueils sont entourés de cordes, auxquels est adapté un grand crochet à poulie. Un cabestan est mis en mouvement, et le corps du grand Pontife s'élève peu à peu dans les airs, tandis que les chantres font entendre des morceaux sacrés et que l'officiant récite les dernières prières. Bientôt le cercueil est arrivé à la hauteur voulue. Les ouvriers le poussent vers l'ouverture du mur.

« Pie IX vient de remplacer Grégoire XVI. L'ouverture est murée rapidement par les maçons, et au-dessus du mur on place l'inscription suivante : *Pius P. P. IX.* Tout est terminé, chacun se retire en silence et le cœur plein d'émotion. La triste cérémonie, commencée à 6 heures 30, était terminée à 9 heures 20 environ.

« Un dernier détail avant de clore cette lettre. Le corps du Souverain-Pontife, avant d'être déposé dans son cercueil, était placé sur une simple paillasse piquée, recouverte d'un drap blanc et d'un drap mortuaire par-dessus. C'est sur cette paillasse qu'a reposé le grand Pie IX pendant les cinq jours qu'a duré l'exposition. Quand Sa Sainteté a été placée dans la bière, la paillasse a été enlevée. Toutefois ceux qui avaient le bonheur d'être placés tout près s'étaient déjà emparés de tous les brins de paille qu'ils avaient pu saisir pour les garder comme de précieuses reliques. J'ai été du nombre de ces heureux. »

Sur le cercueil en bronze portant sept cachets, est gravée cette inscription épigraphique :

CORPUS.
PII . IX . P . M.
VIXIT . AN . LXXXV . M . VIII . D . XXVI.
ECCLES . VNIVER . PRAEFVIT.
AN . XXXI . M . VII . D . XXIII.
OBIIT . DIE . VII . FEBRVAR.
AN . MDCCCLXXVIII.

—

Fin des novendiales (14-18 février).

Le 14 février, un service solennel a eu lieu à Saint-Pierre. Tous les membres de la Société des intérêts catholiques, la majeure partie de la noblesse romaine, des députations étrangères et une foule immense y assistaient. Mgr Focaldi officiait pontificalement. Après la cérémonie, tous les assistants sont allés se prosterner et prier sur la tombe de Pie IX; l'émotion était générale, et ce spectacle avait un caractère tout particulier de grandeur.

Le 15 février, même concours pour un second service solennel. Comme la veille, tous les assistants sont allés prier près de la tombe du Pontife bien-aimé. En même temps avait lieu dans la chapelle Sixtine le premier des trois services funèbres que le Sacré-Collége fait célébrer pour le repos de l'âme du grand Pontife défunt. Au milieu de la chapelle s'élève un grandiose catafalque à deux étages surmonté d'une urne sur laquelle est placée une tiare. Aux quatre angles est peint en relief l'écusson du Saint-Père. Sur les quatre côtés du catafalque on lit les inscriptions suivantes :

Sur le côté faisant face à l'autel :

Beneficentia
Ingenio — moderatione
omnium — ad — sui
Admirationem — erexit

A gauche :

Mariam — D. — M.
Immaculatam
Rom. — Pont. — magisterium
Inerrans — decrevit

A droite :

Optimi — principis
Nomen — et — famam
est — meritus

Sur le côté, faisant face à la porte d'entrée :

Petri — annos
In — Romana — sede
Unus — superavit

Quatre bas-reliefs peints couleur de bronze sur les quatre côtés du soubassement représentent :

1° Le Sénat de Rome qui, avec d'autres autorités, rendent hommage au Souverain-Pontife Pie IX ;

2° Pie IX proclamant le dogme de l'Immaculée-Conception ;

3° Pie IX, le plus bienfaisant des hommes, qui répand des trésors pour le soulagement des malheureux ;

4° Pie IX défunt exposé, revêtu de ses ornements pontificaux, dans la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Pierre.

Les gardes-nobles montaient la garde aux quatre coins du catafalque. La chapelle Sixtine est divisée en deux parties séparées par une sorte de balustrade. Dans la première partie attenante à l'autel et au milieu de laquelle est placé le catafalque, siégent les membres du Sacré-Collége, portant la cape en mérinos violet surmontée de la pelisse en hermine blanche. Derrière les cardinaux qui occupent le premier banc autour du catafalque, on remarque les prélats, archevêques, évêques, le vice-camerlingue, le majordome, les protonotaires, les abbés et généraux d'ordres religieux, les auditeurs de Rote, les clercs de la Chambre apostolique. Les prélats portent la soutane noire et un simple surplis.

Dans la seconde partie de la chapelle attenante à la porte d'entrée sont deux estrades à droite et à gauche ; l'une était occupée par le corps diplomatique, l'autre par les dames invitées. Derrière le corps diplomatique on remarquait six personnes en grand deuil ; c'étaient les parents du Pontife défunt. On y voyait aussi presque tous les membres de l'aristocratie romaine, les chevaliers de Malte, le général Kanzler, etc.

Le cardinal di Pietro a chanté la messe. Son Eminence était assistée par trois chanoines appartenant chacun à l'une des trois basiliques patriarcales de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Après la messe, l'absoute a été donnée par le cardinal di Pietro d'abord, et par les car

dinaux Sacconi, Guidi, Bilio et Schwarzenberg. Les chantres de la chapelle Sixtine étaient dirigés par le célèbre maestro Mustafa. On ne saurait rien imaginer de plus grave, de plus ravissant et de plus suave que l'admirable musique qu'ils ont fait entendre, et dont l'exécution a été d'une rare perfection. Le *Dies iræ* tout entier, de la composition de Mustafa, était de toute beauté. En voyant cette chapelle, dont le deuil de 1870 avait fait fermer les portes, se rouvrir après huit ans et recevoir de nouveau le Sacré-Collége, les prélats et les personnages du plus haut monde pour le deuil plus grave encore de ces jours; en entendant ces chants si beaux et si tristes, une profonde émotion envahissait le cœur, et l'on se reportait involontairement par la pensée aux beaux jours d'autrefois, hélas ! déjà si lointains.

Après la cérémonie qui a été terminée vers midi, les cardinaux se sont rendus dans la salle du Consistoire où a eu lieu la première réception du corps diplomatique. Les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Espagne; les ministres plénipotentiaires de Bavière, de Belgique, du Brésil, de Costa-Rica et de Bolivie, s'étaient réunis pendant ce temps dans la salle de la comtesse Mathilde. Le premier introduit au milieu du Sacré-Collége a été le comte de Paar, l'ambassadeur d'Autriche, accompagné de tout le personnel de l'ambassade; après lui, M. de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, également accompagné de tout le personnel de l'ambassade, et enfin les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de Bavière, de Belgique, du Brésil, de Costa-Rica et de Bolivie.

Tous ces illustres représentants, au nom de leurs souverains ou chefs de gouvernement et des nations qu'ils représentent, ont exprimé au Sacré-Collége leurs condoléances pour la mort du regretté Pontife Pie IX. Son Eminence le cardinal di Pietro, sous-doyen du Sacré-Collége, a remercié, au nom de tous les cardinaux, les ambassadeurs et les ministres de la part que leurs gouvernements respectifs ont prise au deuil de l'Église à l'occasion de la douloureuse perte qu'elle et le monde catholique viennent de faire dans la personne de l'immortel Pie IX.

Le 16 février, le service funèbre a été célébré à la chapelle Sixtine, où les chants religieux avaient cessé de se faire entendre depuis le 20 septembre 1870. La messe a été célébrée par le cardinal Sacconi; les absoutes ont été faites par les cardinaux Donnet, Pecci, Panebianco et De Luca. A l'issue de la cérémonie, les car-

dinaux s'étant rendus dans la salle du Consistoire, y ont reçu les compliments de condoléance des ambassadeurs de France et de Portugal, parlant au nom des puissances qu'ils représentent.

Les dernières prières solennelles ont été dites le 18 février, et c'est le soir de ce même jour que les cardinaux se sont réunis en Conclave.

—

Le testament de Pie IX.

C'est dans la soirée du 15 février que S. Em. le cardinal camerlingue a convoqué les parents du Pape défunt et a fait procéder à la lecture de ses dispositions testamentaires. Elles étaient écrites de la propre main de Pie IX sur plusieurs feuilles liées par un cordon de soie et datées de 1875, avec quelques codicilles postérieurs.

Voici comment le saint Pontife règle lui-même ce qui regarde sa sépulture :

« Mon corps sera enseveli dans l'église de Saint-Laurent-hors-« des-murs, sous le petit arc que surmonte ce que l'on appelle le « gril, c'est-à-dire la pierre sur laquelle on voit encore les taches « imprimées par le martyre de l'illustre lévite. Les dépenses pour « le monument ne devront pas dépasser quatre cents écus. (1) »

Voici encore, rédigée par le Pape, l'inscription qui doit être gravée sur ce modeste tombeau :

OSSA ET CINERES PII P. IX
SUM. PONT. VIXIT ANN...
IN PONTIFICATV AN...
ORATE PRO EO.

Enfin, Sa Sainteté dispose que les armoiries dont le monument doit être surmonté seront une tête de mort.

Quelles sublimes pensées, dit avec raison l'*Osservatore romano*, quels profonds enseignements contenus dans ces dernières dispositions !

Cet homme, qui a été le plus grand de son époque et qui a excité l'admiration du monde par la sainteté de sa vie, par la fer-

(1) Voici le texte italien : « Il mio corpo divenuto cadavere sarà sepolto nella chiesa di S. Lorenzo fuori le mura, precisamente sotto il piccolo arco esistente sotto la cosi detta graticola, ossia pietra nella quale si designano anche adesso le macchie prodotte dal martirio dell'illustre levita. La spesa del monumento non deve eccedere quattrocento scudi. »

meté, par la charité et la magnificence dont il a été un admirable modèle, devait, après sa mort, étonner encore le monde par sa sublime humilité.

La *Voce della Verità* dit que Pie IX laisse au comte de Chambord une Sainte-Vierge en mosaïque, dite Vierge du destin ; à la duchesse douairière de Modène une vierge, également en mosaïque ; à la reine Isabelle, un crucifix ; à l'ancien roi de Naples, un groupe représentant la sainte Famille ; au grand duc de Toscane, une copie de la vierge de Raphaël ; au duc de Parme, une grande miniature représentant le *sinite parvulos ;* à Don Alphonse de Bourbon, un grand médaillon en nacre, représentant la résurrection ; et enfin, à la princesse de Tour-et-Taxis, un crucifix en argent enrichi de diamants et de reliques de la vraie croix.

DERNIERS BREFS DE PIE IX

L'*Écho de la Jeunesse catholique italienne* publie, dans son dernier numéro, le bref qui a été adressé à son président, M. le comte Acquaderni, par Notre Saint-Père le Pape Pie IX quelques jours seulement avant que ce glorieux et bien-aimé Pontife ne rendît le dernier soupir. On remarquera le caractère ferme, élevé et en quelque sorte prophétique de ces paroles, que la mort du Pontife qui les a écrites doit rendre encore plus sacrées à tous les catholiques.

En voici la traduction :

A notre cher fils, le commandeur Jean Acquaderni, président du conseil supérieur de la Société de la Jeunesse catholique, Bologne.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris, non sans douleur, cher fils, que plusieurs de ceux qui jusqu'à ce jour avaient fidèlement suivi la doctrine de ce Saint-Siége, trompés par les sophismes des *conciliateurs,* ont préféré à nos avis l'opinion de personnes dépourvues d'autorité et se sont rangés de leur côté. Il est certain cependant que si tous suivaient unanimement nos conseils et adoptaient les mêmes idées et la même conduite que cette Chaire de vérité, l'Église aurait beaucoup moins à souffrir. Il est vrai que, déjà au commencement même de l'Église, Paul fut obligé d'exhorter les Corinthiens à ne

point permettre qu'il y eût de schisme entre eux, et que tous demeurassent complètement dans une même pensée et un même sentiment, car il avait eu connaissance de leurs dissensions.

La divine Providence a permis cela pour qu'il fût plus manifeste que l'édifice de l'Église ne pouvait être abattu ni par la force extérieure ni par les divisions intestines. C'est ainsi que toute l'histoire a démontré que ces maux n'ont eu d'autres résultats qu'une plus splendide déclaration de la vérité, une foi plus ferme et plus active chez ceux qui ont su s'attacher complétement à la vérité, et une adhésion plus soumise et plus dévouée à cette Chaire de vérité. Nous vous félicitons donc, vous qui, quoique attristés par la désertion de ceux de vos frères que le vent d'une fausse doctrine a emportés, ne vous êtes pas cependant laissé ébranler; bien au contraire, vous vous sentez excités par leur erreur à accueillir avec un plus grand empressement non-seulement les ordres, mais encore les simples conseils de ce Siége apostolique qui ne pourra jamais vous engager dans l'erreur ni vous tromper.

Cette constance, cette prompte inclination à l'obéissance et à la soumission, que vous montrez, Nous rendent beaucoup plus agréable l'expression de votre attachement et de votre dévotion et ajoutent un nouveau prix à la collecte que vous Nous avez offerte. Au moment donc où nous sommes menacés de jours encore plus périlleux, Nous avons l'espoir qu'unis à votre excellent archevêque, vous pourrez soutenir avec un grand courage la cause de la religion et de l'Église que vous avez entrepris de défendre. Nous demandons à Dieu de tout notre cœur la vertu, les forces et les secours qui vous sont pour cela nécessaires ou utiles; comme présage de ces biens et comme gage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout notre cœur, à vous cher fils, à tout le conseil et à la société que vous présidez, Notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 janvier 1878, la trente-deuxième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Voici le texte latin de ce Bref:

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Didicimus non sine dolore, Dilecte Fili, aliquot ex iis, qui obsequenter hactenus vobiscum tenuerant sententiam hujus Sanctæ Sedis, deceptos a *Conciliatorum* commentis, prætulisse privatorum opiniones judicio Nostro, et ad eorum partes transiisse. Profecto, si unum essent omnes cum Nobis, et omnes idem sentirent ac dicerent cum hac veritatis cathedra, multo minora detrimenta pateretur Ecclesia. Verum in ipsis Ecclesiæ exordiis Paulus hortari cogebatur Corinthios, ne essent in eis schismata, et ut omnes perfecti essent in eodem sensu et in eadem sententia, quia contentiones eorum acceperat; permittente id nempe divina providentia, ut clarius pateat, nec externa vi, nec interiore dissidio subrui posse positum ab ipsa Ecclesia ædificium. Et tota sane demonstravit historia, hæc mala non alium habuisse exitum, quam luculentiorem veritatis declarationem, firmiorem et operosiorem eorum fidem, qui pro veritate steterant, obsequentiorem et studiosiorem huic veritatis cathedræ adhæsionem. Gratulamur itaque, vos contristari quidem a secessione fratrum fallacis doctrinæ vento distractorum; sed non commoveri idcirco, imo ab eorum errore excitari ad excipienda libentius et sequenda accuratius non mandata dumtaxat, sed et monita quævis Apostolicæ hujus Sedis, a qua nec falli nec decipi vos posse pro certo habetis. Constantia hæc vestra, hæc prona in obedientiam et obsequium voluntas multo jucundiores Nobis faciunt dilectionis vestræ devotionisque significationes pretiosamque plane stipem collatitiam Nobis oblatam. Ac præterea, dum periculosiora tempora ingruunt, Nos erigunt in spem ut, juncti cum egregio Archiepiscopo vestro, causam religionis et Ecclesiæ, quam propugnandam suscepistis, alacriter tueri valeatis. Virtutem, vires, auxilia ad hoc necessaria et opportuna vobis a Deo toto corde adprecamur; eorumque auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ pignus tibi, Dilecte Fili, totique, cui præes Consilio et societati, Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 21 Januarii 1878. Pontificatus Nostri Anno Tricesimosecundo.

PIUS PP. IX.

Dilecto Filio Equiti torquato Joanni Acquaderni Præsidi Consilii superioris Societatis Jnventutis Catholicæ. Bononiam.

—

Mgr l'Évêque de Bâle (Suisse), fait connaître un autre Bref, plus récent encore, qu'il rapporte à la fin de sa Lettre pastorale annonçant la mort de Pie IX.

« La veille même de la sainte mort de Pie IX, dit le Prélat, nous avons eu la grande consolation de recevoir de Sa Sainteté, contre toute attente, une précieuse Lettre qu'Elle daignait nous adresser, signée de sa main sacrée, le 30 janvier dernier, quelques jours avant sa dernière heure. Nous nous faisons un devoir de la communiquer à nos bien-aimés fils comme un Mémorial de sa paternelle et généreuse tendresse. C'est comme un testament qui s'adresse non-seulement à l'évêque, mais encore à tant de bons prêtres et de pieux laïques qui souffrent avec nous et qui seront aussi consolés et fortifiés par ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ. »

A notre vénérable Frère, Eugène, Évêque de Bâle, à Lucerne,

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

La lettre respectueuse que vous nous avez adressée, le dix-huitième jour de décembre de l'année écoulée, pour nous exprimer vos souhaits de bonheur, nous a apporté un nouveau témoignage de votre dévouement à notre égard. Vous ne pouvez douter de la joie que nous en avons éprouvée, car votre éclatante piété et le souvenir des vexations que vous endurez pour la justice, augmentent chaque jour la dilection que nous vous portons. Quant aux épreuves qui vous affligent et vous retiennent éloigné de votre Siége épiscopal, vous attendez de nous des consolations. Nous n'en avons pas d'autres, nous qui sommes aussi en butte à peu près aux mêmes tribulations, que cette parole du Seigneur que nous pouvons nous appliquer et à l'un et à l'autre et par laquelle il nous ordonne de nous réjouir et de tressaillir de joie, quand les hommes nous haïssent, nous repoussent et nous outragent, et qu'ils maudissent notre nom, à cause du Fils de l'homme. Nous savons sans doute

que la faiblesse humaine ne peut produire de tels effets; c'est pourquoi, comme vous le demandez, nous prions instamment le Père des miséricordes de répandre sur vous, avec profusion, l'abondance de sa grâce, et surtout de mettre enfin, selon vos désirs, un frein aux entreprises sacriléges des ennemis de la vérité. Dans l'espérance que Dieu exaucera nos supplications, et très-touché des marques de dévouement à notre personne, nous vous accordons affectueusement à vous, au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance pastorale, la Bénédiction apostolique, gage d'un bonheur à toute épreuve.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 janvier 1878, la trente-deuxième année de notre Pontificat.

PIE P. P. IX.

—

Mgr de Ségur ayant fait hommage au Saint-Père de trois récents de ses opuscules, intitulés : *Tous les huit jours,* — *Venez tous à moi,* — *Le Mariage,* a reçu ce Bref qui apprécie si justement les mérites des ouvrages et de leur auteur:

PIE IX, PAPE

Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous Nous réjouissons grandement, bien-aimé fils, de l'activité que vous ne cessez de déployer pour sauver les âmes et les amener à Jésus-Christ, soit par les travaux des pieuses associations que vous présidez, soit par le ministère sacré de la confession, soit par vos incessants écrits spirituels. Ces petits écrits, grâce à leur brièveté, à leur opportunité, à leur parfaite clarté, sont encore plus efficaces peut-être que la voix des prédicateurs de l'Évangile. Non-seulement ils se répandent plus au loin et font sentir ainsi leur salutaire influence sur une plus vaste échelle, mais encore ils vont atteindre ceux-là mêmes qui sont étrangers à la Maison de Dieu.

Tels sont assurément les opuscules dont vous venez de Nous faire hommage et qui traitent, l'un de la réception fréquente des sacrements, l'autre de la nécessité de témoigner à la très-sainte Eucharistie une religion plus vive et plus assidue, et l'autre enfin du mariage religieux. Dans le premier, en effet, vous montrez si bien les avantages de la communion fréquente

au point de vue de la piété et des bonnes mœurs ; dans le second, vous excitez si puissamment les âmes à l'adoration et à l'amour du Saint-Sacrement ; dans le troisième, vous exposez la nature, la puissance, la nécessité et les lois du sacrement de mariage avec tant de netteté, qu'il est impossible que ces divers enseignements ne fassent point impression sur l'esprit de vos lecteurs et ne soient ainsi la cause d'un bien sérieux dans l'ordre religieux, civil et domestique.

Donc Nous vous félicitons vivement, et Nous faisons mille vœux pour que vous vous voyiez obligé de faire tirer de nombreuses éditions de ces trois opuscules, comme cela vous est arrivé pour la plupart de vos écrits.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui voit ainsi tant d'adolescents et de jeunes gens affermis par vous dans le bien, ou arrachés aux piéges tendus à leur jeunesse, ou ramenés des voies de l'erreur, voudra sans aucun doute reconnaître amplement vos services et vos pieux désirs, pour les couronner un jour d'une riche récompense.

Quant à Nous, bien-aimé Fils, Nous supplions le Seigneur de vous en préparer une magnifique, et, en attendant, comme gage des dons célestes et en signe de Notre bienveillance toute paternelle, Nous vous accordons avec grand amour Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 janvier 1878, en la trente-deuxième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

LES LETTRES ÉPISCOPALES

Nous avons en ce moment sous les yeux près de cent lettres épiscopales exprimant la douleur causée par la mort de Pie IX, l'admiration pour les vertus et les actes de ce grand Pape, et demandant des prières pour l'heureux succès du Conclave. C'est un volume tout entier qu'il faudrait pour reproduire tous ces témoignage, qui deviennent une preuve de plus de la merveilleuse unité de l'Église catholique. Nous ne pouvons qu'en reproduire quelques-uns ; nous ne pourrions pas même les signaler tous, car, bientôt, ce sont près de mille voix épiscopales qui se seront élevées pour

honorer la mémoire du Pape de l'Immaculée-Conception, du Syllabus et du Concile.

Voici en quels termes Son Exc. le Nonce apostolique, Mgr Meglia, a notifié aux archevêques de France et par eux aux évêques de leur province, la triste nouvelle de la mort de Pie IX:

Paris le 9 février 1878.

Monseigneur,

Un événement douloureux a frappé cruellement le monde ! Le glorieux Pontife qui, pendant trente-deux ans, a régi l'Église universelle, a rendu son âme à Dieu le 7 février, à 5 heures 40 du soir, muni de tous les sacrements de l'Église et entouré du Sacré-Collége des cardinaux.

En annonçant officiellement à Votre Grandeur la triste nouvelle, et par vous, Monseigneur, à vos suffragants, je n'ai pas besoin de vous dire que cette mort nous remplit, avec le monde chrétien, d'une immense douleur. Cette douleur est universelle, car toutes les nations ont défilé devant ce grand Pape, elles l'ont connu, elles ont pu admirer la sainteté de sa vie, sa mansuétude évangélique, sa fermeté apostolique, son zèle pour la maison de Dieu, sa charité immense, et on peut dire en vérité qu'aucun Pape, depuis saint Pierre, n'a inspiré autant d'amour et d'enthousiasme dans l'univers.

Le pontificat de Pie IX est non-seulement le pontificat le plus long de l'histoire ecclésiastique, mais il est aussi un des plus grands et des plus remplis. Que d'œuvres accomplies durant ce glorieux pontificat ! Des dogmes définis, d'innombrables canonisations, un Concile œcuménique, la création d'évêchés, le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique, tous ces grands faits marqueront d'un rare éclat le grand règne de Pie IX.

Mais la Providence, dans ses décrets impénétrables, a enlevé à l'Église, dans un moment où le monde tremble sur ses bases, son Chef visible. Adorons humblement les décrets de la Providence, et prodiguons nos prières et nos suffrages pour l'âme de ce grand Pontife.

Je suis persnadé, Monseigneur, que votre piété filiale, votre dévouement et votre amour pour le vénéré Défunt vous engageront à unir vos prières et vos suffrages, ainsi que ceux de vos diocésains, aux prières et aux suffrages de l'univers entier. Cependant, malgré l'accablement de notre profonde douleur,

nous devons exciter aussi le concours des prières du clergé et des fidèles, afin que le Saint-Esprit daigne éclairer le Sacré-Collége des cardinaux dans le choix du nouveau Pontife. Nous avons la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il assistera l'Église jusqu'à la fin des siècles. Saluons donc, avec la clairvoyance de notre foi, le Pape futur selon le cœur de Dieu, et préparons-nous à remercier la divine Providence pour le suprême Pasteur qu'elle daignera nous accorder.

Je prie Votre Grandeur d'être l'interprète de ma douleur et de mes sentiments auprès de ses suffragants, et d'agréer l'hommage de la respectueus considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur

De Votre Grandeur,
Le très-humble et obéissant serviteur,
† P. P., Archevêque de Damas.
Nonce apostolique.

—

Voici l'éloquent résumé que Son Ém. le cardinal Guibert fait du pontificat de Pie IX dans une seconde Lettre pastorale adressée à ses diocésains avant son départ pour Rome :

... Au moment où il monte sur le Siége apostolique, les plus magnifiques horizons semblent s'ouvrir devant lui. L'Italie, dont il est l'idole, salue en lui l'aurore d'un avenir plein de promesses. Pie IX représente à ses yeux l'accord de la foi antique avec les conditions présentes des sociétés. Le Pontife répond généreusement à l'attente de son peuple ; mais ce triomphe pacifique du bien, cette régénération dont l'Église serait l'instrument, déconcertent les desseins de la révolution et de l'impiété. Le génie du mal fait appel à tous les crimes : l'assassinat privera le Pape de son ministre, la révolte le chassera de la Ville sainte, et bientôt, ramené de son premier exil par les armes françaises, Pie IX ne pourra plus que pleurer sur l'aveuglement de ceux qui, en dénaturant sa pensée, auront fait échouer ses patriotiques desseins.

Ce zèle magnanime, qu'il ne peut plus exercer pour les intérêts de sa nation, il va le consacrer tout entier au gouvernement spirituel du monde. Le pêcheur de Galilée a jeté son filet, et nous allons assister à la pêche miraculeuse. Comptons, s'il est possible, les grands actes de cette administration, dont le domaine n'a d'autres limites que celles de l'univers.

Depuis longtemps l'esprit d'impiété avait gagné la plupart des nations de l'Europe: ici l'hérésie était triomphante, là l'indifférence pour la religion régnait en souveraine, la foi se cachait, les œuvres étaient languissantes, l'apostolat lointain ne trouvait presque plus de messagers. Sous le pontificat précédent le réveil avait commencé; Pie IX s'empare de ce mouvement naissant et lui imprime une force inattendue. Il étend l'action de l'Église, il dilate son domaine en propageant au loin son influence: la hiérarchie est rétablie en Angleterre et la vie monastique commence à y refleurir. La jeune Amérique se couvre de nouveaux diocèses, et les progrès du catholicisme se multiplient avec le nombre des siéges épiscopaux. Les missions étrangères reprennent avec une activité inouïe jusque-là leur œuvre de civilisation et de salut, et le monde chrétien, étonné, applaudit à cette expansion du règne de Jésus-Christ.

Mais plus l'action religieuse rayonne loin du centre, plus il devient nécessaire de fortifier le lien qui rattache les membres au chef. C'est ici qu'il faut admirer la conduite providentielle dont Pie IX est le glorieux instrument. Sa parole, qui retentit sans cesse avec force et douceur, ne laisse plus de place à l'indifférence : il faut être de ses fils dociles ou se ranger dans le camp opposé. L'unité catholique semble se personnifier en lui. Sur un simple désir qu'il exprime, les églises particulières font disparaître les nuances qui diversifiaient la prière publique et les cérémonies du culte.

Quand, répondant aux vœux de tous les chrétiens, il formule la foi de l'Église sur l'un des plus beaux privilèges de la Mère de Dieu, son jugement est reçu par les pasteurs et les fidèles comme l'exercice d'un droit que toute la tradition a reconnu au successeur de Pierre et que consacrera bientôt, par une définition solennelle, l'autorité d'un concile œcuménique.

Si Pie IX se montre attentif à revendiquer les prérogatives de saint Pierre, c'est pour mieux sauvegarder les intérêts des âmes. Son regard vigilant, qui embrasse le monde, y recherche et sait y découvrir la sainteté; si loin qu'elle se cache dans le temps et dans l'espace, sous la variété des formes qu'elle revêt, il la discerne pour la proposer au culte et à l'imitation de ses enfants. Martyrs du Japon, longtemps oubliés dans votre héroïsme, humble bergère de Pibrac, pauvre mendiant de Sainte-Marie-des-Monts, vous recevrez tour à tour de la bouche de Pie IX ce témoignage que Jésus ratifie toujours et qui vous

fait passer de l'obscurité à la gloire, pour l'honneur, pour la joie, pour l'édification de l'Église.

Vous avez vu, N. T.-C. F., le bon serviteur à l'œuvre. Tant de travaux appellent la récompense. Le Sauveur la réserve à son Vicaire : et le disciple n'est pas au-dessus du maître ; avant de ceindre la couronne de gloire, il devra porter la couronne d'épines. Une première expérience de l'ingratitude des hommes avait initié son cœur aux secrets de la douleur. Voici pour cette âme de Pontife bien d'autres angoisses. Cette fois il ne quittera plus sa capitale, proscrit par des fils révoltés ; mais, confiné sur son calvaire, il verra se former au loin l'orage qui doit venir éclater sous ses yeux. Pendant dix ans le mal grandit et se rapproche. Autour de lui les trônes s'écroulent ; le sien est ébranlé, son domaine est bientôt réduit à l'enceinte de la Ville éternelle ; puis au milieu du fracas des guerres et du conflit des nations, l'invasion se consomme et le palais du Pape devient sa prison.

Pie IX n'est pas moins clairvoyant pour reconnaître l'erreur ni moins prompt à la démasquer. Dès le début de son pontificat, il évoque à son tribunal la question qui partageait alors les philosophes chrétiens : il ne souffre pas que, pour exalter la foi, on rabaisse la raison humaine, et il établit avec une merveilleuse netteté les droits respectifs de l'une et de l'autre. Mais voici de nouveaux docteurs, qui n'accorderont que trop aux facultés humaines. Adorateurs de la liberté, ils en font une idole qu'ils mettent au-dessus de la religion et de la conscience. L'erreur est spécieuse ; elle a séduit plusieurs des enfants les plus dévoués de l'Église. Mais Pie IX veille, et lorsque dans un document célèbre il dresse le catalogue des principes erronés qui menacent d'altérer la pureté de la foi, cet avertissement opportun arrête les esprits sur la pente des illusions périlleuses et fait succéder au trouble des controverses la paix qui est la récompense de la soumission.

Ce n'est point assez pour le Pontife d'attaquer l'erreur en détail : son génie lui fait concevoir un plus vaste dessein. Pour répondre au besoin des intelligences sollicitées par tant de fausses doctrines, il sent qu'il est nécessaire d'embrasser du regard toutes les parties de l'enseignement révélé. Il fera donc appel aux pasteurs ses frères et rendra au monde, après trois siècles, le spectacle presque oublié d'un Concile œcuménique. Le bruit des combats et le tumulte des révolutions sont venus

interrompre ce grand effort de l'Église enseignante, réunie sur le tombeau de saint Pierre pour élever un monument doctrinal qui eût suffi pour longtemps à mettre en sûreté le dépôt de la foi. Mais, en attendant que l'œuvre suspendue puisse reprendre son cours, le Concile du Vatican nous a légué deux constitutions dogmatiques dont l'une fournit une arme invincible pour combattre les erreurs de la fausse philosophie, et l'autre met dans un jour plus éclatant l'autorité souveraine du Chef de l'Église.

S'il ne s'agissait que de souffrir, Pie IX saurait le faire en silence, les yeux fixés sur son divin modèle; mais ce qui souffre en sa personne, c'est la cause de la religion et de la justice; ce qui est menacé, c'est la liberté religieuse de tous les catholiques, c'est la paix sociale du monde. Nous le voyons bien aujourd'hui. On a touché à la pierre angulaire, et toutes les parties de l'édifice vacillent sur leurs bases. Pie IX ne sera pas la sentinelle muette qui néglige d'annoncer le péril. Que de fois sa voix ferme et puissante l'a signalé aux nations! La postérité recueillera avec admiration ces protestations éloquentes que les glaces de l'âge n'avaient pu affaiblir et contre lesquelles le temps ne saurait prescrire. Quels que soient les événements que prépare l'avenir, elle louera le courageux Pontife d'avoir combattu jusqu'au bout pour les droits de la justice.

Mais pourquoi parler de cet hommage lointain que réservent à notre Père bien-aimé les générations futures? Le présent suffirait à sa gloire, car nos yeux ont vu un spectacle que l'histoire ne connaissait pas. Les années de Pie IX ont égalé d'abord, puis dépassé à Rome les années de Pierre. En prolongeant ainsi la vie du saint Pontife parmi tant de douleurs, Dieu n'a pas négligé de consoler son serviteur: voici que de toutes les parties du monde ses enfants fidèles accourent pour les visiter dans sa captivité, applaudir à sa constance, recueillir avidement sa parole et lui apporter le tribut de leurs filiales largesses! Rome devient le but d'un pèlerinage incessant, le lieu d'un jubilé perpétuel, le théâtre des plus magnifiques démonstrations de foi, de ferveur, d'amour envers l'Église. O Pie IX! que de fois vous les avez bénis, ces fils de votre tendresse! Que de fois ils ont apporté à votre cœur blessé comme un avant-goût des consolations célestes!

L'heure du repos devait enfin venir pour l'intrépide athlète. La mort du Pape a été digne de sa vie: pleine de douceur, de piété, de grandeur. Dieu lui a épargné les angoisses d'une longue

agonie. Au moment où les fidèles se réjouissaient d'un apparent retour de ses forces, une crise de quelques heures a mis un terme à son exil. Nous avons perdu un père sur la terre, mais nous avons un protecteur dans le ciel.

—

Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans, adressée, le 9 février, d'Hyères, où le retient sa santé, au clergé et aux fidèles de son diocèse :

Pie IX est mort!

Depuis quelques jours déjà, pressentie et redoutée, elle n'en a pas moins retenti douloureusement au fond de toutes les âmes et dans le monde entier, cette grande et lugubre nouvelle : Pie IX est mort!

Malgré les menaces de l'âge, malgré les accidents répétés, en dépit ou plutôt en raison même des prédictions si souvent trompées de nos ennemis, nous nous prenions obstinément à l'espérance, rassurés d'ailleurs que nous étions par cette verte et forte vieillesse que semblaient raffermir plutôt qu'ébranler les sollicitudes et le travail; et, comme s'il eût dû ne pas mourir, effrayés du vide qu'il laisserait après lui en disparaissant, nous voulions repousser loin de nous toute prévoyance d'une telle et si funeste calamité.

Et cependant, il est mort! Et aussitôt, d'un bout de la terre à l'autre, tous les échos de l'univers catholique l'ont redit avec douleur : Pie IX est mort! Et, selon le mot de l'Écriture, les mains sont tombées à tous d'abattement et d'effroi (1) ; toutes les âmes se sont senties soudain anxieuses, consternées; et en ce moment, comme s'il n'y avait plus au monde que cette préoccupation, peuples et souverains, catholiques fidèles et ennemis de l'Église, se demandent, dans des craintes ou des espérances diverses : Que va-t-il advenir? Pie IX est mort!

Il est mort ! et, dans la première et profonde émotion du deuil où ce malheur nous jette, nous ne pouvons, N. T.-C. F., que pousser à la hâte ce cri de notre cœur vers vous ! Il n'est donc plus ce Pontife si vénéré qui depuis plus d'un quart de siècle déjà, à travers tant d'épreuves et de vicissitudes, parmi tant de luttes et de labeurs, au milieu de tant de secousses et de formidables ruines, gouvernait la sainte Église de Jésus-Christ, et, de

(1) *Manus populi terræ conturbabuntur.* — Ezech., 7, 27.

ce lieu illustre où est assise la Chaire pontificale, attirait vers lui tous les regards de l'univers.

Il est fini ce pontificat, le plus long qu'ait vu l'Église, et le plus traversé! où toutes les alternatives des choses humaines se sont rencontrées! Commencé au milieu des ovations populaires, j'en fus le témoin, si vite changées par la plus noire ingratitude en cris de révolte, et en cet exil suivi bientôt d'un retour triomphant sous le drapeau français; maintenu trente-deux ans par la Providence au milieu des complots, des révolutions et des guerres qui ont changé la face de l'Europe, de l'Italie et de Rome elle-même; et enfin, après la consommation dernière des attentats si longtemps tramés contre lui, terminé dans l'amertume et la douleur au fond de ce palais devenu pour le successeur de Pierre une prison, sur ce Vatican devenu pour le Vicaire de Jésus-Christ un Calvaire.

Et de quels événements rempli ! de quels travaux ! de quelles luttes ! de quelles angoisses ! Les missions lointaines propagées; la hiérarchie rétablie chez de grandes nations séparées, l'Angleterre et la Hollande; l'épiscopat tout entier quatre fois réuni autour de son Chef; de grandes erreurs condamnées; les définitions dogmatiques proclamées; un Concile œcuménique; des intérêts immenses mis dans la balance où se pèsent les destinées du monde; à travers tout cela la longue défense de la Souveraineté pontificale temporelle, c'est-à-dire de la justice, de l'ordre social et du droit européen; la haine et l'exécration des uns, la fidélité et le dévouement héroïque des autres; le triomphe insolent, sous les yeux même du Pontife, dans Rome envahie et profanée, de l'audace, de l'astuce et de l'impiété: et, à travers tant d'épreuves et de si douloureuses préoccupations, Rome embellie par lui des plus utiles comme des plus nobles ornements; les arts, selon la tradition de tous les Pontifes romains, encouragés et protégés; la Basilique de l'Apôtre des nations arrachée à ses ruines et rendue à la piété des fidèles; et ce qui surtout frappait d'attendrissement et d'admiration les pèlerins du monde entier, une affabilité sans égale, et, défiant toutes les tempêtes, une sérénité constante, une foi magnanime, une indomptable espérance !

Tel est, dans les grandes lignes de son Pontificat, et les grands traits de sa douce et majestueuse figure, autant que notre émotion nous permet en ce moment de vous le peindre, ce Pontife, placé maintenant par la mort au-dessus des passions,

des ingratitudes et des violences des hommes, et entré pour jamais dans l'incorruptible justice de Dieu et de l'histoire.

Il est mort, et les vénérations, les hommages, les prières de tout l'univers catholique, et de tout ce qui sur terre a conservé dans une conscience honnête le culte de la justice, de la vertu et du malheur, viennent de partout saluer sa mémoire et honorer sa tombe.

Il est mort, vaincu en apparence, mais ne cessant de prophétiser le triomphe. Il ne le verra pas ! Vous ne l'avez pas permis, ô mon Dieu! et dans l'impénétrable secret de votre Conseil vous vous êtes réservé le jour qui éclairera les gloires nouvelles et l'immortelle victoire de l'Église. Il ne le verra pas, ce jour; mais ne vous en prévalez point, vous qui avez abrégé sa vie et portez la responsabilité de tant d'humiliations amères dont vous avez, et à si longs traits, depuis sept années surtout, abreuvé dans ses derniers jours ce Père de nos âmes, vous, ses spoliateurs, ses geôliers et ses bourreaux, qui déjà recevez un premier châtiment dans l'inexorable arrêt dont vous resterez à jamais frappés par la conscience du monde et par la justice de l'avenir. Il ne le verra pas: mais qu'importe? Un peu plus tôt, un peu plus tard, l'Église, sinon Pie IX, le verra ; car, quoi que puissent oser et faire les ennemis du Christ, il ne leur sera pas donné de démentir l'impérissable parole écrite en caractères rayonnant sur la coupole de Saint-Pierre : *Non prævalebunt!* Un Pape meurt, mais l'Église, mais le Pape ne meurt pas!

Pour moi, qui ai combattu jusqu'à la fin, jusqu'à la dernière espérance, pour défendre ces droits sacrés, cette souveraineté antique et vénérable, si nécessaire à la liberté même de l'Église, bien que la Providence, pour l'heure qu'il est, en ait paru décider autrement, et que tous nos efforts aient été impuissants, aujourd'hui que ce regretté Pontife n'est plus, le souvenir de tant de luttes soutenues pour sa cause ne m'en reste que plus cher. C'était le devoir, c'était l'honneur, c'étaient les bons et saints combats; c'était tout ce que nous pouvions, nous faibles hommes. La Providence, au jour qu'elle sait, fera le reste.

A quelle heure cependant, N. T.-C. F., grave et solennelle entre toutes pour l'Église et pour le monde, nous est-il enlevé ? En jetant autour de nous un regard attristé, que voyons-nous ? Dans la plus illustre des nations catholiques, la France, sur des ruines morales et matérielles immenses, la Révolution debout avec l'impiété ; au centre de la vieille Europe, une autre grande

nation catholique, l'Autriche, humiliée; dans l'Allemagne unifiée, comme aussi dans la République helvétique, le Protestantisme, plus puissant que jamais par nos désastres, devenu un aveugle et violent persécuteur; la Russie à Constantinople; dans la triste Italie, dans Rome même, la persécution aussi, plus habile, non moins profonde; et l'indépendance de la Chaire pontificale violée, l'élection du futur pontife à la merci du gouvernement satellite aujourd'hui de cet empire acharné contre l'Église. Des tentatives de nouveaux schismes en Orient; des tentatives aussi de déchirement au sein de l'Église en Occident, par ces égarés et ces grands coupables, qui ajoutent aux plaies de leur Mère douleur sur douleur, et osent bien encore se couvrir de ce nom de catholiques, si indignement profané par eux : l'angoisse partout, la sécurité nulle part; plus de lendemain, dirait-on, humainement parlant, pour l'Église et la société : tels sont les tristes spectacles qui ont attristé les derniers regards du Pontife mourant, les bruits funestes qui sont venus frapper ses oreilles. Il avait vu, à l'origine de son pontificat, les grandes puissances catholiques, la France, l'Autriche, prépondérantes dans le monde, et à son dernier jour il a vu les puissances schismatiques et hérétiques, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, tout dominer. Et cependant Pie IX est mort, inébranlable dans sa confiance en Dieu, l'œil persévéramment fixé sur les promesses de Jésus-Christ, et ne cessant d'apercevoir, par delà les nuages amoncelés, Celui qui d'un souffle peut dissiper les orages et rasséréner le monde.

Et nous aussi, N. T.-C. F., quels que soient le deuil et les cruelles anxiétés où une telle perte et à un pareil moment plonge nos âmes, nous partagerons son ferme espoir et nous imiterons son courage. L'histoire de l'Église n'est-elle pas là, avec son passé de dix-huit siècles, prophétisant son avenir ? Toujours crucifiée comme son Maître sur quelque nouveau Calvaire, toujours amenée jusqu'au tombeau par les passions et les fautes des hommes, mais toujours aussi renversant la pierre du sépulcre, et sortant des ombres passagères plus radieuse et plus forte : telle est la destinée, semblable à nulle autre, de cette immortelle Épouse du Fils de Dieu. Et si vous avez été choisi, Très-Saint Père, pour porter sous les yeux du monde, saisi d'attendrissement et de respect, la couronne d'épines de votre Maître, nous ne vous plaindrons pas: c'est la plus belle, la plus sainte, et qui se change aujourd'hui pour vous, dans une vie plus

heureuse et meilleure, en une incomparable couronne de gloire.

Mais, si la crise actuelle doit passer comme les autres, nul, N. T.-C. F., ne sait le secret des temps, ni la manière dont il plaira à Dieu de mettre fin à ces épreuves. Le triomphe n'a jamais manqué ; mais, hélas ! il a souvent coûté cher! Les âmes sombrent dans ces orages ! Des nations entières peuvent y périr, et ne pas ressusciter : témoin les ruines immenses et non encore réparées de l'islamisme, du schisme grec et de la prétendue réforme, en Orient et en Occident.

D'ailleurs, quelque certitude que nous ayons de l'avenir pour l'Église, nous, génération présente, nous pouvons être broyés dans la tourmente ! Il faut donc prévoir et prier; mais en même temps espérer toujours et lutter. A l'exemple de l'auguste Pontife que nous pleurons, ne défaillons jamais dans l'espérance: *In spem contra spem ;* mais tenons-nous prêts et debout pour toutes les épreuves, armés des armes spirituelles et invincibles qui sont les nôtres, la vérité, la justice, la patience et la charité ; écartant les obstacles, préparant les voies, tâchant de ne pas retarder le triomphe par nos erreurs, nos excès ou nos défaillances, combattant jusqu'à la fin ces bons combats où, lors même que l'on paraît succomber, on n'est pas vaincu.

Quand Pie IX s'est adressé solennellement à ce siècle égaré, sa parole n'a pas toujours été écoutée ni comprise. Que n'ont-ils pas dit, ces hommes flottant à tous les souffles de l'erreur et du doute, qui ont tout remis en question et ébranlé les bases de tout, sans rencontrer de solution sur rien, que n'ont-ils pas dit contre sa doctrine, défigurée et calomniée ? Il est vrai encore, tous ses efforts et les nôtres n'ont pu conjurer la défaite momentanée de sa souveraineté temporelle. Mais qui peut calculer les contre-coups que cette défaite a eus et ceux qu'elle peut avoir encore, et dans le monde moral, où bien aveugles sont ceux qui ne veulent pas regarder, et en France, où elle a été le signal de nos désastres, et dans la vieille Europe, dont l'équilibre a été si profondément troublé par les unités violentes qui ont surgi de là, au mépris de la justice et du droit ? Hommes à courte vue, jusques à quand ne regarderez-vous qu'un point dans l'espace et dans le temps ? *Exspecta, reexspecta : modicum ibi, modicum ibi !* (1) Le triomphe impuni de la force, la force primant le

(1) Is. XXIII, 10.

droit, l'anéantissement du système protecteur des petits États, préliminaire des grands conflits, telles furent les conséquences. Non, non, ce qui s'est passé là n'est pas la fin ; sachez attendre, et si vous n'avez pas encore vu la main de Dieu, vous la verrez.

Puisse l'Europe, qui a trop abandonné Pie IX, ne pas reconnaître trop tard combien cet abandon a été imprévoyant et coupable !

La défaite même de cette sainte cause n'en a-t-elle pas fait éclater aux yeux de tous la sainteté et la justice, et tout ce qu'il y avait de grandes raisons, en vain proclamées par notre faible voix, qui défendaient de porter jamais là une main téméraire ? Ils nous disaient, ironie amère ou profond aveuglement : La liberté du Pontife n'est pas en cause ; débarrassé de cette entrave de la souveraineté temporelle, il n'en sera que plus respecté. Et bientôt les attentats, les spoliations, les scandales, dont ils ont contristé vos dernières années, doux Pontife, ont dit assez au monde ce qu'ils ont su faire de cette liberté et de ce respect, et ce que valent leurs garanties. Et n'est-ce pas un roi de Prusse, précurseur de l'empire actuel, qui écrivait : « On pensera à la conquête facile des États du Pape, et alors « le *Pallium* sera à nous, et la scène est finie. Aucun des poten- « tats de l'Europe ne voulant reconnaître un vicaire du Christ « soumis à un autre souverain, tous se créeront un patriarche, « chacun pour son propre État... Peu à peu chacun s'éloignera « de l'unité de l'Église et finira par avoir dans son royaume une « religion ainsi qu'une langue à part » (1). Odieux calcul de despote rêvant l'empire sur les âmes comme sur les corps ! Est-ce là, dites-le au monde et qu'on le sache, la pensée secrète de ces inqualifiables et si impolitiques persécutions, où, comme enivrés de vos victoires inespérées, vous vous précipitez, et avec vous un grand empire, tête baissée, dirait-on, et coûte que coûte ? *Alea jacta est !* Prenez garde, la force n'a qu'un temps, et l'Écriture parle d'une petite pierre détachée de la montagne, qui brise le colosse aux pieds d'argile (2).

Que méditent-ils en ce moment ? Quels projets, astucieux ou violents, allons-nous voir éclater au jour ? Que comptent-ils faire de l'Église et du Pontife ? Sauront-ils seulement respecter le Conclave ?

(1) Paroles de Frédéric à Voltaire.

(2) *Abcissus lapis de monte percussit statuam.* — Daniel, 2, 34.

Ah! si, jugeant l'heure favorable, maintenant qu'il n'est plus, ce vieillard dont vous étiez là tous épiant le dernier soupir, et qui vous arrêtait encore dans sa faiblesse par une sorte d'invincible respect, si, en ce moment plein d'anxiété où l'Église dans la prière et dans les larmes attend son successeur, vous osiez étendre la main sur le Conclave, ou y jeter le poids de vos exigences et de vos pressions, quel que soit celui qui essaierait, contre la conscience de deux cents millions de catholiques, un tel attentat, nous crierions : Malheur! oui, malheur! vous qui voudriez ramener le monde aux déchirements d'un autre âge, et jeter dans cette Europe si profondément troublée cet élément de discorde de plus!

O Dieu ! où pourraient s'égarer, par ce crime des souverains, les peuples, emportés déjà à tant de souffles mauvais, sollicités par tous les sophistes et tous les apostats, en proie à toutes les erreurs et à tous les mensonges en même temps qu'à toutes les convoitises, égarés, dévoyés, voyant vaciller devant eux tous les principes, comme, dans un tremblement de terre on voit vaciller les astres dans les cieux ! Vous seul, ô mon Dieu, vous le savez.

Et dans cette nuit, quels chocs peut-être ! quels conflits sanglants !

Oh ! que plutôt, devant la perspective de tant d'effroyables malheurs, les âmes, fatiguées du spectacle des violences et des discordes, fassent effort pour renaître à la lumière et à la paix, et se retrouver elles-mêmes dans cette unité de la vérité et dans ce lien de la charité, sans lesquels rien ne subsistant, tout tombe et ne laisse parmi les hommes livrés à leur démence et à leurs passions que des larmes et des ruines. Et qu'on laisse enfin pleine liberté à cette Église de Jésus-Christ, qui ne menace rien et protége tout !

Telles sont à la fois, N. T.-C. F., et nos craintes et nos espérances. L'heure est donc, comme je le disais, grave et solennelle, et c'est plus que jamais l'heure de prier.

Prions donc.

Prions pour le Pontife à qui Dieu a voulu imposer et faire porter plus longtemps qu'à aucun de ses prédécesseurs la charge immense et la redoutable responsabilité de guider l'Église au milieu des formidables tempêtes du siècle présent. Daignez, ô Dieu, dans votre miséricorde et votre justice, l'accueillir au milieu des grands et saints Pontifes, et que les dernières traces

de l'humaine infirmité, s'il en reste encore dans une telle âme passée au feu de si grandes tribulations, étant effacées par nos prières, l'éternelle bonté ne lui fasse pas un seul moment de plus attendre la couronne méritée par tant d'œuvres, tant de souffrances et de vertus.

Et prions aussi, N. T. C. F., pour l'Église : ô Dieu ! que rien, non, que rien ne vienne la troubler dans l'œuvre si grave du Conclave, et qu'il en sorte un Pape digne successeur de Pierre, un Pape comme en réclament si impérieusement les erreurs et les périls des temps nouveaux ; un Pape en un mot comme il en faut un en ce moment à l'Église menacée et au monde.

Et que les tempêtes s'apaisent, ô Dieu de paix ! et que les erreurs prennent fin, ô Dieu de vérité ! et que les malentendus cessent ! et que la civilisation moderne, dévoyée, et retournée contre l'Église, reconnaisse sa vraie mère, et vienne enfin se reposer dans son sein de tant d'égarements, de calamités et de tourmentes !

Que la France surtout, ô mon Dieu ! la France, dont ce vénéré Pontife ne prononçait le nom qu'avec tendresse, dont il aimait à parler la langue, dont les succès le remplissaient de joie et les malheurs de consternation, la France qui lui a prodigué dans ses détresses tant de témoignages de son dévouement, qui lui a donné, non-seulement les offrandes de sa piété filiale, mais encore le sang le plus pur de ses enfants, que la France, fidèle à ses vieilles et glorieuses traditions, et à tous ses devoirs, demeure, plus que jamais, invinciblement attachée à cette Chaire pontificale, centre unique de l'unité, à cette Église fondée par les bienheureux apôtres Pierre et Paul, et qui est la mère vénérée de toutes les Églises.

Et que ce siècle enfin, dont nul ne peut dire encore comment il finira, s'il versera dans les abîmes ou s'il étonnera le monde par des retours glorieux et des résurrections inespérées, que ce siècle se reconnaisse, se convertisse, et reprenne, dans la vérité et la paix, l'alliance dix-huit fois séculaire des nations civilisées avec l'immortelle Église de Jésus-Christ.

Ce sera le triomphe, ô Pie IX ! et si vos yeux ici-bas se sont fermés sans l'avoir vu, tandis que votre foi ne cessait de le prédire, du haut du ciel vous le verrez !

Et vous le verrez aussi, SAINTE ÉGLISE ROMAINE, Mère, Nourrice et Maîtresse de toutes les Églises ! O Chaire apostolique,

d'où Pierre confirmera à jamais ses frères, que ma main s'oublie elle-même si je vous oublie jamais! que ma langue désséchée s'attache à mon palais, et qu'elle devienne immobile si vous n'êtes pas jusqu'au dernier soupir de ma vie le principal objet de ma joie et de mes Cantiques ! (1)

Mais offrez aussi, N. T.-C- F., offrez au Seigneur d'humbles supplications pour qu'il daigne placer sur la Chaire pontificale un digne successeur de Pie IX, qui soit l'héritier de ses vertus comme de son pouvoir; appelez par des vœux ardents d'abondantes lumières sur le Collége des cardinaux, sur l'Assemblée de ces hommes vénérables et pieux, inébranlables soutiens de l'Église romaine, que l'Esprit-Saint charge de faire le choix d'un nouveau Pontife, et qui bientôt le désigneront au respect du monde chrétien, à son obéissance et à son amour.

Hyères, 9 février 1878.

† FÉLIX, Evêque d'Orléans.

LA PRESSE INJURIEUSE

Interpellation de M. le comte de Mun.

On sait dans quel esprit la presse impie s'est occupée de la mort de Pie IX. L'un des journaux les plus avancés dans ce sens, le *Réveil,* rédigé, comme il le dit, en manière de défi au gouvernement, par M. Rochefort, a poussé le scandale de l'outrage à un tel point, que M. le comte Albert de Mun a cru nécessaire d'en faire l'objet d'une question adressée au ministre de l'intérieur, M. de Marcère. M. de Mun s'est fait l'interpréte éloquent de l'indignation des catholiques et de tous les honnêtes gens ; on verra si les paroles du ministre qui fit autrefois partie des conférences de Saint-Vincent de Paul, honorent le ministre et le gouvernement. Nous reproduisons intégralement, sans autre réflexion, le compte-rendu du *Journal officiel ;* on sait que l'incident a eu lieu à la Chambre des députés dans la séance du 12 février.

(1) *Si oblitus fuero tuî, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea. Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem in principio lœtitiæ meæ!*

M. le comte Albert de Mun. — Messieurs, depuis quatre jours, à l'occasion d'un deuil qui est venu frapper si cruellement l'Église catholique, une certaine presse a pris à tâche de répandre l'outrage contre le Pape et la papauté. (Murmures à gauche. — Approbation à droite.)

Jusqu'ici nous avions dédaigné ces insultes qui, après tout, formaient comme une auréole de plus autour de ce pontife, illustre déjà par tant de persécutions. (C'est vrai! très-bien! à droite.)

Mais hier, un article nouveau est venu mettre le comble, en les dépassant, à toutes les violences accumulées dans ces derniers jours, et ajouter aux attaques mêmes dirigées contre la personne même de Pie IX, les invectives et les blasphèmes les plus grossiers contre l'Église, contre ses dogmes et contre ses ministres. (C'est vrai! Très-bien! très-bien! à droite.)

Un pareil langage nous atteint dans notre honneur de catholiques et de Français... (Approbation nouvelle à droite), et nous n'avons pas pu le laisser passer sans protestation. Je suis ici pour accomplir ce devoir et pour demander au gouvernement s'il entend couvrir de sa tolérance cette révoltante littérature. (Vif assentiment à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. — Il faut en finir avec ces infamies!

M. le comte Albert de Mun. — L'article auquel je fais allusion est intitulé : *la Porte murée,* et a été publié dans le journal le *Réveil* d'hier. Je ne le lirai pas ici, je croirais déshonorer la tribune française... (Très-bien! à droite), offenser la Chambre et faire une œuvre malsaine si je donnais une publicité officielle à de pareilles infamies... (Très-bien! à droite), même pour appeler contre elle l'indignation des honnêtes gens.

Je dirai seulement qu'après avoir, au mépris des égards les plus vulgaires pour la vieillesse et pour la mort, insulté un pontife qui, jusqu'à sa dernière heure, était environné du respect universel ; après avoir, à propos des dogmes les plus vénérables de notre foi... (Rumeurs à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite), mêlé les cyniques plaisanteries aux témoignages de la plus ridicule ignorance... (Vives marques d'adhésion à droite. — Agitation sur divers bancs à gauche), l'article en vient, enfin, à parler de ce conclave qui, tout à l'heure, va tenir en suspens dans une muette émotion tout le monde catholique... (Oh! oh! à gauche. — Oui! oui! Très-bien! à droite), et alors, jetant à la face de Dieu même ses sarcasmes

sans pudeur... (Exclamations et rumeurs sur quelques bancs à gauche), il termine par une odieuse mise en scène où les cardinaux sont représentés dans les termes les plus outrageants... (Interruption à gauche.)

A droite. — C'est vrai ! c'est vrai !

M. Vernhes. — La charité chrétienne vous oblige à pardonner. (Rires et bruit.)

M. le comte Albert de Mun... Et cela finit par trois mots qui s'adressent à l'Église tout entière, dont ils prétendent résumer l'histoire, et qui l'atteignent dans son passé, dans son culte et dans ses membres...

Une voix au centre. — Est-ce que cela regarde la Chambre ?

M. le comte Albert de Mun. — Ces trois mots, je vais vous les dire : escroquerie, assassinat, fainéantise (Exclamations à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. — C'est digne de la presse républicaine !

M. le Président. — M. de Baudry-d'Asson, je vous prie de ne pas adresser de pareilles interpellations surtout en les généralisant, ou je vous rappellerai à l'ordre.

M. Emile Bouchet. — N'y a-t-il absolument rien de vrai dans ces trois mots ? Qu'est-ce que la Saint-Barthélemy ?

M. le comte Albert de Mun. — Assassinat ! messieurs, vous avez bien entendu ! Et cela est signé d'un astérisque qui n'est mystérieux pour personne, et qui couvre, sans le cacher, le nom d'un des complices les plus fameux des assassins de la Commune. (Nouvelle et plus vive adhésion à droite.)

M. Albert Joly. — C'est inexact ! Rochefort n'a jamais été ni accusé ni condamné pour complicité dans les assassinats de la Commune ! C'est un condamné purement politique.

M. le comte Albert de Mun. — C'est cet homme-là qui vient insulter ce qu'il y a de plus sacré, de plus respectable sur la terre !

M. Margue. — Dénoncez, mais ne dogmatisez pas !

M. le comte Albert de Mun. — C'est cet homme-là qui vient répandre le fiel de sa venimeuse parole contre le Pape, contre l'Église et contre tous les catholiques, et...

M. de Baudry-d'Asson. — Contre 36 millions de Français !

M. le président. — Je vous engage, monsieur de Baudry-d'Asson, à garder le silence.

M. le comte Albert de Mun. — ... et le gouvernement de la France supporterait un pareil scandale !

M. Emile Bouchet. — Il n'y a plus de bras séculier.

M. le comte Albert de Mun. — Et le gouvernement de la France supporterait un pareil scandale, le gouvernement de la France, où les catholiques forment l'immense majorité de la nation ! (Rumeurs et interruptions diverses à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Le gouvernement de la France, où celui qui nous insulte n'a ni le droit de vivre, ni le droit d'élever la voix ! Eh bien, je ne peux pas et je ne veux pas le croire. Jamais on n'a vu un pareil défi porté à la justice du pays. Le même numéro de ce journal étale en tête de ses colonnes avec une audace inouïe, et comme pour répondre par une provocation nouvelle aux récentes décisions de la justice, le nom de celui qui va être l'inspirateur de sa rédaction, et le premier article, rédigé de la main même du maître, répond par un effroyable commentaire aux promesses du titre.

Eh bien, messieurs, je demande au gouvernement s'il est disposé à tolérer cet état de choses, à laisser provoquer la justice et méconnaître ses arrêts; si, oublieux du devoir qu'il a de protéger la religion catholique... (Rumeurs à gauche), si oublieux du devoir qu'il a de protéger la religion catholique, il est disposé à nous laisser exposés sans défense aux insultes et aux outrages. (Oh ! oh ! à gauche.) Je lui demande enfin si le souci de la dignité nationale ne s'impose pas ici à ses délibérations. (Interruptions et protestations à gauche.)

M. Tirard. — Quand on a insulté M. Thiers, vous n'avez pas protesté !

M. le comte Albert de Mun. — S'il voudra laisser croire à l'Europe... (Exclamations à gauche) que la France en est tombée à ce point qu'on puisse chez elle, impunément et dans de tels termes, insulter la papauté, et que l'homme à qui cette licence appartient soit M. Rochefort. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je le demande comme catholique et comme Français, au nom de ma foi et de mon patriotisme.

M. de Baudry-d'Asson. — Au nom de nous tous !

M. le comte Abert de Mun. — Et, pour l'honneur de mon pays, je ne veux pas croire que des bancs de ce ministère, ni même des rangs de cette assemblée, il s'élève une seule voix

pour me refuser la satisfaction que je réclame. (Très-bien ! Très-bien ! et applaudissements à droite. Rumeurs prolongées à gauche.)

(De vives félicitations accueillent M. le comte de Mun à son retour à son banc).

M. le vicomte de Kermenguy. — Nous protestons tous avec vous !

M. de Baudry-d'Asson. — Oui ! oui ! De toutes nos forces ! de tout notre cœur !

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, se dirige vers la tribune.

Quelques voix à gauche. — Ne répondez pas !

M. de Marcère, ministre de l'intérieur. — Messieurs, l'honorable M. de Mun m'a fait connaître, au début de cette séance, qu'il avait l'intention de poser une question au gouvernement, et que c'était à M. le garde des sceaux qu'il avait l'intention d'adresser cette question.

La Chambre sait que le gouvernement est toujours prêt à répondre aux questions qui lui sont posées par un de ses membres. M. le garde des sceaux est retenu par ses devoirs au Sénat, et j'ai dû accepter, à sa place, la charge de répondre à l'honorable M. de Mun.

Je lui réponds donc en réduisant la question qu'il m'a posée à ses termes précis.

M. de Mun me demande si le gouvernement est décidé à supporter des scandales qu'il a dénoncés à cette tribune, et à couvrir de sa tolérance — je crois que ce sont les termes dont il s'est servi, — des délits qui auraient été commis.

Le gouvernement, messieurs, ne couvre aucun scandale où qu'il se produise, et il ne couvre non plus de sa tolérance aucun délit, par qui que ce soit qu'il soit commis.

Voilà la règle de conduite du gouvernement.

En ce qui concerne le fait particulier qui fait l'objet de la question posée par l'honorable M. de Mun, il s'agit, — la Chambre l'a compris, — d'un article qui a été publié hier par un journal de Paris, et qui contenait des appréciations sur le Saint-Siége et sur le Pape qui vient de mourir.

M. de Baudry-d'Asson. — Ce ne sont pas des appréciations, monsieur le ministre ; ce sont des insultes que nous ne pouvons pas laisser passer !

A gauche. — Écoutez donc !

M. le président. — Monsieur de Baudry-d'Asson, je vous rappelle à l'ordre, et je vous prie de ne pas interrompre davantage.

M. le ministre de l'intérieur. — L'honorable M. de Baudry-d'Asson m'interpelle...

A gauche. — Ne répondez pas!

M. le ministre. — Je vous demande pardon! Vous allez voir que c'est utile.

L'honorable M. de Baudry-d'Asson devance l'œuvre de la justice qu'il provoque... (Très-bien! très-bien! à gauche). Et j'allais lui dire, en répondant à M. de Mun, que le ministère public près le tribunal de la Seine, qui a en main l'action publique, qui est chargé de surveiller et de poursuivre les délits et qui a trouvé en effet dans l'article en question le délit que M. de Mun a cru y trouver, et qu'il a dénoncé à cette tribune... (Très-bien! à droite), que le ministère public accomplira son œuvre, comme il l'accomplit dans tous les cas.

Le gouvernement, — je le dis pour tout le monde, pour la droite et pour la gauche, — ne couvre de sa protection aucun scandale, aucun délit. Le tribunal de la Seine appréciera. (Très-bien! Très-bien.)

Voilà pourquoi je disais à M. de Baudry-d'Asson qu'il avait devancé l'œuvre de la justice.

Cette œuvre ne nous appartient pas, et le gouvernement, du moment où la justice est saisie, ne peut qualifier d'une manière quelconque l'article en question.

(Très-bien! très-bien!)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse dépend plus que jamais des dépêches télégraphiques qui arrivent à chaque heure du jour. Quand le télégraphe donne l'espoir de la réunion d'un congrès, la confiance renaît et les haussiers l'emportent; quand le télégraphe fait penser que les cartes se brouillent, ce sont les baissiers qui reprennent quelque avantage. En résumé, ces derniers, qui avaient paru triompher un instant, continuent d'être généralement battus. L'habitude de la défaite la leur rend sans doute plus facilement, mais non plus agréablement supportable; il faut qu'ils s'y résignent: la coalition des haussiers a résolu de pousser sa campagne jusqu'au bout.

Pour le moment, on est tout à fait revenu, — les esprits sérieux ne savent trop pourquoi, — aux espérances pacifiques, et les fonds d'État ont repris leur marche ascensionnelle.

A la Bourse d'hier, le 3 pour cent est resté à 74,20, le 4 1/2 à 105,50 et le 5 à 110,40. C'est un assez beau progrès en huit jours, au milieu des incertitudes et des menaces de la situation.

—

Depuis l'élévation des cours, on parle beaucoup de la conversion du 5 0/0, conversion qui se désigne euphoniquement sous le nom d'unification de la dette. Les personnages politiques, — aidés par les habiles, — cherchent bien à faire croire que la conversion des rentes est renvoyée aux calendes grecques ; cela ne paraît pas aussi sûr qu'on le dit. Si cette conversion s'opérait, il y aurait un tel avantage pour ceux qui posséderaient du 5 à des cours élevés, qu'il est permis de regarder la campagne de hausse comme ayant quelque rapport avec cette grosse opération financière.

La *Liberté* fait connaître à ce sujet des chiffres qu'il nous paraît utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Pour qu'il y eût parité entre les cours du 3 0/0 et du 5 0/0, il faudrait qu'ils se trouvassent dans les rapports suivants :

Le 3 0/0 à	74 fr.	répond	au 5 0/0 à	112 22
—	75	—	—	113 89
—	76	—	—	115 55
—	77	—	—	117 22
—	78	—	—	118 89
—	79	—	—	120 55
—	80	—	—	122 22
—	81	—	—	123 89
—	82	—	—	125 55
—	83	—	—	127 22
—	84	—	—	128 89
—	85	—	—	130 55
—	86	—	—	122 22

Ainsi, on le voit, au cours de 74, qui est aujourd'hui dépassé, le 5 0/0 devrait valoir 122 22, ce qui constitue une large compensation de la réduction de 1/2 0/0 qu'on ferait subir aux rentiers.

Au fur et à mesure de l'élévation du 3 0/0 cette compensation s'accentuerait dans des proportions considérables, et si le 3 0/0 atteignait, comme en 1852, le cours de 86 fr., cela équivaudrait à du 5 0/0 à 132 22. Dans ce cas, le bénéfice que retirerait de la conversion le porteur du 5 0/0 actuel serait considérable.

—

Cette petite revue que nous consacrons à examiner la situation financière, économique, commerciale, industrielle et agricole, doit aussi son hommage à Pie IX. Un de nos excellents confrères, M. Louis Hervé, vient de publier dans la *France nouvelle*, sous ce titre : l'*Agriculture devant Pie IX,* quelques lignes que nous sommes heureux de reproduire ici ; nous ne saurions mieux dire, ni parler avec autant de compétence que lui :

« La chrétienté tout entière, dit M. Hervé, pleure en ce moment le grand et saint Pontife, qui pendant trente ans fut son guide, son

consolateur et le plus tendre et le plus affectueux des pères. Aucun pape n'a consolé autant d'âmes individuellement et collectivement que Pie IX, surtout dans les dernières années où les pèlerins allaient par milliers recueillir ses bénédictions et ses encouragements. Dans le concert de regrets et de louanges qui environne sa mémoire, l'agriculture ne doit pas oublier la part qu'elle eût à ses sollicitudes de père et de souverain. La grande âme de Pie IX embrassait tous les intérêts moraux et matériels de son peuple. Pour améliorer la production agricole dans ses États, il fonda une école d'agriculture, nommée la *Vigna Pia,* et ne cessa de la protéger, même depuis l'usurpation de l'État romain. L'an dernier encore les élèves de la *Vigna Pia* sont venus au Vatican offrir avec leur hommage filial, les plus beaux spécimens de leurs arbres fruitiers et de leurs autres cultures, et le Souverain-Pontife leur prodigua ses bénédictions en les encourageant à rester fidèles à leur noble profession. C'est aussi par l'initiative et la protection de Pie IX qu'une colonie de Trappistes français est venue installer l'exploitation agricole des *tre Fontane* dans la partie la plus insalubre des environs de Rome. Là, ces admirables religieux ont réussi, comme partout, au prix de leur vie et de leur santé, à convertir des terres insalubres en champs fertiles et sains, couverts aujourd'hui de magnifiques récoltes. C'est aussi à l'instigation de Pie IX que le prince Torlonia a entrepris et mené à bonne fin le gigantesque percement de la montagne qui sépare le lac Ficin de la mer. Grâce à ce percement, le lac a été entièrement désséché. Son sol est aujourd'hui un domaine agricole de 5,000 hectares d'une fertilité incomparable, et l'air du pays est assaini. On le voit, aucun fleuron de gloire ne manque à la couronne de Pie IX dans l'ordre temporel et économique comme dans l'ordre spirituel, et si les panégyristes du glorieux Pontife oublient les bienfaits que je viens de rappeler, c'est le devoir des ruraux catholiques de combler cette blâmable lacune.

« Les catholiques ne doivent pas perdre de vue que l'agriculture est par nature et par destination, le premier auxiliaire de l'apostolat et qu'aucune branche du travail humain n'a des droits aussi élevés aux sollicitudes des pasteurs des âmes. L'exemple de Pie IX, en ce point comme en bien d'autres, est une lumière qui doit luire à jamais sur le chandelier de l'Eglise. »

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

17. **Histoire de Pie IX** et de son Pontificat, par Alex. de Saint-Albin; nouvelle édition, in-12 de VIII-448 et 540 pages; Paris, 1877, chez Victor Palmé; — prix : 7 francs.

Cette grande Vie de Pie IX, dont nous avons déjà parlé à nos

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

lecteurs, doit être signalée de nouveau à leur attention. M. de Saint-Albin a étudié le Pontife en historien, il s'est attaché à faire ressortir les principales lignes de ce règne si tourmenté, et s'est particulièrement préoccupé de retracer la lutte de Pie IX contre la Révolution, qui est le résumé de toutes les erreurs et de toutes les haines. L'historien ne néglige pas pour cela de faire connaître l'homme en même temps que le Pape et le roi, mais il le fait avec une certaine réserve, estimant (il écrivait avant la mort de Pie IX) que « c'est assez faire violence à la pudeur de la vertu, de raconter ce pontificat également fécond dans les labeurs et dans les douleurs sans nombre qui en forment toute l'histoire, » et pensant que « les générations futures auront seules le droit de pénétrer dans la vie du cœur, d'en surprendre les secrets et d'expliquer le Pontife-Roi, l'homme extérieur, par l'homme intérieur. » Aujourd'hui, l'historien serait sans doute plus hardi, car la mort est venue douloureusement donner plus de liberté à ceux qui parlent des vertus de Pie IX ; nous nous hâtons de dire que sa discrétion n'empêche pas le lecteur de pénétrer dans ce cœur de Pontife et de Roi qui a tant souffert et tant aimé. Dans une nouvelle édition, M. de Saint-Albin complètera son œuvre, qu'on peut regarder comme presque achevée, et qui gardera toujours une belle place parmi les travaux consacrés au pontificat glorieux dont la fin vient de plonger l'Eglise dans le deuil.

—

18. **Pie IX**, sa Vie, sa Mort, souvenirs personnels, par le comte d'Ideville, ancien secrétaire d'ambassade à Rome ; in-12 de 158 pages, avec portrait ; Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 1 fr.

C'est précisément la vie intime, ce que nous appellerions la vie anecdotique, que M. le comte d'Ideville s'attache à faire connaître dans ces pages qui ont tout le charme des souvenirs personnels racontés par un habile écrivain, épris d'amour pour son héros. M. d'Ideville, qui avait eu le bonheur de voir Pie IX et d'être admis souvent en sa présence, a voulu déposer sur la tombe du Pape l'hommage de ses souvenirs émus ; il y ajoute ce qui est nécessaire pour que la biographie de Pie IX présente un récit suivi ; ce qui lui appartient plus personnellement ajoute un charme particulier à ses récits ; l'ensemble de son livre, quoique court et qui paraît trop court à ceux qui le lisent, justifie parfaitement ces lignes qui le commencent : « La plus grande figure de ce siècle, la physionomie la plus harmonieuse et la plus pure vient de disparaître. » Le livre de M. d'Ideville atteindra rapidement une nouvelle édition.

—

19. **Pie IX** avant et pendant son pontificat, pages d'histoire contemporaine et récits anecdotiques, par l'abbé Dumax ; nouvelle édition, in-12 de 324 pages ; Paris, 1877, chez Victor Palmé ; — prix : 2 francs.

Le livre de M. d'Ideville s'adrese plus spécialement aux délicats, celui de M. l'abbé Dumax vise un public plus nombreux ; c'est un livre populaire que le sous-directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires a voulu écrire. En s'attachant pour ainsi dire à la personne de Pie IX, qu'il suit depuis son enfance jusque dans les derniers temps de sa vie, il fait aimer l'homme, le prêtre, l'évêque, le pontife, et fournit un ample aliment à la piété filiale des catholiques pour le Saint-Père. M. d'Ideville parle en chrétien homme du monde,

M. l'abbé Dumax parle en prêtre accoutumé à s'entretenir familièrement avec un auditoire jeune dont la curiosité a besoin d'être captée par des récits vivants et dramatisés. Aussi ne sommes-nous pas étonnés du succès de ce livre, dont la lecture présente le plus grand intérêt et que nous recommandons bien volontiers à l'attention des familles chrétiennes.

—

20. **Pie IX**, par Louis Veuillot; in-12 de 124 pages, avec portrait; Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix : 1 franc.

S'il est un écrivain qui soit capable de placer dans son vrai jour la resplendissante figure de Pie IX, c'est bien M. Louis Veuillot, l'auteur du *Parfum de Rome* et de *Rome pendant le Concile*, le polémiste catholique qui a si vigoureusement lutté pour la défense de la Papauté et pour les droits du Saint-Siége. Nous serions heureux de voir M. Louis Veuillot consacrer au Vicaire de Jésus-Christ un livre semblable à celui qu'il a consacré au Maître divin. En attendant, nous avons une esquisse, faite de main d'ouvrier, et qui nous montre ce qu'a été le Pape, ce qu'est la Papauté : ce sont des pages qu'il faut lire; elles sont fortifiantes, la foi qui les inspira passe dans l'âme de ceux qui les lisent. « Heureux, dit M. Veuillot en terminant, heureux ceux que la Providence a appelés à vivre sous son Pontificat! Aucun Pape n'a rencontré avant lui autant de figures de l'hérésie, de la fraude, de la force brutale et hypocrite, autant de formes du mensonge, de la ruse, de l'impudence, de la maladie et de la mort, et personne peut-être n'a plus longuement montré au peuple fidèle la face claire et rayonnante de la verité par laquelle seront vaincues et dissipées les ombres abjectes du mal. » Nous n'avons pas besoin de recommander le *Pie IX* de M. Louis Veuillot, il suffit d'en signaler l'existence.

—

21. **Biographie de S. S. Pie IX**, par Venet; grand in-8° de 16 pages, avec portrait; Paris, 1862, chez Victor Palmé; — prix: 50 cent.

Nous nous plaisons à rappeler cette biographie, parce qu'elle renferme des pages émues qui font aimer Pie IX et des considérations qui font apprécier le rôle du Pape dans le monde. Nous espérons que M. Venet achèvera son œuvre en donnant, sous la même forme, une biographie complète, dont la lecture ne pourra qu'être aussi utile qu'agréable.

—

22. **Prières de Pie IX et pour Pie IX**, précédées de maximes de Pie IX sur la prière; nouvelle édition, in-32 de 64 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix : 25 cent.

Petit opuscule de propagande qui se recommande aux personnes pieuses de toute classe et de toute condition.

—

23. **Le Conclave et le Pape**, par Mgr X. Barbier de Montault; in-12 de VIII-178 pages; Poitiers et Paris, 1878, chez H. Oudin frères; — prix : 2 francs.

24. **L'histoire d'un Conclave**, par l'abbé, V. Dumax; in-12 de 52 pages; 1878, Paris, chez Victor Palmé; — prix :

Les deux livres dont nous venons de reproduire les titres ont le même objet, qui est de faire connaître ce qui se passe à la mort du Pape, les opérations et les règles du Conclave assem-

blé pour l'élection d'un nouveau Pape, et les cérémonies de l'intronisation et du couronnement. M. l'abbé Dumax dit tout le nécessaire et n'oublie pas de montrer le caractère divin qui se trouve dans l'institution des Conclaves; Mgr Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, qui est fort au courant de tout ce qui se passe à Rome, entre dans plus de détails et traite d'une façon plus approfondie son sujet. Nous dirions, s'il fallait établir une comparaison entre les deux livres, que celui de M. l'abbé Dumax s'adresse au public en général, tandis que celui de Mgr de Montault s'adresse plus particulièrement au public ecclésiastique, et à ceux qui aiment les matières d'érudition. Dans les deux livres, le lecteur trouve tout ce qu'il importe de connaître sur les préliminaires du Conclave, l'entrée en Conclave, la distribution de la journée, le scrutin, le soi-disant droit d'exclusion ou de véto, l'élection et le couronnement du Pape, la prise de possession, etc. Mgr de Montault ajoute des détails fort intéressants sur le costume et les insignes du Pape, sur ses titres honorifiques, sur les équipages et l'escorte du Pape, etc. Composé avant la mort de Pie IX, le traité de Mgr de Montault, pas plus que celui de M. l'abbé Dumax, publié ces jours-ci, ne peut faire connaître les modifications qu'apporteront nécessairement aux règles ordinaires les circonstances dans lesquelles se trouve le Saint-Siége; mais on sait que ces modifications ne penvent porter que sur des points accessoires et pour ainsi dire de forme : le fond reste, et toutes les prescriptions essentielles continueront d'être scrupuleusement suivies.

—

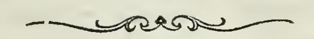
17. **Voyage aux pays révolutionnaires,** par Auguste Lepage; in-12 de XII-252 gages; Paris, 1877, chez Edouard Baltenweck.

Un voyage aux pays révolutionnaires pourrait être un bien long voyage, car la révolution a envahi bien des régions. M. Lepage s'est borné à visiter quelques coins devenus récemment célèbres, et à nous raconter les épisodes qui les ont immortalisés, à partir de la fin du second Empire jusqu'après la Commune. Il y a là des faits qu'il ne faut pas laisser oublier; les leçons qui s'en tirent ne sont pas moins utiles aux peuples qu'aux gouvernements : aux peuples, elles montrent que les révolutions ne produisent rien de bon pour eux; aux gouvernements, que ceux qui recherchent l'appui de la Révolution sont tôt ou tard dévorés par elle. M. Lepage procède par une suite de récits, qui sont très-intéressants; son livre est un de ceux dont il est bon de propager la lecture.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



LE PAPE

Les Papes meurent, le Pape ne meurt pas, parce qu'il est la Pierre fondamentale de l'Église, et que l'Église a pour elle la Parole divine qui assure sa durée jusqu'à la fin des siècles.

Écoutons le Concile du Vatican et la Constitution *Pastor æternus* du 18 juillet 1870.

Nous enseignons donc, disent les Pères du Concile, et nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Évangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Église de Dieu a été immédiatement et directement promise et conférée par Notre-Seigneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est, en effet, au seul Simon qu'il avait dit : *Tu seras appelé Céphas,* c'est à Simon seul, après qu'il eut fait cette confession : *Tu es le Christ, fils du Dieu vivant,* que le Seigneur a adressé ces paroles: *Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père, qui est aux cieux ; et moi je te dis que* TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE, ET LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT PAS CONTRE ELLE ; *et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera aussi délié dans le ciel* (1). C'est aussi au seul Simon-Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la fonction de Pasteur suprême et de guide sur tout son troupeau, en lui disant : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.....* Si donc quelqu'un dit que le bienheureux apôtre Pierre n'a pas été constitué par le Christ Notre-Seigneur le prince des Apôtres et le Chef visible de toute l'Église militante, ou que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement du Christ qu'une primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction, qu'il soit anathème. (Const. *Pastor æternus,* chap. II.)

Nous enseignons et nous déclarons que l'Église romaine, par la disposition divine, a la principauté de pouvoir ordinaire sur

(1) S. Matth., XVI, 16-19.

toutes les autres Églises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat; que les pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quel que soit leur rite et leur dignité, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais encore dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers, de sorte que, gardant l'unité, soit de communion soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Église du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut... Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et le suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers, ou qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême, ou que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux, qu'il soit anathème. (Const. *Pastor æternus,* chap. III.)

Tous les vénérables Pères ont embrassé, et tous les saints Docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce siége de Pierre reste toujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur notre Sauveur : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et toi, confirme tes frères...* C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, le saint Concile approuvant, que c'est un dogme divinement révélé, que *le Pontife romain, lorsqu'il parle* ex cathedra, *c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette* INFAILLIBILITÉ *dont le divin Rédempteur a voulu que*

son Eglise fût pourvue, en définissant la doctrine touchant la foi et les mœurs, et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église. Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire Notre définition, qu'il soit anathème. (Const. *Pastor æternus*, chap. IV.)

Telle est la foi catholique, appuyée sur l'Évangile, sur la tradition et sur le Concile du Vatican ; voilà ce qu'est le Pape.

Le Pape est le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, la pierre fondamentale sur laquelle Dieu bâtit son Église, avec laquelle il sera jusqu'à la consommation des siècles ; au Pape donc, comme à Pierre, la juridiction suprême, *pasce agnos, pasce oves,* la plénitude du pouvoir pour lier et délier, *tibi dabo claves regni cœlorum,* et le privilége de l'infaillibilité dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs, *rogavi ut non deficiat fides tua, confirma fratres, portæ inferi non prævalebunt.*

Voilà ce qu'est le Pape, voilà ce qu'est Léon XIII.

A Léon XIII donc notre obéissance, notre fidélité, notre dévouement; nous devons dire plus, avec le Père Faber, notre *dévotion,* car Léon XIII est le représentant de Jésus-Christ sur la terre, et c'est plus qu'un dévouement ordinaire, c'est plus qu'un dévouement naturel que nous devons à la Personne sacrée du Sauveur, c'est un dévouement surnaturel, ce dévouement mêlé de piété et de vénération qu'exprime admirablement ce mot de la langue chrétienne : *Dévotion.*

Avec ce sentiment, inspiré par la raison en même temps que par la foi, notre confiance est entière : nous savons que Dieu veille sur son Église, nous savons qu'il y a dans la barque de Pierre un pilote qui ne peut nous égarer et qui soutiendra intrépidement les droits de la justice et de la vérité. Nous n'avons donc pas à nous effrayer au milieu de la tempête : la traversée pourra être rude, nous sommes sûrs d'arriver au port.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le nouveau Pape. — Les craintes et les espérances. — Ce qui est certain. — La question d'Orient. — Exigences de la Russie. — Triste situation de l'Europe. — La peine du talion. — *Lumen in cœlo.* — Le centenaire de Voltaire. — Le budget. — Les invalidations. — Ce qu'est la Révolution. — Mort du cardinal Brossais Saint-Marc.

28 février 1878.

C'est encore vers le Pape que tous les regards se dirigent, malgré les graves préoccupations de la crise politique européenne. On se demande ce que sera le nouveau Pape; sera-t-il intransigeant? sera-t-il modéré et libéral? Voilà les questions que se posent ceux qui ne voient dans la Papauté qu'une institution humaine. Et tous ces profonds politiques étudient chaque acte, chaque geste, chaque parole de Léon XIII pour en tirer une réponse à ces questions. La plupart essayent de se persuader que le pontificat qui commence sera le contrepied de celui qui finit, que les actes de Pie IX seront reniés, sinon dans la forme, au moins quant au fond, et qu'un temps prochain verra la conciliation de l'Italie avec la Papauté.

Les catholiques de foi ne font pas ces calculs. Ils savent que le Pape est l'infaillible docteur de la vérité, l'intrépide gardien de la morale, et que par conséquent Léon XIII ne transigera ni avec l'erreur ni avec l'injustice. Il n'y a pas de conciliation possible entre l'erreur et la vérité, entre l'injustice et le droit; il ne peut y avoir qu'une réconciliation, qui suppose de la part des coupables le repentir et la réparation. Quant au libéralisme qui prétend mettre sur le même pied, dans le gouvernement des choses humaines, l'erreur et la vérité, le mal et le bien, et leur donner des droits égaux devant la loi, Pie IX l'a condamné, Léon XIII le tiendra pour condamné; jamais Pape ne reconnaîtra qu'il peut et doit se réconcilier et transiger avec ce progrès, ce libéralisme et cette civilisation moderne, qui est la révolte contre le Christ, l'oppression de la liberté chrétienne et la négation du surnaturel.

Le pontificat de Léon XIII continuera donc le pontificat de Pie IX; il suivra les mêmes principes, avec les mêmes tempéraments de charité et de généreuse clémence dont Pie IX lui-même usait si magnanimement, et avec les modifications de forme que pourront demander les circonstances, le bien des âmes, et la défense même de la vérité et de la justice. Il ne

nous appartient pas de préjuger là-dessus la conduite future de Léon XIII, mais nous savons que la Révolution, ennemie de l'Église, n'obtiendra pas la capitulation de la Papauté; nous savons qu'aux prétentions de l'injustice, Léon XIII ne cessera de répondre: *Non licet,* qu'aux exigences de la Révolution, il répondra: *Non possumus,* et qu'en toute circonstance il fera entendre cette parole qui, en proclamant le droit suprême de Dieu, a relevé les âmes et fait connaître aux hommes la vraie liberté: *Melius est obedire Deo quam hominibus*, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

—

La question d'Orient ne paraît pas s'avancer vers une solution pacifique. Le traité de paix entre la Russie et la Turquie n'est pas encore signé, mais cela importe peu, puisque l'on sait que les conditions de cette paix, qui seront acceptées par le vaincu, ne sont autre chose que le démembrement de la Turquie et la réduction de ce qui restera de cet empire en État vassal de la Russie. La Roumanie avait fait mine, ces jours derniers, de se fâcher à propos de la Bessarabie que la Russie veut reprendre en donnant la Dobrutcha en compensation: ce petit différend paraît être arrangé... conformément aux vues de la Russie, naturellement. La Roumanie va être tout à fait indépendante de la Turquie, pour passer sous la dépendance de la Russie; la Serbie se trouvera dans la même situation; la Bosnie et l'Herzégovine n'auront plus de lien avec leur ancien suzerain, et il va s'établir une principauté de Bulgarie qui, tout en reconnaissant pour la forme la suzeraineté du Sultan, n'obéira qu'à la Russie, dont la main s'étendra jusqu'à Andrinople, au cœur même de la Thrace. Ajoutons que l'Arménie devient russe, que la mer Noire devient un lac russe, que la marine ottomane passe à la Russie, et que les clefs des Dardanelles sont en réalité remises au vainqueur, puisque le vaincu n'est plus qu'un vassal absolument à sa discrétion.

Voilà le « fait accompli, » et, au sein du parlement allemand, le princed e Bismarck vient de faire entendre ce cri de la force qui se moque du droit: *Beati possidentes!* L'Autriche, directement menacée, l'Angleterre, non moins directement menacée, tout l'Occident, dont M. de Bismark voudrait faire, au profit de l'Allemagne, quelque chose d'analogue à ce que le czar fait de l'Orient, en est-il réduit au point de tout accepter sans protester, sans essayer de faire entendre la voix du canon, puisque la force

n'écoute plus que cette voix? Quelle terrible peine du talion atteint aujourd'hui l'Europe! L'Autriche laissant faire, la France aidant à faire, l'Angleterre applaudissant, l'Italie révolutionnaire a dépouillé les souverains les plus légitimes et renversé le trône le plus vénérable de l'univers, et l'on a dit: *Beati possidentes!* La France a été humiliée, démembrée, et l'Europe, indifférente, a dit: *Beati possidentes!* La Turquie succombe à son tour, et la complice de la Russie s'écrie: *Beati possidentes!* Faut-il donc se résigner à entendre encore répéter ce cri lorsque le Danemark et la Hollande auront été absorbés par l'Allemagne, lorsque la Belgique sera devenue vassale de l'empire germanique, lorsque la Suisse et l'Autriche auront été démembrées, lorsque la France aura perdu quelques nouvelles provinces, et que l'Angleterre ne sera plus qu'une puissance de troisième ordre, ruinée par la perte de l'Inde. *Beati possidentes!* vous l'avez dit, révolutionnaires de tout pays, et ce cri du lâche abandon du droit se retourne aujourd'hui contre vous. Vous le regardiez comme un cri de paix, il devient un effroyable cri de guerre; ce qui se passe est la condamnation de tout ce que vous avez préparé, accompli et applaudi, et voici que les événements se chargent de vous montrer que la force ne conduit pas à la paix, et que, pour retrouver la paix, il faut retourner au droit. *Lumen in cœlo,* voilà la lumière qui commence à se faire; elle se fera complète, éclatante, et nous verrons la solution de la question d'Orient et de la question d'Occident. Il dépend encore de nous que la solution vienne avant les dernières catastrophes; aurons-nous assez de sagesse pour prévenir le mal et pour revenir au bien sans avoir à traverser la mer rouge qui se présente devant nous?

—

Ce qui se passe en France ne fait pas espérer que les yeux s'ouvrent avant de nouveaux coups de foudre. C'est la même licence accordée partout à l'impiété, c'est la même haine de tout ce qui appartient à la religion, et, pour mettre le comble, on travaille à donner un caractère public à l'apothéose de l'homme qui a été le plus grand ennemi du Christ et qui a le plus méprisé la France. On avait imaginé, il y a quelques années, le sou de Voltaire, pour ériger une statue à cet homme, qui a tant contribué aux malheurs de la France; maintenant ce sont les municipalités qui votent des fonds, et nous ne serions pas étonné de voir la Chambre des députés elle-même faire une

manifestation qui rendrait pour ainsi dire la France complice de cette glorification de l'impiété, de l'hypocrisie et de la bassesse.

En attendant, cette Chambre a montré l'esprit qui l'anime dans la discussion du budget des cultes. La place nous manque aujourd'hui pour faire connaître les détails de cette discussion, dans laquelle se sont fait entendre de généreuses voix catholiques ; nous y reviendrons. La question va se trouver posée devant le Sénat ; la haute assemblée ne pourra sans doute pas réparer le mal, mais on y entendra de nouvelles protestations, et les protestations du droit finissent toujours par porter leurs fruits.

Le lenteur calculée que la Chambre des députés a mise à voter le budget des dépenses a forcé de voter un nouveau douzième provisoire. Le Sénat n'a pas consenti à voter en quatre jours un budget qui avait demamdé plusieurs mois à la Chambre; c'est un acte de fermeté qui montre que la majorité sénatoriale n'a pas encore capitulé, comme M. Gambetta l'espérait. Au reste, la Chambre des députés poursuit le cours de ses invalidations: c'est un écœurant spectacle, mais il est bon qu'il soit donné par ces hommes qui n'ont jamais à la bouche que les grands mots de souveraineté du peuple et de suffrage universel. Il est bon que la Révolution se montre sans masque et qu'on voie où peut mener cette loi du nombre, qui n'est que l'abus de la force et l'oppression de la justice.

—

Le Sacré-Collége et l'Église de France viennent de faire une perte douloureuse : le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, qui n'avait pu, à cause du mauvais état de sa santé, se rendre au Conclave, est mort le 26 février au soir dans sa ville archiépiscopale. Mgr Godefroy Brossais Saint-Marc était né à Rennes, le 5 février 1805; nommé évêque de Rennes le 25 février 1841, il fut sacré le 10 août suivant, et devint archevêque, en 1859, lorsque le siége de Rennes fut érigé en métropole pour les diocèses de la Bretagne. Pie IX l'avait créé cardinal de l'ordre des prêtres, avec le titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire, dans le Consistoire du 17 septembre 1875.

J CHANTREL.

VITA PAPÆ.

Il est d'usage que l'on dépose dans le tombeau de chaque Pape, sous le titre de *Vita Papæ,* un résumé de la vie du Souverain-Pontife. Cet écrit est rédigé en latin. C'est Mgr Mercurelli qui a été chargé de rédiger ainsi la Vie de Pie IX. En voici le texte. que nous faisons suivre de la traduction française :

CORPUS CONDITUM

PIE IX P. M.

Hic die 13 Maii anni 1792, Senogalliæ, quarto loco natus e conjugio Comitum Hieronimi Mastaï Ferretti et Catharinæ Solazzi, Joannis Mariæ nomen in baptismate sortitus est. Litteris excultus Voluterris apud Patres a Scholis Piis, et severioribus disciplinis Romæ, ad presbyteratum promotus anno 1819 primum sacrum peregit die solemni Paschatis in templo S. Annæ orphanotrophii, cui nomen a fundatore *Tata Giovanni* et cui præfuit. — Deinde Præsuli Joanni Muzi, qui pro Chiliensi aliisque regionibus Americæ meridionalis Delegatus et Vicarius Apostolicus constitutus fuerat, socius adjectus, anno 1823 Roma discessit. — Rediens vero anno 1825 a Leone XII sa: me : præpositus fuit Hospitio Apostolico; ac bienno post renunciatus et consecratus Archiepiscopus Episcopus Spoletanus. — Omnibus ibi se præbuit instructum optimi Episcopi dotibus, et præsertim caritate et prudentia; quarum præclara edidit exempla tum anno 1831, cum Delegatione extraordinaria in Spoletanam et Perusinam provinciam auctus ad compescendos rebelles, sola comitate et subsidiis ad discessum elargitis, eos adduxit ad arma sponte tradenda, quæ Romam misit; tum anno insequenti, cum Umbria vehementibus quassata terræ motibus, afflictissimi populi levamini se totum impendit. — Eximia merita utilem suaserunt Gregorio XVI ipsius translationem ad sedem Forocorneliensem, eo ipso anno vacantem; ubi se in universo pastoralis muneris exercitio sibi parem exhibuit. Primus ipse Italorum Præsulum in eam diœcesim pium opus Propagationis Fidei canonice invexit ac promovit; et præclarum inter cetera edidit fortitudinis et caritatis Episcopalis exemplum anno 1846, cum solus per horas vespertinas orans in cathedrali templo hominem a tribus impetitum sicariis incolumem servavit. — Quocirca idem Pontifex eum in Consistorio diei 23 decembris

anni 1839 reservatum in pectore, die 14 decembris insequentis anni Purpura decoravit. — Ut nuncium accepit decessus Gregorii XVI Romam se contulit pro novi Pontificis electione; sed mira celeritate coeuntibus in eum suffragiis, ipse ad Petri Cathedram fuit evectus. — Lætitiam tamen omnibus ab insuetæ rei nuncio inditam cito in luctum converterunt religionis et publici ordinis hostes; et, rebellione commota, sic Pontificem circumvenerunt, ut ipse vix, et non sine peculiari divino auxilio, ex eorum manibus elabi potuerit et Caietam petere. — Ibi humanissime et obsequentissime exceptus a Rege Neapolis, dum totius catholici orbis testimonia venerationis et munera excipiebat, animum adjiciens ad religionis detrimenta, ad accisa Sanctæ Sedis jura, ad deceptos veteratorum machinationibus populos, per allocutiones et litteras Apostolicas, gratum animum suum testatus fuit, fidelibus miserrimam religiosarum rerum conditionem exposuit, opem imploravit catholicorum principum, veram consiliorum indolem hostium Ecclesiæ populis aperuit; ac præterea egit de restituenda deleta jamdiu in Anglia Ecclesiastica Hierarchia, et pro sua insigni in Deiparam pietate, toti nunciavit Episcopatui disquisitiones se mandante institutas ad definiendum immaculatum Illius conceptum, omnesque rogavit ut ad hoc secum orarent, ac quæ traditio apud eos hac de re vigeret, referrent. — Romam vero christianorum armis reductus, urbe et orbe plaudentibus, non minorem Orientalis quam Occidentalis Ecclesiæ curam egit. Et sicut jam anno 1847 restituerat jurisdictionem Hierosolymitani Patriarchæ Latini, et insequenti anno electionem confirmaverat Babylonensis Patriarchæ pro Chaldæis; sic postea Orientales Ecclesias schismate, insectatione, interioribus dissidiis laborantes, novis initis rationibus, aucto Episcoporum munero, officiis omnibus, liberalitate, et misso etiam Apostolico Delegato, et Legato a Latere, tueri, relevare, conciliare inter se indefesso studio contendit. — Nihil pariter omisit ut Russicam catholicæ religionis insectationem compesceret aut saltem leniret, sive per propositas conventiones, sive per illius Imperii Ministros, sive per publicas expostulationes, sive per peculiares ad Imperatorem litteras, sive per Delegatum ad eum missum, dum interim Ruthenos defendere et confirmare, Polonosque solari non desinebat. — Et quoniam ubique religiosæ res affligebantur, omnem adhibuit diligentiam ut cum compluribus populorum moderatoribus conventiones iniret, quibus Ecclesiæ jura et libertas custodirentur. — Errores, tot malorum

causa ac nominatim *massonismi* machinamenta operire, refellere, damnare nunquam destitit per encyclicas litteras, allocutiones, publicos sermones, epistolas ad Episcopos vel privatos homines; et insignem illum edidit syllabum, qui perpetuus erit errorum omnium malleus: ac demum œcumenicum Concilium indixit et coegit, quo perspicue proposita confirmataque vera doctrina de Deo, de Ecclesia, deque Summi Pontificis auctoritate et infallibilitate, via cuicumque præcludatur sophismati. — Dum ita Satanæ regnum subruere nisus est, pari zelo Christi regnum dilatare, Catholicorum fidem ac pietatem incendere novaque iis auxilia cœlestia comparare curavit, Ecclesiasticam Hierarchiam in Anglia et Hollandia instauravit, et de Scotica restituenda agebat, cum morte occupatus fuit. — Missiones ad extremos terræ fines provexit; permultas approbavit novas religiosas familias peculiaribus populi necessitatibus addictas; impense fovit catholicas consociationes in Ecclesiæ subsidium et proximorum utilitatem institutas; Ecclesiam universam Smo Cordi Jesu arctius obstrinxit; Patronum ei dedit S. Josephum; e christianis heroibus, quorum gesta incitamento esse posse patebat et patrocinium auxilio, undecim Beatorum et quinquaginta duos albo Sanctorum adscripsit; auxit demum fiduciam et cultum in Deiparam per definitionem dogmaticam Immaculati Ejus conceptus: quibus studiis sic amplificavit Ecclesiam, ut novem et viginti metropoliticas Sedes priscis addere debuerit, Episcopales centum et triginta duas, tres *Nullius diœcesis*, tres Apostolicas Delegationes, tres et triginta Vicariatus Apostolicos et quindecim Apostolicas Præfecturas. — Quamquam sub hostili potestate constitutus strenue semper propugnavit Ecclesiæ jura et Sanctæ Sedis, Apostolica libertate sacrilegum usurpationis facinus gravissime potentibus exprobravit, censurasque in eos latas indixit et renovavit. — Divini cultus splendori prospexit, refectis, expolitis, ornatis regio sumptu templis, aut collata ad hoc domi forisque pecunia et sacris ornamentis. — In solidæ scientiæ provectum *rationem studiorum* proposuit, catholicas universitates instauravit, seminaria, gymnasia, scholas evexit; ubique demum munificentiæ suæ monumenta reliquit; eaque fuit liberalitate, ut quidquid ei obveniebat non sibi sed aliis habere videretur. — Quibus omnibus virtutibus cum accederent benignitas et facilitas vere singularis, sic advenientium animos alliciebat, ut observantiam et devotionem Jesu Christi Vicario debitam ad flagrantem erigeret amorem. Id publicæ signi-

ficationes ostenderunt, id crebra peregrinorum agmina, id præsertim jubilares anni presbyteratus, episcopatus, Pontificatus ejus, qui insueta prorsus obtulerunt indicia filialis pietatis ac incensissimi amoris totius orbis catholici. — Unus ipse inter Pontifices sedit in Petri cathedra annos unum et triginta, menses septem, dies duos supra viginti : obiit sextum et octogesimum agens ætatis annum, die septima Februarii anni 1878.

Traduction.

Sépulture du Souverain-Pontife Pie IX.

Né, le 13 mai 1792, à Sinigaglia, quatrième enfant du mariage de Jérôme des comtes Mastaï-Ferretti et de Catherine Polazzi, il reçut au baptême le nom de Jean-Marie. Élevé dans les lettres à Volterre, chez les Pères des Écoles Pies, et ensuite à Rome dans les études plus sérieuses, puis promu au sacerdoce en 1819, il célébra sa première messe le jour solennel de Pâques dans la chapelle Sainte-Anne de l'hospice des Enfants-Trouvés, appelé *Tata Giovanni,* du nom de son fondateur, et fut préposé à cet hospice. Plus tard, adjoint à Mgr Jean Muzi, qui avait été nommé délégué et vicaire apostolique pour le Chili et les autres contrées de l'Amérique méridionale, il quitta Rome en 1823. Mais de retour en 1825, il fut mis à la tête de l'hospice Apostolique par Léon XII de sainte mémoire, et deux ans après préconisé et consacré archevêque-évêque de Spolète. Là il se montra à tous doué des qualités d'un excellent évêque et surtout de charité et de sagesse ; il donna de ces vertus des exemples éclatants, d'abord en 1831 lorsque, chargé d'une délégation extraordinaire dans la province de Spolète et de Pérouse pour apaiser les rebelles, il les amena par sa seule douceur et les subsides qu'il leur accorda pour se retirer, à livrer spontanément leurs armes, qu'il envoya à Rome ; puis l'année suivante, quand l'Ombrie étant ébranlée par de violents tremblements de terre, il se consacra tout entier au soulagement du peuple éprouvé. Ses rares mérites firent juger utile à Grégoire XVI sa translation sur le siége d'Imola, vacant cette année même, et où il se montra égal à lui-même dans tout l'exercice de sa charge pastorale. Le pre-

mier des évêques italiens, il établit et promut canoniquement dans ce diocèse la pieuse œuvre de la Propagation de la foi; et il donna entre autres en 1846 un remarquable exemple de fermeté et de charité épiscopale, lorsque, seul en prière à l'heure des vêpres dans l'église cathédrale, il sauva la vie à un homme attaqué par trois sicaires. Aussi ce même Pontife l'ayant réservé cardinal *in petto* dans le consistoire du 23 décembre 1839, le décora de la pourpre le 14 décembre de l'année suivante. Dès qu'il apprit la nouvelle de la mort de Grégoire XVI, il se rendit à Rome pour l'élection du nouveau pontife; mais les suffrages s'étant réunis sur lui avec une merveilleuse célérité, il fut lui-même élevé à la chaire de Pierre. Cependant la joie que causa à tous la nouvelle de cet événement extraordinaire fut bientôt changée en tristesse par les ennemis de la religion et de l'ordre public; après avoir suscité une révolte, ils entourèrent tellement le Pontife que lui-même put à peine, et non sans un secours particulier de Dieu, s'échapper de leurs mains et gagner Gaëte.

Là, accueilli avec beaucoup de bonté et de respect par le roi de Naples, pendant qu'il recevait les témoignages de respect et les offrandes du monde catholique tout entier, préoccupé des dommages de la religion, de la violation des droits du Saint-Siége, du sort des peuples trompés par les machinations des habiles, il témoigna sa reconnaissance dans des allocutions et des lettres apostoliques, fit connaître aux fidèles le déplorable état des affaires religieuses, et implora l'assistance des princes catholiques et dévoila aux peuples le véritable caractère des projets des ennemis de l'Église; en outre, il s'occupa de rétablir en Angleterre la hiérarchie ecclésiastique depuis longtemps abolie, et dans son insigne piété pour la Mère de Dieu il annonça à tout l'épiscopat qu'une enquête était ouverte par son ordre pour définir son Immaculée-Conception, et il demanda à tous les évêques de prier avec lui dans ce but et de témoigner de la tradition établie chez eux sur ce point.

Ramené à Rome par les armes des chrétiens, aux applaudissements de la ville et du monde, il ne prit pas moins de

soin de l'Église d'Orient que de celle d'Occident. Et, de même qu'il avait déjà rétabli en 1847 la juridiction du patriarche latin de Jérusalem, et qu'il avait confirmé l'année suivante l'élection du patriarche de Babylone pour les Chaldéens ; ainsi, par suite, il s'appliqua avec un zèle infatigable à protéger, à relever, à réconcilier les Églises orientales affligées par le schisme, la persécution, les dissensions intérieures, en prenant de nouvelles mesures, en augmentant le nombre des évêques, en usant de toutes sortes de bienfaits et de libéralités, et même en envoyant un délégué apostolique et un légat *a latere*. Il ne négligea rien non plus pour arrêter, ou au moins pour apaiser la persécution de la religion catholique en Russie, soit à l'aide de propositions d'arrangement, soit par l'entremise des ministres de cet empire, soit au moyen de réclamations publiques ou par des lettres particulières à l'empereur, ou même en lui envoyant un légat, et pendant ce temps-là il ne cessait pas non plus de défendre et de soutenir les Ruthènes et de consoler les Polonais.

Et comme les affaires religieuses étaient partout en souffrance, il mit toute diligence à conclure, avec la plupart des chefs d'État, des conventions au moyen desquelles les droits et la liberté de l'Église pussent être sauvegardés. Il ne s'arrêta jamais, tantôt par des encycliques ou des allocutions, tantôt par des discours publics et des lettres soit aux évêques, soit aux particuliers, de dévoiler les erreurs qui sont la cause de tant de maux, et en particulier les machinations de la franc-maçonnerie, et de les réfuter et de les condamner. Il promulgua cet insigne *syllabus,* qui sera le marteau éternel de toutes les erreurs, et enfin il convoqua et réunit le concile œcuménique, grâce auquel, par la profession expresse et la confirmation de la vraie doctrine sur Dieu, sur l'Église, sur l'autorité et l'infaillibilité du Souverain-Pontife, toute issue est fermée au sophisme.

En même temps qu'il s'efforça ainsi de détruire le règne de Satan, il s'appliqua avec un égal zèle à étendre celui de Jésus-Christ, à exciter la foi et la piété des catholiques et à leur procurer de nouveaux secours célestes ; il rétablit la

hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande, et il s'occupait de sa restauration en Écosse quand la mort le prévint. Il poussa les missions jusqu'aux extrémités de la terre ; il approuva un grand nombre de nouvelles familles religieuses nées des besoins particuliers du peuple ; il encouragea grandement les associations catholiques établies pour le secours de l'Église et l'utilité du prochain ; il unit plus étroitement l'Église universelle au très-saint Cœur de Jésus ; il lui donna saint Joseph pour patron. Parmi les héros chrétiens dont la vie paraissait pouvoir être un exemple et le patronage un secours, il en mit onze au nombre des bienheureux et cinquante-deux au nombre des saints ; enfin il augmenta la confiance et le culte envers la Mère de Dieu par la définition dogmatique de son Immaculée-Conception.

Par tant de zèle, il accrut tellement l'Église, qu'il dut ajouter vingt-neuf siéges métropolitains aux anciens, cent trente-deux siéges épiscopaux, trois *nullius diœcesis,* trois délégations apostoliques, trente-trois vicariats apostoliques et quinze préfectures apostoliques. Quoique assujetti à une domination ennemie, il défendit toujours courageusement les droits de l'Église et du Saint-Siége ; il reprocha énergiquement, avec une liberté tout apostolique, aux puissants, le sacrilége attentat de leur usurpation, et il notifia et renouvela les censures portées contre eux. Il veilla à la splendeur du culte divin en restaurant, en embellissant, en décorant les églises avec une magnificence royale, ou en recueillant dans ce but à Rome et ailleurs de l'argent et des ornements sacrés.

Pour le progrès de la science sérieuse, il prescrivit un *ratio studiorum,* il rétablit les universités catholiques, améliora les séminaires, les gymnases, les écoles ; enfin il laissa partout des monuments de sa munificence ; et telle fut sa libéralité que tout ce qu'il recevait, il paraissait le posséder, non pour lui, mais pour les autres. Une bénignité et une affabilité singulières s'ajoutant à toutes ces vertus, il gagnait tellement l'esprit des visiteurs, qu'il changeait le respect et le culte dus au Vicaire de Jésus-Christ en amour ardent. C'est ce qu'attestent les manifestations publiques, les nombreux

pèlerinages et surtout les jubilés de sa prêtrise, de son épiscopat et de son pontificat qui apportèrent des témoignages tout à fait inusités de l'universelle piété filiale et du vif amour de tout l'univers catholique. Seul entre tous les Pontifes, il siégea sur la chaire de Pierre trente-et-un ans, sept mois et vingt-deux jours; il mourut dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, le septième jour de février de l'an 1878.

LE SACRÉ-COLLÉGE

Le Sacré-Collége des cardinaux, qui gouverne l'Église pendant la vacance du Saint-Siége et dont les membres sont les électeurs du Souverain-Pontife, se divise en trois ordres : l'ordre des cardinaux-évêques, l'ordre des cardinaux-prêtres, l'ordre des cardinaux-diacres.

Les cardinaux-évêques sont les titulaires des évêchés *suburbicaires,* ainsi appelés parce qu'ils se trouvent aux portes de Rome.

Les cardinaux-évêques furent d'abord au nombre de sept; mais par la réunion de l'évêché de Sainte-Rufine à celui de Porto, ils sont réduits à six.

Les cardinaux-prêtres dirigeaient les titres ou principales paroisses; on les considérait presque comme des évêques, pour l'honneur, dès le temps du pape saint Marcel, à cause, dit Anastase le Bibliothécaire, du grand nombre de païens qui venaient à Rome recevoir le baptême et vénérer les restes des martyrs. Les cardinaux-prêtres sont au nombre de cinquante.

Les diaconies étaient des maisons qui avaient un oratoire et où la charité entretenait des pauvres ou des malades. Il n'y en eut d'abord que sept. Le nombre en fut successivement porté à 14, 16, 18, 19 et 21.

Il est aujourd'hui fixé à 14.

Sixte-Quint établit que le nombre des titres et diaconies ne pourrait plus être augmenté; que les titres et diaconies ne seraient jamais donnés qu'à des cardinaux : les titres aux cardinaux-prêtres, les diaconies aux cardinaux-diacres.

Le Sacré-Collége se compose donc de soixante-dix membres : six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres, quatorze cardinaux-diacres.

Il y a toujours quelques vacances ménagées dans le but de récompenser des mérites éminents.

Les Papes créent souvent des cardinaux dont ils taisent les noms et qu'ils réservent *in petto* (c'est-à-dire *in pectore,* dans leur cœur). A la mort du Pape, ces nominations sont regardées comme non avenues, quand le nom du cardinal n'a pas été proclamé.

—

Le plus ancien cardinal-diacre est le chef de l'ordre des diacres ; le plus ancien cardinal-prêtre est le chef de l'ordre des prêtres ; le plus ancien des cardinaux-évêques, présent à Rome, ou absent seulement pour affaires publiques ou par commission du Souverain-Pontife, est le chef de l'ordre des évêques et a la charge de doyen du Sacré-Collége.

Le cardinal-doyen représente, en sa personne, tout le Sacré-Collége. C'est à lui que les ambassadeurs font les premières visites. Il convoque, après la mort du Pape, la première congrégation des chefs d'ordre.

Le cardinal-vicaire remplace en quelque sorte le Pape comme évêque de Rome ; il en remplit les fonctions et exerce les juridictions épiscopales.

Le cardinal-camerlingue a les droits les plus étendus. Il est le chef et le président de la Chambre Apostolique. A la mort du Pape, il représente, en quelque sorte, la puissance temporelle du Saint-Siége, comme le Sacré-Collége représente la puissance spirituelle. La garde suisse est à ses ordres et il ne partage la suprême administration qu'avec trois cardinaux renouvelés tous les trois jours. Quelquefois le Sacré-Collége confie la direction des affaires à une commission permanente, prise en entier parmi ses membres.

—

Voici la liste complète des cardinaux de la sainte Église romaine :

Cardinaux-Évêques.

1. Louis Amat, di San Filippo e Sorso, né le 21 juin 1797, à Cagliari : créé cardinal le 19 mai 1837, évêque d'Ostie et de Velletri, sous-doyen du Sacré-Collége.

2. Charles-Louis Morichini, né le 21 novembre 1805, à Rome, évêque d'Albano.

3. Camille di Pietro, né le 10 janvier 1806, à Rome, évêque de Porto et de Santa-Rufina.

4. Charles Sacconi, né à Montalto, le 9 mai 1808, évêque de Palestrina.

5. Philippe-Marie Guidi, de l'ordre des dominicains, né le 18 juillet 1815, à Bologne, évêque de Frascati.

6. Louis Bilio, né le 25 mars 1826, à Alexandrie, évêque de Sabine.

Cardinaux-Prêtres.

1. Frédéric-Jean-Joseph-Célestin de Schwarzenberg, né le 6 avril 1809, à Vienne, archevêque de Raguse, membre de la Chambre des Seigneurs autrichiens.

2. Dominique Caraffa de Traetto, né le 12 juillet 1805, à Naples ; archevêque de Bénévent.

3. Fabio-Maria Asquini, né le 14 août 1803, à Fagagna.

4. François-Auguste-Ferdinand Donnet, né à Bourg-Argental, le 16 novembre 1795, archevêque de Bordeaux.

5. Joachim Pecci, né à Carpineto, le 2 mars 1810, archevêque-évêque de Pérouse.

6. Antoine-Benoît Antonucci, né à Subiaco, le 17 septembre 1798, archevêque-évêque d'Ancône.

7. Antoine-Marie Panebianco, de l'ordre des Frères mineurs conventuels, né à Terranova, le 14 août 1808.

8. Antoine de Luca, né à Bronte, le 28 octobre 1805.

9. Jean-Baptiste Pitra, de l'ordre des bénédictins, né à Chamforgueil, le 30 août 1812.

10. Henri-Gaston de Bonnechose, né le 30 mai 1800, à Paris ; archevêque de Rouen.

11. Paul Cullen, né à Dublin, le 27 avril 1803 ; archevêque de Dublin.

12. Gustave-Adolphe de Hohenlohe, né à Rottenbourg, le 26 février 1823.

13. Lucien-Louis-Joseph-Napoléon Bonaparte, né à Rome, le 15 novembre 1828.

14. Innocent Ferrieri, né à Farno, le 14 septembre 1810.

15. Joseph Berardi, ne à Ceccano, le 28 septembre 1810.

16. Jean-Ignace Moreno, né à Guatémala, le 24 novembre 1817, archevêque de Tolède.

17. Raphaël Monaco La Valletta, né à Aquila, le 23 février 1827, cardinal-vicaire.

18. Ignace de Nascimento Moraes Cardoso, né à Murcie, le 20 décembre 1811, patriarche de Lisbonne.

19. René-François Régnier, né à Saint-Quentin, le 1er juin 1807, archevêque de Cambrai.

20. Flavio Chigi, né à Rome, le 31 décembre 1810, archevêque de Myre *in partibus infidelium.*

21. Alexandre Franchi, né à Rome, le 25 juin 1819, archevêque de Thessalonique *in partibus infidelium.*

22. Joseph-Hippolyte Guibert, né à Aix, le 13 décembre 1802, archevêque de Paris.

23. Louis Oreglia, di Santo Stefano, né à Berne, le 9 juillet 1802, archevêque de Damiette *in partibus infidelium.*

24. Jean Simor, né à Stuhlwissenburg, le 23 août 1813, archevêque de Gran.

25. Thomas Martinelli, né à Lucques, le 3 février 1827.

26. Pierre Giannelli, né à Terni, le 11 août 1807.

27. Miecislas Ledochowski, né à Gork, le 29 octobre 1822, achevêque do Posen.

28. John Mac Closkey, né à Brooklyn, le 20 mars 1801, archevêque de New-York.

29. Henry-Edward Manning, né à Totteridge, le 15 juillet 1808, archevêque de Westminster.

30. Victor-Auguste-Isidore Dechamps, né à Melle, le 6 décembre 1810, archevêque de Malines.

31. Roger-Louis-Antici Mattei, né à Recanati, le 23 mars 1811.

32. Jean Siméoni, né à Pagliano, le 27 décembre 1816, secrétaire d'État.

33. Godefroy Brossais-Saint-Marc, né à Rennes, le 4 février 1803, archevêque de Rennes, mort le 26 février.

34. Bartholomeo d'Avanzo, né à Avella, le 3 juillet 1811.

35. Jean-Baptiste Franzelin, né à Altino, le 15 janvier 1810.

36. Dominique Bartolini, né à Rome, le 16 mai 1813.

37. François de Paul Benavides y Navarete, né à Baz, le 14 mai 1810, patriarche des Indes.

38. François Apuzzo, né à Naples, le 9 avril, archevêque de Capoue.

39. Emmanuel Garcia Gil, né à San-Salvator, le 14 mars 1802, archevêque de Saragosse.

40. Edward Howard, né à Nottingham, le 13 février 1829.

41. Paya y Rico, né à Beneiama, le 20 décembre 1811, archevêque de Compostelle.

42. Louis-Marie-Joseph-Eusèbe Caverot, né à Joinville, le 26 mai 1806, archevêque de Lyon.

43. Louis de Canossa, né à Vérone, le 21 avril 1809, évêque de Vérone.

44. Louis Serafini, né à Magliano, le 7 juin 1809. évêque de Viterbe.

45. Joseph Michazlowics, né à Torda, le 16 janvier 1814 archevêque d'Agram.

46. Jean Kutschker, né à Viesa, le 11 avril 1810, archevêque de Vienne.

47. Lucido-Maria Parocchi, né à Mantoue, en 1833, archevêque de Bologne.

48. Vincent Moretti, archevêque de Ravenne, né à Orvieto, le 14 novembre 1815.

49. Antoine Pellegrini, né à Sonino.

Cardinaux-diacres.

1. Prosper Caterini, né à Onano, le 15 octobre 1795.
2. Théodolphe Mertel, né à Allumière, le 9 février 1806.
3. Dominique Consolini, né à Sinigaglia, le 7 juin 1807.
4. Edouard Borromeo, né à Milan, le 13 août 1822, archiprêtre de la basilique patriarcale Vaticane.
5. Lorenzo Randi, né à Bagnacavallo, le 12 juin 1818.
6. Bartholomeo Pacca, né à Bénévent, le 25 février 1818.
7. Lorenzo Nina, né à Recanati, le 12 mai 1812.
8. Enée Sbarretti, né à Spoleto, le 27 janvier 1800.
9. Frédéric de Falloux du Coudray, né à Angers, le 15 août 1815.

Voici, par nationalité, les noms des cardinaux qui ne sont pas italiens :

Français. LL. EEm. Donnet, Pitra, de Bonnechose, Bonaparte, Régnier, Guibert, Brossais Saint-Marc, Caverot, de Falloux.

Espagnols. LL. EEm. Moreno, Benavides, Garcia Gill, Paya y Rico.

Anglais, Irlandais. LL. EEm. Manning, Cullen, Howard.

Autrichiens. LL. EEm. Schwarzenberg, Kutschker, Franzelin, Michazlovics, Simor.

Allemands, Polonais. LL. EEm. de Hohenlohe, Ledochowski.

Américain. S. Em. Mac-Closkey.

Belge. S. Em. Dechamps.

Portugais. S. Em. Cardoso.

Tels sont les prélats qui se sont enfermés, le lundi 18 février, dans le Conclave, pour procéder à l'élection d'un nouveau Pape, à l'exception d'un seul qui était retenu par la maladie ; le cardinal Mac-Closkey, de New-York, n'a pu arriver à Rome en même temps que ses vénérables Collègues.

LE CONCLAVE

La dernière élection pontificale s'est faite si promptement, que le temps a manqué pour donner aux lecteurs les détails relatifs au Conclave.

On sait que les membres de droit du Conclave, les électeurs du Pape, sont les cardinaux ; la liste des membres actuels du Sacré-Collége est donnée plus haut ; tous se sont rendus au Conclave, à l'exception du cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes, retenu par la maladie, et du cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York, qui est arrivé après l'élection de Léon XIII.

Congrégations préparatoires.

Le matin du troisième jour après la mort du Pape commencent les Congrégations générales des cardinaux qui préparent la réunion du Conclave, et ces Congrégations ont lieu pendant les neuf jours des *Novendiales*.

Première Congrégation. — Lecture des constitutions pontificales, relatives à la vacance du Saint-Siége, réglant le cérémonial, frappant les élections simoniaques, et régissant le Conclave. Serment des cardinaux d'observer les dites constitutions. Rupture de l'Anneau du Pêcheur et des formes du sceau pour les

Bulles. Remise des cassettes contenant les Mémoriaux et les Brefs à un clerc de la Chambre. Nomination ou confirmation du prélat gouverneur de Rome. Choix de deux orateurs qui prononceront l'oraison funèbre du Pape et le discours : *De eligendo Summo Pontifice* à l'ouverture du Conclave. Désignation de deux cardinaux, qui surveilleront les travaux de construction du Conclave.

Deuxième Congrégation. — Révocation ou confirmation des fonctionnaires du domaine de Saint-Pierre. Rapport des deux cardinaux, désignés précédemment, sur la construction du Conclave. Lecture des lettres des souverains, en réponse à la notification du décès du Pape.

Troisième Congrégation. — Choix des confesseurs du Conclave.

Quatrième Congrégation. — Choix des médecins et chirurgiens du Conclave.

Cinquième Congrégation. — Choix du pharmacien, de deux aides-pharmaciens, de deux barbiers et de leurs garçons, à l'usage du Conclave.

Sixième Congrégation. — Tirage au sort des cellules des cardinaux. Les maîtres des cérémonies présentent les Brefs du Pape défunt, qui les désignent pour être admis, avec l'agrément du Sacré-Collége, au Conclave : ils sont six, plus un surnuméraire.

Septième Congrégation. — Examen des requêtes des cardinaux, qui demandent un troisième conclaviste. (Chaque cardinal a deux conclavistes, c'est-à-dire deux prêtres qui l'assistent pendant la durée du Conclave.) Mission donnée à un cardinal de choisir les domestiques et valets du Conclave.

Huitième Congrégation. — Nomination de trois cardinaux, pour examiner et approuver les conclavistes.

Neuvième Congrégation. — Nomination de cardinaux, pour veiller à la clôture sévère du Conclave.

Dixième Congrégation. — Choix des ouvriers, menuisiers, maçons, serruriers, vitriers, plombiers, qui entreront au Conclave.

Son Em. le cardinal Pecci, Camerlingue de la sainte Église, a tenu à ce que toutes les règles fussent parfaitement suivies. Les congrégations ont eu lieu. L'un des premiers objets des délibérations a été de déterminer en quel lieu se tiendrait le Conclave. Quelques cardinaux pensaient qu'il convenait de le tenir hors de Rome, dans un

lieu non soumis à la domination italienne ; la majorité s'est déclarée pour Rome ; tous se sont ralliés à cet avis, et il a été décidé que le Conclave se tiendrait au Vatican, dans la chapelle Sixtine, qui a été aussitôt appropriée à cet effet.

Les lois du Conclave.

Deux grands principes ont présidé constamment à la succession des Souverains-Pontifes. Il est d'abord certain que tous les Papes ont régné par élection ; saint Pierre lui-même fut élu par Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Ego dabo tibi claves ;* et, en second lieu, que les Papes ont toujours été élus par des personnes engagées dans les ordres sacrés.

Ce deuxième principe portant sur la manière de l'élection. a reçu son développement et son entière perfection à mesure que les événements l'exigeaient.

Depuis saint Lin jusqu'à Célestin II (1143), les Papes furent élus par le clergé romain, en présence des fidèles qui, d'ailleurs, n'avaient aucun droit de suffrage. Cette méthode était nécessaire pendant les premiers siècles de persécution et aussi pendant les siècles suivants, vu l'extrême difficulté des moyens de communication. Cependant au XIIe siècle, étant déjà donnée l'institution du Sacré-Collége des cardinaux avec un pouvoir et des priviléges tout particuliers, il était convenable que la plus haute dignité de l'Église ne fût conférée désormais que par les ministres les plus élevés de la hiérarchie. Il fallait, d'ailleurs, mettre fin aux divisions et aux tumultes qu'occasionnait l'élection des Papes par tout le clergé. C'est pourquoi Célestin II détermina qu'à l'avenir les seuls cardinaux pourraient y prendre part. Il leur laissa toutefois la faculté (encore en vigueur, sinon en usage) d'élire au Souverain-Pontificat toute personne qu'ils jugeraient digne, en dehors même du Sacré-Collége.

Mais l'élection en elle-même n'était pas encore assujettie à des règles fixes. Un inconvénient des plus graves vint en montrer la nécessité. A la mort de Clément IV eut lieu la plus longue vacance du Siége apostolique qu'on ait jamais

vue. Clément IV était mort le 29 novembre 1268 et son successeur, Grégoire X, ne fut élu que le 1er septembre 1272. Ce fut alors que, dans le concile œcuménique tenu à Lyon, en 1274, Grégoire X établit quinze lois fondamentales dont la rigueur primitive (bien que mitigée en partie dans la suite) était alors pleinement justifiée par le fait qui en avait été la cause immédiate. Voici le texte de ces lois fondamentales :

I. Après la mort du Pontife les cardinaux attendront les absents seulement pendant dix jours, après lesquels, ayant pendant neuf jours célébré les obsèques dans la ville où il résidait avec la cour, ils s'enfermeront tous dans le palais que le Pape habitait, se contentant chacun d'un seul serviteur ou clerc, ou laïque, quand il n'y aura pas un besoin évident de deux qui pourront être permis, chaque cardinal ayant la réserve du choix pour lui à son gré.

II. Dans le même palais, où habitait le Pontife, on formera un Conclave dans lequel, sans muraille qui sépare l'un de l'autre, sans rideau ou autre voile, tous habiteront en commun, n'ayant de réservée qu'une chambre secrète. Ce Conclave devra être fermé de telle manière que personne n'y puisse entrer ni en sortir.

III. Il n'y aura aucun accès auprès des cardinaux renfermés dans le Conclave; personne ne pourra secrètement parler avec eux; et ils ne pourront recevoir personne, excepté ceux qui, avec la permission de tous ceux qui y sont présents, y seront appelés dans le seul but de l'élection. Personne ne pourra envoyer des ambassades ou écritures aux cardinaux, ni aux conclavistes, sous peine d'excommunication.

IV. On laissera toutefois quelque fenêtre par laquelle on pourra commodément faire passer la nourriture aux cardinaux dans le Conclave; mais que personne ne puisse avoir entrée chez eux.

V. Les trois jours après l'entrée des cardinaux en Conclave étant passés, si l'élection du nouveau Pontife n'a pas été faite, les prélats et les autres députés à la garde du Conclave devront empêcher que, durant les cinq jours suivants, on serve la table des cardinaux avec plus d'un plat, au dîner aussi bien qu'au souper; et passé ces cinq jours dorénavant ils ne permettront

plus que le pain et l'eau jusqu'à ce qu'ils finissent par faire l'élection.

VI. Les cardinaux cependant ne toucheront rien de la Chambre apostolique ou de ses rentes, qui durant le temps de la vacance du Siége seront en garde d'une personne fidèle et intègre qui en aura la commission. Avec la mort du Pape tous les offices ecclésiastiques et les tribunaux de la cour cesseront, à l'exception du grand pénitencier et du camerlingue qui continueront dans le temps de la vacance du Siége.

VII. Dans ce temps les cardinaux ne traiteront au Conclave que de l'affaire de l'élection du nouveau Pontife, si le besoin ne les contraint pas à défendre les terres de l'Église en péril imminent.

VIII. Si quelque cardinal n'entrait pas en Conclave ou après être entré en sortait pour maladie, on procéderait néanmoins sans lui à l'élection; mais si celui qui est sorti guérissait il sera réadmis en Conclave, comme aussi les cardinaux qui viendront après l'entrée des premiers, personne hors du Conclave ne pouvant donner le vote pour l'élection. En outre, on ne pourra pas non plus refuser l'entrée aux cardinaux qui seraient censurés ou excommuniés. Personne ne pourra être déclaré Pontife, si pour l'élire il n'a pas réuni au moins les deux tiers des suffrages des électeurs. Non-seulement les cardinaux, encore qu'ils fussent absents, mais tout autre qui n'aurait pas de juste empêchement, pourra être élu de la dite manière au Pontificat.

IX. Si le Pontife est mort hors de la ville où il résidait avec la cour, les cardinaux feront le conclave dans la ville sur le territoire de laquelle il est mort; mais, si elle était interdite ou rebelle, ils le feraient dans la ville la plus proche.

X. Messieurs les gouverneurs et officiers de la ville où se fera le conclave feront observer les lois prescrites.

XI. A peine sue la mort du Pape, les mêmes messieurs gouverneurs, etc., jureront en présence du clergé ou du peuple pour ce convoqués, d'observer les susdites choses.

XII. S'ils ne les observent point, qu'ils soient excommuniés, perpétuellement infâmes, qu'ils perdent les fiefs et que la ville soit interdite et privée de la dignité épiscopale.

XIII. Dans l'affaire de l'élection les cardinaux déposeront entièrement les affections privées et s'occuperont seulement de la commune utilité de l'Église.

XIV. Nul des sacrés électeurs, sous peine d'excommunication,

ne pourra dire, promettre ni prier d'aucune manière les autres cardinaux pour les plier à leur intention sur l'affaire de l'élection ; bien plus, tous les pactes, toutes les conventions et obligations même validées par jurement, seront de nulle valeur, méritant plutôt louange que taxe de parjure qui ne les gardera pas.

XV. Dans toutes les villes et lieux insignes, la mort du Pape apprise, on lui fera des obsèques solennelles et chaque jour de la vacance du Siége on fera à Dieu des prières pour la prompte, unanime et utile élection du nouveau Pontife, ce que les prélats tâcheront d'exciter en prescrivant même des jeûnes.

La rigueur, d'abord nécessaire, des lois de Grégoire X a été mitigée quant aux parties accessoires, par exemple l'habitation en commun et le jeûne qui devait commencer après le troisième jour, par les papes Clément VII, Pie IV et Grégoire XV.

Ce qu'il y a de remarquable dans la constitution *Æterni Patris Filius,* de Grégoire XV, c'est qu'il précise les trois manières qui sont encore en vigueur pour l'élection des Pontifes romains : le scrutin, le compromis, l'acclamation.

Parmi les papes qui ont été élus par acclamation, nous citerons les suivants, tels qu'ils sont enregistrés dans les *Annales* de Baronius et d'autres auteurs : saint Fabien, en 238 ; Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, en 1073, Pascal II, en 1099 ; Jules III, en 1550 ; Marcel II, en 1555 ; et, la même année, Paul IV ; Pie IV, en 1559 ; saint Pie V, en 1566 ; Sixte V, en 1585 ; Urbain VII, en 1590, le 15 septembre, et, le 5 décembre de la même année, le cardinal Sfondrati, qui prit le nom de Grégoire XIV ; en 1621, Grégoire XV. Ce Pontife, considérant qu'une telle manière de procéder à l'élection pourrait quelquefois donner lieu à des tumultes, édicta deux constitutions pour lever tout abus. Il en résulte : 1° que l'élection par acclamation ne peut s'accomplir qu'après la réunion du Sacré-Collége dans le lieu désigné pour le conclave ; 2° que tous et chacun des cardinaux présents doivent donner leur adhésion formelle ; 3° que l'acclamation ne doit avoir été précédée d'aucun engagement en faveur de tel ou tel cardinal. Il suffit, par exemple, que l'un des sacrés électeurs dise : *Reverendis-*

simi Domini perspecta singulari virtute et probitate Rev. D. N. judicarem illum eligendum in Summum Pontificem, et ex nunc ego ipsum eligo in Papam, et qu'aussitôt tous les autres cardinaux, adhérant à cet avis, donnent leur consentement par la parole : *Eligo.*

L'autre manière d'élire les Pontifes romains, par *compromis*, a été rarement pratiquée. On n'en peut guère citer que trois exemples : Clément IV élu à Pérouse, en 1265, et les deux premiers papes d'Avignon, Clément V et Jean XXII. Cette manière peut se pratiquer lorsque les cardinaux, partagés en diverses opinions, s'en remettent d'un plein accord, pour l'élection définitive, à un ou à plusieurs de leurs collègues. Voici la formule même établie à ce sujet par Grégoire XV : *In nomine Domini, amen. Anno ab ejusdem... mense... die... Nos, episcopi, presbyteri, et diaconi S. R. E. cardinales, omnes et singuli in conclave existentes, videlicet* (ici viennent les noms de tous les cardinaux réunis en conclave) *eligimus per viam procedere compromissi, et unanimiter et concorditer nemine discrepante, eligimus compromissarios* (suivent les noms des cardinaux choisis pour accomplir l'élection) *quibus damus plenariam facultatem providendi S. R. E. de Pastore sub hab forma...* A ce point de la formule du compromis, les cardinaux qui l'acceptent déclarent la manière et la forme dont leurs délégués doivent procéder à l'élection : par exemple, les cardinaux étant au nombre de trois, il faut déclarer s'il faut le consentement des trois électeurs, ou de deux seulement d'entre eux ; comme aussi, quant au sujet à élire, s'il peut être choisi en dehors du Sacré-Collége, etc. Les déclarations faites, la formule conclut ainsi : *et promittimus nos illum pro Romano Pontifice habituros, quem domini compromissarii secundum formam prædictam duxerint eligendum.*

Enfin la troisième et commune manière d'élire les Souverains-Pontifes, ou plutôt la seule qui soit en usage depuis trois siècles, est l'élection proprement dite par *scrutin,* comprenant aussi *l'accession,* du mot latin *accedo,* que prononçaient les sénateurs romains, lorsqu'ils adhéraient à

l'avis d'un collègue. D'après cette manière, l'élu doit réunir, lui exclu, les deux tiers des suffrages de tous les autres électeurs. Le scrutin a lieu tous les jours du conclave, sans exception, et deux fois par jour: le matin, après la messe, et, dans l'après-midi, lorsqu'a eu lieu le chant du *Veni Creator*. Le plus grand secret préside à l'opération du scrutin, c'est-à-dire que les bulletins sont cachetés de manière à ce que l'on puisse voir seulement, à l'extérieur, le nom du candidat désigné. Chaque cardinal dépose son bulletin dans un grand calice, sans toutefois mettre la main dans le calice, mais en se servant de la patène. Le dépouillement des votes se fait par trois cardinaux dont les noms sont chaque fois tirés au sort par le dernier des cardinaux diacres. Avant de déposer le bulletin dans le calice, chaque électeur vient s'agenouiller devant l'autel où il prononce la formule suivante de serment: *Testor Christum Dominum, qui me judicaturus est, me eligere, quem secundum Deum judico eligi debere, et quod in accessu præstabo.*

L'accession se fait à la fin du dépouillement des votes de chaque scrutin ; c'est-à-dire que le scrutin terminé et personne ne résultant élu, les cardinaux sont libres de changer leur vote et de le donner par voie *d'accession* et, de nouveau par écrit, à l'un de ceux qui réunissent un plus grand nombre de suffrages. S'ils ne croient pas opportun de changer sur-le-champ le vote qu'ils ont donné dans le scrutin, ils écrivent sur le bulletin spécial d'accession, à côté du mot : *accedo,* le mot *Nemini.*

Le véto.

Parmi les questions se rapportant au Conclave, il en est une qui demande surtout quelques éclaircissements. C'est le privilége de *veto,* ou d'exclusion, dans lequel on a voulu voir à tort un droit absolu. Ce privilége consiste en un simple avis que les cours d'Autriche, de France et d'Espagne ont été admises à donner (le Portugal prétend aussi être du nombre) pour faire connaître que l'élection de tel ou tel sujet, pour tels motifs, ne leur serait pas agréable.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cet avis n'a jamais pu s'appliquer efficacement qu'à un seul cardinal. Les trois cours susnommées en usèrent surtout aux XVI[e] et XVIII[e] siècles. La France seule a voulu en faire usage pendant le XIX[e] siècle, en 1823, pour empêcher l'élection de Léon XII. Mais les cardinaux français, Clermont et de La Fare, ne réussirent pas à faire agréer l'exclusion, parce qu'ils attendirent jusqu'au moment où le scrutin fut ouvert pour manifester leurs instructions. Or, il est de droit que le scrutin, une fois commencé, ne peut plus être arrêté.

Pour l'ordinaire, la puissance qui veut exclure un cardinal en fait donner avis au doyen du Sacré-Collége, lequel, à son tour, avertit ses collègues que tel d'entre eux ne serait pas *persona grata* à telle puissance.

Par contre, les Souverains-Pontifes ont toujours témoigné, aussitôt élus, leur bienveillance particulière aux cardinaux exclus par les puissances. En agissant ainsi, les Papes ont voulu reconnaître le mérite d'un personnage qui avait été jugé digne de la tiare.

Quant à son origine historique, cet abus de l'intromission du pouvoir civil dans l'élection des Papes remonte au V[e] siècle, époque où les rois goths d'Italie s'arogèrent par la force le droit de ratifier l'élection du Souverain-Pontife faite par le clergé romain. Lorsque les empereurs grecs eurent chassé les Goths d'Italie, ils imposèrent aux Papes élus de ne faire procéder à leur consécration qu'après avoir été autorisés par la cour impériale. La cérémonie devait avoir lieu en présence d'un légat impérial ou de l'exarque de Ravenne. Cette servitude dura jusqu'en 1073. Alexandre VII fut le dernier Pontife consacré en présence du légat impérial. Les rois francs et les empereurs germains ayant contribué à délivrer les Papes de la servitude des Orientaux, on leur octroya gracieusement le privilége du *veto* (1).

On sait que, dans le Conclave qui vient d'avoir lieu, le véto n'a été exercé par aucune puissance : les circonstances

(1) Correspondance du *Monde*.

sont d'ailleurs tellement changées, que l'on ne comprendrait plus l'usage de cette faveur, qui n'a jamais été un droit.

Le Conclave de 1878.

Les cardinaux se sont réunis en conclave le 18 février au soir, après les dernières cérémonies solennelles des funérailles de Pie IX. Malgré tout ce que pouvait dire une presse hostile ou ignorante des choses ecclésiastiques, on pouvait s'attendre à un très-court conclave, car si tous les cardinaux n'étaient pas unanimes sur le choix de la personne, tous étaient résolus à choisir pour Souverain-Pontife le plus digne et le plus capable.

Cependant l'élection eut lieu beaucoup plus tôt encore qu'on ne l'avait espéré.

Le mardi, 19 février, il y eut trois scrutins. Le premier suivit la messe et le discours d'exhortation prononcé par Son Em. le cardinal di Pietro, sous-doyen du Sacré-Collége. Une irrégularité de forme le fit annuler, et l'on procéda immédiatement à un second scrutin. A ce scrutin, le cardinal Camerlingue obtint 16 voix, et 26 avec l'accession. C'est à cause de la nécessité où l'on fut de recommencer, qu'il y eut un retard dans l'apparition de la *sfumata*, c'est-à-dire de la fumée provenant des billets de vote brûlés dans une cheminée spéciale et qui peut s'apercevoir du dehors.

Le troisième scrutin, qui était le second scrutin règlementaire, eut lieu dans l'après-midi ; 35 voix se portèrent sur le cardinal Pecci ; les autres suffrages se dispersèrent sur les cardinaux Franchi, De Luca, Bilio, Siméoni. Le cardinal Pecci avait donc la majorité, mais non celle des deux tiers, qui est requise pour l'élection pontificale. La *sfumata* montra aux Romains qu'il n'y avait pas encore de résultat.

Le lendemain, 20, après la messe, nouveau scrutin. Les cardinaux sur qui des voix s'étaient portées, avaient, avec une admirable abnégation, supplié leurs collègues de donner leur voix à celui que désignait déjà si clairement la majorité relative qu'il avait obtenue. Aussi, à ce scrutin, 44 suffrages se réunirent sur le nom du cardinal Pecci ; le nombre des cardinaux présents étant de 62, c'étaient 2 voix

de plus que les deux tiers requis. Le cardinal Pecci était élu, et, d'un mouvement unanime, tous les cardinaux l'acclamèrent.

Ainsi se termina ce Conclave, l'un des plus nombreux et en même temps des plus courts qu'on ait vus, et dont l'heureuse et prompte terminaison a montré plus visible que jamais la main divine qui protége l'Église.

On trouvera les détails dans l'article suivant.

L'ÉLECTION DE LÉON XIII

Nous reproduisons ici une correspondance de l'*Union*, en date du 21 février :

Quelques jours avant l'ouverture du Conclave, je disais que l'accord et l'union entre les membres du Sacré-Collége étaient admirables, providentiels, et que tout faisait espérer que le Conclave serait de courte durée. L'événement a confirmé mes informations. Oui, l'accord a été plus qu'admirable, il a été providentiel, miraculeux, et c'est assurément aux prières et à l'intercession du saint Pontife défunt qu'il faut l'attribuer. Cet accord s'est montré dès les premières congrégations et tous les membres du Sacré-Collége y ont reconnu une preuve éclatante de la protection que Dieu accorde à son Église. Jamais Conclave n'avait été ni plus nombreux, ni plus bref. Les intrigues et les passions humaines n'y ont point eu de part. Chaque membre du Sacré-Collége est entré au Conclave avec l'unique désir de doter l'Église d'un Pontife selon le cœur de Dieu.

Chacun avait son candidat, mais tous étaient fermement disposés à abdiquer leurs préférences pour accepter celui que le ciel, dès le premier scrutin, semblerait désigner plus spécialement à leur suffrages. Et c'est ainsi qu'au troisième scrutin, Sa Sainteté a été nommée sans qu'il fût besoin de recourir à un autre scrutin d'accession. Il y a eu trois scrutins. Au premier, le Pape Léon XIII a obtenu 16 voix. Le cardinal qui, après lui, en a obtenu le plus a été le cardinal Franchi. Les autres voix se sont dispersées sur le cardinal Bilio et sur quelques autres. Au second scrutin, Sa Sainteté a obtenu 35 voix. Dès ce moment son exaltation au trône pontifical fut considérée comme un fait accompli. En effet, au troisième et dernier scrutin, hier matin, Sa Saintet

fut nommée par 44 voix. Les scrutateurs, tirés au sort comme de coutume, étaient tous justement des cardinaux étrengers.

C'étaient, en effet, les cardinaux Franzelin, Régnier et Mihalovits (Michazlovics). Du reste, rien de plus grandiose, de plus solennel et de plus émouvant qu'un scrutin de Conclave. Les fanatiques des systèmes parlementaires devraient bien un peu demander à l'Église quelque chose de la solennité, de la grandeur et de la majesté qui préside aux assemblées de ses évêques en Concile, et plus encore de ses cardinaux en Conclave. Qu'on s'imagine, en effet, la chapelle Sixtine tout entière tendue de violet. Tout autour sont soixante-quatre siéges surmontés d'un baldaquin; soixante cardinaux, revêtus de leur soutane et mosette violette et la barrette rouge sur la tête, sont là assis sur leur trône; chacun devant sa petite table et écrivant son bulletin; le silence le plus profond règne dans l'assemblée. Mais voilà les bulletins scellés. On tire au sort les trois scrutateurs, qui vont prendre place au pied de l'autel, deux à droite et un à gauche. On tire également au sort les trois infirmiers chargés d'aller recueillir le vote du cardinal Amat, malade.

Bientôt chaque cardinal quitte son trône, et tous vont se ranger au milieu de la nef: puis, un à un et processionnellement, ils se dirigent vers l'autel sur lequel est placée, à côté d'un large calice, une formule de serment en gros caractères. Arrivé au pied de l'autel, chaque cardinal se place entre les scrutateurs et en face du calice. Là, tenant son bulletin d'une main haute, il prononce à haute et distincte voix ce serment solennel : « Je jure, devant Dieu qui doit me juger, que j'ai nommé dans mon bulletin celui que, dans mon âme et conscience, je crois être le plus digne de la tiare. Je jure aussi de choisir de même au scrutin d'accession. » Cela dit, il dépose son vote sur la patène, saisit ensuite la patène, et glisse le bulletin dans la coupe du calice. Il s'incline alors et revient à sa place. Cette cérémonie terminée, les trois scrutateurs prennent le calice et le portent sur la grande table située au milieu de la chapelle, auprès de laquelle ils prennent place. Puis commence l'appel nominal.

Cet appel terminé, l'un des scrutateurs prend les bulletins, un à un, sans les ouvrir, et les compte à haute voix : un, deux, trois, etc., et les dépose dans un autre calice. Tout étant en règle, le dépouillement commence. Le premier scrutateur prend un bulletin, l'ouvre et le lit. Il le passe au second scrutateur et celui-ci, après en avoir pris connaissance, le remet à son tour

au troisième scrutateur qui, debout, proclame à haute voix le nom du candidat. Chaque cardinal a devant lui la liste des cardinaux, et, une plume à la main, attend la proclamation du nom.

Aussitôt ce nom entendu, il fait sur sa feuille une barre à côté du nom proclamé. Enfin le scrutin est terminé, mais tout n'est pas fini. On tire au sort trois nouveaux cardinaux dits vérificateurs, et ceux-ci vérifient définitivement si le résultat est exact. Après cette vérification dernière, les bulletins sont brûlés. Si le Pape n'est pas nommé, on les brûle dans la cheminée dont le tuyau extérieur doit livrer passage à la fumée traditionnelle qui annonce au public que l'Église est encore veuve de son Pontife. Si le Pape est fait, les bulletins sont également brûlés, mais ailleurs, de façon que la fumée n'apparaisse pas au dehors.

C'est par suite d'une erreur que la *sfumata* a eu lieu hier matin, à midi et demi, alors que le Pape était déjà fait, ce qui a été cause que presque tous ceux qui stationnaient sur la place sont partis croyant que le Pape n'était pas encore élu. Mais cette erreur a été, on peut dire, providentielle, puisqu'elle a permis de proclamer la nomination du Souverain-Pontife en toute tranquillité et sans la présence de certains éléments agitateurs qu'on remarquait sur la place avant la *sfumata,* et qui, nous assure-t-on, étaient venus là avec l'intention de faire une démonstration inconvenante en criant : Vive le Pape et vive l'Italie !

Hier matin, le scrutin étant terminé, et le nom du cardinal Pecci ayant été proclamé 44 fois, le cardinal di Pietro, sous-doyen du Sacré-Collége, alla ouvrir la porte de la chapelle Sixtine et introduisit Mgr Martinucci, préfet des cérémonies, après l'avoir invité à se préparer à remplir toutes les cérémonies d'usage.

Mgr Martinucci appela aussitôt tous les prélats cérémoniaires et fit abaisser les baldaquins qui surmontaient les siéges de tous les cardinaux, un seul excepté, celui du nouveau Pontife. Les trois cardinaux chefs d'ordre se dirigèrent ensuite vers la place où siégeait le nouvel élu, et le cardinal doyen lui adressa l'interrogation suivante : *Acceptez-vous votre élection au Souverain-Pontificat ?* Le Saint-Père répondit que quelque indigne qu'il se sentît d'une si haute dignité, il acceptait, puisqu'il reconnaissait dans le vote des cardinaux un signe manifeste de la volonté de Dieu. Le cardinal doyen lui adressa alors cette

seconde demande: *Comment voulez-vous vous rappeler*? Le Souverain-Pontife, qui avait eu le temps de penser et de consulter quelque cardinal pendant l'intervalle de temps qui s'était écoulé depuis le dépouillement du scrutin jusqu'à ce moment, répondit qu'il voulait s'appeler Léon XIII, en mémoire du Pape Léon XII, pour lequel il avait toujours eu une profonde vénération.

Le souvenir du Pape Léon XII, dont l'énergie et l'activité sont bien connues, est demeuré vivant dans l'esprit du peuple romain qui a parfaitement compris la signification que le Saint-Père a voulu attacher au nom qu'il a pris. Aussi avons-nous entendu hier soir, à Saint-Pierre, un robuste Transtévérin s'écrier, d'une voix énergique et quasi-menaçante : « Les libéraux se demandent quel sera le programme du nouveau Pape ? Il a voulu s'appeler Léon, cela leur dit tout. Comme Léon XII, il sera lion, et aura griffes puissantes et gueule redoutable. »

Le nom du Pape connu, Mgr Martinucci, qui est en même temps protonotaire apostolique, rédigea aussitôt l'acte d'acceptation de la Papauté, dont les témoins furent Mgr Lasagni, secrétaire du Sacré-Collége, et Mgr Marinelli, sacriste. Les trois chefs d'ordre revinrent alors à leurs places, et Mgr Martinucci invita les deux cardinaux diacres, Martel et Consolini, à accompagner le Saint-Père dans la salle des parements, dans la Chapelle-Sixtine même, où il fut revêtu du costume papal, c'est-à-dire, soutane blanche, bas blancs, pantoufles rouges avec la croix, le rochet, la mosette rouge, bordée d'hermine, l'étole d'or, et sur la tête la calotte blanche.

Ainsi habillé, le Saint-Père quitta la salle des parements et se dirigea vers l'autel, donnant en passant sa bénédiction aux cardinaux. Là il prit place sur le trône qui lui avait été préparé et reçut la première adoration du Sacré-Collége dont les membres vinrent, un à un, baiser son pied, puis sa main et recevoir ensuite l'accolade. Cette cérémonie terminée, le cardinal Schwarzenberg, que Sa Sainteté venait de nommer pro-camerlingue, lui mit au doigt l'anneau du pêcheur. Alors tous les conclavistes furent admis au baisement du pied. Pendant ce temps, le cardinal Caterini, doyen de l'ordre des diacres, précédé de la croix et entouré de plusieurs prélats cérémoniaires, se dirigeait vers la grande Loge de la façade de Saint-Pierre et annonçait à haute voix la nomination du nouveau Pontife: *Annuntio vobis gaudium magnum, Papam habemus Emi-*

nentissimum ac Reverendissimum Dominum Joachim Pecci, qui sibi nomen imposuit Leo XIII (1).

On vit aussitôt accourir de toutes parts la foule vers Saint-Pierre. La nouvelle se répandit dans la ville comme un éclair, le télégraphe fut envahi, et la population tout entière de Rome prit peu à peu le chemin du Vatican. Notre sympathique et cher rédacteur en chef vous a déjà télégraphié ce que fut la cérémonie de la Bénédiction du Pape à Saint-Pierre. La vaste basilique était comble, et la place même était devenue trop petite. On peut évaluer à 150,000 au moins le nombre de personnes qui étaient dans Saint-Pierre et sur la place. Jamais, pas même aux plus beaux jours d'avant 1870 et pour la fête de Pâques, on n'avait vu une foule aussi immense et innombrable envahir les abords du Vatican. L'ovation dans la basilique, à l'apparition du Pontife, fut tout ce qu'on peut imaginer de plus grandiose et de plus enthousiaste. On criait : Vive le Pape-Roi ! vive Léon XIII ! vive le Pape ! vive Léon ! C'était un spectacle inénarrable. On criait, on pleurait, on riait, on ne se possédait plus. Et, avec tout cela, pas le moindre désordre à déplorer.

Qu'on nous dise après cela que le catholicisme a fait son temps, que la Papauté est morte ! Qu'on compare cette foule immense, innombrable, à celle qu'on voyait tantôt aux abords du Quirinal, et qu'on nous dise quel est, aux yeux du peuple romain, le vrai et légitime souverain de la Ville éternelle ! En bénissant ce peuple enthousiaste, le Saint-Père était profondément ému, et la démonstration filiale dont il a été l'objet l'a vivement touché. En effet, à peine était-il retiré de la fenêtre que, saisissant un certain cardinal par le bras, il lui disait : « Contemplez, Éminence, ce bon et fidèle peuple de Rome ! » La foule qui stationnait sur la place croyait que le Saint-Père daignerait aussi se montrer à elle, mais c'était à tort.

Sa Sainteté, après avoir béni les milliers de fidèles qui se pressaient dans la basilique, se rendit à la chapelle Sixtine, où elle reçut la seconde adoration des cardinaux et les hommages d'un grand nombre de prélats et de Mgr le majordome et du maréchal du Conclave. Puis elle a solennellement béni toute l'assistance. Elle s'est ensuite retirée dans les appartements qu'elle occupait durant le Conclave. Pendant ce temps, le

(1) Je vous annonce une grande joie : nous avons pour Pape l'éminentissime et révérendissime Seigneur Joachim Pecci, qui a pris le nom de Léon XIII.

maréchal du Conclave rédigeait l'acte de l'ouverture du Conclave qui était signé par plusieurs témoins. Ordre était aussitôt donné d'abattre toutes les barrières qui avaient été élevées, d'enlever les tours et de préparer les appartements de Sa Sainteté. Ces travaux ont été exécutés avec une étonnante rapidité, et ce matin la plus grande partie des murs élevés dans la cour de Saint-Damase et dans le corridor des Loges avaient déjà été démolis et enlevés.

Ce matin, à onze heures, après avoir reçu plusieurs cardinaux, Sa Sainteté, précédée des gardes-suisses, des gardes-nobles, des palefreniers et d'une nombreuse cour, s'est rendue à la chapelle Sixtine pour y recevoir la troisième adoration des cardinaux. En traversant le corridor des Loges, la salle Ducale et la salle Royale, le Souverain-Pontife a été entouré d'hommages par tous ceux qui se pressaient sur son passage et qu'il a bénis avec effusion. Sa Sainteté portait la soutane blanche, le rochet, la mosette rouge bordée d'hermine, et sur la tête le chapeau rouge. Arrivée dans la chapelle Sixtine, elle est entrée dans la salle des parements où elle a revêtu la chape et la mitre en drap d'or, puis elle s'est dirigée vers l'autel où elle a pris place sur son trône. Pendant ce temps, les chantres de la chapelle Sixtine faisaient entendre le majestueux chant de l'*Ecce sacerdos magnus.* Les cardinaux occupaient les mêmes siéges que durant le Conclave. Tous les baldaquins étaient baissés, à l'exception de celui sous lequel avait siégé le cardinal Pecci. Ce baldaquin est à gauche ; c'est le onzième.

Le cardinal-doyen a entonné le *Te Deum,* et aussitôt tous les cardinaux sont descendus de leurs plaees et se sont dirigés un à un vers le trône de Sa Sainteté, qui après le baisement du pied et de la main, leur a donné à chacun l'accolade. Le Saint-Père avait à ses côtés le prince Orsini, assistant au trône pontifical, en grand costume, Mgr Ricci, majordome, et Mgr Marinelli, sacriste.

La cérémonie de l'adoration terminée et le *Te Deum* fini, le cardinal Di Pietro a chanté les oraisons *Super electum.* Puis, Sa Sainteté a solennellement béni toute l'assistance. La voix du Saint-Père est forte, vibrante et s'entend très-bien même à une distance éloignée; sa taille est haute, mince, les yeux vifs et pénétrants. Il est tout le portrait de Léon XII, qu'il a pris du reste pour modèle; des manières très-affables et distinguées s'allient chez notre déjà bien-aimé Pontife à une grande fermeté

de caractère et à un esprit ouvert, large, prompt et résolu. Le grand Pie IX est mort, mais consolons-nous, car un Pape non moins grand vient de lui succéder.

Après la cérémonie, le Saint-Père est descendu de son trône et s'est rendu de nouveau dans la salle des parements pour s'y dépouiller de ses ornements pontificaux, puis il s'est rendu dans ses appartements provisoires, où il a reçu plusieurs cardinaux et évêques. Sa Sainteté, une demi-heure après, est descendue dans les appartements pontificaux. Dans les antichambres se trouvaient un grand nombre de prélats et de camériers et de nobles Romains et étrangers qui étaient accourus pour lui présenter leurs hommages. Dans la salle du Trône se trouvaient les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Portugal et d'Autriche avec le personnel de leurs ambassades respectives. Tous étaient en grand uniforme. Sa Sainteté a béni tout le monde avec effusion sur son passage et s'est dirigée vers la salle attenante à celle du Trône, qui est devenue son cabinet de travail. en attendant que l'aménagement des salles et chambres voisines. qui constituent l'appartement intime du Pape, soit terminé. C'est dans cette salle que fut exposé pendant deux jours le corps du bien-aimé Pie IX.

Le bureau du Saint-Père occupe juste la place du lit de mort du Pontife défunt. Chaque ambassadeur est entré seul dans le cabinet de Sa Sainteté, et, après une audience d'environ vingt minutes, les secrétaires et attachés ont été admis à présenter leurs hommages au nouveau Pontife. L'ambassadeur de France, M. le baron Baude, a été le premier reçu. Après la réception des ambassadeurs, les prélats qui attendaient dans la salle qui précède celle du Trône, ont eu également l'honneur d'être reçus par Sa Sainteté.

Mgr Lasagni, secrétaire du Sacré-Collége, qui a rempli pendant le Conclave les fonctions de secrétaire d'État, a été chargé de continuer ses fonctions, en attendant que le cardinal secrétaire d'État soit officiellement nommé. J'ai tout lieu de croire que c'est l'habile cardinal Franchi qui sera appelé à remplir cette importante charge. Dans ce cas, le cardinal Siméoni deviendrait préfet de la Propagande.

Le couronnement du Pape a ordinairement lieu le dimanche qui suit son élection à la Chaire pontificale. Cette

cérémonie est remise, d'après les dernières nouvelles, au dimanche 3 mars ; elle aura lieu dans l'intérieur de Saint-Pierre. Le cardinal Siméoni est confirmé dans sa charge de Secrétaire d'État

---

LUMEN IN CŒLO

Mgr Mermillod vient d'écrire sur l'élection de Léon XIII une magnifique Lettre pastorale dont nous détachons les passages suivants :

Cette élection rapide répond à l'attente universelle ; il y a dans les âmes catholiques comme un pressentiment que *le glorieux tombeau de Pie IX est le portique de l'ordre social chrétien.*

Le grand Pontife à qui l'univers entier a rendu des hommages dans un deuil plein d'espérance, nous semble Moïse dirigeant le peuple de Dieu à travers les souffrances et les luttes ; ses prières nous ont obtenu Josué qui nous conduira à la terre promise des triomphes évangéliques.

Jamais l'action surnaturelle sur l'Église n'a été plus visible. L'élection de Léon XIII ajoute un nouveau rayon à cette vive et consolante lumière qui nous illumine depuis dix-neuf siècles. Mais si Dieu se montre avec tant d'éclat, c'est que des ténèbres et des dangers menacent l'humanité. Nous ne nous faisons pas d'illusions, nous suivons le mouvement général des esprits ; les deux cités du bien et du mal se dessinent plus nettement, et la sainte Église si souvent méconnue apparaît dans sa force alors qu'elle est dénuée de toutes les ressources humaines.

Partout les révolutions sont maîtresses, la conscience chrétienne est menacée par le despotisme et la démagogie ; César ou Brutus, souvent tous deux alliés, rêvent d'imposer à l'âme la servitude religieuse.

Les conspirations contre la vérité et contre le droit ne sont plus souterraines ; elles sont armées des pouvoirs publics, elles se revêtent d'une légalité mensongère, elles ont à leur service les grands courants de la presse, le budget des États et la force politique. Les inventions modernes semblent réunir, par un cosmopolitisme incrédule, les hostilités à travers toutes les frontières.

Cette vue de la cité du mal est loin de nous décourager ; la cité de Dieu, elle aussi, est prête. Pie IX a dilaté ses frontières

et a fait palpiter d'une vie ardente et féconde toutes ses artères. Si les princes et les gouvernements lui retirent un appui, les peuples vont à la papauté avec un courant de foi et d'amour que n'ont pas connu les meilleurs siècles. Les sectes se dissolvent, les hérésies, vides de doctrine, tombent en poussière, la libre pensée n'écrit son nom que sur des ruines; les dissonances qui affaiblissent la sève intérieure de l'Église ont disparu : le *gallicanisme,* cette théologie du despotisme royal, n'a plus d abri que dans les codes et de ressource que dans la violence de démocrates avides d'atteler par un salaire à leur char politique un clergé servile. Plus encore qu'à la mort de Grégoire XVI, l'Église offre cet incomparable spectacle de l'unité infrangible et de la floraison la plus merveilleuse.

La Hollande, l'Angleterre et l'Ecosse ont leur hiérarchie catholique: la Suède, l'Allemagne, la Russie et notre pays ont leurs évêques; l'Asie, l'Amérique et l'Océanie ont vu sur leur sol germer les siéges épiscopaux comme des épis au printemps; l'hérésie fournit des convertis et des apologistes; les Ordres religieux renaissent; les œuvres de dévouement populaire se multiplient; les écoles de la science, les grandes Universités se fondent; les docteurs, les apôtres et au besoin les martyrs se pressent à l'appel divin; le peuple chrétien donne l'obole pour étendre les missions par la propagation de la foi, et soutient de son denier de saint Pierre son Père, son Chef et son Pontife.....

Il est manifeste que Dieu dirige les événements pour l'extension du règne de Jésus-Christ et l'exaltation de la sainte Église; le concile du Vatican affermit la couronne de l'infaillibilité sur le front du Pontife à la veille d'une grande guerre. L'heure était opportune; les désastres européens pouvaient atteindre la Papauté, mais sa parole restait au-dessus des écroulements comme la consolation et la force du monde. Ne semble-t-il pas que Dieu ait ménagé au Conclave une halte avant de nouveaux bouleversements? Et ce n'est pas sans dessein qu'il a permis les préoccupations de la politique européenne; le Sénat des cardinaux protégé par les événements a pu accomplir son œuvre en paix. Ces marques éclatantes des attentions providentielles frapperont les esprits les plus prévenus. L'auguste assemblée ne s'est pas méprise sur la charge redoutable qu'elle imposerait au Chef de l'Église : c'est un martyr autant qu'un Pape qu'elle vient d'appeler au gouvernement suprême...

Le nom de Léon rappelle des luttes, mais aussi des triomphes.

Saint Léon-le-Grand, au sein des ruines de l'empire romain, trace des lettres doctrinales qu'on dirait dictées par saint Pierre; il convoque le Concile de Chalcédoine et condamne l'hérésie, du haut de sa chaire; il enseigne le mystère de l'Incarnation et la Primauté de Pierre dans des homélies qui semblent plus opportunes que jamais...

Le neuvième siècle s'est levé, et saint Léon III commence un Pontificat accueilli avec une grande joie pour tous; il le continue dans un cachot après que des conspirateurs lui ont arraché la langue et les yeux. Jésus-Christ le guérit miraculeusement et Léon III va à Paderborn auprès de Charlemagne. Le roi des Francs va à sa rencontre et dispose son armée sur deux rangs, entre lesquels il fait passer le vieillard martyr; trois fois une immense multitude, peuple, armée et clergé s'incline, et trois fois le Pape la bénit et prie pour elle. Charlemagne courbe la tête sous cette main pontificale, qui quelques mois après conduit à Rome le conquérant et le sacre empereur chrétien. Saint Léon III est un des sublimes ouvriers qui forment, au milieu du chaos de cette époque, l'édifice social de la chrétienté,

Saint Léon IV est le Charles Martel de l'Italie; c'est à lui qu'est réservé l'honneur de mettre en fuite les Sarrazins. Un témoignage peu suspect lui est rendu par un auteur qui a trop souvent outragé les grandeurs religieuses: « Ce Pape était « Romain; le courage des premiers âges de la République revivait « en lui dans un temps de lâcheté et de corruption. »

C'est lui qui donna son nom à la cité Léonine.

Il nous est impossible de parcourir les fastes glorieux de la Papauté; nous citons quelques faits qui marquent des analogies avec nos temps actuels. Le XIe siècle reçoit l'influence de saint Léon IX, cet évêque lorrain devenu Pape. Pèlerin intrépide, il parcourt l'Europe. La Suisse garde l'empreinte de son passage; les diocèses de Bâle, de Lausanne et de Genève l'ont vu tour à tour; il s'agenouille devant les reliques de saint Maurice, consacre un autel à Schaffhouse; il est comme le fondateur de cette dernière cité. Il impose la trêve de Dieu dans les guerres sanglantes; il convoque et préside des Conciles; il condamne l'hérésie de Bérenger contre la présence réelle, signale la conduite équivoque et les cauteleux écrits de cet hérésiarque; il réprime l'audacieux schismatique Michel Cérulaire. Il a surtout la gloire d'avoir discerné à Cluny, sous l'austérité de son habit monastique, le grand génie qui sera saint Grégoire VII, le ven-

geur des crimes, le défenseur indomptable de la liberté de l'Église; celui qui, après avoir répandu un souffle nouveau dans le clergé et dans les peuples, mourra en exil pour « avoir aimé la justice et haï l'iniquité. »

Saint Léon IX régna cinq ans. Son agonie fut sublime; il se fit transporter dans l'église de Saint-Pierre, et là, en présence de son cercueil qu'il avait ordonné d'y placer, il passa deux jours presque entiers, tantôt exhortant avec tendresse les fidèles émus autour de lui, tantôt priant à haute voix...

Léon XII eut un règne fécond quoique court; il gouverna l'Église avec sagesse et fermeté; il voulut être enseveli sous une simple pierre aux pieds de saint Léon le Grand, avec cette modeste épitaphe : « Que lui, le moindre des héritiers d'un tel nom, s'est choisi cette humble place. »

Pie IX a eu l'intuition de son successeur en le nommant camerlingue!...

Plus d'une fois il nous a sollicité d'aller nous abriter dans sa ville épiscopale, et il daigna nous confier ses vues sur l'état du monde moderne, ses craintes et ses espérances. Que de fois aussi il nous a parlé, avec une tendre sollicitude, de notre vénérable collègue, le doux et ferme évêque de Bâle, qu'il avait appris à connaître dans les solennelles assises du Vatican. Les prêtres et les fidèles de la Suisse auront donc un Père qui hérite du cœur de Pie IX; les bénédictions qui fortifient et fécondent ne manqueront ni à leurs combats ni à leurs œuvres...

Quant à nous, Frères bien-aimés, nous n'avons plus qu'à remercier Dieu des bienfaits de la Révélation et de la Rédemption; la sainte Église catholique les garde et les fait circuler dans le monde pour la sanctification des âmes et les intérêts sacrés des peuples. Gloire et reconnaissance à l'Agneau de Dieu, au Lion de la tribu de Juda, au Roi immortel des siècles, à Notre Sauveur Jésus-Christ, au Vainqueur qui fait éclater, au sein des ténèbres et des affaissements du monde, la lumière et la force de son Église! Gloire au Rédempteur, qui nous a donné Pie IX et qui suscite Léon XIII!

Des épreuves nous sont peut-être encore réservées, mais qu'importe! Moïse prie dans les hauteurs du ciel, et Josué nous conduit à la terre promise.

SITUATION DE L'ÉGLISE

Mgr Marcurelli a prononcé dans la chapelle Sixtine, devant le Sacré-Collége, le discours d'usage au commencement du Conclave. Dans ce discours, le Prélat a tracé le tableau suivant de la situation faite à l'Église catholique en Italie et dans le monde entier ; ce tableau est comme la préface de l'histoire du pontificat de Léon XIII :

Si jamais il a fallu que celui qui doit être mis à la tête de l'Église universelle fût appelé de Dieu comme Aaron, certes, c'est maintenant surtout que cela est nécessaire : car, soit par le fait des hommes soit par la volonté de la divine Providence, cette Église est placée dans des circonstances extraordinaires. A la vérité, l'Église en sa vie militante a dû lutter de tout temps soit contre les empiétements des puissants, soit contre la licence des mœurs, soit contre l'erreur, le schisme et l'hérésie. Mais ces difficultés lui venaient de tel ou tel prince ; elles s'attaquaient à tel ou tel droit, à tel ou tel dogme, elles troublaient telle ou telle nation, tandis qu'aujourd'hui c'est dans le monde entier que les peuples ont médité des desseins pervers et que les princes, sourdement ou à visage découvert, se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ.

Le caractère même de la révolte est tout à fait différent, car, lorsque le Saint-Siége est privé de son autorité civile, lorsqu'il est dépouillé de son autonomie temporelle, c'est surtout l'amoindrissement et la destruction de son autorité spirituelle qu'on veut atteindre. Pour ce qui est de la foi, ce n'est pas tel ou tel droit, tel ou tel dogme particulier qui se trouve attaqué ; ce sont toutes les erreurs connues qui d'un même effort se portent à produire l'athéisme lui-même, au moyen duquel la hache est mise à la racine et au fondement de tout ce qui est juste et bien, de telle sorte qu'après dix-neuf conciles généraux, nous avons vu le Concile du Vatican obligé d'affirmer l'existence de Dieu.

C'est cette vérité que nous entendons, partout, un peuple corrompu tourner en mépris et en dérision ; c'est elle que nous voyons combattue par des pseudo-philosophes, soit au nom des doctrines du panthéisme et du matérialisme, soit directement par des sophismes, et cela aussi bien dans les chaires que dans les livres ; on en est même venu à ce degré d'impudence que, dans cette Italie même, on en colporte un journal qui a pour titre l'*Athée*. Exemple inouï à coup sûr, car jamais pareille im-

piété n'eût été tolérée, non-seulement chez les chrétiens, mais chez les gentils eux-mêmes, témoin Protagoras, accusé d'impiété et condamné, de ce chef, par les Athéniens, et dont les livres furent brûlés par décret public.

Mais cela ne doit point vous étonner : celui qui jadis dans le ciel avait dit : *Non serviam,* qui a été et qui sera toujours l'adversaire acharné de son auteur et de ses œuvres, a cherché parmi les hommes des associés dignes de lui, et se les étant attachés par les liens de la concupiscence et de l'orgueil, il les a rassemblés dans des associations funestes qui, bien que condamnées plusieurs fois par l'Eglise, ont, grâce à la négligence et souvent à la faveur des gouvernements, grandi de telle sorte et conquis une telle puissance et une telle faveur, qu'elles ont envahi les cours de tous les princes et finalement se sont emparées de la direction des affaires.

Or, ces associations, élevées dans l'esprit de leur chef et voulant satisfaire les désirs de leur père, ont déclaré la guerre à l'autorité divine et humaine; usant toutefois de cette habileté, qu'elles mettaient aux prises l'autorité humaine avec l'autorité sacrée afin que celle-ci fût détruite par celle-là; après quoi, l'autorité humaine, détachée de son plus solide fondement, serait facilement jetée à bas. C'est pourquoi, comme la révolte obéit par toute la terre à un même esprit, on la voit par la même méthode et les mêmes moyens se glisser partout, s'avancer, se fortifier, avec la seule différence que comportent le caractère et les mœurs des nations; c'est-à-dire qu'elle procède prudemment ou librement, violemment ou avec plus de modération, selon que le conseille la nécessité d'éviter l'indignation et l'émotion publique.

Du reste, partout on dépouille l'Église, afin qu'elle ne puisse plus nourrir ses ministres et subvenir aux frais du culte; on supprime les bénéfices; on discrédite l'autorité religieuse par les lois, par les calomnies, par les moqueries, on disperse les congrégations religieuses; on supprime les séminaires et on soumet les clercs à la loi militaire; on empêche les rapports spirituels du Saint-Siége avec les évêques et les peuples; par les amendes, l'exil, la prison, on ferme la bouche aux évêques et aux prêtres, afin qu'ils ne démasquent pas, aux yeux des peuples, les machinations scélérates des modérés et qu'ils ne puissent les affermir dans la foi et la piété des ancêtres; on avilit le mariage; on arrache à l'Eglise l'éducation de la jeunesse et de l'adolescence

même, de crainte que le premier âge, étant imbu des saines doctrines, puisse s'écarter des mensonges ou bien venir à résipiscence après avoir été trompé.

Quant au pouvoir laïque, usurpant les droits de l'Église, il soumet à son jugement les lettres apostoliques, les ordonnances et les rescrits pontificaux ; il chasse les évêques de leurs siéges ; non-seulement il espionne les discours prononcés en chaire, afin d'incriminer la parole des orateurs, mais il surveille l'administration même des Sacrements ; il confère aux laïques la gérance et la dispensation des biens ecclésiastiques ; pour enseigner, il s'adresse à des maîtres pervers pour la plupart, afin de corrompre la jeunesse tout entière pour laquelle d'ailleurs il multiplie les occasions de débauches ; enfin, pour consommer le schisme, il accorde au peuple la faculté d'élire ses évêques et ses curés.

Tout cela, de sa nature, est évidemment entrepris pour détruire le régne de Jésus-Christ ; d'ailleurs, il est clair qu'il faut rapporter à Satan ce que font ainsi ses coryphées, car ils le proclament l'auteur et le promoteur du vrai progrès, et c'est par un salut aux enfers qu'on a coutume de célébrer l'explosion des commotions présentes.

LE PORTRAIT DU SAINT-PÈRE.

Plusieurs de nos Abonnés nous ont demandé si nous ne pourrions pas bientôt leur offrir un portrait de Léon XIII qui puisse faire pendant à celui de Pie IX. Nous sommes heureux, après avoir pu envoyer à tous dans notre dernier numéro, le portrait gravé de Sa Sainteté, de pouvoir annoncer aujourd'hui que, par suite d'un arrangement pris avec la Société oléographique de Bologne, nous sommes en mesure de satisfaire le désir qui nous est manifesté.

Ainsi, nous offrons à *tous nos Abonnés*, *à tous nos lecteurs, à tous* ceux qui nous en feront la demande, moyennant 1 fr. 50 l'exemplaire, au lieu de 5 francs (prix de commerce), *collé sur toile*, et envoyé soigneusement enveloppé autour d'un rouleau, le PORTRAIT OLÉOGRAPHIQUE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII, 26 centimètres sur 33.

Nous faisons remarquer que le portrait envoyé par les *Annales catholiques* est *collé sur toile,* parce que le même portrait est envoyé par d'autres non collé.

Nous continuerons en même temps d'envoyer, toujours aux mêmes conditions, le portrait de Pie IX, la Société oléographique s'étant mise en mesure de satisfaire toutes les demandes.

Le portrait de *S. S. Léon XIII* ne sera prêt que dans quelques jours ; nous engageons les personnes qui veulent se le procurer à nous le faire savoir dès maintenant ; les demandes seront inscrites dans l'ordre de leur arrivée et servies dans le même ordre, aussitôt que le portrait sera à notre disposition.

—

Toutes les demandes du portrait de Pie IX qui nous sont parvenues jusqu'au 25 février, sont aujourd'hui servies ; nous prions donc les personnes qui nous en ont adressé jusqu'à la date du 24 et qui n'auraient pas reçu ce portrait, de vouloir bien nous le faire savoir, afin que nous puissions adresser nos réclamations à qui de droit.

LES AFFAMÉS DE L'INDE

Nous avons reçu de M. A. Maury, Directeur au Séminaire des Missions étrangères la Lettre suivante :

Paris, le 12 février 1878.

Monsieur,

Veuillez agréer mes remerciements pour la somme de 551 francs que vous m'avez fait remettre de la part de vos souscripteurs pour les pauvres affamés de l'Inde.

C'est une grande consolation pour nos Missionnaires, au milieu de leur immense détresse, de se voir ainsi aidés et encouragés par la charité de leurs compatriotes et amis.

Grâce aux secours que nous avons pu leur transmettre de la part de personnes généreuses, ils ont eu la consolation de conserver la vie à un grand nombre de malheureux et d'amener à la foi catholique près de 30,000 idolâtres.

Le mouvement des conversions continue et ne s'arrêtera pas avec la famine, nous en avons la confiance, si les dons de la charité nous permettent de l'entretenir et de le développer. Vos souscripteurs auront leur part dans ce travail qui est une œuvre d'humanité, mais encore plus de foi, puisqu'elle prépare au baptême les malheureux qu'elle permet d'assister.

Les dépenses à faire pour l'instruction religieuse de chaque catéchumène, jusqu'au jour de son baptême, sont d'environ 10 francs.

Daigne le Seigneur inspirer à un grand nombre d'âmes la pensée charitable de se donner ainsi de nouveaux frères sur ces terres idolâtres. Les cœurs bien disposés n'y manquent pas comme vous le verrez par la lettre dont je vous envoie copie, et qui, peut-être, intéressera vos pieux et charitables lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes sentiments respectueux.

A. Maury, *Dir.*

M. Maury nous transmet en même temps la lettre suivante qui lui a été adressée par M. E. Firminhac, missionnaire dans le vicariat apostolique de Pondichéry, et qui renferme les détails les plus touchants, et les plus édifiants :

Vettavalam, le 5 décembre 1878.

Bien cher et vénéré Directeur,

Vous serez bien aise, sans doute, de connaître le résultat de mes travaux pendant les quatre mois que j'ai passés dans le district de Vettavalam.

J'arrivai ici à la fin du mois de mai, au moment des plus grandes chaleurs, et pendant que la famine faisait les plus affreux ravages parmi les chrétiens et les païens. Tout ce que j'en avais entendu dire ou pu imaginer était au-dessous de la réalité.

Je voyais ces infortunés tomber de toutes parts sous le poids de la misère et de la souffrance. J'aurais voulu les secourir efficacement, mais je n'avais que des ressources insignifiantes au milieu de cette immense misère. J'implorai, je sollicitai la charité de quelques amis qui se trouvèrent trop loin pour entendre les cris de ma détresse.

Mgr Laouënan, notre cher et vénéré vicaire apostolique, ayant

reçu les secours que vous lui avez transmis de France, est venu à mon aide, et j'ai pu ainsi recueillir une bien consolante moisson.

J'ai pu assister un grand nombre de malheureux affamés, et, depuis le mois de juin, j'ai eu la consolation de baptiser environ huit cents idolâtres. Sur ce nombre, une centaine, au moins, sont morts entre mes bras des suites de la famine, mais avec tous les secours religieux et emportant au ciel l'innocence de leur baptême. Oh! que de fois il m'est arrivé d'envier leur bonheur! Je suis heureux toutefois d'en avoir été l'instrument, et je bénis le Seigneur d'avoir fait de moi un missionnaire et de m'avoir envoyé ici au milieu de tant de misères pour y régénérer ces pauvres âmes.

Les conversions continuent, et je les verrai plus nombreuses encore, je l'espère, dans les deux ou trois mois qui vont suivre, pourvu que les secours de la charité nous soutiennent.

Ma voix ne pouvant se faire entendre aussi loin, j'ai recours à la vôtre, cher et vénéré Directeur, pour intéresser en notre faveur les âmes charitables.

J'ai en ce moment trois cents catéchumènes qui étudient nos prières. Ce sont de nouveaux villages qui se sont levés pour venir à nous. C'est le bon Dieu qui les a touchés, car ils étaient pour ainsi dire à ma porte, et jusqu'ici je les avais trouvés rebelles à ma voix.

Ils viennent maintenant et me demandent l'instruction et le baptême. Si, faute de secours, j'étais obligé de les renvoyer, ce serait de toutes mes épreuves la plus grande. Et ces païens ne sont pas les seuls à me demander la grâce du baptême, il en vient de toutes les parties de ma mission qui sont également bien disposés.

Voyez ces deux petites orphelines; elles ont fait dix milles de chemin et n'ont rien mangé depuis deux jours. Leurs pieds sont ensanglantés; elles pleurent de crainte que je ne refuse de les recevoir comme j'ai été contraint de le faire pour d'autres.

— D'où venez-vous, mes enfants?

— De Velandel.

— Pourquoi venez-vous ainsi seules?

— Le choléra a tué hier notre père et notre mère. On nous a dit que vous donniez du riz aux petits enfants et que vous leur faissiez aussi connaître le vrai Dieu.

Je cessai de les interroger, car l'émotion me gagnait; et les

deux enfants prenant mon silence pour un refus et se tenant toutes deux par la main se prosternent à mes pieds en disant: Père, ne nous repoussez pas, nous serons sages, nous n'avons plus rien sur la terre: faites-nous connaître et aimer le bon Dieu.

Je n'abandonnai pas ces pauvres orphelines, et depuis lors elles sont à ma charge. Je les ai préparées au baptême et aujourd'hui elles sont enfants de Dieu et de l'Église catholique. Ne trouverez-vous pas, cher Directeur, autour de vous quelque personne charitable qui veuille adopter ces pauvres petites?

A Olépady, je trouve un vieillard qui ne veut pas mourir sans être chrétien.

— Quel âge as-tu? lui demandai-je.

— Les cent ans sont loin de moi, me répondit-il, voudriez-vous me baptiser?

— Et pourquoi veux-tu te faire chrétien?

— Oh! Père, ce n'est pas pour un motif humain, mais je vais bientôt mourir. J'ai entendu parler du grand saint Pierre et je veux l'adorer.

— Mais, lui dis-je, saint Pierre n'est pas Dieu, il fut seulement son apôtre et n'est qu'un homme comme nous.

— Eh bien, vous me ferez connaître son Dieu et je l'adorerai avant de mourir.

— Oui, je te donnerai le baptême qui t'ouvrira le ciel.

— Oh! Père, alors je pourrai aller à la montagne sainte de Tirounamalei.

— Que dis-tu là? Notre ciel est bien plus beau que la montagne sainte, qui n'est habitée que par les démons que jusqu'ici tu as adorés.

— Père, instruisez-moi, je ne suis qu'un ignorant, mais j'ai le désir de connaître et d'embrasser votre religion sainte avant de mourir.

J'instruisis ce beau vieillard dont le cœur était si bien préparé aux effusions de la grâce; je le baptisai et quelques jours après, j'eus le bonheur de le voir partir pour le ciel.

Une consolation non moins grande m'était réservée dans un autre village. Je revenais d'administrer les derniers sacrements à un de mes néophytes, lorsque j'aperçois dans les champs une mère folle de douleur et tenant son enfant dans ses bras. Je lui demande ce qu'elle a, et pourquoi elle se lamente. « Mon enfant va mourir, » me répond-elle. Je m'approche aussitôt et

je vois la frêle petite créature prête à rendre le dernier soupir. Il y avait là une mare d'eau ; je la baptise et l'envoie ainsi partager le bonheur des anges ; elle meurt sous mes yeux.

A Mayavantanguel, c'est un adulte qui m'a fait appeler pour le baptiser. Si vous aviez vu ses bonnes dispositions, vous en eussiez été touché. C'est sur un rocher qu'entourent une centaine d'infidèles que je l'instruis et le baptise. Tous ces païens écoutaient avec la plus grande attention, et lorsque j'ai eu régénéré le bon catéchumène, ils se sont pressés autour de moi en me disant : « Pére, nous venons tous ; laissez-nous vous suivre pour apprendre les priéres. »

Hélas ! que ma situation est pénible ! J'ai épuisé les ressources que mon vicaire apostolique m'a fournies, et jusqu'à ce que j'en reçoive de nouvelles pour les entretenir pendant leur instruction religieuse, je suis obligé de me contenter de leur faire des promesses, et je repars les yeux pleins de larmes de voir que la moisson du Seigneur est mûre et que je ne puis la recueillir.

Ce n'est pas pour moi que je demande ; une cabane suffit pour ma demeure, du riz pour mon repas, de l'eau pour ma boisson. Mais j'ai pitié de ces malheureux qui me tendent la main et m'ouvrent leur cœur, qui demandent le pain de chaque jour au Dieu que je suis venu leur prêcher et qu'ils implorent. C'est pour eux que je sollicite la charité de vos fréres dans la foi.

Vous connaissez, cher Directeur, ce grand village de Vettavalam d'où je vous écris, et son site assez agréable au pied des montagnes. La plus grande partie de la population est aujourd'hui chrétienne, et bientôt, je l'espère, le village tout entier m'appartiendra.

E. Firminhac, M. A.

De la Société des Missions étrangéres.

Depuis le versement que nous avons fait entre les mains de M. le Directeur du Séminaire des missions étrangéres, nous avons encore reçu :

Anonyme	30 fr.	50
Anonyme d'Agen	305	00
M. Delhomme	15	00
Anonymes	55	00
M. Rambaud	20	00
M. Corbon	3	50
Lucien Eryarlan	10	00
Total. . .	438	50

C'est une nouvelle somme de 438 fr. 50 cent. que nous avons à lui remettre.

LES ADIEUX D'UN ÉVÊQUE

Nous avons donné de douloureuses nouvelles de la santé de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais. Ces nouvelles, hélas ! ne sont pas meilleures aujourd'hui ; elles sont, au contraire, de jour en jour plus affligeantes, et l'on doit s'attendre à une catastrophe prochaine. L'Évêque mourant veut cependant accomplir son devoir jusqu'au bout, et il a chargé son vénérable auxiliaire, Mgr Obré, de faire entendre ses derniers enseignements à son troupeau, à l'occasion du Carême ; il l'a chargé de lui adresser ses adieux. Rien de plus touchant que cette Lettre pastorale, qui nous montre à la fois la douleur de l'Auxiliaire et les sollicitudes paternelles du vieil Évêque qui n'a plus que quelques jours à vivre. C'est le Père bénissant ses enfants sur son lit de mort et leur faisant ses suprêmes recommandations avec une autorité d'autant plus grande, que tout ce qu'il leur recommande, il l'a pratiqué lui-même. Sublime testament d'un Pasteur qui n'a vécu que pour son troupeau, pour le salut des âmes, pour la glorification de l'Église et de Dieu ! Ainsi meurent nos Évêques, comme mourait Pie IX il y a quelques semaines, bénissant et enseignant. Aussi leur mort n'est-elle pas la mort ; elle est pour eux le commencement de l'éternelle récompense, elle est, même ici-bas, le commencement du triomphe, elle est l'un des éléments de la force de cette

Église immortelle fondée sur le roc et construite de pierres choisies qu'a polies l'Architecte divin.

J. CHANTREL.

Voici la Lettre pastorale de Mgr Obré :

A l'approche du saint temps de Carême, nous avons dû demander à notre Évêque vénéré, nos très-chers Frères, quels conseils et quelles recommandations il désirait vous adresser dans la situation où il se trouve. Son cœur paternel, nous a-t-il semblé, devait, malgré son état douloureux, lui inspirer et nous dicter à nous-même de ces choses qui, mieux que nos idées personnelles, pourraient toucher vos âmes et contribuer utilement à votre salut.

Voici sa réponse. Si elle ne vous arrive pas dans les termes où il l'a exprimée, nous pouvons, du moins, vous donner l'assurance qu'elle traduit exactement sa pensée et ses sentiments les plus vrais. Aussi bien s'est-il approprié, par une approbation toute spéciale, le texte que nous livrons à votre respectueuse attente.

Je sens, nous a-t-il dit, que mes jours s'abrégent, *dies mei breviabuntur*. Je succombe sous le poids de l'âge et des infirmités. Déjà l'huile qui prépare l'immolation de la victime a coulé sur moi ; l'heure du sacrifice suprême ne saurait être bien éloignée : *ego enim jam delibor et tempus resolutionis meæ instat.* Que la sainte et adorable volonté de Dieu soit faite ! Je remets mon âme entre ses mains, me confiant entièrement en sa miséricorde. Lorsque je serai devant lui, dans ce séjour de bonheur et de paix où j'espère que sa bonté daignera m'admettre, tous mes diocésains, tous mes enfants bien-aimés en Jésus-Christ peuvent être certains que je ne cesserai de prier pour eux.

Au commencement de mon épiscopat, j'ai pris pour devise et fait graver sur mes armes la parole de dévouement prononcée par le grand Apôtre : *impendam et superimpendar ipse ;* je me dépenserai tout entier, et sans réserve aucune. Ah ! je n'oserais dire que j'ai pleinement réalisé cette devise si belle et si sainte. Mais il me semble que je ne l'ai jamais perdue de vue. Le salut des âmes dont la Providence m'a chargé, a été l'objet de mes préoccupations les plus vives et de mes vœux les plus ardents, et je me suis efforcé de ne par rester trop au-dessous de la tâche qui m'était imposée. Pendant les trente-six ans qui m'ont été

donnés pour travailler à la régénération et à la sanctification de mon diocèse, j'ai dépensé de mon mieux, comme je me l'étais promis, ce que j'avais de forces et de vie, et j'aime à penser qu'il ne me sera pas demandé un compte trop sévère pour les oublis, les défectuosités, les erreurs involontaires que j'ai été le premier à regretter.

J'ai visité aussi souvent que je l'ai pu les nombreuses populations qui composent l'immense famille confiée à mes soins. Je n'en ai négligé aucune, me faisant un devoir d'aller partout, dans les paroisses les plus modestes comme dans celles qui sont plus considérables. Partout aussi, je le dis avec le sentiment d'une profonde reconnaissance, j'ai été l'objet d'un accueil sympathique et respectueux. Le représentant de Dieu a été grandement honoré dans l'auguste ministère qu'il avait à remplir; le pasteur a vu les brebis se rassembler avec empressement à sa voix; le père surtout n'a eu qu'à se louer de voir son affection comprise et sentie par ses enfants spirituels. Mais malheureusement, hélas! il n'a pas fait tout le bien qu'il avait à cœur. Si ses exhortations ont été attentivement écoutées, elles n'ont eu qu'une efficacité assez restreinte. Bien des âmes nous ont consolé par leur pieuse docilité; mais le plus grand nombre n'est-il pas resté dans la mauvaise voie dont nous les pressions de sortir? Que de négligences obstinées dans le service de Dieu! Quel oubli des lois et des pratiques les plus saintes! Quelles infractions déplorables!

Ah! je vous en prie, rappelez à ces populations pour lesquelles j'offre et sacrifie volontiers le reste de mon existence, rappelez les avis paternels et les principaux avertissements que leur a donnés leur évêque. Dites-leur, en leur envoyant mes adieux et mes dernières bénédictions, qu'il n'y a de paix dans les sociétés, dans les familles et dans les cœurs qu'autant que Dieu est connu, aimé et servi. Dites-leur que l'observation du repos dominical et l'assistance régulière aux saints offices constituent une des obligations les plus graves de la vie chrétienne, et que la désertion scandaleuse et trop générale des églises ne peut que porter malheur à notre cher pays. Dites aux pères et mères de veiller avec plus de sollicitude que jamais sur leurs enfants et de ne rien négliger pour leur assurer le bienfait d'une bonne et religieuse éducation. Dites enfin, dites aux hommes dont toutes les préoccupations, les travaux, l'industrie n'ont pour but que la fortune et le bien-être, dites à ces hommes qu'il est une chose

plus importante et plus nécessaire que toutes les autres, c'est de sauver leur âme. Que leur servirait-il, suivant la parole du Maître, que leur servirait-il de gagner et de posséder tous les biens de ce monde s'ils perdaient cette âme pour l'éternité? *Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?*

Grâce à Dieu, ces grands devoirs et ces saintes maximes ne sont pas méconnus de tout le monde. La religion compte toujours et partout des disciples fidèles, des enfants obéissants et dévoués. Le nombre ne s'en accroît pas peut-être; mais il semble que leur foi est plus généreuse et leur piété plus fervente. Ils comprennent qu'il faut mettre dans la balance de la justice divine des prières et des bonnes œuvres qui fassent contre-poids aux ingratitudes de tant de mauvais chrétiens. Exhortez-les à persévérer courageusement. Demandez-leur en même temps de prier pour leur évêque. Beaucoup et beaucoup l'ont fait, je le sais. J'en ai été vivement touché et consolé. Dites-leur qu'en m'en allant, j'en emporte un souvenir bien doux.

Telles sont, N. T.-C. F. les recommandations que notre évêque toujours semblable à lui-même et dont le zèle ne s'éteindra qu'avec la vie, nous a chargé d'adresser à sa famille diocésaine. Mais vous devez bien le penser, s'il a songé aux membres de cette grande famille, il s'est souvenu tout particulièrement de ceux qui en sont les chefs. Il a eu pour son clergé des paroles tendrement accentuées que nous regrettons de ne pouvoir reproduire comme il les a prononcées. Nous nous bornons à les traduire brièvement, en les envoyant à ses prêtres avec celles qu'il destine aux simples fidèles.

Son chapitre, quand il s'est agi de son clergé, s'est tout d'abord présenté à son esprit. Le chapitre est en effet le corps le plus élevé dans la hiérarchie diocésaine. Composé des hommes les plus dignes et les plus expérimentés, il est comme le Sénat de l'évêque. Aussi est-il juste de commencer par lui, quand des circonstances comme celle d'aujourd'hui offrent à l'évêque l'occasion de parler de ses prêtres.

Donc à son chapitre, Monseigneur envoie ses bénédictions les meilleures. Il félicite MM. les Chanoines des exemples de régularité parfaite et de haute piété qu'ils donnent aux fidèles. Il les remercie cordialement du concours éclairé que la plupart d'entre eux ont prêté à son administration, et il se recommande avec confiance à leurs prières. Il les sollicite, ces prières, pour

le moment présent, parce que son état les lui rend particulièrement précieuses et nécessaires. Il espère en outre qu'elles ne lui feront pas défaut quand il sera entré dans la maison de son éternité, et qu'elles l'aideront à payer la dette suprême que pourra exiger la justice divine.

Il attend le même service charitable de la piété et de l'amour filial de tout son clergé. Tous les prêtres ou presque tous sont ses fils en Dieu, soit par l'éducation du séminaire, soit par leur ordination. Tous sans exception lui sont chers, et bien qu'il se sente prêt à répondre avec soumission à l'appel divin, il ne saurait les quitter sans regret. En retour de son affection dévouée et comme témoignage de la réciprocité de leurs sentiments, il leur demande de travailler avec plus de zèle que jamais à la grande œuvre qui est confiée à leur ministère. Les jours qu'ils ont à traverser sont mauvais: *dies mali sunt.* L'Église est continuellement en butte à des attaques tantôt violentes, tantôt insidieuses. Le vent de l'impiété menace de tout dessécher ou de tout renverser. Oh! qu'ils comprennent bien la nécessité de rester unis dans les liens de la Foi et de la Charité, de continuer à édifier les peuples par l'exemple de toutes les vertus sacerdotales, d'être à la fois prudents et courageux au milieu des luttes à soutenir, de faire front à l'orage et d'espérer toujours, même contre toute espérance : *contra spem in spem.*

Dans ses épanchements paternels, notre bon et saint évêque ne pouvait oublier ses grand et petits séminaires. Aussi leur envoie-t-il ses adieux les plus affectueux. Aux directeurs et professeurs, il souhaite de continuer sans faiblir leur œuvre de dévouement, de cultiver avec sollicitude les pieuse dispositions de leurs élèves et de développer de leur mieux les vocations qui doivent assurer le recrutement du sacerdoce. Ces vocations sont malheureusement trop peu nombreuses. Le refroidissement de la Foi et les calculs de l'égoïsme chez les parents exercent une influence funeste sur les premières résolutions des enfants, et les éloignent trop souvent du sanctuaire et du service des autels. Puissent du moins ceux qui ont été remis entre nos mains croître dans le respect et l'amour de la sainte Église, et se préparer par des vertus solides et par l'acquisition de toutes les connaissances nécessaires aux desseins qu'a sur eux la divine Providence! C'est le vœu que leur évêque et père a toujours formé et qu'il forme en ce moment avec plus d'ardeur que jamais, dans l'intérêt de la gloire de Dieu et pour le salut des âmes dans son cher diocèse.

Est-ce tout ? Non. La reconnaissance imposait à l'évêque un devoir bien doux à remplir, celui de remercier les saints religieux qui secondent si bien par leurs prières et leur action les efforts du clergé paroissial. Ce devoir, nous en sommes témoin, il l'a rempli dans toute l'effusion de son cœur, mesurant l'expression de ses sentiments à l'importance des services que rendent ces hommes si exemplaires et si dévoués.

Il a tenu en même temps à ce qu'il soit bien dit aux congrégations religieuses fondées par lui, qu'il emportera, en quittant ce monde, la consolation de les savoir fidèles à leurs saintes règles et généreusement appliquées à tous les offices qu'elles ont embrassés. — Il tient enfin à témoigner une reconnaissance sincère aux religieuses des divers ordres et congrégations, qui lui sont venues du dehors, pour tout le bien qu'elles font dans leurs emplois respectifs et pour tout le zèle et le dévouement qu'elles mettent au service de son diocèse. Il n'a nommé en particulier aucune de ces diverses congrégations, parce que, malgré la diversité de leurs fonctions et l'importance relative de leurs œuvres, il entend les confondre toutes dans les sentiments paternels qu'il éprouve à leur égard. — Et c'est par le même motif qu'il ne nomme pas non plus les œuvres si multipliées de piété, de zèle et de charité qui existent sur la surface du diocèse. Le Seigneur en connaît les promoteurs et les directeurs comme il en connaît les membres, et c'est Lui qui se chargera d'acquitter vis-à-vis d'eux la dette de reconnaissance du pasteur mourant.

Nous devrions peut-être nous-même, en terminant, dire et publier ce que notre évêque a bien voulu nous témoigner de bonté et de confiance pendant les trente-quatre ans passés que nous sommes resté près de lui. Mais la situation qu'il nous a faite récemment, malgré tant de raisons qui devaient s'y opposer, ne proclame-t-elle pas assez haut tout ce que nous lui devons de gratitude?... Oui, assurément ; aussi nous n'avons rien à dire de plus, parce que nous n'avons rien à apprendre que le diocèse et surtout le clergé ne connaissent suffisamment. Mais si personnellement nous n'avons rien à ajouter, nous devons à notre digne collègue (1) de faire savoir à tous que notre évêque a apprécié son concours si éclairé et son dévouement si parfait dans les termes d'une véritable amitié et avec tout

(1) M. l'abbé Millière, vicaire général (N. des *Ann.*).

l'élan d'un cœur vivement touché. A l'un et à l'autre, il a voulu donner une dernière bénédiction et il l'a fait avec une bonté dont le souvenir restera ineffaçable.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

28 février.

Les nouvelles politiques ne sont guère de nature à rassurer le monde financier. Un moment l'on a cru à la réunion prochaine d'un congrès, et les fonds ont monté. Mais, depuis, un discours du ministre autrichien a montré qu'il restait encore de gros nuages; M. de Bismark, qui a parlé à son tour, a fait entendre, dans son langage de sphinx, qu'il restait bien des difficultés à résoudre, et l'Angleterre continue sur la plus grande échelle et avec une fébrile activité ses armements. Tout cela n'est pas fait pour donner une nouvelle impulsion à une hausse qu'il était déjà permis de considérer comme exagérée, et l'on se demande avec une certaine inquiétude comment va s'opérer la liquidation de ce mois, le plus court de l'année et le plus rempli d'événements considérables.

Hier, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 73,95, à 106, et à 109,70.

—

On se préoccupe toujours de la conversion des rentes, et surtout d'un nouvel emprunt, qui paraît décidé, et qui serait à 3 0/0, amortissable en 75 ans. Il s'agit de 500 millions, qui ne seraient pas l'objet d'une souscription publique, mais qu'on verserait aux guichets des trésoriers généraux, des receveurs des finances et des percepteurs. Ce nouveau mode d'emprunt a certains avantages: il ne crée pas une dette perpétuelle, il établit un amortissement forcé et qui se fait peu à peu par des tirages périodiques; mais il ne faut pas oublier que l'amortissement périodique n'en doit pas moins être supporté par le budget, et que, dans des circonstances défavorables comme il peut s'en présenter, l'Etat pourrait se trouver forcé d'emprunter à des conditions onéreuses. Il y a là un système financier dont il sera bon de méditer sérieusement les avantages et les inconvénients, avant de l'appliquer à tous nos fonds d'Etat.

Quant à la conversion du 5 0/0, elle paraît différée; ce serait apporter trop de trouble sur le marché, que de mener deux aussi grosses opérations qu'un emprunt et une conversion de la rente. Cette conversion devra se faire quelque jour; les circonstances actuelles imposent à la prudence financière un ajournement.

—

Le commerce et l'industrie restent dans leur situation languissante. On s'observe et l'on attend, dans l'espérance, — bien faible cependant, — d'un réveil des affaires à l'occasion de l'Exposition universelle.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

18. **Les 32 années du pontificat de Pie IX** et sa mort, par l'abbé V. Dumax; in-12 de 70 pages, Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix : 30 cent.

Court et intéressant résumé d'un pontificat qui restera à jamais glorieux dans les fastes de l'Eglise. M. l'abbé Dumax donne un titre spécial à chacune des années et en montre ainsi le caractère général. Excellente brochure à répandre.

—

19. **Corneille. La critique idéale et catholique,** par Auguste Charaux, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lille, avec une *Introduction* par le R. P. Marquigny; in-12 de 349 pages, librairie de Lefort, Lille et Paris; — prix : 2 fr. 25 cent.

Nous ne saurions trop recommander le beau travail de critique littéraire que vient de publier sur *Corneille* M. Auguste Charaux, professeur à l'Université catholique de Lille. La première page de l'*Introduction* à ce travail, due à la plume d'un savant religieux de la Compagnie de Jésus, et que nous allons citer, suffira pour montrer à quel point de vue élevé et nouveau se place l'auteur :

« On a dit avec beaucoup de justice : « La grande critique littéraire est encore à fonder ; » ce qui a manqué pour cela, ce n'est pas le talent, c'est la doctrine. Pour faire de la bonne et saine critique, pour apprécier ce qui est beau et vrai, et juger ce qui n'est ni beau ni vrai, il faut avoir conservé sans altération les principes du vrai et du beau. Or, ces notions fondamentales ont subi, même en des intelligences d'élite, de très-graves atteintes.

« Nos académies avaient pour mission d'entretenir, s'il est permis d'exprimer ainsi, la religion du beau. Mais elles n'ont pas su se préserver elles-mêmes de tristes défaillances. Nos littérateurs les plus renommés, les Laharpe, les Villemain, les Sainte-Beuve, les Nisard, ont suivi les règles d'une critique incomplète et fausse. L'enseignement des écoles de l'Etat s'est trop souvent inspiré de l'esprit rationaliste, voltairien, ou païen. Nulle part il ne se rencontrait un corps de doctrines pour la création d'une brillante école littéraire.

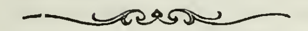
« Les Universités catholiques, nous en avons l'espoir, réussiront à restaurer le culte du beau et à réformer les lettres en les enseignant. Il n'était que temps de réagir contre l'invasion du scepticisme et du matérialisme dans la littérature, qui aurait achevé de ruiner nos traditions, de dépraver le goût, et d'avilir la langue française.

« Un professeur de Lille a donné, dans des leçons neuves et hardies, le signal d'une rupture avec la vieille critique universitaire. En une douzaine de leçons où la franchise éclate et où déborde la foi, M. Auguste Charaux redresse avec vigueur les jugements erronés et timides, puis, sur la base solide des principes catholiques, il établit un système de critique d'après lequel sont étudiées les œuvres et la vie de Corneille. Les lecteurs des Etudes nous sauront gré peut-être de servir d'écho à l'ardente parole du professeur de l'Université lilloise. »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La paix de San-Stefano. — Perspectives de guerre. — Le parlement français. — Les élections du 3 mars. — Le catholicisme en Écosse. — Conversion d'un franc-maçon au Brésil. — Funérailles du cardinal Brossais Saint-Marc. — Mort de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.

6 mars 1878.

La paix a été signée, le 3 mars, à San-Stefano, à quelques kilomètres de Constantinople, entre la Russie et la Turquie. Cette paix n'est pas une paix, c'est une capitulation. La Turquie se rend à discrétion, le démembrement de l'empire ottoman est commencé, il ne lui reste plus véritablement en Europe que Constantinople et sa banlieue, et le Sultan n'est plus qu'un vassal du Czar, qui tient par lui la clef des détroits et est absolument le maître de la mer Noire. On ignore encore les conditions précises du traité qui vient d'être signé; il paraît que les conditions pécuniaires sont moins dures qu'on ne l'avait dit d'abord, et que la Russie, qui voudrait éviter de réveiller trop vivement l'Europe, s'est en dernier lieu montrée moins exigeante dans la forme. Mais, au fond, c'est bien la même chose: la Turquie reste à la merci des Moscovites, elle ne pourra payer l'indemnité de guerre, la Russie, maîtresse des détroits, va être aussi maîtresse des bouches du Danube et dominera jusqu'à quelques lieues de Constantinople ; il est d'ailleurs difficile de prévoir pendant combien de temps durera l'occupation territoriale.

Voilà ce qui s'appellera la paix de San-Stefano !

La Russie et la Turquie vont donc marcher d'accord, et les soldats turcs combattront à côté des soldats russes, si l'Europe trouve que les volontés de Saint-Pétersbourg ne sont pas encore des ordres souverains pour elle. La paix entre la Russie et la Turquie devient ainsi, selon toutes les probabilités, la préface de la grande guerre européenne. On gagnera peut-être quelques jours, quelques semaines, quelques mois ; mais ensuite la guerre éclatera. Il n'y a plus d'ordre européen, il ne peut plus y avoir

de paix européenne, jusqu'à ce que l'ordre soit véritablement rétabli.

L'Angleterre ne compte pas sur la paix, car elle poursuit ses préparatifs de guerre sur la plus vaste échelle, et, chez elle, les esprits sont tellement surexcités, qu'un ministère qui se déclarerait pour le maintien de la paix actuelle, ne pourrait pas tenir vingt-quatre heures. L'Autriche se prépare aussi, et la Hongrie la pousse de toutes ses forces; elle ne paraît qu'attendre que l'Angleterre soit engagée, afin d'être sûre de ne pas être abandonnée, si elle commençait la première.

Pendant ce temps, l'Allemagne continue de se taire sur ses projets futurs, mais il est trop certain qu'elle s'entend avec la Russie, tout en trouvant peut-être que cette voisine devient bien puissante, et que le Czar s'apprête à payer à l'empereur allemand les services rendus pendant la guerre qui vient de se terminer.

Et la France? La France, si l'on en croit une conversation qu'aurait eue un publiciste autrichien, ami de M. Gambetta, avec M. Waddington, notre ministre des affaires étrangères, la France voit dans ce qui se passe une *revanche* (!!), la France ne veut *rien* faire, elle proclame à la fois son désintéressement et son impuissance. Triste politique, à laquelle la réduit le triomphe du radicalisme! Mais, en constatant cette situation, comment ne pas redouter de prochaines catastrophes?

—

Notre monde parlementaire ne paraît pas se douter plus des dangers du dedans que de ceux du dehors. Le Sénat a voté sur le colportage une loi qui livre à peu près les populations à toutes les entreprises de la mauvaise presse et des livres corrupteurs; on dit que, ayant reconstitué sa majorité, il se montrera plus ferme sur les deux autres lois déjà votées par la Chambre des députés, la loi sur l'état de siége et la loi sur l'amnistie. Nous le désirons plus que nous ne l'espérons. Quant à la Chambre des députés, elle poursuit le cours de ses invalidations. L'on vient de remarquer qu'elle invalide impitoyablement tous les concurrents heureux des anciens 363 appartenant à la gauche, mais qu'elle a validé cinq élections où des candidats de droite ont battu les 363 appartenant au centre gauche; les girondins de 1878 pourraient voir par là le sort qui leur est réservé, s'ils n'étaient atteints d'un incurable aveuglement.

Il y a eu, dimanche dernier, des élections dans dix-sept

circonscriptions électorales, par suite des invalidations prononcées et de quelques décès. Quatre conservateurs ont été élus : M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, à Mamers (Sarthe); M. Charlemagne, à Châteauroux (Indre); M. Michaut, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et M. Combes, à Castres (Tarn). Ce dernier luttait contre M. Charles Simon fils, fortement appuyé par l'administration, quoiqu'il soit convenu qu'il n'y a plus de candidatures officielles. On a remarqué que les invalidés qui se sont représentés ont été réélus, et que. dans les circonscriptions où les conservateurs ont accepté la lutte, ils ont obtenu de belles minorités. Il reste trois scrutins à recommencer, à Alais (Gard), à Fougères (Ille-et-Vilaine), et à Marseille (Bouches-du-Rhône). Les dix autres circonscriptions ont donné la majorité à des républicains plus ou moins avancés : M. Tardieu, à Arles (Bouches-du-Rhône); M. le comte de Douville-Maillefeu, à Abbeville (Somme); M. Bernard, à Baume-les-Dames (Doubs); M. Armez, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); M. Even, à Dinan (id.); M. de Janzé, à Loudéac (id.); M. Riotteau, à Avranches (Manche); M. Rougé, à Limoux (Aude); M. Caze, à Villefranche (Haute-Garonne), et M. Levavasseur, à Clermont (Oise).

—

Nous avons dit que la hiérarchie catholique allait être rétablie en Ecosse. Il n'y aura qu'une seule province ecclésiastique, dont Glasgow sera la métropole; les autres diocèses seront ceux de Saint-André (Saint-Andrew), Aberdeen, Dunkeld, Galloway, Argyll et les Iles.

Si l'on veut juger des progrès que le catholicisme a faits en Ecosse depuis cinquante ans, voici des chiffres authentiques qui peuvent en donner une idée. En 1828 le pays renfermait à peine 80,000 catholiques : on y trouvait en tout 45 églises ou chapelles, 50 prêtres, point un seul couvent et peu d'écoles. En 1877 le nombre des catholiques s'élevait au moins à 360,000 âmes : ils avaient 252 sanctuaires desservis par 256 prêtres; 22 couvents de femmes, 13 communautés d'hommes, 174 écoles primaires et 11 autres établissements d'éducation.

La population catholique est ainsi répartie :

Archidiocèse de Glasgow	250,000	âmes.
Diocèse de Saint-André	50,000	»
— d'Aberdeen	14,000	»
— de Dunkeld	40,000	»

Diocèse de Galloway.	16,000 âmes.
— d'Argyll et des Iles	10,000 »

—

Le journal catholique de Rio-Janeiro (Brésil), l'*Apostolo*, a reçu dernièrement la lettre suivante :

*A Messieurs les Rédacteurs de l'*Apostolo.

Campinas, le 4 décembre 1877.

Je vous autorise à déclarer dans votre estimable journal que, depuis des années, je ne fréquente plus aucune réunion ou loge maçonniques, convaincu que la Franc-Maçonnerie est une institution fondamentalement contraire aux dogmes et à la doctrine de l'Église Catholique-Apostolique-Romaine, dans le sein de laquelle je suis né et désire vivre et mourir. Aujourd'hui, éloigné des passions qui, dans les réunions maçonniques, obscurcissent les esprits et troublent l'entendement, je viens, par les raisons ci déclarées, d'abjurer complètement la Franc-Maçonnerie entre les mains de l'autorité ecclésiastique compétente.

Veuillez agréer, etc.

Dr Balthazar da Silva Carneiro.

Le Dr Balthazar da Silva Carneiro est un avocat très-distingué et très-connu dans toute la province de Saint-Paul, établi aujourd'hui à Campinas. En 1858, il était rédacteur en chef du *Publicador Paulistano,* et en 1860, du *Cruzeiro do Sul,* deux feuilles libérales qu'il dirigea avec talent, énergie et indépendance. « Les ennemis de l'Église, dit l'*Apostolo,* ne « pourront jamais prétendre que le docteur Balthazar, homme « éclairé, lutteur infatigable, est une victime du fanatisme. « Puisse un si bel exemple avoir des imitateurs ! »

—

Nous avons annoncé la mort de Son Em. le cardinal Brossais Saint-Marc, premier archevêque de Rennes; c'est demain, jeudi, qu'auront lieu les funérailles solennelles de ce prince de l'Église; elles seront présidées par Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui ne sera resté que vingt-quatre heures à Paris, depuis son voyage à Rome pour le Conclave.

Nous donnions, dans notre dernier numéro, les sublimes et émouvants adieux de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, à ses diocésains. Le vénérable Prélat est mort le vendredi, 1er mars, au matin, après avoir donné jusqu'à la fin les plus touchantes preuves de sa piété et de sa résignation. Sa mort est un deuil

pour tout le diocèse de Beauvais. Né en 1799, Mgr Gignoux avait reçu la prêtrise en 1823, et, dès l'année suivante, il était nommé supérieur du grand séminaire de Beauvais: depuis cette époque, soit comme supérieur, soit comme évêque, Mgr Gignoux n'avait cessé d'être, dans le diocèse de Beauvais, le promoteur de toutes les œuvres de zèle, de foi et d'enseignement catholique. Nos lecteurs savent quels encouragements il ne cessait de donner au directeur des *Annales catholiques:* nous lui devons pour ces encouragements et pour d'autres marques intimes d'une bienveillance toute paternelle, une reconnaissance dont nous ne pourrons jamais nous acquitter suffisamment. Nous tâcherons, dans une prochaine notice, de faire mieux connaître cet évêque, vraiment évêque, et qui n'a voulu être qu'évêque.

Les funérailles de Mgr Gignoux seront célébrées demain, jeudi, à Beauvais, dans son église cathédrale. La funèbre cérémonie sera présidée par M. Langénieux, archevêque de Reims, métropolitain de la province ecclésiastique dont Beauvais fait partie. Plusieurs autres évêques accompagneront Mgr Langénieux, entre autre Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris.

J. CHANTREL.

LE CARDINAL PECCI

Tout ce qui regarde Léon XIII intéresse aujourd'hui la chrétienté tout entière, et principalement les fidèles enfants de l'Église. On désire savoir ce qu'il fut avant de s'asseoir sur la Chaire de saint Pierre, connaître sa doctrine et son caractère. Le moment n'est pas venu de tracer du Souverain-Pontife une biographie complète; mais nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux les détails recueillis à la hâte, et qui leur permettront d'apprécier le nouveau Chef que Dieu vient de donner à son Église.

Premières années.

Léon XIII est né le 2 mars 1810 à Carpineto (diocèse d'Anagni), dans les États de l'Église, et il reçut au baptême

le nom de Joachim (en italien Gioacchino). Sa famille, celle des Pecci, est une ancienne famille patricienne du pays des Herniques. Il a trois frères plus âgés que lui et deux sœurs. L'aîné de ses frères, qui est célibataire, est âgé de quatre-vingt-quatre ans ; le second, âgé de soixante-seize ans, a quatre fils ; le troisième est prêtre, il a fait partie de la Compagnie de Jésus et est actuellement professeur de théologie. Les deux sœurs du Pape sont mariées et mères de famille.

Un correspondant de journal décrit ainsi l'appartement qu'occupait Léon XIII dans la maison paternelle, lorsqu'il venait passer quelques jours à Carpineto.

L'appartement de Léon XIII, situé au premier étage, est meublé dans le vieux style, avec une certaine richesse, mais sans confort. Il n'est sans doute pas visité souvent, car on sent en y entrant cette odeur de renfermé et de moisi propre aux appartements inhabités. Dans l'antichambre, se trouve un portrait de Pie VI et quelques estampes. Au salon, sont les portraits de famille, parmi lesquels celui du nouveau pape en costume de cardinal. La figure, un peu efféminée, est jeune, souriante et d'une beauté frappante. En vieillissant, les traits se sont accentués, mais ont gardé toujours cet air aimable qui rend le nouveau Pontife si sympathique à tous ceux qui le connaissent. Le père du Pape est là, en uniforme de colonel français *ad honorem,* ainsi que sa mère, née Prosperi, une belle figure de patricienne.

Le jeune Joachim Pecci fit ses études à Rome. Il les couronna d'une manière brillante par deux *actes publics* ou examens subis avec applaudissements dans le Collége Romain et dans l'Université romaine des études connue sous le nom de *Sapience.* Il entra ensuite à l'Académie des Nobles ecclésiastiques, où il se distingua tellement dans l'étude du droit et de la théologie, que Grégoire XVI, qui se connaissait en hommes, résolut de se l'attacher en le nommant Prélat de sa maison et Référendaire à la Signature, le 16 mars 1836. Mgr Pecci n'avait encore que vingt-six ans, mais il montrait dès lors de telles qualités et une telle capacité, que le Saint-Père n'hésita pas à lui confier des charges d'une grande importance.

Les délégations.

Nommé délégat apostolique dans la province de Bénévent, Mgr Pecci s'employa avec autant d'habileté que de fermeté à la réorganisation de ce pays, que les désordres administratifs et le brigandage avaient réduit à une condition misérable. Il commença par obtenir du gouvernement pontifical un employé capable, nommé Sterbini, qui réorganisa la ligne des douanes. Puis il alla trouver le roi de Naples, dont les États entouraient sa province ; il lui fit part de ses projets et le décida à ordonner des dispositions sévères.

Le brigandage et les contrebandiers désolaient à ce point la province, que les familles les plus puissantes se voyaient obligées, pour éviter les rançons et les assassinats, de pactiser avec les brigands. Les populations étaient terrifiées, et l'œuvre de la justice rencontrait à chaque pas des entraves. Une fois la force publique réorganisée, le corps des douaniers réformé et le roi de Naples décidé à une vigoureuse répression, Mgr Pecci donna aux brigands une telle chasse, en les faisant attaquer jusque dans les châteaux où ils trouvaient un refuge et en faisant arrêter les familles qui leur fournissaient des vivres et des munitions, qu'en quatorze mois la province fut complètement purgée de bandits.

Il restait cependant une bande de vingt-huit brigands, des plus courageux et des plus célèbres. Un jour, un marquis, riche potentat de la province et protecteur de ces scélérats, vint trouver Mgr Pecci et lui dit :

— Je pars pour Rome, où je vais chercher l'ordre de votre expulsion de notre province, et, si cela ne suffit pas, je vous ferai enlever.

— C'est fort bien, répondit Mgr Pecci ; mais, avant de partir pour Rome, permettez-moi de vous confier aux carabiniers que voici, auxquels je donne ordre de vous garder en prison pendant trois mois au pain et à l'eau.

Pendant que le marquis était en prison, Mgr Pecci faisait, la nuit même, donner l'assaut à son château, où tous les vingt-huit brigands furent tués ou arrêtés.

Cette fermeté était unie à un grand amour de la justice et à une affabilité de manières qui gagnait tous les cœurs. Grégoire XVI loua hautement le délégat du succès qu'il avait obtenu, le roi de Naples Ferdinand II l'en félicita publiquement, et l'on vit combien Mgr Pecci avait su s'attirer l'affection de tous à la douleur générale qui se manifesta lorsqu'on le vit atteint d'une grave maladie dont l'issue pouvait être mortelle. Peuple et clergé montrèrent les mêmes alarmes, et l'on fit dans Bénévent des processions de pénitence, les pieds nus, la tête couverte d'un voile, pour obtenir du ciel la guérison du délégat.

Mgr Pecci fut ensuite envoyé comme délégat dans une province plus importante, celle de Pérouse, dont le gouvernement a toujours présenté de grandes difficultés. Le jeune délégat n'y réussit pas moins qu'à Bénévent. Lorsqu'il arriva à Pérouse, qui compte une population d'environ 20,000 habitants, les quatre prisons de la ville regorgeaient de prévenus; cinq mois après l'arrivée de Mgr Pecci, il n'y avait plus un seul détenu dans ces prisons, et l'ordre le plus parfait régnait dans la ville.

Nommé délégat à Spolète, Mgr Pecci n'eut pas le temps de se rendre à ce poste; Grégoire XVI, qui le voyait de plus en plus justifier les espérances qu'il avait conçues de lui, le préconisa, en 1843, archevêque de Damiette *in partibus,* quoiqu'il n'eût encore que trente-trois ans, et l'envoya en qualité de nonce apostolique à Bruxelles, auprès du roi Léopold Ier.

Nonciature de Belgique.

La nonciature de Mgr Pecci en Belgique dura trois ans, de 1843 à 1846; elle y a laissé les meilleurs souvenirs. Le roi Léopold et la famille royale l'avaient en particulière estime: l'arrêté royal qui nomma Mgr Pecci grand cordon de l'ordre de Léopold, porte la date du 5 mai 1846 et spécifie que cette royale faveur lui a été décernée « en témoignage particulier de bienveillance et d'estime. »

Mgr Pecci, alors qu'il était nonce en Belgique, dit le *Courrier de Bruxelles,* affectionnait beaucoup nos établissements d'éduca-

tion chrétienne. Il visitait fréquemment, par exemple, le célèbre pensionnat de Jette-Saint-Pierre, et il estimait beaucoup les excellentes religieuses du Sacré-Cœur, qui dirigent cette maison.

Mgr Pecci y entrait sans se faire annoncer d'avance, en présidait les fêtes et s'intéressait même aux compositions des élèves.

A Bruxelles, Mgr Pecci était fort visité et fréquentait plusieurs salons de la noblesse catholique, entre autres celui du comte F. de Mérode. Il a eu pour compagnon d'études au collége romain Mgr de Montpellier, évêque de Liége, alors chanoine.

La *Gazette de Liége* contient d'intéressants détails sur l'intimité établie entre Léon XIII et Mgr l'évêque de Liége :

Dès avant son arrivée à Bruxelles, le lien d'une amitié particulière attachait le futur Pape à la Belgique ; à l'Académie noble ecclésiastique de Rome, il avait distingué, parmi ses compagnons, un étudiant, fils de la noblesse belge, qu'il retrouve aujourd'hui au rang des plus vénérés de ces évêques dont il devient le pasteur ; cette amitié survécut aux circonstances passagères, à la communauté d'études qui l'avaient amenée et entretenue pendant trois ans.

L'attachement et la confiance que s'étaient voués, depuis le collége romain, le chanoine belge et le prélat romain ne firent que s'affermir à partir de cette nonciature. Lorsque l'évêque de Liége se rendait en Italie, il ne manquait point de porter la joie de sa visite à l'archevêque de Pérouse, et celui-ci, de son côté, encore qu'éloigné du pays belge, ne cessait de lui témoigner pour notre patrie une affection particulière.

Ainsi prenait-il plaisir notamment à recevoir, au temps des vacances, dans son palais archiépiscopal, les séminaristes étudiants du collége belge ; plusieurs de nos prêtres se souviendront avec un attendrissement particulier des douces journées qu'ils ont passées de la sorte auprès de ce futur Pape : il suffisait, d'ailleurs, à Pérouse, que le voyageur le plus humble se fît connaître comme Belge, pour voir s'ouvrir aussitôt devant lui la porte hospitalière de S. Em. le cardinal Pecci.

Il avait emporté de sa nonciature en Belgique mieux que les plus doux souvenirs et les plus fidèles amitiés : quelque chose des meilleures œuvres sorties de notre sol; il avait fait venir à Pérouse, de Champion, les Sœurs de la Providence, pour orga-

niser l'instruction gratuite des pauvres et l'administration de la prison des femmes; de Malines, les Frères de la Miséricorde du chanoine Schepers.

L'*Ami de l'Ordre* rappelle les visites faites jadis à Louvain et à Namur par S. Exc. Mgr Pecci :

Le jeudi 27 juillet 1843 il y avait des promotions en théologie et en droit canon à l'université catholique. Le nonce, Mgr Pecci, aujourd'hui Léon XIII, voulut y assister. Il arriva á Louvain avec S. G. Mgr l'évêque de Nancy (alors Mgr de Forbin-Janson), et, après avoir été complimenté par une députation composée des doyens des diverses facultés, il se rendit immédiatement aux Halles, où le corps professoral en costume attendait Son Excellence.

Après la défense des thèses, qui fut brillante, M. Verhoeven, professeur de droit canon, prononça un discours latin sur l'importance que l'Église a, dans tous les temps, attachée aux grades académiques et sur les priviléges dont elle n'a cessé de les honorer.

La cérémonie terminée, Mgr le nonce, alors archevêque, fut conduit dans les salles de la bibliothèque, où une députation d'étudiants de l'Université eut l'honneur d'être reçue par Sa Grandeur. Un élève de la Faculté de droit adressa, au nom de ses condisciples, un discours touchant au prélat qui porte aujourd'hui le nom de Léon XIII.

Mgr Pecci parut fort touché de cet hommage, et il répondit en italien. Voici, d'après les journaux du temps que nous avons retrouvés dans nos collections, les paroles de l'éminent prélat :

« Je suis heureux d'être témoin des succès d'un établissement qui doit surtout son existence au vénérable clergé belge, dont nous voyons ici l'illustre chef; cet établissement est aussi l'œuvre de son digne recteur et du corps professoral; il est l'œuvre de tous les catholiques belges... Oui, les souvenirs de l'ancienne université de Louvain vivent encore, et vous êtes appelés, messieurs, à les éterniser par vos travaux... Déjà vous marchez sur les traces de vos devanciers, déjà vous montrez ce que l'Église et la patrie peuvent attendre de vous... Persévérez dans cette voie, et vos succès seront grands... Pour moi, je m'applaudis de voir cette brillante jeunesse, animée d'aussi beaux sentiments, et je ne puis douter qu'elle ne soit destinée à faire un jour le bonheur de la Belgique... »

Dans l'après-midi, Mgr le nonce apostolique visita en détail les édifices et les colléges de l'université et, à plusieurs reprises, il manifesta toute la satisfaction que lui inspiraient l'aspect et la prospérité toujours croissante de notre grande institution catholique.

L'envoyé de Grégoire XVI se plaisait à stimuler et à bénir les développements de l'industie non moins que les progrès de la science.

La même année 1843, on inaugurait à Namur le chemin de fer qui relie cette ville à Bruxelles par Charleroi. S. M. Léopold Ier, qui vint présider la cérémonie, était accompagné de Mgr Pecci, et l'on se souvient encore ici de la grâce parfaite et de la bonté du prélat.

Ces détails, qui font connaître le Pape, expliquent aussi la joie avec laquelle l'élection de Léon XIII a été accueillie en Belgique.

Cependant le climat de Belgique ne convenant pas à la santé du nonce apostolique, il fut rappelé. Le roi Léopold lui avait remis une dépêche pour le Saint-Père. Quand Grégoire XVI eut lu cette dépêche : « Le roi des Belges, dit-il à Mgr Pecci, me demande pour vous la pourpre ; mais depuis quelques jours une députation des habitants de Pérouse est venue me supplier de vous remettre à la tête de cette province. Il faut que vous acceptiez. » Et Mgr Pecci devint le Chef spirituel de cette province dont il avait eu déjà le gouvernement civil.

L'évêque de Pérouse et le cardinal.

L'épiscopat de Mgr Pecci devait durer trente-deux ans. Ces trente-deux ans furent employés à soutenir et agrandir les œuvres créées pendant le temps de sa délégation et à en fonder de nouvelles. C'est ainsi qu'il établit pour ses prêtres une Académie dite de Saint-Thomas, aux travaux de laquelle il se plaisait à présider, afin de leur donner une plus vive impulsion. Il portait un zèle égal à promouvoir les études et à propager les œuvres de charité. Ses instructions pastorales étaient toujours solides et appropriées aux besoins des temps. Nous faisons connaître aujourd'hui celle

qu'il devait adresser à ses diocésains pour le carême de cette année. En 1859, à la veille des événements qui allaient bouleverser la péninsule et porter de si déplorables coups à l'Église, il dénonçait à son peuple ces entreprises, dissimulées sous le couvert de la propagande protestante, mais dont il n'avait pas eu de peine à pénétrer le but. Il disait :

Combien sont nombreux les piéges que vous tend le tentateur, combien sont multipliés les stratagémes dont il environne ses abominables desseins! Nous le voyons dans ces *Bibles* falsifiées que l'on dissémine si largement parmi vous, qu'une main souvent inconnue vient vous offrir gratuitement ou à vil prix. Nous le voyons dans ces almanachs impies, ces écrits et ces libelles scandaleux, qui se distribuent dans les villes et les campagnes, pour livrer au mépris et tourner en dérision la confession sacramentelle, le culte et le sacerdoce catholique, la divine autorité de l'Église et l'inviolable dignité de son chef suprême. Ce sont aussi de tristes et douloureux symptômes que tous ces propos irréligieux que l'on entend proférer par des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, et encore cette ignorance affectée des devoirs chrétiens, l'inobservance des saints jours et des préceptes de l'Église, l'oubli du respect porté jusqu'au mépris pour les ministres du sanctuaire.

Mgr Pecci avait été réservé cardinal *in petto* par Grégoire XVI, dans le consistoire du 19 janvier 1846. La mort du Pape recula le moment où il devait revêtir la pourpre. Ce fut dans le consistoire du 19 décembre 1853 qu'il fut publié par Pie IX. Le cardinal Pecci appartenait à l'ordre des prêtres et avait le titre de Saint-Chrysogone. Il était archevêque-évêque de Pérouse, parce qu'il avait été archevêque de Damiette *in partibus* avant d'être appelé au siége de Pérouse, et il était membre de cinq congrégations cardinalices, savoir : des Évêques et Réguliers, du Concile, de l'Immunité, des Rites, de la Discipline des réguliers. Il ne venait d'ailleurs à Rome que lorsque ses devoirs de cardinal l'y appelaient, se consacrant tout entier à l'administration de son diocèse, se faisant aimer de tous ses fidèles diocésains, et imposant l'estime et le respect aux ennemis mêmes de l'Église.

Lorsque la Révolution porta ses coups au pouvoir temporel du Pape, le cardinal Pecci se montra aussi dévoué au Roi qu'au Pontife. Le 20 janvier 1860, il adressait cette lettre à Pie IX :

Très-Saint Père,

Le cardinal-évêque de Pérouse et tout le chapitre de sa cathédrale, profondément émus des coups impies et déloyaux dont le Saint-Siége est journellement assailli, déposent à vos pieds cet humble et affectueux tribut de leur dévouement filial et de leur soumission.

Ils ressentent vivement les longues et douloureuses amertumes qui affligent le cœur paternel de Votre Sainteté ; ils pleurent sur l'aveuglement et la malice de ces fils ingrats et dégénérés, qui se sont associés avec les ennemis de l'Église pour combattre son Chef suprême ; ils réprouvent avec indignation les menées astucieuses employées pour s'emparer de votre principat civil, et les efforts visibles qui sont faits pour dépouiller le Pontife romain de sa dignité et de son indépendance, et semer la révolte et le schisme au centre même de l'unité catholique.

Avec toute la chrétienté frémissante, nous faisons un acte de protestation contre des desseins aussi ténébreux, et nous adressons des vœux et des prières au Prince des Pasteurs, dont vous, ô Saint-Père, vous êtes le vivant oracle et l'auguste vicaire, pour qu'il ne permette pas la réussite de ces coupables et sacriléges machinations, et qu'il renouvelle dans votre personne sacrée le triomphe si souvent admiré qui rende évident à tous les yeux que la Chaire de Pierre est cette pierre angulaire contre laquelle se brise toute force humaine, et qui écrase sous elle quiconque tente de la renverser.

Puisse cet hommage d'amour que les soussignés déposent devant votre trône pontifical au nom de toute l'Église de Pérouse, alléger quelque peu les souffrances qui assaillent votre cœur ; et puisse votre bénédiction apostolique, que nous demandons respectueusement, nous rendre toujours plus constants dans l'obéissance que nous vous devons et dans la profession et la défense de l'unité catholique.

On cite encore du cardinal Pecci deux lettres très-belles et très-fermes adressées à Victor-Emmanuel. Dans la

première, il protestait énergiquement contre l'introduction du mariage civil imposé aux populations de l'Ombrie par un décret de Pepoli; dans la seconde, il réclamait contre l'expulsion des camaldules du mont Corona et des autres corporations religieuses. Ces lettres firent grande sensation.

Ce dont on se souvenait moins et ce que vient de rappeler fort à propos la *Voce della Verità,* c'est que l'archevêque-évêque de Pérouse eut à subir en 1862 un procès « pour excitation au mépris et au mécontentement contre les lois civiles du royaume d'Italie. » Voici à quelle occasion : Il y avait, en ce temps-là, dans le diocèse de Pérouse trois malheureux prêtres, qui furent accusés publiquement par les révolutionnaires de n'avoir pas voulu signer la fameuse adresse de Passaglia, dans laquelle ce malheureux conseillait au Pape de se démettre volontairement du pouvoir temporel. Les trois prêtres répondirent que s'ils n'avaient pas signé cette adresse, c'est qu'ils en avaient signé une autre plus sacrilége encore, et ils ajoutaient qu'ils la tenaient à la disposition de quiconque se sentirait inspiré d'y adhérer.

Instruit du scandale, le cardinal Pecci écrivit aux trois malheureux prêtres, les exhortant à rentrer en eux-mêmes, afin de se mettre en règle avec l'Église. En attendant, il leur interdisait d'exercer le ministère sacerdotal, tant qu'ils n'auraient pas rempli leur devoir. Les coupables, bien loin de se rendre, eurent l'infamie de transmettre au fisc la lettre du cardinal, contre qui l'on dressa immédiatement un acte d'accusation pour les raisons susdites. Toutefois, et en examinant de près la cause, le juge instructeur déclara qu'il n'y avait lieu à procès. Le fisc ayant appelé de cette décision, la cause fut portée devant la cour d'appel de Pérouse, qui ne put qu'absoudre le cardinal.

Nous citerons un dernier acte du cardinal Pecci, que nous font connaître les journaux catholiques de la Suisse; c'est une lettre écrite au vénérable évêque de Bâle, Mgr Lachat, le 30 mars 1873, au moment où la persécution sévissait le plus fort en Suisse contre le courageux Prélat :

Très-vénéré Monseigneur Lachat,

Si, au milieu des luttes très-âpres qu'un siècle plein d'incrédulité vous a longuement préparées, une parole amie de vos collègues dans l'épiscopat vous peut servir de consolation, je ne dois pas être des derniers à vous rendre un devoir fraternel et à vous adresser l'hommage de mon admiration.

Je me rappelle toujours avec plus de complaisance les heures que nous avons passées ensemble au palais pontifical du Quirinal, pendant le saint concile du Vatican; bien des fois vous me parliez de l'explosion prochaine de la tempête qui fond sur vous, et moi je découvrais dans votre belle âme cet ensemble de vertus apostoliques à l'aide desquelles le Seigneur vous préparait pour les éprouver.

En vous voyant aujourd'hui opposer si courageusement votre poitrine d'évêque aux nouveaux persécuteurs du catholicisme et donner le spectacle d'une résistance si héroïque, d'une sérénité si intrépide, je me dis que vos titres à mon estime et à mon affection sont doublés. En face de l'iniquité de ce temps, Dieu veut renouveler, par vous et par votre vénérable collègue d'Hébron, les exemples illustres des Athanase, des Hilaire et des Eusèbe. Or, l'histoire de l'Église nous enseigne que, si chaque condamnation d'hérésie a été le plus souvent suivie de conflits et de persécutions, ces conflits et ces persécutions se sont terminés à la confusion de ceux qui les avaient favorisés et à la plus grande gloire des héros qui avaient soutenu invinciblement les combats contre l'erreur et la perfidie.

Il en sera ainsi de vous, monseigneur, je n'en doute pas. En attendant, vous avez un grand sujet de courage et d'espérance si vous considérez que votre cause n'est point isolée et que vos souffrances sont associées à celles de l'Église universelle et du Saint-Siége. Votre cœur a dû trouver d'ailleurs une vraie satisfaction dans les paroles d'encouragement que le Chef auguste de l'Église, mû par sa sollicitude et son amour, vous a écrites de sa main, pour confirmer votre fermeté épiscopale, bien qu'il souffre, lui aussi, les mêmes tribulations.

A cette fin, je joins mes humbles prières et mes vœux pour que le Seigneur continue de vous assister et qu'en récompense de vos labeurs apostoliques, il vous accorde la grâce de voir bientôt la paix et la tranquillité renaître dans votre diocèse de Bâle.

Je vous offre entièrement enfin mes services, et, vous remer-

ciant de la courtoisie que vous avez eue de m'adresser vos lettres pastorales et vos actes, je vous baise les mains avec une respectueuse tendresse et me déclare pour toujours votre

G. cardinal PECCI,
évêque de Pérouse

Pérouse, le 30 mars 1873.

Le cardinal-camerlingue.

Pie IX montra bien en quelle estime il tenait le cardinal Pecci, lorsque, dans le consistoire du 21 septembre 1877, il l'appela à Rome comme successeur du camerlingue le cardinal de Angelis, mort au mois de juillet précédent, en lui donnant comme auxiliaire, pour administrer le diocèse de Pérouse, Mgr Charles Laurenzi, évêque d'Amata *in partibus*. Le nommer camerlingue de la sainte Église, c'était lui confier l'autorité principale pour le temps de la vacance du Saint-Siége ; on a vu, par le résultat, que c'était pour ainsi dire le désigner au choix des cardinaux, mis ainsi à même d'apprécier les hautes qualités du cardinal Pecci.

Nous terminerons cette trop courte notice par deux citations.

La première est d'un biographe des Pères du Concile du Vatican : « C'est un fait particulièrement remarquable, dit ce biographe, que, nonobstant des difficultés continuelles, la modération de Mgr Pecci, unie à des vertus intrépides, ait toujours imposé le respect et la vénération. Son diocèse est un monument vivant de sa vigilance et de sa charité, les écrits et les mandements qu'il ne cesse d'adresser à ses ouailles demeureront un témoignage perpétuel de sa doctrine et de sa fermeté. »

La seconde est d'un éminent évêque étranger que cite l'*Univers* sans le nommer, et qui dit : « Je connais beaucoup le cardinal Pecci, étant en relations suivies avec lui depuis le Concile. J'ai éprouvé une grande joie de son exaltation. C'est un saint. Très-pieux, il est très-savant, fort agréable, bien prudent et très-ferme. Il connaît tous les hommes de l'Europe. Je vous dis que ce sera un grand Pape. HABEMUS HOMINEM ! C'est une chose rassurante et douce à se

dire, lorsque, d'autre part, on sent les hommes si paralytiques et si impuissants. »

Voilà donc le Pape que Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, a donné à son Église. Qu'il soit loué et béni à jamais!

J. CHANTREL.

PROTESTATION DU SACRÉ-COLLÉGE

Le 1er mars, l'*Osservatore romano* a publié la circulaire suivante, adressée par le Sacré-Collége des Cardinaux au corps diplomatique accrédité près du Saint-Siége. Ce document ne peut rien apprendre aux catholiques, qui savent que la plus grande union règne parmi les Cardinaux de la sainte Église et qu'ils jugent tous de la même façon les « faits accomplis » contre la justice et contre les droits du Saint-Siége; il montrera à ceux qui prétendaient signaler des divisions parmi les Cardinaux qu'une réconciliation n'est possible que par le repentir et la réparation. Le document porte la date du 19 février; il a été signé avant l'ouverture du Conclave.

Rome, 19 février.

La mort inattendue du Pape Pie IX, de glorieuse mémoire, a profondément affligé le cœur de tous les fidèles répandus dans le monde catholique et a consterné d'une façon toute particulière le Sacré-Collége, qui, accoutumé à considérer de plus près les hautes vertus du défunt, est plus que tous les autres fidèles en état d'apprécier la perte irréparable que l'Église a faite ces jours derniers.

Le poids de ce malheur public est d'autant plus sensible pour le Sacré-Collége que ce dernier, appelé par les prescriptions des sacrés-canons et des constitutions pontificales à veiller aux besoins pressants de l'Église et du Saint-Siége vacant, se trouve forcé de traverser sans la direction de son chef des moments critiques et des difficultés de plus en plus sérieuses.

Mais confiant dans la parole de Celui qui a promis à l'Église son divin appui, le Sacré-Collége est fermement résolu à remplir

les hauts devoirs que lui imposent la dignité élevée dont il est revêtu et la tâche importante qui lui a été confiée.

Tout le monde sait que les serments prêtés collectivement et isolément par les cardinaux qui composent le Sacré-Collége, lors de leur élévation à la dignité de cardinal, les obligent rigoureusement à protéger et à défendre les droits et les prérogatives, ainsi que les biens temporels de l'Église.

Après la mort du regretté Pontife Pie IX, les cardinaux se sont réunis en congrégation générale. Ils ont renouvelé à l'unanimité et solennellement, en présence de Dieu, le serment qu'ils avaient fait précédemment de protéger et de défendre les droits et prérogatives, ainsi que les biens temporels de l'Église, au prix de tous les sacrifices et même au prix de leur propre sang. Ils ont non-seulement donné une nouvelle preuve de leur adhésion aux opinions exprimées dans ce serment, mais ils ont aussi renouvelé toutes les réserves et protestations que le Pontife défunt a formulées, tant contre l'occupation des États de l'Église que contre les lois et ordonnances édictées au préjudice de l'Église et du Saint-Siége.

Les cardinaux et chefs d'ordre soussignés s'adressent, au nom de leurs vénérables collègues, à Votre Excellence, pour lui faire part de cet acte important et la prier de le porter aussi à la connaissance de votre gouvernement.

Le Sacré-Collége est convaincu que Votre Excellence verra dans cet acte une garantie pour les droits en question et une manifestation des sentiments des cardinaux, qui sont résolus à marcher dans la voie suivie par le Pape défunt, quoi qu'il puisse arriver au cours des événements; et comme l'exercice du pouvoir ecclésiastique suprême et, en particulier, l'acte important de l'élection d'un successeur de saint Pierre doit reposer sur des bases solides et calmes et ne pas être exposé aux agitation politiques, ni aux autres intérêts ou à l'arbitraire, le Sacré-Collége, qui est privé de son chef suprême, est forcé d'étudier, non sans crainte et sans inquiétude, la question difficile et pénible de savoir dans quel lieu le Conclave doit se réunir.

Si d'un côté la nécessité d'assurer la liberté complète du Saint-Siége, dans un moment si décisif et si critique, a inspiré l'idée de chercher ailleurs un asile sûr et tranquille, d'un autre côté le retard qui aurait été apporté par là à l'élection du nouveau Pape a fait penser que le premier devoir du Sacré-Collége était de ne pas perdre de temps et de donner un chef à l'Église

veuve et un pasteur au troupeau délaissé de Jésus-Christ.

Cette idée a triomphé de toutes les difficultés et décidé à s'occuper immédiatement de l'élection du nouveau Pape dans cette ville, tant que sa liberté restera inviolée. Et cette résolution a été prise avec d'autant plus de quiétude qu'elle n'engage personne et laisse au Pape futur la liberté entière de choisir les voies et moyens qu'il croira nécessaires pour le salut des âmes et le bien général de l'Église, dans la situation difficile et pénible où se trouve le Siége apostolique.

Les cardinaux et chefs d'ordre soussignés profitent de cette occasion pour exprimer à Votre Excellence les sentiments de leur considération distinguée.

Signé: Cardinal Amat, doyen.

Cardinal Schwarzenberg, supérieur de l'ordre des prêtres.

Cardinal Caterini, supérieur de l'ordre des diacres.

Pietro Lasagni, secrétaire du Sacré-Collége.

PRO PONTIFICE MAXIMO ELIGENDO

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, quelques fragments du discours prononcé dans la chapelle Sixtine par Mgr Mercurelli, à l'ouverture du Conclave. Nous publions aujourd'hui intégralement le texte latin de ce discours, dans lequel la belle latinité égale la hauteur des pensées. Les professeurs catholiques y trouveront un modèle de bon goût littéraire à mettre sous les yeux des jeunes humanistes.

Dicturus, Eminentissimi Patres, ad hunc Sacrum Senatum de Summo Pontifice eligendo, non minus ab augusta Cœtus majestate commoveor, quam ab amplitudine materiæ et gravitate. Verum, cum gratissimo perpendam animo, me, nulla licet laude perspicuum et fere delitescentem fuisse a Vobis ad hunc honorem vocatum simulque nihil a me proferri posse, quod sapientiæ, experientiæ religionique vestræ non sit perspectissimum; recreor et confirmor, ac benignitati vestræ plane confisus, quæ,

non aliena a proposito themate, menti suggesserunt præsentia temporum et rerum adjuncta ingenue efferam et paucis.

Si unquam oportuit, ut qui præficiendus erat universæ Ecclesiæ vocaretur a Deo tamquam Aaron, nunc certe necessarium est in primis, cum in adjunctis prorsus insuetis ipsa versetur, sive ex hominum, sive ex divinæ providentiæ factis. Semper equidem Ecclesia in militante sua vita vel cum potentium ambitu, vel cum morum licentia, vel cum errore, schismate, hæresi colluctari debuit. Sed hæc ab isto aut illo procedebant principe, istud aut illud impetebant jus ejus aut dogma, istam aut illam nationem commovebant; dum in præsentiarum in orbe universo populi meditati sunt inania, et principes, qua torpendo, qua insectando convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. Ipsa rebellionis indoles est plane diversa. Dum enim Sancta Sedes sua civili ditione privatur, et cum illa destituitur propria temporali autonomia, spectatur præcipue spiritualis ejus auctoritatis depressio et deletio. In ordine vero fidei, non hoc aut illud peculiare jus aut dogma oppugnatur, sed quotquot unquam fuerunt errores una congeruntur, et ad ipsum efferuntur atheismum; per quem securis admovetur totius veri et justi radici et fundamento: ita ut videre debuerimus primum, post novemdecim generalia concilia, Vaticanum ad asserendam Dei existentiam coactum. Hanc a corrupta plebi passim contemni audimus et irrideri, hanc impugnari conspicimus a pseudophilosophis sive per pantheismi et materialismi doctrinas, sive directe per sophismata, non minus in cathedris, quam in editis operibus; et ad eam deventum est impudentiam, ut in hac ipsa Italia circumferatur ephemeris, cui titulus l'*Ateo*. Novo prorsus exemplo, cum non solum inter christianos, sed nec inter ipsas gentes tanta impietas unquam tolerata fuerit; et Protagoras ab Atheniensibus impietatis damnatus, ejusque volumina publico decreto combusta id aperte testentur.

Nec mirum: ille, qui dixerat olim in cœlo, *non serviam*, quique fuit eritque semper auctoris sui ejusque operum osor infensissimus, asseclas se dignos sibi quæsivit inter homines, eosque sibi per concupiscentiæ superbiæque nexus obstrictos, in nefarias turbulentasque coegit consociationes, quæ, frustra confixæ pluries ab Ecclesia, negligentibus et haud raro faventibus populorum rectoribus, ita creverunt, tantamque sibi compararunt potentiam et gratiam, ut aulas omnes principum invaserint, rerumque demum summa potitæ fuerint. Istæ spiritu ducis

informatæ et desideria patris sui volentes perficere, bellum divinæ humanæque indixerunt auctoritati; ea tamen arte, ut humanam cum sacra committentes ad hanc delendam illa uterentur; quæ solido sic fundamento destituta, facile deinde subrui valeret. Cum itaque ab una mente tota rebellio regatur, qua patet orbis, eadem plane methodo eademque ratione ubique gliscere, procedere, invalescere, conspicitur; discrimine tantum servato indolis morumque nationum, scilicet, ut cautius liberiusve procedat, violentius vel remissius, prout suadeat publicæ indignationis et commotionis vitandæ necessitas.

Ceterum ubique spoliatur Ecclesia, ne ministros alere possit sacrumque cultum sustentare, beneficia supprimuntur; legibus, calumniis, cachinnis sacra deprimitur auctoritas; disjiciuntur religiosæ familiæ; seminaria abolentur clericique vocantur ad arma; spirituale Sanctæ Sedis commercium cum Episcopis et populis intercipitur; mulctis, exilio, carcere præsulibus et sacerdotibus os obstruitur, ne scelestas moderatorum machinationes aperiant populis, eosque in avita fide et pietate confirment: execratur matrimonium; institutio juventutis, adolescentiæ ipsiusque infantiæ subducitur ab Ecclesia, ne prima ætas sanis imbuta doctrinis cavere valeat a fraudibus, aut, iis decepta, serius resipiscere. Laica vero potestas, usurpatis Ecclesiæ juribus, judicio suo subjicit litteras Apostolicas, mandata, rescripta; Præsules e sua sede depellit; inquirit non solum in sacras conciones ut in verbo captet oratores, sed in ipsam sacramentorum administrationem; procurationem et dispensationem Ecclesiasticorum honorum laïcis committit; præceptores, utplurimum perversos, ad docendum vocat, ut totam plane vitiet succrescentem sobolem, cui etiam crebiora obtrudit licentiæ lenocinia; et, ad consummandum schisma populo facultatem asserit eligendi Episcopos et parochos. Quæ omnia sicuti indole sua, ad Jesu Christi regnum subvertendum excogitata conspiciuntur; sic ab impietatis coriphæis accepta referri Satanæ liquet, tum e laudibus, quibus ipsum prædicant auctorem et promotorem veri progressus, tum ex ominosa illa et nefaria inferorum salutatione, qua præsentium commotionum eruptio celebrari consuevit.

Luctuosissima hæc ab inferis et humana malitia. Quod si ad divinæ providentiæ ordinem convertamus oculos, perspicere videmur, eam, insolita ratione, per mirorum, potius factorum evidentiam, quam per humanum ministerium obterere decre-

visse superbiam et insipientiam impiorum, qui divinitatem institutionis Ecclesiæ irridentes, eamque tribuentes humanæ versutiæ et figmentis, se ipsam deleturos jactarunt. Et sane, si alias ab alicujus ambitu civilis sanctœ sedis ditio impetita fuit aut etiam occupata, potentior illi objectus est, qui patrimonium Ecclesiæ Pontifici redderet. Quoties hæresis et schisma mysticam Christi vestem consciderunt, toties excitati sunt viri clarissimi sanctitate, scientia, fortitudine, qui fiducialibus veluti litteris muniti miraculorum, prophetiæ, cælestium charismatum, sisterent errorum irruptionem, offusas populis tenebras discuterent, confirmataque fide, vires eorum converterent in tutelam veritatis.

At in præsentiarum, ubi agitur de insectatione, non ab aliqua natione, sed a toto orbe commota in Ecclesiam, non de peculiari errore, sed de omnium errorum congerie ad atheismum usque provecta ; non modo sivit Dominus sponsam suam frusta circumspicere, cum non sit inter potentes qui eam adjuvet, non modo nullum ei dedit e colosseis illis viris, quos alias in minori periculo adhibuerat, sed fortiores et milites præripi sivit, vel a communi naturæ lege, vel a ferro aut veneno, vel ab exilio et carcere ; et alios ad cessandum cogi a prudenti metu gravioris discriminis Ecclesiæ inferendi. Summus, quem lugemus, supererat Pontifex, validissimum Ecclesiæ columen, insigni, tum in adversis perferendis, tum in propugnandis sacris juribus constantia commendatus ab ipsis ejus hostibus, quem omnes veluti pharum salutis suspiciebant, et qui virtutum omnium laude, ac potissimum caritate, liberalitate et benignitate, omnes ita sibi devinxerat, ut verba ejus, quantumvis captivi, trepidationem ingererent osoribus Ecclesiæ, etiam potentibus, ac afflictam, catholicam familiam mirifice recrearant, et ad spirituale certamen alacrius urgendum incenderent. Et hunc quoque patrem amantissimum et præstantissimum præsidium a nobis amovit Deus, ne scilicet confideremus in homine.

Verum dum humanis quibusque subsidiis Ecclesiam suam Ipse privari sinebat, Episcopatum universum arctiore, quam antea vinculo obsequii et amoris obstringebat Capiti suo ; per miras Deiparæ apparitiones et innumera miracula nutantem ac pæne extinctam in plurimis fidem suscitabat et confirmabat in ceteris; fidelium animos religionis proculcatione et discrimine fractos ad communem parentem, unitatis catholicæ centrum, convertebat, et ab eo recreatos in auxilium adhibebat oppressi

Cleri et Episcopatus; ad extremas terræ regiones, et ad regna catholicæ religioni impervia evangelii lumen proferebat; restituebat in Anglia et Hollandia ecclesiasticam hierarchiam jamdiu deletam, idem beneficium Scotiæ mox collaturus; plurimas excitabat pias consociationes et religiosas familias, quæ diversis fidelium necessitatibus curandis addictæ, integritati et propagationi fidei prospicerent; credentium numerum sic augebat, ut per centenas novarum Episcopalium Sedium erectiones iis consulere oportuerit; Summo autem Pontifici ad inopiam redacto adeo largiter subveniebat per miram, inter publicas privatasque rerum augustias, fidelium omnium liberalitatem, ut ei liceret solitis munerare stipendiis quotquot militaribus aut civilibus muneribus functi fuerant, erigere scholas, collegia, seminaria; episcopos per Italiam omni reditu atque ipsa domo destitutos sustentare; templorum instaurationi incrementoque divini cultus ingentes impendere sumptus; magna opera moliri; juges profusasque largiri eleemosynas egestati; et haud raro urbibus et oppidis, in exteris quoque regionibus, incendio, terræ motu, inundatione vastatis auxiliari. Quibus evidentissimis factis, ac plane miris, dum Deus luculenter ostendebat, Ecclesiam reapse opus esse suum, et incassum idcirco humano ei subduci præsidia et exita molirii; subsannabat simul inimicos suos, ac indubiam fidelibus spem ingerebat victoriæ, eo nobilioris et amplioris, quo clarius sibi soli successum servasse demonstrabat.

At quidquid Ipse facere constituit in sui nominis gloriam et humanæ familiæ beneficium, id non solum enixe peti, sed et, collata hominum opera, conciliari voluit. Vos itaque, Eminentissimi Patres, congregavit, ut paretis ei viam et rectas faciatis semitas ejus per electionem Sacerdotis juxta cor suum, qui consiliis suis sit plane responsurus. Meum certe non est ejus designare notas, quas gentium Apostolus perspicue descripsit, et post eum enucleate fuseque recensuerunt Ecclesiæ Patres; vos ipsi vero facile dispicietis in tanta Ecclesiæ vexatione, in tanto animarum discrimine, in tanta rerum trepidatione et difficultate quanto studio res maturanda sit, et quo zelo, qua caritate, qua prudentia, qua firmitate ornatum esse oporteat illum, cui naviculæ Petri undique jactatæ clavus sit committendus.

Hujusmodi certe laudes non desiderantur in amplissimo Senatu vestro; exploratissima vero vestra religio et impensum illud studium, quo flagratis, unius divinæ gloriæ et utilitatis Ecclesiæ, vos veluti sponte ad ejus electionem adducent, qui

cumulate iis dotibus instructus, idoneum se præbere valeat adjutorem Dei, et ab ipso propterea se vocatum exhibeat tamquam Aaron. Hunc a Deo jugi prece poscit catholicus orbis universus, hunc anxius inter pericula quotidie majora a vestro in Ecclesiam amore et a vestri maturitate judicii ipse citius expectat ; certus, spem suam minime fore decipiendam.

LE CONCLAVE

LETTRE PASTORALE DU CARDINAL GUIBERT

Archevêque de Paris.

Nos très-chers frères,

Le veuvage de l'Église a cessé. Dieu a donné un successeur à Pie IX et un pasteur à son troupeau. Les annales de la Papauté fournissent peu d'exemples d'une élection aussi promptement conduite à son terme. Cette heureuse et rapide conclusion du Conclave, qui réjouira tous les fidèles, ne les surprendra pas, car elle était comme indiquée d'avance par les besoins de l'Église dans les circonstances critiques au milieu desquelles s'est produite la vacance du Saint-Siége. Lorsque la douloureuse nouvelle de la mort de Pie IX s'est répandue dans l'univers catholique, en même temps que les regrets affectueux se traduisaient de toutes parts sous les formes les plus touchantes, un vœu commun, une prière unanime, s'élevant de tous les cœurs chrétiens, demandaient au Seigneur de faire revivre au plus tôt, sous les traits d'un autre Pontife, le Père dont ils pleuraient la perte.

Rarement, en effet, N. T.-C. F., l'Église a traversé une crise aussi périlleuse que celle où nous la voyons aujourd'hui; rarement la barque de Saint-Pierre a eu un plus grand besoin de la main du pilote que Jésus-Christ a chargé de la diriger à travers les orages. Sans doute le gouvernement spirituel n'est jamais interrompu dans la catholicité. Lorsque le Pape cesse de vivre, la primauté romaine passe comme un dépôt dans le Sacré-Collége, en attendant l'élection d'un Pontife. Toutefois, dans les temps difficiles, une vacance prolongée du Siége apostolique pourrait devenir une épreuve et un danger, et les enfants de Dieu ne retrouvent toute leur confiance que lorsqu'ils voient à

leur tête celui à qui le Sauveur a communiqué la plénitude de ses pouvoirs.

Ces considérations, présentes à l'esprit de tous les fidèles, s'offraient avec plus d'évidence encore à la pensée de ceux à qui appartient le redoutable privilége d'élire le Souverain-Pontife.

Accourus, au premier appel, de toutes les parties de la chrétienté, les cardinaux apportaient tous au Conclave une même disposition d'amour envers l'Église et un commun désir de hâter par leur concert l'élection de son chef. Pour remplir ce devoir, ils n'ont été arrêtés ni par les fatigues d'un long voyage, ni par les infirmités de l'âge; jamais peut-être on n'avait vu une réunion du Sacré-Collége aussi complète et aussi promptement rassemblée.

Certes, c'est toujours un spectacle émouvant que celui de ces hommes vénérables qui, après avoir formé le sénat du Pontife lorsqu'il gouvernait l'Église, se réunissent autour de sa tombe pour lui donner un successeur. Mais cette fois l'acte auguste auquel ils allaient procéder empruntait aux circonstances un caractère particulier de solennité religieuse; aussi étaient-ils plus que jamais pénétrés de la grandeur de leur mission. Plus que jamais aussi, le sentiment des besoins de la religion dominait en eux toute autre pensée, ne laissant place dans leurs âmes que pour l'intention droite et pure de servir Jésus-Christ dans la désignation de son Vicaire.

Et maintenant, N. T.-C. F., comment ne pas bénir le Seigneur, dont la miséricorde vient d'éclater si visiblement? C'est son Esprit qui s'est répandu sur les Pères du Conclave, pour ne faire d'eux tous qu'un cœur et qu'une âme et consacrer par la promptitude de leur accord l'œuvre de cette auguste assemblée. Par là n'a-t-il pas voulu donner à son Église un gage particulier de l'assistance qu'il lui a promise et qu'il s'apprête à lui continuer par le ministère du nouveau Pontife? N'est-ce pas une touchante réponse de sa bonté aux supplications ardentes qui, de toutes parts, se sont élevées vers son trône dans cette pressante nécessité?

Nous mêlerons donc des chants d'actions de grâces aux larmes que fait encore couler de nos yeux le souvenir du Père bien-aimé qui nous a été ravi. Nous ranimerons notre foi pour reconnaître, vénérer dans l'élu de Dieu la succession des prérogatives que Jésus-Christ a conférées à saint Pierre.

Nous apporterons au nouveau Pontife l'hommage de notre

obéissance et de notre dévouement filial. Devenu notre Père, il faut qu'il puisse compter sur tous ses enfants; devenu notre Pasteur, il faut qu'il voie nos rangs se serrer autour de lui, et que notre union dans la foi, daus la soumission, dans l'amour, déjoue tous les artifices et rende inutiles toutes les violences de l'ennemi.

Ainsi, N. T.-C. F., il ne nous suffira pas d'acclamer dans Léon XIII le digne héritier des pouvoirs et des vertus de Pie IX. Nous penserons aux périls qui menacent l'Église et nous nous rappellerons que l'un de ses plus fermes appuis est la sainteté de ses enfants. « Le Christ, dit saint Paul, a aimé l'Église et il « s'est livré pour elle, *afin de se former une Épouse immaculée,* « *sans défaut ni souillure* (1). »

Nous sommes les membres de cette Église, et c'est à nous de vérifier le portrait qu'en a fait l'Apôtre. Ce qui peut surtout, à l'heure présente, la recommander au respect du monde, c'est la pureté de la morale qu'elle prêche; c'est l'efficacité de la grâce qu'elle dispense, c'est l'exemple des vertus qu'elle inspire et qui sont le seul remède aux maux dont souffre la société. Quel bonheur pour nous, N. T.-C. F., de penser qu'en travaillant à notre salut, en servant par conséquent nos plus chers intérêts, nous servons en même temps la cause de l'Église et de son Chef! Si le Pape a besoin de notre dévouement, si, dans la détresse où l'injustice a réduit l'Église Romaine, il a besoin de nos aumônes, il a plus encore besoin de nos vertus. Que cette pensée nous enflamme d'une ardeur nouvelle dans la poursuite du bien. Qu'entre nous toute division, s'il en existe, disparaisse et qu'une seule rivalité nous anime, celle de la sainteté et des bonnes œuvres. En nous agenouillant aux pieds du nouveau Pontife au moment de son élection, nous lui avons fait en votre nom cette promesse, qui a réjoui son cœur et vous a attiré ses premières et ses plus précieusesbénédictions.

Donné à Rome hors de la Porte Flaminienne, le 20 février 1878.

† J.-Hipp., card. Guibert, *arch. de Paris.*

(1) Eph. v. 25, 27.

PREMIERS JOURS DU PONTIFICAT

Le Pontificat de Léon XIII n'a duré encore que quinze jours, et déjà il nous faudrait un volume pour en faire l'histoire. Que de détails charmants à raconter sur les audiences que le Saint-Père accorde avec une affabilité et une grâce auxquelles la majesté du Pontife donne un nouveau prix ! Quels récits à faire des manifestations de joie, de dévouement et de fidélité qui éclatent dans toutes les parties du monde catholique ! Quelles pelles pages à reproduire de ces Lettres pastorales qui nous disent ce qu'est le Pape, ce qu'est Léon XIII, quelles doivent être les espérances de l'Église au milieu des terribles épreuves qu'elle traverse ! Les évêques, les rois, les princes et les peuples semblent s'être déjà rangés autour de Léon XIII pour lui faire une magnifique couronne. Toutes les œuvres catholiques ont envoyé leurs représentants au Vatican et les pèlerins ne cessent d'arriver à Rome pour contempler les traits du successeur de Pie IX et pour se courber sous sa paternelle bénédiction.

Pressés par l'espace, il nous est impossible de tout dire aujourd'hui ; on nous permettra de ne nous arrêter que sur deux ou trois faits, dont les premiers touchent plus particulièrement la France, cette France si tourmentée, mais pour laquelle le Saint-Père semble s'attacher à témoigner hautement cette affection toute spéciale qui est comme l'une des traditions du Saint-Siége.

—

A la veille même de son élection, le Cardinal camerlingue, qui allait être le pape Léon XIII, avait eu l'occasion de montrer ses sentiments à l'égard de notre pays. Le 17 février, il avait reçu en audience spéciale, au palais du Vatican, les délégués français chargés de présenter l'Adresse des Œuvres catholiques. Ces délégués étaient : Mgr de Ségur ; le R. P. d'Alzon, supérieur général des religieux de l'Assomption ; le R. P. Picard, membre du même Institut ; MM. le vicomte de Damas et le vicomte de Bonald ; MM. le comte d'Espousse et le comte de Caulaincourt ; M. Sorin

de Bonne et M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences de l'Université catholique de Lille. L'Adresse était ainsi conçue :

Éminence Révérendissime,

A la douloureuse nouvelle qui a surpris le monde entier et consterné les vrais chrétiens, des délégués nombreux des Œuvres et de la presse catholique de France sont accourus à Rome. Ils espéraient contempler encore les traits vénérés de leur Père et assister à ses funérailles, mais ils voulaient surtout protester par leur présence contre les cris triomphants de l'impiété et unir leurs prières à celles qui se font ici pour le Conclave.

Pie IX est mort, mais la Papauté vit toujours, nos cœurs sont brisés, mais notre confiance est intacte comme notre foi; et si nous tenons à témoigner de nos regrets et de notre admiration pour celui que nous pleurons tous, nous considérons comme un devoir plus important encore d'affirmer notre foi inébranlable et notre attachement filial à la Papauté, base de l'Église et impérissable comme elle.

Au Sacré-Collége de désigner l'élu de Dieu ; à nous de prier dans l'espérance et la ferveur de nos âmes pour que le choix, qui tient en suspens le monde entier, vienne bientôt confondre les méchants, consoler et fortifier les catholiques et préparer les victoires que le Vicaire de Jésus-Christ est appelé à remporter contre l'enfer.

En suppliant très humblement votre Éminence Révérendissime de vouloir bien transmettre à ses Éminentissimes collègues la respectueuse expression de nos sentiments, nous avons l'honneur de baiser sa pourpre sacrée.

Le cardinal camerlingue répondit à peu près en ces termes :

Je suis heureux de la démarche que vous faites auprès du Sacré-Collége ; je regrette seulement de n'avoir pas reçu votre adresse un jour plus tôt, je me serais empressé de la lire au Sacré-Collége. Ce matin, le cardinal Guibert a lu l'adresse des députés et sénateurs catholiques; il a parlé ensuite du dévouement de tous les Français, et ses paroles ont causé une profonde impression et une grande joie.

Peut-être pourrai-je demain lire votre adresse, et je ne doute

pas de la joie qu'elle apportera au milieu des tristesses du jour. Je vous remercie avec effusion, vous et toutes les œuvres que vous représentez. C'est un grand bonheur pour nous de voir la France accourir la première en cette circonstance.

Car, sachez-le bien, nous ne confondons pas tout ce qui vient aujourd'hui de la France avec les Français, toujours si attachés au Saint-Siége, toujours si généreux pour l'Église. Nous remercions donc la France, et nous prions pour qu'elle renoue avec ses traditions de foi et de grandeur.

Elle est aujourd'hui dans une position douloureuse, mais espérons que les prières et le zèle de ses enfants attireront sur elle les grâces du Ciel et que bientôt elle reprendra son poste, poste de gloire et d'honneur, qu'elle a occupé si vaillamment et qui a accrédité parmi les peuples cette devise que vous saurez réaliser : *Gesta Dei per Francos.*

—

Ce qu'avait dit le Cardinal, le Pape l'a répété d'une façon plus solennelle dans l'audience accordée, le 28 février, aux délégués des Universités catholiques de France, en répondant à l'adresse présentée, au nom de tous, par Mgr Sauvé, recteur de l'Université d'Angers. On a remarqué que le Saint-Père évite jusqu'ici de prononcer des discours; il dit à tous des paroles aimables et affectueuses, mais il n'y a pas de discours et le Saint-Père a même fait savoir qu'il désire ne pas recevoir d'adresses. L'exception faite pour les Universités catholiques de France n'en est que plus précieuse pour ces institutions et pour notre pays. L'*Osservatore romano* a publié la réponse du Saint-Père ; en voici la traduction donnée par l'*Univers :*

« Je suis profondément ému des sentiments que vous « venez d'exprimer au nom de votre excellent évêque, « dont je connais dès longtemps le mérite et les vertus. Les « Universités catholiques, dont vous êtes les représentants, « sont pour l'Église une consolation et une espérance. « Comment ne pas admirer la générosité des catholiques « français qui, en si peu de temps, ont pu fonder des œu- « vres si merveilleuses? Entre toutes, l'Université de Lille « se distingue par la rapidité avec laquelle ont été recueil- « lies les sommes considérables nécessaires à l'organisation

« de ses cinq facultés. Celles d'Angers, de Paris, de Lyon,
« de Toulouse marchent dans la même voie et promettent
« des résultats également heureux.

« C'est ainsi que la France, en dépit de ses malheurs,
« reste toujours digne d'elle-même, et montre qu'elle n'a
« pas oublié sa vocation. Personne, plus que le Vicaire de
« Jésus-Christ, n'a de motifs pour compatir aux douleurs
« de la France, car c'est en elle que le Saint-Siége a tou-
« jours trouvé l'un de ses plus vaillants soutiens.

« Aujourd'hui, hélas! elle a perdu une partie de sa puis-
« sance; affaiblie par la division des partis, elle est empê-
« chée de donner libre essor à ses nobles instincts. Et pour-
« tant que n'a-t-elle pas fait pour le Saint-Siége, même
« après ses désastres? Elle lui avait déjà donné les rejetons
« de ses plus illustres familles, la petite armée du Pape
« étant en grande partie composée des enfants de la France;
« et, du moment qu'il n'a plus été possible, pour eux, de
« servir la cause du Pape avec l'épée, la France a témoigné
« de mille autres manières son attachement au Saint-Siége;
« ce sont les offrandes de la France qui forment toujours
« une part considérable du Denier de Saint-Pierre.

« Une si grande générosité ne saurait rester sans récom-
« pense. Dieu bénira une nation capable de si nobles sacri-
« fices, et l'histoire écrira encore de belles pages sur les
« *Gesta Dei per Francos.*

« Nous trouvons un gage de cet heureux avenir dans les
« universités qu'en ce moment vous représentez devant moi.
« C'est par elles que se répandront dans les intelligences
« les saines doctrines qui sont les premiers éléments de la
« prospérité sociale. Choisis par l'épiscopat, les professeurs,
« unissant la pureté de la foi à la profondeur de la science,
« formeront des générations de chrétiens capables de dé-
« fendre leurs croyances et d'y faire honneur.

« Les familles ne sauraient tarder à reconnaître la supé-
« riorité de ces enseignements, et les Universités catholi-
« ques, bien que leur existence dépende en fait de la seule
« charité des fidèles, soutiendront avec avantage la concur-
« rence des autres établissements pourvus de ressources

« matérielles bien supérieures et soutenues par le gouver-
« nement. C'est là ce que j'ai vu en Belgique, alors que j'y
« représentais le Saint-Siége, en qualité de nonce. L'Uni-
« versité libre de Louvain avait, à elle seule, plus d'élèves
« que toutes les autres Universités réunies.

« Ce même succès est réservé aux Universités catholiques
« de France. Je le leur souhaite, et pour le leur assurer,
« j'invoque du Dieu tout-puissant, sur leurs œuvres, de
« toute la plénitude de mes pouvoirs, les plus abondantes
« bénédictions.

« *Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et*
« *Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper.*
« *Amen.* »

—

Aux accents de la piété filiale des catholiques répondent les cris de rage des ennemis de l'Église, qui nous éclairent sur leurs desseins et ne permettent pas à l'hypocrisie révolutionnaire de tromper les imprudents.

Le 24 février, un grand meeting librement réuni à Rome est venu révéler la nature de la prétendue liberté laissée au Saint-Siége. Tandis que les feuilles révolutionnaires et gouvernementales de l'Italie, — ce qui est tout un, — invitaient encore le nouveau Pape à sortir enfin du Vatican, à se montrer *libre,* à faire la *conciliation,* une foule enivrée de mensonges et d'impiété applaudissait impunément et avec une épouvantable frénésie aux outrages les plus abjects qu'il soit possible d'imaginer contre l'Église et contre son Chef auguste.

C'est au centre même de Rome, dit une correspondance, tout près du Corso, que le meeting a été tenu, un dimanche, à l'heure des dernières messes. Le lieu de l'affreuse réunion était l'ancien mausolée d'Auguste, plus connu sous le nom d'amphithéâtre Corea, à cause des chorégraphes qui s'y produisent d'ordinaire devant le public. C'étaient, cette fois, les saltimbanques de la Révolution, des hommes inconnus, mais agissant au nom des sectes, qui paraissaient sur les tréteaux de l'amphithéâtre et qui exhalaient librement leur haine, en présence d'un millier de claqueurs qui, de fait,

ont vivement applaudi toutes les énormités des orateurs.

La réunion avait pour but de protester contre la loi des garanties et, en particulier, contre le fait de la tenue du Conclave à Rome. Ainsi on ne veut pas du droit commun de réunion du Sacré-Collége et l'on proteste cependant du même droit, étrangement dénaturé, pour demander l'abolition de ce droit primordial, indéniable ! Comme ces hommes se sentent à leur aise sous la protection des autorités italiennes !

Ces autorités étaient représentées par des gardes et des délégués de la sûreté publique. Il faut ajouter qu'ils n'ont pas trouvé un mot à redire aux abominables excès dont ils étaient les témoins impassibles.

Un des orateurs, le nommé Nabisca, a proféré ce blasphème infernal, que nous transcrivons en frémissant : « Pie IX est mort, et moi JE CRACHE EN PASSANT SUR SON « CADAVRE. » Un autre a dit, en parlant de Léon XIII : « Lions ou renards, les papes seront toujours des loups « ravisseurs. » Un troisième a osé tourner le Conclave en ridicule en disant que l'*on y avait couvé l'esprit de Dieu!!!* Tous enfin ont demandé que « les garanties papales soient abolies et que l'esprit de l'Église rentre dans la loi commune. » La belle loi, en vérité, que celle qui permet d'aussi révoltants outrages et qui voudrait en réalité mettre l'Église hors la loi pour la livrer, sans défense, aux plus criminelles attaques.

De tels excès devaient porter en eux-mêmes leur châtiment et, en effet, le châtiment a été terrible. Ceux-là mêmes qui ont outragé l'Église et son Chef ont attaqué avec non moins de violence le gouvernement italien et la monarchie. Ils ont invoqué « la loi du grand niveau égalitaire : » — « C'est en ce jour, a dit le citoyen Bacci, que doit s'allumer à Rome l'étincelle de l'émancipation mondiale. » Mais le dernier excès de la violence était réservé au citoyen Nabisca, à celui qui avait proféré le plus odieux blasphème contre la sainte mémoire de Pie IX. « La monarchie et la papauté, s'est-il écrié, marchent d'accord (sic) ; *il faut tuer l'une pour tuer l'autre.* »

A ce point du compte-rendu, le journal l'*Italie* marque des applaudissements prolongés qui auraient étouffé les protestations désormais impuissantes des gardes de la questure. Le même journal constate que la foule s'est séparée en criant : *Vive la liberté,* et que l'on a entendu aussi quelques voix *demandant qu'on mine le Vatican ou qu'on y mette le pétrole.* « A part ces cris, ajoute naïvement l'*Italie,* l'ordre n'a pas cessé de régner un seul instant. » Quel ordre ! et comme on voit que le bon sens est oblitéré au point de perdre les plus simples notions des idées et des mots !

C'est ainsi que le nouveau Pape est déjà menacé. Il entend à la fois les cris d'amour de ses enfants et les cris de haine de ses ennemis : aux premiers, il prodigue ses bénédictions ; pour les seconds, il demande au ciel d'éclairer leur esprit et de changer leur cœur. *Lumen in cœlo.*

LE PAPE LÉON XIII ET LA PRESSE

Les écrivains catholiques, qui ont reçu de si puissants encouragements de Pie IX, en ont déjà reçu de non moins puissants de Léon XIII et en conçoivent une nouvelle ardeur pour la défense de l'Église, de la vérité et du droit. Le dévergondage de la presse révolutionnaire est tel, qu'il n'y aura jamais trop d'organes dévoués aux causes justes et saintes. Déjà l'on savait le prix que le cardinal Pecci attachait à une bonne presse : dans son diocèse de Pérouse, il soutenait de ses encouragements, et parfois de sa collaboration, l'excellent journal le *Paese.* Depuis son élévation à la Chaire de saint Pierre, le Pape a montré de non moins vives sympathies que le Cardinal pour la presse catholique. L'*Unità cattolica* de Turin, l'*Osservatore cattolico* de Milan et plusieurs autres ont reçu les plus précieux témoignages de sa bienveillance, et les journaux des autres pays en reçoivent chaque jour de nouveaux.

Dès les premiers jours, le Saint-Père faisait adresser le

télégramme suivant à M. le chanoine Schorderet, fondateur de l'*Œuvre de Saint-Paul :*

Le Saint-Père a accordé de tout son cœur à l'*Œuvre de Saint-Paul,* dont le but est de sanctifier la presse, la bénédiction demandée.

P. Lasagni, *pro-secrétaire d'État.*

Nos lecteurs connaissent l'Œuvre de Saint-Paul, à laquelle Pie IX, quelques jours avant sa mort, avait encore envoyé, par l'entremise du cardinal Parocchi, un don magnifique, expression de sa bonté paternelle envers une institution appelée à rendre des services sérieux à la presse catholique, à qui elle fournit des ouvrières dévouées et des moyens matériels qu'une grève pourrait lui enlever. C'est l'imprimerie fondée à Paris par l'Œuvre de Saint-Paul qui imprime les *Annales catholiques,* que cette Œuvre a prises pour organe officiel en France ; c'est donc aussi un nouvel encouragement aux *Annales catholiques* qui vient d'être donné par Sa Sainteté Léon XIII.

—

L'*Univers* vient de publier une lettre de M. Eugène Veuillot, en date de Rome, 26 février, où nous lisons :

Je devais être reçu à sept heures du soir. J'appris dans la journée que le Saint-Père, qui depuis son élection reçoit chaque jour dans des audiences générales ou particulières des centaines de personnes, disant à chacune un mot, était si fatigué qu'il avait dû ajourner une grande audience fixée à quatre heures. J'eus peur d'être compris dans cet ajournement ; mais aucun contre-ordre ne me vint, et le soir à sept heures j'étais dans la vaste antichambre de l'ancien appartement du cardinal Antonelli, qu'occupe momentanément Léon XIII.

J'attendis peu et je fus introduit par Mgr Cataldi, qui fait par intérim le service aujourd'hui très-difficile et pénible de maître de chambre.

Le Pape était assis dans le fond de son cabinet de travail qu'éclairait une seule lampe ; il se leva, s'avança de quelques pas pendant que je faisais les génuflexions, et me donna sa main à baiser.

— Vous êtes Eugène Veuillot du journal l'*Univers ?*

— Oui, Très-Saint-Père, et je viens avec bonheur dire à Votre Sainteté que l'*Univers,* qui a toujours été au service de l'Église, la servira toujours avec le plus entier dévouement et la plus absolue soumission. Il a été créé pour cela et espère bien n'y jamais manquer. Je demande à Votre Sainteté sa bénédiction pour notre œuvre, pour ceux qui la font et ceux dont le concours la soutient.

— Je connais depuis longtemps l'*Univers,* répondit Léon XIII. C'est un vrai journal catholique, je le lis, j'apprécie ses services; je vous encourage à la persévérance et je vous donne les bénédictions que vous demandez. Mais dites-moi comment va Louis Veuillot, votre frère : j'ai appris qu'il avait été malade?

— Il va bien maintenant, Très-Saint Père, et se propose de venir prochainement recevoir la bénédiction de Votre Sainteté.

— Très-bien ! je le verrai avec satisfaction.

Léon XIII me demanda ensuite depuis combien de temps j'étais à Rome et daigna m'engager à voir le couronnement, ajoutant que cette solennité aurait lieu dans la grande loge intérieure de Saint-Pierre. Il me donna pour tous ceux qui me sont particulièrement chers les bénédictions que je sollicitais; puis, revenant à la presse religieuse, il parla de la mission qu'elle remplit et des services qu'elle rend.

— Continuez votre œuvre, ajouta le Saint-Père, et continuez-la avec fermeté. La religion est très-attaquée, il faut la défendre. Tout est là. C'est la société que l'on sauvera en défendant les principes religieux. La presse catholique soumise de tout cœur aux enseignements du Saint-Siége est plus que jamais utile, et je tiens à l'encourager..

—

M. Mayol de Lupé, rédacteur en chef de l'*Union,* rend ainsi compte d'une audience qu'il a reçue du Saint-Père le 25 février :

La grande et utile mission de la presse soumise aux enseignements du Saint-Siége, les services qu'elle a rendus et qu'elle doit rendre encore, la fermeté nécessaire à la défense des principes, dans nos luttes actuelles, tels ont été les points principaux sur lesquels le Saint-Père est revenu à plusieurs reprises et avec une particulière insistance.

A genoux devant le successeur de Pierre, je recueillais chacune de ses paroles comme l'expression la plus haute de la

pensée qui doit inspirer notre conduite et diriger nos efforts; je renouvelais dans le fond de mon cœur le serment de fidélité qui nous lie au Chef de l'Église, à son infaillible autorité; j'avais déjà compris, mais je sentais mieux encore que la soumission complète, absolue aux enseignements du Siége apostolique est la source unique et véritable de la fermeté nécessaire à la défense des principes, dans le combat quotidien qu'il nous faut soutenir.

En entrant dans le petit salon où Léon XIII daignait me recevoir, j'avais été frappé par la simplicité majestueuse du spectacle qui s'offrait à ma vue. Dans un coin de cet appartement où tout est grave et où le soir tout paraît plus austère, le Souverain-Pontife était assis ; à peine avais-je fait la première génuflexion qu'il se levait et s'avançait vers moi; une faible lumière laissait régner une demi-obscurité qui faisait paraître plus imposante encore, sous le blanc vêtement du Pape, la haute taille légèrement courbée de Léon XIII. Le visage du Saint-Père a un caractère fortement accusé, les traits sont saillants, l'œil est clair et vif; la bouche droite et ferme n'a aucun pli qui tempère sa rigidité, on sent qu'elle n'est point accoutumée à modifier l'ordre donné; la parole est lente, mais précise, le geste bienveillant. On devine, sous cette enveloppe ascétique, un esprit qui commande, une volonté qui s'impose, mais aussi une prudence qui calcule et une paternité qui commence.

—

M. le baron d'Yvoire, rédacteur de la *Défense*, écrit, de son côté, à ce journal, à la date du 1er mars :

Ce matin, Sa Sainteté a bien voulu nous faire écrire par son secrétaire particulier pour nous exprimer son regret de n'avoir pu nous recevoir hier, une réunion de cardinaux l'en ayant empêchée, et nous annoncer en même temps qu'Elle nous recevrait dans la matinée.

A midi, notre collaborateur M. le comte Conestabile, notre correspondant M. le comte Joseph Grabinski et moi, nous avons eu l'honneur d'être admis, en audience privée, près du Souverain-Pontife.

Léon XIII parle très-aisément la langue française. Il nous a dit textuellement :

« *Je suis un lecteur de la* Défense *depuis sa fondation.*

« *J'approuve complétement l'esprit de votre excellent journal.*

« *Continuez dans la même voie.* »

J'ai demandé au Saint-Père une bénédiction spéciale pour tous les collaborateurs de notre œuvre.

Sa Sainteté l'a donnée avec effusion.

Daignant s'entretenir avec nous, le Saint-Père a rappelé que M. Charles Conestabile était un ancien élève de l'évêque d'Orléans et l'a loué de ses travaux.

Le Pape a témoigné sa satisfaction des correspondances de M. Grabinski.

Le Souverain-Pontife nous a parlé de la France avec une grande affection. Il a béni nos familles, et d'une façon spéciale mon frère, blessé à Castelfidardo.

—

La presse catholique, fortifiée par les bénédictions et les encouragements du Souverain-Pontife, redoublera d'efforts pour accomplir sa mission, qui devient de jour en jour plus difficile et plus importante. Nos lecteurs connaissent l'adresse, signée par huit journaux catholiques de Paris, et à laquelle ont adhéré tous les journaux religieux de la province: cette adresse, expression de la foi et du dévouement des rédacteurs, est en même temps l'indication de la ligne dont les journaux catholiques ne dévieront pas. Aussi tous ont-ils accueilli avec une joie profonde et une confiance entière la nouvelle de l'exaltation de Léon XIII; tous partagent les sentiments que M. Louis Veuillot exprime si bien dans la page qui terminera cet article :

Il y a quelques jours, le Pape était mort. Réjouissons-nous, le Pape est vivant ! Dans la monarchie pontificale, la mort apparaît souvent pour donner une assurance plus parfaite de la perpétuité de la force et de la vie. Il le faut ainsi pour que la papauté soit toujours jeune sans cesser d'être antique et le Pape toujours vieux sans avoir sujet d'appréhender de périr tout entier à la façon des autres humains. Il ne perd que le trône, et ce trône qui n'est pas à lui et que la mort seule peut lui ravir selon la permission de Dieu ne s'en va pas avec lui ; il le laisse à un successeur qu'il ne connaît pas mais qui sera légitime comme lui. Vieux, non cassé, il n'est point chassé, il va prendre son repos bien gagné par des œuvres vivantes; et la chose sainte et unique qu'il a aimée et servie ne sera point mise en péril par sa mort et ne l'a point été par sa vie. Il n'a

eu de la vieillesse que les avantages, il n'a attendu et ne connaîtra la mort que pour avoir à son tour le gain de mourir. Telle est la papauté. Des hommes qui veulent être justes avouent qu'elle est la plus grande des institutions « humaines». Ils ne disent pas assez: la Papauté est la grande institution de Dieu pour le bien de l'humanité.

Il faut laisser rire les Duportal, les Rochefort, les Voltaire. Tout cela réside et meurt en bas, sous un peu de fange stérile qui ne s'échauffe pas longtemps. Grâce à l'Église, bienfait de Dieu; grâce à la Papauté, soleil de l'Église, la grande portion de l'humanité échappe à cette vie inférieure par les rayons divins qui lui sont communiqués et qui atteignent l'homme dans toutes les profondeurs où il peut être descendu.

En nos temps qui semblent s'efforcer de remplir tous les abîmes, Pie IX les a pour ainsi dire percés de chemins de lumière. Là où Pie IX a dû s'arrêter, Léon XIII passera. Héritier de la puissance, de la mémoire et des desseins de Pie IX qui continuait ses devanciers, il fera des chemins nouveaux où circulera une sève perpétuellement abondante, perpétuellement ravivée. Malgré les habitants de la fange et les gouvernements qu'ils font et refont avec une énergie impitoyable, la calme énergie du bien sera plus constante et plus habile.

Quoi que l'on dise, l'époque est bonne pour le Pontificat. Saturée de bassesse et de misère, depuis plus de cent ans elle a besoin de grandeur, de vertus et de beauté. Des Papes l'on peut toujours attendre des merveilles. Ils en donneront, ils feront renaître l'enthousiasme et l'amour, fruits de la divine vérité. Léon XIII, élu dès l'ouverture du Conclave le plus nombreux et le plus complet qu'on ait vu depuis longtemps, choisi presque d'avance, désigné par ses vertus, par ses talents, par sa fermeté, est un homme de la race et du choix de Pie IX. Le Pape séculaire l'a nommé sur son lit de mort. Il suivra sa trace. Des prophéties célèbres lui donnent une devise heureuse: *Lumen in cœlo*. Elle s'accorde au sens moral des mêmes prophéties qui disaient de Pie IX: *Crux de Cruce*. Puisque la croix de Savoie a voulu humainement enténébrer le règne si beau de Pie IX, pourquoi la foi déjà victorieuse de ce grand Pape n'achèverait-elle pas sous Léon XIII et par lui de remporter entièrement la victoire?

Le nom de Léon est en juste vénération dans les annales de

l'Église : saint Léon I[er], qui sut arrêter Attila, et vaincre le manichéisme et se faire respecter de Genséric; saint Léon II, colonne de la foi; saint Léon III, qui couronna Charlemagne et institua le saint empire; saint Léon IV, qui sauva Rome des Sarrasins, bâtit la cité Léonine, entoura d'une muraille le Vatican, et réforma les mœurs et la discipline ecclésiastique; saint Léon IX, Alsacien, qui commença le combat des investitures et fut l'ami d'Hildebrand; Léon X, le Pape des arts et des lettres, qui condamna Luther; Léon XII, qui fit dire aux Romains de nos jours: « Celui-là était vraiment un lion et un Léon. » Tout ce que nous savons de Léon XIII le montre déjà digne de ses prédécesseurs.

LE COURONNEMENT DE LÉON XIII

Le couronnement du Pape termine la série des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de l'élection, et c'est de ce couronnement que les Papes datent les années de leur Pontificat, quoiqu'ils aient la plénitude du pouvoir apostolique à partir de leur élection acceptée. Le couronnement est un des actes les plus solennels; lorsque le Pape est libre et qu'il peut exercer ses droits de souverain, c'est une des plus magnifiques et des plus imposantes cérémonies qui se puisse voir. Nous allons d'abord en donner une idée en reproduisant ici quelques pages d'un savant ouvrage publié en Belgique (1).

La cérémonie du couronnement, célébrée primitivement à Saint-Jean de Latran, a eu lieu depuis Marcel II, élu en 1555, dans la basilique de Saint-Pierre au Vatican.

Précédé d'un brillant cortége et assis sur la *Sedia*, le Pape y est reçu, sous le portique, par le chapitre de la basilique qui, par l'organe du cardinal archiprêtre, lui adresse un discours de félicitation. Entrée dans l'église, au son des fanfares et des trompettes et au chant si émouvant : *Tu es Petrus,* Sa Sainteté est conduite à la chapelle de Saint-Grégoire, dite *Clémentine,* où, assise sur son trône, elle reçoit d'abord l'obédience des

(1) *De la Cour romaine,* par le chanoine Haine.

cardinaux, et donne ensuite sa bénédiction à toute l'assistance. Après le chant de Tierce, pendant lequel on a revêtu le Pape de tous ses ornements sacrés, le premier cardinal-diacre, tenant une férule à la main, chante ces paroles : *Procedamus in pace,* et le chœur répond : *In nomine Christi, Amen.* Alors, précédé du cortége et porté sur la *Sedia,* le Saint-Père se dirige vers l'autel de la Confession. Au sortir de la chapelle Clémentine un maître des cérémonies, tenant à la main un long bâton argenté, à l'extrémité duquel sont liées des étoupes, fait une génuflexion devant le Pape; un clerc de la chapelle allume ces étoupes et le maître des cérémonies se relève en chantant : *Pater Sancte, sic transit gloria mundi; Saint-Père, ainsi passe la gloire du monde.* Cette cérémonie allégorique est répétée trois fois; elle rappelle au Pontife, au milieu de la pompe qui l'environne, que la gloire de ce monde passe avec la rapidité de la flamme d'étoupes qui finit au moment même où elle commence.

Arrivé devant l'autel de la Confession, le Pape descend de la *Sedia,* et commence, après une prière, l' *Introït* de la messe. Après le *Confiteor,* les trois premiers cardinaux évêques suburbicaires se placent en face du Pontife et récitent sur lui, par ordre d'ancienneté, les oraisons prescrites au cérémonial.

Le plus jeune des trois récite la première :

Deus, qui adesse non dedignaris, ubicumque devota mente invocaris, adesto, quæsumus, invocationibus nostris et huic famulo tuo (Leoni) quem ad culmen apostolicum inditium tuæ plebis elegisti, ubertatem supernæ benedictionis infunde, ut sentiat se tuo munere ad hunc apicem pervenisse.

Le second récite la suivante :

Supplicationibus nostris, omnipotens Deus, effectum consuetæ pietatis impende et gratia Spiritus Sancti famulum tuum (Leonem) perfunde, ut qui in capite Ecclesiarum nostræ servitutis ministerio constituitur, tuæ virtutis solidate roboretur.

Le plus âgé termine par l'oraison :

Deus qui Apostolum tuum Petrum, inter cæteros Apostolos primatum tenere voluisti, eique universæ christianitatis molem super humeros imposuisti, respice, quæsumus, propitius hunc famulum tuum (Leonem) quem de humili cathedra violenter sublimatum in thronum ejusdem Apostolorum principis sublimamus : ut sicut profectibus tantæ dignitatis augetur, ita virtutum meritis cumuletur, quatenus Ecclesiasticæ universitatis onus te adjuvante digne ferat, et a te, qui es beatitudo tuorum, vicem meritam recipiat, per Christum Dominum nostrum. Amen.

Lorsque ces oraisons sont terminées, le premier cardinal diacre décore le Pape du *Pallium* en récitant les prières suivantes: *Accipe Pallium Sanctum, plenitudinem pontificalis officii, ad honorem omnipotentis Dei, et gloriosissimæ Virginis Mariæ ejus Matris, et beatorum Apostolorum Petri et Pauli, et Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.* Le Pape se rend alors au trône, où il reçoit la dernière adoration.

A la messe célébrée par le Pape, après le chant du *Gloria* et dès que le Pape a récité l'oraison de la messe, le premier cardinal-diacre, la *férule* à la main pour appeler la protection divine et celle des Saints sur le nouveau Chef de l'Église, accompagné d'un Maître des cérémonies et suivi des Auditeurs de Rote et des Avocats consistoriaux, descend processionnellement au tombeau des Saints Apôtres Pierre et Paul, sous l'autel de la Confession. Arrivé dans la chapelle souterraine, il entonne d'une voix sonore les litanies du couronnement dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Trois fois : *Exaudi, Christe; R. Domino nostro (Leoni) a Deo decreto Summo Pontifici et universali Papæ, vita.*
Salvator mundi ; R. Tu illum adjuva.
Deux fois : Sancta Maria ; R. Tu illum adjuva.
Une fois : Sancte Michaël ; R. Tu illum adjuva.
S. Gabriel ; R. Tu illum adjuva.
S. Raphael ; R. Tu illum adjuva.
S. Joannis Baptista ; R. Tu illum adjuva.
S. Petre ; R. Tu illum adjuva.
S. Paule ; R. Tu illum adjuva.
S. Andrea ; R. Tu illum adjuva.
S. Stephane ; R. Tu illum adjuva.
S. Leo ; R. Tu illum adjuva.
S. Gregori ; R. Tu illum adjuva.
S. Benedicte ; R. Tu illum adjuva.
S. Basili ; R. Tu illum adjuva.
S. Sabba ; R. Tu illum adjuva.
Sta Agnes ; R. Tu illum adjuva.
Sta Cæcilia ; R. Tu illum adjuva.
Sta Lucia ; R. Tu illum adjuva.

Rien de plus solennel que cette prière qui, s'élevant de la tombe apostolique, traverse l'immense coupole et monte directement au Ciel.

Après la messe, le Pape, porté sur la *Sedia*, se rend processionnellement à la grande loge de la Bénédiction, au-dessus du

portique de Saint-Pierre : là s'élève un trône où s'asseoit le Pontife, entouré de tous les dignitaires de la cour, à la vue d'un peuple immense qui couvre la place, empressé de contempler les traits de son nouveau Souverain. Les chantres commencent le motet de Palestrina : *Corona aurea super caput ejus,* après lequel le cardinal-doyen entonne le *Pater* avec les versets et les répons suivants, empreints de la plus vive allégresse :

℣. *Cantemus Domino,*
℟. *Gloriose enim magnificatus est.*
℣. *Buccinate in neomenia tuba,*
℟. *In insignidie solemnitatis vestræ.*
℣. *Jubilate Deo omnis terra,*
℟. *Servite Domino in lætitia.*
℣. *Domine, exaudi, etc.*

Le même cardinal appelle ensuite sur le nouveau Pontife la bénédiction du Ciel, en récitant sur lui l'oraison suivante :

Omnipotens sempiterne Deus, dignitas sacerdotii et auctor regni, da gratiam famulo tuo (Leoni) Pontifici nostro, Ecclesiam tuam fructuose regendi, ut qui tua clementia pater regum et rector omnium fidelium constituitur, et coronatur, salubri tua dispositione cuncta bene gubernentur, per Christum, etc.

Le chœur répond *Amen.* Alors le second cardinal-diacre ôte la mitre au Pape et le premier cardinal-diacre, à qui il appartient de le couronner, lui met la tiare sur la tête, en prononçant ces remarquables paroles :

Accipe tiaram, tribus coronis ornatam, et scias te esse Patrem principum et regum, Rectorem orbis in terra, Vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen. (1)

Le front ainsi orné de la triple couronne, le Pape récite d'abord, assis sur la *Sedia,* les prières qui précèdent la bénédiction, puis, s'étant levé, il s'approche du grand balcon, élève ses mains au Ciel et bénit avec trois doigts le peuple, en faisant trois fois le signe de la croix.

Après la bénédiction, lorsque le Saint-Père a déposé ses habits sacrés dans la salle des Parements, le cardinal-doyen s'avance vers Sa Sainteté et prononce devant elle, au nom du Sacré-Collége, un discours de félicitation.

(1) Reçois la tiare ornée de trois couronnes, et sache que tu es le Père des princes et des rois, le Guide de l'univers terrestre, le Vicaire de Notre-Sauveur Jésus-Christ, à qui est honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

Le soir, toute la ville est splendidement illuminée.

Les Papes, après leur couronnement, vont prendre solennellement possession de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Ce n'est qu'une simple cérémonie de forme qui ne confère aucune autorité au nouvel élu, mais qui se rattache à ses fonctions d'évêque de la ville de Rome dont l'église de Saint-Jean-de-Latran est regardée comme la métropole.

Cette prise de possession se faisait autrefois avec des cérémonies curieuses, maintenant abolies. Le Pape, dans sa marche, faisait porter l'hostie devant lui ; à son passage sous l'arc de Titus, il recevait l'hommage de la loi de Moïse que des Juifs, drapés de riches étoffes de soie, étaient admis à lui faire ; il était encensé par le clergé des églises devant lesquelles le cortége passait. Arrivé sous le portique de la basilique, le Pape devait s'asseoir sur trois siéges de porphyre : assis sur le premier, il recevait en main une férule ou petit bâton comme signe du droit de frapper et de corriger ; on lui mettait aussi autour des reins une ceinture à laquelle étaient attachées sept clefs pour lui marquer son pouvoir d'ouvrir et de fermer, et pour faire en même temps allusion à la vertu de chasteté qui doit être si chère au Pontife, comme à l'agneau de l'Apocalypse, seul digne de briser les sceaux du livre mystérieux. Sur le second siége on lui mettait une autre ceinture rouge à laquelle était attachée une bourse de soie de la même couleur, contenant douze pierres précieuses et du musc. La bourse était l'emblême de la charité ; les douzes pierres étaient le symbole du pouvoir des douze Apôtres et le musc signifiait la bonne odeur des vertus que doit avoir le Pontife. Il prenait des pièces de monnaie de cuivre d'une autre bourse que lui présentait le cardinal-camerlingue et les jetait au peuple, en disant : *Argentum et aurum non est mihi, quod autem habeo, hoc tibi do;* une seconde fois, il prenait des pièces de monnaie de diverses sortes et les jetait, en disant : *Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi.* Enfin le troisième siége, sur lequel il devait s'asseoir, portait le nom de chaise stercoraire, parce que l'on chantait, lorsqu'il s'y mettait, ces paroles du Psalmiste : *Suscitat de pulvere egenum et de stercore erigit pauperem ; ut sedeat cum principibus et solium gloriæ teneat.* On rappelait ainsi au Pontife la condition modeste qu'il avait quittée et le rang si élevé auquel l'avait appelé l'Église. C'est cette dernière cérémonie qui a donné naissance à tant de fables, à tant d'ignobles

calomnies, et aux assertions les plus scandaleuses des ennemis de la religion et de la morale publique.

Léon X, en 1513, fut le dernier Pape qui prit possession de Saint-Jean-de-Latran, en se conformant aux anciens rites; il déploya même, à cette occasion, une telle magnificence que l'on n'en a jamais vu de semblable. Après lui, le cérémonial a été modifié; aujourd'hui, il se fait encore plus simplement et à peine conserve-t-il encore une ombre de son éclat d'autrefois. A partir de Pie VII, le Pape se rend en carrosse à Saint Jean-de-Latran, accompagné seulement des principaux dignitaires de la cour pontificale. Sur la place de la basilique, le carrosse papal s'arrête devant un somptueux pavillon dressé au palais de Latran; là, le sénateur de Rome, en grand costume, rend hommage au Pontife, et lui jure obéissance et fidélité, comme le faisaient autrefois ses prédécesseurs au Capitole. Le Pape répond au discours du sénateur, par les paroles suivantes : *Fidelitatem et obedientiam populi romani nomine exhibitam acceptamus in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.*

Après cette réponse, le Pape se dirige vers la basilique où, descendu sous le portique, il reçoit les hommages du corps diplomatique, des princes romains et des commandants de l'armée pontificale. Ensuite, après avoir baisé un crucifix qu'on lui présente, le Saint-Père est revêtu de ses habits pontificaux et monte au trône qui lui est préparé au même endroit. Là, les chanoines et les chapelains de Saint-Jean viennent lui baiser les pieds et le cardinal-archiprêtre lui fait une harangue au nom de tous, et lui présente les clefs de l'église, l'une d'or et l'autre d'argent, dans un bassin de vermeil rempli de fleurs. Dans le même temps les musiciens chantent les paroles : *Suscitans a terra inopem et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* Puis, accompagné des prélats de sa maison, le Pape entre dans l'église par la porte majeure, où il reçoit l'encens et l'eau bénite des mains du cardinal-archiprêtre; il monte ensuite sur la *Sedia* recouvert du dais flottant, en toile d'argent, aux armes pontificales, et les chantres entonnent le *Te Deum*, pendant que le cortége se dirige vers l'autel papal. Arrivée au pied de cet autel, Sa Sainteté descend de la *Sedia,* fait une courte prière et va se placer sur son trône, au milieu de l'abside, pour y recevoir l'obédience des cardinaux, auxquels elle distribue deux médailles à son effigie, l'une en or, et l'autre en argent. Ensuite, après avoir

donné sa bénédiction à toute l'assistance, le Pape se rend sur la galerie du portique, noblement décorée pour la circonstance, et là, entouré du Sacré-Collége, il donne la bénédiction solennelle au peuple, au bruit des cloches de la ville, des fanfares et des salves d'artillerie.

Après la cérémonie le Pape retourne à son palais, d'où il adresse aux patriarches, archevêques et évêques du monde catholique, une lettre encyclique pour leur notifier son avénement au Souverain Pontificat.

—

Le couronnement de Sa Sainteté Léon XIII n'a pu, dimanche dernier, présenter les mêmes pompes qu'autrefois. Le Saint-Père, tout en se refusant à donner la bénédiction pontificale du haut de la *loggia* extérieure de Saint-Pierre, avait cependant voulu, dans la mesure du possible avec la condition qui lui est faite, satisfaire le désir de son peuple, et donner cette bénédiction du haut de la *loggia* intérieure. Déjà les préparatifs du couronnement dans Saint-Pierre se faisaient avec une grande activité, lorsqu'on apprit que des sectaires et des malveillants se proposaient de troubler la cérémonie par des cris de *Vive l'Italie! Vive la conciliation!* Le Saint-Père contremanda aussitôt les préparatifs, et il fut décidé que le couronnement aurait lieu à huis clos dans la chapelle Sixtine.

Elle n'en a pas, du reste, été moins imposante. Cinquante-cinq cardinaux, trente évêques, des princes, un grand nombre de membres de la noblesse romaine, le corps diplomatique, une foule d'étrangers de distinction et de Romains se pressaient dans la vaste chapelle.

La cérémonie a commencé par l'obédience faite par tous les cardinaux, les archevêques et les évêques, et les pénitentiers, pendant le chant de tierce dans la chapelle Ducale. L'obédience se fait, pour les cardinaux, par le baisement du pied et de la main et par l'accolade ; pour les archevêques et évêques, par le baisement du pied et du genou, et pour les pénitenciers par le baisement du pied.

Ensuite le Pape, porté sur la *Sedia gestatoria,* a été conduit processionnellement à la chapelle Pauline pour

l'adoration du Saint-Sacrement, puis dans la chapelle Six tine, où la messe papale a été célébrée. Nos Seigneurs d la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, et Lequette, évêqu d'Arras, remplissaient les fonctions d'évêques assistants.

Après la messe a eu lieu le couronnement solennel du Pap et l'hommage des cardinaux et évêques présents. Puis l Saint-Père s'est levé et a donné sa bénédiction à l'assistanc

Le cortége s'est alors reformé, comme au début, pou conduire le Saint-Père dans la salle des Paramenti (par ments), où le cardinal di Pietro, sous-doyen du Sacré Collége, lui a adressé les félicitations des cardinaux. Apr avoir payé un juste tribut de regrets à la mémoire de Pie IX le Prélat a dit que le monde était maintenant réjoui pa l'élection du Pape Léon XIII, dont il a loué la sagesse les vertus, en le comparant à David et lui souhaitant longues années de règne.

Le Pape, remerciant le Cardinal et le Sacré-Collége, répondu que, moins que personne il s'attendait à son élec tion au souverain Pontificat. Le poids des clefs, a-t-il ajout est toujours bien lourd, mais il est aujourd'hui particulièr ment redoutable. Cependant il se confie dans le concour des cardinaux et l'amour des fidèles. Il a terminé en décla rant qu'il abritait sa faiblesse sous la protection de la sain Vierge et des saints Apôtres.

Le soir, la ville était illuminée, au grand déplaisir d'u certain nombre de sectaires qui ont parcouru le Corso proférant des cris injurieux, et qui ont brisé des vitres a palais Teodoli et ailleurs pour punir les propriétaires leur manifestation en l'honneur du Pape. La police, qui n pas montré beaucoup d'empressement à réprimer le désor dre, a cependant fini par disperser les attroupements et l perturbateurs.

Aux illuminations et aux fêtes de Rome ont répon les illuminations d'un grand nombre de villes dans to les pays, et les prières publiques pour le Pape dans tous les églises. Nous ne faisons qu'indiquer ces démonstratio sur lesquelles nous aurons à revenir.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION

Le cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII, avait déjà préparé son mandement de carême pour 1878, lorsque la mort de Pie IX l'appela soudainement à Rome. Il y traitait, comme pour le carême de 1877, de l'Église et de la Civilisation (1). Loin d'être enneme de la civilisation, l'Église est seule capable de la créer et de la faire progresser dans la société. On remarque, dans cette instruction pastorale, un passage bien propre à soutenir le courage des catholiques. Il semble quelquefois que les difficultés de notre temps sont accablantes et que notre siècle, si puissant dans le mal, a perdu l'énergie du bien. Le cardinal Pecci nous apprend à ne point désespérer :

Ce n'est point nous, dit-il, qu'on accusera d'une indulgence excessive pour le siècle dans lequel nous vivons et que nous avons dû plus d'une fois juger sévèrement; mais nous devons reconnaître l'immense distance qui nous sépare de la corruption païenne. Si de nos jours nous déplorons amèrement l'apostasie de nos gouvernements qui représentent le pouvoir social, nous reconnaissons derrière ce monde officiel dépravé, sans Dieu, un autre monde réel où l'on trouve un grand nombre de cœurs généreux, de nobles caractères, d'âmes pures et élevées.

C'est pourquoi il est clair que l'Église doit rencontrer actuellement moins d'obstacles qu'autrefois, car il est moins difficile de perfectionner ce qui existe que de créer ce qui n'existe pas. Pourquoi donc refuser à l'Église le droit d'aviver de son souffle l'œuvre de la civilisation? L'Église aurait-elle perdu, par hasard, cette force et cette abondance de jeunesse et de vie qui eut tant d'influence sur les institutions civiles, et qui parvint à enrichir l'ordre social de tous les bienfaits dont parle l'histoire, et qui sont encore sous nos yeux?...

Son Éminence trace ensuite le tableau du pouvoir chrétien, tel que l'a fait l'Église, et le met en contraste avec le pouvoir païen et le pouvoir apostat qui ne peut que

(1) Cette Lettre pastorale de 1877 est une œuvre magistrale que nous reproduirons, malgré son étendue, parce que, mieux que tout le reste, elle fait connaître la doctrine et la large intelligence du Pape Léon XIII.

conduire les nations à la servitude et à l'affaissement moral.

Quiconque prend en mains les rênes du pouvoir, dit-il, qu'il soit simple individu ou une personne morale, qu'il soit en charge par élection ou par naissance, dans un État gouverné par le peuple ou en monarchie, ne doit point y rechercher la pâture de l'ambition satisfaite et le vain plaisir d'être au-dessus de tous, mais au contraire le moyen de servir ses frères, comme le Fils de Dieu, qui n'est pas venu pour se faire servir, mais pour servir les autres. Courtes sentences, mes très-chers, mais dans lesquelles gît cependant la transformation du pouvoir la plus agréable et heureuse qu'on puisse désirer.

Les rois des nations païennes avaient étrangement abusé du pouvoir. Leurs désirs n'avaient pas de bornes, et ils les rassasiaient en dévorant la substance et le fruit des sueurs d'autrui. Leurs volontés étaient des lois, et gare à qui eût songé à s'en affranchir ! Non contents de cela, ils prétendaient à des titres fastueux qui, comparés aux faits, devenaient de solennelles et cruelles ironies.

Bien différent est le pouvoir qui jaillit des enseignements chrétiens. Il est modeste, laborieux, attentif à promouvoir le bien contenu par la pensée des châtiments qui, au Jugement inévitable, sont réservés à celui qui gouverne mal. Il est impossible de ne point le voir, mes très-chers : on sent son cœur se dilater devant cette image si noble de l'autorité; et l'obéissance qu'elle demande, comme indispensable à la marche de la société, perd toute amertume, devient facile et suave.

Les enseignements préparés à ceux qui doivent être soumis au pouvoir répondent parfaitement à ceux fournis à ce dernier. Si le pouvoir tire de Dieu sa raison d'être, la majesté et la sollicitude pour procurer le bien, on ne saurait jamais se croire permise la rébellion contre lui, puisque ce serait, en dernière analyse, la rébellion contre Dieu. Le respect du sujet doit être franc, loyal et partir du sentiment intérieur et non de la crainte servile des châtiments. Ce doit être un respect qui porte avec lui la preuve de la réalité et arrive jusqu'à persuader les sacrifices que celui qui tient le pouvoir en main demande pour remplir son ministère.

Il vous sera arrivé souvent, ô très-chers, d'entendre élever des accusations acerbes contre l'Église, qui se montre ennemie

de la liberté humaine et se tient par trop soumise à celui qui siége sur le trône! Or, vous pouvez juger de la justice de telles plaintes. Sans doute, l'Église n'approuve point les fauteurs de tumultes, les ennemis de l'autorité par système. Mais l'obéissance qu'elle inculque trouve une très-juste compensation dans la transformation du pouvoir qui, dépouillé des vieilles et déshonnêtes inclinations de la cupidité et de l'abus de puissance, devient chrétien, prend des habitudes et un caractère paternels et trouve ses limites dans la justice du commandement. Dès qu'il dépasse ces limites en envahissant le domaine de la conscience, il rencontre dans l'homme chrétien une noble indépendance qui sait lui répondre avec les apôtres: *Il faut avant tout obéir à Dieu.* Ah! mes très-chers, les sujets mous et tremblants d'une crainte pusillanime ne sont point élevés dans les bras de l'Église; mais ils naissent hors d'elle, au sein des sociétés qui ne reconnaissent point d'autre droit en dehors de la force brutale.

Déjà, de son temps, Tertullien remarquait que les premiers chrétiens payaient les tributs avec la même fidélité avec laquelle ils observaient le précepte de ne point voler. Mais ces hommes vertueux ignoraient l'art très-ignoble de se plier aux volontés des Césars. Devant ceux qui faisaient pâlir les rois, leur visage ne pâlissait point et, tandis que les autres s'agenouillaient, ils savaient demeurer debout et mourir pour les droits inviolables de la conscience.

Il est douloureux, ô très-chers, de nous entendre répéter souvent ces accusations, tandis qu'au contraire la liberté honnête est comme une fleur qui pousse d'elle-même spontanément dans une société dans laquelle se meut l'esprit de l'Église catholique. En effet, lorsque la main de celui qui gouverne s'appesantit trop sur les sujets et que les franchises publiques courent un péril extrême et que la liberté d'action des hommes est enchaînée; lorsque l'impiété, prévalant, brise les liens sacrés de la religion, lorsque la conscience est tout à fait pervertie par les passions, lorsque les méfaits se multiplient, alors le pouvoir devient soupçonneux et, ne trouvant point de défense dans la vertu des administrés, il la cherche dans les armes, dans les gardes, dans la police aux yeux d'Argus. Nous pourrions ici vous inviter à toucher du doigt la vérité de ce que nous affirmons comme un moyen de consolation entre la condition présente du monde et un passé qui n'est pas tellement éloigné que la plupart d'entre vous ne puissent facilement se le rappeler. Mais

nous aimons mieux opposer des témoignages non suspects à ceux qui pensent faire progresser les conditions morales de la société et les relations civiles en brisant avec le magistère de l'Église.

C'est Benjamin Franklin, qui, près du terme d'une vie passée au milieu des affaires publiques et riche d'une longue expérience, écrivait de Philadelphie : « Une nation ne peut être vraiment « libre si elle n'est point vertueuse, et d'autant plus les peuples « deviennent corrompus et dépravés, d'autant plus ils ont besoin « de maître. » Et un autre écrivain, dont le nom est cher et révéré pour les fauteurs de la *lutte pour la civilisation,* s'écriait à son tour : « On ne veut pas détruire la religion, parce qu'un peuple sans religion tombe très-vite sous un gouvernement absolument militaire. »

Il avait bien raison de parler ainsi, lui qui voyait derrière les menées licencieuses et les forces impies et sanglantes de la république française se tenir en arrière un gouvernement qui menait avec une discipline militaire les hommes qu'il avait révoltés contre Dieu et voulait tout façonner à son gré, lettres, arts, universités et même la conscience, si son audace n'avait point été vaincue par la constance du sacerdoce chrétien !

Arrêtons-nous un peu maintenant, fils bien-aimés, et comme du sommet où nous sommes arrivés, tournons-nous en arrière pour contempler le chemin que nous avons parcouru. En voyant la guerre obstinée que l'on fait à l'Église catholique au nom de la civilisation, nous nous sommes mis à rechercher si, par hasard, l'Église serait devenue, par suite d'une ruine qu'elle aurait subie, impuissante à contribuer au perfectionnement moral de l'homme et au développement de la civilisation, de telle façon qu'elle ne servît plus à produire les effets étonnants qu'elle produisit. Et voici que, nous étant mis à interroger l'homme individuel, l'homme dans ses relations avec ses semblables et dans la société domestique et civile, il nous a suffi d'un examen qui peut se faire dans les limites naturellement bornées d'une instruction pastorale pour nous convaincre que les doctrines qui lui sont apportées par l'Église contiennent des germes très-précieux de civilisation et que, suivies, elles conduiraient infailliblement à la plus grande perfection morale qui se puisse espérer sur la terre.

MISSION DE L'ABYSSINIE

M. le Supérieur de la Congrégation de la Mission (Lazaristes), nous communique la lettre suivante, que nous nous empressons de publier, en la recommandant à l'attention de nos lecteurs :

Kéren, Fête de la Conversion de saint Paul, 1878.

Monsieur et très-cher Confrère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Tant et de si grands maux désolent l'Église, que j'avais résolu de garder le silence sur ceux qui nous affligent; mais ils sont arrivés à un tel excès, que je ne puis plus m'en taire, ce me semble, sans me rendre coupable envers mon pauvre peuple. En présence de l'extrême indigence, la charité devient le plus rigoureux des devoirs; le pasteur surtout doit épuiser toutes ses ressources, et il n'a pas assez fait, tant qu'il peut faire encore.

Vous du moins, cher Confrère, vous connaissez un peu le misérable pays que nous habitons. Dans ces âpres montagnes, dépourvues de tout moyen de communications, tous les produits doivent être consumés sur place et l'abondance d'une province ne peut en rien soulager la détresse de l'autre.

D'ailleurs le paysan abyssin, sans besoins, peu laborieux, toujours exposé à la rapacité du soldat, ne sème guère que ce qu'il lui faut pour vivre, ou plutôt pour ne pas mourir. Dans ces conditions, qu'une récolte vienne à manquer, voilà la famine avec toutes ses rigueurs. Aussi, depuis un an, le royaume du Tigré, c'est-à-dire toutes les provinces abyssiniennes au nord de Magdala et du Takazé et plus spécialement encore les provinces du Nord-Est que nous occupons, sont en proie à la plus affreuse misère que l'on puisse imaginer.

Dès l'automne de 1875, la guerre avec l'Egypte absorbait toutes les réserves de grains et les autres petites ressources du pays. En 1876, des nuées de sauterelles, prévenant les armées, ont dévoré les récoltes sur pied. Enfin, l'année dernière, l'absence complète des pluies d'été n'a pas permis de semer, et a desséché toutes les céréales dans leurs premiers germes.

Ainsi, au Bogos, dans le Hamazène, dans l'Akélégousay, chez les Irobs et dans l'Agamié pas un grain d'orge ou de doura,

absolument rien, pour alimenter les greniers, vides déjà depuis près d'une année.

Autrefois, en semblable calamité, nos gens s'en allaient aux troupeaux et se nourrissaient de lait et de viande, jusqu'à la prochaine récolte. Mais, en ce moment, ces troupeaux, principale richesse du pays, n'existent plus. Depuis 1873, l'épizootie a enlevé les neuf dixième des bêtes à cornes, le fléau n'a cessé nulle part et continue à s'étendre ; le peu qui reste, ne trouvant pas, cette année, une nourriture suffisante, dépérit et devient presque inutile. Aussi, dès les premiers jours de l'été dernier, la famine se montra sur tous les points que nous occupons, et dès lors les malheureux habitants prirent leur parti. Les plus riches émigrèrent avec leurs maigres vaches, afin de les faire vivre et de vivre avec elles dans des contrées moins éprouvées. D'autres, n'ayant déjà plus rien, s'en allèrent demander le pain de l'aumône, partout où ils espéraient trouver de moins pauvres qu'eux. Ainsi, les habitants du Hamazène, par milliers, ont envahi les Bogos et surtout Kéren, qui jusque là avait moins souffert et y ont épuisé rapidement les dernières ressources. Toutefois, le plus grand nombre de ces infortunés sont restés chez eux, décidés à combattre la faim par tous les moyens, sinon à la souffrir et à mourir.

Habitués déjà à vivre de très-peu, ils retranchent encore la moitié de ce strict nécessaire et ils ne font plus qu'un repas par jour, vers le soir. Et quel repas!... La galette de doura y est rare et recherchée. Pour se la procurer, les moins pauvres sacrifient leurs derniers thalers ou vendent leurs dernières vaches. Les autres se contentent de moins encore. Nous connaissons des familles de cinq, six personnes et plus, qui se nourrissent avec une vache ou deux, ou seulement avec quelques chèvres, c'est-à-dire, avec un verre de lait chacun, augmenté de beaucoup d'eau. Des populations entières, dépourvues absolument de tout, s'en vont courir les montagnes et fouiller les champs, pour y recueillir d'amères petits fruits, quelques racines insipides, qu'ils disputent aux singes. Combien d'autres ne trouvent pas même cette triste nourriture! Ici à Kéren, comme au Tsanadeglié, comme à Alitiéna, les abords de nos églises et de nos maisons sont encombrés de ces malheureux. Quand, après leur avoir fait l'aumône, nous les prions de se retirer : « Non, répondent-ils froidement, autant mourir ici qu'ailleurs. »

Ils meurent, en effet, ils meurent partout! Chez les Irobs et

dans l'Akélégousay, ils meurent de cruelles douleurs d'entrailles ou de fièvres violentes, causées par des privations de toutes sortes. Dans ces districts, nos pauvres confrères ont assez à faire à visiter les malades et à administrer les mourants.

Ici ils meurent simplement de faim! Tous les jours, sur les chemins, au coin de nos rues, dans les huttes, on trouve des cadavres qui ne présentent pas d'autres symptômes morbides que ceux d'un jeûne prolongé. Nous ne pouvons plus visiter les malades, plus sortir de chez nous, que nous ne soyons entourés de ces malheureux : « Je n'ai pas mangé depuis deux, depuis trois jours, je meurs de faim », entendons-nous de toutes parts. « Entrez donc ici, dit un autre, ma femme, mes enfants respirent à peine et je n'ai rien à leur donner. » On nous présente, on nous presse d'accepter ces pauvres petits enfants. Hélas! sous ce rapport, tout ce qui pouvait se faire est fait; nos maisons sont pleines; peut-être avons-nous même excédé déjà les limites de la prudence. Eh bien! il mourra, répond le père ou la mère désespérée! ils meurent en effet. Il ne se passe pas de jour qu'il ne meure quelques-unes de ces lamentables victimes de la faim, dans notre plus près voisinage. Que doit-ce être ailleurs! Et cela doit durer huit mois encore! La prochaine récolte, s'il plaît à Dieu de la donner, n'arrivera qu'en novembre prochain. Que ferons-nous donc jusque-là, cher confrère? Depuis six mois nous prions, nous pleurons, et nous donnons ce que nous pouvons. En ce moment, nous achetons, de nos petites bourses, cinq chameaux de doura, pour donner par poignées aux plus affamés. Mais *quid hœc inter tantos!* Je vous en supplie, cher confrère, aidez-nous dans l'excès de nos maux. En France, la charité grandit toujours avec les misères qui la sollicitent. En me lisant, bien des âmes, j'en suis sûr, regretteront de n'avoir pas connu plus tôt notre situation lamentable. Publiez-la, je vous en conjure; insérez cette lettre dans nos annales.

Nous ne souffrons pas moins qu'aux Indes et ailleurs, et si nous jouissions de la même liberté religieuse, la charité ne ferait point, parmi nous, de moindres conquêtes à la vraie foi. Même dans notre situation, et malgré l'extrême prudence qu'elle nous impose, cette année ne sera pas la moins féconde pour l'Église de la terre et du Ciel; et nos pauvres Abyssins comprendront une fois de plus, que la véritable et généreuse charité ne se trouve que dans la vraie foi!

Je vous en conjure donc, cher confrère, en ce moment surtout,

soyez notre représentant en France ; demandez, criez pour nous, vous deviendrez ainsi le premier et le plus insigne de nos bienfaiteurs. Vous sauverez la vie du corps et surtout celle de l'âme à des milliers d'infortunés, qui, sans vous, périront infailliblement. Mais hâtez-vous ; vous le savez bien, le temps presse ! Dès que vous recevrez quelque chose, écrivez-le moi, j'emprunterai, s'il le faut, afin de secourir plus vite ceux qui ne sauraient attendre.

Les missionnaires et la pauvre Église d'Ethiopie seront à jamais reconnaissants, à vous, cher confrère, et aux âmes généreuses qui répondront à votre appel.

Je suis, dans le Cœur adorable de Jésus, père des pauvres.

Votre tout dévoué serviteur et affectionné Confrère,

J.-M. Touvier,

† *Év. d'Olène, vic. apostolique d'Abyssinie.*

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Pour la première fois depuis bien longtemps, la liquidation de fin de mois n'a pas été une victoire pour les haussiers. Les nouvelles étaient telles, que les optimistes les plus outrés ne pouvaient plus tenir contre elles, et ce sont les baissiers qui ont vu venir enfin les jours de la revanche. Cependant ce n'est ni une déroute ni une débandade, ce n'est qu'une retraite qui se fait encore en bon ordre. Les troupes de la hausse semblent même déjà reprendre courage, parce qu'on annonce que la paix est signée, et que ni l'Angleterre ni l'Autriche n'auront la hardiesse de s'opposer directement et tout de suite aux agrandissements de la Russie et aux entreprises de l'Allemagne. On dit que l'Angleterre et l'Autriche se laisseront d'abord apaiser par l'offre d'une part plus ou moins grande du gâteau, et qu'elles attendront d'être plus directement menacées pour se mettre en mouvement.

Il est à craindre, en effet, qu'il en soit ainsi. La France manque à l'Europe, et, si l'on s'en rapporte à une conversation qu'aurait eu M. Waddington avec un publiciste autrichien, la France républicaine se ferait presque un honneur de laisser tout aller, sans s'intéresser à rien. Pour conserver la paix quelques mois de plus, cela est peut-être suffisant ; mais il est clair que, dans ce cas, la guerre n'en sera que plus terrible, et les ressources de ceux qui auront à se défendre n'en seront que plus affaiblies. Si l'Angleterre avait marché avant que la Turquie fût complétement écrasée, la face des affaires aurait pu changer. Quand la Russie va être affermie dans ses nouvelles conquêtes et l'Allemagne parfaitement prête, que pourra-t-on faire ?

On parle de quelques compensations qui seraient offertes à la France : n'est-ce pas l'histoire des conférences de Biarritz qui va recommencer, et M. de Saint-Vallier n'est-il donc à Berlin que pour suivre la politique de M. Benedetti ?

Nous concluons de tout cela que si les haussiers peuvent encore se promettre de beaux jours, ils feront bien de se hâter d'en jouir, car les perspectives ne sont pas belles, et les beaux jours pourront être de courte durée.

Donc, que ceux qui ne sont pas des spéculateurs continuent d'être prudents ; s'ils ont des fonds à placer, les emprunts qui se préparent et les complications qui menacent leur fourniront de bonnes occasions qu'il sera sage d'attendre.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

20. **Enseignements et Conseils du Souverain-Pontife Pie IX aux catholiques,** tirés des brefs, allocutions et discours de Sa Sainteté; in-32 de 320 pages; Bologne, 1878, chez Raphaël Rappini ; — prix : 1 franc.

Voici véritablement un petit *Livre d'or*. On y a réuni dans un gracieux et élégant volume, et ordonné, suivant les matières dont ils traitent, les enseignements et les conseils de Pie IX aux catholiques ses enfants. C'est donc la voix de ce Père bien-aimé qui vient encore une fois se faire entendre avec toute l'autorité du Pontife suprême. Le livre est d'un format qui permet de le porter partout avec soi ; on pourra ainsi le consulter dans toutes les circonstances, et il sera un guide sûr dans le doute, un doux soutien dans les épreuves, un puissant secours dans l'adversité. Des avantages spirituels sont attachés à l'achat de ce livre, ainsi que d'autres avantages dont il est inutile de parler ici, et que connaîtront ceux qui se le procureront et qui travailleront à le répandre autour d'eux. — L'administration des *Annales catholiques* se charge de le faire parvenir à ceux qui s'adresseront à elle.

—

21. **La France ecclésiastique,** Almanach du Clergé pour l'an de grâce 1878 ; in-18 de 800 pages (28e année), Paris, 1878, chez E. Plon et Cie ; — prix 4 fr.

Cet almanach vient enfin de paraître. Nous le signalons tous les ans ; il est d'une utilité incontestable, et MM. les ecclésiastiques savent qu'il n'est guère de jour où ils n'aient besoin de le consulter. On y trouve, en effet, après le calendrier ordinaire, la Cour de Rome, la liste des archevêques et évêques de France, de leurs vicaires généraux et de leurs officiaux, des dignitaires et chanoines des églises cathédrales, des supérieurs des séminaires et des curés, avec l'indication des cures, succursales et vicariats, et des congrégations religieuses existant dans chaque

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

diocèse. Enfin, l'on y trouve les renseignements relatifs au chapitre de Saint-Denis, aux aumoniers de l'armée de terre et de la marine, et des notices très-complètes sur les divers membres de l'épiscopat morts pendant l'année écoulée.

—

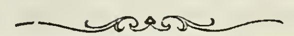
22. **Sainte Bible,** Ancien et Nouveau Testament, récit et commentaire, par l'abbé F.-R. Salmon, du diocèse de Paris, ouvrage illustré de 240 gravures par Schnorr ; petit in-quarto de 616 pages avec encadrement ; Paris, 1878, chez Firmin Didot et Cie ; — prix : 20 francs.

Splendide volume, qui devra contribuer à ramener l'habitude de lire ces *Bibles de famille*, comme cela avait lieu autrefois, où elles se trouvaient dans toutes les bibliothèques, et que les enfants prenaient plaisir à feuilleter à cause des belles images qui attiraient leurs regards tout en faisant mieux entrer les récits et les leçons dans leur esprit. « Jadis, dit Mgr Mermillod, toutes les familles possédaient une Bible illustrée où nous apprenions, dans les images d'abord, dans le récit ensuite, les grands faits de l'Histoire sainte et les doux enseignements de l'Evangile ; ce livre, commencé par la mère dans les joies et les leçons du foyer, nous initiait à la science sacrée et marquait les âmes d'une empreinte ineffaçable ; Dieu révélé dans l'histoire du monde par les lèvres maternelles, c'est la science qui survit à tous les orages de la vie ! » Mais, comme le dit Mgr Meignan dans une lettre adresée à M. l'abbé Salmon, peu de personnes lisent les textes bibliques sans être arrêtées par les difficultés qu'offrent, même aux plus savants, ces vieilles archives du genre humain ; il est nécessaire de recourir à des commentaires que le public, en général, n'a pas sous la main ; votre livre, en s'inspirant des textes, en les reproduisant le plus souvent, y mêle le commentaire de la manière la plus heureuse ; la Bible ainsi reproduite devient une facile lecture pour tous. « Voilà bien le mérite de la *Sainte Bible* de M. l'abbé Salmon. L'auteur a écrit l'Histoire sainte et l'Evangile en fondant autant que possible dans le texte le commentaire nécessaire, ou en n'interrompant le récit que par quelques mots qui éclairent aussitôt le lecteur, dont l'œil est en même temps charmé par ces belles gravures de Schnorr, dont nous n'avons pas besoin de faire connaître le mérite artistique. Ainsi la Bible est remise en honneur ; elle se présente dans toute sa beauté et sa grandeur, et montre au lecteur même indifférent quelle est la sublimité du plan divin, dont les premiers traits sont tracés à l'origine du monde pour être complétés avec la consommation des siècles et par l'éternité.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. La question d'Orient et le Congrès. — II. Discours de la couronne en Italie; démission du ministère; le scandale Crispi. — III. Nominations faites par le Saint-Père; réponse à un message du Sénat espagnol. — IV. Travaux des Chambres en France; loi sur le colportage.

14 mars 1878.

I

Aura-t-on un congrès? Telle est la question que se posent tous ceux qui s'occupent de politique, et ils cherchent à deviner, par les paroles des hommes d'État, ce qui doit arriver. Deux discours servent de thème en ce moment aux conjectures : un discours prononcé à la Chambre des lords par lord Derby, et un autre prononcé devant les délégations autrichienne et hongroise par le comte Andrassy.

« Je tromperais la Chambre, a dit lord Derby, si je lui laissais l'impression que la conférence aura devant elle une tâche aisée.

« Les parties à consulter sont nombreuses ; chacune apportera ses idées, ses intérêts; chacune d'elles considérera le sujet général de la conférence non pas seulement au point de vue intrinsèque des questions soulevées, mais encore *au point de vue de la politique européenne,* dont le projet général se compose de l'ensemble de ces questions.

« Ce sera là une tâche qui ne sera pas, dans les négociations, d'une difficulté ordinaire.

« Le gouvernement fera ce qu'il pourra pour amener un résultat satisfaisant. Mais quel sera ce résultat ? Il ne serait sage pour personne de vouloir le prédire. »

Dans les déclarations du comte Andrassy, il faut noter le passage suivant : « La Russie a déclaré à plusieurs reprises, a-t-il dit, qu'elle a tiré l'épée non dans un but égoïste, mais pour l'amélioration du sort des chrétiens d'Orient. Le gouvernement austro-hongrois doit demander que les *résultats de la guerre soient limités de telle façon que ni les intérêts de l'Autriche ni ceux de l'Europe* ne soient atteints, qu'ils *n'amènent aucune modification de la puissance relative des États de l'Europe,* que la paix amène une solution aussi satisfai-

sante que possible et non une perturbation dans l'équilibre des pouvoir. Une solution durable offre des difficultés, qui ne peuvent être vaincues que par l'accord de l'Europe. On a le droit d'espérer que les délibérations conduiront à une entente. L'Autriche-Hongrie se rend au Congrès avec l'intention de conserver la paix et *de défendre fermement les intérêts austro-hongrois et ceux de l'Europe.* »

Le *Nord,* journal qui s'imprime en Belgique, mais qui est au service de la Russie, enregistre purement et simplement ces dernières paroles, sans y ajouter un seul mot de commentaire, et ce silence, dit le *Courrier de Bruxelles* que nous suivons ici, pourra paraître significatif à ceux qui connaissent l'irrésistible tendance de l'organe moscovite a paraphraser longuement toute espèce de document. Quoi qu'il en soit, le discours de M. Andrassy, de même que celui de lord Derby, accuse l'intention très-décidée de prendre pour base du futur congrès l'intérêt européen, c'est-à-dire l'ancien droit international dans ses expressions les plus récentes, les traités de 1856 et de 1871. On remarquera notamment dans les paroles du comte Andrassy le passage où se trouvent rappelées les fameuses déclarations par lesquelles, avant la guerre, le Czar protestait contre toute pensée de conquête. Si l'on considère que ces promesses sont fondues aujourd'hui comme les neiges d'antan, on devra se dire que le chancelier austro-hongrois a fait preuve d'une certaine habileté et aussi d'une certaine énergie en les posant comme jalons à sa politique.

Dans ces conditions et malgré tout ce qui a été dit sur la prochaine réunion d'un congrès à Berlin, on peut douter encore que rien de pareil ait lieu quelque part. L'Angleterre et l'Autriche se sont mises d'accord pour sauvegarder avant tout l'intérêt primordial de l'équilibre européen auquel se rattachent leurs intérêts particuliers, voilà ce qui n'est plus guère douteux; or, qu'est-ce que la sauvegarde de l'équilibre européen, sinon le maintien de la Turquie comme empire indépendant, et qu'est-ce que l'ambition de la Russie, sinon le démembrement de l'empire ottoman? Donc, dissentiment complet et radical entre les puissances appelées à faire partie du congrès; donc, échec à peu près certain de cette assemblée européenne.

Devant cette situation de nature peu rassurante pour la paix de l'Europe, il importe de remarquer un article de la *Post* de Berlin, auquel on attribue une origine officieuse.

« Il est encore possible, est-il dit dans cet article, de protéger Constantinople, c'est-à-dire d'empêcher que le Bosphore ne devienne un simple port de mer russe; et il est possible aussi d'empêcher que la Bulgarie ne devienne une dépendance de la Russie, à la condition que l'Angleterre et l'Autriche, négligeant tous les points accessoires, sachent reconnaître et faire valoir leurs véritables intérêts.

« Si l'Europe se trouve à la fin trompée par la Russie, dit encore la *Post,* c'est que l'Europe aura commencé par se tromper elle-même, » et l'article se termine en indiquant que « *le président du congrès* favorisera toute réclamation sage, mais combattra toute prétention arrogante qui tenterait de s'imposer. »

Ces lignes viennent-elles réellement de la source qu'on leur attribue? Il serait très-hasardeux de l'affirmer; en tous cas, elles révèlent dans la presse allemande et bismarkienne une certaine tendance à s'écarter de la politique moscovite et, même à ce seul point de vue, elles méritent d'être remarquées.

Une dépêche de Londres mande que dans un toast porté à l'armée dans un banquet de bienfaisance, le duc de Cambridge a dit « qu'il y a de la poudre dans l'air. »

Rien de tout cela n'indique que la paix se consolide.

II

Le roi Humbert Ier, s'intitulant *roi d'Italie,* a rouvert son parlement, le 7 mars, par un discours du trône dont voici les passages les plus intéressants :

« Au milieu de ces nouveaux faits, nous maintenons avec toutes les puissances les relations les plus amicales et les plus cordiales. Nous avons religieusement observé les traités et strictement observé la neutralité. Par suite, nous avons consenti, sans hésiter, à prendre part à la conférence avec le désir d'assurer à l'Europe une paix durable.

« Notre impartialité sincère donne plus de valeur à nos conseils, et l'exemple de notre récente histoire fournira un argument en faveur des solutions les plus conformes à la justice et aux droits de l'humanité. Telle est notre foi, qui nous prépare l'alliance la plus précieuse, celle de l'avenir. Cette foi reçoit une confirmation éclatante dans les faits actuels.

« Nous avons vu un fait, dans des circonstances pour nous-

mêmes extraordinaires, qui était attendu et annoncé comme plein de difficultés. Le Pape, qui depuis trente-deux ans gouvernait l'Église, est descendu regretté et vénéré dans la tombe, et les rites traditionnels qui lui ont donné un successeur ont pu librement être observés sans perturbation de la tranquillité de l'État; on a vu la paix des consciences et l'indépendance du pouvoir spirituel.

« En maintenant nos institutions, en conciliant toujours le respect des croyances religieuses avec la défense inébranlable des droits de l'État et des grands principes de la civilisation, nous avons démontré et nous continuerons de démontrer au monde combien la liberté est féconde. »

Le roi termine en exprimant la confiance que « dans ses mains l'Italie ne descendra pas de la haute position où ont su la placer la magnanime constance de son premier roi et les vertus de son peuple. »

Mais voici que déjà n'existe plus le ministère qui avait la responsabilité du discours de la couronne, et dont M. Crispi était la personnalité la plus importante. Le ministère, quoique très-avancé, était battu en brèche par un parti plus avancé encore, dont M. Cairoli est en ce moment le chef. Or, lorsqu'il s'est agi de nommer le Président de la Chambre des députés, M. Cairoli a réuni la majorité. C'était signifier au ministère son congé. M. Crispi, ministre de l'intérieur, avait donné sa démission dès la veille ou l'avant-veille. La politique n'est sans doute pas étrangère à cette démission, mais une révélation fort scandaleuse à son sujet, a dû le forcer aussi à se retirer. M. Crispi est accusé de bigamie, et même de trigamie. M. Crispi, l'un des *régénérateurs* de l'Italie, aurait épousé en 1850 une Sicilienne, puis, en 1854, une Savoisienne, enfin, en 1874, une comtesse, les deux premières femmes vivant encore. La bigamie paraît prouvée, et c'est ainsi que M. Crispi passe du banc ministériel au banc des accusés.

III

Nous nous occupons plus loin de ce qui a rapport au Saint-Père et au nouveau Secrétaire d'État, le cardinal Franchi. Voici quelques autres nominations faites par Léon XIII; ont été nommés :

Mgr Macchi, maître de chambre ;
Mgr Latoni, auditeur très-saint ;
Mgr Sanminiatelli, aumônier ;
Mgr Nocella, secrétaire des lettres latines ;
Mgr Victor Van der Branden, camérier secret participant ;
Mgr Étienne Ciccolini, camérier secret, secrétaire d'ambassade ;
Mgr Vincent Anivitti, camérier secret de la garde-robe ;
Mgr Gabriel Boccali, camérier secret ;
Médecin : le docteur Roger Valentini ;
Chirurgien : le docteur Alexandre Ceccarelli ;
Majordome : le commandeur Stanislas Sterbini ;
Abréviateurs du Parc majeur surnuméraires : NN. SS. Auguste Negrotto et J.-Baptiste Casali ;
Prélats domestiques : NN. SS. Joseph di Bisogno et François della Volpe.

On cherche à faire quelque bruit autour d'une petite émeute qui a éclaté parmi les soldats de la garde suisse du Vatican. Les faits sont très-simples. Il était d'usage, à la mort du Pape, de donner à cette garde un mois de solde, un autre mois de solde pour le service du Conclave, et un autre encore à l'élection du nouveau Pape. C'étaient là des gratifications qui ne sont plus guère en rapport avec la situation du trésor pontifical. Cependant Léon XIII n'avait pas donné ordre de les supprimer immédiatement, mais il paraît qu'on a mis quelque retard à les distribuer. De là mécontentement et mutinerie. Le colonel, M. de Sonnenberg, n'ayant pu faire entendre raison aux mécontents, il a fallu mettre les meneurs aux arrêts. Leurs camarades les ont délivrés de force. Il y avait une faute grave de commise. Une trentaine des plus mutins ont été congédiés avec la solde réclamée ; les autres reconnaîtront que Léon XIII sait allier la fermeté à la clémence.

IV

En France, la Chambre des députés continue d'invalider. Dans l'intervalle des exécutions, elle s'occupe du rachat des chemins de fer d'intérêt secondaire et de la réforme postale, et fort peu du budget, qui va encore se trouver en retard.

Les deux Chambres ont adopté et le gouvernement a promulgué la loi suivante sur le colportage :

Art. 1er. — Les dispositions des articles premier de la loi du

16 février 1834 et 6 de la loi du 27 juillet 1849, concernant le colportage, ne s'appliquent pas à la presse périodique.

Les journaux peuvent être librement colportés et distribués par toute personne moyennant une simple déclaration avec indication de domicile faite, soit à l'administration municipale du lieu, soit à la sous-préfecture ; dans ce dernier cas, la déclaration produira son effet pour toutes les communes de l'arrondissement.

La déclaration est constatée par un récipissé qui doit être représenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

Les déclarations devront attester qu'ils sont Français et qu'ils n'ont pas été privés de leurs droits civils ou politiques.

Art. 2. — L'exercice de la profession de colporteur et distributeur de journaux, sans déclaration préalable, sera puni, par le tribunal de simple police, d'une amende de cinq à quinze francs (5 à 15 fr.) et pourra l'être, en outre, d'un emprisonnement de un à cinq jours.

La peine de l'emprisonnement sera nécessairement prononcée, en cas de récidive, dans les termes de l'article 483 du Code pénal.

L'article 463 du même Code est toujours applicable.

Art. 3. — Si la déclaration est fausse, elle sera punie des peines portées par l'article 2.

Un journal résume ainsi très-justement cette loi :

Pour le corps

Il est défendu à un pharmacien de délivrer sans ordonnance de médecin un remède contenant un poison : par exemple du laudanum qui peut pourtant nous empêcher de mourir d'une violente colique.

Dès que le soleil sera couché, il est défendu à tout véhicule de circuler sans lanternes allumées pour prévenir tout danger de rencontre qui pourrait déranger la digestion d'un 363 revenant en voiture de faire un bon dîner.

Pour l'âme

Il est permis au premier pochard venu de colporter les plus mauvais journaux, les plus immondes romans destinés à pervertir le cœur et la moralité des jeunes gens des deux sexes.

Il est permis, avant ou après le coucher du soleil, de faire circuler et de vendre à une honnête jeune fille de la campagne la plus licencieuse publication, qui en fera le déshonneur des rues d'une capitale quelconque.

Cela résume aussi la situation morale de notre malheureux pays.

J. Chantrel.

FUNÉRAILLES ÉPISCOPALES

Le jeudi de la semaine dernière, 7 mars, ont eu lieu les funérailles de deux vénérables prélats français, S. Ém. le

cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, et S. G. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais. A Rennes et à Beauvais, la cérémonie funèbre a été magnifique, nous oserions dire triomphale : les autorités civiles et militaires, la magistrature et le clergé, des personnages de distinction en grand nombre, une foule immense de peuple, sympathique et recueillie, témoignaient que la foi n'est pas morte en France, et surtout que l'épiscopat catholique, par ses vertus, par son dévouement, par son patriotisme, a conquis dans l'estime et dans l'affection publique une place que les plus détestables calomnies et les plus cyniques injures ne lui feront pas perdre.

Nous avons assisté aux funérailles de Mgr Gignoux : c'était pour nous un devoir de reconnaissance filiale, devoir douloureux et doux à la fois, car l'affection que nous avions vouée au saint et aimable évêque nous rendait heureux des hommages rendus à sa mémoire et à ses vertus.

Nous reproduisons ici, en y ajoutant quelques détails, le récit de la cérémonie, tel que l'a donné le *Journal de l'Oise :*

Vers dix heures, le cortége funèbre, formé au palais épiscopal, se mit en marche dans l'ordre suivant :

L'Hospice des Pauvres ;

Les Ouvroirs de Saint-Vincent-de-Paul et de la Providence ;

L'Externat et l'Asile de Saint-Quentin ;

Les pensions et les écoles de la ville ;

Les élèves des Frères ;

Les Petits-Séminaires de Saint-Lucien et de Noyon ;

Le Cercle catholique des ouvriers de Beauvais ;

La confrérie du Rosaire et les religieuses de Saint-Joseph, de Domfront, de l'Hôtel-Dieu et de la maison d'arrêt ;

Deux compagnies commandées par un chef de bataillon ;

La musique du 51e de ligne ;

Les Frères des écoles chrétiennes, les élèves du grand Séminaire et le clergé du diocèse, composé de cinq cents ecclésiastiques, auxquels étaient venus se joindre beaucoup de prêtres des diocèses voisins.

MM. les chanoines de la Cathédrale terminent le cortége sacerdotal.

Venaient ensuite NN. SS. les évêques, accompagnés de leurs vicaires généraux. C'étaient :

Mgr Obré, évêque de Zoara ;

Mgr Bataille, évêque d'Amiens ;

Mgr Regnault évêque de Chartres ;

Mgr Richard, archevêque de Larisse et coadjuteur de l'archevêque de Paris ;

Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

Immédiatement après, sur un lit de parade porté par huit prêtres, on voyait le corps inanimé de Mgr Gignoux revêtu de ses habits pontificaux. Le visage découvert avait conservé dans la mort sa majesté calme et tranquille, et tous les fronts s'inclinaient avec respect devant la dépouille de l'évêque bien-aimé.

M. le général Derroja, commandant la subdivision militaire ; M. Laffon, secrétaire-général de la Préfecture ; M. le conseiller de Lattre, président des assises ; M. Cotelle, président du tribunal civil ; M. Roussel, maire de Beauvais ; M. Alavoine, président du tribunal de commerce ; M. l'abbé Rayé, chanoine, et M. l'abbé Thémé, archiprêtre, curé de la cathédrale, tenaient les cordons du poêle.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Millière, vicaire capitulaire ; par M. l'abbé Claverie et sa famille.

Derrière eux s'étaient rangés les conseillers de préfecture, les membres du tribunal civil et du tribunal de commerce ; l'état-major de la place ; MM. Léon Chevreau et de Cossé-Brissac, députés de l'Oise ; M. Albert Desjardins, ancien député ; M. Tripier, ancien préfet ; MM. de Corberon, de Mouchy, Plé, Prévôt, Brossart de Beauchêne, conseillers généraux ; MM. Florian de Kergorlay, de Luçay, de Grasse et de Clermont-Tonnerre ; les conseillers municipaux de Beauvais ; les directeurs et les représentants de tous les services du département ; M. Chantrel, directeur de la *France nouvelle* et des *Annales catholiques,* et président de l'Association des anciens élèves du petit séminaire de Noyon ; les membres de l'Association des anciens élèves de Saint-Vincent et de Noyon, etc. ; M. Wolff, membre du conseil supérieur de l'Observatoire de Paris, et président de l'Association de Saint-Vincent, n'ayant pu venir, avait délégué M. Périn pour le remplacer.

Le 2e bataillon du 51e et un peloton de gendarmerie fermaient la marche.

L'allure triste et lente du funèbre cortége, rhythmée par le

son mat et lourd des tambours voilés ; les tentures de deuil ; cette haie de soldats marchant le fusil renversés ; les maisons fermées ; les rues, les places, les fenêtres garnies de spectateurs émus ; le ciel chargés de nuages qu'un rayon de soleil perçait par intervalles, tout cela formait un spectacle singulièrement émouvant.

Le cortége fit son entrée à la Cathédrale vers onze heures. Toute l'église était tendue de draperies noires : aux angles des piliers étaient suspendues les couronnes offertes par les élèves des Frères et des Dames de Saint-Joseph, et par les anciens élèves de Saint-Vincent. Le catafalque élevé dans le transept était entouré de candélabres.

Autour de l'autel, dressé à l'entrée du chœur, ont pris place NN. SS. les évêques et les hauts fonctionnaires à qui des siéges étaient réservés. Le clergé occupa une partie des stalles et toute la grande nef. Dans les bas-côtés se pressait la foule respectueuse et sympathique des fidèles.

Pendant l'office, qui a été célébré par Mgr Meignan, évêque de Châlons, plus de 150 chanteurs, choisis parmi les élèves des Séminaires et du Pensionnat des Frères, ont exécuté sous la direction de M. l'abbé Lefèvre une Messe du treizième siècle admirablement harmonisée par M. Bouctard.

Avant les cinq absoutes, Mgr l'Achevêque de Reims a fait l'éloge funèbre du prélat défunt avec cette éloquence qui vient du cœur et qui trouve dans l'improvisation de magnifiques élans. C'est encore au *Journal de l'Oise* que nous empruntons le résumé de cette improvisation, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout entière :

L'orateur sacré a cherché d'abord une formule assez expressive pour caractériser la vie de Mgr Gignoux. Il a trouvé cette formule dans la belle devise : *Je me donnerai tout entier pour les âmes.*

« L'amour des âmes ! ce sentiment est né avec la foi et n'a cessé de grandir dans le cœur de l'évêque de Beauvais. Dès ses premières années, M. Gignoux apprit à aimer Dieu, non ce Dieu vague et indécis de la raison abstraite, mais le Dieu vivant de l'Évangile, le Dieu qui a gravé son image en nous, et qui, pour se faire dans nos cœurs un triomphe nouveau, a voulu s'incarner et mourir pour le salut des âmes. C'est sous l'influence de ce

surnaturel amour développé par l'action d'une mère chrétienne, qu'aux jours de sa généreuse adolescence, M. Gignoux tourna ses pensées vers le sacerdoce, qui est par essence dévouement et sacrifice. »

Mgr Langénieux a rappelé en termes émus le zèle ingénieux et tendre avec lequel M. l'abbé Gignoux, nommé Supérieur du grand Séminaire, travailla pendant dix-huit ans à l'œuvre de l'éducation sacerdotale:

« Je ne m'étonne plus, s'est écrié l'orateur, je ne m'étonne plus de l'explosion de douleur que sa mort a produite dans le clergé de Beauvais. Il aimait à ce point ses prêtres, que le nom de Père, pour lui, ne suffit pas : il avait, pour ses fils dans le sacerdoce, toutes les délicatesses et la bonté inépuisable d'une mère ! »

L'énumération des institutions si nombreuses qui doivent au regretté Prélat leur existence ou leur développement, a été terminée par un mouvement oratoire d'une grande beauté: « Permettez, que j'acquitte ici la dette de ma reconnaissance personnelle. Il y a, dans le diocèse de Reims, des hommes d'intelligence et de cœur qui, placés à la tête de grandes industries, égalent dans la société laïque les merveilles du dévouement sacerdotal. Dans leurs ouvriers, ces hommes voient avant tout des âmes, et ils déploient pour les sauver plus de zèle que d'autres n'en ont à les pervertir. Ils ont entendu l'ouvrier, égaré par des prédications malsaines, ou par les mauvais conseils de la misère, jeter le blasphème de la révolte ou du désespoir. Ils sont allés à lui, et lui prenant la main avec une compassion tendre, ils lui ont dit: Pourquoi douter de Dieu qui nous envoie vers toi ? Il est ton Père et le nôtre, et c'est pourquoi nous te nommons notre frère, et nous te prions de ne pas repousser notre main fraternelle... Ces hommes, ces chrétiens, sont sortis des maisons d'éducation que Mgr Gignoux a créées ou développées, et qu'il ne cessait d'animer par sa parole et d'inspirer par son grand cœur. »

Mgr l'Archevêque exhorte ensuite l'auditoire à se pénétrer des beaux exemples que Mgr Gignoux a laissés, et que tous, prêtres, magistrats, soldats, représentants de l'industrie ou du commerce, peuvent et doivent imiter dans la sphère de leur action. « L'histoire a pu dire que c'est l'idée chrétienne, représentée par les évêques, qui a fait la France : c'est aussi l'idée chrétienne représentée et servie par tous les hommes de bonne volonté, qui peut relever notre pays et guérir ses blessures. »

Enfin, dans une péroraison touchante, l'éloquent métropolitain demande à tous des prières pour le regretté Pontife. « Sans doute, paraître devant Dieu après une existence toute de dévouement et de sacrifices et avec un tel cortége de bonnes œuvres, c'est se présenter à la récompense. Saint et vénéré Prélat, nous ne doutons pas de votre bonheur ! Mais ces âmes d'élite que la reconnaissance a groupées autour de votre dépouille mortelle, vont achever de payer leur dette en priant nour vous obtenir une plus large part de la félicité éternelle. Toutes les voix s'élèveront vers le Ciel, car le deuil est ici dans tous les cœurs qui aiment ce que vous avez aimé et servi : Dieu, les âmes et la patrie française ! »

Après l'oraison funèbre, les cinq absoutes d'usage ont été faites par Mgr l'archevêque de Larisse, NN. SS. les évêques de Chartres et d'Amiens, Mgr Obré et Mgr l'archevêque de Reims.

Le soir, à quatre heures, en présence de MM. les chanoines et de la famille du défunt, le corps a été enfermé dans un cercueil et descendu dans un caveau réservé à la sépulture des évêques de Beauvais. C'est là que Mgr Gignoux reposera désormais à côté de ses prédécesseurs, Mgr Feutrier et Mgr Gottret.

MM. les vicaires capitulaires ont publié un Mandement très-touchant sur la mort de Mgr Gignoux, Mandement dans lequel ils rendent un juste hommage au zèle du Pasteur, à la bonté affectueuse du Père, à l'attachement inviolable de l'Évêque à la sainte Église et au Saint-Siége, à la piété du Prêtre et du Pontife. Nous ne pouvons que l'indiquer aujourd'hui, comme nous sommes obligé de remettre la publication de la notice que nous voulons consacrer au prélat vénéré que nous venons de perdre. Il y a là une vie d'évêque qui doit être connue hors de son diocèse, car elle est à la fois une preuve des bienfaits de l'Église et une réponse aux détracteurs du clergé catholique. Nous en recueillons les détails, et nous serons heureux de recevoir tous ceux qu'on voudra bien nous transmettre.

J. Chantrel.

LE COURONNEMENT DU PAPE

Nous n'avons pu, il y a huit jours, dire que quelques mots de la cérémonie du couronnement de Sa Sainteté Léon XIII; nous pouvons aujourd'hui donner plus de détails, en complétant les uns par les autres les récits des journaux, principalement ceux de l'*Union* et de l'*Univers*.

Le couronnement devait d'abord avoir lieu en présence du peuple, dans la vaste salle que supporte l'atrium de Saint-Pierre, *ad superius podium basilicæ vaticanæ,* et voici l'avis qui avait été donné, à cet effet, aux cardinaux et à tous les personnages ecclésiastiques ayant rang aux chapelles pontificales :

Intimatio per cursores facienda,
Domi quoque dimisso exemplari.

Sanctissimi Domini nostri Leonis Papæ XIII coronationis solemnia fient Dominica in Quinquagesima, die *tertia* mensis martii hora *nona*

Eminentissimi et Reverendissimi Domini Cardinales vestibus et calcis *rubri coloris* induti in Vaticani Palatii Apostolici Paramentorum Aulam convenient, in qua sacra sument paramenta *albi* coloris cuique ordini propria et mitras serico damascenas. Caudatarii de more supra croceam superpelliceum et velum pro mitra sustinenda habebunt.

Archiepiscopi, Episcopi, Abbates generales et Pœnitentiarii Basilicæ Vaticanæ paramenta sibi convenientia ejusdem coloris assument: clerici vero R. C. signaturæ, votantes et abbreviatores superpelliceum supra rocchettum in peristylio proximo aulæ paramentorum induent.

Ex auditoribus sacræ Rotæ, tres primi superpelliceum, reliqui amictum et tunicellam, *albi* coloris in dicto Peristyllo accipient. Qui vero subdiaconi munus in missa exercebit, itemque qui crucem in Processione erit delaturus sacras vestas induent in aula Paramentorum. Advocati vero consistoriales *alba* Pluvialia, ut moris est, eodem in loco sument.

Decanus votantium signaturæ monebit octo ex Referendariis,

ut induti rocchetto et mantelletto præsto sint in aula Ducali ad Baldacchinum supra summum Pontificem sustinendum, tum in supplicatione ad sacellum Sixtinum, tum, expleta missa, in accessu ad superius Podium Basilicæ Vaticanæ.

In prædicta aula ducali SUMMUS PONTIFEX Emos ac Rmos Cardinales ad osculum manus, archiepiscopos et episcopos ad osculum pedis recipiet.

Pontificali benedictione elargita cantabitur hora Tertia, et reliqua de more peragentur prout in missa Pontificali a SUMMO PONTIFICE celebranda.

Processionali deinde ordine ad sacellum Sixtinum SUMMUS PONTIFEX sella gestatoria vectus accedet et expleta confessione solium ascendet, in quo Emos ac Rmos DD. Cardinales ad Obedientiam cum osculo pedis, manus et oris, archiepiscopos et episcopos cum osculo pedis et genu, Pœnitentiarios vero cum osculo pedis tantum excipiet.

Missa solemni expleta, ad Basilicæ Vaticanæ Podium omnes accedent, in quo SUMMUS PONTIFEX coronabitur, qua actione perfecta, IPSE Pontificiam Benedictionem Populo impertiet, et Plenariam Indulgentiam adstantibus concedet.

Benedictione impertita, Emi et Rmi DD. Cardinales, aliique SUMMUM PONTIFICEM comitabuntur ad aulam Paramentorum, cui sacris exuto vestibus, Em. D. Cadinalis decanus S. Collegii nomine fausta feliciaque adprecabitur.

Intimentur itaque omnes et singuli Emi et Rmi DD. S. R. E. cardinales, archiepiscopi, episcopi, abbates generales, pœnitentiarii, vice-camerarius, principes solii, generalis R. C. A. auditor, antistes præpositur Domui pontificali, magister S. Hospitii, et Decani collegiorum omnium tam Prælatorum quam officialium, cæterique intimari soleti.

De mandato SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PAPÆ
Pius Martinucci protonot. apost. cæremoniarum Præfectus.

On a vu que, sur l'avis donné d'une émeute révolutionnaire qui était préparée, le Saint-Père résolut d'apporter au cérémonial une modification indiquée dans le *Moniteur* suivant :

Dominica proxima die *tertia* martii, omnia peragentur prout in transmissa sohedula adnotantur, præter solemnem coronatio-

nis actionem, quæ non in Podio Basilicæ Vaticanæ, sed in eodem sacello Sixtino perficietur.

De mandato, etc.

La décision du Saint-Père, qui a obtenu l'approbation de tous, a soulevé contre le ministère italien et en particulier contre M. Crispi un *tolle* général (1). Tous les organes libéraux, quelques officieux exceptés, l'ont attaqué avec une énergie égale à leur déception et lui ont prouvé, par des arguments dont un jounal catholique pourrait aisément tirer grand parti, que, par sa conduite ridiculement pointilleuse et contradictoire à celle qu'il a tenue après la mort de Pie IX et pendant le Conclave, il a lui-même jeté à terre l'échafaudage si habilement et si patiemment élevé depuis 1870 pour montrer au monde que le Pape était libre et que, s'il ne faisait pas de fonctions publiques et ne sortait pas du Vatican, c'était par pure volonté de sa part.

L'*Osservatore romano* a publié à ce sujet, le lendemain du couronnement, 4 mars, la note suivante qu'il importe de reproduire ici :

On a beaucoup parlé dans ces derniers jours du changement de programme qui a eu lieu dans la solennité du couronnement de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Ce qu'il y a de vrai parmi toutes les versions que la presse a publiées sur cet événement, c'est que le Saint-Père avait véritablement l'intention de faire participer son peuple bien-aimé à ce grand acte de la sublime autorité dont, par la divine miséricorde, il a été investi ; mais il a dû abandonner cette résolution quand des motifs fondés ont pu faire croire que l'ordre serait troublé, non assurément de la part des catholiques romains, dans l'intérieur de la basilique Vaticane.

Il va sans dire que c'est avec le plus vif regret que cette modification a été accueillie par la diplomatie et par les hautes notabilités des diverses nations, qui étaient accourues à Rome, attirées précisément par le pieux désir d'assister à cette solennelle cérémonie; mais tous ont également reconnu la

(1) M. Crispi n'est déjà plus ministre, convaincu de bigamie et même de trigamie, il a senti que sa position n'était plus tenable ; sa situation politique était déjà d'ailleurs fort compromise, et le ministère italien est tombé tout entier, comme on l'a vu plus haut.

sagesse et même la nécessité absolue des résolutions que le Saint-Père a dû prendre en vue des circonstances.

Assurément la circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, laquelle défendait aux agents du gouvernement de prendre une part quelconque aux réjouissances ayant pour but de célébrer l'heureux avénement de l'élection du Souverain Pontife Léon XIII, et les réunions librement tenues, à Rome, sous les yeux et avec l'adhésion du gouvernement, et où ont été émises les propositions les plus injurieusement hostiles à l'autorité pontificale et à la personne sacrée de Sa Sainteté, étaient de nature à autoriser les soupçons indiqués plus haut et à conseiller le changement qui s'est fait dans l'ordre de la solennité.

Ce qui est arrivé hier au soir, et la liberté qu'a eue pendant deux heures une certaine classe de gens de proférer des outrages et de lancer des pierres contre les maisons qui fêtaient par des illuminations le couronnement de Sa Sainteté, sont venus confirmer les sages prévisions de Notre Saint-Père.

Les diplomates et les autres personnages étrangers qui se trouvent maintenant dans notre ville auront pu ainsi apprécier de nouveau quelle est la situation faite à l'Église et au vicaire de Jésus-Christ, sur le siége auguste du Pontificat romain.

—

Les cardinaux, les évêques, les prélats et les autres ecclésiastiques qui devaient prendre part à la grande et solennelle cérémonie du couronnement, tous ceux aussi qui avaient obtenu la faveur d'y assister, étaient déjà au Vatican dès neuf heures du matin.

Les deux grandes salles qui séparent le corridor des Loges de la salle Ducale avaient été transformées en salles des parements. Dans la première, les cardinaux, les évêques et les prélats se sont revêtus de leurs ornements pontificaux. Les cardinaux portaient tous les bas, les souliers et la soutane rouge, puis le rochet, l'amict et la mître blanche en soie moirée. Ceux de l'ordre des évêques portaient sur l'amict la chape ; ceux de l'ordre des prêtres, la chape, et ceux de l'ordre des diacres, la dalmatique. Ils étaient au nombre de cinquante-cinq.

Une fois revêtus de leurs ornements pontificaux, ils se sont rendus dans l'autre salle où étaient dressées des estrades pour les recevoir. A l'angle de gauche s'élevait le trône

du Souverain-Pontife. C'est là que Sa Sainteté s'est revêtue à son tour de ses ornements pontificaux.

Tout le monde étant prêt, la procession a commencé ; elle était ouverte par l'auditeur de Rote, faisant fonctions de sous-diacre, Mgr de Montel, qui portait la croix. Derrière venaient les pénitenciers de Saint-Pierre portant la chasuble, les différents ordres de prélats, les uns portant l'hermine blanche, d'autres simplement le rochet, puis les généraux et procureurs généraux des ordres religieux, les abbés mitrés, les évêques, les archevêques et enfin les cardinaux accompagnés chacun de leur caudataire qui portait sur le surplis l'aumusse et le voile blanc pour recevoir la mître. Le cardinal Borromeo, archiprêtre de Saint-Pierre, fermait la marche. Venait ensuite le Souverain-Pontife précédé par les deux commandants de la garde-noble, les princes Barberini et Altieri en grand uniforme, par le maître du Saint-Hospice, le prince Ruspoli et le prince assistant au trône, le prince Colonna, tous deux également en uniforme. Sa Sainteté, portant en tête la mitre en lame d'or, avait à sa droite le cardinal Mertel, diacre ; à sa gauche, le cardinal Consolini, sous-diacre.

Derrière venaient Mgr Ricci, le majordome, les autres prélats intimes et les deux neveux de Sa Sainteté. Après avoir traversé la première salle des parements, le cortége a pénétré dans la salle Ducale où des estrades avaient été préparées à droite et à gauche pour recevoir les cardinaux. L'ancien trône, où siégeait autrefois le Saint-Père quand il donnait de grandes audiences, avait été transformé en autel, et un trône avait été élevé à gauche de l'autel, du côté de l'Évangile. Après avoir prié pendant quelques instants devant l'autel, le Saint-Père est monté sur son trône. Les cardinaux se sont alors avancés un à un et, gravissant les degrés du trône, ont baisé la main de Sa Sainteté ; les évêques et les prélats sont venus ensuite et ont baisé les uns le genou, les autres le pied. Pendant ce temps, les chantres de la chapelle Sixtine faisaient entendre des chants sacrés. Cette première cérémonie terminée, le Saint-Père s'est levé et a donné la bénédiction solennelle.

Mgr de La Bouillerie et Mgr l'évêque d'Arras avaient l'honneur de tenir le livre dit canon, dans lequel le Saint-Père lisait les paroles de la bénédiction.

Sa Sainteté a ensuite entonné tierce et s'est assise. Les chantres pontificaux ont chanté les psaumes que le Saint-Père et les cardinaux récitaient à voix basse. Pendant ce temps huit prélats référendaires venaient se ranger au pied de l'autel et recevoir des mains du sacriste les ornements sacrés dont le Saint-Père devait se revêtir pour la messe, tandis que le prince Ruspoli, accompagné de deux massiers, allait dans la salle des parements mettre un voile blanc sur ses épaules et prendre en main le vase dont l'eau devait être versée sur les mains de Sa Sainteté. Deux prélats l'accompagnaient, porteurs l'un du plat qui devait recevoir l'eau, l'autre de la nappe qui devait servir au Souverain-Pontife pour s'essuyer. Les psaumes et l'antienne de tierce étant terminées, le Saint-Père s'est levé et a chanté l'oraison.

Le prince Ruspoli et les deux prélats se sont avancés, et Sa Sainteté a lavé ses mains. Puis le cardinal Borromeo lui ayant enlevé la mitre, Elle a commencé avec l'assistance de Son Éminence à se revêtir des ornements pontificaux pour la messe. Le cortége s'est reformé dans le même ordre qu'au sortir de la salle des parements et s'est dirigé vers la chapelle Pauline, en traversant la salle Ducale et la salle Royale, où les gardes-nobles, les gardes-suisses et les gardes-palatins formaient la haie. Sa Sainteté, étant descendue de son trône, est montée sur la *sedia gestatoria* et a été ainsi portée solennellement. Deux prélats tenaient les grands éventails, et huit autres soutenaient le dais. A la porte de la chapelle Pauline, le Saint-Père a été descendu de sa chaise, et il est allé s'agenouiller devant le Saint-Sacrement. Après une courte prière, le cortége a repris sa marche, et Sa Sainteté est de nouveau remontée sur la *sedia gestatoria*.

Un chapelain pontifical, portant de l'étoupe sur un coussin brodé, en a placé un morceau au sommet d'une sorte de fourche triangulaire ; un maître des cérémonies y a mis

le feu et, s'agenouillant, il a chanté ces paroles : *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* Cette même cérémonie s'est renouvelée trois fois pendant le parcours de la salle Royale, qui va de la chapelle Pauline à la chapelle Sixtine. Arrivés dans cette dernière chapelle, tous ceux qui faisaient partie du cortége ont pris les places qui leur appartenaient. Le Saint-Père, étant descendu de la *sedia,* est monté sur son trône et la messe pontificale solennelle a commencé. Elle a duré près de deux heures. La chapelle Sixtine était remplie de monde. A la tribune royale, on remarquait Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Parme avec les personnes de leur suite. Sur les estrades de droite étaient toutes les dames de l'aristocratie romaine et du corps diplomatique.

Sur celles de gauche étaient les ambassadeurs et ministres en grand uniforme, les patriciens romains, d'illustres personnages étrangers et tous ceux qui faisaient partie de la cour du Pontife défunt en qualité de camériers. La salle Ducale et la salle Royale étaient également remplies du plus beau monde qui n'avait pu trouver place dans la chapelle Sixtine.

Pendant la messe, après le *Confiteor* et la récitation des prières *super electum pontificem,* le cardinal Mertel remit le pallium au Saint-Père en prononçant ces paroles :

Accipe Pallium, scilicet plenitudinem Pontificalis officii, ad honorem Omnipotentis Dei, et gloriosissimæ Virginis Mariæ matris ejus et B.B. Apostolorum Petri et Pauli et Santæ romanæ Ecclesiæ.

La messe terminée, a eu lieu la cérémonie proprement dite du Couronnement.

Après la récitation des prières prescrites par la liturgie, le Pape alla s'asseoir sur le trône ; alors le second cardinal diacre enleva la mitre de la tête du Saint-Père ; le premier cardinal diacre qui se tenait à droite lui mit la tiare en disant d'une voix haute et vibrante :

Accipe Tiaram tribus coronis ornatam, et scias Te esse Patrem Principum et Regum, Rectorem Orbis, in terra Vica-

rium Salvatoris N. J. C. cui est honor et gloria in sæcula sæculorum.

La tiare placée sur la tête de Léon XIII est celle que le garde palatin d'honneur a donnée à Pie IX.

Toute l'assistance était profondément émue, et peu de spectateurs pouvaient retenir leurs larmes.

L'obédience qui suivit le couronnement étant terminée, le Souverain-Pontife, la tiare en tête, donna la bénédiction solennelle. Le cortége se reforma une dernière fois et défila le long de la chapelle Sixtine, de la salle Royale, de la salle Ducale et de la première salle des parements.

Le Saint-Père était porté solennellement sur la *sedia.* On ne saurait rien imaginer de plus beau, de plus grandiose, de plus solennel et de plus touchant que la vue de ce magnifique et imposant cortége. Ces trente évêques, ces cinquante-cinq cardinaux portant tous la mitre blanche sur la tête et s'avançant deux à deux, puis le Pontife bien-aimé, tiare en tête, porté sur la *sedia gestatoria* en velours rouge brodé d'or au-dessous d'un grand dais blanc.

Non, on ne saurait rien imaginer de plus majestueux, et après huit ans de deuil et d'oubli, il nous semblait le voir pour la première fois et avec une émotion toute nouvelle. Le Saint-Père est descendu de la *sedia gestatoria* à la porte de la première salle des parements et s'est rendu dans la seconde ; là, avec l'aide du cardinal Borromeo, Sa Sainteté s'est dépouillée de ses ornements pontificaux pour revêtir de nouveau la mosette rouge bordée d'hermine.

Les cardinaux ayant alors fait cercle autour de son trône, le cardinal Di Pietro, doyen du Sacré-Collége, lui lut l'adresse suivante au nom du Sacré-Collége :

Après que nos votes inspirés de Dieu ont fait retomber leur choix sur Votre Sainteté et donné à l'Église un nouveau pasteur, nous sommes passés de l'affliction à l'espérance. Aux larmes versées sur la mort du grand Pontife Pie IX, si universellement regretté par tous les catholiques, et si aimé par nous tous, ont succédé la joie et l'espérance dans l'Église de Jésus-Christ.

Oui, bienheureux Père, en gouvernant le diocèse qui Vous

était confié par la divine Providence, et en prenant part aux graves affaires du Saint-Siége, Vous avez donné de telles preuves de Votre piété, de Votre zèle apostolique, de Vos nombreuses vertus, de Votre haute intelligence, de Votre prudence, du vif intérêt que Vous portez à la gloire et à l'honneur du Sacré-Collége, que nous fûmes facilement persuadés que, élu Souverain-Pontife, vous feriez ce que l'Apôtre disait de lui-même aux Thessaloniciens : *Non in sermone tantum sed et in virtute, et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa.*

Nous n'eûmes pas à attendre longtemps, car la volonté divine ne tarda pas à se manifester et, comme au roi David, Dieu Vous dit : *Tu pasces populum meum Israel et Tu eris dux super Israel.*

Il est doux de voir à quel point l'assentiment général a répondu à cette disposition divine, et combien tous se sont unis pour vénérer Votre Personne Sacrée, de la même manière que les tribus d'Israël se sont prosternées à Hébron devant le nouveau pasteur que Dieu leur accordait. Aussi, en ce jour solennel de Votre couronnement, pouvons-nous, comme les anciens du peuple choisi, répéter, en témoignage d'affection et d'obéissance, ces paroles des livres saints : *Ecce nos os tuum et caro tua erimus.*

Veuille le ciel que, comme le Livre des Rois dit de David : *Quadraginta annis regnavit*, l'histoire ecclésiastique puisse parler aussi aux âges futurs de la longévité de Léon XIII.

Ce sont les vœux que je dépose à Vos pieds sacrés au nom du Sacré-Collége.

Daignez les accepter avec bonté, en nous donnant Votre bénédiction apostolique.

Sa Sainteté répondit en ces termes :

« Les nobles et affectueuses paroles que son Éminence « Révérendissime vient de m'adresser au nom de tout le « Sacré-Collége ont vivement touché Notre cœur déjà si « immensément ému par l'événement imprévu de Notre « élévation au Suprême Pontificat, survenue contre Notre « propre mérite.

« Le poids des Clés Suprêmes qui vient d'être imposé à « Nos épaules, déjà si formidable par lui-même, devient « encore plus difficile à porter, eu égard à Notre faiblesse « qui en demeure tout anéantie.

« La cérémonie qui vient de s'accomplir avec une si « grande solennité Nous a fait comprendre encore davan- « tage la majesté et l'élévation du Siége sur lequel nous « sommes élevé et a augmenté dans Notre âme l'idée de la « grandeur de ce sublime Trône de la terre.

« Et puisque Votre Éminence a voulu, Monsieur le Car- « dinal, citer David, Nous rappellerons cette autre parole « du saint Roi : « Que suis-je, Seigneur, mon Dieu, pour « que vous m'ayez conduit jusque-là ? » *Quis ego sum,* « *Domine Deus, quia adduxisti me huc usque?*

« Et cependant au milieu de tant de légitimes sujets de « crainte et de découragement, Nous sommes consolé de « voir tous les catholiques unanimement unis se serrer « autour de ce Siége apostolique, lui donnant ainsi un « public témoignage de leur obéissance et de leur amour.

« Nous trouvons des motifs de consolation dans l'union « et l'attachement de tous les membres de ce Sacré-Collége « qui Nous sont si chers, et dans la certitude que leur puis- « sant concours ne Nous fera pas défaut dans l'accomplis- « sement du redoutable ministère auquel leurs suffrages « Nous ont appelé.

« Nous sommes surtout réconforté par Notre confiance « en Dieu très-miséricordieux, qui a bien voulu Nous élever « à une si haute dignité. Nous ne cesserons d'implorer son « assistance avec toute la ferveur de Notre âme, en dési- « rant que vous l'imploriez aussi, vous souvenant de la parole « de l'Apôtre :

« Tout notre secours vient de Dieu. » *Omnis sufficien-* « *tia nostra a Deo est.*

« Persuadé que Dieu « choisit les faibles pour confondre « les puissants », *infirma mundi eligit ut confundat for-* « *tia,* vivons avec la confiance qu'il soutiendra Notre fai- « blesse, exaltera Notre humilité pour manifester sa puis- « sance et faire resplendir sa force.

« Nous remercions de tout Notre cœur Votre Éminence « des sentiments affectueux et des souhaits sincères qu'elle « Nous a exprimés au nom du Sacré-Collége et que Nous « acceptons avec reconnaissance.

« Nous terminons en vous donnant du fond de Notre « cœur l'apostolique bénédiction. *Benedictio Dei, etc.* »

Après ce discours, le Saint-Père est rentré dans ses appartements.

LES ARMES DU PAPE

Les personnes qui attribuent une grande importance à la prophétie de saint Malachie, mort archevêque d'Armagh (Irlande), en 1148, — prophétie dont l'authenticité est douteuse, mais qui a justement acquis une assez grande autorité par plusieurs coïncidences frappantes, — se préoccupaient de la façon dont se vérifierait la devise attribuée au successeur de Pie IX : *Lumen in cœlo,* la lumière dans le ciel. Il faut avouer que les armes du cardinal Pecci l'ont vérifiée d'une manière aussi satisfaisante qu'inattendue. Le blason du cardinal Pecci représente, en effet, un peuplier se détachant sur un fond d'azur ; une bande d'argent coupe par le milieu, dans le sens horizontal, cet arbre et l'écu tout entier ; dans la moitié inférieure, deux fleurs de lys d'argent apparaissent à droite et à gauche du tronc de l'arbre ; dans la moitié supérieure, à gauche du spectateur, resplendit une étoile ou comète également d'argent, ce qui est bien le *lumen in cœlo* de la prophétie, et l'étoile projette ses rayons du haut en bas.

En langage de blason, les armes se décriraient ainsi :

D'azur, au peuplier de synople posé sur une terrasse du même, adextré au chef d'une étoile chevelée ou comète d'or, et accosté en pointe de deux fleurs de lys du même ; à la face arquée d'argent brochant sur le tout.

Pour satisfaire la curiosité des lecteurs, nous donnons les devises concernant les neuf Papes qui succéderont à Léon XIII :

Ignis ardens, le feu ardent.
Religio depopulata, la religion dépeuplée.

Fides intrepida, la foi intrépide.
Pastor angelicus, le pasteur angélique.
Pastor et nauta, pasteur et pilote.
Flos florum, la fleur des fleurs.
De medietate lunæ, de la moitié de la lune.
De labore solis, du travail du soleil.
De gloria olivæ, de la gloire de l'olive.

Là s'arrêtent les devises de la prophétie attribuée à saint Malachie, au bout desquelles on lit :

In persecutione extrema sacræ Romanæ Ecclesiæ, sedebit Petrus Romanus qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et Judex tremendus judicabit populum. — Dans la deuxième persécution de la sainte Église romaine siégera Pierre, Romain, qui paîtra les brebis au milieu de grandes tribulations, après lesquelles la ville aux sept collines sera détruite, et le Juge redoutable jugera le peuple.

L'opinion commune de ceux qui regardent la prophétie comme authentique, est qu'il n'y aura, après Léon XIII, jusqu'à la fin du monde, que dix papes, dont Pierre II serait le dernier; nous devons faire remarquer que les termes mêmes de la prophétie n'indiquent pas nécessairement cette conclusion.

Maintenant, pour en revenir à Léon XIII, *Lumen in cœlo,* nous dirons qu'on le regarde généralement comme le *Grand Pape* dont il est question dans plusieurs prophéties modernes, et dont le pontificat doit concourir avec le règne du *Grand Monarque*. Ce pontificat et le suivant occupent une large place dans l'interprétation de l'*Apocalypse* faite par le pieux et savant Holzhauser.

M. l'abbé Cucherat, qui a écrit tout un savant livre sur *la Prophétie de la succession des Papes* (1), rappelle à ce propos le *Mirabilis liber,* imprimé au commencement du XVIe siècle, et dans lequel se trouve une prophétie très-remarquable de saint Césaire, archevêque d'Arles au

(1) 2e édition, 1873, chez Baratier frères, à Grenoble.

VIe siècle, prophétie dont le fragment suivant se trouve cité, à l'article *Césaire,* dans le *Dictionnaire historique* de Feller :

Mais après des misères si grandes et si multipliées, que les créatures de Dieu en tomberont presque dans le désespoir, des restes échappés de la persécution de l'Église, il sera tiré, par la volonté de Dieu, un Pape qui réformera tout l'univers par sa sainteté et ramènera à l'ancienne manière de vivre des disciples du Christ tous les ecclésiastiques; et tous le respecteront à cause de sa sainteté et de ses vertus. Il prêchera partout nu-pieds et ne craindra point la puissance des princes; d'où vient que, par sa vie laborieuse, il les ramènera de leurs erreurs au Saint-Siége, et il convertira presque tous les infidèles et surtout les Juifs.

Et ce Pape sera secondé par un empereur, homme très-vertueux, qui sortira des restes du sang très-saint des rois des Français, qui l'aidera et lui obéira en tout ce qui sera nécessaire pour réformer l'univers.

Sous ce Pape et cet Empereur, tout l'univers sera réformé, parce que la colère de Dieu s'apaisera. Ainsi il n'y aura plus qu'une loi, une foi, un baptême, une manière de vivre. Tous les hommes auront le même esprit et s'aimeront les uns les autres. Cet état de paix durera pendant de longues années.

Mais après que le siècle aura été réformé, il paraîtra plusieurs signes dans les cieux, et la malice des hommes se réveillera. Ils retourneront à leurs anciennes iniquités, et leurs crimes seront encore pires que les premiers. C'est pourquoi Dieu amènera et avancera la fin du monde ; et voilà la fin.

Les amateurs de prophéties pourront voir les rapports entre celle que nous venons de transcrire et les diverses devises des Papes que nous avons données plus haut. Nous les renvoyons, pour le reste, au livre de M. l'abbé Cucherat, qui ne manquera pas de les intéresser. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'à côté de ces prophéties plus ou moins authentiques, il y en a dont la certitude suffit à notre foi et à notre constance : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas,... je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles.*

J. Chantrel.

LA PAPAUTÉ ET LE PROTESTANTISME.

Nous avons eu plus d'une fois à combattre l'*Église libre* que rédige M. le pasteur Léon Pilatte; aujourd'hui nous avons à la remercier de nous faire connaître, dans son numéro du 8 mars, un très-bel article « qui porte pour signature, dit-elle, le nom respecté d'un professeur d'une de nos facultés de théologie, » article « intitulé : *D'un pape à l'autre* et publié dans un journal protestant, orthodoxe et français, portant la date du 1er mars. » Nous regrettons que M. Pilatte ne nous dise ni le nom du journal protestant ni le nom de l'auteur de l'article, qui s'est certainement honoré en l'écrivant. M. Pilatte ne le juge pas comme nous ; il est indigné, et son indignation s'exhale en deux colonnes dignes des anciens huguenots, dont il invoque la mémoire. Nous ne nous arrêterons pas à la colère de M. Pilatte ; nous aimons mieux le remercier encore une fois d'avoir publié les fragments que nous reproduisons.

Voici donc ce que dit le professeur d'une faculté de théologie protestante à propos de la mort de Pie IX et de l'élection de Léon XIII :

M. Guizot disait un jour à la Chambre des pairs : « Je sais bien que les révolutionnaires sont arrogants ; je sais bien qu'ils font bon marché de la religion, du catéchisme, de la papauté ; qu'ils se figurent qu'ils enlèveront tout cela comme un torrent. Ils ont essayé plus d'une fois ; ils ont cru qu'ils avaient emporté ces vieilles grandeurs de la société humaine; elles ont reparu plus grandes qu'eux. Ce qui a surmonté le pouvoir de la Révolution française et de Napoléon surmontera bien les fantaisies de la jeune Italie. »

Ces prévisions du grand orateur ont été tour à tour démenties et confirmées...

... Les révolutionnaires ont ravi à la papauté d'abord ses plus riches provinces, puis sa capitale, puis ses couvents et leurs biens, puis des immunités séculaires et un vieux palais papal ; ils ont porté à Rome même des institutions et des principes

odieux à la papauté. Et maintenant elle n'est plus chez elle, elle est chez eux.

Mais le respect a grandi avec l'infortune. Ce qui semblait devoir nuire a servi...

... Le prince est tombé; le Pape est resté debout et plus ferme. Il a plus gagné du côté spirituel que perdu de l'autre. De toutes parts on est allé à son aide; les secours ne lui ont pas plus manqué que les hommages. Il y avait deux souverains à Rome, l'un vainqueur, l'autre vaincu, et quoique le vainqueur fût placé haut dans l'estime des hommes, le vaincu y était placé plus haut encore. Ils sont morts à quelques jours d'intervalle; les funérailles de Victor Emmanuel ont attiré les représentants des têtes couronnées; celles de Pie IX les chefs de toute l'Église. Le plus grand des monarques donnerait en vain ses pieds à baiser, après sa mort; les lèvres des fidèles ont, dit-on, usé les mules du prêtre de Jésus-Christ. Ils sont sous terre l'un et l'autre, mais il n'est pas difficile de savoir laquelle des deux tombes sera la plus vénérée. On ira prier devant l'une, on ira satisfaire sa curiosité devant l'autre.

Qu'arrivera-t-il, disait-on, à la mort de Pie IX? On semblait craindre pour l'Église, pour l'Europe même une crise. Depuis longtemps, on s'entretenait de l'événement et on s'y préparait. On parlait de testament inconnu, de règles nouvelles, d'interventions politiques; et voilà le Pape mort, tout s'est passé comme à l'ordinaire, mieux qu'à l'ordinaire.

Il s'agissait de nommer le deux cent cinquante-deuxième Vicaire de Jésus-Christ. Le deux cent cinquante-deuxième! Quelle est la chaîne d'empereurs ou de rois qui descend ainsi tout le long de l'histoire sans se briser? Et les électeurs sont partis de tous les pays pour aller donner un successeur à Pie IX. Quels jours solennels de l'un à l'autre Pape! Quels honneurs accordés à l'un et préparés pour l'autre! Les portes du Vatican se ferment enfin, et les votes commencent sous les formes les plus imposantes que les hommes aient jamais connues jusqu'ici...

... Les gouvernements ont respecté la liberté des votes, et les membres du Conclave ont fait taire les désirs personnels devant l'intérêt général. La papauté reprend sa vie ordinaire, avec un visible et légitime contentement d'elle-même. Les félicitations arrivent maintenant de toutes les cours au nouveau Pape, comme elles arrivèrent naguère au nouveau roi, et toutes-

les cloches de la chrétienté catholique ont annoncé aux fidèles ce qu'ils appellent « une grande joie, *gaudium magnum.* »

Joie universelle, véritablement. L'Église dit : *Habemus Papam*, « nous avons un Pape » ; un Pape suscité par Dieu et par conséquent son digne organe...

... D'autres admirent la belle tête et l'austère aspect du nouveau Pontife. Ferme, il est doux, habile, il est honnête ; à la fois homme du monde et homme d'Église, capable de plaire à l'un, digne de conduire l'autre.

Les vieilles grandeurs de la société humaine, c'est-à-dire catholique, restent donc ; elles ont vu tomber beaucoup de grandeurs soulevées contre elles ; elles contempleront bien d'autres ruines humaines avant d'y mêler les leurs. Il faut que les petits Voltaires du jour en prennent leur parti, au moment de célébrer le centenaire du grand. Leurs pauvres sarcasmes paraissent bien misérables devant les magnificences qui les provoquent. Riez, beaux esprits, riez, puisque vous n'êtes bons qu'à cela ; mais ne vous imaginez pas que la légèreté soit la force. Ce qui vient de se passer dans le temple de Saint-Pierre est superstitieux, mais grave ; suranné, mais auguste, et ceux qui ne sauraient y reconnaître la vérité peuvent y admirer la grandeur.

Un grand nombre de nos compatriotes, la majorité, peut-être, refusent leur foi et prodiguent leurs hommages à l'Église catholique. Il leur plaît qu'elle déploie les magnificences de son culte aux yeux des peuples. Quand elle les appelle dans les vieilles basiliques pour chanter des *Te Deum*, ils s'y rendent revêtus de leurs plus beaux habits. Les protestants même les suivent ; les protestants républicains comme les autres et mieux encore ; on en pourrait donner des preuves. Ces spectacles peuvent n'être pas les plus chrétiens, ils sont les plus imposants. La politique paraît bien petite à côté de la religion. Aucun théâtre ne peut lutter non plus de solennité avec la cathédrale. Je ne serais pas étonné que les catholiques dont je parle se fussent répété les uns aux autres, en lisant les journaux ces derniers jours : Voilà un ferme pouvoir, voilà un sage gouvernement, voilà une incomparable école d'ordre et de respect ; conservons pour nos enfants la religion de nos pères. Le catholicisme n'est-il pas d'ailleurs une partie du patrimoine français ?...

L'ENSEIGNEMENT QUADRAGÉSIMAL

C'est surtout pendant le carême que la lumière se fait dans les intelligences et la purification dans les cœurs par l'enseignement et par la pénitence. Toutes les chaires sacrées retentissent des plus utiles enseignements, les évêques font entendre leur parole pleine d'autorité, et, à Rome, le Souverain-Pontife indique à la prédication sacrée la voie dans laquelle elle doit entrer. Il nous serait bien impossible de tout reproduire et même de tout indiquer; c'est, du reste, pour l'année entière que la parole de nos évêques nous fournit des enseignements qui ne vieillissent jamais.

Aujourd'hui, nous nous contenterons de publier la parole du Saint-Père, le Pasteur des brebis et des agneaux, et celle du Pasteur sous l'autorité et avec les encouragements duquel paraissent les *Annales catholiques*.

Discours du Saint-Père

aux curés de Rome et aux prédicateurs du Carême.

Le Saint-Père a reçu, le 5 mars, dans la salle du Trône, les curés de Rome et les prédicateurs du Carême, qui lui étaient présentés par S. Em. le cardinal Monaco La Valetta, vicaire général de Rome.

Le Saint-Père a adressé à cette assistance le discours suivant, qui est un véritable chef-d'œuvre d'éloquence apostolique :

« C'est pour Nous une chose très-agréable, monsieur le « Cardinal, de voir aujourd'hui en Notre présence la réunion « des curés de Rome, et avec eux, tous les prédicateurs du « Carême qui approche. Accablé, surtout dans ces premiers « jours de Notre pontificat, par des pensées et des soucis « continuels, le temps Nous manque pour recueillir un peu « de temps Notre esprit afin de vous adresser quelques

« paroles à vous, excellents curés, qui êtes appelés à « prendre une part des sollicitudes pastorales de l'évêque « de Rome, et à vous aussi, qui êtes chargés de la prédica- « cation.

« Cependant Nous n'avons pas voulu laisser échapper « l'occasion présente de vous communiquer quelqu'une de « Nos pensées.

« Nous vous dirons donc en premier lieu que, si tous les « fidèles du monde sont l'objet de nos sollicitudes pater- « nelles, il l'est d'une façon spéciale, ce cher troupeau de « Rome au milieu duquel Nous vivons et qui Nous est cher « à tant de titres. C'est un de Nos vœux les plus fervents « et des plus ardents désirs de Notre cœur que le peuple de « Rome conserve pure et entière la foi ancienne, que ses « mœurs fleurissent et échappent à la corruption, que l'on « voie grandir son attachement à ce Siége apostolique et « sa docile obéissance aux lois et aux enseignements qu'il « en reçoit. Nous savons trop bien que, de toutes parts, « dans le monde, les ennemis de l'Église s'efforcent par « tous les moyens d'arracher de l'esprit et du cœur des « fidèles ces inestimables trésors; mais Nous savons aussi « qu'ils ont pris spécialement pour point de mire cette sainte « cité, qui est le centre du catholicisme, et que tous les « moyens sont mis en jeu pour la conduire à l'incrédulité « et à l'immoralité.

« Par conséquent, il est nécessaire que vous tous, Nos « très-chers curés, vous soyez bien pénétrés des conditions « exceptionnelles des temps où nous vivons et des dangers « plus graves auxquels sont exposés de préférence la foi et « la saine morale du peuple romain ; il est nécessaire qu'à « mesure que croissent les périls et que redoublent les « efforts des ennemis votre zèle à tous croisse de même et « redouble. Si le ministère des curés fut toujours et partout « laborieux et difficile, il est certain qu'au temps où nous « sommes et dans l'intérieur de ces murs vous avez besoin « de faire appel d'une manière plus spéciale à toute votre « énergie pour ne point faillir au but si élevé de votre « mission ; il y faut de plus, et comme condition indispen-

« sable, un esprit de plein et entier sacrifice, qui au-dessus
« de toute considération de commodité ou d'intérêt vous
« fasse toujours mettre la gloire de Dieu et le profit des
« âmes. Soyez assurés que, si vous êtes animés de cet esprit,
« vous qui êtes les ouvriers de la vigne mystique, vos
« fatigues apostoliques seront couronnées de fruits précieux
« et abondants.

« Le clergé de Rome a toujours donné de magnifiques
« exemples d'abnégation et de zèle qui l'ont rendu le modèle
« et l'admiration des autres; aussi Nous promettons-Nous
« de vos travaux les plus heureux et les plus consolants
« résultats, persuadé que ceux-ci seront d'autant plus
« grands que vos soins seront plus assidus, votre sacrifice
« plus généreux et plus entier, votre zèle plus éclairé, votre
« conduite plus irréprochable.

« Il Nous est maintenant agréable de Nous adresser à
« vous, hérauts de l'Évangile, qui demain devrez commen-
« cer à répandre parmi les fidèles la bonne semence de la
« parole divine. Rappelez-vous que cette parole annoncée
« autrefois par les apôtres, sous l'inspiration de l'Esprit du
« Seigneur dont ils étaient remplis, a eu la force d'arracher
« du monde les mauvaises herbes des fausses doctrines,
« d'illuminer les esprits et de rallumer dans les cœurs
« l'amour sincère du bien et du beau ; elle a suffi à conver-
« tir le monde et à le gagner tout entier à Jésus-Christ.
« Maintenant aussi cette parole peut retirer le monde de
« l'abîme vers lequel il court, le laver de ses souillures et
« le soumettre de nouveau à Jésus-Christ.

« Il est donc indispensable que les orateurs sacrés, mar-
« chant sur les traces des apôtres, appuyés sur la vertu
« divine plus que sur leurs propres forces et sur les attraits
« de l'éloquence, prêchent aux fidèles Jésus-Christ, les
« mystères de sa vie et de sa mort, sa doctrine et ses
« célestes enseignements, l'Église et ses sublimes préroga-
« tives, la divine autorité de son chef visible, sa grandeur
« et son influence bienfaisante pour la véritable félicité des
« peuples ; il faut qu'ils combattent, par des raisons simples
« et solides, les erreurs les plus pernicieuses et les plus

« répandues de nos jours, en cherchant à pénétrer jusqu'au « fond des cœurs pour les envelopper dans la vérité et la « vertu.

« Mais, pour que tout advienne selon Nos vœux et Nos « désirs, Nous appelons sur les pasteurs des âmes et les « hérauts de l'Évangile l'abondance des lumières célestes « et le secours efficace de la grâce divine. Nous voulons « que vous trouviez un gage de ces faveurs et une preuve de « Notre paternelle bienveillance dans la bénédiction apos- « tolique que, du fond de Notre cœur, Nous accordons à « tous les pasteurs des âmes et à leurs troupeaux, à tous les « prédicateurs du Carême et à leurs travaux apostoliques.

—

Lettre pastorale du cardinal Guibert

Archevêque de Paris.

Si l'épiscopat a toujours été un fardeau redoutable à raison des devoirs et des responsabilités qu'il impose, nous n'hésitons pas à dire que ces devoirs deviennent plus pressants et ces responsabilités plus graves à l'époque présente. « Je vous ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël, disait autrefois le Seigneur à son prophète ; vous écouterez la parole qui sort de ma bouche et vous l'annoncerez en mon nom et par mon autorité (1). » Les évêques obéissent à cet ordre divin quand ils vous adressent leurs avertissements et leurs exhortations, particulièrement à l'entrée de la sainte Quarantaine. Notre devoir est de vous signaler les périls qui menacent vos âmes, qui menacent aussi la société. Ce n'est qu'en remplissant cette obligation de notre charge pastorale envers vous, N. T.-C. F., que nous pouvons *délivrer nos âmes* (2), selon l'énergique expression du même prophète. Notre salut est lié au vôtre, et nous ajouterons volontiers avec le grand Apôtre : la charité de Jésus-Christ nous presse... car nous sommes auprès de vous ses ambassadeurs... Nous vous conjurons de vous réconcilier avec Dieu : *Charitas*

(1) Ezechiel, III, 17.
(2) Ezech., III, 19.

Christi urget nos... Pro Christi ergo legatione fungimur... Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo (1).

I

Or, N. T.-C. F., quand nous arrêtons les regards sur notre société, il nous semble impossible de ne pas être frappé d'un spectacle nouveau dans le monde : c'est la guerre impie, violente, systématique, déclarée contre Dieu. La lutte du mal contre le bien, de l'erreur contre la vérité, n'est pas nouvelle dans le monde. Commencée avec la rébellion de l'ange superbe, avec la désobéissance de nos premiers parents, elle ne cessera qu'au jour du triomphe définitif, quand le Seigneur viendra rendre à chacun selon ses œuvres par le suprême et dernier jugement. Mais si nous interrogeons l'histoire des siècles passés, nous voyons la lutte s'établir sur quelque point particulier de doctrine. Le dogme de la très-sainte Trinité, l'Incarnation du Fils de Dieu, la présence réelle de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie, l'autorité de l'Église et l'interprétation des divines Écritures ont été successivement attaqués par les hérésies dans le cours des siècles. Aujourd'hui une négation absolue voudrait effacer de la société la notion même de Dieu, souverain créateur et rémunérateur.

L'Église est enveloppée dans cette haine ; elle devait l'être. Dépositaire de la vérité divine, elle l'a fidèlement gardée aux générations successives, et la connaissance de Dieu ne saurait être détruite dans les âmes, tant qu'elle enseignera les hommes. Et commé le prêtre est chargé de cet enseignement par l'institution du Sauveur, le sacerdoce est l'objet d'une guerre spéciale dans la guerre générale contre Dieu et contre l'Église.

La présence du prêtre dans la société humaine est, en effet, le mémorial permanent de l'idée de Dieu et de toutes les doctrines sur lesquelles repose l'édifice moral de la société.

Qu'on ne nous accuse pas, N. T.-C. F., de tracer un tableau d'imagination, en indiquant les caractères de la guerre entreprise sous nos yeux contre Dieu et contre son Christ : *Quare fremuerunt gentes... adversus Dominum et adversus Christum ejus* (2) ? Ces doctrines subversives et impies ne se renferment

(1) II Cor., V, 14, 20.
(2) Psalm., II, 1, 2.

pas dans quelques livres de philosophie malsaine à l'usage du petit nombre ; elles se produisent au grand jour, sous toutes les formes, dans les journaux, dans les romans, dans les ouvrages scientifiques ou littéraires. C'est, pour me servir d'un mot de notre langue moderne, l'impiété que l'on vulgarise, afin quelle atteigne toutes les classes, afin qu'elle corrompe l'enfance elle-même dans sa fleur.

Ce n'est pas non plus l'impiété spéculative, ne dépassant pas les limites d'un enseignement théorique, mais l'impiété cherchant à se traduire dans les faits, dans les institutions, et si elle le pouvait, dans les lois. Chaque jour, en effet, vous entendez réclamer que l'éducation de l'enfant soit affranchie de l'enseignement religieux ; que la famille ne se forme plus par le mariage chrétien, contracté sous le regard de Dieu et de son Église; que le nom du Seigneur ne soit plus invoqué sur la tombe des morts.

Voilà ce dont nous sommes témoins, et si, en présence des attaques incessantes qui ébranlent les bases de l'ordre social, vos pasteurs n'élevaient pas la voix pour signaler le danger des âmes et le péril de la société, ils encourraient justement le reproche que le Seigneur faisait aux faux prophètes: Pourquoi dites-vous à des hommes enivrés du désir des jouissances matérielles, qu'ils peuvent se reposer en paix? Et la paix n'existe pas, puisque l'impiété accumule chaque jour les ruines morales sous lesquelles s'ensevelit la prospérité des peuples. *Pax, et non est pax* (1).

II

Vous comprendrez la grandeur du danger et la profondeur du mal, N. T.-C. F., si vous faites réflexion que la guerre déclarée à Dieu par l'impiété contemporaine détruit les notions constitutives de la raison humaine, contredit le bon sens des nations et l'expérience des siècles. Chez les peuples les plus barbares, comme chez les nations civilisées, l'idée de Dieu a toujours été considérée comme le principe fondamental de toute vérité et de toute vertu. Les apologistes de la religion en ont souvent fait la remarque : les peuples ont pu errer grossièrement sur la nature et les attributs de la Divinité, mais il n'en est aucun qui n'ait reconnu un être suprême, rémunérateur de la vertu et vengeur

(1) Ezechiel, XIII, 10.

du crime. L'existence d'un athée a été regardée comme une chimère et comme une dérogation monstrueuse aux lois de la nature humaine par les philosophes païens eux-mêmes, et c'est aujourd'hui dans l'athéisme que l'impiété contemporaine voudrait placer le perfectionnement de l'humanité ! Tentative insensée ; c'est l'expression du Psalmiste : *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus* (1). L'impie peut dire dans le délire de l'orgueil ou de la volupté : Il n'y a pas de Dieu ; mais jamais il ne détruira les lois de la nature physique et morale de l'homme, qui le forcent à confesser le Dieu dont il tient l'être, la vie et l'intelligence.

Certes, N. T.-C. F., la science humaine a fait de merveilleux progrès à notre époque. L'œil de l'homme, aidé par de puissants instruments, plonge dans l'immensité des cieux, et son génie, appuyé sur les lois du calcul, pénètre de plus en plus les secrets de l'harmonie qui régit les mondes. D'autres instruments lui découvrent d'autres mondes infiniment petits et lui révèlent chaque jour les prodiges cachés de la puissance créatrice. Les expériences de la physique, les analyses de la chimie lui font entrevoir davantage les mystères de la composition des corps, les forces qui meuvent toutes les parties de ce grand tout que l'on appelle l'univers. Ce n'est pas assez : il s'empare de ces forces, il les assouplit, il les met à son service. La vapeur le transporte, avec une rapidité inconnue aux siècles précédents, jusqu'aux extrémités de la terre. L'électricité donne à sa voix et à sa plume la rapidité de l'éclair.

Mais quelle est la conclusion légitime à tirer de ces progrès de la science ? Les savants les plus illustres de tous les siècles ont reconnu et glorifié Dieu dans les œuvres de la création ; et le bon sens populaire raisonne comme la science. Le palais élevé dans la capitale d'une grande nation avec toutes les magnificences de l'art, proclame le génie de l'architecte qui l'a construit ; et il le proclame d'autant plus éloquemment que l'on pénètre davantage dans l'étude des merveilles qu'il renferme. De même la sagesse et la puissance divines se manifestent à nous avec une évidence d'autant plus saisissante, que les découvertes de la science et les applications de l'industrie nous font mieux comprendre la beauté de l'ensemble et l'harmonie des détails de l'édifice de l'univers. La parole de l'Apôtre

(1) Psalm, XIII, 1.

demeure dans toute sa vérité: *Invisibilia Dei, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur.* Dieu invisible se montre à nous par les merveilles visibles de la création (1).

Plus belle et plus nécessaire encore, s'il est possible, apparaît l'idée de Dieu dans l'ordre moral et social. Quand un homme s'interroge, quand il regarde la famille dont il est membre, la société à laquelle il appartient, il reconnaît que sa vie intime et personnelle, sa vie de famille et sa vie sociale sont soumises à des lois qui créent pour lui des devoirs auxquels il ne peut se soustraire : devoirs de justice qui l'obligent à rendre à chacun ce qui lui est dû ; devoirs de charité qui l'obligent à aimer les autres hommes et à les aider suivant ses facultés. Il a le sens intime, l'intelligence certaine que ces devoirs lui sont imposés par un être supérieur à lui, par un être souverainement bon, souverainement sage, souverainement juste; en un mot, par Dieu, source de toute vérité, de toute bonté, de toute justice. Il comprend que Dieu a établi une sanction souveraine à ses lois, que la vertu sera récompensée et le vice puni.

Otez l'idée de Dieu et, au lieu de la vérité immuable, de la bonté et de la justice éternelles, vous n'avez plus pour règle du bien et du mal que la volonté changeante, ignorante et passionnée de l'homme, s'imposant tyranniquement aux autres hommes quand il est le plus fort, ou se courbant servilement sous la tyrannie s'il est le plus faible.

Ce que nous indiquons d'un mot, N. T.-C. F., c'est l'histoire de la pauvre humanité, quand elle veut se soustraire plus ou moins au domaine de Dieu ; c'est l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, avec ses incertitudes et avec ses erreurs ; c'est l'histoire des pouvoirs humains avec les abus de la force et de l'autorité.

Les vérités que nous rappelons en ce moment n'ont point échappé aux observations des hommes qui se sont voués à l'étude des sciences sociales et de l'économie politique. Longtemps on a cherché dans cette étude des objections contre les lois morales du christianisme, et voilà que l'observation plus attentive des phénomènes de l'ordre social amène les hommes d'intelligence et de bonne foi à reconnaître que les bases de toute société ont été posées dans le Décalogue, que l'observa-

(1) Rom., I, 20.

tion des commandements de Dieu renferme seule la solution des problèmes redoutables qui s'agitent dans nos sociétés modernes.

Ainsi la science sociale vient à son tour s'unir à l'enseignement de nos écoles de théologie, pour proclamer que l'idée de Dieu et la notion de ses commandements sont nécessairement à la base et au sommet de toute société. C'est ce qu'enseigne admirablement saint Thomas dans la *Somme théologique,* en montrant comment le Décalogue établit les relations vraies entre l'homme et Dieu, entre l'homme et la grande famille de l'humanité vivant dans la dépendance de Dieu (1).

« Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement » : le prêtre de l'Église catholique qui apprend à l'humble enfant de nos catéchismes ce premier précepte du Décalogue, lui enseigne la vérité sur laquelle repose tout l'ordre moral et social. L'enfant saura désormais où se trouve la source de toute vérité, de toute justice, de toute charité, et, afin que cette connaissance fondamentale ne s'efface pas au milieu des préoccupations quotidiennes de la vie, le second et le troisième précepte du Décalogue prescrivent le respect du nom de Dieu et la sanctification du jour consacré au Seigneur.

Puis vient immédiatement le grand précepte constitutif de la famille : « Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement. » L'enfant, nous devrions dire l'homme dans l'enfant, apprend que l'autorité paternelle et maternelle est le reflet de l'autorité divine, que l'amour de son père et de sa mère est un écoulement de la bonté infinie de Dieu, que la piété filiale est la seconde religion de l'homme dans les conditions de son existence terrestre. Qu'elle est grande et belle l'institution de la famille, faite par Dieu aux premiers jours du monde, ennoblie et sanctifiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Malheur à ceux qui voudraient effacer de l'enseignement de l'enfance le précepte divin qui consacre l'autorité du père et de la mère, ou remplacer les engagements pris par les époux, avec la sanction de l'autorité divine, par un contrat tout humain !

Le Décalogue s'élargit avec les préceptes qui suivent. Toujours sous la sanction de l'autorité divine, il règle les droits de l'homme dans la société, en protégeant sa vie, son honneur, ses biens, en lui imposant le respect de soi-même contre les jouissances désordonnées de ses sens. Il passe plus avant, et

(1) Summa Theol, 1, 2, *Quest.* 100, *Art.* V.

prescrivant ce que Dieu seul peut prescrire, il interdit même des désirs injustes et mauvais.

O mon Dieu, nous écrierons-nous avec le psalmiste, vos commandements sont admirables; vos préceptes sont justes (1). Combien malheureux serait le peuple qui mettrait un honneur insensé à secouer le joug de votre loi et à renier votre nom !

III

Si vous avez suivi avec attention, N. T.-C. F., les considérations qui précèdent, vous devez nécessairement conclure que la question religieuse, telle que nous venons de l'exposer, est au-dessus des questions de l'ordre temporel et politique. Ce serait ignorance, mauvaise foi ou passion que de confondre ensemble deux ordres de choses distincts et séparés.

L'Église laisse au libre arbitre des peuples et des souverains les formes du gouvernement, les lois qui régissent les intérêts temporels. Sa mission est d'enseigner et de maintenir les vérités religieuses, qui sont le fondement nécessaire de tout ordre social. Lersque, à l'apparition du christianisme dans le monde, l'Église subissait la persécution violente des Césars, elle ne prêchait pas la guerre sociale. Ses enfants étaient les plus fidèles observateurs des lois civiles de leur pays ; ils payaient les impôts, ils versaient leur sang pour la défense de la patrie, et en mourant pour la foi, tous auraient pu répéter les belles paroles des soldats de la légion Thébaine à l'empereur Maximilien : — Nous sommes vos soldats, prince ! mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu, ce que nous confessons sans crainte. Nous vous devons le service de la guerre ; nous devons à Dieu l'innocence de nos âmes. Voilà le chrétien, au milieu de la société. Soyez assurés qu'une nation qui comptera beaucoup d'hommes non moins fidèles à Dieu qu'à leur pays, sera une nation à qui les promesses de vie ne manqueront pas.

Si vous entendez, par le mot si souvent répété de sécularisation de la société, que les formes politiques et administratives d'une nation peuvent varier avec le cours des siècles, que les rapports accidentels de l'Église et de l'État peuvent se modifier, nous ne vous contredirons pas ; nous vous rappellerons seulement que toute législation humaine, que tout gouvernement humain est subordonné à l'autorité suprême de Dieu ; parce que,

(1) Psalm. CXVIII

selon la parole de l'Apôtre, toute puissance vient de Dieu et doit être constituée selon l'ordre établi par Dieu (1). Mais si vous entendez séculariser la société, en y effaçant le nom, l'idée de Dieu et de Jésus-Christ ; si vous voulez que Dieu soit absent de vos lois, de vos mœurs, de vos institutions ; que vos enfants naissent et grandissent sans avoir appris à connaître et à servir celui qui est le Père et le souverain Maître de toute famille humaine ; que vos tombes se ferment sans le pardon du Sauveur sur les fautes de votre vie et sans l'espérance d'une vie meilleure ; l'Église ne cessera de vous redire, avec la douleur et l'autorité d'une mère, que c'est une tentative sacrilége et insensée, que ni l'homme individuel, ni la société ne trouveront la sécurité en cherchant à se soustraire à l'autorité divine.

IV

Pouvons-nous, N. T.-C. F., demeurer inertes et indifférents dans cette guerre déclarée contre Dieu ? Ne croyez pas qu'en posant cette question, nous nous adressions seulement aux chrétiens les plus fervents et les plus fidèles. Sans doute nos exhortations vont tout d'abord à leur foi et à leur piété ; mais nous n'oublierons jamais que notre chère France est une grande nation catholique ; et si, parmi ses fils, il en est trop qui négligent de conformer leur vie à leur croyance, nous le disons néanmoins avec une conviction pleine d'espérance : la guerre violente et systématique contre Dieu et contre son Église n'est pas l'œuvre de la France. Les blasphèmes et les haines de l'impiété ne sont pas l'expression du sentiment national. Aussi nous vous convions tous, N. T.-C. F., vous qui n'avez pas renié votre baptême, à conjurer le péril social et à sauver vos âmes, en vous rattachant à l'Église votre mère.

Le grand Pontife qui vient de se coucher dans la tombe, après avoir achevé sa course et combattu le bon combat, comme parle l'Apôtre, nous a tracé à tous nos devoirs, en nous recommandant de prier et d'agir.

On nie Dieu et son autorité suprême. La première protestation de tout chrétien doit être la prière, la prière de chaque jour. S'il en est parmi vous, N. T.-C. F., qui aient oublié la prière depuis trop longtemps peut-être, nous les conjurons, durant la sainte Quarantaine, de se rappeler les habitudes de leur enfance,

(1) Rom., XIII, 1.

les conseils d'une mère, de s'agenouiller de nouveau devant Dieu et de lui dire : Notre Père. La prière qui vous fut douce et salutaire aux jours de votre jeunesse le sera plus encore aux jours de votre vieillesse ou de votre virilité. Que ceux qui ont conservé l'habitude de la prière prient mieux encore. Priez en famille le soir si cela vous est possible : c'était la pratique de nos pères dans les siècles de foi.

Joignez l'action à la prière. Aucun chrétien ne peut rester neutre dans la guerre qui se fait contre Dieu et contre l'Église. Veillez d'abord à ce que les doctrines mauvaises ne pénètrent pas dans vos maisons sous leurs formes diverses, journaux ou romans, livres ou revues. Veillez à ce qu'une instruction sérieuse et chrétienne soit donnée à vos enfants, afin qu'ils ne soient pas entraînés par les séductions de l'erreur. Donnez votre concours actif aux œuvres qui ont pour but de raviver et de maintenir les idées chrétiennes dans toutes les classes de la société. Souvenez-vous que tout chrétien qui a reçu de Dieu le don de l'intelligence ou de la richesse, qui est le dépositaire de quelque autorité dans la famille ou dans la société, ne peut enfouir ce talent dans une lâche et coupable oisiveté.

Prier et agir : que ces deux paroles soient pour vous comme le testament du Père de la famille chrétienne, du saint Pontife que nous pleurons et que nous disons bienheureux tout ensemble. Nous ne les écrivons pas sans émotion, au souvenir de la tendresse que Pie IX a, jusqu'au dernier jour, témoigné à la France, à l'Église de Paris, qu'il nous a confiée à l'heure des douloureuses épreuves de la patrie et à qui nous avons voué ce qui nous reste de force et de vie.

LE CARDINAL FRANCHI (1).

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a choisi son secrétaire d'État dans la personne du cardinal Alessandro Franchi.

La décision prise à ce sujet par le Souverain-Pontife ne pouvait être ni plus opportune ni mieux inspirée par les véritables besoins de la situation présente.

Autrefois, lorsque le Saint-Siége n'avait pas été spolié, lorsque

(1) Extrait de la *Défense*.

le Pape était encore souverain temporel, le rôle du secrétaire d'Etat avait une grande importance, mais, les affaires de l'Eglise n'étant point troublées par les secousses révolutionnaires et par les graves événements qui se sont succédé depuis bientôt un quart de siècle, il était bien plus aisé de remplir les fonctions dont la confiance du Saint-Père a investi le cardinal Franchi.

Aujourd'hui, malheureusement, les temps sont bien changés. L'esprit révolutionnaire a envahi, non-seulement l'Italie, mais le monde tout entier. L'Église est combattue partout avec un acharnement inouï, et, sur tous les angles de la terre, les ennemis du catholicisme cherchent tous les moyens pour jeter le discrédit sur les institutions chrétiennes.

La situation du Saint-Siége n'a jamais été plus difficile qu'aujourd'hui. Si, à d'autres époques historiques, le Pape a été emprisonné, maltraité, abreuvé d'amertumes, jamais, comme de nos jours, on n'a élevé l'indifférence en matière de religion au rang de système philosophique, jamais on n'a cherché avec plus de zèle la ruine de tout ce qui se rapporte aux idées religieuses, jamais on n'a tâché plus que de nos jours de creuser un abîme entre l'Église et la société.

C'est donc à une époque bien difficile de l'histoire ecclésiastique et profane que S. S. le Pape Léon XIII a été appelé à s'asseoir sur la chaire de Pierre ; c'est en ce triste temps de troubles et d'agitations passionnées qu'il a dû prendre l'héritage de plusieurs centaines de Pontifes illustres auxquels l'Église doit son extension dans le monde et sa gloire.

La tâche de Léon XIII est donc des plus sérieuses et des plus graves. Aussi, en la remplissant avec honneur et avec succès, est-il appelé à rendre un service signalé à la cause catholique.

Dans une situation aussi difficile, au milieu du mouvement désordonné des sectes et des partis politiques, le choix du secrétaire d'État devait être nécessairement pour le Souverain-Pontife d'une importance capitale. Aussi n'est-ce qu'après de mûres et longues réflexions que Léon XIII a pris la résolution d'élever à ce poste d'honneur et de lutte l'homme dont nous parlons aujourd'hui à nos lecteurs.

Nul n'était assurément mieux indiqué que le cardinal Franchi pour remplir une tâche si difficile dans les circonstances présentes.

Doué de toutes les qualités requises pour occuper ce poste élevé, le cardinal Franchi représente fort bien ce type de di-

plomates ecclésiastiques et chrétiens qui ont fait de tout temps la gloire du Saint-Siége.

Né à Rome le 25 juin 1819, Alessandro Franchi fit ses études au séminaire romain, et, après avoir montré dès sa première jeunesse des aptitudes très-marquées pour les études sérieuses, il termina son cours de théologie par une dissertation publique sur toute l'histoire de l'Église qui attira sur le jeune Franchi l'attention et l'admiration de tous les hommes les plus distingués de la Ville éternelle.

A la suite de ce brillant succès, Franchi fut appelé à enseigner l'histoire de l'Église à l'Université à Rome en qualité de substitut de Mgr Palma, qui était titulaire de cette chaire et qui devait être plus tard la victime des attentats révolutionnaires commis contre l'auguste personne du Pontife Pie IX.

Mais la carrière de l'enseignement n'était pas celle où il devait rendre les services les plus éminents à l'Église. Ses goûts, ses inclinations les plus prononcées, étaient pour la diplomatie, à laquelle il était appelé par la finesse de son intelligence, par la délicatesse de ses manières, par la noblesse de ses sentiments toujours inspirés du vif désir d'accroître autant que possible l'influence du Saint-Siége.

Le cardinal Lambruschini, qui était alors secrétaire d'État de Grégoire XVI, et qui se distinguait sur tous les cardinaux de son époque par la haute intelligence et la connaissance profonde qu'il avait des affaires, apprécia à leur juste valeur les belles qualités qui brillaient dans l'abbé Franchi, et il voulut l'avoir auprès de lui en qualité de *minutante* de la secrétairerie d'Etat.

Ce fut le commencement de la carrière diplomatique du cardinal Franchi, et dès lors on commença à voir dans ce jeune prêtre l'étoffe d'un homme digne de continuer, par ses travaux, les nobles et glorieuses traditions de la diplomatie pontificale.

Plus tard, il fut envoyé en Espagne en qualité de chargé d'affaires, et là aussi il put faire connaître à tout le monde ses qualités éminentes. Chargé d'une mission très-délicate, il sut s'attirer à Madrid l'affection et l'estime des politiciens les plus illustres de ce pays, et en même temps il reçut de la cour les marques les plus évidentes de la satisfaction avec laquelle sa noble conduite venait d'être appréciée par la reine Isabelle et par son entourage.

Revenu en Italie, il fut nommé nonce à Florence, près du grand-duc de Toscane. Il remplit sa mission avec cette habileté

qui lui était commune et il put là aussi avoir la consolation de voir Léopold II et sa cour se montrer extrêmement satisfaits de ses manières et de la façon dont il remplissait les hautes fonctions auxquelles la confiance du Saint-Père venait de l'appeler.

A la chute de Léopold II, en avril 1859, Mgr Franchi revint à Rome et fut nommé secrétaire pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires du Saint-Siége.

En même temps il fut chargé de l'enseignement du code diplomatique à l'Académie ecclésiastique de Rome. Mgr Franchi remplit cette tâche avec un grand zèle. Il sut enseigner avec une lucidité remarquable d'idées, avec une grande profondeur de connaissances et la pratique des affaires acquise dans les hautes positions qu'il avait occupées auparavant, l'art de la diplomatie aux jeunes ecclésiastiques destinés à cette difficile carrière.

Mgr Franchi leur traça clairement leurs devoirs, et il sut les élever à l'école des grands principes et des traditions illustres de cette diplomatie pontificale qui fut de tout temps regardée comme la première du monde et où allèrent puiser des connaissances précieuses les hommes d'État les plus remarquables de tous les pays.

Envoyé en Espagne en qualité de nonce apostolique, en 1866, il s'attira de nouveau les sympathies générales dans ce pays, que les passions politiques troublaient déjà si profondément.

Mgr Franchi fut comblé de marques de distinction de la part de la reine Isabelle, qui appréciait à un haut degré ses qualités éminentes. Grâce à sa conduite toujours noble, digne, conciliante, mais en même temps ferme et rigoureusement juste, il s'attira l'estime et la sympathie de tous les hommes d'État espagnols.

Défenseur éclairé des droits du Saint-Siége, il sut toujours trouver la solution la plus opportune et la plus agréable aux deux parties contractantes sans amoindrir en quoi que ce fût les droits et les prérogatives du gouvernement pontifical, qu'il avait l'honneur de représenter.

Malheureusement, la révolution du 28 septembre 1868 brisa les relations amicales que Mgr Franchi avait su établir entre l'Espagne et le Saint-Siége. Les idées antireligieuses eurent alors le dessus dans la péninsule ibérique, et le nonce du Pape dut quitter Madrid peu de temps après.

Revenu à Rome, il assista le Souverain-Pontife dans des moments très-difficiles et bientôt on envoya le cardinal Franchi à Constantinople pour régler d'une façon convenable la question arménienne que le schisme kupélianiste rendait extrêmement grave.

Comme il avait réussi en d'autres occasions à conclure des Concordats avec différents Etats et en particulier avec l'Espagne, de même il avait si bien conduit l'affaire arménienne à Constantinople, que sa mission semblait déjà couronnée du plus brillant succès, lorsque les pressions et les intrigues d'une puissance luthérienne et persécutrice acharnée de l'Église triomphèrent contre le Saint-Siége par des moyens qu'il vaut mieux ne pas qualifier ici.

Cependant, en cette circonstance aussi, Mgr Franchi fut l'objet des marques d'estime et des honneurs les plus signalés de la part du sultan et des hommes d'État turcs, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il a laissé à Constantinople les meilleurs souvenirs.

Rentré à Rome, il ne tarda pas à devenir cardinal, et ce fut dans le consistoire du 22 décembre 1873 que Notre Saint-Père le Pape Pie IX l'appela à faire partie du Sacré-Collége dans l'ordre des prêtres, avec le titre de Sainte-Marie au delà du Tibre.

Bientôt il fut élevé au poste de préfet de la Propagande, poste qui, dans les circonstances présentes de l'Église, a acquis une importance exceptionnelle.

C'est à la Propagande en effet que se traitent les affaires les plus importantes du monde catholique, et c'est d'elle que dépendent toutes ces cohortes de vaillants missionnaires qui vont dans les pays hérétiques et infidèles, et jusque dans les contrées les plus lointaines et les plus sauvages, répandre la lumière de la foi et enseigner la doctrine du Rédempteur du monde.

Un poste plus honorable et plus lourd par la responsabilité qu'il implique ne pouvait pas être donné au cardinal Franchi, qui sut s'acquitter dignement de la tâche si difficille que lui avait imposée la confiance du Souverain-Pontife.

A la Propagande, comme partout ailleurs, il sut s'acquérir l'affection et l'estime des cardinaux ses collègues et des hommes les plus illustres de la Rome des Papes.

Son activité féconde, son habileté dans les affaires, ses manières exquises, firent prospérer rapidement l'institution qu'il

dirigeait et lui attirèrent en même temps l'affection et la bienveillance de tous ceux qui eurent le bonheur de traiter des affaires avec lui.

Dévoué jusqu'au scrupule à la cause du Saint-Siége, il sut se faire estimer par les adversaires et aimer par les subalternes, de telle sorte que l'on peut le dire sans craindre d'être démenti, le cardinal Franchi n'a pas d'ennemis, si ce n'est parmi ceux qui haïssent sans distinction toute personne qui porte l'habit de prêtre.

Tel est l'homme que Léon XIII a appelé à remplir la lourde tâche de secrétaire d'État dans un moment où tous les yeux sont tournés vers le successeur de Pierre et où tant d'espérances reposent sur le *nouvel* Elu de Dieu.

Le choix du Pape ne pouvait être plus heureux et de même qu'il indique la haute intelligence de Léon XIII et qu'il honore hautement le cardinal Franchi, il nous fournit une preuve évidente que les nobles traditions du Saint-Siége auront sous le pontificat de Léon XIII une nouvelle et brillante continuation.

Le monde catholique et les cours étrangères ne manqueront pas d'accueillir avec sympathie ce premier acte du nouveau Pape, et nous avons lieu d'espérer que le nom illustre du cardinal Franchi sera désormais associé dans l'histoire à celui de Léon XIII, de même que ceux de Consalvi et de Lambruschini sont indissolublement unis aux noms de Pie VII et de Grégoire XVI.

JOSEPH GRABINSKI.

M. Poujoulat juge ainsi, dans l'*Union*, le cardinal Franchi :

La nomination du cardinal Franchi au poste de secrétaire d'État n'a été annoncée que le jour du couronnement, mais elle était arrêtée dans la pensée de Léon XIII. Un changement de pontificat amène des situations pour lesquelles il faut d'autres instruments, surtout dans les temps troublés et mauvais. Un homme était indiqué pour porter le fardeau des affaires à côté du Père commun chargé de toutes les sollicitudes : c'était le cardinal Franchi. Il est prêtre, ce qui pour nous veut dire profondément attaché à l'Église. Il connaît bien l'Europe et connaît bien son temps. Il est homme d'esprit et de savoir, ferme dans ses desseins sous des formes attrayantes, d'une figure ouverte où la sagacité rayonne, d'une bonne grâce qui rend les

relations faciles et l'entretien confiant. Sa pénétration éclate dans la vivacité de son regard. Il est habile diplomate sans les procédés ordinaire de la diplomatie. Actif, laborieux et courageux, il ne s'effraie d'aucune tâche, quel qu'en soit le poids. Les nobles conceptions plaisent à son intelligence.

Nous croyons que le secrétaire d'État du nouveau Pape est appelé à rendre d'importants services dans le temps malheureux où nous sommes. Il a des qualités particulières pour réussir. Inflexible sur les principes, il ne heurte pas les hommes ; il rectifie et ne blesse point. Il se fait écouter, et ceux qu'il condamne ne peuvent en vouloir qu'à eux-mêmes. Le cardinal Franchi sait parler la langue politique, la langue de la raison, de la logique et du bon sens. Il fait sortir la vérité des profondeurs mêmes du sujet qu'il traite, il frappe l'intelligence: la mauvaise foi est mal à l'aise devant sa parole. Son esprit fertile en ressources ne sera ni en retard ni en défaut. Le cardinal s'est rendu compte de la situation romaine, de ce qu'elle porte avec elle, des devoirs très-divers qu'elle peut imposer. L'honneur du Saint-Siége est la noble occupation de son cœur, et, le cas échéant, la vigueur de ses résolutions, s'inspirant de la volonté du Pontife, répondrait à la grandeur de la plus sainte des causes. Léon XIII pense, juge et pressent comme son secrétaire d'État. Entre l'auguste maître et le premier de ses serviteurs, un parfait accord s'est établi sur toutes les questions de conduite. Viennent les événements, et le Vicaire de Jésus-Christ les dominera avec une intrépidité tranquille. Un grand Pape aura un grand ministre.

Nous lisons, d'autre part, dans l'*Univers :*

Notre Saint-Père le Pape vient de conférer à l'Éme Franch toutes les charges que remplissait l'Éme Simeoni, c'est-à-dire qu'à la secrétairerie d'État sont jointes la préfecture du Sacré-Palais et l'administration des biens du Saint-Siége.

En passant à la préfecture de la Propagande, l'Eme Simeoni éprouve la grande joie de revenir aux affaires qui vont tout particulièrement à sa piété, à son caractère et aussi à ses habitudes de travail. Sans contredit, cette préfecture est la plus importante de toutes et exige de la prudence, de l'assiduité, une grande connaissance des mœurs, des besoins des Orientaux, un respect scrupuleux de leurs traditions, uni à des tempéraments très-difficiles dans les rapports que le Saint-Siége doit

entretenir avec leurs Églises de rits divers. Le bon cardinal Barnabo, avec lequel l'Eme Simeoni a travaillé longtemps en qualité de secrétaire, avait coutume de dire qu'il n'était pas diplomate, ce qui était pour lui un moyen de justifier la franchise brusque, résolue avec laquelle il proposait au Pape des décisions longuement méditées dans le silence du cabinet. A la franchise proverbiale de feu Barnabo, l'Eme Simeoni mêlera la douceur apostolique, qui fait le fond de son âme sacerdotale.

Ce n'est pas sans un certain déchirement que l'Eme Franchi se sépare de la Propagande. Il s'était attaché à ses fonctions si vastes, si fécondes, qui le mettaient en contact avec le monde entier et qui allaient à l'activité de son esprit très-délié. Mais le Pape est le Pape. Juge suprême, absolu, il a estimé que l'Eme Franchi rendrait de meilleurs services à la secrétairerie d'État, et l'Eme Franchi a trouvé dans son cœur la force de vouloir ce que voulait Léon XIII. De bas en haut, dans la sainte Église, on agit de la sorte, et c'est ce qui la rendrait *humainement* plus forte que tous les gouvernements civils, si elle ne l'était déjà *divinement*.

On prétend, d'ailleurs, que le souverain Pontife a eu des raisons politiques pour opérer ce changement. On assure que, notifiant son exaltation au trône pontifical à tous les chefs des puissances (moins le roi de Sardaigne, dont on a parlé, et qui n'existe plus depuis la mort de Victor-Emmanuel II), il a reçu d'eux des félicitations et des hommages; mais on ajoute que ceux de Russie et d'Allemagne, tout en exprimant le désir de renouer leurs relations avec le Saint-Siége, avaient fait entendre qu'un changement de personne dans le secrétaire d'État de Sa Sainteté leur rendrait plus facile un retour. Pour le fond, c'est de leur part une illusion, car il est certain que le Saint-Siége ne retirera rien des documents qui ont déplu à ces puissances; mais, *pro bono pacis,* Léon XIII a bien pu faire un changement de personne pour ne laisser aucun prétexte à ceux qui mettraient à une condition de ce genre la reprise de négociations profitables aux intérêts catholiques en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Orient. Je n'ai toujours rien à affirmer sur ce qui précède; je dis: *on prétend.*

Voici la liste des cardinaux secrétaires d'État depuis le cardinal Pallavicini, mort le 23 février 1785, qui était déjà

secrétaire d'État lorsque Pie VI monta sur le trône pontifical, et qui remplit ces fonctions jusqu'à sa mort :

Papes.	Secrétaires d'État.	Jusqu'en
Pie VI.	Card. Ignace Boncompagni.	1789
»	Card. François Zelada.	1796
»	Card. Ignace Busca.	1797
»	Card. Doria Pamphili.	1798
Pie VII.	Card. Hercule Consalvi.	1806
»	Card. Philippe Casoni.	1808
»	Cardinaux Doria, Gabrielli, Pacca, déportés en	1809

Après la restauration pontificale de 1814.

Pie VII.	Card. H. Consalvi.	1823
Léon XII.	Card. Jules della Somaglia.	1828
»	Card. Thomas Bernetti.	1829
Pie VIII.	Card. Joseph Albani.	1831
Grégoire XVI.	Card. Thomas Bernetti.	1836
»	Card. Louis Lambruschini.	1846
Pie IX	Card. Pascal Gizzi.	1847
»	Card. Gabriel Ferretti.	1848
»	Card. Joseph Bofondi.	1848
»	Card. Jean Soglia.	1848
»	Card. Jacques Antonelli.	1876
»	Card. Simeoni.	1878
Léon XIII	Card. Alexandre Franchi.	

UN MONUMENT A PIE IX

M. le commandeur Acquaderni, président de la Société de la Jeunesse catholique italienne, et qui est bien connu de nos lecteurs, vient de faire appel à tous les catholiques pour élever à l'immortel Pie IX un Monument digne de lui, non un marbre froid et sans vie, mais une institution vivante, collége ou séminaire, qui transmettra de génération en génération sa mémoire et ses enseignements.

Les *Annales catholiques* ont été choisies pour la publi-

cations des noms des souscripteurs et du chiffre des souscriptions. Nous publions aujourd'hui la première liste des souscripteurs français, et nous croyons n'avoir pas besoin d'adresser un appel particulier à nos Lecteurs, dont la vénération et l'affection pour Pie IX se sont toujours montrées si profondes et si ardentes.

Première liste.

C. Brives, curé de..., 5 fr. — P. M. D. 1 fr. — P. D. G. 30 fr.

Diocèse de Beauvais, paroisse de Notre-Dame, Commune de Coye (*Oise*) *:* M. l'abbé Ch. Desmazure, curé, 30 fr. — M. Alphonse Champsaur, 5 fr. — M. Casse Adolphe, 5 fr. — M. Leclerre Aug. 5 fr. — Mme Champagne, 5 fr. — Mme Oury, 5 fr. — Mme Delbergue, 3 fr. — Mlle Poupinel, 2 fr. — Plusieurs anonymes, 39 fr. 50. — Deux familles, 10 fr. — Mme Champsaur, 5 francs.

Diocèse de Périgueux, paroisse de Saint-Agne : M. le Curé de Saint-Agne, 5 fr. — M. Edmond de Latour, 5 fr. — Mme de Latour, 5 fr. — Mlle Marie de Latour, 5 fr. — M. Joseph de Latour, 1 fr. — Sœur Xavérine, 1 fr. — Mme de Lavalette-Monbrun 5 fr. — M. Amédée de Lavalette-Monbrun, 2 fr. — M. Odon de Lavalette-Monbrun, 2 fr. — M. Gérard de Lavalette-Monbrun, 1 fr. — Mme Vve Prieur, 1 fr. — Mlle Marie Prieur, 1 fr. — Mlle Yvonne Prieur, 1 fr. — M. Constant Prieur, 1 fr. — M. l'abbé Marc Guillaume, curé à *Vannoz, par Champagnole* (*Jura*), 5 fr. — M. le Curé de la paroisse d'*Allignes* (*Haute-Savoie*), 30 fr.

Diocèse de Soissons, paroisses de Magny, et Sainte-Geneviève : Ch. J. curé, 2 fr. — Éléonore Lange, 1 fr. — Françoise Dotraigne, 1 fr. — Clarisse Godet, 1 fr. — Godet Waroqueaux, 2 fr. — M. Carlier, maire, 2 francs.

Diocèse de La Rochelle, paroisse de Saint-Étienne de Marans : Chauvreau Hippolyte, curé-doyen, 5 fr. — Un vicaire, 3 fr. — Un autre vicaire, 2 fr. — Sœurs de Saint-Vincent, 5 fr. — Enfants de Marie, 5 fr. — Enfants de l'école des Sœurs, 5 fr. — M. Trion jeune, 10 fr. — Julie Thublet, 1 fr. — M. Blanchard, 5 fr. — Marguerite Vrai, 1 fr. — M. Adolphe Vignaud, 5 fr. — M. Champin, 50 cent. — Anonyme, 10 fr. 50. — Lenfant 1 fr. — Mme Merveilleux, 3 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 3 fr. — Anonyme 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme 1 fr. —

M. Raoult, 3 fr. — M. Marie Raoult, 2 fr. — M. Th. Robert, curé d' *Esparron, par la Saulée-des-Alpes,* 1 franc.

Diocèse de Cambrai, paroisse de Saint-Amand. — Adèle Goulu, 5 fr.

Diocèse de Soissons : Doux hommage à Pie IX, 5 fr. — Dévouement entier à l'Église et au Vicaire de Jésus-Christ, 10 fr. A Pie IX si patient! 10 fr. — A Pie IX, le Pontife invincible, 5 fr. — A Pie IX, Pape de l'Immaculée-Conception, 5 fr. — A Pie IX, glorificateur de saint Joseph, 3 fr. — A Pie IX, martyr des temps modernes, 1 fr. 50. — A Pie IX, l'immortel, 2 fr. 50. — A Pie IX doux et hnmble comme Notre-Seigneur, 2 fr. — A Pie IX le grand, 1 fr. — A Pie IX l'infaillible, 1 franc.

Diocèse de Bayonne, paroisse de Moncla : F. Courrède, 1 fr. — Clémentine Courrède, 50 cent. — Charles Courrède, 50 cent. — Amédée Courrède, 10 cent. — Janvier Courrède, 10 cent. — Amédine Courrède, 10 cent. — Marie Courrède, 10 cent. — Marie Vve Courrède, 50 cent. — Pascaline Vve Vignes, prop. 1 fr. — Joséphine Vignes, 50 cent. — Eugénie Vignes, 50 cent. — Zoé Casenave, 15 cent. — Pauline Casenave, 10 cent. — Élisa Houliat, 25 cent. — Amédine Marladet, 25 cent. — Élisabeth Marladet, 25 cent. — Maria Dufouert, 25 cent. — Marie Barinque, 25 cent. — Marie Destouet, 25 cent. — Marie Lasserre, 25 cent. — Vienu Lahore, 1 franc.

Sainte-Marie du Mont, par Steenvoorde : Fr. Dominique Ablie, 5 francs.

Diocèse de Toulouse, paroisse de Fronton : Mme de Pratviel 10 fr. — M. E. de Falgnière, 10 francs.

Diocèse d'Autun : Abbé Boullay, 5 francs.

Diocèse de Bourges, Saint-Vincent de Culan : Pater sancte ne derelinquas nos orphanos, sed mitte promissum. Pierre Servat, curé de Culan, 5 fr. — Dr. Carion, 2 fr. — Vve Rouchon, 2 fr. — V. Pigelo, 2 fr. — A Carion, 2 fr. — C. Carion, 2 fr. — J. Carion, 2 fr. — Vve Trapet, 2 fr. — Vve Robin, 1 fr. — Mlle Ambroisine, 1 fr. — C. Lamaudiére, 1 fr. — J. Lamandière, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. — M. Luyer, 2 fr. — Floquet, 1 fr. — Avouoo, 2 francs.

Diocèse de Tulle, paroisse de Seilhac : Mme la marquise de Seilhac, 5 fr. — La Communauté des religieuses de la Providence, 1 fr. 50. — Mlle Eugénie Pourchet, 1 franc.

Diocèse de la Rochelle, paroisse de Marennes : Mme Dufaure, 2 fr. 50. — Mme Généraud, 2 fr. 50. — Mme Grant, 1 fr. 50.

— Mme Lombard, 2 fr. — M. E. Lebeau, 1 fr. — Mme de Florian, 1 fr. — Mlle E. Fouché, 1 fr. — Mlle M. Pilet, 50 cent. — M. l'abbé A. Doublet, 3 fr. — M. l'abbé Mélingue, 2 fr. — M. Bonin, curé, 1 fr. — M. l'abbé Trébuchet, 2 fr. — M. l'abbé Tiby, 1 fr. 50. — Mme Sauvat, 2 fr. — Mme Drouet, 1 fr. — Mlle Gabrielle Garneau, 1 fr. 50. — Mlle Angéla Garneau, 1 fr. 50. — Mlle Métayer, 50 cent. — Mme Florentin, aîné, 2 fr. — Mlle Blanche Gaildreau, 50 cent. — Mme Saignes, 1 fr. — Mme Boyer, 1 franc.

Diocèse de Saint-Claude, paroisse de Colonne : Joseph Bouvenot, percepteur, 5 fr. — Louis Vuiller, notaire, 2 fr. — Marie Vuillermot, institutrice, 2 fr. — Prosper David, négociant, 2 fr. — Jean Bavier, culituvateur, 1 fr. — Xavier Bavier, 2 fr. — Claudine Courvoisier, 1 fr. — Josette Bâtin, 2 fr. — Claude F. Meunier, maire, 1 fr. — Augustin Lathelier, cultivateur, 2 fr. — Alexis Aubert 2 fr. — Alexis Munier, cultivateur, 2 fr. — Jean-Baptiste Girard, cultivateur, 1 fr. — Augustin Breniaux, maire de Neuvilley, 2 fr. — Zoé Breniaux, 2 fr. — Claudine Ponce, 2 fr. — Auguste Aubert, 2 fr. — L'abbé Chapuis, curé de Colonne, 2 fr.

Diocèse de Lyon, paroisse de Proprères, (le bourg exclusivement) : Chazelle Jean-Joseph, curé, 5 fr. — Baucillon Jean-Antoine, vicaire, 1 fr. — Mesdames les Religieuses, 4 fr. — Goeffray Pierre, instituteur, 1 fr. — Dufour Michel, instituteur-adjoint, 2 fr. — Berthelier Claude, 25 cent. — Berthelier Etienne, 1 fr. — Berthelier Pierre-Louis, 50 cent. — Vve Berthoux, 50 cent. — Briday Benoît, 50 cent. — Buchet Pierre, 1 fr. — Vve Butet, 1 fr. — Vve Carry Antoine, 1 fr. — Carry Julien, 1 fr. — Vve Dubost Philibert, 1 fr. — Dubost Antoinette, 50 cent. — Dubost Élisa, 50 cent. — Ducharne Jean-Marie, 25 cent. — Vve Dulac, 2 fr. — Dussauge Pierre, 50 cent. — Garnier Jean-Marie, 25 cent. — Goeffray Marie, 50 cent. — Faussemagne Benoît, 1 fr. — Faussemagne Victor, 75 cent. — Millet Etienne, 30 cent. — Passot J. M. B., 1 fr. — Perras Louis, 10 cent. — Vve Placard, 2 fr. — Sambardier Jean-Marie, 50 cent. — Simonet Antoinette, 50 cent. — Thevenet Jean, 1 fr. — Thevenin (Pays), 50 cent. — Le catéchisme des garçons, 60 cent. — Chazelle A. M. prêtre, 1 fr. — Mlle D. C., 1 fr. — Mlle L. G. 1 fr. — A. F. Perrault, 2 francs.

Diocèse de Cambrai, Sainte-Catherine : M. le Doyen, 5 fr. — Aug. Lefer, prêtre habitué, 2 fr. — Aug. Cordonnier, vic.

2 fr. 50. — Léonce Objoie, vicaire, 2 fr. 50. — J. B. Caudront, vic., 5 fr. — M. Vignaut, 1 fr. — Léonce Delannoy, 5 fr. — A. Descamps, 1 fr. — H. Rossel-Rossel, 2 fr. 50. — Camard, 2 fr. — Mathon 2 fr. — L. Juvettmars et sa famille, 3 fr. — Samain, 2 fr. — E. Rems, 5 fr. — Drembet, 2 fr. — V. Monnier, 1 fr. — J. Morel, 1 fr. — Henri Monnier et sa famille, 3 fr. — Mme Coevoet, 5 fr. — Henri Rossel, 1 fr. — Angeline Rossel, 1 fr. — Emevanie, Marie, Edouard, Alexis Rossel, 1 fr. — Vve A. Mortelecque Coeard, 5 fr. — Émile Vandame, 5 fr. — Bergès, 2 francs.

Diocèse de Montpellier, paroisses de Saint-Hilaire de Beauvoir et Saint-Jean de Cornies : L'abbé H. Laurent, chapelain, 5 fr. — Mlle Marie Simon, 3 fr. — Mlle Justine Brouet, 4 fr. — L. Marie de Saint-Hilaire, 3 fr. — La famille Beaugnier, 1 fr. — Sébastine Vianès, 50 cent. — La famille Jean Simon, 2 fr. — Mme Vve Planque, 2 fr. — La famille Catalan et Mme Gustave Ronquairol, 3 fr. — Antoine Chauvet, 2 fr. — Mme Vve Berzer, 2 fr. — Mlle Philomène Berzer, 1 fr. 50. — Mlle Noélie Berzer, 1 fr. 50. — Mme Guirald-Vassal, 50 cent. — Le maire de Saint-Jean et la famille Rivière, 2 fr. — Mlle Marguerite Fontanieu, 2 fr. — Mme Henri Vianes, 1 fr. — M. l'abbé Lombard, chanoine à *Moutiers* (*Savoie*), 5 fr. — M. D. Chevallier, M. D. Guillotière, 4 francs.

Anonyme de Pélisanne, 1 fr. 50. — M. L. Dumoulin, curé à *Boeseghem, par Hazebrouck.* — A. Malaguti, 5 francs.

UNE ŒUVRE PARISIENNE

Nous aimons à faire connaître dans ces *Annales* les différentes et nombreuses œuvres créées de nos jours par la foi et par la charité catholiques. Ces œuvres sont l'honneur de l'Église, elles font partie de son histoire. La France, fille aînée de l'Église, les multiplie d'une façon merveilleuse, et Paris, où se produisent tant d'œuvres mauvaises, ne reste en arrière d'aucune autre ville, nous oserions dire qu'il marche à la tête de toutes, et qu'il se montre heureusement aussi fécond pour le bien qu'il l'est déplorablement pour le mal.

Nous signalons aujourd'hui, en la recommandant à toute l'attention et à toutes les sympathies de nos lecteurs, l'œuvre d'un curé de Paris, M. l'abbé Carton, curé de Saint-Pierre du Petit-Montrouge, qui, touché des misères dont il est entouré, du sort de tant de pauvres, de tant de vieillards sans ressources, de tant d'enfants orphelins dont le vice fait sa proie, quand la religion ne vient pas les préserver, a trouvé dans son cœur de prêtre le moyen de les soulager. Il a fondé une Confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours, dont les membres versent une cotisation pour les pauvres; il publie chaque mois un *Bulletin* qui va chercher des aumônes au dehors de sa paroisse, et il construit en ce moment un asile qui pourra contenir 150 enfants et 150 vieillards.

On comprend que tout cela demande de l'argent, beaucoup d'argent; M. le curé de Saint-Pierre de Montrouge le savait en commençant; il n'a pas reculé devant les difficultés, parce qu'il s'agissait de subvenir à d'effroyables misères physiques, à de plus effroyables misères morales, et il a compté sur la charité catholique, qui ne lui a pas fait défaut. Nous venons faire un nouvel appel en faveur de cette œuvre parisienne, qui est en même temps une œuvre française, car on sait que tout ce qui se fait à Paris, en bien ou en mal, a son retentissement dans tout le pays; c'est pourquoi quand Paris demande pour une œuvre de charité, c'est toute la France qui est intéressée à répondre.

De précieuses faveurs spirituelles sont attachées à l'œuvre de M. l'abbé Carton; voici un bref récent de Pie IX qui les fera connaître; nous le reproduisons:

PIE IX, PAPE.

Pour perpétuelle mémoire.

Des prières nous ont été adressées afin que nous daignions accorder de nouvelles indulgences, ci-dessous désignées, outre celles que nous avons déjà accordées par des lettres semblables du 8 janvier 1870, à la Confrérie des fidèles de l'un et de l'autre

sexe, consacrée à la Vierge Mère de Dieu, sous le titre de Secours des chrétiens ou Notre-Dame de Bon-Secours, et canoniquement instituée dans l'église de Saint-Pierre-Apôtre, vulgairement dite du Petit-Montrouge, à Paris. Attentifs, dans notre paternelle charité, au salut éternel des fidèles, nous avons résolu d'écouter favorablement ces prières.

C'est pourquoi, nous appuyant sur l'autorité de la miséricorde de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, l'Indulgence plénière et la rémission de tous les péchés, à tous et à chacun des confrères et consœurs inscrits ou qui seront inscrits dans la susdite confrérie qui, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant reçu la sainte Communion, auront dévotement visité, chaque année, ou la dite église paroissiale ou quelque autre église ou oratoire public, le troisième dimanche après Pâques, les jours des fêtes de sainte Anne, mère de Marie, mère de Dieu, de saint Pierre-ès-Liens, le jour de la commémoration de saint Paul, apôtre, et le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre, à Rome, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de chacune de ces fêtes, et qui là auront adressé de pieuses prières à Dieu, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de la sainte mère Église, et nous accordons cette indulgence pour chacun des jours susdits où ils auront fait cela. En outre, à ces mêmes confrères et consœurs faisant maintenant ou plus tard partie de la dite confrérie qui, au moins contrits de cœur, auront visité la susdite église paroissiale ou quelque autre église ou oratoire public, le jour de la fête de saint Joachim, pére de la bienheureuse Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, de l'Apparition de saint Michel archange, de saint Louis roi, de sainte Claire d'Assise, de saint François de Sales, de saint Augustin, évêque et docteur, de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, de sainte Monique, veuve, et de saint Philippe de Néri, et qui, là, auront prié comme il a été dit ci-dessus, en quelconque des jours qui viennent d'être désignés, nous remettons sept années des pénitences qui leur ont été imposées, ou des autres peines de quelque autre manière, en la forme usitée dans l'Église. Nous accordons que toutes et chacune de ces Indulgences, rémission des péchés ou des pénitences, puissent être appliquées par manière de suffrage aux âmes des fidèles qui sont morts dans l'amour de Dieu.

Nonobstant toutes choses contraires. Les présentes devront valoir à perpétuité dans le temps à venir.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 31 juillet 1877, de notre pontificat la trente-deuxième année.

Pro D. Card. ASQUINI,
D. Jacobi, subst.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

14 mars.

Le monde financier est fort agité : les incertitudes de l'extérieur et les questions d'argent qui se traitent à l'intérieur le préoccupent fort justement et l'inquiètent sérieusement. On ne peut pas dire encore que la baisse soit arrivée, — on fait de si puissants efforts pour la conjurer, — mais la hausse est arrêtée.

La confiance manque, et le syndicat des agents de change vient de prendre une mesure qui ne la ramènera pas, quoique son but soit probablement de prévenir quelque panique. Ce syndicat vient donc d'adopter la résolution de ne plus faire connaître les opérations des recettes générales, résolution qui ne peut être que la conséquence d'un ordre venu des hautes sphères officielles, afin de dissimuler au public les chiffres de vente des rentes, chiffres qui sont aujourd'hui supérieurs aux achats, — ce qui ne prouve pas, disons-le en passant, que le régime actuel, en prolongeant son existence, produise la confiance et la prospérité.

Le bulletin financier de la *Gazette de France* juge ainsi la mesure : « Il paraît qu'à partir de samedi dernier, on n'affichera plus le chiffre des ventes ou des achats des recettes. Lorsque les receveurs généraux achetaient du 5 0/0, tout le monde pouvait le savoir. Les achats étaient affichés et publiés à grand bruit : aujourd'hui que les receveurs vendent, on a, paraît-il, intérêt à faire silence. C'est tout simplement un scandale, mais qui, à l'époque actuelle, ne nous surprend pas le moins du monde. C'est l'affirmation de la politique de l'intérêt du plus fort. »

L'*Union* dit : « Quand les recettes faisaient acheter de gros chiffres de rentes, on se plaisait à les publier le plus possible, et aujourd'hui qu'elles font vendre, cela peut nuire à la consolidation des cours, et l'on veut faire le silence.

L'*Univers* exprime le même avis : « Quelles sont les raisons de ce mutisme ? demande-t-il. Aux réclamations de la presse, on répond que la connaissance des ventes et des achats pourrait influencer les cours. En bon français, les ventes sont tellement fortes qu'on ne veut

pas les avouer ; elles auraient sans doute une action fâcheuse sur la tenue du terme. Or, il faut de la hausse à tout prix. L'expédient est heureux. Sous tout autre régime, un tel procédé ne serait pas toléré. Il est inacceptable que la publicité, règle essentielle, nécessité absolue du système républicain, soit ainsi restreinte ou supprimée au gré du parquet de la Bourse. »

Il faut convenir qu'on n'en avait pas été réduit là sous le régime du 16 mai, et que le ministère du 14 décembre, avec le régime des douzièmes provisoires, les invalidations et les grands projets d'emprunts, n'arrive pas à ouvrir l'ère de prospérité qu'on avait annoncée à si grands fracas.

A la Bourse d'hier, 13 mars, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 74.37, à 104 et à 110.07. L'Italien se ressent de la crise ministérielle ; il a perdu le cours de 74 francs, et est descendu hier à 73.70 ; il descendra à 73. Les Romains sont à 77 1/2. Comme curiosité, disons que le 5 0/0 turc est à 8.35.

—

Une grosse question, celle du rachat des chemins de fer d'intérêt secondaire, occupe en ce moment la Chambre et les financiers. Chose inattendue : les projets de M. de Freycinet ont trouvé des adversaires résolus même dans les rangs de la majorité.

Les avis sont partagés, parce que, s'il est hors de doute que la question du rachat doive être résolu d'urgence, on est moins d'accord sur les voies et moyens. Le rachat aura-t-il lieu par les deniers de l'Etat ou par les deniers des Compagnies concessionnaires ? Si l'Etat rachète, est-il pour cela obligé de construire, d'exploiter et d'en trouver les voies et moyens par un emprunt ? S'il paraît équitable que l'Etat rachète, n'est-il pas sage qu'il rétrocède la propriété et qu'il ne soit ainsi, comme le remarque un économiste de l'*Union*, que l'intermédiaire du droit entre le monopole anonyme qui opprime et la propriété individuelle qui réclame justice et liberté ? Il nous semble qu'on devrait s'arrêter à cette dernière alternative ; mais M. de Freycinet a fait entendre que le gouvernement est partisan du rachat de tous les chemins et de l'exploitation par l'Etat : de là la vivacité des attaques dont il est l'objet

La situation industrielle et commerciale reste la même ; c'est dire qu'elle n'est pas brillante, malgré les espérances qu'on se plaisait tant à fonder sur l'Exposition.

Les agriculteurs ne se plaignent pas trop ; le regain d'hiver qui nous arrive pourra nuire aux arbres fruitiers précoces ; la grande culture l'accueillera sans trop de mécontentement.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

23. **Essai de philosophie classique**, par l'abbé Carbonel, professeur de philosophie à l'école Belsunce à Marseille ; in-octavo de XVI-832 pages ; Paris, 1876, chez Charles Delagrave ; — prix : 7 francs.

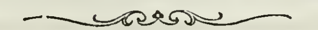
Y a-t-il une philosophie classique? Qu'est-ce qu'une philosophie classique? Une *philosophie classique* doit être une philosophie qui recueille les vérités universellement reconnues de tout temps, ainsi que les vérités démontrées définitivement dans le cours des âges, et dont l'ensemble forme un tout parfaitement un. Mais cela suppose que la philosophie est une science, et cela est contesté par ceux qui n'y voient rien de fixe, rien de définitivement acquis. M. l'abbé Carbonel n'est pas de cet avis, et tout son livre, très-savant, très-fortement raisonné, prouve qu'en effet il existe une philosophie *classique*, c'est-à-dire une science philosophique qui, mieux que toute autre science, possède un ensemble de théories parfaitement établies, rigoureusement démontrées, acceptées de tout temps et partout, incontestables et généralement incontestées, si ce n'est de la part de quelques individualités. Mais, comme il le dit fort bien, ce caractère d'universalité fait que la phisosophie classique pourrait être aussi bien appelée *catholique*. C'est l'Eglise catholique qui est la meilleure gardienne de cette philosophie, parce qu'elle est la gardienne de toutes les vérités générales sur Dieu, sur l'âme, sur la morale, en même temps qu'elle enseigne les vérités révélées; mais il est clair que, en dehors de la révélation, la raison humaine peut atteindre certaines vérités, et c'est là l'objet de la philosophie telle qu'on l'entend maintenant. — Il serait impossible, dans une simple notice, de donner une idée exacte de la méthode de l'auteur et de ses doctrines philosophiques ; il nous suffira de dire ici que la méthode se distingue par une grande clarté, et que, sur plusieurs points, M. l'abbé Carbonel émet et soutient des théories qui méritent d'attirer l'attention des esprits philosophiques. *Classique* dans son objet, cette philosophie n'est peut-être pas assez *élémentaire* pour être tout d'abord étudiée dans tous ses détails; mais c'est l'œuvre du professeur de la mettre à la portée de ses élèves, et nous dirons qu'il y a là une œuvre sérieuse, très-remarquable, qui se recommande à l'attention de tous les professeurs de philosophie et à l'étude de tous les hommes qui s'intéressent à ces travaux, qui méritent la première *place* après ceux de la théologie.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. Situation politique générale; paix ou guerre; situation que la France pourrait prendre. — II. Affaires de France : capitulation du Sénat; affaire de l'École de Saint-Cyr; l'unité nationale et la religion. — III. Les évêques et la France; le cléricalisme est-il l'ennemi? — IV. Les audiences du Saint-Père; réponse aux félicitations du Sénat espagnol; le discours du roi Humbert; la garde suisse; démentis aux faux bruits; les plans de Bismark au moment du Conclave.

21 mars 1878.

I

Les affaires politiques continuent d'être fort embrouillées : Saint-Pétersbourg ne se presse pas de faire connaître officiellement les conditions de la paix de San-Stefano, Londres s'inquiète, Vienne témoigne plus de confiance qu'elle n'en éprouve, et Berlin ne laisse pas pénétrer sa pensée; nous ne parlons pas de Paris, qui prépare son Exposition, et qui vient de témoigner, — nous parlons du gouvernement, — une joie bien prompte et bien naïve à l'occasion de l'autorisation donnée par S. M. l'empereur Guillaume à ses peintres d'envoyer leurs tableaux au Trocadéro. Quant à l'Italie, elle est pour le moment très-occupée de chercher un nouveau ministère pour remplacer celui du bigame Crispi, et il paraît que la solution de cette question est assez difficile, parce que M. Cairoli, le premier ministre désigné en vertu des règles parlementaires, est un peu plus républicain qu'il ne faudrait, et que le roi Humbert, déjà assez dégoûté de tous ces hommes d'État des couches inférieures que la Révolution a amenés à la surface, se montre moins résigné qu'on ne voudrait à accepter n'importe qui et n'importe quoi.

On n'aperçoit donc pas précisément à l'horizon les symptômes d'une paix solide. C'est-très-bien d'avoir réduit la Turquie à n'être plus que la vassale de la Russie, mais il y faut encore le consentement de l'Europe, qui se fait tirer l'oreille : ce qu'on n'osait attendre d'elle. Il est vrai que l'Angleterre et l'Autriche

sont si fortement menacées, qu'il est bien difficile à ces puissances de ne pas essayer au moins quelque chose. L'Autriche montre donc une demi-fermeté, l'Angleterre va plus loin, et demande à la Russie des explications qui seraient vraiment embarrassantes pour un gouvernement moins accoutumé à voiler la vérité. En résumé, nous en sommes toujours à peu près au même point : y aura-t-il, n'y aura-t-il pas congrès ? L'Autriche fait semblant de croire que le congrès n'est pas impossible et appuie tant qu'elle peut sur les déclarations de modération faites antérieurement par la Russie ; l'Angleterre exige, — tout en évitant de crier trop fort, — que le *traité entier* de San-Stefano soit communiqué au congrès, sinon elle refuse d'y participer. C'est une situation fort tendue. Les optimistes veulent absolument croire que nous allons à la paix : c'est possible, mais en ce moment même, la Russie augmente son armée de près de 400,000 hommes, l'Angleterre continue avec une fébrile activité ses préparatifs de guerre, l'Autriche vient d'obtenir un credit de 60 millions de florins qui n'est pas destiné à rester dans les caisses de l'État, l'Allemagne masse sans bruit ses troupes vers les frontières, et il y a en Thessalie une insurrection grecque qui a tout l'air d'être soutenue par l'Angleterre, devenue l'ennemie de la Turquie, depuis que celle-ci, — bien par sa faute, on peut le dire, — s'est livrée à la Russie.

On reprochait, l'année dernière, à la presse catholique et au Pape, d'être plutôt favorables à la Turquie qu'à la Russie ; on savait bien que ce n'était pas par sympathie pour les Turcs, en tant que Turcs, que la presse catholique montrait ces sentiments : il s'agissait de soutenir un État injustement attaqué contre un agresseur sans conscience, dont les victoires deviendraient nécessairement un grand embarras pour l'Europe. La presse catholique avait-elle tort ? La situation que l'Europe présente aujourd'hui ne la justifie que trop. La Turquie écrasée, la Russie victorieuse, c'est l'équilibre européen complètement rompu ; c'est l'Europe menacée d'une effroyable guerre, que la diplomatie réussira peut-être à retarder quelques mois, mais qui éclatera, et qui couvrira tout l'Occident de ruines.

Quel beau rôle pourrait aujourd'hui jouer la France, si elle avait à la tête de son gouvernement un de ces grands hommes d'État qui l'avaient faite autrefois si grande et si prospère ! Quelle magnifique occasion pour la République de s'affermir et de mériter la reconnaissance du pays, si les républicains

proprement dits étaient capables de songer à autre chose qu'à s'emparer des places et à combattre ce qu'ils appellent le cléricalisme, c'est-à-dire ce catholicisme, qui reste comme le dernier rempart de l'ordre et la dernière force morale du pays ! Il est certain que si l'Angleterre et l'Autriche pouvaient compter sur la France, il se formerait en ce moment une ligue puissante, qui aurait toutes les sympathies des petits États menacés par l'ambition russe et allemande, la Hollande, la Belgique, le Danemark, la Suisse, et que cette ligue aurait assez de force pour rétablir l'équilibre européen, en même temps qu'elle nous vaudrait le retour des provinces qui nous ont été arrachées par la guerre. Mais qui peut compter sur la France, dont on voit s'affaiblir chaque jour l'esprit conservateur et qui se consume elle-même dans de stériles divisions ? Si la France était là, il n'y aurait peut-être pas un coup de canon à tirer : l'Allemagne et la Russie, dans ce cas, ne seraient pas assez sûres d'elles-mêmes pour oser combattre dans un grand congrès l'avis de ces puissances unies qui ne demanderaient rien que de juste, et qui demanderaient surtout que l'Europe fût désormais mieux garantie contre ces coups de force qui ont détruit toute sécurité.

Mais il est inutile de se laisser aller à ces hypothèse : la France n'est plus là, l'Europe ne peut compter sur elle, et le prince de Bismark sait qu'elle traîne au pied un boulet qui l'empêchera longtemps de contrarier ses projets.

II

M. Gambetta parlait récemment de la capitulation prochaine du Sénat : cette capitulation est un fait accompli ; le Sénat vient de voter la loi sur l'état de siége sans rien changer, — sauf d'insignifiantes modifications, — au texte voté par la Chambre des députés. Ce vote est dû à la défection d'une grande partie des constitutionnels et d'un certain nombre de sénateurs bonapartistes. Désormais, la majorité de Sénat est à gauche. Il y a là un résultat qui ne doit pas déplaire au prince de Bismark.

Il y a du reste bien d'autres choses qui sont de nature à lui plaire, et qui sont toutes la conséquence de la haine jurée au catholicisme par le parti dont le pouvoir ne suit que trop souvent la direction. La célébration du centenaire de Voltaire et de Rousseau est un de ces faits qui ne peuvent que réjouir nos plus cruels ennemis. La guerre faite à l'enseignement religieux en est une autre, et cette guerre éclate à tout propos, à l'occa-

sion des incidents les plus insignifiants, comme on vient de le voir encore à propos d'une adresse au Saint-Père qui était présentée à la signature des élèves de l'école militaire de Saint-Cyr. Quelques élèves, une cinquantaine, dit-on, ont signé cette adresse, dans laquelle ils déclarent que leurs sentiments religieux sont étroitement unis à leurs sentiments patriotiques, et que, « soldats du Christ » contre la Révolution, qui est l'ennemie du Christ, ils se glorifient de faire partie de l'armée d'une nation qui est la « Fille aînée de l'Église. » Il y avait, dans la signature de cette adresse, une démarche qui pouvait sembler engager l'École, et un acte contraire au règlement qui interdit ces sortes de manifestations : question de discipline, par conséquent, qui devait être jugée et punie disciplinairement par l'autorité préposée à l'École ; mais cela ne pouvait empêcher de reconnaître avec plaisir que ces futurs officiers français fussent animés de ces sentiments patriotiques et chrétiens qui sont la force d'une armée et qui ont produit de si admirables prodiges dans la dernière guerre. Ainsi n'en pouvait juger la presse révolutionnaire, qui n'a voulu voir dans l'adresse et dans la démarche des élèves de Saint-Cyr qu'une conspiration contre la France moderne, une attaque à l'Italie, *amie de la France,* une déclaration de guerre aux conquêtes de l'esprit humain, un appel à la guerre étrangère.

Et, là-dessus, tous les organes de la Révolution s'écrient que l'enseignement religieux, l'enseignement clérical, divise le pays en deux nations ennemies, l'une qui veut le triomphe de l'Église catholique et le retour des ténèbres du moyen-âge, l'autre qui marche vers un avenir plein d'espérances et d'incomparables félicités.

La conclusion de tous ces articles est claire : il faut supprimer l'enseignement religieux, qui tend à détruire l'unité nationale, laquelle repose, comme le dit excellemment d'ailleurs la *République française,* « sur l'union des esprits et des cœurs des enfants du pays. »

Il y a là une accusation qu'on ne cesse de répéter contre la religion ; nous demandons si elle ne doit pas se retourner, au contraire, contre les enseignements de la libre-pensée.

D'abord, il est clair que si la pensée est libre, on n'a pas plus le droit d'empêcher cette pensée d'être religieuse et catholique, que d'être incrédule et athée ; en travaillant à la suppression de l'enseignement religieux, la libre-pensée va donc directement

contre son principe fondamental, elle se ment à elle-même, et, sous prétexte de liberté, se montre ennemie de toute liberté qui contrarie la sienne.

Ensuite, il n'est pas moins clair que ce qu'on appelle la libre-pensée, en laissant toute licence aux sentiments les plus divers, aux doctrines les plus contraires, est loin de favoriser l'union des esprits et des cœurs, tandis que le catholicisme, avec ses doctrines arrêtées, ses dogmes parfaitement définis, amène naturellement cette union. Sous ce rapport, l'histoire et le spectacle actuel présenté par la société, fournissent d'irrécusables preuves de fait, qui confirment surabondamment la preuve de raison. Partout on a vu l'unité religieuse produire et fortifier l'unité nationale; quand l'unité religieuse disparaît, l'unité nationale s'affaiblit; quand la religion cesse elle-même d'inspirer les lois et les actes publics d'un pays, ce pays ne tarde pas à devenir le théâtre de divisions qui le livrent en proie à d'incessantes révolutions et à l'étranger.

Enfin, lorsqu'on prétend, comme le font tous les jours les journaux révolutionnaires, qui ont raison sur ce point, que l'enseignement religieux et l'enseignement libre-penseur tendent à partager la nation en deux camps ennemis, ne serait-il pas juste de se demander quel est celui de ces deux enseignements dont les droits sont les plus évidemment établis et respectables ? La France a été formée par le catholicisme; elle est restée en grande majorité catholique, et c'est encore, de l'aveu de tous les hommes politiques, le catholicisme qui est sa plus grande force morale à l'extérieur, nous oserions presque dire la raison même de l'existence de la France comme puissance de premier ordre. Qui donc, après un tel passé, en face d'un tel présent, vient jeter la désunion dans les esprits et dans les cœurs, sinon l'enseignement incrédule et athée, que préconisent les libres-penseurs ?

Oui, il est très-vrai que « l'unité nationale repose sur l'union des esprits et des cœurs des enfants du pays ; » mais il n'est pas moins vrai que cette union des esprits et des cœurs, que détruit nécessairement la libre-pensée, a sa meilleure sauvegarde, a pour condition essentielle l'unité de la croyance et des sentiments religieux.

Si la *République française* voulait être logique, si elle voulait vraiment le relèvement du pays, c'est à cette conclusion qu'elle arriverait, et, dès ce jour, au lieu d'attaquer le catholi-

cisme comme elle le fait en l'appelant cléricalisme, et en disant que c'est là l'ennemi qu'il importe de détruire, elle déclarerait que le catholicisme est la nécessaire condition de la grandeur de la France. Est-ce là ce que nous allons voir ? Malheureusement non.

III

Et pourtant les classes populaires, lorsqu'elles sont laissées à leurs naturels instincts et en face des réalités, ne partagent pas les haines de ces politiques qui font tant de mal à leur pays. C'était une pensée qui nous préoccupait pendant les funérailles du bon et saint Évêque de Beauvais, funérailles dont nous avons fait le récit il y a huit jours.

Nous voyions toute une ville, nous pourrions dire tout un département et une multitude de personnes des départements voisins réunies dans un même sentiment d'affectueuse vénération pour un évêque catholique. Nous voyions les évêques parcourir en bénissant cette ville que les dernières élections n'ont certainement pas montrée cléricale, nous voyions des foules recueillies et respectueuses, nous pouvons ajouter reconnaissantes, malgré tout ce qu'on fait pour les pervertir et pour les ameuter contre la religion.

Voilà donc, nous disions-nous, comment les populations jugent le cléricalisme, quand elles l'ont sous les yeux, quand elles peuvent en apprécier les actes, quand elles en connaissent les chefs, non quand elles ne le jugent que par les calomnies et les grossières injures d'une presse qui ne sait plus rien respecter.

Et c'est ce qui nous explique comment ce peuple que l'on égare et qu'on excite, ne se jette pas comme une bête féroce sur ces évêques et sur ces prêtres en qui l'on cherche à ne leur faire voir que des ennemis de tout progrès, de toute amélioration, des ennemis du peuple, en un mot. Ces foules abusées finissent en effet par détester le prêtre, en général, mais non le prêtre qu'elles ont sous les yeux, et dont elles connaissent les vertus, la charité, le dévouement.

Nous nous disions encore : voilà un évêque, un des évêques de France qui a certainement fait le moins de bruit, et qui s'est, pour ainsi dire, renfermé pendant trente-cinq ans dans l'administration de son diocèse, sans rester étranger pourtant aux grandes questions religieuses qui agitent notre époque. Il n'avait pas de fortune personnelle, il n'acquit au dehors ni la réputation d'un grand orateur, ni la réputation d'un grand écrivain ; mais il était évêque,

il était dévoré de l'amour des âmes, et avec cela, il a fait des œuvres dont les effets se feront sentir pendant des générations et dont les fruits s'étendront jusque bien au-delà des limites de son diocèse, comme le faisait très-éloquemment remarquer Mgr l'archevêque de Reims.

Cet évêque sans fortune, sans crédit politique, a doté son diocèse de maisons d'éducation nombreuses et florissantes ; sous son impulsion, de nombreuses églises ont été bâties, des ruines ont été réparées. Rien n'a échappé à son zèle intelligent, et l'on sait qu'à Beauvais même a été fondée, sous la direction des Frères, une de nos meilleures écoles d'agriculture.

A ceux qui ne voient que des chiffres, nous demandons de compter tout ce que ces constructions et ces restaurations ont produit de travaux pour les ouvriers et pour les artistes ; c'est par millions qu'on peut calculer.

Mais il faut voir plus loin encore, et calculer tout ce qu'ont rapporté aux pauvres et aux enfants d'ouvriers ces écoles, ces maisons d'éducation, ces associations, toutes ces œuvres de la charité catholique et du zèle épiscopal qui, en relevant les cœurs et les intelligences, en inspirant l'amour de la vertu, en développant l'esprit de famille, en ramenant les habitudes de travail, d'ordre et de sobriété, produisent à leur tour des millions d'économie, sans parler de la paix établie dans les familles, de réconciliations entre ennemis, de restitutions souvent considérables.

Voilà, même au simple point de vue humain, au point de vue économique, ce qu'est l'action d'un évêque dans son diocèse, ce qu'est l'action du clergé, ces deux actions réunies qui donnent l'impulsion à tout le reste. L'évêque, le chef du clergé, est comme l'âme de son diocèse. On peut juger de la grandeur de son âme à la grandeur et aux bienfaits des œuvres qui naissent ou se développent sous son impulsion. On peut juger ainsi de ce qu'a été Mgr Gignoux ; et ne peut-on pas dire que ce qu'il a été, tous nos évêques le sont ?

Mgr l'Archevêque de Reims rappelait, dans son oraison funèbre, cette parole d'un écrivain protestant disant que la France a été comme pétrie et façonnée par les évêques. Ce qui a fait la France au sortir de la barbarie, n'est-ce pas encore ce qui pourra seul la relever, si elle veut reprendre sa voie glorieuse de fille aînée de l'Église, de sœur aînée des nations chrétiennes ?

Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! L'ennemi de la Révolution, oui, mais l'ennemi de la France, jamais ! Si le cléricalisme est

vaincu, c'en sera fait de la France, c'en sera fait de la civilisation chrétienne.

IV

A Rome, pendant que le gouvernement italien reste empêtré dans ses embarras parlementaires, le Pape continue de recevoir de toutes les parties du monde des adresses et des témoignages de vénération et de fidélité, qui montrent bien le réveil de la foi qui s'est opéré pendant le pontificat de Pie IX et à la suite des épreuves de l'Église. Léon XIII reçoit les adresses et les visiteurs avec une affabilité qui charme tout le monde : les adresses ne lui sont pas lues, mais simplement remises, et il ne prononce pas de discours publics ; le Saint-Père semble se réserver de faire connaître toute sa pensée dans l'Allocution qu'il prononcera dans le prochain Consistoire, fixé, dit-on, au 28 mars, et dans l'Encyclique qu'il adressera à l'univers catholique à l'occasion de son exaltation au souverain Pontificat.

Parmi les témoignages publics du dévouement des catholiques, nous devons signaler ici celui qui est venu du Sénat espagnol, témoignage auquel le Saint-Père a fait répondre par ces mots adressés au ministre d'État d'Espagne à Rome :

« Excellence,

« En voyant dans ce moment la nation espagnole se lever unanime pour témoigner au nouveau Pontife Léon XIII de son dévouement profond et le féliciter pour son exaltation au trône pontifical, le cœur de tout bon catholique éprouve une sainte joie et trouve un juste motif de louer le Seigneur, lequel, au milieu des difficultés et du malheur des temps, en présence de la guerre acharnée déclarée partout à l'Église et sous différentes fo.mes, et en face des attaques dirigées tous les jours contre son Chef suprême, daigne conserver dans toute leur intégrité les traditions religieuses de son peuple entier, en maintenant inébranlables les sentiments d'attachement filial qui l'unissent à la Chaire de Pierre depuis tant de siècles.

« Ces sentiments animaient justement le Saint-Père au moment où, informé du télégramme que Votre Excellence venait de me transmettre par votre communication d'hier, il bénissait de tout son cœur Son Excellence le président de la haute Chambre et tous les honorables sénateurs, en priant le Très-Haut de récompenser par d'abondantes grâces divines et de célestes con-

solations l'hommage qu'ils font au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Or, Sa Sainteté ayant voulu ajouter à cette preuve de sa paternelle affection des assurances de sa reconnaissance particulière, je m'empresse d'avoir recours à votre exquise bonté, en priant Votre Excellence de daigner transmettre à l'illustre Assemblée l'expression des sentiments bienveillants de l'auguste Pontife. »

Le ministre d'État, M. Silvela, a donné communication de la pièce ci-dessus aux honorables membres de la haute Chambre espagnole.

—

Nous avons fait connaître, dans le dernier numéro des *Annales*, les parties du discours du trône prononcé par le roi Humbert, relatifs aux rapports du Saint-Siége et de l'Italie. Nous croyons à propos de reproduire aujourd'hui les réflexions que ce discours a inspirées à la *Voce della Verità ;* les voici :

« Le discours de la couronne prononcé par le roi Humbert, pour inaugurer les travaux de la nouvelle session du Parlement italien, fait remarquer avec complaisance que « les rites traditionnels par lesquels un successeur fut donné au Pontife défunt purent être librement observés, sans que la tranquillité de l'État, la paix des consciences et l'indépendance du ministère spirituel en fussent troublées. »

« On doit reconnaître, en effet, que la tranquillité et la liberté du Conclave furent respectés par le gouvernement italien, comme c'était du reste son devoir. Sur ce point, le gouvernement du roi Humbert s'est protégé lui-même et a protégé en même temps la cause politique de l'Italie qui lui a été confiée plus que l'Église et le Conclave.

« Aux termes de la loi dite loi des garanties, nous le répéterons encore une fois, le gouvernement actuel de l'Italie était engagé devant la nation, devant les gouvernements étrangers et le monde catholique, à maintenir, pendant la durée du Conclave, l'ordre public et la tranquillité dans le lieu où devaient se réunir les cardinaux du Sacré-Collége.

« En même temps qu'existait cet engagement qui, croyons-nous, a été opportunément rappelé de plusieurs côtés au gouvernement italien, l'emploi des moyens qui pouvaient servir à son accomplissement était tout à l'avantage du cabinet Depretis et de l'Italie, en ce sens qu'il montrait que, quand il le veut, ce cabinet peut remplir son devoir et soutenir tout à la fois l'hon-

neur et le crédit du gouvernement italien. Mais cela n'empêche pas de penser, et au contraire cela confirme dans cette pensée, que la liberté et l'indépendance du Saint-Siége, comme la tranquillité dans l'exercice de son ministère spirituel, reposent entièrement sur le bon plaisir du gouvernement qui s'est intronisé dans Rome et qui aime à démontrer la sujétion dans laquelle il veut tenir l'Église.

« Les faits survenus dans les premiers jours du Pontificat de Léon XIII viennent appuyer par de solides arguments nos affirmations. Ce même gouvernement, qui avait efficacement protégé la liberté du Conclave, n'a pas voulu tolérer les cérémonies du couronnement et de la bénédiction que le Saint-Père aurait voulu célébrer dans la Loge de la basilique vaticane, afin de se trouver au milieu de ses enfants dans une si solennelle circonstance. Il sut trouver le moyen de faire sentir qu'il était impuissant à maintenir l'ordre dans cette occasion. Ce même gouvernement, qui avait su et pu maintenir la tranquillité dans la ville de Rome et aux alentours du Vatican après la mort de Pie IX et durant le Conclave, s'est plu à faire croire qu'il était impuissant à maintenir cet ordre et le respect dû aux droits ainsi qu'aux propriétés des habitants de la ville attaqués par une petite troupe de perturbateurs, lorsque les Romains voulurent donner une marque publique et inoffensive de réjouissance pour l'élection du nouveau Pontife, Père et Maître suprême des consciences catholiques.

« Le pouvoir de ce gouvernement à l'égard de l'Église se manifeste donc suivant la volonté changeante ou les convenances momentanées de ses ministres, et non pas suivant les principes immuables de la justice. Cette attitude ne pourrait évidemment démontrer autre chose que la condition de *soumission* faite à l'Église et à son Chef suprême. »

—

Nous devons aussi revenir un instant sur l'affaire de la garde suisse.

On sait que la garde suisse pontificale remonte au pontificat du pape Jules II, qui l'introduisit à Rome en 1505, et qu'elle est la première garde du conclave. Son histoire, pendant trois cent soixante-trois ans, est une magnifique page d'honneur, de courage et de fidélité.

Pour ne parler que des temps les plus proches de nous, dans les années 1798, 1808 et 1848, sous les pontificats de Pie VI,

Pie VII et Pie IX, la garde suisse a fait briller son incorruptible dévouement, comme elle a su, depuis 1870, malgré les menaces et les colères de la révolution, rester ferme à son poste.

La garde suisse est dignement commandée par le capitaine baron Alfred de Sonnenberg, qui a rang de colonel. Il a sous ses ordres, avec le rang de lieutenant-colonel et celui de major, MM. le chevalier Schmidt, lieutenant, et Bommer, sous-lieutenant; avec le rang de capitaine, MM. Meyer de Schanenzee, Schmid et Kost.

Cette garde se recrute dans les contingents des cantons catholiques de la Suisse. Elle est aujourd'hui la seule force qui, pour la défense du Saint-Siége, représente à Rome les catholiques étrangers.

Une correspondance adressée de Rome au *Courrier de Genève* donne, sur le fait de mutinerie qui vient de se passer, les renseignements suivants :

« Les journaux libéraux ont aimé à s'étendre sur le scandale, assurément déplorable, auquel a donné lieu la révolte d'une trentaine de gardes suisses qui prétendaient recevoir une augmentation de solde, et qu'il a fallu expulser du Vatican. Il me serait facile de prouver que le récit du scandale a été exagéré à dessein.

« Mais j'aime mieux montrer, par des détails encore inédits et très-certains, que la majorité de la garde suisse a su maintenir par de généreux sacrifices l'honneur de sa mission, en dépit de la honte qui retombera tout entière sur les révoltés et malgré la guerre déloyale que lui a faite la mauvaise presse. Et, d'abord, il est certain que tous les officiers de la garde, à commencer par le digne commandant, M. le baron de Sonnenberg, ont rempli bravement leur devoir et qu'ils ont été les premiers à demander l'expulsion des révoltés, comme le seul moyen de rétablir l'ordre. Puis, lorsque le Saint-Père a voulu accorder la compensation d'usage pour le service exceptionnel du conclave, ces officiers, d'un commun accord, y ont généreusement renoncé. La compensation consistait en trois mois de solde pour le service de février : la première, au nom du Pape défunt; la deuxième, pour le compte du cardinal camerlingue, enfin la nouvelle solde du Pontife élu. Mais, sur la proposition de leur commandant, les officiers de la garde suisse ont offert le montant de la compensation pour le denier de Saint-Pierre.

« Quant aux simples gardes, ils ont aussi témoigné de leur dévouement en ne cédant point aux menaces et aux outrages par lesquels les révoltés avaient essayé, à plusieurs reprises, d'ébranler leur fidélité. Bien plus, ils se sont offerts spontanément à faire tout le service comme auparavant et à renoncer à leurs jours de liberté jusqu'à l'arrivée des nouveaux hommes. Une égale offre a été faite par plusieurs Suisses établis à Rome. Ils s'étaient même inscrits, mais le dévouement des gardes demeurés fidèles, au nombre de plus de quarante, a suffi pour suppléer aux déserteurs.

« Ainsi l'honneur de la garde suisse est noblement sauvé. »

—

On fait courir à dessein les bruits les plus mensongers sur les démarches et les intentions du Saint-Père ; tous les jours l'*Osservatore romano* est obligé d'en démentir quelques-uns. Ainsi *il est faux* que Léon XIII ait fait envoyer par le Secrétaire d'État aux nonces une circulaire touchant l'idée, à communiquer aux puissances, d'un changement de politique du Vatican en un sens ferme, mais moins agressif ; — *il est faux* que le Pape ait pris l'initiative d'une démarche auprès du Czar pour reprendre des négociations au sujet de la Pologne ; — *il est faux* qu'il y ait eu échange de félicitations entre Léon XIII et le roi Humbert et que le Pape ait fait remercier le roi des compliments qu'il lui avait fait adresser ; — *il est faux* que l'on fasse à Castel-Gondolfo des réparations qui annonceraient l'intention du Pape d'y passer l'été, etc. Il faut se tenir en garde contre tous les bruits intéressés qu'on fait courir ainsi en ce moment : quand le Pape voudra faire connaître sa pensée et agir, il le fera publiquement, et personne ne pourra se méprendre sur ses intentions et sur ce qu'on appelle sa politique. Lorsque Pie IX nomma camerlingue le cardinal Pecci, il dit au Sacré-Collége : « Si je l'ai nommé, c'est que j'ai trouvé qu'il est doué d'une haute prudence, d'un véritable esprit de justice et d'un grand savoir. » Voilà ce qu'est Léon XIII, jugé par son saint Prédécesseur : les événements confirmeront le jugement de Pie IX.

—

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la citation suivante que nous faisons de la *Gazzetta d'Italia,* dont on ne doit accueillir les informations qu'avec réserve, mais qui est bien placée pour savoir ce dont elle parle. Voici donc ce que dit la

Gazzetta, dans son numéro du 19, d'après le compte-rendu qu'en donne la *Défense* dans son numéro du 21 mars :

« Le prince de Bismark comptait sur le départ de Rome du Sacré-Collége, et sur un Conclave qui aurait été tenu à Malte, à Nice ou à Miramar. En attendant, après le départ du Sacré-Collége, on aurait réuni à Rome des comices électoraux ou un Conclave populaire (1) dans lequel le peuple aurait élu un Pape, ou plutôt un antipape, que M. Crispi aurait établi au Vatican avant que l'élection du vrai Pape eût pu avoir lieu à l'étranger.

« Cette conspiration était déjà connue de Pie IX, et ce projet de créer un antipape, ourdi d'un commun accord par le chancelier allemand et par M. Crispi, avait fait une grande impression sur le Sacré-Collége, et fut une des raisons principales qui empêchèrent le départ de Rome pour l'étranger.

« Le chancelier allemand, qui veut absolument affaiblir l'Italie pour l'obliger à chercher un appui auprès de l'Allemagne et pour entretenir le ressentiment des catholiques français contre la nation italienne, le chancelier, dis-je, ne dissimula pas sa colère lorsqu'il apprit que les cardinaux se préparaient à tenir le Conclave à Rome.

« Dans sa haine contre la race latine, et particulièrement contre la Papauté, qui en est la principale force morale, le chancelier, qui devient par fois maniaque, s'était fait promettre par M. Crispi de l'aider avec zèle à « *abolir la Papauté* ». Il se trouvait maintenant en présence d'un grand danger. L'Italie, n'ayant plus besoin de se tourner toujours du côté de Berlin pour trouver des alliés, pouvait tout à coup sortir de tutelle, et la France et l'Italie, cessant d'être ennemies, auraient pu se souvenir de leurs liens de voisinage et de fraternité.

« Mais il y a plus. Le nouveau Pape, d'un caractère généralement si modéré, pourrait fort bien devenir un véritable *lion* lorsqu'il s'agirait de défendre l'Église contre les lois de M. de Bismark, et d'empêcher que l'Église catholique ne soit

(1) Nous rappelons à nos lecteurs qu'une société révolutionnaire, dont nous avons publié jadis le programme impie, avait été constituée à Rome dans le but de créer des embarras à l'Eglise en faisant élire par le peuple un antipape. Il est utile de remarquer que cette société n'a pas donné signe de vie, ce qui prouve qu'elle comptait sur le départ du Sacré-Collége, et que, ses prévisions ayant été trompées, elle a été réduite à l'impuissance. C'est ainsi que la sagesse et la modération de l'Eglise déjouent les ruses de la Révolution.

soumise à l'état protestant du Kulturkampf et à la Papauté de Guillaume de Hohenzollern.

« C'est pourquoi M. de Bismark, pour lequel la Papauté est le plus affreux des cauchemars qui troublent ses nuits sans sommeil, craignant ce qu'il redoute le plus sur la terre, c'est-à-dire un Pape qui continue la lutte contre la Prusse seule, en éloignant l'Italie de l'alliance prussienne, s'est hâté, pour conjurer le péril, de changer à l'instant d'attitude et de faire parvenir au Vatican les plus chaleureuses assurances de ses sentiments pacifiques, et c'est lui qui a engagé le prince Gortchakoff à renvoyer à Rome le prince Ourousoff.

« Mais Léon XIII sait fort bien que ce n'est point là une résipiscence réelle, et que cela ne prouve point que la Russie et la Prusse aient renoncé à leurs haines contre le catholicisme, mais seulement qu'elles craignent une coalition européenne dans laquelle l'Italie, échappant à leur influence, s'engagerait avec la France, au détriment de la politique des deux empires. C'est pourquoi Léon XIII ne tiendra que fort peu de compte des paroles mielleuses, et il demandera des garanties sûres en faveur de l'émancipation des catholiques en Allemagne et en Russie. Les prétentions et les trames secrètes ourdies par les deux empires contre la liberté de l'Église seront déjouées et démasquées par la perspicacité et la loyauté du Souverain Pontife. »

Il est possible que tout ne soit pas absolument exact dans ces renseignements, mais il s'y trouve une bonne part de vérité, que nos lecteurs reconnaîtront facilement.

J. Chantrel.

UNE NOUVELLE MISSION (1)

Douze missionnaires de la congrégation fondée à Alger, il y a dix ans, par Mgr Lavigerie, pour l'évangélisation de l'Afrique, se préparent à partir par le prochain paquebot d'Alexandrie et de Suez pour l'Afrique équatoriale. Ils se rendent à Zanzibar, afin d'y préparer leur caravane et de partir dès qu'aura cessé la saison des pluies qui se termine à la fin d'avril.

Ils sont envoyés par la Sacrée-Congrégation de la Propagande dans l'intérieur du continent africain, et vont préparer la fondation de nouveaux vicariats apostoliques, dont l'un aura son centre sur le lac Tanganika, près duquel est mort Livingstone, et

(1) Extrait d'une correspondance adressée d'Alger à l'*Univers*.

l'autre sur ceux des lacs Victoria et Albert Nyanza, où se trouvent les sources du Nil.

Plus tard ces missionnaires, grâce aux renforts qui leur seront envoyés, doivent s'avancer vers l'ouest et établir une troisième mission sur les États de Muata-Yamvo, sur les limites des possessions portugaises.

Ce plan vraiment gigantesque d'occupation permanente de l'intérieur de l'Afrique équatoriale par des missions catholiques, est tout à la fois l'œuvre de Pie IX et celle de Léon XIII. Il leur avait été proposé par S. Em. le cardinal Franchi, alors préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, et ce sont deux rescrits de ces souverains Pontifes qui ont chargé Mgr l'archevêque d'Alger de le réaliser au moyen de la Société de ces missionnaires.

Déjà, comme vous le savez, d'autres sociétés apostoliques et, en particulier, l'admirable Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie occupent le littoral de l'Afrique équatoriale. Aussi est-ce exclusivement l'intérieur de ces régions encore si peu connues que les missionnaires d'Alger doivent évangéliser.

C'est le R. P. Livinhac, du diocèse de Rodez, qui a été chargé du supériorat des missions des lacs Nyanza, et le P. Pascal, du diocèse de Viviers, de celles du lac Tanganika avec Kabébé pour future annexe. Ils ont reçu l'un et l'autre leurs pouvoirs spirituels de Mgr Lavigerie, qu'un rescrit de N. S. P. le Pape Léon XIII, daté du 24 février, a délégué à cet effet.

NOS SOUSCRIPTIONS

L'espace nous manque aujourd'hui pour rendre compte des sommes qui nous ont été remises pour les affamés de l'Inde, pour les affamés de l'Abyssinie, pour le monument à élever à Pie IX, et pour le don de joyeux avénement qui doit être offert à Sa Sainteté Léon XIII.

Nous remettons la première offrande à M. le Directeur des Missions étrangères, la seconde à M. le Supérieur des Lazaristes; nous avons dit que ce sont les *Annales catholiques* qui reçoivent directement, pour être transmises à M. le commandeur Acquaderni, les souscriptions pour le monument à Pie IX. Nous remettons à l'*Univers*, qui a ouvert une souscription à cet effet, les sommes qui nous sont envoyées pour le don de joyeux avénement. Cette souscription s'élève aujourd'hui à plus de cinquante mille francs.

SA SAINTETÉ LÉON XIII

Quoique nous ayons déjà donné une notice biographique assez étendue sur Sa Sainteté Léon XIII, nous croyons devoir reproduire encore presque intégralement une notice que la *Civiltà cattolica* vient de consacrer au Saint-Père; il s'y trouve des détails inédits et des considérations qui intéresseront certainement nos lecteurs. Nous nous servons de la traduction de l'*Univers*.

Le nouveau Pontife est né le 2 mars 1810 à Carpinetto, gros bourg du diocèse d'Anagni, dans les États de l'Église. Son père était le comte Louis Pecci, sa mère s'appelait Anna Prosperi. Il reçut au baptême les deux noms de Vincent et de Joachim.

En 1818, alors qu'il avait huit ans, son père le mit en pension avec son frère aîné, Joseph, chez les religieux de la Compagnie de Jésus, dans leur collége de Viterbe. Là, sous la direction du P. Léonard Garibaldi, homme d'une grande intelligence et d'une nature très-sympathique, il fit toutes ses études de grammaire et d'humanités jusqu'en 1824, année où, ayant perdu sa mère, il se rendit à Rome; il s'y établit, sous la garde d'un oncle, au palais des marquis Muti. Au mois de novembre de la même année, il commença à suivre les cours du Collége romain, que le pape Léon XII venait de confier de nouveau à la Compagnie de Jésus. Il y eut pour maîtres les Pères Ferdinand Minini et Joseph Bonvicini, tous deux renommés pour leur éloquence et leurs vertus.

Pendant trois ans il cultiva au Collége romain les sciences philosophiques. Il eut entre autres pour maîtres le P. Jean-Baptiste Pianciani, savant illustre et neveu du pape Léon XII, et le P. André Carafa, mathématicien très-distingué. Le jeune Pecci donna les preuves d'un remarquable talent, soit dans la partie rationnelle de la philosophie, soit dans les autres parties. Il résulte en effet du palmarès imprimé en 1828 qu'il remporta, cette année-là, le premier prix de physique et de chimie et le premier accessit de mathématiques.

Se sentant porté à servir Dieu et l'Église dans le ministère sacerdotal, après avoir terminé avec le plus grand succès le cours de philosophie, il commença ses études de théologie; pendant les quatre ans qu'il y consacra, il eut pour maîtres des hommes d'une grande renommée tels que les Pères Jean

Perrone, François Manera, Michel Zecchinelli, Corneille Van Everbrock et le vénérable et savant exégète François-Xavier Patrizzi qui, encore vivant et plus qu'octogénaire, a la consolation de voir son ancien disciple glorieusement élevé sur la chaire de Saint-Pierre.

Or, tandis qu'il étudiait la théologie, il fut prié, bien que très-jeune encore, de donner des répétitions de philosophie aux élèves du collége germanique, charge qui ne pouvait être conférée qu'à une personne d'une intelligence remarquable et d'un savoir éprouvé. Le jeune professeur Pecci s'en acquitta à la satisfaction générale. La troisième année de ses études théologiques, c'est-à-dire en 1830, il soutint d'une façon très-digne d'éloges une thèse publique de théologie et remporta le premier prix, comme l'indique la note suivante des registres du collége :

Vincentius Pecci de selectis questionibus ex tractatu de Indulgentiis, nec non de sacramentis Extremæ Unctionis atque Ordinis, in aula collegii maxima, publice dispensavit, facta omnibus, in frequenti Præsulum aliorumque insignium virorum corona, post tres designatos, arguendi potestate. In qua disputatione idem adolescens tale ingenii sni specimen præbuit ut ad altiora proludere visus sit.

Dans la liste des prix de l'année 1830, avant l'annonce du premier prix obtenu en théologie par le jeune Pecci, on lit ces paroles :

Inter theologiæ academicos, Vincentius Pecci strenue certavit de indulgentiis, in aula maxima, coram doctoribus collegii, aliisque viris doctrina spectatissimis. Quum vero in hac publica exercitatione, academico more peracta, industrius adolescens non parvam ingenii vim et diligentiam impenderit, placuit ejus nomen honoris causa hic recensere.

L'année suivante, il termina également son cours d'études avec les honneurs des palmes doctorales. Il avait alors vingt-un ans.

Un condisciple de l'abbé Pecci, homme très-digne de foi, nous écrit ce qui suit dans une lettre privée : « Je puis attester que, tant qu'il fut à Viterbe, tout le monde admirait sa vive intelligence et plus encore l'exquise bonté de son caractère. L'ayant fréquenté au cours d'humanités où nous étions condisciples, toutes les fois que je le voyais, je me plaisais à contempler son âme pleine de vie et d'intelligence. Pendant ses études

à Rome, il ne connut jamais les fréquentations, les conversations, les divertissements et les jeux. Sa table de travail était tout son monde ; approfondir les sciences était son bonheur. Dès l'âge de douze ou treize ans, il écrivait le latin en prose et en vers avec une facilité et une élégance merveilleuses pour son âge. »

Entré à l'académie des nobles ecclésiastiques, l'abbé Pecci fréquenta les cours de l'Université romaine pour y étudier le droit canonique et civil. Une personne très-autorisée, qui l'eut pour compagnon dans ces études, nous assure qu'il se distinguait entre tous par la supériorité de son esprit et la régularité parfaite de sa vie. Lui et le duc Riario-Sforza, qui fut depuis cardinal archevêque de Naples, où il est mort en odeur de sainteté, au mois de septembre dernier, étaient les deux étoiles de cette nombreuse assistance.

A cette époque, l'abbé Pecci fut pris en affection par le cardinal Sala, qui l'encouragea de ses sages conseils. Ayant été quelque temps après reçu docteur dans l'un et l'autre droit, Sa Sainteté le pape Grégoire XVI le nomma prélat domestique et référendaire de la signature, le 16 mars 1837. Le cardinal prince Odescalchi, célèbre par l'humilité avec laquelle il quitta la pourpre pour entrer dans l'institut de Saint-Ignace, qui lui avait déjà conféré les ordres sacrés dans la chapelle de Saint-Stanislas-Kostka à Saint-André du Quirinal, l'ordonna prêtre, le 23 décembre de cette année-là, dans la chapelle du Vicariat. Le Saint-Père envoya alors le jeune prélat gouverner en qualité de délégat apostolique successivement les provinces de Bénévent, de Spolète et de Pérouse.

Dans tous ces postes, il acquit la réputation d'une justice inflexible et d'une insigne modestie. Tout le monde sait qu'il réussit à purger le territoire de Bénévent des brigands qui l'infestaient. On raconte notamment que pendant qu'il gouvernait la province de Pérouse, il arriva un jour ce fait bien rare que toutes les prisons étaient vides. Le 25 septembre 1841, il eut l'honneur et la joie d'accueillir au milieu des fêtes et de l'enthousiasme populaire, dans la ville de Pérouse, le Souverain-Pontife qui voyageait pour visiter une partie de ses États. Le Pape, voulant récompenser les vertus et les services de Mgr Pecci et lui confier des charges plus importantes, le créa archevêque de Damiette dans le consistoire du 27 janvier 1843, pour l'envoyer comme nonce à Bruxelles auprès du roi Léo-

pold Iᵉʳ. Le 19 février suivant, il fut consacré à Rome par le cardinal Lambruschini, dans l'église de Saint-Laurent *in Panisperna.* Il n'avait donc que trente-trois ans quand il fut promu à l'épiscopat.

Il arriva à Bruxelles le 6 avril de la même année. Le roi, dès qu'il le connut, le prit en grande estime. Les journaux catholiques de Belgique ont rapporté dans ces derniers jours de nombreux et précieux souvenirs des trois années de sa nonciature dans ce royaume, de son zèle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, de son amour pour les bonnes études, du dévouement avec lequel il favorisa et honora plusieurs belles institutions de charité qui s'y trouvaient établies et qu'il voulut transplanter plus tard dans son diocèse de Pérouse, de l'aimable et noble courtoisie qui lui gagna tous les cœurs. Il visita toutes les grandes villes du royaume et séjourna dans chacune d'elles.

Le 2 juin 1844 il présida à Bruxelles la célèbre procession du centenaire de Notre-Dame de la Chapelle au milieu d'un concours extraordinaire de fidèles. Enfin il prit en une telle affection ce religieux pays que plus tard il fit de son palais épiscopal de Pérouse l'asile de tout citoyen belge qui s'y présentait. Il y accueillait souvent pendant les vacances les élèves du collége belge de Rome, et c'est à ce collége qu'il avait coutume de se loger quand, pour les affaires de son diocèse, il était obligé de se rendre à la métropole du christianisme.

Lorsque le pape Grégoire XVI rappela Mgr Pecci en Italie pour lui confier le diocèse de Pérouse, le roi Léopold, par un décret du 1ᵉʳ mai 1846, voulut le décorer du grand cordon de son ordre et lui témoigner, par ce titre honorifique, « l'estime et la bienveillance particulière » qu'il avait pour l'illustre prélat.

Le siége de Pérouse lui fut assigné dans le consistoire du 19 janvier 1846; il fit son entrée solennelle dans la ville épiscopale le 26 juillet suivant, fête de sainte Anne; il avait choisi ce jour en souvenir de la comtesse Anna Prosperi Pecci, sa mère bien-aimée. Il a constamment occupé ce siége pendant trente-deux ans, c'est-à-dire jusqu'au jour de son élévation au suprême pontificat. Sept ans après, dans le consistoire du 19 décembre 1853, le pape Pie IX le créa et publia cardinal du titre de Saint-Chrysogone. Il est à remarquer que, dans ce même consistoire, l'immortel Pontife prononça son allocution *In Apostolicæ Sedis fastigio,* où il rappelait au Sacré-Collége toute la longanimité qu'il avait eue envers le gouvernement subalpin,

qui ne la reconnaissait qu'en foulant aux pieds les droits les plus sacrés de l'Église.

Nous ne pouvons dans ces quelques pages énumérer les actes du long épiscopat du cardinal Pecci, les œuvres de son zèle pour le bien des âmes et pour l'instruction, la piété et la discipline de son clergé. Nous nous contenterons d'indiquer simplement la liste des faits les plus mémorables, telle qu'elle nous est transmise par l'exquise courtoisie de Mgr Laurenzi, évêque d'Amata et auxiliaire de Pérouse, à qui nous l'avons demandée. Ce catalogue sommaire parle de lui-même et exprime, mieux que la plume ne pourrait le faire, quelle a été l'activité apostolique du Pape Léon XIII pendant son épiscopat de Pérouse.

1848. Il reconstitue matériellement le collége du séminaire pour le rouvrir sous une forme et une discipline nouvelles.

1849. Il entreprend de refaire le pavé en marbre de sa cathédrale.

Il assiste à une assemblée générale des évêques de l'Ombrie, réunis à Spolète pour discuter sur le bien qu'il y aurait à faire dans leurs diocèses, et il est chargé de la rédaction des actes.

1850. Il publie un mandement pour le carême contre le vice de l'impureté.

Il est établi visiteur apostolique de la congrégation de Saint-Philippe *in Monte Falco*.

Il est assiste à l'heureuse découverte du corps de sainte Claire, à Assise.

Il publie une instruction pastorale et diverses dispositions pour la sanctification des fêtes.

1851. Il institue la congrégation des lieux pies avec des statuts et des règlements organiques pour leur administration.

Il rend un décret pour régler la discipline des clercs externes.

Il fonde et ouvre le sanctuaire de *Ponte della Pietra*, près de Pérouse, en l'honneur de l'image miraculeuse de Marie, Mère des miséricordes.

Il institue et préside une nouvelle commission pour les travaux d'architecture et de peinture de son église cathédrale.

1852. Il publie, de concert avec plusieurs de ses collègues, de sages règlements pour la bonne administration du mont-de-piété.

1853. Tout son diocèse célèbre par des fêtes sa nomination de cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone.

Il publie un édit avec des dispositions particulières contre le blasphème.

Au début de sa seconde visite apostolique, il publie une homélie, prononcée dans sa cathédrale, contenant des avertissements sur les vices principaux qui dominent dans la société actuelle.

1854. Il revendique devant la congrégation du Concile le droit de visite pastorale sur les confréries.

A l'occasion de la disette des vivres, il prend des dispositions charitables pour secourir la détresse publique.

Il publie un mandement pour le jubilé.

Il est nommé visiteur apostolique du noble collége Pie.

1855. En qualité de visiteur apostolique de Panicale, il publie un règlement organique et administratif pour sa réorganisation.

Il appelle et installe les Frères de la Miséricorde de Belgique comme directeurs de l'orphelinat masculin, après l'avoir reconstruit et avoir réformé sa discipline.

Il couronne solennellement l'image miraculeuse de Sainte-Marie des Grâces dans la cathédrale de Pérouse.

Il ouvre pour les jeunes filles en danger un asile de préservation et prépose à sa direction les Sœurs belges de la Divine-Providence.

Il publie un mandement à l'occasion du solennel anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception et pour remercier Dieu de la cessation du choléra.

1856. Comme chancelier de l'université des études, il prend des dispositions pour régler les admissions et les cours universitaires.

Il publie une nouvelle édition du catéchisme diocésain, et donne à son clergé, par une lettre pastorale, des instructions sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Il bénit et inaugure le nouvel asile Donini, pour les femmes incurables

1857. Il ouvre le noble pensionnat de Sainte-Anne dans un édifice construit par ses soins ; il lui donne le nom et le place sous le patronage de Sa Sainteté Pie IX, et y appelle comme institutrices les dames du Sacré-Cœur.

Il rend un édit contre l'abus du magnétisme.

Il reçoit du pape Pie IX le don d'un calice en or pour sa cathédrale.

Il accueille le Saint-Père Pie IX dans son voyage et l'accompagne, de retour de l'Étrurie jusqu'à Rome.

Il adresse des instructions aux curés, et y joint un manuel de règles pratiques pour l'exercice de leur ministère, en ce qui concerne la discipline extérieure.

1858. Il institue, par une lettre pastorale, ce qu'on appelle les *Jardins de saint Philippe de Néri,* pour catéchiser les petits enfants les jours de fête et les éloigner des jeux mauvais et de la dissipation.

1859. Il inaugure l'Académie scientifique de Saint-Thomas d'Aquin pour favoriser l'étude de la scolastique.

Il obtient pour son diocèse l'office du très-saint Cœur de Marie.

1860. Il écrit une lettre pastorale sur le pouvoir temporel du Pape.

Il proteste contre le décret qui supprime les congrégations religieuses.

Il se joint aux évêques de l'Ombrie pour protester contre les dispositions du commissaire général du royaume subalpin.

1861. Il rend un décret indiquant les règles liturgiques à suivre pour les cérémonies extraordinaires du culte.

Il écrit deux lettres à Victor-Emmanuel pour protester contre le *mariage civil* et contre l'expulsion des moines camaldules de Monte Corona.

Il se joint aux évêques de l'Ombrie pour publier une déclaration doctrinale contre le mariage civil et donne par lettre-circulaire des instructions spéciales à son clergé.

Il est cité devant le tribunal de Pérouse par trois ecclésiastiques qu'il avait suspendus pour avoir signé une adresse contre le pouvoir temporel du Pape; il gagne son procès.

1863. Par une lettre pastorale il met en garde le peuple de Pérouse contre les écoles protestantes.

Il publie, de concert avec l'épiscopat de l'Ombrie, un acte solennel sur les mesures de *l'exequatur royal.*

Il écrit une lettre pastorale contre l'œuvre de Renan.

1864. Il rend un décret pour régler l'aumône synodale des messes.

Il écrit une lettre pastorale sur les erreurs qui courent contre la religion et la vie chrétienne.

1866. Il prescrit au clergé des règles de conduite pour les temps de troubles politiques.

Il écrit une lettre pastorale sur les prérogatives de l'Église catholique.

1868. Il écrit une lettre pastorale sur la *lutte chrétienne.*

1869. Il annonce le Jubilé et publie une instruction pastorale sur le Concile œcuménique du Vatican.

Il institue une œuvre pour racheter les clercs du service militaire.

Il célèbre au milieu des hommages et des fêtes de son clergé et de son peuple le vingt-cinquième anniversaire de son épiscopat.

1871. Il envoie, de concert avec les évêques de l'Ombrie, une adresse à Sa Sainteté Pie IX relativement à l'occupation de Rome.

Il obtient de Sa Sainteté Pie IX des indulgences pour l'insigne relique du saint Anneau.

Il publie une homélie sur les prérogatives du Pontife romain.

Par mandat apostolique, il consacre dans sa cathédrale l'évêque d'Orvieto et l'évêque de Ptolémaïde.

1872. Il consacre solennellement la ville de Pérouse au Sacré-Cœur de Jésus, après avoir publié à ce sujet une lettre pastorale.

Il publie un *Programme normal des études* pour son séminaire épiscopal.

Il écrit un mandement contre la violation des fêtes et le blasphème.

Il règle l'horaire des messes et les instructions catéchistiques dans les églises de la ville pour les jours de fêtes.

1873. Il publie un mandement pour le carême sur les *dangers de perdre la foi.*

Il consacre la ville et le diocèse de Pérouse à la Vierge Immaculée.

Il fonde la pieuse association de Saint-Joachim pour les ecclésiastiques indigents.

Il institue la première communion solennelle dans sa ville épiscopale.

1874. Il publie un mandement pour le carême sur les *tendances du siècle présent contre la religion.*

Il institue pour la première fois des missionnaires diocésains pour la prédication.

1875. Il écrit et publie des hymnes latines en l'honneur du patron principal du diocèse, saint Herculanus, évêque et martyr.

Il écrit une lettre pastorale sur l'*Année sainte.*

Il établit et répand le tiers-ordre de saint François d'Assise dans son diocèse, et ayant été nommé protecteur de cette confrérie, à Assise, il y prononce une allocution en prenant possession de sa charge (1).

1876. Il invite les curés à faire des catéchismes pour les adultes.

Il écrit une lettre pastorale sur l'*Église catholique et le XIXe siècle.*

1877. Il écrit une lettre pastorale sur l'Église et la civilisation (2).

Il est nommé camerlingue de la sainte Église romaine. Il consacre son évêque auxiliaire dans l'église de Saint-Chrysogone, à Rome.

1878. Il fait restaurer et peindre à ses frais la chapelle de Saint-Onofrio, dans sa cathédrale.

Il écrit et publie, dix jours avant d'être nommé Pape, une seconde lettre pastorale sur l'Église et la civilisation (3).

Le cardinal Pecci a accompli sept fois la visite pastorale complète de son diocèse et il en avait commencé une huitième

(1) Nous donnons aujourd'hui cette Allocution (N. des *Ann. cath.*).
(2) Nous commençons aujourd'hui la publication de cette lettre pastorale (N. des *Ann.*).
(3) Nous la publierons également (N. des *Ann. cath.*).

quand le Pape Pie IX le créa camerlingue de la sainte Église romaine.

Durant son épiscopat, trente-six églises de son diocèse ont été totalement construites à nouveau; six sont en cours de construction; beaucoup ont été restaurées ou agrandies. La cathédrale de Pérouse doit à sa munificence des décorations et des ornements précieux; le séminaire diocésain doit également à sa générosité son entretien presque entier, surtout depuis les lois spoliatrices qui ont confisqué son patrimoine.

Ce résumé succinct de ses actes nous paraît suffire à donner une idée du zèle, de la magnanimité et de l'intelligence de l'homme que Dieu a choisi pour succéder à Pie IX dans le gouvernement de l'Église universelle.

Nous ajouterons qu'il se trouva enveloppé dans trois révolutions : celle de 1848-49, qui dura presque un an; celle de 1859, qui fut passagère et qui se termina par la prise de Pérouse par les troupes pontificales, que la secte a poursuivies depuis de ses calomnies haineuses; et celle qui eut lieu dans l'automne de 1860, par l'invasion des troupes piémontaises. Dans toutes, il eut beaucoup à souffrir; mais dans toutes il se montra égal à lui-même, ferme, charitable, attentif, prudent; et il sut inspirer aux ennemis eux-mêmes du sacerdoce et de la pourpre le respect de sa personne et de sa dignité.

Dieu qui avait prédestiné le cardinal Pecci au souverain Pontificat, a voulu qu'il n'abandonnât son bien-aimé diocèse que peu de mois avant la mort de Pie IX, qui, par une inspiration divine, l'appela auprès de lui pour exercer à Rome l'office de camerlingue de la Sainte-Église romaine, dans le consistoire du 21 septembre 1877. Il eut ainsi la charge difficile de préparer en grande partie le conclave de février 1878. C'est en lui que le Sacré-Collége, le Siége apostolique étant devenu vacant, a découvert toutes les qualités nécessaires à un Pape qui devait succéder au glorieux et douloureux pontificat de Pie IX; c'est sur lui, Italien et né dans les États de l'Église; sur lui familiarisé avec les affaires diplomatiques et administratives du Saint-Siége; sur lui qui a résidé comme évêque pendant trente-deux ans dans le même diocèse; sur lui, savant en théologie, en droit, en philosophie, en littérature; sur lui, riche de tant de vertus et de mérites naturels ou acquis; sur lui si éminent, si pieux, si chaud pour la cause du règne de Jésus-Christ dans le monde, que les suffrages des princes électeurs se sont promp-

tement réunis. Aussi le 20 février, après 36 heures de conclave, au troisième scrutin, il fut élu Pape au milieu de l'allégresse de la chrétienté.

LE TIERS-ORDRE SÉRAPHIQUE

Notre Saint-Père le Pape fait partie du Tiers-Ordre de Saint François, et il en était le cardinal protecteur. Les nombreux membres du Tiers-Ordre nous sauront gré de reproduire ici l'Allocution prononcée, le 26 novembre 1873, à Assise, par le cardinal Pecci, à l'occasion de sa nomination comme Protecteur de cet Ordre. La voici :

Quand Sa Sainteté Pie IX a daigné me nommer, il y a quelques jours, protecteur de la Confrérie primaire du Tiers-Ordre, érigée en cette ville depuis tant de siècles, alors mon cœur débordait de joie. Dévoué depuis ma tendre jeunesse au glorieux patriarche d'Assise et grand admirateur de ses vertus héroïques, j'ai regardé toujours le Tiers-Ordre, fondé par Lui, comme une institution divinement inspirée, pleine de sagesse chrétienne et de fruits abondants pour la religion et l'humanité tout entière. L'expérience et l'histoire sont là pour confirmer mes paroles.

Je me réjouis donc de me voir élevé à l'honneur qui m'est échu d'en être le protecteur, et aussi je suis heureux de me trouver au milieu de vous pour prendre sur moi la charge de mon nouvel office.

Comme protecteur, il m'est agréable de pouvoir vous assurer que, de mon côté, j'employerai tout mon zèle et tous mes soins pour faire prospérer le plus possible votre sainte institution, afin qu'elle reçoive un plus grand accroissement, une force nouvelle.

Ainsi cet arbre de la vie éternelle étendra avec plus de vigueur encore ses branches rajeunies.

Cependant, mes efforts et mes soins ont besoin de votre coopération, afin de pouvoir arriver à mon but désiré. Aussi, non-seulement je pense, mais je suis assuré que tous vous êtes persuadés de la noblesse de l'entreprise et des fruits précieux que votre Ordre peut engendrer. Remplis de cette pensée, vous redoublerez vos efforts pour continuer à marcher avec zèle et persévérance dans ce sentier, que vous avez déjà si glorieusement parcouru. Ah ! je le sais, les insensés du siècle vous diront

que votre institution est une œuvre d'égoïsme, une œuvre d'obscurantisme, une œuvre rétrograde, ne répondant nullement aux exigences des temps modernes. Mais vous serez fermes dans votre conviction, vous rirez de leurs dires; vous serez les invincibles champions qui, intrépides, subirez leurs sarcasmes, et ayant toujours devant les yeux l'origine et la nature de votre institution ainsi que le but sublime auquel elle tend, vous triompherez glorieusement d'eux et les réduirez facilement au silence : la vérité seule aura la victoire.

Et, en effet, vous connaissez bien quelles furent les conditions morales du monde chrétien au commencement du XIII[e] siècle. Un attachement sans bornes aux biens de la terre et à la volupté ; un désir effréné de contenter ses passions, de seconder ses caprices et, par conséquent, une torpeur pour les choses divines, une négligence, une ignorance, j'allais dire un mépris pour la religion, et un esprit altier et rebelle à toute autorité divine ou humaine, voilà les traits saillants de ce siècle.

Ne dirait-on pas que je viens de tracer un tableau fidèle des vices de nos temps actuels ? Eh bien, c'était justement à la vue de ces misères que votre magnanime citoyen François — *dont la vie admirable,* pour parler avec le poète, *se chante mieux dans la gloire du ciel,* — gémissant au fond de son cœur rempli d'un zèle surhumain, qui est le propre des grandes âmes destinées par la Providence divine à réparer les dégâts produits par la malice humaine, François, disons-nous, quoique fils d'un simple négociant, forma le désir de réparer ces grandes ruines et de faire revivre dans le cœur des mortels la flamme d'amour qui dévorait le sien. Ému et animé de l'esprit de Dieu, François, jeune encore, se dépouilla de tous les biens paternels, dit un adieu généreux à tout ce qu'il y a de terrestre et de mondain, se couvrit de pauvres haillons et, faible et dépourvu de tout, il commença avec un espoir inébranlable de réussite un nouvel apostolat, celui de prêcher la pénitence et la charité. Sa voix, fortifiée et corroborée par son généreux exemple, gagna dès le commencement un grand nombre d'imitateurs, qu'il réunit dans un couvent, afin de les mieux préserver contre la contagion mondaine. De plus, il les consacra à Dieu par le triple vœu d'une pauvreté absolue, de la chasteté et de l'obéissance, et leur enjoignit la ferme résolution de suivre l'Évangile jusqu'au dernier conseil de perfection, afin qu'ils pussent d'une manière plus avantageuse et plus sûre marcher sur les traces du Christ.

C'est pour cela qu'il institua l'Ordre des Frères Mineurs et des Pauvres Dames de Sainte-Claire, appelées aussi Clarisses. Cependant on n'avait pas encore pourvu aux besoins de la grande multitude des fidèles qui se trouvaient dans l'impossibilité de mener la vie monastique. Le saint homme s'en aperçut et voulut à toute force y remédier. Et, en effet, il y pourvut en établissant un nouvel institut ouvert à tous sans distinction de condition et de sexe. Grâce à une fidèle observance de la loi évangélique et d'une abnégation spontanée de soi-même, grâce à l'exercice de la vertu et à l'esprit d'oraison et de pénitence, il pensa à former une seule famille de tous les chrétiens vivant dans le monde et au milieu de leurs affaires, mais sans participer à son esprit. Et cet institut fut justement le Tiers-Ordre dont vous avez le bonheur de former la partie la plus belle et la plus distinguée. Par ceci vous comprenez comment la vocation spéciale des Frères Mineurs et des Pauvres Dames s'étendit à tous les fidèles, comment l'esprit de saint François se communiqua à tout l'univers, comment en un mot il réalisa sa pensée prédominante de sanctifier le monde par le détachement des biens terrestres et par l'amour de Dieu.

Le Seigneur bénit, vous le savez, l'œuvre de son humble et fidèle serviteur, elle produisit des résultats merveilleux et le Tiers-Ordre se propagea sur toute la terre comme un vaste incendie de l'amour divin. Une prodigieuse multitude de gens de tout rang et de toutes conditions accourut bientôt: rois, empereurs, évêques, cardinaux, papes se mêlèrent au peuple pour se faire inscrire dans ce nouvel institut, et les premiers fruits, qui ne tardèrent point à se manifester, furent une réforme inespérée des mœurs, un retour général à la piété et à la religion de leurs pères, et enfin un grand désir pour la vertu. Ces beaux résultats engageaient les successeurs de saint Pierre à exalter par les plus magnifiques éloges le Tiers-Ordre et à l'enrichir de tous les trésors que l'Église a mis dans leurs mains.

Nous pouvons donc conclure avec raison qu'un sincère attachement au Tiers-Ordre dont nous parlons ici vaut autant qu'un attachement à un institut éminemment catholique, à un institut approuvé par le consentement unanime de tous les vrais chrétiens, à un institut maintes fois déclaré saint, méritoire et conforme à la perfection chrétienne, par l'oracle du Vatican.

Travailler donc au bien-être et à l'accroissement d'un tel Ordre, est la même chose que coopérer efficacement à une

œuvre de la plus grande utilité religieuse, morale et civile, équivaut, disons-nous, à apporter un remède salutaire aux maux multiples dont souffre la société et à faire renaître sur la terre le règne de la vertu et spécialement de la charité: que peut-on imaginer de plus opportun et de plus conforme aux exigences de nos temps actuels?

Oh! fasse le Ciel qu'au milieu de tant de misères et de crimes qui nous affligent et au milieu desquels nous sommes forcés de vivre, nos yeux puissent voir une grande multitude venir se réfugier sous l'égide du pauvre d'Assise! Oh! alors nous verrions avec assurance, en eux, d'autres instruments de la main de Dieu pour redonner à la terre la tranquillité perdue et la paix tant désirée!

Le pieux mouvement qui a commencé à se manifester dans les derniers temps, spécialement dans notre Italie, vers le Tiers-Ordre Séraphique, nous remplit d'une grande joie et d'un doux espoir. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler ici tous les obstacles, car il suffit de se rendre docile dans la main du Tout-Puissant et de suivre avec promptitude la voix de l'agneau divin partout où elle se fait entendre. Et si ma parole a quelque influence sur vous, si au milieu de vous j'ai quelque autorité, je m'en servirai pour vous exhorter d'une manière spéciale, vous, disons-nous, qui formez la confraternité primaire du Tiers-Ordre, qui avez eu pour berceau la terre même natale de votre très-saint Patriarche, vous qui avez eu le bonheur d'avoir appris à vivre près des cendres vénérées de saint François et de ces grands hommes qui ont été ses premiers disciples. Ah! soyez comme le centre d'où dérivent tout mouvement et toute force aux autres congrégations. Oui, si dans ce monde pervers et corrupteur vous êtes appelés à représenter la congrégation primaire du Tiers-Ordre, si vous vivez dans la patrie du Père Séraphique, enseignés par les lumineux exemples de sa vie, remerciez-en Celui qui est la source de tout bien, montrez-vous dignes de cette grande grâce et de la mission sublime à laquelle vous avez été destinés. Remplis du zèle dont brûlait le saint patriarche, soyez la force de vos confrères des autres cités et provinces, non-seulement par paroles, mais plus encore par un complet détachement des choses terrestres, par une exacte observance de la règle de votre institut, par l'exemple d'une vie sans tache et par un saint courage victorieux de tout respect humain. Oui, soyez enfin l'aiguillon qui pousse les autres à entrer dans le

même chemin au commencement et au milieu duquel se trouve la vertu et dont le bout est la même bienheureuse patrie du Ciel.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION (1)

I

Le devoir permanent que notre ministère nous impose, très-chers frères, de vous annoncer la vérité, a grandi de nos jours en raison de vos besoins qui sont devenus plus urgents dans les temps malheureux où nous vivons. Il est nécessaire que nous vous parlions pour éclairer vos intelligences que l'on cherche à obscurcir par de fausses et séduisantes doctrines, et pour vous mettre en garde contre des maximes que l'on propage ouvertement, et qui sont souverainement dangereuses.

Avant tout il faut que notre parole détruise la confusion que l'on s'efforce d'établir dans les idées, à tel point que l'on ne sait plus nettement ce qui doit être réprouvé comme mauvais et ce qui doit être accepté comme bon et juste. Car, N. T.-C. F., la guerre que l'on fait à Dieu et à sa sainte Église est particulièrement redoutable, parce qu'elle n'est pas toujours conduite franchement, mais plutòt avec la ruse et l'hypocrisie. Si les impies qui vivent parmi nous disaient toujours ouvertement le but qu'ils veulent atteindre, notre tâche deviendrait beaucoup plus facile, et d'autre part les fidèles, par l'énormité même des intentions, seraient détournés de prêter l'oreille aux séducteurs.

Mais les choses ne se passent pas ainsi; on se sert de paroles qui trompent, qui n'ont pas un sens unique et précis, et puis, sans les définir, on les jette en pâture à la curiosité publique, et l'on bâtit là-dessus comme autant de citadelles d'où l'on tire avec fureur contre l'Église, ses ministres et ses enseignements.

On pourrait citer des exemples nombreux et palpables de cet artifice ; mais pour ne signaler qu'un seul mot dont les incrédules abusent tant, qui ne sait, N. T.-C. F., que l'on répète

(1) Lettre pastorale du cardinal Pecci (aujourd'hui Léon XIII), archevêque-évêque de Pérouse, pour le carême de 1877 ; nous reproduisons la traduction de l'*Univers*, qui vient de paraître en un beau volume in-8°, chez Victor Palmé ; prix 2 francs.

partout le mot de *civilisation,* en prétendant qu'il existe entre elle et l'Église une répugnance intrinsèque et une irréconciliable inimitié ?

Ce mot qui, par lui-même, est très-vague, et que ceux qui l'emploient se gardent bien de définir, est devenu le fléau qui frappe sur nos épaules, l'instrument à l'aide duquel on abat les plus saintes institutions, le moyen qui ouvre la voie aux plus déplorables excès.

Si l'on tourne en dérision la parole de Dieu et de Celui qui le représente sur la terre, c'est, dit-on, la civilisation qui le demande. C'est la civilisation qui veut qu'on restreigne le nombre des églises et des ministres sacrés et qu'on multiplie au contraire les lieux du péché. C'est la civilisation qui demande des théâtres sans goût et sans pudeur.

Au nom de la civilisation, on enlève tout frein à l'usure la plus éhontée, aux gains déshonnêtes, et c'est encore au nom de la civilisation qu'une presse immonde corrompt tous les esprits, et que l'art, se prostituant, souille les yeux par d'infâmes images et ouvre la voie à la corruption des cœurs. A l'ombre d'une parole trompeuse qui se dresse comme un drapeau vénérable, le produit empoisonné circule librement et, au milieu des rumeurs étourdissantes et du renversement des idées, il semble acquis que c'est notre faute si la civilisation ne progresse pas plus rapidement et si elle n'atteint pas de plus hautes destinées. Là est l'origine de ce qu'on veut appeler la lutte de la civilisation, mais que l'on devrait plutôt nommer l'oppression violente de l'Église.

Vous ne vous étonnerez donc par, N. T.-C. F., si, en vous adressant, selon la coutume, notre lettre pastorale à l'approche du carême, nous discourons longuement et de préférence à tout autre sujet sur cette civilisation, de façon à vous prouver, par des preuves évidentes, que tout le bien dont cette civilisation est l'expression nous est venu dans le passé des mains de l'Église, et que c'est seulement par les sollicitudes maternelles de l'Église qu'il nous sera conservé dans l'avenir.

II

Nous ne voulons pas toutefois, en entreprenant de traiter cet important sujet, qu'on puisse nous renvoyer le reproche que nous adressions tout à l'heure à nos adversaires, de nous servir

de paroles qui, n étant pas suffisamment définies, ne peuvent qu'engendrer la confusion. La vérité ne gagne rien à ce système; et vous, N. T.-C. F., qui avez souvent entendu la voix de votre pasteur, sachez que ce qui nous est à cœur par dessus tout, c'est le triomphe de la vérité sur l'erreur. Nous allons donc, dès l'abord, nous efforcer d'éclaircir le sens de ce mot, si souvent répété, et nous ne croirons pas avoir mal employé notre temps si, en donnant une définition claire de cette expression, notre discours en devient plus lumineux et mieux ordonné.

III

Il est constant, et la moindre réflexion suffit pour en convaincre chacun, que l'homme a été ordonné par Dieu pour la société et constitué de telle sorte que, sans la société, il ne pourrait se conserver d'aucune manière. Tout enfant, si on l'abandonnait à lui-même, périrait plus rapidement que la fleur dont la vie n'a que quelques heures; devenu adolescent, manquant de jugement et d'expérience, il se tromperait souvent à son détriment, si personne n'était là pour le conduire, l'instruire, lui enseigner à établir convenablement sa vie et le disposer à rendre aux autres ses services comme les autres lui rendent les leurs.

Parvenu à la virilité, qu'adviendrait-il encore de lui sans les soins tutélaires de la société dont il fait partie ? Un célèbre économiste français (Frédéric Bastiat) a rassemblé comme en un tableau les bienfaits multiples que l'homme trouve dans la société et c'est une merveille digne d'être admirée. Considérez le dernier des hommes, le plus obscur des artisans; il a toujours de quoi s'habiller bien ou mal, de quoi chausser ses pieds. Considérez combien de personnes, combien de peuples ont dû se donner du mouvement pour fournir à chacun soit ses habits, soit ses souliers, etc.

Tout homme peut chaque jour porter à sa bouche un morceau de pain; voyez encore ici quel labeur, que de bras il a fallu pour arriver à ce résultat, depuis le laboureur qui creuse péniblement son sillon pour lui confier la semence jusqu'au boulanger qui convertit la farine en pain ! Tout homme a des droits; il trouve dans la société des avocats pour les défendre, des magistrats pour les consacrer par leurs sentences, des soldats pour les faire respecter. Est-il ignorant? Il trouve des écoles, des-

hommes qui, pour lui, composent des livres, d'autres qui les impriment et d'autres qui les éditent.

Pour la satisfaction de ses instincts religieux, de ses aspirations vers Dieu, il rencontre quelques-uns de ses frères qui, laissant toute autre occupation, s'adonnent à l'étude des sciences sacrées, renoncent aux plaisirs, aux affaires, à leur famille, pour mieux répondre à ces besoins supérieurs. Mais en voilà assez pour vous démontrer clairement qu'il est indispensable de vivre en société pour que nos besoins, aussi impérieux que variés, puissent trouver leur satisfaction.

IV

La société étant composée d'hommes essentiellement perfectibles, elle ne peut demeurer immobile ; elle progresse et se perfectionne. Un siècle hérite des inventions, des découvertes, des améliorations réalisées par le précédent, et ainsi la somme des bienfaits physiques, moraux, politiques, peut s'accroître merveilleusement. Qui voudrait comparer les misérables cabanes des peuples primitifs, leurs grossiers ustensiles, leurs instruments imparfaits, avec tout ce que nous possédons au XIX[e] siècle ? Il n'y a plus de proportion entre le travail exécuté par nos machines si ingénieusement construites et celui qui sortait avec peine des mains de l'homme.

Il n'est pas douteux que les vieilles routes mal tracées, les ponts peu sûrs, les voyages longs et désagréables d'autrefois, valaient moins que nos chemins de fer qui attachent en quelque sorte des ailes à nos épaules et qui ont rendu notre planète plus petite, tant les peuples se sont rapprochés. Par la douceur des mœurs publiques et par la convenance des usages, notre époque n'est-elle pas supérieure aux agissements brutaux et grossiers des barbares, et les relations réciproques ne sont-elles pas améliorées ? A certains points de vue, le système politique n'est-il pas devenu meilleur sous l'influence du temps et de l'expérience ? On ne voit plus les vengeances particulières tolérées, l'épreuve du feu, la peine du talion, etc. Les petits tyrans féodaux, les communes querelleuses, les bandes errantes de soldats indisciplinés n'ont-ils point disparu ?

C'est donc une vérité de foi que l'homme dans la société va en se perfectionnant au triple point de vue du bien-être physique, des relations morales avec ses semblables et des conditions

politiques. Or les différents degrés de ce développement successif auquel atteignent les hommes réunis en société sont la civilisation ; cette civilisation est naissante et rudimentaire quand les conditions dans lesquelles l'homme se perfectionne sous ce triple point de vue sont peu développées ; elle est grande quand ces conditions sont plus larges ; elle serait complète si toutes ces conditions étaient parfaitement remplies.

V

Ayant ainsi donné une idée véritable de la civilisation, de façon à ce qu'on ne nous accuse pas de frapper des coups en aveugle et de combattre dans le vide, nous abordons la grande question qui, de nos jours, tient le monde en suspens.

Est-il vrai que la civilisation ne peut porter ses fruits dans une société qui vit de l'esprit de Jésus-Christ et au milieu de laquelle l'Église catholique fait entendre sa voix de Mère et de Maîtresse ? L'homme sera-t-il condamné à ne pas se mêler à la société de ceux qui jouissent de la civilisation dans l'ordre physique, moral et religieux, s'il n'est pas rebelle à l'Église et s'il ne la répudie pas ? — On devrait l'affirmer, si l'on s'en tenait aux idées qui ont cours et aux faits qui s'offrent à nos regards.

Car il faut dire que cette incompatibilité se trouve dans le christianisme et dans l'Église, du moment que l'on croit devoir recourir à une guerre acharnée contre l'Église au nom de la civilisation, et que l'on est persuadé qu'il faut renoncer à tout espoir d'amélioration jusqu'à ce qu'on en ait fini avec l'Église. Voilà, N. T.-C. F., la question que nous disons grande et capitale; attendu que, si elle était résolue au détriment de l'Église, il n'y aurait plus moyen d'arrêter l'apostasie de ses enfants, lesquels ne pourraient que prendre en mépris une institution qui les forcerait à rester barbares et sauvages.

VI

Mais si la question est très-grave en soi et par les conséquences qui en découlent, elle est d'autre part de celles qui, pour devenir une cause de triomphe éclatant pour l'Église, n'ont besoin que d'une réflexion calme et d'une recherche impartiale des faits. Et c'est précisément à l'aide d'une réflexion calme et

à la lumière sereine des faits que nous entreprenons de la traiter afin que, par aucune perfidie de langage, aucun de vous ne soit entraîné dans l'erreur ou poussé à suspecter l'Église.

Cependant un tel sujet, à cause de son ampleur, ne peut être renfermé dans les limites nécessairement étroites d'une lettre pastorale. Il conviendra donc de partager ce sujet en se contentant pour cette fois d'envisager la civilisation en tant qu'elle réalise les conditions par lesquelles l'homme se perfectionne sous le rapport physique et matériel. Ce n'est point sans y avoir réfléchi que nous commençons par traiter ce point de vue; car, sans compter qu'il est le premier à se développer, et, par suite, le premier à attirer l'attention, il est en outre le plus important, non point par sa valeur intrinsèque, mais à cause de l'inclination désordonnée de notre époque qui est surtout préoccupée de choses qui regardent les sens et les destinées temporelles.

VII

Est-il donc vrai, N. T.-C. F., que, dans l'Église, et en suivant ses enseignements, l'homme soit empêché d'arriver, sous le rapport du bien-être physique, au degré de civilisation qu'il lui serait possible d'atteindre s'il était libre de tout lien et de toute dépendance avec l'Église? Comme il nous est ici facile de répondre par les parolos bien connues d'un écrivain non suspect de tendresse pour l'Église! « Chose admirable! La religion chrétienne, qui semble n'avoir d'autre but que notre bonheur dans l'autre vie, assure encore notre félicité sur cette terre (1). »

Voyez, en effet, N. T.-C. F.; on considère comme une source de prospérité le travail d'où découlent les richesses publiques et privées, les perfectionnements de la matière et les découvertes ingénieuses. Or le travail, soit qu'on l'envisage sous sa forme la plus humble qui est le travail manuel, soit sous la plus noble qui est l'étude de la nature pour en connaître les forces et les appliquer aux usages de la vie, qui l'a jamais mieux encouragé que la religion de Jésus-Christ, laquelle se conserve pure et inaltérable dans l'Église?

Le travail a été méprisé et il l'est encore là où le christianisme n'étend pas son bienfaisant empire. Aristote le proclamait illi-

(1) Montesquieu. *Esprit des lois,* 24, III.

béral (1); Platon lui infligeait la même épithète (2). Les ouvriers, qui furent toujours de la part de l'Église l'objet de sollicitudes si affectueuses, n'étaient pas même regardés par les Grecs comme dignes du nom de citoyen; ils étaient relégués presque au rang des esclaves (3). L'homme libre, en possession de tous ses droits, ne travaille pas, il est dégoûté même des beaux-arts; il doit se montrer tel dans les théâtres, dans les correspondances et faire étalage de son éloquence et de son oisiveté dans les assemblées. A ces mœurs de la Grèce ressemblent beaucoup celles des Romains.

Ce grave philosophe et cet orateur qui fut Cicéron méprisait le travail à tel point qu'il considérait les travailleurs et les manouvriers comme des barbares et des gens de rien (4). Térence, qui est un bon témoin des idées qui étaient reçues et qui avaient cours à Rome de son temps, fait comprendre que pour être respecté et honoré il fallait mener une vie oisive et ne pas être obligé de travailler pour vivre (5). Juvénal nous enseigne quelle était l'occupation la plus chère aux Romains libres: « Ramper ou être insolent avec les riches pour en obtenir du pain ou des amusements sanguinaires (6). »

Tel a été, N. T.-C. F., le sort des deux peuples les plus cultivés de la gentilité, et en dehors de ces peuples le travail n'a jamais été plus honoré et ne l'est pas maintenant encore.

Comme les vieux Germains, décrits par Tacite, qui avaient le travail en horreur, de même de nos jours nous voyons se perpétuer la même antipathie chez les peuples privés de la lumière de l'Évangile. Dans l'Inde, un brahmine, c'est-à-dire un homme appartenant à la caste la plus élevée, se croirait souillé s'il touchait seulement un paria. Les sauvages de l'Amérique du Nord s'abstiennent du travail qu'ils imposent aux femmes, lesquelles sont traitées comme des esclaves, et si nous devons mentionner une fameuse *Revue,* même au milieu de nous, qui sommes arrivés néanmoins à une si grande culture, le travail n'est guère honoré qu'en paroles, et, tandis que l'on s'incline

(1) *Politique,* 3, III; 8, II.
(2) *De Rep.* 2.
(3) *Politique,* 2, I.
(4) Quest. Tusc. v. 36.
(5) Eum. II. 2.
(6) Satires, x, 81.

devant le riche, on ne fait pas bon visage à ceux dont les mains se durcissent au contact des instruments de travail (1).

Cet état de choses disparut dès que dans le vaste corps de la société le souffle de la religion chrétienne se fit sentir. De prime abord le travail fut honoré comme d'une dignité surhumaine, car Jésus-Christ, vrai fils de Dieu, voulut être soumis à un pauvre artisan de la Galilée, et lui-même dans l'atelier de Nazareth ne rougit pas de faire agir sa main bénie. C'est au travail que les apôtres envoyés par Jésus-Christ voulurent demander le soutien de leur vie, afin de n'être pas à charge à leurs frères et de pouvoir même secourir les indigents (2). Les Pères de l'Église semblent plus tard ne pas trouver des paroles qui répondent à leur vif désir de le recommander et de le glorifier en l'estimant au plus haut prix. Saint Ambroise (3), saint Augustin (4) l'exaltent pour son utilité. Saint Jean Chrysostome fait ressortir que le travail, en ce qu'il nous est imposé comme une expiation, sert aussi d'exercice pour fortifier notre nature morale. Enfin le travail permet à l'homme non-seulement de se suffire à lui-même, mais encore de secourir ses semblables.

Toutes les belles et vraies pensées sur le travail sont chrétiennes, toutes sont sorties du sein de l'Église; celle-ci, selon sa nature, a puissamment influé pour que ces pensées prissent corps dans les faits et dans les institutions. Le monachisme, particulièrement consacré au travail et plus spécialement à l'agriculture, vient ensuite s'implanter dans la société et apporter un glorieux et puissant concours au bien-être commun. Séparés par treize siècles de l'origine de cette grande institution, devenus orgueilleux de nos industries et de nos progrès, nous avons oublié dans quel temps elle a surgi, tout ce qu'elle a fait et tout ce dont la civilisation même actuelle lui est redevable.

Que de louange ne faut-il pas rendre à ces pauvres moines, qui donnèrent une si forte impulsion à ce qui rend la vie prospère et commode!

Nous vivons en des temps dans lesquels le travail se multiplie, dans lesquels celui qui a de grands capitaux cherche par le r avail les moyens de les accroître, et celui qui n'en a pas

(1) *Revue des Deux Mondes*, t. LXI, p. 70.
(2) Actes des apôtres, XX, 34.
(3) De vita beata, I, 6.
(4) De oper. Monachor. 3.

s'efforce d'arriver en travaillant à la richesse qu'il désire; mais ces moines qui se réunissaient sous la discipline de l'Église vivaient dans les temps barbares et troublés, à une époque où personne ne prenait plaisir à travailler, et où celui qui avait un bras robuste pensait ne pouvoir mieux l'employer qu'en le mettant au service de quelque aventurier rapace pour semer la ruine et le carnage. Et toutefois, malgré ces conditions désastreuses, ils se répandirent dans l'Europe, qui était devenue un désert et en changèrent l'aspect en la couvrant de riches et florissantes cultures.

Transportons-nous par la pensée vers ces temps-là, et considérons, N. T.-C. F., quel exemple efficace et profitable donnaient ces hommes qui, contents d'un pauvre vêtement, satisfaits d'une vie qui suffisait à les préserver de la mort, suspendaient la prière pour venir dans la campagne défricher avec la charrue la terre à laquelle ils confiaient une semence qui, au temps de la moisson, devait fournir du pain aux pauvres, aux pèlerins, à des pays entiers. Ils faisaient, en outre, les plus grands efforts pour ouvrir des routes, jeter des ponts, afin que les communications d'un pays à un autre fussent rendues plus commodes, et que le commerce devînt plus facile et plus sûr. Quels avantages la société n'a-t-elle pas retirés de l'expérience de ces hommes qui, multipliant leurs travaux et leurs essais avec une patience que rien ne lassait, et mettant en commun leurs forces et leurs lumières, avaient réussi à dessécher les marais, à endiguer les fleuves, à recueillir les eaux dispersées pour les faire servir à l'irrigation des terres d'une manière si ingénieuse que, d'après l'autorité d'un illustre historien, les modernes eux-mêmes, malgré les progrès des sciences naturelles, auraient quelques leçons à recevoir de ces vieux habitants du cloître (1) !

Ce ne furent pas seulement les arts primitifs et plus strictement indispensables à l'agriculture qui durent leur vie et leur impulsion au travail des moines inspirés et dirigés par l'Église; les arts mécaniques et les beaux-arts n'eurent pas d'asile plus sûr ni de meilleur champ pour se développer que les églises, les demeures épiscopales, les monastères dans lesquels les premiers se dégrossirent et les seconds jetèrent les étincelles qui plus tard devaient se changer en une splendeur merveilleusement éclatante. Si donc le travail est une source de richesse, et si la

(1) Cantù, Storia degl'Italiani.

richesse publique est un signe de civilisation et de perfectionnement humain sous le rapport du bien-être extérieur et physique, on ne peut mettre en doute que l'Église a historiquement des droits incontestables à la reconnaissance de tous et qu'une lutte entreprise contre elle au nom et pour les intérêts de la civilisation serait aussi folle qu'injuste.

(La suite au prochain numéro).

LA FAMILLE PONTIFICALE (1)

La famille pontificale, ou maison du Pape, se compose des ecclésiastiques ou séculiers spécialement appliqués au service domestique et personnel du Souverain-Pontife et aux différents offices de son palais apostolique. Elle comprend les cardinaux dits *palatins* et beaucoup de prélats dépendant du *majordome*, qui possède la première charge non cardinalice de la Cour pontificale.

Les cardinaux palatins. — On donne ce nom au *Secrétaire d'État*, à celui des *Brefs*, au *Pro-dataire* et au *Secrétaire des Mémoriaux*. On y ajoute quelquefois le cardinal *Pro-auditeur* et le cardinal *Bibliothécaire*, quand ils habitent au Vatican. Pie IX assigna, en novembre 1848, la charge de *Préfet des palais apostoliques* à un cardinal qui fut en conséquence rangé parmi les cardinaux palatins. En ce moment les cardinaux palatins sont au nombre de quatre : LL. EE. Charles Sacconi, *Pro-dataire ;* Charles-Louis Morichini, *Secrétaire des Mémoriaux ;* Fabio Asquini, *Secrétaire des Brefs ;* et Alexandre Franchi, *Secrétaire d'État.*

Le cardinal Pro-dataire est à la tête du tribunal de la *Daterie apostolique,* qui est chargé de la concession des faveurs pontificales, et il est appelé, à cause de l'importance de ses fonctions, *Oculus Papæ ;* il est toujours choisi parmi les membres les plus remarquables du Sacré-Collége.

Le Secrétaire des Mémoriaux fait le rapport au Saint-Père de toutes les demandes de faveur ou de justice, et il répond, par écrit, conformément aux intentions et à la réponse du Souverain-Pontife lui-même.

Au Secrétaire des Brefs, il appartient d'expédier ces mêmes

(1) Extrait de l'*Unità cattolica* de Turin, traduction du *Monde*.

réponses *sous l'anneau du pêcheur*. Sa charge est maintenant à vie.

Le Secrétaire d'État du Pape dirige les relations du Saint-Siége avec les Puissances étrangères, et c'est de lui que dépendait en grande partie l'administration des États-Pontificaux. Depuis 1700, cette charge est exclusivement confiée à un membre du Sacré-Collége.

Les premières charges non cardinalices de la Cour pontificale sont;

1. Celle du *Majordome*. A ce prélat sont confiées la garde de la personne sacrée du Pape et la surintendance de la Cour, de la famille pontificale et des palais apostoliques. Sa charge ne cesse pas avec la mort du Pape, et il exerce, pendant la vacance du Siége, l'important office de *Gouverneur perpétuel du Conclave*. Le Majordome actuel est Mgr François Ricci Paracciani, nommé en 1875, en remplacement de Mgr Pacca, élevé au cardinalat.

2. La charge de *Maître de chambre*. Ce prélat préside au cérémonial de la cour et de la famille pontificales; il règle l'admission aux audiences du Pape, introduit les souverains, les princes et les ambassadeurs; il exerce autorité sur les membres de la famille pontificale en ce qui regarde ses attributions. Sa charge devient vacante par la mort du Pape; mais ordinairement le nouveau Pape y maintient l'ancien titulaire. C'est ainsi que le Maître de chambre est présentement Mgr Louis Macchi, nommé en 1865.

3. La charge d'*Auditeur très-saint*. L'Auditeur très-saint a, parmi ses attributions, celle de s'assurer du mérite des personnes qui doivent être promues à l'épiscopat ou transférées à une autre Église. Anciennement, il avait aussi une juridiction au contentieux, mais son tribunal fut aboli en 1831 par ordre de Grégoire XVI. L'Auditeur du Pape, s'il n'est pas promu cardinal, continue ses fonctions sous le nouveau pontife; par conséquent, Mgr Latoni, qui était Auditeur de S. S. Pie IX, conserve le même office sous Léon XIII.

4. La charge de *Maître du Sacré Palais apostolique*. Elle est toujours remplie par un des plus doctes religieux dominicains. C'est une charge à vie, et le titulaire est considéré comme le théologien du Pape. Il a une juridiction spéciale sur la publication des livres à Rome, et il examine les sermons qui sont prononcés dans la chapelle pontificale, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règles de la foi et de la saine doctrine. Cette

charge est aujourd'hui occupée par le T. R. P. Vincent-Marie Gatti.

5. Les différentes charges des *Camériers secrets* du Pape ;

— L'*Aumônier secret du Pape*. Mgr Alexandre Sanminiatelli Zabarella, archevêque de Tiane, qui remplissait cette fonction sous Pie IX, est aussi aumônier de Léon XIII. C'est à lui qu'il appartient de pourvoir aux suppliques des pauvres qui demandent des secours, au service médico-pharmaceutique des pauvres de Rome et à d'autres graves offices de la charité chrétienne.

— Le *Secrétaire des lettres latines* écrit les lettres au nom du Pape aux évêques, aux princes et aux grand personnages. A cet office élevé est appelé un ecclésiastique savant et capable d'écrire avec élégance le latin. Mgr Charles Nocella a été confirmé dans cette charge, qu'il a si brillamment remplie sous le Pontife précédent.

— Les quatre *Camériers secrets participants* sont :

1. L'*Échanson*, qui, dans les dîners solennels, assiste à table le Souverain-Pontife, et qui, le dimanche des Rameaux et dans les cérémonies de canonisation des Saints, tient à la main la palme et le cierge du Pape. A cette charge a été nommé, en remplacement de Mgr Talbot de Malahide, Mgr Victor Van der Branden, président du Collége belge.

2. Le *Secrétaire d'ambassade*, qui porte aux souverains et aux princes étrangers qui se trouvent à Rome les palmes et les cierges bénis, accomplit auprès d'eux les messages du Pape, les complimente, et porte les cadeaux que quelquefois le Pape leur envoie. Mgr Étienne Ciccolini remplace dans cette fonction Mgr Auguste Negrotto, nommé Abbréviateur surnuméraire du Parc majeur.

3. Le *Garde du vestiaire* avait autrefois la garde des vêtements du Pontife, et aujourd'hui il porte aux nouveaux cardinaux le chapeau rouge. Mgr Vincent Anivitti a été appelé à cette fonction par le pape Léon XIII.

4. Le quatrième *Camérier secret participant* n'a pas de charge publique spéciale, mais, comme ses autres collègues, il est chargé, selon l'occasion, de beaucoup d'affaires par le Souverain-Pontife; c'est en ce moment Mgr Vincent Boccali.

Il y a encore à la Cour pontificale d'autres camériers secrets et d'autres offices, comme le *Secrétaire des brefs aux princes*, le *Substitut de la secrétairerie d'État et Secrétaire du chiffre*, le *Sous-dataire*. Mais on ne s'en est pas encore occupé. Nous

ajouterons seulement que Sa Sainteté a choisi pour *Maître d'hôtel secret* le commandeur Stanislas Sterbini. Le Maître d'hôtel a la surintendance de tout ce qui regarde la table pontificale domestique; il y assiste si c'est le désir du Pape, et quelquefois il cumule l'office de Maître secret de maison du Pape.

Les *Abbréviateurs du Parc majeur* forment un collége de prélats, dépendants du cardinal vice-chancelier de la sainte Église, qui examinent et décident les questions soulevées sur les formules et clauses des bulles, sur les décrets qui les accompagnent, et sur le paiement des émoluments. Le collége des Abbréviateurs du Parc majeur se compose en ce moment de trois prélats titulaires et de plusieurs surnuméraires. On les appelle *Abbréviateurs*, parce qu'ils font des extraits abrégés des suppliques; du *Parc,* à cause du lieu ainsi appelé de la chancellerie où ils se réunissent pour écrire; il y a deux endroits de ce nom : le *Parc majeur* et le *Parc mineur.*

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

Le R. P. Monsabré a repris le cours de ses Conférences à Notre-Dame : avec quel succès? les efforts que fait la presse révolutionnaire pour faire interdire à l'éloquent Dominicain cette chaire où il suit si glorieusement les traces des Lacordaire et des Ravignan, pour ne parler que des morts, prouvent suffisamment que le conférencier de Notre-Dame porte à l'incrédulité des coups qui lui sont sensibles.

Le P. Monsabré, qui a entrepris l'Exposition du dogme catholique en suivant les divers articles du *Credo,* a traité successivement, dans les années précédentes, de l'existence, de la personnalité, de la nature, des perfections, de la vie, de l'œuvre, du gouvernement, de la grâce de Dieu; il va traiter de l'existence, de la personne, des perfections, de la vie, de l'œuvre, du gouvernement, de la grâce de l'Homme-Dieu, JÉSUS-CHRIST.

Y a-t-il un Homme-Dieu? Comment devons-nous concevoir cet Homme-Dieu? voilà les deux questions qui se présentent d'abord. L'orateur sacré a répondu à la première en invoquant le témoignage des faits.

I

1° A l'aide de ces principes : tout effet suppose une cause ; toute cause possède éminemment l'être et les perfections qui se remarquent en ses effets, le P. Monsabré a démontré l'existence de Dieu par le spectacle des mouvements, des gradations, des harmonies du monde ; or, dans le grand monde qui démontre l'existence de Dieu, il est un autre monde dont les proportions semblent moins vastes aux yeux de la chair, mais dont la grandeur déborde l'immensité de l'univers ; c'est le monde chrétien, un des plus grands phénomènes qui se puissent voir. On peut juger de son importance aux peines que se donne l'impiété pour le diminuer, et même pour le supprimer..... Il y a un monde chrétien, mais de qui ce monde est-il l'œuvre ? On peut le savoir si on lui demande son témoignage : il parle par ses mouvements, par sa perfection, par son harmonie. Ces mouvements, ces perfections, cette harmonie disent trois choses : chercher Jésus-Christ, imiter Jésus-Christ, obéir à Jésus-Christ, et dans ces trois choses une seule chose : exister par Jésus-Christ. 1° Chercher Jésus-Christ par l'esprit, c'est le premier mouvement de l'âme chrétienne..... L'esprit chrétien cherche Jésus-Christ pour tout voir en Jésus-Christ : Dieu et ses perfections, le monde et son histoire, l'âme, ses devoirs et ses destinées.....

C'est un premier mouvement, dit l'orateur, car un autre le suit et complète, vers le même objet, l'évolution de l'âme chrétienne. Jésus-Christ est aimé. Le petit enfant apprend sur les genoux de sa mère à donner son cœur au bon Jésus, et, dès qu'il commence à comprendre les mystères chrétiens, il aspire au bonheur de s'unir, dans une fête intime, au doux ami des simples et des innocents. Inquiété par les lointaines rumeurs de l'orage qui se prépare dans les ténébreuses profondeurs de ses passions, l'adolescent cherche près du cœur de Jésus un refuge ; le jeune homme lui raconte ses combats, ses défaillances, ses défaites, ses hontes et veut obtenir de lui, par une prière émue, le pardon qui purifie, le bon conseil qui dirige et la force qui soutient. L'homme mûr se repose à ses pieds des labeurs de la pensée et des fatigues d'une vie agitée. Le vieillard, embrassant

d'un regard mélancolique le monde inconstant où il a moissonné tant de déceptions, dit à l'unique ami qui ne l'a jamais trompé: Je viens à toi. A celui qui se plaît au milieu des lys, la vierge confie le précieux trésor de sa vertu, et méprisant parfois tous les amours de la terre, elle ne veut pas d'autre époux que lui. A cet époux invisible, la femme aimée demande d'être aimée purement pour être aimée toujours, la femme trahie cherche dans son cœur les mystérieuses compensations d'un amour délicat et fidèle. A celui qui a tant aimé les petits enfants, la mère consacre sa famille pour qu'il la bénisse et la protége par ses miséricordieux embrassements. Le pauvre demande à la crèche une considération et des honneurs que le monde lui refuse; l'affligé pleure au pied de la croix, et attend avec confiance les célestes consolations; le pécheur repentant désavoue ses fautes, et vient se plonger dans le sang de la victime auguste dont il espère son salut. Enfin, Messieurs, je puis en parcourant tous les âges et toutes les conditions du monde chrétien constater ce fait: Jésus-Christ est aimé. Il est aimé comme un ami, comme un époux, comme un père, comme le plus magnifique des bienfaiteurs et le plus doux des consolateurs, comme rédempteur et sauveur. Il est aimé d'un amour tendre qui réjouit le cœur et lui procure de chastes délices. Il est aimé d'un amour confiant qui attend de lui la réalisation de ses plus impérieux désirs et de ses plus chères espérances. Il est aimé d'un amour généreux, prêt aux sacrifices les plus délicats et les plus coûteux à la nature. Il est aimé d'un amour héroïque, qui brave tous les périls, la mort même, plutôt que de se désavouer. Cet amour a, dans les cœurs chrétiens, des intermittences et des éclipses, je ne le sais que trop, hélas! Mais, même après de longs oublis, même après de honteuses trahisons, il se réveille et vient rendre un suprême hommage au cœur patient et miséricordieux qui attend ses retours. Oui, mon Jésus, vous m'avez vu plus d'une fois égarer mon pauvre cœur sur les créatures, mais que de fois aussi vous m'avez vu revenir à vos pieds, confus de mes ingratitudes, heureux et fier de pouvoir vous dire encore: Je vous aime. Et vous, Messieurs, vous aussi, vous laissez s'éteindre dans vos cœurs, préoccupés des choses humaines et enivrés d'amours trompeurs, les saintes flammes de l'amour chrétien; mais quand Jésus vous rappelle à Lui, vous venez en foule lui offrir un glorieux témoignage. En ces jours vos *credo* publient que la foi en Jésus-Christ est toujours

vivante, bientôt vos actions de grâces annonceront au monde entier que Jésus-Christ est toujours aimé.

2° Mû par la foi et l'amour, le monde chrétien prend un aspect qui tranche sur toutes les autres sociétés. On y voit fleurir, plus que partout ailleurs, la perfection morale. La nature, bien que blessée par le péché, ne se montre nulle part plus forte, plus resplendissante, plus au-dessus d'elle-même que dans le monde chrétien. Les plus fiers et les plus impitoyables ennemis du christianisme en ont fait la remarque. Non-seulement la perfection chrétienne est un pas gigantesque de la nature humaine, heureusement sortie de la corruption du monde antique, mais elle distance, à l'heure qu'il est, toute génération, toute race, toute nation qui n'a, pour se conduire et avancer sur le chemin du progrès moral, que les lumières et les forces de la nature...

Après un rapide tableau des vertus chrétiennes, l'orateur fait remarquer que les vertus et la perfection ne sont pas réparties d'une manière uniforme dans le monde chrétien; une merveilleuse gradation nous conduit des vies vulgaires aux vies saintes..... La sainteté est la fleur réservée des terres fécondes où germent et s'épanouissent les vertus chrétiennes. . . . .

Or, ce qui fait le saint, ce n'est pas l'énergie originale d'une nature exceptionnellement douée, qui ne prend qu'en elle-même l'idéal, dont sa vie est la sublime réalisation..... Le saint n'est que la copie d'un modèle qui s'impose à toutes ses habitudes et à toutes ses actions..... Le saint imite Jésus-Christ..... s'il perdait de vue cet exemplaire il deviendrait incontinent un homme vulgaire. On peut dire davantage.....; toutes les physionomies du monde chrétien sont dues à l'imitation de Jésus-Christ. Le simple chrétien, bien qu'il n'arrive pas toujours à la sainteté, n'entreprend d'acquérir aucune vertu qu'il ne se dise : Regarde et fais selon l'exemplaire qui t'a été montré. *Inspice et fac secundum exemplar quod tibi monstratum est.*

3° Une perfection plus frappante que la perfection individuelle du monde chrétien, c'est la perfection d'ensemble,

l'harmonie de ce monde étrange où fleurissent tant de vertus, imitées d'un type unique, inimitables pour ceux qui ignorent ou méconnaissent ce type.

Ainsi que nous l'avons remarqué dans nos études sur le monde physique, dit le P. Monsabré, l'harmonie du monde s'accuse par la vive et profonde empreinte de l'unité sur l'immense variété des parties qui le composent. Or, dans aucun monde cette empreinte n'est plus visible que dans le monde chrétien. Tous les peuples sont appelés, tous les peuples sont venus dans son sein : civilisés, barbares, sauvages. Quelle prodigieuse variété d'esprits, de cœurs, de passions, de caractères, d'éducations, de vies civiles et politiques ! Et pourtant dans cette variété, quelle splendide unité ! S'agit-il de doctrine ? Elle est partout la même. Un *credo* unanime illumine toutes les intelligences et retentit sur toutes les lèvres. S'agit-il de législation ? Ses prescriptions fondamentales et essentielles enveloppent toutes les volontés et les font marcher vers le même but. S'agit-il de constitution ? Il n'y en a qu'une ; elle fait pénétrer partout le même pouvoir. Sur les rivages d'où Rome altière envoyait jadis ses procureurs et ses proconsuls porter ses ordres à l'univers, un vieillard est assis. Qu'il soit tranquille ou persécuté, entouré d'honneurs ou rassasié d'opprobres, libre ou prisonnier, il n'importe. Sa volonté auguste est la seule que reconnaisse le monde chrétien. Ce qu'il commande est sacré, ce qu'il condamne est à jamais réprouvé. C'est un père, et quoi qu'on fasse pour l'isoler de sa famille, on n'arrachera pas du cœur de ses enfants le pieux respect, ni l'amour dévoué dont ils lui envoient, des plus lointaines extrémités du globe, les solennels témoignages. C'est un roi, et, quoique des mains sacriléges aient profané plus d'une fois son sceptre et sa couronne, elles n'ont pu détourner le cours de cette autorité souveraine qui va droit aux âmes, et les plie sans effort sous son joug adoré. C'est le Pontife suprême, et quoiqu'on ait essayé d'exalter à ses dépens la puissance du corps sacerdotal, on n'a pu détruire l'humble subordination qui soumet l'âme des pasteurs eux-mêmes à son gouvernement. C'est un immortel, qui passe par des incarnations successives. Hier, vieillard octogénaire, il s'endormait dans le Seigneur, après trente-deux années d'un règne fécond en malheurs et en gloires ; aujourd'hui, rajeuni de vingt ans, il se montre prêt aux mêmes combats, aux mêmes souffrances, aux mêmes triomphes. Hier nous pleurions sur la tombe du *Pieux*

dont l'âme douce et ferme a toujours soutenu, sans jamais blesser ni jamais faillir, les droits de l'Eglise et des peuples contre les avidités criminelles des pouvoirs et de la révolution; dont l'étonnant prestige a créé, autour de la papauté, le plus grand mouvement catholique qui se soit jamais vu; aujourd'hui nous saluons l'avènement du *Lion*, dont la haute intelligence et le grand caractère promettent de terminer, à la gloire de Dieu et à l'avantage des sociétés modernes, les luttes du souverain pontificat. Hier le monde chrétien, plongé dans une morne douleur, s'écriait : Pie IX est mort! Mais le Paraclet s'est empressé de nous consoler. Quarante-huit heures après le *De Profundis*, éclate le *Te Deum :* Vive Léon XIII! C'est toujours le même père, le même roi, le même pontife suprême. Pour tout dire en un mot, Messieurs, c'est Jésus-Christ; Jésus-Christ qui se perpétue, Jésus-Christ qui commande, Jésus-Christ à qui l'on obéit, Jesus-Christ centre toujours vivant de l'unité chrétienne.

Tout est là. Il n'est pas un enfant de la famille chrétienne, si simple qu'on le suppose, qui n'ait conscience de ce fait : qu'il n'est relié à ses frères que par Jésus-Christ. Il croit ce que tout le monde croit, parce que ce que tout le monde croit est la doctrine de Jésus-Christ. Il fait ce que tout le monde fait, parce que ce que tout le monde fait est voulu par Jésus-Christ. Il va où tout le monde va, parce que tout le monde va au royaume de Jésus-Christ. Il se laisse conduire avec tout le monde par la même autorité, parce que c'est l'autorité de Jésus-Christ. Enfin Messieurs, Jésus-Christ est, dans l'idée chrétienne, la raison dernière de cette parfaite et inimitable harmonie qui caractérise le monde chrétien.

Mouvement, perfection, harmonie, tout dans le monde chrétien parle de Jésus-Chrit et tout se résume dans le nom même que nous portons. Nous nous appelons chrétiens, parce que nous avons la conviction de venir du Christ, comme nous nous appelons Français, parce que nous avons la conviction de venir des Francs.

Maintenant, Messieurs, je fais appel à votre bon sens. C'est chez vous une faculté qui s'est toujours montrée sympathique à ma parole, et, je ne crains pas de le dire, c'est, dans les questions mystérieuses qui nous occupent, une faculté que l'on invoque plus sûrement que l'intelligence spéculative, exposée à se décevoir elle-même par des subtilités ou à se décourager devant l'incompréhensible. Je demande donc à votre bon sens,

éclairé par le mouvement, la perfection, l'harmonie du monde chrétien, s'il est possible qu'il n'y ait pas de Jésus-Christ ? s'il est possible que la foi chrétienne n'ait pour objet qu'un rêve ? s'il est possible que l'amour chrétien n'embrasse qu'un fantôme de l'imagination ? s'il est possible que la perfection chrétienne n'imite qu'un type chimérique ? s'il est possible que l'harmonie du monde chrétien résulte de l'obéissance au néant ? enfin, s'il est possible que notre nom de *chrétiens* ne soit que le nom d'un mythe ? etc.

L'orateur pose ces questions parce que les aberrations de l'esprit humain les ont rendues nécessaires ; il s'est rencontré des philosophes qui, malgré la profonde et visible empreinte que Jésus a laissée de lui-même sur le monde chrétien, ont nié qu'il eût existé... D'autres se sont efforcés de réduire le noyau historique de la vie de Jésus-Christ. Le Christ des évangiles, à les en croire, n'est qu'une production laborieuse et plusieurs fois séculaire de l'esprit religieux entrant dans une phase nouvelle, et groupant, autour d'un même individu, les idées, les légendes, les symboles de l'antiquité, après leur avoir fait subir un travail d'épuration et de transformation. D'où il suit que Jésus-Christ, s'il existe historiquement, n'est que la cause lointaine, occasionnelle, partielle, et non pas la cause prochaine, effective, totale du monde chrétien, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui..... Après une courte et vive réfutation des systèmes de Dupuis et de Strauss, et après avoir montré que le monde chrétien neus apparaît, dans tous les temps, toujours animé des mêmes mouvements, toujours brillant de la même perfection, toujours ordonné avec la même harmonie, l'orateur termine par cette évidente conclusion :

Il y a un Jésus-Christ ce Jésus-Christ est la cause vivante, personnelle, prochaine, effective, totale, du monde chrétien. J'ai à vous montrer maintenant qu'il en est la cause surhumaine.

II

La seconde question qui se pose, après que l'on a découvert la cause vivante et personnelle du grand phénomène que nous appelons le monde chrétien, est celle-ci : le monde

chrétien, tel qu'il se manifeste, est-il une œuvre d'homme? A cette question, l'orateur répond hardiment : non. 1° Le monde chrétien n'est pas une œuvre d'homme, parce que nul homme n'a fait œuvre semblable ; 2° parce que nul homme n'était capable de la faire.

Le Conférencier démontre brièvement, d'abord, que nul créateur des sociétés intellectuelles et religieuses, qui se sont partagé l'empire des âmes, n'a donné à son ouvrage ce caractère étrange, suréminent, et partant unique, qui distingue l'œuvre de Jésus-Christ... Le disparate est si évident que ceux-là mêmes qui s'appliquent à réduire la vie historique de Jésus-Christ sont obligés de convenir que « le christianisme est la création spirituelle la plus puissante que l'on ait jamais vue, la plus haute des religions. »

Pourquoi, continue l'orateur, cette différence entre les œuvres des hommes et l'œuvre de Jésus-Christ? — Eh, mon Dieu! pour une raison bien simple, c'est que l'œuvre de Jésus-Christ, le monde chrétien, ne peut pas être une œuvre d'homme.

Si richement doué qu'il soit pour agir publiquement, l'homme est fatalement limité dans son pouvoir et ses influences. Sa nature, le temps, les circonstances, le hasard, les infirmités et les passions des hommes se jettent au travers de ses ambitions, et plus ses ambitions sont vastes, plus elles risquent d'être confondues.

Prétendrait-il s'imposer au monde entier par la force ou par l'idée?—Mais il est d'une race, d'une nation ; c'est assez pour que les défiances et les rivalités d'un autre sang protestent contre ses prétentions. L'humanité, fille d'un même père, s'est répandue dans l'espace ; en se répandant elle a vu les climats multiplier les contrastes, les contrastes multiplier les centres d'attraction sociale, et, par suite, les races, les nationalités, les patries devenir comme autant de boucliers impénétrables, résistant aux fusions que rêvent les ambitieux et les utopistes. L'épée a tenté de rompre ces boucliers, de s'ouvrir un passage jusqu'aux extrémités du monde, de soumettre tous les peuples ; elle s'est constamment brisée entre les mains des conquérants illustres et des nations avides qui convoitaient l'empire universel.

Voulez-vous que l'idée soit plus forte? Je vous l'accorde. Mais,

soit dans l'ordre spéculatif, soit dans l'ordre pratique, l'idée ne peut prétendre à l'universalité qu'elle n'ait des racines dans la nature même de l'homme. Si donc un sage rappelle au monde ces grands principes de l'ordre intellectuel et moral dont nous portons en nos âmes l'invisible empreinte, il pourra se faire écouter partout, et partout recueillir des disciples; mais, à proprement parler, ce n'est pas lui qui enseigne, c'est le souverain maître qui, en nous donnant l'être, a épanché sur nous un rayon de son éternelle vérité. Si vous supposez un enseignement complètement original et personnel, tout un système d'idées qui n'ont aucune racine dans la nature: dans l'ordre spéculatif, par exemple, des mystères qui confondent la raison; dans l'ordre pratique, une règle d'agir qui commande tout un ensemble d'observances sur lesquelles se tait la conscience, alors, Messieurs, la parole du sage se brise infailliblement contre les infirmités et les passions, l'orgueil et les préjugés de ceux qu'il enseigne. Outre qu'il peut difficilement se mettre à la portée de tous, il manque d'autorité pour imposer ses affirmations. Accordez-lui les dons les plus brillants et les plus rares: le génie, la science, la persuasion au degré suprême, après tout il n'est qu'un homme, et de moins grands que lui peuvent croire et croiront certainement que leurs idées valent les siennes. La raison humiliée lui demandera, sans qu'il puisse les donner, des preuves de l'incompréhensible; la liberté, qui possède, refusera un joug auquel la conscience ne lui commande pas de se soumettre, et les passions, déjà mal à l'aise dans les étreintes de la loi de nature, repousseront avec brutalité toute nouvelle exigence. Le sage pourra, peut-être, fonder une école dont la fortune changeante sera finalement éclipsée par les succès d'un autre maître, qui flattera dans les esprits l'attrait de la nouveauté, mais, en aucune manière, il ne saurait prétendre à l'universalité, surtout à l'universalité constante de son influence doctrinale. L'impossibilité devient plus manifeste encore, Messieurs, s'il s'agit d'identifier celui qui enseigne avec sa doctrine, de telle sorte qu'il faille croire non-seulement à sa parole, mais en sa personne même, proposée comme le *substratum* de la doctrine, l'objet primaire de la foi, la doctrine s'écroulant dès que la personne est écartée. Un homme dire au monde : *Ego sum veritas :* Je suis la vérité, et être cru par le monde, cela révolte la nature qui connaît trop bien, hélas ! ses propres impuissances et défaillances intellectuelles.

Incapable de déterminer et d'attirer à lui un mouvement général des esprits, l'homme est-il plus à même de déterminer et d'attirer à lui un mouvement général des cœurs ? Votre expérience a déjà répondu non. L'amour est, j'en conviens, le sentiment que les nobles cœurs convoitent, et qu'ils préfèrent, même, à l'admiration si bien faite pour flatter l'orgueil ; mais l'amour se nourrit de charmes vivants qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire durer toujours. Aujourd'hui vous êtes aimé, je le veux bien. Vous séduisez les cœurs par la beauté de vos traits, le feu de vos regards, la douceur enchanteresse de votre sourire, les agréments de votre physionomie, la musique de votre parole, le brillant de votre esprit, la bonté de votre cœur, la bienveillance de vos relations, l'empressement de vos services, la générosité de vos bienfaits ; vous avez tous les charmes et vous méritez, mieux que Titus, d'être appelé « les délices du genre humain. » Mais demain ! demain quand la pâle mort aura flétri sur votre face défigurée les riches couleurs de la vie, éteint la flamme de vos yeux, glacé vos lèvres, imposé silence à votre bouche harmonieuse, emporté votre âme, brisé vos liens, tari la source de vos dons ; après-demain, quand les sinistres travailleurs de la tombe auront dévoré votre chair et pulvérisé vos ossements ; plus tard encore, quand il ne restera plus de vous qu'un nom presque vide, si toutefois l'oubli vous épargne ; que deviendra l'amour ? — Néant. — Hommes aimés, vous ne ferez plus tressaillir les cœurs. Telle est la fatale destinée de nos affections ici-bas, de languir quand leur objet n'est plus présent, de s'évanouir quand l'absence se prolonge sans espoir de retour. Je ne vous demande pas, Messieurs, si parmi les personnages historiques, dont la mémoire commande votre admiration, il en est que vous aimez d'un amour tendre, confiant, généreux et dévoué ; cette question vous ferait sourire. Mais dites-moi si, dans les familles où se conserve le culte des ancêtres, la voix du sang fait encore battre les cœurs ? Hélas ! d'amour, point. L'image vénérée de ceux qui furent nos pères éveille à grand'peine nos souvenirs endormis, nous les saluons avec respect, sans comprendre toujours que leurs grandes actions et leurs vertus devraient être les règles de notre vie.

La vertu, dont je viens de prononcer le nom, la vertu, le plus sérieux et le plus durable des charmes dont une créature humaine puisse être revêtue, la vertu ne résiste pas à l'amoindrissement que l'impitoyable temps fait subir à toutes choses. Près

de nous et quand nous la voyons agir, elle possède je ne sais quelle chaleur communicative qui active en notre âme la circulation des nobles pensées et des saints désirs. Dès qu'elle ne nous apparaît plus que de loin, elle est froide comme les astres pâles qui peuplent les profondeurs du firmament. Que dis-je? Le juste, dont nous n'apercevions pas les faiblesses dans le prochain éblonissement de ses belles qualités, devient, lorsqu'il a disparu, l'objet d'une critique intéressée, qui fouille sa vie pour en extraire cet obscur limon que déposent au fond de toute existence humaine nos infirmités natives; et, avouons-le humblement, nous sommes beaucoup plus disposés à nous autoriser pour faillir des faiblesses du juste, qu'à prendre exemple sur ses vertus pour nous exciter au bien. Et quand même la vie d'un de nos semblables nous apparaîtrait sans ombre, pourrait-elle s'imposer à nous comme un type universel qui donne la mesure de toute perfection et qu'on doit désespérer d'égaler jamais? Non, Messieurs; car l'homme est faillible, partant il a pu de bonne foi se tromper en des actions contre lesquelles la prudence veut que nous nous tenions en défiance; l'homme est perfectible, partant il ne saurait achever en sa personne la course de toutes les vertus. Un exemplaire unique sur lequel se forme la perfection de tous, est donc chose introuvable parmi les hommes.

Plus introuvable encore le pouvoir de se survivre dans la constante expression et l'immuable influence de sa volonté pour maintenir l'unité d'une société. On peut dire à un peuple en lui montrant l'autorité: Soumets-toi, c'est Dieu qui commande, et par là assurer au pouvoir et à l'obéissance une longue harmonie; mais si vous ne voulez contenter dans le commandement que les instincts dominateurs d'une grande âme, ce ne peut être que pour un temps. Les révolutions n'attendent même pas toujours que celui qui gouverne s'endorme de son dernier sommeil, pour lui soustraire les multitudes que son sceptre tenait courbées dans une même obéissance. Les plus heureux monarques, ceux dont l'autorité incontestée se transmet avec le sang n'ont pas le don de faire passer en leurs rejetons la force de leur vouloir, ni de les garantir contre les substitutions violentes de races ou contre les orages populaires qui menacent toutes les souverainetés. Un jour arrive où l'on n'entend plus ce cri traditionnel; le roi est mort, vive le roi! Un homme d'aventure s'est imposé: Les peuples se sont imaginé que leur volonté mobile doit remplacer

tout principe et toute autorité, et l'on voit sous l'action corruptrice de mille passions se décomposer les plus fortes nationalités. Si tel est le sort des empires temporels, que penser de la possibilité de maintenir l'unité d'une société spirituelle par le prolongement d'une seule et même volonté, surtout si cette volonté impose une doctrine dont l'originalité surprend la raison et l'humilie par l'incompréhensible, une loi dont l'exécution surpasse les forces de la nature? Dans ces conditions, par quel mystérieux dédoublement de sa personnalité un homme fera-t-il passer ses propres intentions avec son pouvoir dans ceux qui lui succèdent, de manière à ce qu'ils s'oublient eux-mêmes pour se fondre tous en lui? Par quel prodige s'emparera-t-il, à l'avance, d'une longue suite de générations jusqu'à ne leur faire voir que lui-même en ceux qui gouvernent? A ces questions, Messieurs, je ne puis répondre que par un seul mot: impossible.

Et maintenant récapitulons brièvement ces impuissances humaines. — S'agit-il pour l'homme de faire accepter universellement et d'une manière stable un enseignement tout à fait original et personnel, une doctrine mystérieuse, tellement identifiée avec celui qui enseigne qu'on ne puisse les séparer dans la foi des peuples? Impossible. — S'agit-il pour l'homme de se faire aimer d'un amour tendre, confiant, généreux et dévoué, quand il n'est plus là pour séduire les cœurs, quand la mort a détruit les charmes présents dont se nourrit l'amour? Impossible. — S'agit-il pour l'homme faillible et perfectible d'imposer sa vertu comme un exemplaire achevé, irréproductible, sur lequel doit se former la perfection de tous? Impossible. — S'agit-il pour l'homme de se survivre dans la constante expression et l'immuable influence de sa propre volonté pour maintenir l'unité d'une société spirituelle? Impossible. — Quatre impossibles, Messieurs! Et cependant ces impossibles ont été faits. Ils ont été faits par un homme du peuple, fils d'une nation asservie et méprisée, mort il y a près de dix-neuf cents ans dans l'opprobre et les tortures d'un supplice infâme: par Jésus-Christ. Comment? — Je n'ai point à vous le dire présentement; la suite de mon exposition vous révélera ce mystère. Aujourd'hui j'invoque le témoignage des faits. Or, les faits nous disent que Jésus-Christ est connu, aimé, imité, obéi, comme l'homme ne peut pas être connu, aimé, imité, obéi: le monde chrétien par ses mouvements, sa perfection, son harmonie proclame que l'impossible est fait. *Factum est.* Donc Jésus-Christ est plus qu'un homme.

Ne m'en demandez pas davantage, Messieurs. Si votre logique va plus loin, je la laisse faire. Pour moi, je suis satisfait de mes conclusions, et, sans avoir prononcé encore mon dernier mot sur la personne même de Jésus-Christ, je crois l'avoir assez élevée pour que vous soyez fiers d'être chrétiens, en dépit des comparaisons par lesquelles l'incrédulité s'efforce de réduire l'œuvre chrétienne à des proportions humaines. Tel que je vous l'ai montré, Jésus-Christ, cause vivante, personnelle, surhumaine du monde chrétien, est assez grand pour que ceux d'entre vous qu'effraye le mystère de l'Homme-Dieu attendent avec un religieux respect le témoignage plus pressant que je dois invoquer bientôt.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

21 mars.

La situation économique et financière de la semaine dans laquelle nous nous trouvons est à peu près la même que celle de la semaine dernière, ce qui ne veut pas dire quelle soit très-brillante. L'ère de prospérité promise le 14 décembre tarde beaucoup à s'ouvrir : au lieu de chants d'allégresse, on n'entend que les plaintes du commerce et de l'industrie, et la fameuse rue du Sentier, à Paris, tout étonnée du singulier résultat de ses pétitions d'antan, garde un silence qui ne ressemble pas du tout au calme de la paix et du contentement.

Enfin, on se rabat sur l'Exposition et sur la conclusion de la paix, deux charmants fantômes qu'on entrevoit à l'horizon; puissent-ils n'être pas un mirage trompeur! Ce qu'il y a de certain, c'est que si les affaires ne reprennent pas à l'intérieur, on ne pourra plus s'en prendre au désaccord entre les pouvoirs, car la capitulation du pouvoir exécutif, au 13 décembre, a été complète, et celle que le Sénat vient de signer, le 18 mars, — lugubre anniversaire! — en votant à une grande majorité la loi sur l'état de siége, telle que la voulait la Chambre des députés, prouve que cette Chambre est aujourd'hui maîtresse absolue du pouvoir.

Il paraît que la nouvelle Convention va se remettre à la discussion du budget, avec l'intention de mettre fin au régime des douzièmes provisoires. *Sic voluit Gambetta,* qui vient, dans un discours très-mesuré et très-bienveillant, d'accorder au ministère un *satisfecit* et une indulgence plénière.

C'est donc M. Gambetta qui gouverne : il est dictateur, dicte à la Chambre ses votes, que le Sénat accepte, fait et protége le ministère, fait et défait les ambassadeurs, conclut les traités d'alliances, tout

cela sans avoir la responsabilité officielle de ses actes, ce qui est bien la situation la plus agréable pour un dictateur. Tout allant conformément à sa volonté, il n'est pas douteux que nous allons jouir d'une prospérité inouïe. On peut, pour se faire une idée de cette prospérité qui nous attend, se rappeler celle que nous a procurée la dictature de 1870-71. La dictature financière succède à la dictature militaire : combien celle-là coûtera-t-elle de milliards? On le verra, quand seront en pleine activité les affaires dont le rachat des dix lignes de chemin de fer d'intérêt secondaire n'est que la préface.

La Bourse d'hier s'est fermée sous l'impression de nouvelles assez favorables à la paix, ce qui lui a permis de réparer un peu la baisse des jours précédents; le 3 0/0 est resté à 73,27 ; le 4 1/2 à 104, et le 5 à 110,15.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

24. **L'Eglise et la Civilisation**, par le cardinal Pecci (Léon XIII), traduit de l'italien par Paul Lapeyre, rédacteur de l'*Univers;* grand in-8° de 108 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé, rue de Grenelle, 25; — prix : 2 francs.

Cette brochure, imprimée avec luxe, se recommande assez par elle-même sans que nous ayons besoin de la signaler autrement à l'attention de nos lecteurs. Elle se compose des deux Lettres pastorales écrites pour le carême de 1877 et pour le carême de 1878, par Son Em. le cardinal Pecci, aujourd'hui Sa Sainteté Léon XIII, heureusement régnant, et elles traitent des sujets les plus actuels de ce temps. On représente l'Eglise comme contraire à la civilisation; le cardinal examine ce qu'est la civilisation, et il montre, dans la première Lettre, que l'Eglise, loin d'en être l'ennemie, est favorable au progrès matériel; dans la seconde, qu'elle est non-seulement favorable, mais on peut dire nécessaire au progrès moral des individus et des sociétés. Cette belle thèse est vigoureusement soutenue. En même temps qu'elle défend la religion et rétablit la vérité sur un point que les adversaires de l'Eglise obscurcissent à dessein, elle nous montre le Pape parfaitement au courant des progrès et des découvertes, des besoins et des aspirations de notre temps, et fait présager un pontificat pendant lequel une vive et nouvelle impulsion sera donnée au mouvement scientifique dans le sens religieux et vrai qui l'empêche de s'égarer et de conduire aux abîmes. Nous avons commencé aujourd'hui même dans les *Annales* la reproduction des deux Lettres pastorales du cardinal Pecci; nous n'en engageons pas moins nos lecteurs à se les procurer dans la brochure qui les contient toutes deux et que nous voudrions voir connues de tous.

—

25. **Saint Gildas et Taliésin,** épisode de l'invasion saxonne au VIe siècle, par Max.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

Nicol; in-8° de 8 pages; Saint-Brieuc, 1875, chez L. Prudhomme.

Nous retrouvons ces pages perdues, à cause de leur petit nombre, entre les feuilles d'un volume étranger, et nous tenons à dire que la lecture nous a fait éprouver un véritable plaisir. Ce sont des vers, et il s'agit d'une invasion au VIe siècle; mais ces vers sont frappés au coin de la bonne et vraie poésie, ils charment l'oreille en même temps qu'ils élèvent l'esprit et le cœur, et ils réveillent, amer et poignant, le souvenir d'une autre invasion, dont la France ne pourra se relever qu'en reprenant les sentiments qui l'ont faite si grande autrefois, et qui sont exprimés dans une langue aussi fière que pure par le barde et par le saint que le poète met en scène.

Ce n'est pas dans le sang qu'un peuple se relève ;
La prière vaut mieux que le tranchant du glaive,
Et, quand on est vaincu parce qu'on a péché,
C'est par le repentir que le ciel est touché.
Prions-le : sa bonté désarme sa justice.

Voilà ce que dit saint Gildas au barde qui ne comprenait d'abord que la vengeance et la haine. Heureuse la France, si ses enfants comprenaient cette manière de la relever et de lui rendre ses jours de gloire et de prospérité! Nous remercions le poète d'avoir exprimé en si beaux vers des sentiments si beaux, et nous félicitons les jeunes gens placés sous la direction d'un maître dont le cœur bat si chrétiennement au spectacle des souffrances et des malheurs de la patrie.

—

26. **La franc-maçonnerie**, révélations d'un Rose-Croix à propos des événements actuels; in-8° de 112 pages; Paris, 1878, chez Bloud et Barral; — prix: 1 franc.

Il est du plus grand intérêt de savoir ce que c'est que la franc-maçonnerie, cette secte antireligieuse tour à tour manichéenne, panthéiste, athée, cette ligue antisociale composée de scélérats ou de dupes, qui couvre du prétexte de la bienfaisance ses desseins destructeurs et ses abominables manœuvres; qui étend partout ses ramifications, persécutant l'Eglise, sapant l'autorité, tuant le patriotisme. Les *Révélations d'un Rose-Croix* ont l'avantage de prouver « par le témoignage des écrivains autorisés de la secte, » que la définir ainsi ce n'est pas la calomnier. Cet opuscule répond aux trois questions suivantes: 1° La Franc-Maçonnerie s'occupe-t-elle de religion? 2° La Franc-Maçonnerie a-t-elle un but tout à la fois politique et social? 3° Quels sont les faits que l'on peut mettre à la charge de la Franc-Maçonnerie avant et pendant la première Révolution française, sous le premier Empire, sous la Restauration, en 1830, en 1848, en 1852, et depuis ette époque *jusqu'à nos jours?* On comprend, sans que nous ayons besoin d'insister davantage, la grande utilité qu'il peut y avoir à lire et à faire lire ces *révélations*.

—

27. **Le Pape Léon XIII**, notice biographique; in-32 de 32 pages; Lyon, 1878, chez P.-N. Josserand; — prix: 10 centimes; la douzaine, par la poste, 1 franc.

Petit opuscule dont nous recommandons la propagande; en faisant connaître le Pape, il fait aimer la Papauté. Le portrait du Saint-Père y est reproduit à la première page.

—

28. **Petite histoire de France** en vers artificiels; nouvelle méthode pour apprendre cette histoire, par l'abbé L.-G. L'Hotellier; Paris, 1877, chez Henri Allard; — prix: 1 franc 50 centimes.

Voilà un petit livre qui présente un agréable procédé mnémotechnique pour retenir les dates et les principaux faits de notre histoire nationale, en même temps que par quelques traits, quelques réflexions rapides, il juge les hommes et les faits. Toutes les dates saillantes de nos Annales sont là, et, ce qui n'est pas un mince mérite, la vérité religieuse et historique est toujours scrupuleusement respectée. Ce n'est pas ici l'élégance et la beauté des vers qu'il faut chercher, mais leur clarté et la facilité qu'ils donnent à retenir les dates. Sous ce rapport, l'auteur a atteint son but.

—

29. **De la rédaction des actes** considérée au point de vue de l'écriture sténographique des langues étrangèges et des prescriptions de la loi, par P. Turin, ancien avocat à la cour de Paris ; in-8° de XIV-90 pages ; Paris, 1878, chez Marchal et Cie, place Dauphin, 27.

L'écriture est la preuve par excellence des obligations et des conventions. Son emploi, souvent nécessaire, est toujours utile, parce que la mauvaise foi d'une partie peut mettre à néant les conventions verbales les mieux arrêtées. Mais la rédaction d'un acte est parfois longue et difficile, et chacun des contractants conserve la faculté de se dédire jusqu'au moment où elle est achevée ; le temps peut d'ailleurs manquer pour la terminer. Ou bien encore, l'une des parties ne connaît pas la langue française et ne veut pas signer l'acte sans s'être rendu compte par elle-même de son contenu. Est-il possible, dans des cas pareils ou analogues, de se servir d'une écriture rapide, pas exemple, de la sténographie, qui permet de tracer sur le papier chaque clause du contrat aussitôt qu'elle est acceptée, ou bien de choisir un idiome étranger pour exprimer la convention ? Telles sont les questions que M. Turin résout d'abord, et, tout en le faisant, il touche à divers sujets qui augmentent considérablement l'intérêt de son livre. On s'attend à n'y trouver que des détails et des discussions arides, qui ne conviennent qu'à des spécialistes, et l'on y trouve des questions d'un intérêt général. Nous appelons l'attention sur ce livre qui traite un sujet d'une grande importance.

Portraits du Saint-Père.

Nous avons maintenant reçu les portraits de Sa Sainteté Léon XIII, que nous livrons, *franco* par la poste, et collés sur toile, à *toute personne qui nous en fait directement la demande,* pour 1 fr. 50 cent. l'exemplaire. Nous avons commencé l'expédition de ceux qui nous ont été demandés. Nous prions ceux qui nous ont demandé des portraits de Pie IX dans les mêmes conditions, de vouloir bien attendre, parce que ces portraits manquent en ce moment, mais pour peu de jours seulement, à ce qu'on nous fait espérer.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51.

ANNALES CATHOLIQUES



LES PAPES

Aujourd'hui qu'un nouvel et brillant anneau vient de s'ajouter à la longue et glorieuse chaîne des Souverains-Pontifes, nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux la chaîne entière.

A elle seule, cette longue suite de Papes qui se succèdent depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, est une démonstration de la divinité de l'Église, à qui Jésus-Christ a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles et qu'il a fondée sur Pierre, sur la Papauté, qui continue Pierre à travers les âges.

C'est avec une bien grande raison qu'un orateur catholique, M. de Mun, demandait dernièrement aux ennemis de l'Église de montrer une pareille succession parmi eux. Léon XIII remonte à saint Pierre par une série de 256 papes; Pierre tenait son autorité de Jésus-Christ, et Jésus-Christ est le Pontife éternel; c'est ainsi que l'Église catholique plonge ses racines jusque dans l'éternité, jusqu'en Dieu, dont elle est l'Œuvre par excellence.

Nous indiquons, dans la Liste chronologique qui suit, la date des conciles œcuméniques, et, pour les Papes, leur nationalité, la date de leur avènement et de leur mort et la durée de leur pontificat par ans, mois et jours.

LES SOUVERAINS-PONTIFES

LISTE CHRONOLOGIQUE

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
1. S. Pierre, m. à Rome avec S. Paul.	Bethsaïde en Galilée.	29	67	25	2	7 à Rome.
2. S. Lin, martyr.	Volterra (Toscane).	67	78	11	3	12
3. S. Clet, martyr.	Rome.	78	90	12	1	11
4. S. Clément Ier, martyr.	Rome.	90	100	9	2	10
5. S. Anaclet, martyr.	Athènes (Grèce).	100	112	12	10	7
6. S. Evariste, martyr.	Bethléem.	112	121	9	3	21
7. S. Alexandre, Ier, mart.	Rome.	121	132	10	7	3
8. S. Sixte Ier, de la fam. *Helvidia*, martyr.	Rome.	132	142	9	3	21
9. S. Télesphore, martyr.	Thurium (G.-Grèce).	142	154	11	3	21
10. S. Hygin, martyr.	Grèce.	154	158	4	3	8
11. S. Pie Ier, martyr.	Aquilée.	158	167	8	3	3
12. S. Anicet, martyr.	Homs ou Emèse (Syrie	167	175	11	4	20
13. S. Soter, martyr.	Campanie.	175	182	9	3	21
14. S. Eleuthère, martyr.	Nicopolis (Epire).	182	193	15	4	5
15. S. Victor Ier, martyr.	Afrique.	193	203	10	2	10
16. S. Zéphyrin, martyr.	Rome.	203	220	17	2	10
17. S. Callixte, de la fam. *Domitia*, martyr.	Rome.	221	227	5	2	10
18. S. Urbain Ier, martyr.	Rome.	227	233	6	7	4
19. S. Pontien, de la famille *Calpurnia*, mart.	Rome.	233	238	5	2	2
20. S. Anthère, martyr.	Gr.-Grèce.	238	239	1	1	10
21. S. Fabien, martyr.	Rome.	240	253	13	1	10
22. S. Corneille, martyr.	Rome.	253	255	3	0	10
23. S. Lucius Ier, martyr.	Rome.	255	257	3	3	3
24. S. Etienne Ier, de la fam. *Julia*, martyr.	Rome.	257	260	4	2	15
25. S. Sixte II, martyr.	Athènes.	260	261	0	11	13
26. S. Denys, martyr.	Gr.-Grèce.	261	272	11	3	14
27. S. Félix Ier, martyr.	Rome.	272	275	2	10	25
28. S. Eutychien, martyr.	Luni (Ligurie).	275	283	8	10	3
29. S. Caïus, martyr.	Salone, (Dalmatie.)	283	296	13	4	9
30. S. Marcellin, martyr.	Rome.	296	304	8	2	25
31. S. Marcel Ier, martyr.	Rome.	304	309	5	7	21
32. S. Eusèbe.	Grèce.	309	311	2	1	25
33. S. Melchiade.	Afrique.	311	314	3	7	6

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
34. S. Sylvestre Ier.	Rome.	314	337	23	10	27
Premier concile œcuménique, à Nicée, en 325.						
35. S. Marc.	Rome.	337	340	2	8	21
36. S. Jules Ier.	Rome.	341	352	11	2	6
37. S. Libère, de la fam. *Savelli.*	Rome.	352	363	10	7	3
38. S. Félix II.	Rome.	363	365	1	3	2
39. S. Damase Ier.	Espagne.	368	384	18	2	10
Deuxième concile œucuménique à Constantinople en 381.						
40. S. Sirice.	Rome.	384	398	15	11	25
41. S. Anastase Ier, de la fam. *Massimo.*	Rome.	399	402	2	10	6
42. S. Innocent Ier.	Albano.	402	417	15	2	20
43. S. Zozime.	Mesuraca (Gr.-G.)	417	418	1	9	9
44. S. Boniface Ier.	Rome.	418	423	4	9	23
45. S. Célestin Ier.	Rome.	423	432	9	10	9
Troisième concile œcuménique, à Ephèse, en 431.						
46. S. Sixte III.	Rome.	432	440	8	8	14
47. S. Léon Ier *le Grand.*	Toscane.	440	461	21	1	13
Quatrième concile œcuménique, à Chalcédoine, en 451.						
48 S. Hilaire	Cagliari (Sardaigne).	461	468	6	3	10
49 S. Simplice	Tivoli.	468	483	15	0	5
50 S. Félix III, de la fam. *Anicia*	Rome.	483	492	8	11	18
51 S. Gélase Ier.	Afrique.	492	496	4	8	18
52 S. Anastase II.	Rome.	496	498	1	11	18
53 S. Symmaque.	Rome.	498	514	17	7	27
54 S. Hormisdas.	Frosinone.	514	523	9	0	11
55 S. Jean Ier, mart.	Toscane.	523	526	2	9	5
56 S. Félix IV.	Samnium.	526	530	4	2	15
57 S. Boniface II.	Rome.	530	532	2	0	26
58 S. Jean II, de la fam. *Mercuri.*	Rome.	533	535	2	4	25
59 S. Agapit.	Rome.	535	536	0	10	19
60 S. Silvère, mart.	Campanie.	536	538	2	0	12
61 Vigile.	Rome.	538	555	16		

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
Cinquième concile œcuménique, 2e de Constantinople, en 551.						
62 Pélage Ier, de la fam *Vicariani.*	Rome.	555	560	4	10	18
63 Jean III.	Rome.	560	573	12	11	26
64 Benoît Ier.	Rome.	574	578	4	1	18
65 Pélage II.	Rome.	578	590	11	2	10
66 S. Grégoire Ier *le Grand,* de la fam. *Anicia.*	Rome.	590	604	12	6	10
67 Sabinien.	Volterra.	604	606	1	5	9
68 Boniface III, de la fam. *Catadioci.*	Rome.	607	607		8	22
69 S. Boniface IV.	Valeria (pays des Marses).	608	615	6	8	12
70 S. Adéodat ou Dieudonné Ier.	Rome.	615	619	3	0	20
71 Boniface V, de la fam. *Fummini.*	Naples.	619	625	5	10	0
72 Honorius Ier.	Campagnie.	625	638	12	11	17
73 Séverin.	Rome.	640	640	9	2	4
74 Jean IV.	Zara (Dalmatie).	640	642	1	9	18
75 Théodore Ier, Grec d'origine.	Jérusalem.	642	649	6	5	19
76 S. Martin Ier, martyr.	Todi (Ombrie)	649	655	6	2	12
77 S. Eugène Ier.	Rome.	655	656	1	7	14
78 S. Vitalien.	Segni (Etats de l'Eglise).	657	672	14	5	29
79 Adéodat ou Dieudonné II,	Rome.	672	676	4	2	5
80 Donus ou Domnus Ier.	Rome.	676	678	1	5	10
81 S. Agathon.	Palerme (Sicile).	678	682	3	6	15
Sixième concile œcuménique, 3e de Constantinople, en 681.						
82 S. Léon II.	Sicile.	682	683	0	10	17
83 S. Benoît II, de la fam. *Savelli.*	Rome.	684	685	0	10	12
84 S. Jean V.	Antioche (Syrie).	685	686	1	0	9
85 Conon.	Thrace.	686	687	0	11	0
86 S. Sergius ou Serge Ier, origin. d'Antioche.	Palerme.	687	701	13	8	22
87 Jean VI.	Grèce.	701	705	3	2	12
88 Jean VII.	Rossano (Gr. Grèce).	705	707	2	7	17
89 Sisinnius.	Syrie.	707	708	0	0	20

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat Ans	Mois	Jours
90 Constantin.	Syrie.	708	715	7	0	15
91 S. Grégoire II, de la fam. *Savelli.*	Rome.	715	731	15	8	23
92 S. Grégoire III.	Syrie.	731	741	10	8	20
93 S. Zacharie.	Ste-Sévérine (Gr.-Grèce).	741	752	10	3	14
94 Etienne II.	Rome.	752	752	0	0	3
95 Etienne III.	Rome.	752	757	5	0	29
96 S. Paul Ier.	Rome.	757	767	10	1	0
97 Etienne IV.	Syracuse.	768	771	3	5	27
98 Adrien Ier, de la fam. *Colonna.*	Rome.	771	795	23	10	17
Septième concile œcuménique. 2e de Nicée.						
99 S. Léon III.	Rome.	795	816	20	5	16
100 Etienne V.	Rome.	816	817	0	7	0
101 S. Pascal Ier, de la fam. *Massimo.*	Rome.	817	824	7	0	17
102. Eugène II.	Rome.	824	827	3	6	0
103. Valentin, de la fam. *Leonzi.*	Rome.	827	827	0	1	10
104. Grégoire IV.	Rome.	827	844	16	0	24
105. Sergius ou Serge II.	Rome.	844	847	2	11	26
106. S. Léon IV.	Rome.	847	855	8	3	6
107. Benoît III.	Rome.	855	858	2	6	10
108. S. Nicolas Ier *le Grand.*	Rome.	858	867	9	6	20
109. Adrien II.	Rome.	867	872	4	10	17
Huitième concile œcuménique, 4e de Constantinople, en 869.						
110. Jean VIII.	Rome.	872	882	10	0	1
111. Marin Ier.	Gallèse (Et. de l'Eglise)	882	884	1	5	0
112. Adrien III.	Rome.	884	885	1	4	8
113. Etienne VI.	Rome.	885	891	6	0	14
113. Formose.	Ostie (Et. de l'Eglise.)	891	896	4	6	17
115, Etienne VII.	Rome.	896	897	1	2	0
116. Romain.	Callèse.	897	898	0	3	21
117. Théodore II.	Rome.	898	898	0	0	20
118. Jean IX.	Tivoli.	898	900	2	0	15
119. Benoît IV.	Rome.	900	903	3	2	0
120. Léon V.	le Latium.	903	903	0	1	26
121. Christophe.	Rome.	903	904	0	6	0
122. Sergius ou Serge III.	Rome.	904	911	7	3	0
123. Anastase III.	Rome.	911	913	2	2	0

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat Ans	Mois	Jours
124. Landon.	la Sabine.	913	914	0	6	10
125. Jean X.	Ravenne.	915	928	14	2	3
126. Léon VI.	Rome.	928	929	0	8	5
127. Etienne VIII.	Rome.	929	931	2	1	12
128. Jean XI, des comtes de *Tusculum*.	Rome.	931	936	4	10	0
129. Léon VII.	Rome.	936	939	3	6	10
130. Etienne IX.	Allemagne.	939	942	3	4	5
131. Marin II.	Rome.	943	946	3	6	13
132. Agapit II.	Rome.	946	956	10	3	0
133. Jean XII, des comtes de *Tusculum*.	Rome.	956	964	7	9	0
134. Benoît V.	Rome.	964	965	1	1	12
135. Jean XIII.	Rome.	965	972	6	11	5
136. Benoît VI.	Rome.	972	973	1	3	0
137. Donus ou Domnus II.	Rome.	973	973	0	3	0
138. Benoît VII, des comtes de *Tusculum*.	Rome.	975	984	9	5	0
139. Jean XIV.	Pavie.	984	985	0	8	10
140. Jean XV.	Rome.	985	996	10	4	12
141. Grégoire N.	Allemagne.	996	999	2	8	0
142. Sylvestre II (Gerbert), premier pape français.	Près d'Auril-lac. (Auvergne)	999	1003	4	1	9
143. Jean XVI (XVII), de la fam. *Secco*.	Rome.	1003	1003	0	5	25
144. Jean XVII (XVIII).	Rome.	1003	1009	5	5	0
145. Sergius ou Serge IV.	Rome.	1009	1012	2	8	13
146. Benoît VIII, des comtes de *Tusculum*.	Rome.	1012	1024	11	11	21
147. Jean XVIII (XIX, XX) des comtes de *Tusculum*.	Rome.	1024	1033	9	0	9
148. Benoît XI (Théophylacte), comte de *Tusculum*.	Rome.	1033	1044	11	0	0
149. Grégoire VI, de la fam. *Graziani*.	Rome.	1044	abd. en 1046	2	8	0
150. Clément II, des *Hornerburg*.	Saxe.	1046	1047	0	9	15
151. Damase II, (Poppon).	Bavière.	1048	1048	0	0	23
152. S. Léon IX (Brunon). comte d'*Egesheim*.	Alsace.	1049	1054	5	2	7
153. Victor II (Gebhard), comte de *Kew*.	Franconie.	1055	1057	2	3	15
154. Etienne X (Frédéric), duc de *Lorraine*.	Lorraine.	1057	1058	0	9	27
155. Nicolas II (Gérard), card. de *Savoie*.	Bourgogne près de Genève.	1058	1061	2	6	25

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
156. Alexandre II (Anselme Baggio).	Milan.	1061	1073	11	6	21
157. S. Grégoire VII, (Hildebrand).	Soana (Toscane.)	1073	1085	12	1	3
158. Victor III, (Didier-Epifani).	Bénévent.	1087	1087	0	4	26
159. Urbain II (Odon de Lagary).	Châtillon-sur-Marne.	1088	1099	11	4	18
160. Pascal II (cardinal Ranieri)	Biéda (Toscane)	1099	1118	18	5	7
161. Gélase II (Jean Gaetani).	Gaëte.	1118	1119	1	0	4
162. Calixte II (Guy), comte de *Bourgogne.*	Bourgogne.	1119	1124	5	10	12
Neuvième concile œcuménique, 1er de Latran, en 1122.						
163. Honorius II (Lambert Fagnari).	Bologne.	1124	1130	5	1	25
164. Innocent II (Grégoire Papareschi).	Rome.	1130	1143	13	7	9
Dixième concile œcuménique, 2e de Latran, en 1139.						
165. Célestin II (Gui de *Castello.)*	Città di Castello (Etats de l'Eglise)	1143	1144	0	5	14
166. Lucius II (Gérard Caccianemici dell'Orso)	Bologne.	1144	1145	0	11	13
167. Eugène III (Bernard Paganelli).	Montemagno (près de Pise)	1145	1153	8	4	10
168. Anastase IV (Conrardi)	Rome.	1153	1154	1	4	24
169. Adrien IV (Nicolas Breakspeare).	Angleterre.	1154	1159	4	8	29
170. Alexandre III (Roland Bandinelli)	Sienne.	1159	1181	21	11	22
Onzième concile œcuménique, 3e de Latran, en 1179.						
171. Lucius III (Ubald Allucingoli)	Lucques.	1181	1185	4	2	18
172. Urbain III (Hubert Crivelli.	Milan.	1185	1187	1	10	25
173. Grégoire VIII (Albert del Morra).	Bénévent.	1187	1187	0	1	27
174. Clément III (Paulin Scolari)	Romé.	1187	1191	3	3	8
175. Célestin III (Hyacinthe Boboni).	Rome.	1191	1198	6	9	9

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
176. Innocent III (Lothaire), comte de *Segni et Marsi*	Anagni.	1198	1216	18	6	9
Douzième concile œcuménique, 4e *de Latran, en* 1215.						
177. Honorius III (Cencio Savelli.)	Rome.	1216	1227	10	8	0
178. Grégoire IX (Hugolin), comte de *Segni et Marsi.*	Anagni.	1227	1241	14	5	2
179. Célestin IV (Geoffroi Castiglioni).	Milan.	1241	1241	0	0	17
180. Innocent IV (Sinibaldi Fieschi).	Gênes.	1243	1254	11	5	14
Treizième concile œcuménique, 1er *de Lyon, en* 1245.						
181. Alexandre IV (Rainald), comte de *Segni et Marsi.*	Anagni.	1254	1261	6	5	13
182. Urbain IV (Jacques Pantaléon.	Troyes Champagne	1261	1264	3	1	4
183. Clément IV (Guy *le Gros*).	Saint-Gilles (Languedoc.)	1265	1269	3	9	0
184. B. Grégoire X (Thibauld Visconti).	Plaisance.	1271	1276	4	4	1
Quatorzième concile œcuménique, 2e *de Lyon, en* 1274.						
185. Innocent V (Pierre de Tarentaise).	Savoie.	1276	1276	0	5	2
186. Adrien V (Ottobon Fieschi).	Gênes.	1276	1276	0	1	9
187. Jean XIX (XX, XXI) Pierre Julien).	Lisbonne.	1276	1277	0	8	5
188. Nicolas III (Jean-Gaëtan des Ursins ou Orsini).	Rome.	1277	1280	2	8	29
189. Martin IV (Simon de Montpincé).	Pays de Brie.	1281	1285	4	1	7
190. Honorius IV (Jacques Savelli).	Rome.	1285	1287	2	0	1
191. Nicolas IV (Jérôme Masci)	Ascoli (Marche d'Ancône.)	1288	1292	4	1	14
192. S. Célestin V (Pierre Angelari de Moron.	Isernia. (R. de Naples.	1294	1294	0	5	8
193. Boniface VIII (Benoît Gaetani).	Anagni.	1294	1303	8	9	18

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
194. Benoît X (XI) (Nicolas Boccassini).	Trévise.	1303	1304	0	8	5
195. Clément V (Bertrand de Goth).	Villandraut, près Bazas.	1305	1314	8	10	15
Quinzième concile œcuménique, à Vienne, en 1311						
196. Jean XXII (Jacques d'Ossa).	Cahors.	1316	1334	18	3	28
197. Benoît XII (Jacques Fournier).	Saverdun (comté de Foix.)	1334	1342	7	4	7
198. Clément VI (Pierre Roger de Beaufort).	Maumont, p. Limoges.	1342	1352	10	6	29
199. Innocent VI (Étienne Aubert).	Pompadour (Limousin).	1352	1362	9	8	25
200. Urbain V (Guillaume de Grimoard).	Grisac, près Mende.	1362	1370	8	1	22
201. Grégoire XI (Pierre Roger de Beaufort).	Maumont, près Limoges.	1370	1378	7	2	28
202. Urbain VI (Barthélemy Prignano).	Naples.	1378	1389	11	6	6
203. Boniface IX (Pierre Tomacelli).	Naples.	1389	1404	14	11	1
204. Innocent VII (Cosme Megliorari).	Sulmone (R. de Naples).	1404	1406	2	0	21
205. Grégoire XII (Ange Corario).	Venise.	1406	1409	abdiq. 2	6	après 4
206. Alexandre V (Pierre Filargo).	Ile de Candie ou Crète.	1409	1410	0	10	8
207. Jean XXIII (Balthasar Cossa).	Naples.	1410	1415	abdiq. 5	0	après 13
208. Martin V (Othon Colonna).	Rome.	1417	1431	13	3	10
209. Eugène IV (Gabriel Condulmero).	Venise.	1431	1437	15	11	20
Seizième concile œcuménique, à Florence, en 1439.						
210. Nicolas V (Thomas Parantuccelli).	Sazane (Ligurie).	1447	1455	8	0	19
211. Callixte III (Alph. de Borgia).	Espagne.	1455	1458	3	3	29
212. Pie II (Enéas Sylv. Piccolomini).	Sienne. (Toscane).	1458	1464	5	11	26
213. Paul II (Pierre Barbo).	Venise.	1464	1471	6	10	26
214. Sixte IV (François de la Rovère).	Savona (Ligurie).	1471	1484	13	0	3

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
215. Innocent VIII (Jean-Bap-Baptiste Cibo).	Gênes.	1484	1492	7	10	26
216. Alexandre VI (Rodrigue de Borgia).	Espagne.	1492	1503	11	0	8
217. Pie III (Franç. Todeschini Piccolomini).	Sienne (Toscane).	1503	1503	0	0	26
218. Jules II (Julien de la Rovère).	Savone (Ligurie).	1503	1513	9	3	21
Dix-septième concile œcuménique, 5e de Latran, en 1512.						
219. Léon X (Jean de Médicis).	Florence.	1513	1521	8	8	20
220. Adrien VI (Adrien Florent).	Utrecht (Hollande).	1522	1523	1	8	6
221. Clément VII (Jules de Médicis).	Florence.	1523	1534	10	10	5
222. Paul III (Alexandre Farnèse).	Rome.	1534	1549	15	0	28
Dix-huitième concile œcuménique à Trente, en 1545.						
223. Jules III (Jean-Marie Ciocchi).	Monte San-Savino (Et. de l'Eglise)	1550	1555	5	1	16
224. Marcel II (Marcel Cervin).	Montepulciano (Toscane).	1555	1555	0	0	22
225. Paul IV (Jean-Pierre Caraffa).	Naples.	1555	1559	4	2	27
226. Pie IV (Jean-Ange de Médicis).	Milan.	1559	1565	5	11	15
Fin du concile de Trente, en 1563.						
227. S. Pie V (Michel-Ghisleri.)	Basco, près Tortone (Piémont.)	1566	1572	6	3	24
228. Grégoire XIII (Hugues Buoncompagni.	Bologne.	1572	1585	12	10	18
229. Sixte-Quint (Félix Peretti).	Grottamara (M. d'Ancône).	1585	1590	5	4	3
230. Urbain VII (Jean-Bapt. Castagno), originaire de Gênes.	Rome.	1590	1590	0	0	13
231. Grégoire XIV (Nicolas Sfondrate).	Crémone (Lombardie).	1590	1591	0	10	10

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
232, Innocent IX (Antoine Facchinetti).	Bologne.	1591	1591	0	2	0
233. Clément VIII (Hippolyte Aldobrandini).	Florence.	1592	1605	13	1	13
234. Léon XI (Alexandre de Médicis-Ottajano).	Florence.	1605	1605	0	0	27
235. Paul V (Camille Borghèse)	Rome.	1605	1621	15	8	12
236. Grégoire XV (Alexandre Ludovisi).	Bologne.	1621	1623	2	5	0
237. Urbain VIII (Maffée Barberini).	Florence.	1623	1644	20	11	21
238. Innocent X (Jean-Bapt. Pamphili).	Rome.	1644	1655	10	3	23
239. Alexandre VII (Flavius Chigi.	Sienne.	1655	1667	12	1	15
240. Clément IX (Jules Rospigliosi).	Pistoie (Toscane.)	1667	1669	2	5	19
241. Clément X (Em.-Bonaventure Altieri).	Rome.	1670	1676	6	2	23
252. Innocent VI Benoît Odescalchi).	Côme (Lombardie.)	1676	1689	12	10	22
243. Alexandre VIII (Pierre Ottoboni).	Venise.	1689	1691	1	3	27
244 Innocent XII (Antoine Pignatelli).	Naples.	1691	1700	9	2	15
245. Clément XI (Jean-François Albani.	Urbin (Et. de l'Eglise).	1700	1721	20	3	25
246. Innocent XIII (Michel-Ange Conti.	Rome.	1721	1724	2	9	29
247. Benoît XIII (P.-François des Ursins ou Orsini).	Rome.	1724	1730	5	8	23
248. Clément XII (Laurent Corsini).	Florence.	1730	1740	7	6	25
249. Benoît XIV (Prosper Lambertini).	Bologne.	1740	1758	17	8	16
250. Clément XIII (Charles Rezzonico).	Venise.	1758	1769	10	6	27
251. Clément XIV (Laurent Gagnelli.	San-Angelo *in Vado* (Etats de l'Eglise.)	1769	1774	5	4	3
252. Pie VI (Ange Braschi).	Césène (Etats de l'Eglise.)	1775	1799	24	8	14
253. Pie VII (Barnabé Chiaramonti).	Césène.	1800	1823	23	5	6
254. Léon XII (Annibal della Genga.	Spolète (Ombrie).	1823	1829	5	4	13
255. Pie VIII (Xavier Castiglione).	Cingoli (Marche d'Ancône).	1829	1830	1	8	0

NOMS des SOUVERAINS-PONTIFES	PATRIE	Année de la création	Année de la mort	Durée du Pontificat		
				Ans	Mois	Jours
256. Grégoire XVI (Maur Cappellari).	Bellune (Vénétie.)	1831	1846	15	3	29
257. Pie IX (Jean-Marie Mastaï-Ferretti).	Sinigallia.	1846	1878	31	7	22
Dix-neuvième concile œcuménique, au Vatican, en 1869.						
258. Léon XIII (Joachim Pecci)	Carpineto.	1878		Aujourd'hui glorieusement régnant		

TROIS MOIS

Peu de trimestres ont été chargés d'événements aussi considérables que ceux qui viennent de se passer depuis trois mois : la mort de Victor-Emmanuel, le fondateur de cette unité italienne qui a dépouillé le Souverain-Pontife de ses États ; la mort de Pie IX, le Pontife intrépide et aimé, victime de l'ambition de Victor-Emmanuel et de la haine de la Révolution contre l'Église ; l'avénement de Léon XIII, salué comme le présage d'une éclatante lumière répandue dans les intelligences et dans les cœurs, — et, d'un autre côté, la fin de la guerre de Turquie, la fin de la Turquie, pourrait-on dire, l'ambition sans frein de la Russie, les inquiétudes de l'Europe, la guerre imminente entre cette puissance et l'Angleterre, formidable duel qui menace d'embrasser le monde entier ; — à l'intérieur, les progrès croissants de l'esprit révolutionnaire, toute licence donnée à la presse, le pouvoir désarmé, un malaise général que ne parviennent pas à guérir les préparatifs d'une Exposition universelle ; — enfin, partout l'attente anxieuse d'événements plus considérables et plus redoutables encore que ceux qui viennent d'ébranler le monde, la lutte des doctrines aussi bien que la lutte des peuples, un effroyable combat entre le bien et le mal, entre

la vérité et l'erreur, entre le ciel et l'enfer, entre ceux qui, saluant Jésus-Christ comme le Sauveur et le Libérateur divin du monde, travaillent à l'établissement de son règne sur la terre, et ceux qui, se prosternant devant Satan, rejettent toute autorité divine et toute foi et ne veulent plus reconnaître que la science humaine, qui ne leur impose aucun devoir et qui les délivre de toute contrainte.

Les *Annales catholiques* ont essayé de suivre cet immense mouvement. Débordées par la multitude et l'importance des événements qui intéressent plus directement l'Église, elles ont dû passer plus rapidement sur les autres, et briser pour ainsi dire leur cadre, afin de fournir à leurs lecteurs les détails qui les intéressaient davantage. C'est pourquoi il a fallu, pendant ce trimestre, renoncer à poursuivre ces études sur le *Syllabus,* l'Inconnu dont on a entrepris l'histoire, et dont on nous demande de toutes parts la continuation; suspendre la publication d'études et de travaux déjà commencés; en faire attendre d'autres que nous avions reçus pour ce trimestre, et remettre même, afin de n'en pas donner un compte-rendu trop incomplet, le récit des discussions mémorables qui ont eu lieu à la Chambre des députés et au Sénat relativement aux questions religieuses.

Nous avons fait, croyons-nous, le possible ; aux félicitations et aux encouragements qui nous viennent chaque jour, nous jugeons que nos lecteurs pensent comme nous.

Sans doute, il serait désirable que les *Annales* eussent plus de place, afin d'être en mesure de suivre de plus près encore le mouvement religieux, politique et intellectuel de notre temps; plusieurs de nos Abonnés nous pressent à cet égard. Nous ne pensons pas que le moment soit venu. Nous ne devons pas perdre de vue le but que nous nous sommes proposé en fondant les *Annales :* nous avons voulu fonder un recueil assez étendu pour reproduire les documents qui intéressent la religion et donner une idée suffisante du reste, mais qui pût rester accessible à un plus grand nombre par son prix et qui permît à ceux qui sont très-occupés de se tenir au courant du mouvement général

sans trop de peine et de temps. On nous dit que ce but est atteint. Cela ne nous dispense certainement pas d'introduire de nouvelles améliorations dans notre œuvre, mais cela doit nous faire hésiter à en modifier les grandes lignes et les conditions matérielles.

Nous devions ce mot aux lecteurs bienveillants qui nous poussent dans ce sens et qui aspirent à la création d'une grande revue qui ne serait que le cadre élargi des *Annales catholiques*. Cela dit, nous n'avons plus qu'à demander à tous la continuation de sympathies qui nous sont bien précieuses, nous osons dire qui nous sont nécessaires. A mesure que les temps deviennent plus dificiles, la tâche de la presse catholique grandit, mais c'est aussi un devoir pour ceux qui profitent de ses travaux et de ses combats de l'encourager et de la soutenir. Pour notre part, nous n'avons pas à nous plaindre, nous n'avons qu'à remercier, tant sont venus nombreux et pleins d'autorité les témoignages du Saint-Siége, de l'Épiscopat, du clergé et de nos lecteurs laïques en faveur d'une publication qui a maintenant fait ses preuves de vitalité et d'utilité.

Avec ce numéro se termine le tome XXIIIe des *Annales catholiques,* qui forment dès maintenant une collection considérable. A la fin de ce mois consacré à saint Joseph, nous les plaçons sous la protection du glorieux Patron de l'Église universelle, dont elles racontent l'histoire, nous les recommandons à la sainte Vierge et nous demandons à Dieu la force et le courage nécessaires pour n'être point un soldat trop indigne de la sainte cause qu'elles défendent.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La paix de San-Stefano : pertes de la Turquie, habileté russe ; congrès incertain, guerre probable. — France : la Chambre des députés et le Sénat ; discussion du budget ; futures nominations d'évêques. — Le consistoire du 28 mars : la hiérarchie catholique en Écosse ; l'Encyclique ; imposition du chapeau cardinalice. — Le nouveau ministère italien. — La journée du Pape.

28 mars 1878.

On connaît maintenant en son entier le texte du traité de San-

Stefano. Est-ce un traité de paix ? Cela ressemble plutôt à une préface de guerre générale. La Turquie d'Europe n'est vraiment plus qu'une expression géographique, et l'habileté russe se montre plus... habile que jamais. Qu'on en juge :

La Turquie perd une partie de l'Arménie, et, en Europe, à peu près tout, à l'exception de la Thrace et de la Macédoine, qui constituent la banlieue de Constantinople. La Serbie, la Roumanie et le Monténégro deviennent tout à fait indépendants; la Bulgarie forme un État autonome, tributaire de la Porte, mais protégé de la Russie, dont l'occupation doit durer deux ans, et la Turquie d'Europe ne forme plus qu'un État composé de trois tronçons, dont le principal, celui qui touche Constantinople, ne communique avec les deux autres que par mer ou par un étroit passage laissé entre la Serbie et le Monténégro. Ces deux tronçons se composent, l'un, de la Bosnie et de la partie de l'Herzégovine qui reste turque; l'autre, des provinces grecques et illyriennes que la Turquie possédait. L'État bulgare, qui est la grande création du traité, occupe le centre et la plus grande partie de la péninsule des Balkans.

En perdant la Roumanie, la Serbie et le Monténégro, la Turquie perd 168 à 169 mille kilomètres carrés et 5 millions et demi d'habitants tributaires ; avec la Bulgarie, elle perd en plus 100,000 kilomètres carrés et 3 millions de sujets, ce qui la réduit à un État qui n'a plus, en Europe et en Asie, que 27 millions d'habitants au lieu de 35 millions.

Mais là n'est pas le chef-d'œuvre de la diplomatie russe. Où il se trouve, c'est dans le soin presque minutieux avec lequel la Russie évite de s'agrandir *ostensiblement,* de sorte qu'en acquérant beaucoup, elle a l'air de ne rien prendre. Que se réserve-t-elle, en effet ? Quelques lambeaux de la Bessarabie, qui ne seront qu'une rectification de frontières et quelle possédait avant la guerre de Crimée ; plus, quelques places en Arménie, qui viennent en déduction de l'impôt de guerre exigé de la Turquie. D'ailleurs, il n'est pas question des détroits.

Que peut dire l'Autriche ? La Russie ne fait pas un pas vers elle.

Que peut dire l'Angleterre ? On ne touche pas aux détroits, on ne s'avance ni vers l'Inde, ni vers l'isthme de Suez.

Que peut dire l'Europe ? C'est à peine si l'on touche au traité de Paris.

Voilà bien l'apparence, en effet, et pourtant, tout est changé,

et la Russie a fait un pas immense vers Constantinople, car la Turquie d'Europe n'existe plus et toute la péninsule des Balkans est à la merci des armées russes.

Cependant si, pour rétablir l'équilibre, l'Autriche songe à la Bosnie, l'Angleterre à la Crète, et si l'on veut augmenter la Grèce de la Thessalie et de l'Epire, ce sera l'Europe qui aura la responsabilité du démembrement de la Turquie. La Russie ne prend pour elle que quelques kilomètres carrés de terrain, tandis que l'Autriche, l'Angleterre et la Grèce en prendraient des milliers.

Vraiment la Russie est d'une modération excessive : si le congrès ne ratifie pas le traité de San-Stefano, et si l'Autriche, l'Angleterre et la Grèce voulant des compensations, la guerre éclate, la Russie sera bien innocente de tout cela : c'est elle qui sera la protectrice de la Turquie et le défenseur de l'équilibre européen rompu par les ambitions occidentales !

Oui, dirons-nous avec le *Temps*, « de quelque côté qu'on le retourne, et jugé au point de vue de l'art, le traité de San-Stefano demeurera l'une des conceptions diplomatiques les plus savantes et les plus redoutables de ce siècle. »

Nous devons d'autant plus y prendre garde, que ce qui se fait en Orient est le modèle de ce qui doit se faire en Occident. Le traité de San-Stefano n'est que la fin d'un acte ; c'est du côté de la Seine et du Rhin que se dénouera la tragédie.

Devant les exigences de la Russie, peut-on compter sur le Congrès? L'Autriche le désire, l'Angleterre n'en veut que si le Congrès peut réformer le traité de San-Stefano sur deux points importants : le chiffre de l'exorbitante indemnité demandée à la Turquie et l'étendue du territoire arraché aux vaincus. Comme il ne paraît pas que les deux antagonistes soient disposés à se relâcher de leurs prétentions, c'est l'échec du Congrès et probablement la guerre. On en est là, et les plus optimistes commencent à perdre contenance.

—

La France, qui pourrait jouer un rôle prépondérant dans la question, est trop occupée de ses divisions intestines pour y prendre la part qui conviendrait à son passé et à ses intérêts actuels. Ses députés ne songent qu'à invalider leurs adversaires, — on en est au chiffre de 38, — à faire une guerre sournoise à la religion, en attendant mieux, et à préparer des affaires qui risquent fort de ruiner ce qui reste du crédit public.

Malheureusement le Sénat a lâché pied, et l'on ne sait plus maintenant où il s'arrêtera, après avoir si vite capitulé sur la loi du colportage et la loi de l'État de siége. Cependant il faut dire, à son honneur, qu'il a retrouvé une majorité conservatrice à propos du budget, mais non encore sur tous les points. Citons, avant d'y revenir d'une façon plus complète, les éloquents discours des sénateurs catholiques, MM. Audren de Kerdrel, Chesnelong, de Belcastel et Lucien Brun, qui n'ont pas obtenu tout ce que demandait la justice, mais qui ont obtenu quelque chose, de sorte que le Sénat vient de recevoir l'honneur des injures de la presse révolutionnaire et du mécontentement de la majorité radicale de l'autre Chambre. Il serait à désirer qu'il méritât plus souvent cet honneur, en se souvenant mieux qu'il reste la seule barrière légale qu'on puisse encore opposer à l'invasion de la Révolution.

—

La nouvelle de la nomination de Mgr Perraud, évêque d'Autun, à l'archevêché de Rennes, paraît certaine, quoique le *Journal officiel* n'ait pas encore parlé. L'*Union* croit pouvoir annoncer, d'après ses informations particulières, que Mgr Perraud sera remplacé à Autun par M. l'abbé Duval, curé-doyen de Notre-Dame du Havre et chanoine honoraire de la métropole de Rouen. M. l'abbé Duval est né en 1824 ; il fut appelé en 1873 à la cure importante de Notre-Dame du Havre ; il était auparavant curé-doyen d'Aumale. Il est docteur ès-lettres et licencié en théologie.

On désigne pour le siége de Beauvais, vacant par la mort de Mgr Gignoux, Mgr Paul-François de Forges, évêque de Ténarie et ancien évêque auxiliaire de S. Em. le cardinal Brossais-Saint-Marc. Mgr de Forges est né à Redon, le 19 août 1822.

Avant son sacre, qui eut lieu à Rennes le 21 novembre dernier, il était protonotaire apostolique. Il a été pendant de longues années directeur de l'école de Pontlevoy. Nous croyons pouvoir dire que le successeur de Mgr Gignoux sera bien accueilli dans le diocèse de Beauvais; mais il nous sera permis d'ajouter qu'on eût vu avec un véritable bonheur, dans ce diocèse, succéder au vénérable prélat qui vient de mourir, l'évêque qui a été pendant de longues années le dépositaire de sa pensée, Mgr Obré, évêque de Zoara, dont nous avons raconté le sacre et reproduit la lettre si émouvante où il transmettait aux fidèles du diocèse de Beauvais les adieux de leur évêque mourant.

—

A Rome, c'est aujourd'hui même que doit se réunir le consistoire dans lequel le Saint-Père fera connaître officiellement et solennellement sa pensée. Léon XIII y prononcera une allocution dans laquelle il remerciera, selon l'usage, les Éminentissimes cardinaux pour avoir été élu Chef et Pasteur de l'Église universelle. Dans cette même allocution, Sa Sainteté donnera l'annonce du rétablissement de la hiérarchie catholique en Écosse, selon le projet qui avait été préparé du vivant de Pie IX. Ce projet, comme nous l'avons déjà dit, comprend le rétablissement de six des anciens siéges de l'Écosse, dont deux archiépiscopaux : celui d'Édimbourg et celui de Glascow, et quatre épiscopaux : ceux d'Aberdeen, de Dunkeld, de Whitern et d'Argyll. Ces quatre évêchés formeront avec le siége métropolitain d'Édimbourg une seule province ecclésiastique et tous ensemble, ainsi que l'archevêché de Glascow, relèveront immédiatement de la Congrégation de la Propagande. La délimitation exacte de ces nouveaux diocèses sera indiquée dans la Bulle qui paraîtra en même temps que les actes de la réunion consistoriale du 28.

Un autre document solennel va être livré à la publicité : c'est la première Encyclique du Souverain-Pontife Léon XIII. On assure qu'elle est déjà envoyée aux patriarches, aux archevêques et évêques du monde catholique et qu'elle paraîtra ensuite dans les journaux de Rome et de l'étranger, de sorte que la publication en coïncidera probablement avec celle de la Bulle et des actes consistoriaux dont nous venons de parler. Ce document aura une importance spéciale, parce qu'il sera le premier acte public du nouveau Pape et parce qu'il déjouera les vains calculs des ennemis de l'Église. L'Encyclique portera cependant le cachet de la miséricorde, qui a toujours été la vertu caractéristique et privilégiée du Vicaire de Jésus-Christ. On assure, en effet, qu'elle promulguera le jubilé que les Pontifes Romains ont l'habitude d'accorder après leur exaltation.

Dans la même réunion consistoriale, le Saint-Père préconisera plusieurs évêques de l'Italie et de l'étranger. Il imposera aussi le chapeau aux ÉÉ[mes] Mac-Closkey, archevêque de New-York, et Simor, archevêque de Strigonie, qui ne l'avaient pas encore reçu. Enfin il procèdera à la nomination du nouveau cardinal-camerlingue. Il n'y aura pas cependant de création de nouveaux cardinaux.

Ces détails montrent que nous aurons de graves documents à publier dans notre prochain numéro.

—

Le ministère *italien* est enfin formé, sous la présidence de M. Cairoli, ce qui signifie que le gouvernement passe à la gauche avancée. M. Cairoli a sans doute posé ses conditions au roi Humbert dans ce sens; c'est un pas de plus fait par la révolution italienne vers la république qui est le but poursuivi depuis 1859.

—

Un dernier mot sur le Pape; nous le trouvons dans une correspondance adressée de Rome à la *Décentralisation*.

Le Pape travaille beaucoup, dit cette correspondance, j'ose dire beaucoup trop. Levé avant le jour, il écrit. A sept heures et demie ou huit heures, il dit sa messe, reçoit le cardinal Franchi, étudie les affaires avec lui jusqu'à neuf ou dix heures. Puis commencent les audiences, dans lesquelles il voit des multitudes à ses pieds; il passe auprès des fidèles, parlant à chacun, recevant des demandes, des adresses, mais se dispensant de faire des discours retentissants. Tout le reste du jour est consacré à de longs entretiens avec les cardinaux qu'il consulte sur toute chose. A neuf heures du soir, il s'enferme et travaille seul jusqu'à minuit.

Telle est la journée du Pape Léon XIII.

J. CHANTREL.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION

(Suite. — V. le numéro précédent).

VIII

Cette folie et cette injustice manifestes éclatent encore davantage si l'on consulte notre histoire civile que les ennemis de l'Église, pleins comme ils sont de haines partiales et de préjugés, ou ne lisent pas ou bien oublient trop tôt après l'avoir lue. Quoi donc ! N. T.-C. F., on veut abandonner l'Église en affirmant qu'elle est incapable de favoriser la civilisation et les progrès heureux que l'on souhaite ! Or, si l'on ne jette pas au feu les documents historiques qui concernent notre patrie, il faut

confesser que la société en Italie ne s'est jamais élevée plus haut dans son vol vers la civilisation, que lorsqu'elle était animée d'un souffle chrétien et enveloppée tout entière dans une atmosphère catholique. Malgré toute notre vanité et notre jactance, je ne sais vraiment si des hommes de bon sens auraient le courage de soutenir que dans les œuvres de la politique et de la grandeur industrielle nous, modernes, nous sommes en voie de surpasser nos pères catholiques dont les paroles et les faits affirmaient les croyances.

Venise, Gênes, Pise, Lucques, Florence et les autres communes et provinces italiennes, tant qu'elles furent respectueuses pour l'autorité de la sainte Église, pleines de foi comme l'attestent les magnifiques basiliques et les institutions si nombreuses de la piété chrétienne, eurent une puissance qui, eu égard aux temps et aux moyens inparfaits de cette époque, surpassait celle des nations modernes les plus florissantes. L'Ionie, la mer Noire, l'Afrique, l'Asie étaient le théâtre des relations commerciales et des expéditions militaires de nos ancêtres; ils y faisaient d'importantes et fécondes conquêtes, et, tandis qu'au dehors flottaient leurs drapeaux entourés de crainte et d'honneur, chez eux, ils ne restaient pas inactifs; il cultivaient les arts, et les négoces accroissaient par tous les moyens honnêtes la richesse publique et privée. Les industries de la laine, de la soie, de l'orfévrerie, des vitraux coloriés, de la papeterie, à Florence, à Pise, à Bologne, à Milan, à Venise, à Naples fournissaient à des milliers et des milliers d'ouvriers un travail lucratif; elles attiraient sur nos marchés l'or et le concours des étrangers.

De là vint le luxe si énergiquement condamné par Alighieri, par Villani, par Vacchi, par presque tous nos chroniqueurs et qui était le fruit de la richesse produite par ces commerces; de là encore l'accroissement et la splendeur des beaux-arts qui vinrent naturellement charmer les loisirs d'une vie commode. Les noms de Giotto, d'Arnolfo, de Brunelleschi jusqu'à ceux de Pierre Pérugin, de Raphaël, de Titien, de Vignole, de Palladio et d'un grand nombre d'autres forment une digne couronne au tableau qui représente le merveilleux progrès de la civilisation dans une société qui n'était pas obligée de détruire son attachement à l'Église et de devenir incrédule pour marcher rapidement dans les voies de la perfection et ajouter de l'aisance et des charmes à la vie.

IX

Mais l'Église n'a pas seulement le mérite indiscutable d'avoir ennobli et sanctifié le travail; elle n'a pas seulement la gloire d'avoir fait faire à la société conduite et inspirée par elle, des pas rapides dans les voies de la civilisation; elle a un mérite encore plus noble, une gloire encore plus pure: c'est d'avoir contenu les hommes dans une mesure raisonnable et d'avoir empêché qu'elle ne fût dépassée par un amour excessif du travail, de façon à convertir en une source d'oppressions barbares ce qui, pratiqué avec discrétion, est un moyen de se procurer des avantages désirables et une honnête prospérité.

Les écoles modernes d'économie politique, infestées d'incrédulité, considèrent le travail comme la fin suprême de l'homme; et l'homme lui-même, elles ne le tiennent que pour une machine plus ou moins précieuse, selon qu'elle est plus ou moins *productive.* De là le mépris que l'on fait de la moralité de l'homme, de là cet indigne abus de la pauvreté et de la faiblesse, de la part de ceux qui veulent les exploiter à leur profit. Que de plaintes et quelles solennelles doléances ne nous est-il pas arrivé d'entendre, même dans les pays qui sont réputés pour être à la tête de la civilisation, au sujet du nombre exagéré d'heures de travail imposées à ceux qui doivent gagner leur pain à la sueur de leur front!

Et les pauvres enfants conduits dans les manufactures où ils s'étiolent dans de trop précoces fatigues, ne contristent-ils pas l'observateur chrétien, n'arrachent-ils pas des paroles d'indignation à toute âme généreuse et n'obligent-ils pas les gouvernements et les Assemblées à étudier des lois pour empêcher ce trafic inhumain? Et si la charité catholique, inépuisable dans ses secours, ne leur venait pas en aide avec ses crèches, avec ses asiles pour l'enfance, combien d'enfants resteraient abandonnés à eux-mêmes alors que la fureur du travail arrache au foyer domestique non-seulement l'homme, mais la mère elle-même! Ah ! N. T.-C. F., quand nous voyons ces faits ou que nous les entendons raconter par des bouches qui ne peuvent être suspectes, il nous est impossible de contenir le sentiment d'indignation qui nous déborde contre ceux qui songent à confier aux mains de ces barbares le sort de la civilisation qu'ils prétendent favoriser!

Mais voici qui est pis encore, car ce travail intempestif, qui énerve et consume les corps, ruine encore les âmes dans lesquel-

les peu à peu il détruit l'image de la ressemblance divine. A force de tenir les hommes enchaînés à la matière, plongés, absorbés en elle, la vie de l'esprit s'évanouit dans ces pauvres victimes du travail redevenu païen. Tout ce qui élève l'homme, tout ce qui le fait être ce que Dieu veut, roi de la création, fils adoptif du Seigneur, héritier du royaume du Ciel, s'obscurcit devant leurs yeux, tombe dans l'oubli et laisse sans aucun frein tout ce qui dans l'homme se rapporte aux passions brutales et aux instincts animaux.

Placés en présence d'aussi tristes réalités engendrées par l'avarice et l'orgueil de ceux qui n'ont pas d'entrailles, on se demande si ces partisans de la civilisation séparée de l'Église et sans Dieu, au lieu de nous faire progresser, ne nous font pas reculer de plusieurs siècles en nous ramenant à ces temps déplorables où l'esclavage enchaînait une si grande partie des hommes, et où le poëte Juvénal s'écriait avec douleur que le genre humain vit pour l'amusement de quelques citoyens.

Or, cette fougue intempérante qui emporte notre siècle, qui la corrige mieux que l'Église catholique, laquelle, si d'un côté elle invite tous les hommes au travail, emploie de l'autre avec une sagesse surhumaine les moyens les plus propres à en empêcher l'abus? En effet, sans s'arrêter à cette considération que pour elle les paroles d'humanité et d'amour fraternel ne sont nullement des mots vides de sens, qui ignore avec quelle efficacité elle réussit à adoucir l'amertume, à interrompre la douloureuse continuité du travail par le repos du dimanche et les solennités chrétiennes qui viennent de temps en temps répandre une joie religieuse dans la vaste famille des croyants.

De même que, dans un long voyage fait à travers un désert, sous les rayons brûlants du soleil, le voyageur retrouve avec un plaisir incomparable des lieux où de grands arbres lui prêtent une ombre désirée et des tapis de verdure où il peut se reposer; de même ces jours heureux apparaissent pour restaurer le corps par le repos et remplir l'âme d'ineffables consolations. Alors le pauvre ouvrier secoue de sur ses épaules la poussière du champ et de l'atelier; dans ses beaux habits, il respire la vie avec plus de bonheur; il se rappelle que Dieu ne l'a pas créé pour qu'il restât éternellement attelé au char de la matière, mais pour qu'il en fût le maître. C'est pour lui que le soleil envoie ses rayons vivificateurs; c'est pour lui que les collines donnent des parfums enivrants; c'est pour lui que les prairies

étalent leurs tapis où il va se divertir avec sa femme et ses jeunes enfants; c'est pour lui ce bien de Dieu dont la surface modeste lui paraît plus riche que tout autre.

Entré dans l'église, où l'appelle la voix de la religion, il y trouve des délices que, nulle autre part, il ne lui est donné de rencontrer : les harmonies des saints cantiques charment ses oreilles, ses yeux sont ravis par la vue des marbres précieux, des riches dorures, des ornementations élégantes, de la sévérité des lignes architecturales; mais, par-dessus tout, son cœur est ému et purifié par les paroles du ministre de Dieu, qui lui rappellent sa rédemption, ses devoirs et ses espérances immortelles. C'est encore dans ces jours que les innocentes joies de la famille cessent d'être un simple désir et deviennent une réalité. Placé à côté de sa femme, entouré de ses enfants, il exerce la plus noble et plus douce des souverainetés ; il connaît ses sujets, qui sont une part si grande de son cœur ; il est connu d'eux, il se rend un compte exact de leurs besoins, et l'amour du travail, stimulé par le désir de l'épargne, lui permet de les satisfaire. C'est ainsi qu'il sort de ce repos de fête, restauré sous le rapport physique et moral, et cette récréation, que l'on veut appeler une oisiveté blâmable, est, au contraire, une trêve féconde; car, après en avoir joui, il reprend son travail avec plus de vigueur et sans cette antipathie que présente le travail envisagé comme une condamnation et comme un supplice.

Et ici, N. T.-C. F., que de choses il nous resterait à dire sur cette lamentable coutume qui va croissant partout et même parmi nous, de profaner ces saints jours qui sont véritablement du Seigneur, mais qui peuvent, ainsi qu'on l'a observé, être aussi appelés les jours de l'homme. Comme on se sent le cœur transpercé en voyant, les dimanches et les jours de fêtes, ces scandales déplorables, les boutiques ouvertes, les artisans occupés à leurs travaux habituels, les machines continuant à fonctionner, les négoces non abandonnés et empêchant de songer aux affaires bien plus importantes de l'âme et de s'appliquer à l'étude des vérités qui doivent nous conduire par les voies directes du temps aux destinées certaines et bienheureuses de l'éternité.

Non, N. T.-C. F., ce travail, que l'on fait au détriment de la gloire de Dieu et des devoirs les plus sacrés, ne sera jamais celui qui augmentera la richesse publique et privée. Tout au contraire, car ainsi que l'a dit avec raison un fameux incrédule

du siècle passé : le peuple n'a pas seulement besoin du temps pour gagner son pain, il en a encore besoin pour le manger avec satisfaction, sans quoi il ne le gagnera bientôt plus. Un jour de fête renouvelle les forces épuisées de l'homme, qui reprend ensuite son travail avec plus de joie et d'ardeur.

X

Par les brèves considérations que nous venons d'esquisser rapidement, et malgré tout ce que nous avons été obligés de passer sous silence, vous voyez, N. T.-C. F., combien est injuste et sans fondement la guerre déclarée par les sectaires et les incrédules à la sainte Église, au nom de la civilisation, en tant qu'elle est la mise en pratique des conditions par lesquelles l'homme se perfectionne sous le rapport physique et matériel; il apparaît clairement, au contraire, que la civilisation n'existe pas lorsque les peuples, soustraits à la discipline maternelle de l'Église, se laissent emporter par les passions, lesquelles pervertissent toujours et corrompent ce qui en soi serait bon et salutaire.

Mais pour mieux mettre en lumière ce sujet qui, à cause des idées reçues et des préjugés répandus, a, comme nous l'avons déjà dit, une importance capitale, nous voulons aller un peu plus avant et mieux inculquer dans vos esprits la conviction que la civilisation, non-seulement n'a rien à craindre de l'Église, mais encore doit tout espérer d'elle et de son concours. Il serait insensé de nier un fait qui frappe nos regards, à savoir que la science, à force d'études journalières et d'habiles expériences, s'est emparée de plusieurs forces de la nature qui, ou n'étaient pas connues de l'homme, ou échappaient à sa domination; ces forces employées avec art, à l'aide de machines ingénieuses, ont rendu plus rapide la production, moins coûteux les objets produits, et, par suite, plus facile la satisfaction des besoins et moins rude la vie de ceux qui ne peuvent dépenser beaucoup.

Rien de mieux que ces découvertes; mais les incrédules ont voulu se servir de ces conquêtes heureuses et pacifiques de la science sur la nature comme d'une arme pour frapper l'Église, comme si ces conquêtes avaient été faites en dépit d'elle et contrairement à ses désirs. Pour donner du crédit à cette odieuse calomnie, on se sert de ce prétexte que l'Église s'occupe continuellement de la sanctification des âmes et insinue dans les cœurs une mystique horreur pour les choses d'ici-bas; d'où

la conséquence que, si un peu de bien est provenu ou doit résulter de ces progrès, on le doit à la révolte de ce qu'il est convenu d'appeler l'*esprit moderne* contre l'influence de l'Église.

Il serait difficile d'imaginer une accusation plus sotte et moins fondée que celle-là. Sans doute l'Église ne cesse pas et ne peut cesser de répéter très-haut et à tous les hommes les maximes de son céleste époux : que l'âme et son salut éternel sont l'affaire la plus importante dont nous ayons à nous occuper; qu'il ne nous servirait de rien d'acquérir l'univers, si nous venions à perdre notre âme; que les sichesses amassées par un long travail, une seule nuit nous les enlèvera.

C'est un bonheur inestimable qu'au milieu des hommes de tels enseignements puissent se faire entendre; mais ce n'est pas à dire pour cela que l'Église soit ennemie de l'étude de la nature, de la recherche des forces de la nature et de leur application à la production de ce qui sert aux usages de la vie. On reconnaît plutôt, lorsqu'on réfléchit, qu'elle ne peut être ennemie de ces études et de ces inventions, étant portée par la nature des choses à les favoriser.

Examinez en effet et jugez vous-même. Peut-il y avoir une chose désirée par l'Église avec plus d'ardeur que la gloire de Dieu et la connaissance plus parfaite du divin Ouvrier, que l'on acquiert par l'étude de ses œuvres ?

Or, si l'univers est un livre à chaque page duquel sont écrits le nom et la sagesse de Dieu, il est certain que celui-là sera plus rempli d'amour pour Dieu, s'approchera d'avantage de Dieu, qui aura lu plus avant et le plus clairement dans ce livre.

S'il suffit d'avoir deux yeux sous le front pour voir que les cieux étoilés racontent la gloire de leur créateur, s'il suffit d'avoir des oreilles pour écouter le verbe de louanges que le jour renvoie au jour, et les secrets de la science divine que la nuit raconte à la nuit (1), avec combien plus d'éclat se manifesteront la puissance et la sagesse de la divinité aux regards de celui qui scrutera les cieux et les profondeurs de la terre, qui observera les astres lumineux et les atomes, les plantes et les arbres, qui réunira dans sa main les preuves témoignant qu'une intelligence souveraine a tout ordonné avec nombre, poids et mesure (2) ?

(1) Psaume XVIII.
(2) Sap. XI, 21.

Et vous voudriez que l'Église fût systématiquement hostile ou simplement froide et indifférente pour des études et des recherches qui aboutissent à des résultats aussi précieux et qu'elle s'obstinât à tenir le livre fermé, afin que personne ne pût y lire de nouvelles pages? Il faudrait ne pas connaître les flammes de zèle qui brûlent au sein de cette épouse du Christ pour ajouter foi à de semblables étrangetés.

XI

Mais, dans l'Église, à côté du zèle pour la gloire de Dieu s'allume un autre amour non moins puissant : c'est l'amour pour l'homme, l'ardent désir qu'il soit rétabli dans tous les droits que lui a conférés le Créateur. Or, l'homme a reçu de Dieu, pour son héritage dans le temps, cette terre sur laquelle il vit et dont il fut établi le maître. La parole qui retentit au matin de la création : « Soumettez-vous la terre et dominez-la, » (1) n'a jamais été révoquée. S'il était demeuré dans l'état d'innocence et de grâce, l'homme aurait exercé sa domination sans effort; la sujétion des créatures eût été spontanée, tandis que maintenant cette domination est pénible, et les créatures n'en acceptent le frein que contraintes par la violence.

Mais cette domination n'est pas substantiellement détruite, et l'Église, qui est mère, ne peut rien avoir de plus à cœur, sinon qu'elle soit mise en pratique et que l'homme se montre ce qu'il est véritablement : le seigneur de la création. Et, en réalité, ce roi des créatures exerce son droit alors que, déchirant les voiles qui recouvrent ses possessions, il ne s'arrête pas à ce qui tombe sous ses yeux et à ce qu'il touche avec ses mains, mais entre dans les entrailles mêmes de la nature, recueille les trésors de fécondité des forces qui s'y trouvent et les fait servir à son avantage et à celui de ses semblables.

Combien beau et majestueux apparaît l'homme, N. T.-C. F., alors qu'il atteint la foudre et la fait tomber impuissante à ses pieds; alors qu'il appelle l'étincelle électrique et l'envoie, messagère de ses volontés, à travers les abîmes de l'Océan, au delà des montagnes abruptes, à travers les plaines interminables! Comme il se montre glorieux alors qu'il ordonne à la vapeur d'attacher des ailes à ses épaules et de le conduire avec la rapidité de la foudre par mer et par terre! Comme il est

(1) Gen. 1. 28.

puissant lorsque, par des procédés ingénieux, il enveloppe cette force elle-même, l'emprisonne et la conduit par des sentiers merveilleusement combinés pour donner le mouvement et pour ainsi dire l'intelligence à la matière brute, laquelle ainsi remplace l'homme et lui épargne les plus dures fatigues ! Dites-moi, N. T.-C. F., s'il n'y a pas en lui comme une étincelle de son Créateur, alors qu'il évoque la lumière et lui fait dissiper les ténèbres de la nuit, et orner de ses splendeurs les vastes salles et les palais. L'Église, cette mère affectueuse, qui connaît tout cela, est si loin de vouloir y apporter des obstacles, qu'à cette vue, au contraire, elle est pleine de joie et de jubilation.

(La suite au prochain numéro).

UN BREF DE PIE IX

Nous avons reproduit déjà trois des derniers brefs de Pie IX : les journaux belges nous en font connaître un nouveau, daté du 29 janvier 1878, et qui érige en basilique mineure la nouvelle église du Sacré-Cœur, construite à Berchem (Anvers), par les soins et sous les auspices de Mgr Van den Berghe, protonotaire apostolique.

On fait remarquer à cette occasion que le sanctuaire de Berchem sera la première basilique dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. En effet, à Paray-le-Monial, le titre de basilique a été accordé, non pas à la chapelle où N.-S. Jésus-Christ apparut à la bienheureuse Marguerite-Marie, mais à l'église paroissiale dédiée à un saint.

Voici le Bref pontifical qui accorde à l'église de Berchem cette précieuse faveur :

PIE IX, PAPE

Pour en perpétuer la mémoire. Afin qu'il demeurât un monument perpétuel de la consécration solennelle de la nation des Belges au très-saint Cœur de Jésus, célébrée, le 8 décembre 1868, par nos vénérables Frères l'Archevêque de Malines et les Évêques ses suffragants, on forma le dessein d'élever à Anvers un temple dédié au Sacré-Cœur.

La piété si éprouvée, si connue des catholiques belges, surtout des dames les plus distinguées et les plus nobles du pays, pourvut magnifiquement à l'exécution de ce dessein, par un zèle extraordinaire et par des dons abondants. Aussi ce Sanctuaire belge, dont la première pierre, tirée des catacombes romaines de Saint-Callixte, a été solennellement posée en 1875 par notre cher fils Vincent Vannutelli, alors chargé d'affaires du Saint-Siége en Belgique, peut-il être considéré dès maintenant comme à peu près achevé et complété. On a fondé là, en l'annexant au Sanctuaire, un Monastère de vierges consacrées à Dieu, qui portent le nom de Filles du Sacré-Cœur de Jésus. C'est à elles, comme il nous a été rapporté, qu'a été confié le service de ce temple, afin que par ces mêmes vierges consacrées, de ferventes prières y soient offertes sans interruption au Seigneur, pour expier tant d'outrages faits en ces jours de deuil au Cœur très-saint de Jésus, et pour obtenir l'exaltation de Notre Mère la sainte Église, ainsi que la conversion des pécheurs et le maintien de l'unité de la foi dans le royaume de Belgique. Or, on nous exprime le souhait ardent que ce monument de la foi et de la piété des Belges, commencé avec la bénédiction apostolique, soit pareillement couronné par la munificence du pouvoir apostolique ; et, à cet effet, notre cher fils Oswald-Marie Van den Berghe, protonotaire apostolique surnuméraire *ad instar participantium*, nous supplie de vouloir décorer ledit temple du titre et des priviléges de Basilique mineure, et notre vénérable Frère, l'Archevêque de Malines, nous recommande cette prière avec les plus vives instances.

Nous donc, voulant exaucer ces vœux, et accorder une grâce spéciale à tous ceux que nos présentes Lettres favorisent, les absolvant, pour cette fois, seulement et les considérant comme absous de toute excommunication, interdit et autres sentences, censures ou peines ecclésiastiques qu'ils pourraient avoir encourues de quelque manière ou pour quelque cause que ce fût, nous érigeons en Basilique mineure ledit temple dédié au Sacré-Cœur de Jésus, et récemment construit à Anvers, dans la partie de la ville

appelée Berchem, et nous lui accordons et conférons tous et chacun des priviléges, grâces, prééminences, exemptions et indults, dont les autres églises ornées de ce titre usent et jouissent, ou dont elles pourront user et jouir par la suite, et cela de notre autorité apostolique, en vertu des présentes Lettres, et pour les temps futurs à perpétuité. Nous ordonnons que nos présentes Lettres demeurent stables, valides et efficaces, qu'elles sortent et obtiennent leurs effets pleins et entiers, qu'elles profitent pleinement à l'église susdite, et que le contenu en soit observé inviolablement à l'avenir par tous ceux auxquels il appartient et appartiendra, et enfin que tous les Juges et, en outre, ceux qui sont commis aux causes, les Auditeurs du palais apostolique et les Cardinaux de la sainte Église romaine faisant fonction de Légats *a latere,* jugent et définissent conformément à ce qui est statué dans ces Lettres, la faculté et l'autorité pour juger et interpréter contrairement leur étant ainsi enlevée ainsi qu'à tous autres, et que s'il arrive à n'importe qui d'y attenter sciemment ou par ignorance, en vertu d'un pouvoir quelconque, l'acte soit nul et de nulle valeur. Nonobstant, pour autant que de besoin, le décret de Benoît XIV, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, sur la division des matières, et toutes les constitutions et dispositions générales ou spéciales, soit apostoliques, soit promulguées par les conciles universels, provinciaux et synodaux, dont nous considérons la teneur comme intégralement et suffisamment exprimée et comme insérée mot pour mot dans les présentes, et auxquelles nous dérogeons spécialement et expressément pour cette seule fois, à l'effet décrit plus haut, statuant qu'elles demeureront en vigueur pour tout le reste ; et nonobstant encore toutes les autres dispositions contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 29 janvier 1878, trente-deuxième année de notre Pontificat,

(Signé) Pour le Cardinal ASQUINI,

L. † S. D. JACOBINI, Substitut.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

(2e conférence. — Voir le numéro précédent).

Dans sa première conférence, le R. P. Monsabré à invoqué le *témoignage des faits* pour prouver l'existence de Jésus-Christ; dans la seconde, il apporte à l'appui l'*affirmation chrétienne* elle-même.

Si lès créatures qui démontrent l'existence de Dieu avaient une pensée et un organe pour exprimer cette pensée, des hauteurs sereines du firmament, du sommet des montagnes, des profondeurs émues de l'Océan, du lit tranquille des fleuves et des ruisseaux, de la cime des arbres, du calice des fleurs, de la pointe des brins d'herbe, nous entendrions venir à nous une voix joyeuse qui dirait : « Nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes, c'est Dieu qui nous a faits : *Ipse fecit nos* et *non ipsi nos.* » Cette voix qui manque au monde physique, le monde chrétien la possède. C'est pourquoi, ne se bornant pas à nous inviter par le spectacle unique de ses mouvements, de ses perfections, de ses harmonies à remonter jusqu'à une cause vivante, personnelle, surhumaine, il se prononce lui-même sur la nature de cette cause, il affirme que cette cause est un Homme-Dieu. Affirmation surprenante pour la raison, mais tellement vigoureuse et imposante qu'il est impossible de n'en pas tenir compte. Que vaut donc cette affirmation pour compléter les conclusions de nos précédentes investigations ? Quelle autorité peut-elle avoir sur l'esprit humain ? Voilà ce qu'il faut savoir.

Pour déterminer la valeur de l'affirmation chrétienne, l'orateur étudie dans la présente conférence les qualités de cette affirmation : 1° En elle-même, 2° Dans ceux qui affirment.

I

Le premier caractère qui nous frappe dans l'affirmation chrétienne, c'est son universalité; partout où il y a des chrétiens on entend cette profession de foi : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.*

Je n'ai pas besoin, dit le Révérend Père, de vous faire parcourir le monde pour vous conduire à une enquête de l'universalité de notre foi en la divinité de Jésus-Christ; c'est un fait qui s'affirme autant par les actes publics du monde chrétien, que par la formule dont il se sert pour exprimer sa respectueuse et profonde conviction. Je vous ait dit : Partout Jésus est connu, Jésus est aimé, Jésus est imité, Jésus est obéi ; ajoutez : Partout Jésus est adoré. Les vastes temples, dont les voûtes abritent nos grandes assemblées, et dont les magnificences convergent vers un même point où se fixent les regards et les cœurs, le tabernacle, centre mystérieux de notre culte; la croix avec sa victime, toujours à sa place d'honneur; l'autel paré de fleurs et de feux; l'encens qui fume et prodigue ses parfums; les richesses de la nature et de l'art convoquées à une même fête; les solennels accents de la prière, les prostrations des prêtres et du peuple, est-ce que tout cela ne fait pas entendre ce cri de la foi : Je crois en Jésus-Christ, fils unique de Dieu ? Et ce fils de Dieu, entendez-le bien, n'est pas une essence invisible que la pensée va chercher dans le mystère des cieux, c'est un homme que l'on a vu, entendu et touché, un personnage de chair et d'os qui appartient à l'histoire. C'est l'Homme-Dieu. Voilà ce qu'affirme universellement le monde chrétien.

Vous me direz, messieurs, qu'il y a eu dans la vie des peuples de sinistres et lamentables surprises. Des hommes, enivrés d'orgueil et de flatteries, ont pensé que la majesté royale ne suffisait pas à leur grandeur et qu'ils pouvaient ambitionner les honneurs divins. Méprisant assez l'humanité pour la croire capable de ce suprême avilissement, ils lui ont demandé de l'encens et des autels, et, faut-il le dire, ils ont vu les convoitises et la peur se prosterner devant eux dans une sacrilége adoration. Mais l'heure de la justice a promptement sonné pour ces superbes scélérats. Les peuples, un instant surpris par leur audace, se sont indignés de se voir si vils et si méprisés, et, d'une main brutale, ils ont renversé dans l'égout les dieux d'un jour dont la gloire usurpée les accusait de lâcheté et d'infamie.

Nous n'en sommes pas là, messieurs, vous le savez bien. L'Homme-Dieu que nous adorons n'est pas d'hier, son culte n'est pas chez nous le fruit d'une surprise, mais le legs pacifique d'une longue tradition. Ce que nous confessons aujourd'hui, nos pères le confessaient; au caractère de l'universalité, l'affirmation chrétienne joint le caractère plus auguste de la perpétuité.

Je n'ai point à vous faire sur ce point l'histoire des seize siècles qui ont précédé le nôtre; personne ne nous la conteste; personne ne s'inscrit en faux contre cette vérité, que l'on pourrait appeler monumentale : que la vie des peuples chrétiens à partir du IIIe siècle de l'ère nouvelle est pleine de l'affirmation de l'Homme-Dieu.

L'autre caractère distinctif de l'affirmation chrétienne, c'est la *perpétuité.*

Les siècles qui se succèdent, dit l'orateur, se transmettent de l'un à l'autre cette affirmation.

Cette perpétuité est un fait considérable devant lequel s'écroulent les suppositions qui nous accusent d'usurpation à l'égard des traditions et d'une fausse attribution de titre, car ce n'est pas la perpétuité sans contradiction d'une de ces rêveries religieuses avec lesquelles s'accommode aisément la nature abandonnée à ses instincts : c'est la perpétuité militante d'une croyance définie, d'un dogme impérieux, fécond en conséquences pratiques, contre lequel nous voyons s'armer constamment et les pouvoirs jaloux, et la raison humiliée, et les passions révoltées... Persécutions des empereurs... efforts réitérés des hérésies... finalement, luttes de la raison orgueilleuse... violences des passions populaires... Rien ne triomphe de l'affirmation du monde chrétien; tant de combats et tant de victoires nous garantissent l'avenir...

J'aurais le droit, dit le Révérend Père, de développer ici mes conclusions et de vous montrer déjà la valeur de l'affirmation chrétienne; mais ne nous pressons pas. Quand vous aurez étudié les qualités de cette affirmation dans ceux qui affirment, vous en comprendrez mieux l'irrésistible autorité.

II

Le moins que l'on puisse demander à celui qui propose une croyance quelconque, c'est l'intelligence et l'honnêteté : l'intelligence, pour que nous soyons sûrs qu'il ne se fait pas illusion; l'honnêteté, pour que nous soyons sûrs qu'il ne veut pas nous tromper. Or, messieurs, dans le monde chrétien affirmant le dogme de l'Homme-Dieu, je vois quatre qualités qui dépassent la mesure de tout ce que l'on peut exiger d'un témoignage, avant d'en subir l'autorité : son affirmation est intelligente, honnête, généreuse et héroïque.

Elle est intelligente, non pas au même degré dans tous ceux qui affirment; les petits esprits y prennent part, sans doute, mais ce n'est pas aux éléments vulgaires dont se compose une société qu'il faut regarder pour juger son intelligence : c'est à sa tête, c'est-à-dire à ceux qui priment par leurs hautes facultés, et surtout à ceux qui exercent dans cette société les fonctions importantes, les fonctions vitales de l'enseignement.

Après avoir rappelé que, dans toutes les catégories d'esprit qui se sont acquis une illustration, Jésus-Christ a compté et compte encore, à l'heure qu'il est, une foule d'adorateurs, l'orateur poursuit ainsi :

Mais au dessus de ceux qui ont cru et confessé le dogme de l'Homme-Dieu, il faut placer ceux qui ont reçu mission de l'imposer à la croyance du genre humain, ceux que nous appelons l'Église enseignante. Eh bien ! qui osera dire que l'Église enseignante n'est pas une société intelligente? Quelques pamphlétaires haineux, quelques mendiants de malsaine popularité, qui font de la calomnie un métier lucratif, pourront bien l'accuser d'intentions malhonnêtes, et lui reprocher d'étendre entre l'esprit du peuple et la science un rideau de ténèbres qui facilite la domination d'une caste sur l'ignorance; mais nier son grand esprit, ils ne le peuvent pas. Ses œuvres parlent, et les noms vénérés de ceux de ses docteurs dont l'âme fut visitée par les illuminations du génie sont entrés trop profondément dans la mémoire des siècles pour qu'ils soient jamais oubliés. Les Irénée, les Justin, les Tertullien, les Origène, les Athanase, les Cyrille, les Cyprien, les Ambroise, les Augustin, les Jérôme, les Basile, les Grégoire, les Léon, les Hilaire, les Chrysostome, les Anselme, les Thomas, les Bonaventure, les Bossuet, les Fénelon, et tant d'autres dont le long catalogue fatiguerait votre mémoire, voilà les astres qui brillent au firmament du monde chrétien, voilà ceux qui ont mis leur noble intelligence au service de l'affirmation chrétienne.

L'honnêteté, messieurs, est la seconde qualité de l'affirmation chrétienne. On peut l'entendre de deux manières. Ou bien c'est un ensemble de vertus qui s'unit à l'intelligence pour donner plus d'autorité au témoignage, en écartant des esprits cette naturelle défiance que provoque l'aspect d'une vie où l'immoralité a pris ses habitudes, ou bien c'est cette particulière et séduisante loyauté qui consiste à mettre ses mœurs d'accord

avec sa croyance, à imposer à la vie pratique les conséquences de ce qu'on affirme. Cette double honnêteté, le monde chrétien la possède. Il a, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, ses ombres et ses taches, mettons, si vous le voulez, ses hontes et ses vices; mais ce sont choses réprouvées dont la responsabilité retombe sur les individus, sans que la société puisse en souffrir, puisque, par ses institutions organiques, elle proteste contre le mal, et quelle s'efforce de le guérir par un redoublement de vitalité. A ses yeux la vertu seule a des droits, et, grâce à Dieu, on la voit fleurir dans son sein avec un tel éclat, que le mot vulgaire d'honnêteté ne suffit plus pour en désigner l'admirable épanouissement. On l'appelle sainteté, c'est-à-dire perfection de toutes les vertus.

Vous avez contemplé avec moi, messieurs, cette perfection; je n'ai pas à vous la décrire de nouveau pour vous la faire connaître. Le seul mot de sainteté représente à vos souvenirs la nature humaine transfigurée par la pratique du bien, jusqu'à la limite extrême où la créature se rapproche du divin. Eh bien, je vous le demande, si déjà la parole de l'honnête homme nous émeut quand il affirme ses convictions, quel effet produira donc la parole de celui qui a ouvert son âme à toutes les vertus, de celui qui a fait à la vertu tous les sacrifices, la parole du saint, quand il chante cette strophe étrange du cantique de sa foi : Je crois en Jésus-Christ fils unique de Dieu : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum ?*

D'autant, messieurs, que la vertu du saint est la conséquence pratique de son affirmation. Il va dans sa vie morale jusqu'au bout de ses croyances, n'étant pas de ces prôneurs de principes dont la conduite donne un perpétuel démenti aux convictions qu'ils affichent; qui prêchent la liberté pour mieux assurer leur domination despotique; le désintéressement, pour accaparer à leur profit les honneurs et les emplois lucratifs; la légalité, pour soufleter le droit; la science, pour éteindre le flambeau des vérités augustes dont vivent les sociétés.

Hommes funestes à tous les régimes, et, dans tous les pays, malhonnêtes ouvriers des désastres politiques et sociaux; toujours crus par le peuple, bien que le peuple ait les mains pleines des preuves de leur déloyauté. L'affirmation honnête, messieurs, ne s'arrête pas ainsi sur le seuil de la vie pratique, elle fait descendre les principes jusqu'à ces intimes profondeurs de l'âme où se préparent nos actions; telle est l'affirmation chré-

tienne de l'Homme-Dieu. Elle impose à l'activité humaine un type qu'il faut reproduire coûte que coûte.

Ici le Révérend Père établit le parallèle entre la vie d'un chrétien et les exemples de Jésus-Christ. Il en conclut que le chrétien affirme le dogme de l'Homme-Dieu autant par ses actions que par ses paroles, parce qu'il en subit l'autorité pratique jusqu'en ses plus parfaites et plus difficiles conséquences, ce qui est le comble, on pourrait dire le sublime, de l'honnêteté

Nous sommes en possession, ajoute-t-il, maintenant des deux qualités fondamentales requises en toute affirmation qui veut être respectée : l'intelligence et l'honnêteté. L'homme ne va pas plus loin, le chrétien surabonde.

Convaincu qu'il possède une vérité glorieuse à Dieu et salutaire aux hommes, il est tourmenté du désir de la répandre pour contenter son amour. Car il aime Dieu, d'un amour tendre qui, dans les heures de recueillement, remplit son cœur d'ineffables délices, mais bien plus d'un amour passionné qui voudrait embrasser l'univers entier pour le jeter aux pieds de la sainte majesté, dont la gloire prime à ses yeux tous les intérêts. Il aime les hommes, d'un amour miséricordieux qui se penche vers toutes les douleurs pour les guérir, mais bien plus d'un amour zélé qui veut sauver le monde par l'effusion de la vérité en laquelle Dieu a mis les promesses de la vie éternelle.

C'est ce double amour, messieurs, qui fait de l'affirmation chrétienne une affirmation généreuse, incarnée dans l'apôtre qui la porte jusqu'aux extrémités du monde. Se dépenser et se dépenser encore pour les âmes, telle est la devise que l'amour a gravée sur son cœur dévoué. Partout donc où il y a des peuples qui ignorent le mystère du Fils de Dieu, l'apôtre va, malgré les périls certains qui l'attendent. *Periculis ex genere :* périls du côté de sa famille, qui fond en larmes, éclate en sanglots, déchire son pauvre cœur et voudrait le retenir en ses embrassements désespérés, périls du côté de son peuple qui méconnaît son dévouement et le traite de folie. *Periculis in mari,* périls sur la mer ; chemin tourmenté, abîme fécond en tempêtes et en naufrages, sur lequel il faut voguer pendant de longs mois pour tomber, seul quelquefois, à mille, deux mille, trois mille lieues de son pays.

Periculis fluminum, périls des fleuves, dont les débordements arrêtent soudain les pas des voyageurs, dont les exhalaisons malsaines engendrent des maladies funestes à l'étranger. *Periculis ex Gentibus,* péril du côté des Gentils, peuples barbares ou sauvages, attachés par toutes les racines de la nature déchue aux vieilles superstitions, qui couvrent d'une protection sacrée leurs instincts dépravés et leurs mœurs infâmes, tout prêts à se révolter contre la vérité qui les condamne et à l'étouffer dans la mort de celui qui l'apporte. *Periculis latronum,* péril des voleurs : brigands couronnés, jaloux de leur pouvoir, menacés dans leur corruption, promptement transformés en persécuteurs impitoyables; vulgaires pillards embusqués pour surprendre, assassiner, dépouiller l'Européen sur lequel ils espèrent trouver une riche proie. *Periculis in civitate,* périls dans la ville, où il faut dissimuler sa présence, se cacher comme un conspirateur, pour ne pas tomber aux mains d'une justice devant laquelle le nom seul de chrétien est le plus grand des crimes. *Periculis in falsis fratribus,* périls des faux frères : négociants de religion venus de loin pour faire fortune et pour décrier le ministère désintéressé du véritable apôtre; néophytes intimidés, apostats vendus qui livrent aux ennemis du nom chrétien celui qui comptait sur leur fraternelle protection.

Periculis in solitudine, périls dans la solitude où rôdent les bêtes féroces, où grondent les orages, où se précipitent les torrents, où la terre sauvage et dévastée refuse de donner la vie, où il faut subir la faim, la soif, la peur; périls de l'isolement : pas un cœur à qui raconter ses peines, à qui confier ses espérances, à qui demander des encouragements, et quelquefois une mort abandonnée et sans consolation! Prédicateur de l'Homme-Dieu, est-il bien vrai que ton âme généreuse ne veut pas garder pour elle seule l'étonnant mystère où elle croit voir la vérité ? Prudence ! ne va pas à l'aventure, regarde devant toi. Est-ce que tu vas affronter tant de périls? Est-ce que tu ne trembles pas ? — Non, non, non. Laissez-moi partir. Il faut que les extrémités de la terre m'entendent et qu'elles répondent à ce cri de ma foi : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.*

Messieurs, l'homme qui parle ainsi n'est point, pour le monde chrétien, une de ces raretés que l'on voit apparaître, à de longs intervalles, dans le cours des siècles. Il est contemporain de toutes les générations qui se sont succédé depuis l'origine du christianisme. Nous le voyons partir, chaque année, de nos

rivages civilisés pour les pays barbares; il s'est précipité sur les pas des conquérants du nouveau monde; il a parcouru au moyen-âge toutes les routes de l'ancien continent et s'est avancé jusqu'aux extrémités de la Chine; quelques années après la mort du Christ, l'Inde entendait sa voix; et partout et toujours sa vie généreuse s'est dépensée, prodiguée, comme celle du grand Paul, pour le salut des âmes. *Impendam et super impendar pro animabus.* Convenez-en avec moi, l'apôtre est plus qu'un homme dévoué, c'est un héros.

Cependant l'héroïsme, dernier caractère surabondant de l'affirmation chrétienne, déjà manifesté par l'affirmation apostolique, se montre mieux encore dans l'affirmation du martyre. Chose prodigieuse et unique dans les fastes historiques de l'humanité, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, — entendez-vous? des millions! — nobles et plébéiens, riches et pauvres, savants et ignorants, ont eu à choisir entre la mort et l'affirmation du dogme de l'Homme-Dieu. On leur a prodigué les flatteries autant que les injures, on a multiplié autour d'eux les tentations de l'amour, des honneurs et de la richesse; on leur a montré des dieux complaisants qui leur promettaient une vie facile; on a imaginé, pour les épouvanter, les tourments les plus raffinés. Un mot pouvait les sauver et assurer la paix de leurs jours. Eh bien, messieurs, non-seulement ils n'ont pas dit ce mot, mais, fiers et joyeux, ils sont allés au-devant des supplices. A la face des tyrans, ils ont confessé jusqu'au dernier soupir la divinité de l'homme adoré dont ils portaient le nom. Ils disaient : Je suis chrétien; c'est-à-dire le Christ est mon Dieu; il n'y en a pas d'autres que lui. Et, quand leur voix mourante ne pouvait plus se faire entendre, par les lèvres de leurs plaies, par chaque goutte du sang qui ruisselait de leurs corps en lambeaux, ils s'écriaient : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.*

Que me demandez-vous maintenant, messieurs? L'homme ne va pas plus loin que la mort. L'affirmation chrétienne est complète; il ne nous reste plus qu'à en examiner la valeur; c'est ce que je vais faire rapidement.

III

Le dogme de l'Homme-Dieu est, dans l'économie des croyances chrétiennes, le point central vers lequel elles se groupent, l'axe autour duquel elles se meuvent, la pierre fondamentale sur laquelle elles reposent. Tenir ce dogme comme une vérité cer-

taine c'est tenir, en lui, tout le christianisme, jusque dans ses plus extrêmes conséquences spéculatives et pratiques, puisque s'il existe un Homme-Dieu, sa doctrine et sa loi s'imposent de telle sorte qu'on ne peut ni les diminuer ni les corrompre qu'en leur faisant une sacrilége violence.

Mais comment être certain qu'il existe un Homme-Dieu? — Par l'affirmation chrétienne, messieurs. Cette affirmation, revêtue des qualités que je viens de vous faire connaître, possède une valeur démonstrative qui peut remplacer, et qui, en réalité, remplace, auprès d'une multitude d'esprits, tout l'ensemble des preuves que l'apologétique met en œuvre pour établir la divinité de Jésus-Christ. On a fait observer, avec raison, que cet ensemble de preuves ne peut être saisi par la généralité des intelligences; que les travaux philosophiques, théologiques, historiques, critiques qu'il exige, dépassent les facultés et les loisirs du plus grand nombre; et l'on a pris, de là, occasion d'accuser la foi chrétienne de précipitation, d'aveuglement, de démence. Criante injustice; car la Providence a condensé toute la force démonstrative de l'apologétique dans une preuve vive, saisissante, partout visible et à la portée de tous les esprits; elle a fait affirmer le dogme de l'Homme-Dieu comme, nulle part et jamais, aucune vérité n'a été affirmée. Vous croyez, contre toutes les apparences qui vous représentent le firmament comme une voûte unie, semée de points lumineux, qu'il y a là haut des profondeurs incommensurables où se meuvent des millions de mondes immenses, en comparaison desquels notre planète n'est qu'un grain de poussière; vous le croyez, parce que vous avez confiance dans les calculs de la science, la probité des hommes de génie qui vous l'affirment. Vous croyez à l'existence des villes lointaines que vous n'avez jamais vues, aux principaux faits de l'histoire dont vous n'avez jamais étudié les antiques monuments, parce qu'il y a sur ces choses un universel et perpétuel accord des voyageurs et des érudits, et vous ne croiriez pas au monde chrétien tout entier vous affirmant qu'il existe un Homme-Dieu! — Il est vrai que cette proposition est étrange; mais l'affirmation chrétienne n'est-elle pas, par ses qualités exceptionnelles, à la hauteur de cette étrangeté?

Examinez-la de près, je vous prie, et vous sentirez avec quelle force elle vous presse d'accepter comme une vérité le dogme qu'elle confesse. Elle est universelle et perpétuelle : d'une perpétuité immuable et cependant militante qui résiste aux contra-

dictions de la force jalouse, de la raison humiliée et des passions révoltées. Ne sont-ce pas deux caractères exclusivement propres à la vérité? Si le dogme de l'Homme-Dieu n'était que la fausse interprétation d'un fait historique, n'est-il pas évident qu'au lieu de s'enraciner de plus en plus dans les croyances du genre humain il en eût été arraché, depuis longtemps, par les violences qui l'ont mainte fois assailli, depuis près de dix-neuf siècles? Au lieu de cela, il est obstinément affirmé : affirmé par le génie, affirmé par la plus grande, la plus sublime honnêteté. Tant de grands esprits n'ont-ils donc épuisé toutes les ressources de la science que pour étayer une sottise? Tant de saints ont-il mis leurs vertus au service d'un mensonge? Bien plus, ont-ils fait d'un mensonge le principe de leurs vertus? Chose plus prodigieuse! Le monde chrétien surabonde : il affirme généreusement et héroïquement. N'a-t-il donc la passion de la gloire de Dieu que pour la trahir par la diffusion d'une erreur monstrueuse? N'a-t-il la passion du salut des âmes que pour les empoisonner par une odieuse superstition? N'ouvre-t-il ses veines et ne fait-il parler son sang que pour confondre les notions les plus vulgaires de la raison? Bref, l'apostolat et le martyre ne sont-ils qu'une perpétuelle scélératesse ou une perpétuelle folie? Non, non, messieurs, tout cela est impossible. Le bon sens nous oblige de raisonner ainsi : universellement, perpétuellement, avec intelligence, honnêteté, dévoûment, héroïsme, le monde chrétien affirme qu'il existe un Homme-Dieu. Cela n'est pas évident de soi, donc c'est Dieu lui-même qui l'a dit; donc Dieu a été vu et entendu; il a donné des signes de son intervention, ces signes ont été constatés, examinés, discutés; donc il faut croire.

Voilà, messieurs, la preuve sommaire de la divinité de Jésus-Christ dont se contente la généralité des intelligences chrétiennes. Vous appartenez, pour la plupart, à cette généralité. Les sollicitudes de la vie, la préoccupation et le mouvement des affaires, les obligations de famille et de société ne vous permettent pas les longues et profondes études qu'exige un examen complet de la vérité de la foi. Qu'importe, vous avez votre démonstration. Non-seulement elle suffit à protéger votre foi contre les injustes accusations et les critiques intéressées de l'incrédulité, mais, pour un esprit droit, elle est irrésistible. Ou bien ce que le monde chrétien affirme de Jésus-Christ est vrai, ou bien Dieu nous trompe et se trompe lui-même, car il a permis, contre l'intérêt de sa gloire, la plus triomphante des séductions.

Qui pourrait, en effet, résister à cette majestueuse apparition qu'évoque l'affirmation chrétienne?

Ici vient cette magnifique péroraison, qui a fait une vive impression sur l'immense auditoire :

Un Homme-Dieu se présente à nous, s'écrie le P. Monsabré, entouré du plus splendide cortége qui ait jamais accompagné la vérité, et, si nous interrogeons cette foule, nous recevons de tous la même réponse. Générations sans nombre, qui êtes-vous ? — Nous sommes les peuples; de l'aurore au couchant, du septentrion au midi, unis dans la même vérité, et parce que nous n'avons qu'une foi, nous n'avons qu'une confession : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.* Grandes ombres, qui êtes-vous ? — Nous sommes les siècles. De l'un à l'autre, et sans qu'on puisse nous faire taire, nous nous passons le témoignage de ce qui fut au commencement, l'écho fidèle du cri que poussaient les apôtres qui ont vu, entendu et touché le Christ : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.* Hommes illustres, qui êtes-vous ? — Nous sommes le travail, la science, le génie. Nous avons veillé et prié, pâli sur les livres, interrogé les monuments, discuté avec notre raison, et nous avons reconnu qu'il fallait se prosterner devant le Christ et lui dire : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.*

Vous dont le front est ceint d'une lumineuse auréole, vous dont la vertu nous envoie à travers les âges son inaltérable parfum, qui êtes-vous ? — Nous sommes la sainteté. C'est notre croyance qui a fait nos vertus, et ce sont nos vertus qui chantent leur principe quand nous répétons cette strophe étrange du cantique de notre foi : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.* Infatigables pèlerins qui parcourez le monde, abondonnés à la Providence comme les oiseaux du ciel, qui êtes-vous ? — Nous sommes le dévouement. Rien n'arrête nos pas, nous bravons tous les périls, car la gloire de Dieu et le salut des âmes veulent que nous fassions entendre aux extrémités de la terre cette grande vérité : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.* Hommes, femmes, vierges, enfants, prêtres, rois, philosophes, soldats, artisans ; foule immense de corps déchirés et sanglants, qui êtes-vous ? — Nous sommes l'héroïsme. Le monde ne voulait croire ni à notre parole ni à nos vertus, nous avons fait parler notre sang,

et notre sang a jeté à la face du monde cette suprême confession : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.*

Ah ! messieurs, si j'ai quelque sens commun, si j'ai un cœur, est-ce que je puis dire à ces peuples, à ces siècles, à ces docteurs, à ces saints, à ces apôtres, à ces martyrs : Passez, passez votre chemin, je ne comprends rien à votre affirmation, et le murmure solitaire de ma raison suffit à étouffer votre grande voix. Non. cela n'est pas vrai : je comprends parfaitement le sens de l'affirmation chrétienne; cela est insensé : je ne puis pas seul lutter contre tout un monde. Le cortége de l'Homme-Dieu est pour moi le plus étonnant des prodiges, et je me sens entraîné, par une force divine, dans ses rangs. Mais si c'est le cortége d'une idole, ô Dieu ! où est votre bonté, votre sagesse, votre puissance, votre sainte providence ? Vous avez tout fait pour me tromper et pour déconsidérer votre infinie majesté. Faut-il donc que je nie vos perfections, et après vos perfections votre existence ? Faut-il que je devienne athée ? — Mais non, ma raison se révolte contre ce crime abominable. Eh bien, alors, c'en est fait, j'entre dans le cortége de votre vérité. Avec les peuples, avec les siècles, avec le génie, avec la sainteté, avec le dévouement, avec l'héroïsme, avec le monde chrétien tout entier j'affirme le dogme de l'Homme-Dieu; je chante de tout mon cœur et de toute ma voie : *Credo in Jesum Christum filium Dei unicum.* Cardinal Pecci.

(La suite au prochain numéro.)

LES APPARITIONS DE MARPINGEN (1)

(Suite. — Voir le numéro du 19 janvier et les quatre précédents.)

Guérisons merveilleuses.

Notons encore quelques guérisons merveilleuses.

La petite Marie Romp de Wiesbach, âgée de deux ans et demi, ne voyait plus depuis le mois de janvier, sa vue semblait perdue. L'enfant était encore d'une complexion chétive et misérable, éprouvait des douleurs aiguës et pleurait jour et nuit.

Les parents pensent à Notre-Dame de Marpingen. Ne pouvant s'y rendre eux-mêmes, une brave voisine s'offre d'y aller

(1) Reproduction interdite.

pour eux. La sainte Vierge, par l'intermédiaire des voyantes, lui dit que l'enfant guérirait. Les parents font l'octave des prières prescrites, lavent la figure de la petite malade avec de l'eau du Haertenwald et la jeune Marie est guérie.

Mathias Schott, également de Wiesbach, âgé de 27 ans, ne pouvait plus marcher depuis sept ans qu'avec l'aide de béquilles. Sa jambe gauche était plus courte que l'autre, elle avait perdu la sensibilité et la vie. Le malheureux s'adresse à la Vierge de Marpingen. Il récite les prières ordonnées par Elle ; il boit de l'eau de la fontaine, et se lave avec cette eau. Sa jambe gauche recouvre la vie et la sensibilité.

La femme Barbe Leidenger d'Eiwiller gardait le lit depuis trois ans et demi. Elle était paralysée des deux côtés et se trouvait dans l'impossibilité de faire un mouvement.

Elle se lave avec de l'eau de Marpingen, elle en boit, récite le *Veni sancte Spiritus* et le *Sub tuum*. La paralysie a disparu ; elle était guérie.

La femme Marie-Anne Sartoris d'Immerath, âgée de trente ans, souffrait depuis cinq ans d'une maladie d'estomac. Ses douleurs d'entrailles étaient souvent si violentes qu'elle se tordait dans son lit. Elle rendait toute nourriture et elle était si maigre et si pâle qu'elle ressemblait à un cadavre. Elle avait appelé plusieurs médecins et avait déjà reçu trois fois les derniers sacrements.

On lui procure de l'eau du Haertenwald. Dès qu'elle en eut fait usage les douleurs cessèrent avec les vomissements. Elle quitta le lit et se mit au travail. Six semaines après, elle fit à pieds le pèlerinage de Marpingen, distance de vingt lieues, aller et retour.

La femme Suzanne Junker de Poclert, âgée de soixante-deux ans, ne marchait plus sans le secours d'un bâton depuis dix ans et était continuellement alitée depuis cinq ans.

Le 15 novembre 1876 elle commença à faire usage de l'eau de Marpingen et récita les prières ordinaires. Le 18 du même mois elle se leva bien portante et marcha sans bâton.

Élisabeth Schmitt d'Ettringen, à la suite d'une douloureuse maladie, avait perdu la faculté de marcher. Il fut décidé qu'on la transporterait à la clinique de Bonn, pour lui faire faire une opération. Le mieux qu'on pouvait en espérer, c'est que la malade marcherait avec le secours de béquilles.

On eut recours aux prières et à l'eau de Marpingen et la ma-

lade fut guérie ; elle marchait facilement au bout de neuf jours.

Émilie Drion de Gosselies, en Belgique, de l'âge de treize ans, souffrait cruellement à la tête et à l'épine dorsale. Six médecins parmi lesquels il y en avait de Louvain et de Bruxelles, avaient déclaré, dans le courant de l'été de 1876, qu'elle était perdue.

En automne elle se rend avec sa mère à Marpingen. Les jeunes voyantes lui disent qu'elle guérira et lui prescrivent de réciter les prières connues, trois fois le jour, pendant huit jours. Les huit jours passent et la malade n'est pas guérie.

Trois jours après, Émilie reçut le sacrement de confirmation. A peine a-t-elle reçu les dons du Saint-Esprit qu'elle est guérie. Le 18 juillet suivant elle fit, par reconnaissance, avec son institutrice, un second pèlerinage à Marpingen.

Suite des apparitions.

Revenons à nos jeunes voyantes qui continuaient d'être favorisées par les apparitions célestes.

La sainte Vierge leur apparut souvent à l'église pendant la célébration du saint sacrifice et à l'office des vêpres. Nous ne relatons pas les détails et les circonstances de toutes ces visions. Remarquons en passant que les couleurs du costume de la Reine des cieux variaient souvent : elle était tantôt d'or, tantôt d'azur, tantôt verte ou jaune, quelquefois plusieurs couleurs s'y mariaient à la fois. Le vêtement de la sainte Vierge et celui du divin Enfant brillaient comme des diamants étincelants. L'apparition était toujours entourée d'une guirlande de lumière. Elle était assise; de sa main droite elle tenait l'enfant Jésus et sa main gauche reposait sur le genou. La Mère, comme l'enfant, portait une couronne. Les deux étaient chaussés de bas et non pas de souliers.

La Mère de Dieu ne regardait pas les enfants en face ; elle portait toujours ses regards vers la terre et sa physionomie avait l'empreinte de la tristesse.

Le 11 août, deux des enfants avaient pris, en chantant de pieux cantiques, le chemin de leur chère forêt. Elles s'assoient à la lisière du bois sur un talus gazonné. Quelle n'est pas leur surprise lorsqu'elles voient apparaître la Mère de Dieu portant l'Enfant Jésus ! Elles éprouvent un ardent désir de s'entretenir avec Celle qui occupait toutes leurs pensées.

Elles lui demandent si la forêt est sûre. Sur la réponse affirmative, elles se hâtent d'arriver au lieu des apparitions. Leur

surprise augmente lorsqu'elles voient la haie qui entourait l'emplacement sacré changée en un plant de rosiers portant des fleurs qui étaient dans leur plus riche développement. Elles remarquent les gardiens rangés autour du lieu vénéré ; mais elles n'éprouvent aucune crainte, parce que les anges gardiens de ces hommes veillaient à leur tour.

Les enfants aperçoivent, au milieu des roses, la Mère de Dieu dans une clarté éblouissante. Au-dessus d'elle planait une blanche colombe et elles entendirent distinctement ces paroles : « Ceci est mon Fils en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

La figure de la Vierge Mère brillait comme le soleil, son vêtement était blanc comme la neige. Une guirlande de roses l'entourait.

Un soir les enfants virent au-dessus du Haertenwald une étoile qui brillait d'un éclat inaccoutumé : elle était d'or, de pourpre, de toutes les nuances de l'arc-en-ciel.

La Mère de Dieu parut au-dessus de l'astre : elle était entourée d'un grand nombre de formes blanches. Le ciel s'ouvrit et des légions d'anges vinrent former autour de la Reine des Cieux une brillante couronne. Les esprits célestes chantaient dans un langage inconnu aux enfants.

Dans ce moment parut au ciel une figure, une tête si brillante que les voyantes, n'en pouvant soutenir l'éclat, se couvrirent les yeux de leurs mains. Un instant après, elles remarquèrent que les rayons partant de la tête devenaient plus vifs et plus éblouissants encore. N'était-ce pas la figure indescriptible du Père céleste planant au-dessus de la Vierge Mère ?

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, treize personnes des environs de Losheim s'étaient mises en route pour Marpingen. Elles s'égarèrent dans la voisinage du village de Steinbach. La nuit était sombre et l'obscurité très-profonde. Les pélerins n'apercevant plus ni route ni sentier, sont en proie à une grande frayeur. Ils s'agenouillent et se mettent à prier avec confiance. Tout à coup ils voient au-dessus de leurs têtes et devant eux une étoile qui répandait une clarté merveilleuse. Ils se disent que cette étoile est chargée de les guider au milieu des ombres de la nuit. Ils la suivent avec assurance et arrivent heureusement à Marpingen.

Les gens de Marpingen et ceux des environs prétendent avoir vu souvent, après minuit, entre une et deux heures, un astre qui répandait une clarté extraordinaire.

Dans les premiers jours de septembre les voyantes eurent une

représentation de la scène de l'Annonciation. Elles virent la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus au milieu d'un grand nombre d'anges. La Mère de Dieu était assise, suivant son habitude, les anges étaient à genoux, en cercle. L'ange placé à la droite de la Vierge était plus brillant que les autres.

Nous l'entendîmes, dirent les enfants, saluer la Vierge de Nazareth en ces termes : « Je vous salue, Marie, vous êtes pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Il ajouta ensuite : « Ne craignez rien, ô Marie, vous aurez un fils que vous appellerez Jésus. » Marie répondit au messager céleste : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. »

Un voyageur arrivé de loin, entendant les enfants lui raconter cette scène, leur demanda, pour les éprouver, pourquoi la sainte Vierge et l'ange n'avaient pas entièrement récité l'*Ave Maria*. Elles répondirent sans hésitation qu'elles n'avaient pas entendu davantage.

Elles n'étaient pas assez avancées dans les leçons du catéchisme pour savoir la part qui, dans l'*Ave*, revient à sainte Élisabeth et la part qui revient à l'Église.

Elles continuèrent d'avoir fréquemment des apparitions d'anges. Ils étaient souvent nombreux. Un jour elles en comptèrent jusqu'à soixante. Souvent les esprits célestes faisaient entendre des concerts harmonieux, dont elles ne saisissaient pas les paroles. Une seule fois les anges chantèrent un cantique dans la langue des enfants ; c'était ce cantique bien connu : « Pour aimer Marie, *Maria zu lieben !* » Les jeunes filles unirent leurs voix à celles des esprits célestes et chantèrent avec eux les louanges de la Reine du ciel.

Souvent aussi se trouvant dans la société d'autres enfants ou de gens plus âgés, elles aperçurent un ange à côté de chaque personne.

(La suite à un prochain numéro.) SŒHNLIN.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

28 mars.

Voici une fin de mois qui ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. On pressent bien que les haussiers vont faire de nouveaux efforts pour ranimer la confiance ; mais ils ont affaire à une forte

partie : la situation, qui permet bien encore d'espérer le maintien de la paix, mais qui laisse à la guerre les plus fortes probabilités. L'Angleterre et la Russie ne viennent pas à bout de s'entendre par une raison bien simple : la dernière veut tout prendre, la première ne peut la laisser faire sans que son prestige soit considérablement diminué, et que sa puissance soit fortement menacée. Aussi la paix de San Stefano ne paraît-elle avoir eu d'autre résultat que d'activer les préparatifs de guerre de part et d'autre, et si l'on continue de négocier, c'est évidemment pour se donner le temps d'être plus prêt.

Devant de pareilles éventualités, la hausse est impossible et la baisse a les chances pour elle. Aussi, le 3, le 4 1/2 et le 5, que nous laissions il y a huit jours à 73.27, à 104 et à 110.15, sont-ils restés hier, à la Bourse de Paris, à 72.40, à 102.50 et à 109.40. C'est une baisse sérieuse, mais modérée, et qui a été contenue, à la Bourse d'hier, par cette considération que les consolidés anglais se soutiennent; or, dit-on, si les fonds anglais ne baissent pas sensiblement, c'est qu'on ne se croit pas encore à la guerre.

La Banque de France accuse une situation industrielle et commerciale peu prospère. Ses actions rétrogradent comme tout le reste. Le bilan publié le 21 mars n'est pas brillant. Il en ressort que le portefeuille commercial s'est encore réduit de 25 millions, ce qui le laisse à 434 millions, se répartissant ainsi : Paris, 178 millions; succursales, 256 millions.

Les avances sur lingots, qui montent à 45 millions, ont diminué seulement de moins de 100,000 fr.

Les avances sur titres présentent sur leur ensemble une augmentation de 200,000 fr., ce qui les porte à 105 millions, dont un peu plus de 62 millions représentés par des effets publics.

Il a été versé un peu plus de 5 millions sur les comptes courants particuliers. L'ensemble de ces comptes dépasse 366 millions.

Le compte créditeur du Trésor a grossi d'un peu plus de 2 millions, ce qui le porte à plus de 135 millions et demi.

Le compte débiteur du Trésor reste stationnaire à 300,750,000 fr.

Les bénéfices bruts ont grossi de 489,000 fr.

La circulation des billets s'est réduite de 21,213,000 fr., ce qui la laisse encore à 2,375 millions.

L'encaisse métallique a grossi de près de 12 millions et demi, ce qui le reporte à 1,987 millions.

Le regain d'hiver que nous venons d'avoir n'a pas été défavorable à la grande culture; mais, dans le Midi, les amandes, les abricots, les pêches, et, en général, les fruits à noyaux ont beaucoup souffert et ont péri en grande partie. Ailleurs, on n'a pas été fâché de voir le froid retarder la végétation qui prenait des allures trop vives. Le midi se plaint beaucoup de la sécheresse, qui est très-grande, particulièrement dans le département du Gard. Les sources sont presque partout à sec et les cours d'eau sont extrêmement bas.

Les prix du blé restent à peu près stationnaires.

Enfin, les incertitudes de la politique extérieure, les préparatifs militaires qui se font partout, principalement en Angleterre, et, à

l'intérieur, les grèves qui commencent à s'étendre d'une façon inquiétante, sont loin de favoriser les spéculations industrielles et commerciales ; les capitalistes éprouvent de grandes pertes, les ouvriers sont mécontents : c'est une situation très-tendue qui peut amener bien des catastrophes.

Au dehors règne le droit de la force, au dedans se propagent les doctrines révolutionnaires : on devrait commencer à voir que ce n'est point là que se trouvent les éléments de la prospérité même exclusivement matérielle. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

00. **Le Cléricalisme et l'esprit moderne,** conférences prêchées dans l'église Saint-Baudile (Nîmes), par l'abbé Edmond Chapot; in-12 de xx-154 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 2 francs.

Le titre de cette brochure indique un sujet digne d'intérêt. Le clergé, les clercs, la cléricature sont connus de longue date, ont leur place dans les dictionnaires, et ne font pas trop mauvaise figure dans l'histoire. Les évêques qui ont fait la France comme les abeilles ont construit leurs ruches; les Suger, les Richelieu et tant d'autres génies qui l'ont graduellement conduite à ses hautes destinées ; les Bénédictins, les Jésuites et les autres savants de tout ordre qui l'ont illustrée par leurs immortels travaux ; les François de Sales, les Vincent de Paul et tant de saints prêtres qui l'ont servie avec un si admirable dévouement, étaient tous des cléricaux. L'esprit moderne semble ignorer ces choses ; car rien de plus matériel au fond, rien de plus lourd et de moins clairvoyant que cet esprit moderne. Il lui fallait un mot nouveau, un sobriquet pour flétrir l'ordre clérical. Ce néologisme s'est présenté à lui comme une bonne fortune. C'est le mot que répètent toutes les pies de la libre-pensée : cléricalisme. A l'en croire, cléricalisme est synonyme d'ignorance encroûtée, de marche rétrograde, d'opposition systématique à tout progrès artistique, scientifique, industriel... rien que cela. — Et quel moment la libre-pensée choisit-elle pour ouvrir son feu roulant d'injures contre le cléricalisme? Le moment même où par ses sottises elle ébranle l'ordre social, où elle vient de jeter la France mutilée, désarmée et comme agonisante aux pieds de l'étranger. Ah ! si le cléricalisme avait à se reprocher le centième de ces sottises, que diraitelle donc et que ne ferait-elle pas, la libre-pensée ? — On conçoit aisément qu'un prêtre muni du mandat authentique de prêcher et de défendre la vérité sous l'autorité des évêques, ait senti, comme saint Paul dans Athènes, son zèle excité à flétrir à son tour l'audace impie de cet esprit moderne aussi vide de raison que plein de fatuité. C'est le but que

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

s'est proposé M. l'abbé Edmond Chapot, missionnaire apostolique. Quatre conférences, qu'il a prêchées pendant l'Avent dernier, à Nîmes, paroisse Saint-Baudile, lui ont suffi pour arracher à l'ennemi juré du cléricalisme le masque hypocrite sous lequel il aime à se déguiser. Ces conférences ont été réunies par l'auteur dans la brochure que nous annonçons : *Le Cléricalisme et l'esprit moderne.* Il a jugé bon et utile d'en offrir la lecture aux fidèles qui n'ont pu se joindre à ses nombreux auditeurs. Le lecteur trouvera dans cette brochure la vérité catholique énergiquement affirmée et défendue contre les attaques de l'esprit moderne, à quelque nuance qu'il appartienne. On y remarque partout l'accent d'une conviction profonde ; une grande facilité d'élocution, de la rapidité, du coloris, et quelquefois de véritables mouvements oratoires. Nous osons particulièrement recommander à l'attention du lecteur, ami de la vérité, une introduction claire et substantielle qui explique, en douze pages pleines d'intérêt, le sens qu'il convient d'attacher au mot Cléricalisme. Ce mot veut dire Catholicisme. C'est bien lui, le Catholicisme, que vise l'esprit moderne. Les coryphées les plus sincères de la libre-pensée n'en font plus mystère. Ainsi l'ont entendu d'ailleurs les autorités les plus compétentes : les Plantier de glorieuse mémoire, les éminentissimes cardinaux de Cambra et de Paris. Pie IX enfin a dit en propres termes : « *Le Cléricalisme n'est pas autre chose que la religion catholique.* Clericalismo non è altro che la religione cattolica. » On peut dire avec saint Augustin : *Causa finita est, utinam finiatur error !* Mais, nous en convenons bien volontiers : la cause terminée, reste toujours à relever les circonstances atténuantes en faveur des personnes. Nous savons qu'une foule d'intelligences séduites et comme fascinés par l'esprit moderne n'ont pas pleinement conscience de ce qu'elles attaquent sous le nom fallacieux de Cléricalisme. Elles n'entendent pas, certes, renier ou attaquer leur foi. Et alors, paix aux personnes ! guerre à l'erreur ! Rendons cette chose sensible par un exemple : Un chrétien ne veut point pardonner à un ami, à un insigne bienfaiteur, que de perfides conseils ont dénigré à ses yeux et présenté à tort comme un capital ennemi. Ne point pardonner *n'est pas chrétien ;* et pourtant ce chrétien trompé n'a point renié sa foi ; et il entend être chrétien. Il faut le plaindre et l'instruire, pour que ses sentiments soient en harmonie avec sa foi. C'est ainsi que le clérical, c'est-à-dire le catholique, entend se comporter à l'égard de tant d'intelligences trompées et dévoyées par les artifices de l'esprit moderne.

Dernière heure, 28 mars. Le télégraphe nous apprend que le Consistoire a eu lieu. Léon XIII a prononcé une Allocution. L'*Osservatore romano* va publier l'Encyclique. Le cardinal di Pietro est nommé Camerlingue. Les évêques d'Écosse sont préconisés.

Le gérant : P. Chantrel.

TABLES DES MATIÈRES

DU TOME I[er] de 1878 (1)

(Tome XXII de la collection)

---

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

(Tome I de 1878.)

---

(1) Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

M

N

O

P

Q

R

S

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51





